UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 04329 6425

ED. LEVEILLE & CIE MONTREAL DOREURS

JOHN M. KELLY LIBRARY

Donated by
The Redemptorists of
the Toronto Province
from the Library Collection of
Holy Redeemer College, Windsor

University of
St. Michael's College, Toronto

HOLY REDEEMER LIBRARY, WINDSOR
TRANSFERRED

LE
&
ON

IV
BIBLIOTHECA C. SS. R. MONTREAL
TRANSFERRED
17

DISSERTATIONS

SUR LA

VÉRITÉ DE LA RELIGION.

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE TORONTO
LIBRARY
TRANSFERRED
HOLY REDEEMER LIBRARY, WINDSOR

SOISSONS. — IMPRIMERIE DE EM. FOSSÉ DARCOSSE,
IMPRIMEUR DE L'ÉVÊCHÉ, RUE DES RATS, 10.

DISSERTATIONS

SUR LA

VÉRITÉ DE LA RELIGION,

SAVOIR :

SUR L'AUTHENTICITÉ DE L'ANCIEN TESTAMENT ;
SUR LES MIRACLES ; SUR LA RÉSURRECTION DE JÉSUS CHRIST ;
SUR LA PROPAGATION DE LA RELIGION ;

PAR LE CARDINAL DE LA LUZERNE,

ANCIEN ÉVÊQUE DE LANGRES.

NOUVELLE ÉDITION.

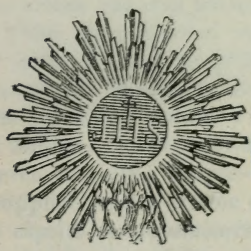

A PARIS,
CHEZ MÉQUIGNON-JUNIOR,
LIBRAIRE DE LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE,
RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, 9.

1843.

DISCOURS PRÉLIMINAIRE

SUR

LES CAUSES DE L'INCRÉDULITÉ.

Il y a environ dix-huit cents ans qu'il s'est opéré dans l'univers une révolution telle, qu'aucune histoire n'en peut présenter de semblable, et que l'esprit humain ne pouvant la révoquer en doute, a peine à la concevoir. Douze hommes sans naissance et sans considération, sans éducation et sans lettres, sortis d'un coin de la terre presqu'inconnu, envoyés par un homme mort du supplice des scélérats, sans autres moyens que la persuasion, sans autres armes que leur patience, sont parvenus à changer les idées religieuses et morales de tous les peuples. Ils ont trouvé les nations prosternées devant des idoles, que consacraient le respect de tous les pays et le préjugé de tous les siècles connus : à leur prédication ces idoles sont tombées, et sur les autels qu'elles occupaient a été élevée la croix, jusque-là l'instrument du plus honteux supplice et le symbole de l'ignominie. Ils ont trouvé les esprits enthousiasmés de la philosophie alors dans son plus brillant éclat, et les cœurs enivrés des passions déifiées par le culte public : leur voix tonnante, victorieuse à la fois des opinions, des affections, des habitudes, des superstitions, dissipant de son souffle et les lumières de la philosophie, et les illusions des passions, a soumis la raison à la foi et les sens à la mortification. Ils ont trouvé les trônes occupés par des souverains superstitieux et cruels qui, pour soutenir leur culte antique, ont déployé toute leur puissance, et se sont

armés de toute leur fureur : par le plus étonnant des succès, ils ont triomphé de leur animosité en y succombant. Leur sang répandu est devenu une semence de nouveaux apôtres, qui, eux-mêmes, par leur mort sanglante, en ont reproduit d'autres, jusqu'à ce qu'enfin, de persécutions en persécutions, l'univers se soit trouvé chrétien.

Après dix-huit cents ans une nouvelle révolution se prépare à changer encore la face de la terre. Ce que dix-huit siècles consécutifs ont cru, révéré, adoré, pratiqué, le dix-huitième siècle a entrepris audacieusement de l'anéantir. Il ne s'agit plus de substituer un culte à un autre culte, de présenter aux adorations des mortels un nouveau Dieu ; on prétend effacer des esprits toute idée de Divinité. Les apôtres de la nouvelle doctrine, aussi opposés aux apôtres du christianisme dans leurs moyens que dans leur but, avaient commencé par prêcher et par implorer la tolérance. Mais à peine ont-ils usurpé dan un pays la puissance, qu'ils ont inondé la terre qu'ils s'étaient asservie du sang le plus précieux, le plus pur, le plus sacré ; ils ont développé une barbarie qu'on ne peut rappeler sans horreur, leur atroce et ingénieuse férocité a inventé des raffinements de cruauté inconnus aux tyrans du paganisme.

Serait-il donc arrivé ce temps désastreux que le Seigneur montrait dans un avenir lointain à son apôtre bien-aimé? L'incrédulité moderne serait-elle ce monstre qui, traversant les mers revêtu de toute la puissance et armé de toute la force de l'antique dragon, doit élever ses blasphèmes contre Dieu, contre son église, contre ceux qui règnent avec lui dans le ciel, faire la guerre aux saints de la terre, et les immoler à sa rage? Sommes-nous destinés à la voir étendre la puissance dont elle s'est servie pour dévaster notre patrie, sur toute tribu, sur tout peuple, sur toute langue, sur toute nation? A toutes les douleurs dont elle nous a pénétrés, serons-nous forcés d'ajouter celle de voir tomber en adoration devant elle tous les habitans de l'univers, dont les noms ne sont pas écrits

dans le livre de vie (1) ? Eloignons de notre esprit ces sinistres présages. Déjà dans notre patrie elle-même un gouvernement, plus modéré que ceux qui depuis dix ans l'ont tyrannisée, travaillant à essuyer les plaies dont elle saigne de tous les côtés, semble vouloir arrêter la main qui les a infligées (2). En cherchant à réparer les maux affreux dont la France a été accablée, il paraît en avoir reconnu la cause ; et pour rendre à la nation son bonheur, il a senti la nécessité de lui rendre sa religion. Espérons que cette lueur de restauration que nous apercevons, n'est que l'aurore d'un jour plus brillant, et que l'Eglise Gallicane qui ne fait aujourd'hui que s'élever un peu au-dessus de ses ruines, reprendra dans quelque temps sa grandeur et sa majesté antiques.

Mais nous que le Seigneur a établis, comme autrefois, la tribu sainte, les gardiens et les défenseurs de son sanctuaire, notre place est sur la brèche qu'y ont faite ses criminels ennemis, pour repousser tous les assauts qu'ils ne cessent de lui livrer.

Pour remplir ce devoir sacré, deux moyens se présentent : l'un est d'opposer à l'incrédulité, comme un rempart insurmontable, quelques-unes des démonstrations qui portent jusqu'à l'évidence la vérité de notre sainte foi ; et c'est l'objet des Dissertations que je publie : l'autre moyen, qui va suspendre pour quelques moments l'emploi du premier, est d'aller attaquer l'incrédulité elle-même, de lui opposer sa propre origine, et de montrer les causes auxquelles elle doit sa naissance et ses progrès.

---

(1) Et vidi de mari bestiam ascendentem.... et dedit illi draco virtutem suam, et potestatem magnam.... et aperuit os suum in blasphemias ad Deum, blasphemare nomen ejus, et tabernaculum ejus, et eos qui in cœlo habitant. Et est datum illi bellum facere cum sanctis et vincere eos, et data est illi potestas in omnem tribum, in populum, et linguam, et gentem ; et adoraverunt eam omnes qui inhabitant terram, quorum non sunt scripta nomina in libro vitæ Agni, qui occisus est ab origine mundi. (*Apoc.* 13, 1 et seq.)

(2) L'auteur écrivait ceci en 1801. (*Note de l'Editeur.*)

J'en remarque trois principales : le libertinage l'engendre, l'orgueil la produit, la légèreté la répand.

C'est le cœur de l'insensé, et non son esprit, qui a dit : Il n'y a pas de Dieu. Ils se sont corrompus, dit le prophète, ils se sont rendus abominables dans leurs inclinations (1). Gardons-nous cependant d'exagérer. Dans le nombre des incrédules il peut s'en rencontrer qui aient conservé une certaine régularité de mœurs. Il n'y a pas de principe tellement universel, qu'il n'admette quelques exceptions ; et la corruption du cœur n'est pas la seule cause que nous ayons assignée à l'irréligion. Mais je ne crains pas d'être démenti par les incrédules eux-mêmes, en avançant que le plus grand nombre d'entre eux est livré à la débauche. Non, sur ce fait, je ne veux pas d'autre témoignage que le leur propre. Ils sont bien éloignés de dissimuler leurs désordres. En perdant la pudeur ils ont abjuré la honte. Loin de rougir de leurs excès, ils en font gloire.

Cette vérité étant reconnue par ceux-là même qui seuls pourraient la contester, il s'élève naturellement une question. Est-ce l'incrédulité qui donne naissance au dérèglement ? Est-ce le libertinage du cœur qui engendre le libertinage des pensées ?

Pour la résoudre, j'en propose une autre. Est-ce l'irréligion qui a intérêt de rendre l'homme impudique ? Est-ce l'impudicité qui a intérêt de rendre l'homme irréligieux ? Ici il ne peut plus y avoir de doute. Qu'importe à l'incrédulité que les mœurs soient plus pures ou plus dépravées ? Que la chasteté soit, ou ne soit pas une vertu, l'incrédulité n'en sera ni plus ni moins condamnable. Mais au contraire l'homme qui a une fois secoué le joug de la pudeur, a un grand intérêt à anéantir celui de la religion. Il ne peut ignorer que cette loi sainte qui ne passera jamais, proscrit essentiellement sa passion. Entre

---

(1) Dixit insipiens in corde suo : Non est Deus. Corrupti sunt et abominabiles facti sunt in studiis suis (*Psalm.* 13, 1.)

ces irréconciliables ennemies, il n'y a, il ne peut y avoir aucun traité. Il faut absolument ou méconnaître la loi, ou se soumettre à sa condamnation. Il est impossible de croire, et d'être en même temps entièrement satisfait dans le vice. Tant que l'idée de Dieu reste imprimée dans le libertin, elle l'agite et va le troubler jusqu'au sein de ses plaisirs. Un ver rongeur est attaché à sa conscience ; ver éternel qui le suit toujours et partout, qui ne mourra pas même avec lui, et qui le suivra jusque dans les enfers. Ce remords dont il méconnaît le bienfait, et dont il ne sent que le tourment, ce remords qui lui avait été donné pour le rappeler à la vertu, est précisément ce qui l'enfonce dans l'abîme du vice. Ne pouvant imposer silence à ce censeur importun, il imagine de s'en défaire. Il se flatte qu'en chassant la foi de son cœur il en bannira les terreurs qu'elle inspire. Ainsi ces deux hommes vieillis dans la lubricité, qui avaient entrepris de corrompre Suzanne, pervertirent leur jugement et détournèrent les yeux pour ne pas voir le ciel qui les condamnait, et pour perdre le souvenir de ses redoutables jugements (1). Ainsi les libertins de nos jours imaginent, en détournant leurs regards de l'Etre Suprême, se dérober aux siens, et pensent, en niant la Divinité, se soustraire à ses vengeances.

Et voilà donc en quoi consiste cette force d'esprit dont l'incrédulité se glorifie, et dont elle fait un de ses principaux titres. Cette force prétendue n'est que la faiblesse d'un esprit qui ne sait pas se rendre le maître de ses sens. C'est la servilité, qui se laisse impérieusement dominer par une passion brutale ; c'est la lâcheté, qui ne veut pas connaître le danger qu'elle craint de combattre ; c'est la pusillanimité, qui redoute les efforts qu'il lui faudrait faire, les assauts qu'elle aurait à soutenir. Il sied bien

---

(1) Everterunt sensum suum, et declinaverunt oculos suos, ut non viderent cœlum, neque recordarentur judiciorum justorum. (*Dan.* 13, 9.)

aux incrédules de traiter de faiblesse notre religieuse frayeur des jugements divins, à eux qui n'ont pas même osé en soutenir la pensée !

Pour nous convaincre que telle a été l'origine impure de l'incrédulité du libertin, suivons la marche de son libertinage et de son incrédulité. Nous verrons clairement que ce sont, non ses pensées qui ont perverti ses actions, mais ses actions qui ont égaré ses pensées. Avant ses premiers dérèglements, lorsque ses jours coulaient encore dans l'innocence, sa foi était aussi pure que ses mœurs. Les preuves de la religion présentaient à son esprit des démonstrations irrésistibles. La hauteur inaccessible de nos mystères n'était à ses yeux qu'un motif de plus pour les adorer. Son cœur droit, alors, et vertueux, repoussait avec une égale horreur et le doute et le vice. Il voyait les efforts de l'incrédulité avec indignation, avec mépris ses sophismes. Lorsqu'il a commencé à s'écarter du sentier de la vertu, il n'a pas encore abandonné pour cela la voie de la vérité. En perdant son innocence, on ne perd pas tout d'un coup ses principes. Il y a loin du premier degré de l'iniquité jusqu'au faîte. Quand David jeta ses premiers regards sur Bethsabée, il était bien éloigné d'ordonner le meurtre d'Urie. Mais le libertinage, une fois maître du cœur d'un homme, lui donne l'intérêt qu'il n'y ait point de loi répressive ; l'intérêt lui en inspire le désir ; du désir à l'opinion le pas est glissant et facile ; on croit aisément ce qu'on désire ardemment : on se prête à tout ce qui favorise une illusion chérie ; on rejette tout ce qui la contrarie. Ainsi de chute en chute le libertin est entraîné successivement dans l'habitude, dans l'endurcissement, dans le doute, dans l'irréligion. Ce n'est que lorsqu'il s'est entièrement enfoncé dans l'iniquité, qu'il parvient à mépriser ce qui avait été jusque-là l'objet de ses respects (1).

---

(1) Impius, cum in profundum venerit peccatorum, contemnit; sed sequitur eum ignominia et opprobrium. (*Prov.* 18, 3.)

Examinez quels sont les lieux où l'incrédulité étend ses progrès, quels sont les temps où elle se produit avec le plus d'audace, quelles sont les conditions où elle multiplie ses ravages. Vous ne la trouverez ni dans les pays, ni dans les siècles, ni dans les états qui ont conservé leur simplicité primitive et qui n'ont pas dérogé à l'antique pureté de leurs mœurs. Vous ne verrez point d'impies où les époux fidèles respectent le lien qui les unit; où les filles, heureuses sous les yeux maternels, chérissent leur précieuse innocence. Mais vous verrez l'incrédulité triomphante dans les villes où le luxe a porté sa funeste dépravation; où le débordement des mœurs a rendu les époux indifférents et les enfants indociles; où le libertinage est l'affaire principale, le but de toutes les démarches, l'objet de tous les désirs, le sujet de toutes les conversations. Partout où les mœurs sont restées pures, la foi est demeurée entière. Partout où les mœurs se corrompent, la foi chancelle et s'éteint. En voyant le même effet toujours renouvelé et constamment suivi, pouvez-vous en méconnaître la cause?

Et l'incrédulité n'achève-t-elle pas de décéler sa honteuse origine par ses propres écrits, où elle ne rougit pas de publier elle-même son opprobre? Pour montrer ce qu'elle est, et d'où elle vient, il suffit de lui opposer ses productions. L'impiété et l'obscénité y ont fait une alliance digne de l'une et de l'autre. Les ennemis de la religion ont rempli de leurs maximes impies des contes licencieux, des vers lubriques, des chansons lascives, des épigrammes impures. Ils ont osé même, grand Dieu! jusqu'où peut donc se porter la corruption du cœur humain? ils ont osé dans leur sacrilége fureur abuser de l'auguste simplicité de nos livres saints, pour en tirer leurs tableaux obscènes. Oseront-ils encore, ces précepteurs effrontés du vice, prétendre que c'est à la raison humaine qu'ils s'adressent; que c'est la raison qu'ils veulent persuader, quand ils s'efforcent de salir l'imagination? Oseront-ils soutenir leur emphatique prétention de prêcher la sagesse quand leur prédication appelle,

invite, engage, excite, encourage publiquement à la dépravation?

Comment donc n'ont-ils pas été retenus par la crainte qu'un si infâme moyen ne déshonorât leur cause? C'est qu'en combinant ses divers effets, ils ont calculé qu'elle en retirerait encore plus d'avantages. Ils ont senti la connexion intime qui existe entre la corruption et la séduction; ils ont jugé qu'en excitant le tumulte des passions, ils rendraient l'âme sourde aux leçons de la sagesse; ils ont espéré attirer par cet appât impur la nombreuse classe des hommes livrés à la débauche, dont la brutale passion cherche partout de l'aliment; ils ont voulu grossir leur parti de tous les hommes corrompus et de tous ceux qui désirent l'être. En un mot, ils ont compté mener leurs victimes par la route qu'ils ont suivie eux-mêmes; à l'incrédulité, par le libertinage.

Malheureux! vos succès ont surpassé votre attente. Une jeunesse inconsidérée s'est précipitée sur vos pas, et a dévoré avidement, le double poison que vous lui avez jeté. Mais tandis que vous jouissez de l'affreuse gloire d'être les corrupteurs à la fois et du cœur et de l'esprit de la génération présente, un autre prix plus digne de vos travaux se prépare. L'équitable postérité s'élèvera contre votre mémoire, et la livrera à l'exécration de tous les siècles. Les générations futures ne parleront de vos talents qu'avec l'horreur qu'inspirera l'infâme usage que vous en avez fait. Les pères arracheront à leurs enfants vos criminelles productions. Les gouvernements, éclairés par les malheurs dont vous nous avez accablés, et par les dangers que vous leur avez fait courir à eux-mêmes, proscriront vos ouvrages avec une juste sévérité. Vous avez aspiré à la célébrité, vous l'avez obtenue, mais une célébrité d'opprobre et d'ignominie. Le mépris et l'indignation qui flétriront vos noms seront le châtiment mérité de la téméraire vanité qui, se mêlant à votre libertinage, a été encore une des causes de votre incrédulité.

L'orgueil, ce funeste principe de la perte des anges

et des hommes, fut la première cause qui suscita l'incrédulité contre le christianisme. Jésus-Christ avait à peine commencé sa carrière évangélique, que la secte des pharisiens s'élèva contre lui. Ces hommes, vains de leur fausse piété, enflés de leurs connaissances dans la loi; fiers du crédit que leur hypocrisie avait usurpé sur le peuple et dans le Sanhédrin, méconnurent un prophète venu de la Galilée, méprisèrent un messie pauvre et n'ayant pas où reposer sa tête, dédaignèrent une doctrine d'humilité et d'abnégation, se soulevèrent contre un prédicateur qui démasquait, confondait, condamnait leur vanité; et, l'attaquant sans relâche de leurs perfidies, de leurs intrigues, de leurs calomnies, ils consommèrent enfin ce crime mémorable, qui a fait la destinée du genre humain. La secte pharisaïque a péri, mais son orgueil lui a survécu. Il continue de poursuivre Jésus-Christ sur ses autels, comme il l'avait persécuté dans le cours de sa vie mortelle. Il n'a cessé de susciter contre lui les hérésies, qui, se renouvelant de siècle en siècle, changeant continuellement d'objet, mais constamment produites par la même cause, ont toutes été des révoltes d'une raison superbe contre l'autorité. L'hérésie de notre siècle est la destruction de tout culte, de toute divinité, et elle procède de la même cause que toutes les autres.

Tant que la religion de Jésus-Christ subsistera, elle condamnera l'orgueil de la raison; et tant que la raison ne déposera pas son orgueil, il la soulèvera contre la religion de Jésus-Christ. La loi divine est formelle; elle tient toute intelligence captive sous le joug de la foi; elle renverse toute hauteur qui s'élève contre la science de Dieu (1); elle est absolue et ne souffre aucune exception. Tout est égal, dans l'ordre de la foi, entre le savant et l'ignorant, entre le génie le plus profond et l'esprit le plus

---

(1) Destruentes omnem altitudinem extollentem se adversus scientiam Dei, et in captivitatem redigentes omnem intellectum in obsequium fidei. (2. *Cor.* 10, 5.)

grossier. Il est écrit dans nos livres saints : « Je confon-
« drai la sagesse des sages, je réprouverai la prudence
« des prudents. Où est le sage? Où est le docteur de la
« loi? Où est le savant de ce siècle? Dieu n'a-t-il pas ren-
« du insensée toute la sagesse de ce monde (1)? » Telle était la sage économie de la Providence ; elle a placé la conviction de sa religion dans des preuves de fait, qui sont à la portée de l'homme simple comme du génie le plus élevé ; et cette conviction acquise, elle exige de l'un et de l'autre un acquiescement également entier, une foi également humble, une soumission également passive.

Une loi aussi impérieuse, qui, pesant uniformément sur toutes les têtes, les met au même niveau, et qui ne laissant aucun avantage aux talents et aux lumières, rabaisse nécessairement l'orgueil de l'esprit. Cette passion aussi commune que l'orgueil des richesses, que l'orgueil de la naissance, que l'orgueil des dignités et des honneurs, plus active même dans les esprits qui ont la conscience ou seulement la prétention de leur supériorité, cette passion blessée se soulève contre la loi qui la réprime. L'homme jaloux de se distinguer par l'éclat du génie, des talents, des connaissances, ne soutient pas l'idée de se voir confondu avec ce vulgaire qu'il méprise, de penser comme le vulgaire, de réfléchir comme le vulgaire, de raisonner comme le vulgaire, de croire comme le vulgaire, de n'avoir pas plus de mérite dans sa foi que le vulgaire.

Mais l'incrédulité lui présente un moyen de sortir des routes battues, de s'élever au-dessus de la classe commune. Une opinion nouvelle suppose de nouvelles lumières ; une opinion hardie annonce des conceptions grandes et fortes. La raison enorgueillie de la supériorité qu'elle a, ou qu'elle croit avoir, trouve au-dessous de sa dignité de croire ce qu'elle ne comprend pas. Fière de ses lumières,

---

(1) Scriptum est enim : Perdam sapientiam sapientium, et prudentiam prudentium reprobabo. Ubi sapiens? Ubi scriba? Ubi conquisitor hujus sæculi? Nonne stultam fecit Deus sapientiam hujus mundi? (1. *Cor.* 1, 19, 20.)

elle imagine qu'au-delà de l'horizon qu'elle aperçoit, rien ne peut exister ; confiante dans ses forces, il n'y a rien de si élevé qu'elle ne veuille atteindre, rien de si profond qu'elle n'entreprenne de pénétrer, rien de si obscur qu'elle ne prétende éclaircir. Elle ose citer à son tribunal jusqu'à la religion, et demander à Dieu compte de ses mystères.

Il y a une intime correspondance entre la foi et l'humilité d'une part, entre l'orgueil et l'incrédulité de l'autre. La foi commande l'humilité ; et l'humilité seule peut conduire à la foi. De même l'orgueil pousse à l'incrédulité, qui à son tour exalte encore l'orgueil. Ainsi tout concourt à éloigner de la foi l'esprit orgueilleux. Il repousse la foi, parce qu'en croyant la religion il faudrait pratiquer l'humilité qu'il dédaigne ; la foi le repousse, parce que l'insolence de ses pensées est incompatible avec la soumission qu'elle exige. Dès que la foi est le partage des humbles, il est naturel, il est juste que l'incrédulité soit le partage des superbes ; il est naturel qu'en s'écartant de la route on s'éloigne du terme ; il est juste que le châtiment naisse de la faute. L'orgueilleux a prétendu soumettre à sa raison ce qu'elle devait respecter, il sera abandonné à sa raison ; il a méconnu son Dieu, Dieu ne se fera pas connaître à lui ; il a dit au Seigneur : « Retirez-vous de nous, nous ne voulons pas de la science « de vos voies (1) ; » Dieu le punira en l'exauçant (2). Et pour avoir voulu sonder l'inaccessible Majesté, il sera accablé du poids de la gloire (3).

Voyez l'orgueil, qui engendra l'incrédulité, se manifester dans les titres pompeux dont elle se décore. Ses apôtres se proclament hautement les libérateurs du genre humain qu'ils affranchissent de la superstition, les bien-

---

(1) Dixerunt Deo : Recede a nobis, et scientiam viarum tuarum nolumus (*Job*. 21, 14.)

(2) Væ eis, cum recessero ab eis. (*Osee*, 9, 12.)

(3) Qui scrutator est majestatis, opprimetur a gloria. (*Prov*. 25, 17.)

faiteurs de l'humanité à qui ils apportent le bonheur, les apôtres de la vérité qu'ils répandent sur la terre. Ils s'arrogent exclusivement la qualité de philosophes, et peut-être avons-nous à nous reprocher trop de facilité à leur accorder ce titre fastueux, qui a pu contribuer à leurs succès. Eux, philosophes ! Ah ! la philosophie est l'usage de la raison, elle n'en est pas l'abus. Certes, il fallut une toute autre philosophie que celle dont se vantent les incrédules, pour embrasser le christianisme malgré tous les obstacles qui s'opposaient à son établissement ; pour abjurer les préjugés, supporter les mépris, affronter les dangers, subir les supplices, braver les tyrans. La philosophie n'a pas changé depuis ce temps ; ce qu'elle était alors, elle l'a constamment été, elle l'est encore, elle le sera toujours. Dans tous les siècles le vrai chrétien aura seul droit de dire avec saint Cyprien : « C'est nous qui « sommes philosophes, non de paroles, mais de faits ; qui « montrons de la sagesse non les vaines livrées, mais la « vraie pratique, et de la vertu non la jactance, mais la « constante réalité (1). »

Suivez les incrédules dans leurs funestes écrits. Vous y verrez encore percer à chaque pas l'orgueil qui causa leur erreur, et qui ne contribue que trop à la propager. Car rien n'est plus propre à en imposer à la multitude, que ce ton affirmatif et impérieux qui commande l'opinion et qui interdit le doute : il suppose la conviction intime de celui qui l'emploie, et par cela seul il l'inculque aux autres. On ne persuade jamais mieux, que lorsqu'on a l'air profondément persuadé ; et le plus sûr moyen de bannir toute incertitude, est de n'en montrer aucune.

J'userai à cet égard d'une comparaison, peu digne peut-être de la gravité de cette matière, mais que son

---

(1) Nos autem, fratres carissimi, qui philosophi non verbis, sed factis, sumus, nec vestitu sapientiam, sed veritate præferimus ; qui virtutum constantiam, magis quam jactantiam, novimus. (*S. Cyprian.*, *de Bono Patientiæ.*)

extrême justesse doit me faire pardonner. Nous avons souvent été étonnés du prodigieux succès qu'obtiennent dans les rues et dans les places publiques ces hommes adroits, qui attirent autour d'eux la multitude par l'attrait de la curiosité, l'amusent par leur volubilité, l'entraînent par leur véhémence, et lui font enfin acheter à grands frais des remèdes, dans lesquels souvent elle n'a point de confiance Tout leur art consiste dans l'audace de leurs assertions. C'est l'assurance imperturbable de leur ton, l'autorité avec laquelle ils garantissent l'effet infaillible de leurs secrets, qui abuse la crédulité, séduit la simplicité, fixe l'indécision, dissipe la méfiance, en impose à la malignité, et finit par faire triompher même de la prévention. Il en est absolument de même de la prédication de nos modernes incrédules; c'est la même charlatanerie, la même confiance dans le ton, la même arrogance dans les manières, la même jactance dans les discours, et, je l'ajoute avec douleur, c'est trop souvent le même succès.

J'ouvre au hasard les ouvrages des incrédules, et qu'y vois-je? Au lieu de ce ton de simplicité et de candeur qui caractérise la vérité, et dont nos livres saints offrent un modèle si pur, j'y trouve le ton emphatique et obscur des oracles, le ton tranchant de la présomption, le ton arrogant de la hauteur, le ton suffisant de la légèreté, le ton méprisant de l'orgueil. Mettent-ils en avant un principe? c'est un axiome; le révoquer en doute serait outrager la raison. Présentent-ils un raisonnement? il est terrassant; il faut être de la plus stupide ineptie, ou de la plus révoltante mauvaise foi, pour n'en être pas convaincu. Et tandis qu'ils exaltent ainsi leurs propres productions, ils versent le mépris le plus insultant sur tout ce qui combat leurs systèmes. Ils traitent sans cesse les preuves du christianisme de vains arguments d'école, qui ne valent pas même la peine d'être réfutés; les mystères, d'absurdités dégoûtantes; les miracles, de fables ridicules; les témoignages qui les garantissent, d'impostures grossières; les sacrements, de pratiques superstitieuses;

le zèle, de fanatisme; les frayeurs de l'autre vie, de peurs d'enfants.

Est-ce ainsi que s'exprime la vérité? Est-ce là le ton avec lequel il lui convient d'être présentée et défendue? La vérité, grande par elle-même, brillante de son seul éclat, orné de sa simplicité, dédaigne ce vain étalage. Elle est confiante sans présomption, digne sans arrogance, noble sans fierté, modeste sans timidité. Elle n'annonce pas emphatiquement la lumière, elle la présente; elle ne promet pas fastueusement la conviction, elle la donne. C'est à l'erreur à employer l'effronterie du charlatanisme, la jactance de l'orgueil. De tels moyens sont dignes d'une telle cause et lui sont nécessaires. Ils remplacent les raisons et peuvent faire croire qu'il en e iste: et s'ils sont impuissants contre la plus saine partie du genre humain, ils ont une funeste influence sur la plus nombreuse.

Il était impossible que des maximes aussi perverses n'excitassent pas des réclamations. N'eussent-elles que leur opposition aux principes reçus depuis tant de siècles, elles ne pouvaient manquer d'éprouver de la résistance. C'est ici surtout que l'incrédulité se démasque par la hauteur, et décèle l'orgueil qui la fit naître. Tels que l'on voit des éléments de nature contraire, placés dans le même vase, se mettre en fermentation, et bientôt déborder avec effervescence ou détonner avec fracas, tel l'orgueil de l'incrédulité, irrité par la contradiction, se soulève avec fureur, se répand au dehors et éclate en invectives violentes. Les écrits de ces prétendus philosophes sont remplis des épithètes les plus amères. Les inculpations les plus odieuses y sont répétées à chaque page. Les qualifications de stupidité, de démence, d'imbécillité, de folie, d'hypocrisie, de superstition, de fanatisme, d'imposture, de friponnerie, y sont continuellement prodiguées aux défenseurs de la vérité et de la vertu. Ils ont placé leurs injures jusque dans les titres de leurs livres. C'est surtout sur les ministres de la religion qu'ils dirigent leurs traits, qu'ils versent tout leur fiel. Que l'on

n'imagine pas que notre intention soit de nous plaindre de leur haine, qui en nous poursuivant nous honore. Leurs calomnies font notre gloire, comme leurs persécutions préparent notre bonheur. Soyons éternellement l'objet de l'exécration de ces hommes qui ont notre Dieu en horreur. Qu'ils ne cessent de nous poursuivre de leurs insultes, ceux qui outragent Jésus-Christ de leurs blasphèmes. Mais non, nos cœurs forment un vœu plus digne de la charité dont nous sommes les ministres. Que plutôt l'injuste aversion de ces hommes égarés expire avec le principe qui la fit naître. Que leurs yeux s'ouvrent à la lumière, pour que leurs cœurs se ferment à la haine. En même temps que, comme Josué, nous combattons leurs efforts, élevons, comme Moïse, les mains vers le ciel, pour en attirer les grâces qui les convertissent. Et tandis qu'ils lancent sur nous les traits de leur rage, suspendons par nos supplications ceux dont la colère divine les menace.

La légèreté de l'esprit est, comme je l'ai annoncé, le troisième principe qui a causé et propagé l'incrédulité. Elle se glorifie, il est vrai, d'avoir eu pour apôtres plusieurs des plus beaux esprits de ce siècle. Je ne lui dispute pas ce frêle avantage. Mais oserait-elle mettre en parallèle ce petit nombre d'hommes vraiment distingués par leurs talents, qui dans ces derniers temps ont dévoué leur plume à l'irréligion, avec cette longue suite de génies supérieurs qui avaient illustré les siècles précédents? Ces hommes d'immortelle mémoire, devant qui les bornes de la raison humaine semblent s'être reculées, dont les sublimes productions seront à jamais l'étonnement et l'admiration, le modèle et le désespoir de toutes les générations, ne faisaient pas difficulté d'abaisser la hauteur de leur esprit devant les saintes vérités de la religion. Ils croyaient même honorer leur raison, en l'humiliant sous le joug sacré de l'autorité. Leur foi, soumise à la fois et éclairée, ou plutôt soumise parce qu'elle était éclairée, était aussi simple que celle du fidèle le plus

obscur, aussi humble que celle du plus religieux solitaire.

La légèreté d'esprit n'a pas produit tous les incrédules, puisqu'il y en a quelques-uns qu'il serait injuste d'accuser de ce défaut. Mais pour se convaincre que le plus grand nombre d'entre eux a été entraîné par cette cause, il suffit de considérer quels sont presque tous les disciples et même les apôtres de l'incrédulité. Sont-ce des esprits appliqués, réfléchis, accoutumés à balancer les raisonnements, à enchaîner les conséquences, à rapprocher les vérités pour en composer des systèmes? Ont-ils étudié profondément les questions qu'ils se permettent d'agiter? Se sont-ils retirés dans le silence de la solitude, pour les méditer loin des distractions? Ont-ils cherché à épurer leurs cœurs, pour que les passions n'offusquassent pas leur jugement? Vous m'avez déjà répondu dans votre esprit, vous tous qui avez été à portée de rencontrer et d'apprécier ces suppôts de l'irréligion. Leur inconsistance, qui n'a pu manquer de vous frapper, vous a convaincus qu'ils ne sont devenus incrédules que par légèreté.

J'appelle incrédules par légèreté tous ceux qui sont incapables de l'être par réflexion, soit que la nature leur en ait refusé les moyens, soit que leurs facultés naturelles aient été affaiblies par le défaut d'usage ou abruties par la débauche.

J'appelle incrédules par légèreté ces esprits paresseux qui aiment mieux donner un assentiment, que se livrer à une discussion; qui trouvent commode de recevoir d'autrui des opinions toutes formées, et doux d'adopter celles qui favorisent leurs penchants.

J'appelle incrédules par légèreté ces têtes dissipées qui, n'ayant d'autre élément que le plaisir, d'autre occupation que de varier et de faire se succéder leurs amusements, ne trouvent pas dans toute leur vie un moment pour l'étude et la réflexion.

J'appelle incrédules par légèreté ces enthousiastes que quelque autorité a engoués; qui, en se soustrayant à l'é-

vangile, ne font que changer de joug, et qui ne se révoltent contre Jésus-Christ que pour se donner des maîtres selon leurs désirs (1).

J'appelle incrédules par légèreté ces incrédules d'imitation et de bon ton, qui ont porté la manie de la mode jusque dans la religion ; qui affichent l'incrédulité, parce qu'ils l'ont trouvé reçue dans leurs sociétés : qui dans d'autres temps et d'autres lieux eussent été religieux ; qui le redeviendront encore, si jamais il est du bon air de croire.

J'appelle incrédules par légèreté ces philosophes adolescents, qui, masquant leur frivolité par leur suffisance, vous entretiennent gravement de leur expérience, vous présentent d'un ton d'oracles le résultat de leurs profondes réflexions, vous assomment de leur immense érudition puisée dans les brochures du jour. Ils ont tout vu, tout lu, tout examiné, tout considéré, tout discuté, tout pesé ; et de leurs nombreuses assertions la seule véritable, c'est qu'ils ont tout décidé.

Enfin j'appelle incrédules par légèreté toute cette tourbe d'êtres superficiels, qui ne s'attachent à aucun système particulier, et dont l'incrédulité consiste à rejeter la loi qui les condamne ; qui, incapables d'adopter une opinion, ne savent que suivre un parti, dont les idées flottantes et emportées çà et là par tout vent de doctrine, varient selon les impressions qu'ils ont reçues du dernier homme méchant ou astucieux qu'ils ont entendu (2) ; avançant sans crainte les maximes les plus hardies ; reculant sans dificulté, quand on leur en fait envisager les conséquences : tous ceux, en un mot, dont l'incrédulité ne repose sur aucun principe ; qui ne pourraient pas

---

(1) Erit enim tempus, cum sanam doctrinam non sustinebunt, sed ad sua desideria coacervabunt sibi magistros, prurientes auribus. (2. *Timoth.* 4, 3.)

(2) Jam non simus parvuli fluctuantes et circumferamur omni vento doctrinæ in nequitia hominum, in astutia ad circumventionem erroris. (*Ephes.* 4, 14.)

rendre compte du motif qui les y a décidés ; qui se sont faits incrédules ou par le plaisir de l'être, ou par la vanité de le paraître, ou par la crainte d'être obligés de pratiquer ce qu'ils croiraient. Ils blasphèment ce qu'ils ignorent (1). Toute leur science se réduit à un jargon emprunté de leurs oracles, avec lequel ils s'érigent en docteurs, sans comprendre ni les matières dont ils parlent, ni même souvent les choses qu'ils affirment (2).

Et moi, j'ose contester à tous ces hommes leur prétention d'incrédulité. Ils ne sont pas véritablement incrédules, ils veulent l'être ; ils ne croient pas réellement que la religion soit fausse, ils le souhaitent ; ils ne nient pas dans le fond de leur cœur l'existence d'un Dieu vengeur du crime, il la craignent ; et leur esprit irréfléchi, qui n'a jamais su se rendre compte d'un sentiment, prend aveuglément ses désirs pour des opinions. Que l'on retranche de la classe des incrédules tous ceux qui le sont devenus de quelqu'une de ces manières, à quoi se réduira ce parti qui effraie par son grand nombre ?

Pour connaître sûrement l'influence qu'a eue la légèreté d'esprit sur l'incrédulité moderne, il suffirait de son propre témoignage. Cette cause de son origine se manifeste, de même que les autres, dans ses écrits. On y voit continuellement la raillerie substituée au raisonnement, et le ridicule mis à la place de la discussion.

Il n'est pas difficile de sentir combien est déplacé, combien est indécent dans une matière aussi grave le ton de la plaisanterie (3). Certes, si jamais la raison humaine fut appelée à traiter des objets qui exigeassent toute la force de l'esprit, toute l'étendue des connaissances, toute

---

(1) Hi autem quæcumque ignorant, blasphemant. (*Jud.* 10.)

(2) Conversi sunt in vaniloquium, volentes esse legis doctores, non intelligentes neque quæ loquantur, neque de quibus affirmant. (1 *Timoth.* 1, 6, 7.)

(3) Quocirca velut ex loco excelso clamantem me. Græci, audite, nec cachinnando, dementiam vestram in præconem veritatis transferte. (*Tatiani contra Græcos*, *Orat.* n° 17.)

la profondeur des réflexions, c'est lorsqu'elle s'est élevée à ces grandes méditations, qui lui découvrent son origine et sa fin, les moyens de répondre à l'une et d'atteindre l'autre; qui lui développent ses relations avec son Auteur, ses rapports avec ses semblables; qui l'instruisent de l'universalité de ses devoirs; qui posent le fondement de ses espérances; qui ouvrent les sources de son bonheur; enfin, dont dépend et pour le temps et pour l'éternité toute la suite de ses destinées. Et les incrédules imaginent de discuter ces grands objets avec des plaisanteries, et ils prétendent décider ces vastes questions avec des bons mots. Quelle idée ont donc eux-mêmes de leur cause, ceux qui, pour la soutenir, ont recours à d'aussi méprisables moyens? S'ils ont des raisons solides à produire, croient-ils leur donner du poids par ces saillies légères? S'ils n'en ont point, pensent-ils que des railleries pourront en tenir lieu?

C'est là précisément leur espoir. Ils se flattent de suppléer par le sel de leurs bons mots à ce qui manque de force à leurs raisonnements; et, sentant qu'ils ne peuvent éclairer, ils cherchent à éblouir. L'exemple de leurs devanciers, des Hobbes, des Vanini, des Spinosa, dont les écrits, inconnus du vulgaire, languissent dans la poussière des bibliothèques, leur avait appris l'impuissance du raisonnement contre la religion. Mais le ridicule est aussi propre à attaquer la vérité qu'à combattre l'erreur; on le vit aussi souvent flétrir la vertu que démasquer le vice. Une raillerie est, sur le commun des hommes, plus puissante qu'une raison. Peu sont en état de suivre la marche du raisonnement, mais un bon mot est à la portée de tous; et même parmi ceux qu'une éducation plus cultivée place au-dessus du vulgaire, combien n'y en a-t-il pas qui se piquent plus d'esprit que de jugement; qui ont plus de prétention à la vivacité qu'à la justesse; qui sont ainsi plus disposés à être séduits qu'à être persuadés; et plus entraînés par une raillerie que convaincus par une raison?

Les incrédules ont senti l'avantage que pouvait leur

donner ce genre d'attaques légères, et il les ont prodigieusement multipliées. On a vu les matières les plus graves agitées dans les brochures superficielles, les principes les plus sérieux combattus dans des contes, les raisonnements les plus abstraits discutés dans des vers. On a vu les histoires saintes parodiées, les maximes religieuses travesties. Les faits, les mystères, les sacrements, les vertus chrétiennes, les ministres, tout ce que la religion consacre, tout ce qui a été l'objet des respects de dix-huit siècles est devenu, dans celui-ci, le sujet des chansons, des épigrammes, de tous les genres de raillerie.

Ainsi, semblable au serpent qui se rajeunit en changeant de peau, l'incrédulité, en changeant de ton, s'est renouvelée. Ses objections surannées, reproduites sous une autre forme, ont paru nouvelles. La curiosité a recherché ses plaisanteries, l'oisiveté a recueilli ses bons mots, la légèreté s'est réjouie de ses saillies, la malignité a applaudi à ses épigrammes. Des écrits, ce ton léger a passé rapidement dans les sociétés. Il a mis les matières les plus abstraites à la portée des conversations les plus frivoles; il a rabaissé les sujets les plus relevés au niveau des esprits les plus communs; il a procuré les moyens de briller à ceux que la nature en avait dépourvus; il a même quelquefois donné l'air de la profondeur aux têtes les plus superficielles. S'il n'a pas eu toujours le don de persuader, il a eu le mérite plus recherché de séduire, et même, dans bien des occasions, l'avantage d'en imposer. Combien de fois l'homme raisonnable et honnête a-t-il contenu l'indignation qu'excitait en lui le jargon à l'incrédulité, par la crainte de devenir le but d'un sarcasme ou la victime d'un ridicule?

Un autre grand succès que l'incrédulité avait espéré, et qu'elle a obtenu de son ton badin et railleur, a été d'affaiblir par degrés le respect pour la religion. Malheureuse légèreté de l'esprit humain! Ce mélange de la fade plaisanterie avec ce qu'il y a de plus sacré ne devrait inspirer que du dégoût, et cependant il amollit quelque-

fois même les âmes sensées et vertueuses. La répétition fréquente des sarcasmes de l'impiété, au lieu d'augmenter l'indignation qu'ils inspiraient d'abord, la diminue. On s'y habitue sans s'en apercevoir, on s'y familiarise sans penser à s'en défendre ; on finit par s'en trouver moins révolté, sans en connaître la cause. Et c'est ainsi qu'insensiblement et graduellement s'est altérée cette antique et pieuse vénération des objets sacrés, qui avait été longtemps parmi nous le premier fondement de l'autorité, le premier soutien des mœurs, le premier mobile de la vertu, le premier frein du vice.

O jours de nos pères, jours heureux, qu'êtes-vous devenus! Nos saintes vérités imprimaient à tous les esprits une respectueuse terreur. La conscience repoussait avec une religieuse indignation jusqu'à la pensée d'un doute. L'incrédule, si par hasard il s'en rencontrait quelqu'un, était regardé avec étonnement et reçu avec répugnance. La foi était l'arche mystérieuse, que l'on ne pouvait toucher sans crime, sur laquelle on osait à peine lever les yeux. Cette foi pure et simple de nos ancêtres daignera-t-elle encore revenir parmi leurs descendants? Accoutumés au langage des impies, familiarisés avec leurs blasphèmes, peut-être même amusés de leurs railleries, ont-ils conservé des cœurs assez purs pour la recevoir? Aurait-elle condamné la génération qui la dédaigna, et toutes celles qui doivent suivre, à l'affreux malheur de l'avoir perdue pour toujours? Ah! si Dieu a résolu dans ses décrets de punir notre irréligion et les causes qui l'ont engendrée, nos désordres, notre orgueil, notre coupable légèreté, qu'il daigne nous choisir un châtiment moins rigoureux.

C'est à nous à les rappeler dans notre patrie, cette droiture de cœur, cette pureté d'intention, cette simplicité de foi dont elle se glorifiait autrefois. C'est la perte de ces précieuses vertus, qui a entraîné tous les maux dont elle vient d'être accablée. En cessant d'être religieuse, elle a cessé d'être heureuse ; en secouant le joug de la foi, elle a rejeté celui des lois, qui assurait sa tran-

quillité; et la liberté d'opinion dont elle s'est laissé flatter, a été le degré par lequel on l'a élevée à la liberté de tous les crimes.

O vous donc, chers et fidèles compatriotes, que les séductions de l'incrédulité n'ont pas atteints, ou qui avez eu la sagesse de vous en garantir, attachez-vous de plus en plus à cette religion bienfaisante, qui vous promet le bonheur de l'éternité, et qui, en l'attendant, vous procure celui du temps. Considérez combien de maux cherche à attirer sur chacun de vous cette incrédulité qui s'efforce de vous prendre dans ses piéges. Enfants, elle vous enlève à celui qui vous rassemblait si affectueusement autour de sa personne. Viellards, à l'attente précieuse qui soutenait votre caducité, elle substitue l'expectative prochaine de l'anéantissement de tout votre être. Riches charitables, elle vous dispute le prix de vos bonnes œuvres: vos aumônes ne monteront point aux pieds du Juge qui doit les récompenser. Pauvres, elle vous conteste le dédommagement de vos privations; elle vous dépouille de l'héritage qui vous fut promis. Malheureux de tout genre, elle vous arrache vos consolations. Hommes de tout état, elle anéantit vos espérances.

Et vous, objets de nos vives douleurs, qui naquîtes, qui fûtes élevés dans le sein du christianisme, qui lui appartenez encore par votre baptême, qui en goûtâtes autrefois les maximes, qui depuis les avez abandonnées; c'est à vous spécialement que nous adressons ces Dissertations sur la Vérité de la Religion. Nous ne vous demandons pas encore de la croire, nous vous conjurons de l'examiner. S'il reste encore au fond de vos cœurs le plus léger doute, (et peut-il n'y en pas rester?) considérez combien est absurde et dangereuse l'indifférence dans laquelle vous vous enfoncez volontairement; c'est la tranquillité de l'homme ivre, qui dort sur le bord d'un précipice; c'est l'apathie du condamné qui, étourdi par l'opium, monte sur l'échafaud sans terreur. Si, comme l'ont cru fermement tant de siècles, comme l'ont professé et soutenu tant de puissants génies, la religion est

vraie, voyez, en la rejetant, de quels biens immenses vous vous privez, à quels maux affreux vous vous dévouez? Ses promesses et ses menaces sont si expresses, que leur effet est la conséquence inévitable de sa vérité. Vous vous piquez de sagesse et de prudence dans toutes vos autres affaires; est-ce ici le lieu d'en manquer? quand une affaire majeure et d'une haute importance vous survient, vous ne négligez pas de l'étudier; vous employez tout ce que vous avez d'esprit, de sagacité, d'expérience, de connaissances à la bien connaître. En est-il une dont l'importance approche de celle-ci? Que pensez-vous de l'homme qui, insouciant sur l'affaire dont dépend le sort de sa vie, s occupe, pendant qu'elle se décide, de frivolités et de bagatelles? Retournez sur vous-mêmes le jugement que vous portez sur lui. Vous êtes incomparablement plus déraisonnables, puisque, entre votre extravagance et la sienne, il y a toute la distance qui est entre l'éternité et le temps. C'est donc pour votre propre intérêt, pour votre plus grand intérêt, et nous le disons d'après notre divin maître, pour votre seul intérêt essentiel (1), que nous vous conjurons de vous occuper de cet examen. C'est votre cause que nous plaidons auprès de vous (2). Ayez pitié de vous-mêmes, de la plus précieuse portion de vous-mêmes, de votre âme (3), que vous exposez au plus imminent et au plus épouvantable des dangers.

Redouteriez-vous la difficulté, l'embarras, la fatigue de cette étude de la religion? Ah! quand il s'agit pour vous d'intérêts temporels, avec quel ardeur vous vous livrez à des discussions bien autrement épineuses! Vous

---

(1) Porro unum est necessarium. (*Luc.* 10, 42.)

(2) Jam vero iis quæ in nobis sita erant absolutis, desinimus, illud etiam precantes, ut omnes ubique homines veritatis cognitione dignentur. Utinam et vos, ut pietatem et philosophiam decet, æquum vestra ipsorum causa judicium feratis. (*S. Justin. Apol. secund. cap.* 15.)

(3) Miserere animæ tuæ, placens Deo. (*Eccli.* 30, 24.)

ne calculez pas alors les peines, les difficultés du travail. Par quelle déplorable inconséquence ne vous arrêtent-elles que quand il est question du plus grand de tous vos intérêts ? Et quelles sont-elles donc ces difficultés si effrayantes que vous présente l'examen de la religion ? S'agit-il de sonder des idées abstraites, de vous élever à des raisonnements qui surpassent votre intelligence ? Vous demande-t-on de faire des recherches lointaines, de parcourir dans votre esprit tous les temps et toutes les régions ? Non ; elle est entièrement à votre portée, vous la trouvez sous votre main en quelque sorte toute faite, elle est la plus facile comme la plus importante de toutes, cette étude de la loi divine (1). Dieu a voulu que sa révélation vous fût rendue certaine par les mêmes moyens que toutes les autres vérités ; que la même faculté intellectuelle jugeât les objets religieux et les profanes ; qu'elle observât les mêmes règles dans la recherche des uns et des autres. Il a attaché la conviction de sa religion au genre de preuves le plus simple, le plus propre à être senti par tous les esprits, le plus usité parmi les hommes ; à des preuves de fait, sur lesquelles reposent tous nos autres intérêts ; qui fixent toutes nos autres croyances, qui nous dirigent dans toutes nos autres actions, qui nous règlent pour tous nos autres devoirs, qui nous déterminent sur toutes nos autres affaires. Non, nous osons vous le dire, ce n'est pas votre esprit qui se rebute des difficultés qu'il envisage ; c'est votre cœur qui s'effraye des sacrifices qu'il n'ose même contempler. Ce ne peut pas être votre raison, ce sont évidemment vos passions qui vous arrêtent dès l'entrée de l'examen, et qui ne permettent pas à votre raison même de la commencer.

Tout ce que nous vous demandons avec instance est donc de raisonner sur l'affaire la plus importante pour vous, comme vous raisonnez habituellement, comme

---

(1) Mandatum hoc quod ego præcipio tibi, non supra te est, neque procul positum..... sed juxta te est sermo valde in ore tuo, et in corde tuo ut facias illum. (*Deuter.* 30, 11, 14.)

vous auriez honte de ne pas raisonner sur le plus léger intérêt. Nous vous demandons uniquenent d'être raisonnables sur ce point, comme vous l'êtes sur tous les autres (1). Ce que nous vous demandons, votre raison elle-même vous le demande avec nous. Elle vous supplie, elle vous conseille, elle vous requiert, elle vous somme par notre voix, et par la voix intérieure de votre conscience, de la laisser s'exercer librement sur la matière qui est le plus évidemment de son ressort, et qu'il lui importe le plus essentiellement de connaître. Si vous ne daignez pas nous écouter, écoutez-la du moins; écoutez ce qu'elle vous crie, et sur la nécessité dont il est pour vous de vous livrer à l'examen de la religion, et sur la manière dont vous devez y procéder.

Elle vous présente deux règles, dont vous ne pouvez vous dissimuler la justice : la droiture d'intention, la pureté de cœur.

Si votre intention n'est pas droite ; si, au lieu de chercher la vérité, vous la fuyez, pouvez-vous croire que vous la rencontrerez? Si votre volonté dit à votre intelligence ce que disaient les juifs à leurs prophètes : « Ne « nous montrez pas ce qui est véritable ; ne nous faites « voir que ce qui nous plaît ; présentez-nous des er- « reurs (2) ; » docile à vos ordres, pour votre malheur, votre intelligence ne vous offrira que les illusions qui vous flattent. Si, comme tant d'autres l'ont pratiqué, comme peut-être vous-mêmes vous en avez agi jusqu'ici,

---

(1) Nihil est enim quo magis homo cæteris animantibus præstet, quam quo rationis est particeps : causas rerum requirit, generis sui auctorem investigandum putat, in cujus potestate vitæ necisque potestas sit, qui mundum suo nutu regat, cui sciamus rationem esse reddendam nostrorum actuum.... Omnibus igitur hominibus inest secundum naturam humanam verum investigare, quæ nos ad studium cognitionis et scientiæ trahit, et inquirendi infundit cupiditatem. (*S. Ambr. de Offic. Min.* lib. 1, cap. 22, n° 124, 125.)

(2) Qui dicunt videntibus : Nolite videre, et aspicientibus : Nolite aspicere nobis ea quæ recta sunt : Loquimini nobis placentia, videte nobis errores. (*Isa.* 30, 10.)

vous ne consultez, sur la vérité de la religion, que les écrits qui la combattent, ou si vous ne lisez les livres qui la défendent qu'avec un esprit de critique et dans l'intention d'y apercevoir des difficultés, vous n'y trouverez que ce que vous y aurez cherché. Et n'est-il pas dans l'ordre ordinaire que ce que l'on désire vivement soit ce que l'on voit clairement? Combien de fois n'avez-vous pas vu et peut-être vous-mêmes l'avez-vous souvent éprouvé, que les désirs forment les opinions, donnent du poids aux plus minces raisons, atténuent les plus puissants motifs? Commencez donc par souhaiter sincèrement, franchement, uniquement, de découvrir la vérité; et méprisant les fades railleries, laissant de côté les déclamations vagues et incertaines, n'ayant plus aucun égard aux frivoles autorités auxquelles vous avez jusqu'ici trop déféré (1), pesez dans la balance de votre propre raison les preuves que nous vous présentons de la vérité du christianisme, et les difficultés qu'on y oppose.

Mais pour que cet examen soit fait avec l'impartialité requise, une autre condition est indispensablement nécessaire; c'est que vous y apportiez un cœur pur (2).

---

(1) Præscribit ratio, ut qui vere pii et philosophi sunt, verum unice colant et diligant, recusantes majorum opiniones sequi, si pravæ sint. Neque enim id solum sana ratio præcipit, ut ne eos sequamur qui injuste quid fecere aut docuere; sed omnino vel præ sua ipsius anima veritatis amatori, quam vis mors intentetur, statuendum et eligendum est, ut æqua dicat et faciat. (*S. Justin. Apol.* 1, cap. 2.)

Stultissimum est, super fide mea me ex alterius pendere judicio. (*S Hieronym. Dialog. contra Pelagian.* lib. 3.)

(2) Non cujusvis est, o viri, de Deo disserere; non inquam, cujusvis... Quoniam his duntaxat hoc muneris incumbit, qui exactissime explorati sunt, ac contemplando longe præcesserunt, priusque etiam et corpus et animum a vitiorum sordibus purgarunt, aut, ut parcissime loquar, jam hoc agunt ut se a vitiorum labe purgent. Impuro enim, rem puram attingere, ne periculo quidem fortasse caret; quemadmodum nec ægris oculis solis radios intueri. (*S. Greg. Naz. Orat.* 33, n° 10, 11.)

Quelqu'empire qu'aient pris sur vous vos passions, à quelque degré qu'elles aient altéré votre intelligence, elles ne peuvent pas vous déguiser cette vérité évidente : qu'elles ont intérêt à ce qu'il n'existe pas une religion qui les réprime. Ecartez donc du tribunal de votre raison ces conseillers dangereux qui ne persuadent qu'en séduisant ; qui, incapables d'éclairer, ne savent qu'aveugler ; dont la voix, plus haute et plus forte que celle du raisonnement, parvient trop souvent à l'étouffer ; dont vous avez bien des fois éprouvé la funeste influence sur votre volonté ; et qui, formant dans votre esprit un parti puissant en faveur de l'incrédulité, finiraient par l'y entraîner.

Enfin, pour parvenir à la connaissance certaine de la vérité, nous vous proposons une dernière préparation. Si vous croyez qu'il existe, ou même qu'il peut exister un Etre-Suprême, vous ne pouvez douter qu'il ne soit en son pouvoir d'augmenter les lumières de votre esprit, qu'il ne soit le maître de faire descendre sur vous la science avec la sagesse, et qu'étant par lui-même le principe de toute vérité, il ne puisse vous découvrir la vérité dans son entière clarté (1). Conjurez donc avec une humble confiance ce Dieu infiniment puissant et bon, dont vous reconnaissez l'existence, dont vous ne

---

Sed id nunc agitur, ut sapientes esse possimus, id est inhærere veritati ; quod profecto sordidus animus non potest. Sunt autem sordes animi, ut brevi explicem, amor quarumlibet rerum, præter animum et Deum. A quibus sordibus quanto est quis purgatior, tanto verum facilius intuetur. (*S Aug. de Utilitate Credendi*. Cap. 16, n° 34.)

(1) Omnis sapientia a Domino Deo est, et cum illo fuit semper, et est ante ævum. (*Eccli.* 1, 1.)

Dominus.... dat sapientiam sapientibus, et scientiam intelligentibus disciplinam.... et lux cum eo est. (*Dan.* 11, 21, 22.)

Omne verum ab illo est, qui ait : Ego sum veritas. (*S. Aug. de Doctr. Christ.*, lib. 1, n° 8.)

Hæc est providentia veræ religionis, hoc jussum divinitus, hoc a beatis majoribus traditum, hoc ad nos usque servatum. Hoc perturbare velle atque pervertere, nihil est aliud quam ad veram religio-

voulez pas encore connaître la loi, de se manifester à vous. Dites-lui, comme saint Paul terrassé aux portes de Damas : Seigneur, qui êtes-vous ? Dites-le-lui dans toute la sincérité de votre esprit, avec toute l'ardeur de votre cœur ; et il vous répondra de même, qu'il est ce Jésus que jusque-là vous avez persécuté (1). Déposez les préjugés qui offusquent votre raison, repoussez les passions qui l'aveuglent, examinez avec l'impartialité et la bonne foi requises les preuves du christianisme, et nous sommes assurés que bientôt vous serez chrétiens.

---

nem sacrilegam viam quærere. Quod qui faciunt, nec, si eis concedatur quod volunt, possunt quo intendunt pervenire. Cujusmodi enim libet excellant ingenio, nisi Deus adsit, humi repunt. (*S. Aug. de Utilit. Credendi*, cap. 10, n° 24.)

(1) Qui dixit : Qui es, Domine ? Et ille : Ego sum Jesus, quem tu persequeris. (*Act.* 9, 5.)

DISSERTATIONS

SUR LA

VÉRITÉ DE LA RELIGION.

PREMIÈRE DISSERTATION.

AUTHENTICITÉ DES LIVRES DU NOUVEAU TESTAMENT.

I. « Un livre est authentique, dit Bergier, quand il « est de l'auteur dont il porte le nom; il est vrai, quand « les faits qui y sont racontés sont effectivement arrivés; « il est divin ou inspiré, lorsque l'auteur qui l'a écrit « était assisté d'un secours surnaturel, pour ne tomber « dans aucune erreur; il est canonique, quand l'Eglise « le place dans le catalogue de ceux qu'elle regarde « comme divins (1). » Il ne s'agit ici que de l'authenticité des livres du Nouveau Testament, et spécialement des quatre évangiles. J'examinerai leur vérité dans les dissertations suivantes.

II. Les livres du Nouveau Testament sont-ils véritablement l'ouvrage des apôtres et des disciples de Jésus-Christ? les avons-nous tels que les apôtres et les disciples les ont écrits? Ce sont deux questions dont est composée celle que je me propose de traiter. J'en ferai l'objet de deux chapitres consacrés à discuter, l'un l'authenticité proprement dite, l'autre l'intégrité de ces saintes écritures. J'établirai dans le premier qu'elles n'ont pas été supposées; dans le second, qu'elles n'ont pas été altérées.

(1) Traité historique et dogmatique de la vraie religion. *Tom.* VIII, *pag.* 36. (*et tom.* IV, *pag.* 71, édit. de Gauthier frères.)

CHAPITRE I.

AUTHENTICITÉ DU NOUVEAU TESTAMENT.

Je vais commencer par prouver cette authenticité. Je répondrai ensuite aux objections par lesquelles on la combat.

ARTICLE PREMIER.

Preuves de l'authenticité.

III. Je suppose un principe qui doit être la base de toute cette discussion ; c'est qu'il est possible d'être assuré de l'authenticité d'un livre ancien. Il serait inutile de vouloir prouver celle de nos livres saints à des hommes qui auraient l'extravagance de prétendre qu'on ne peut jamais être sûr qu'un ouvrage ancien, quel qu'il soit, est de l'auteur à qui on l'attribue. Vis-à-vis de ceux qui voudraient rejeter toute authenticité de tout livre, il n'y a d'autre parti à prendre que de les abandonner à leur absurdité ; de même qne ce serait perdre son temps que de vouloir prouver la chose la plus claire à un pyrrhonien absolu qui s'obstinerait à douter de tout. Aussi le pyrrhonisme sur l'authenticité des écrits est universellement regardé comme ridicule, et on sait avec quel mépris il a été reçu quand on a voulu le produire. Il n'y a pas d'homme raisonnable qui ne croie fermement et sans aucun doute que les poésies d'Homère et de Virgile, les harangues de Démosthènes et de Cicéron, les histoires de Thucidide et de Tacite, les ouvrages philosophiques de Platon et d'Aristote sont véritablement de ces auteurs. Au reste, ce ne sont pas les incrédules de nos jours qui pourraient nous faire cette difficulté. Ils nous objectent divers auteurs : Tite-Live, Tacite, Suétone, Cicéron, Josèphe. Ils reconnaissent donc

l'authenticité de leurs ouvrages. Ainsi, en niant qu'on puisse être sûr de l'authenticité d'un écrit ancien, non-seulement ils heurteraient le sens commun et la persuasion universelle, mais ils se contrediraient eux-mêmes.

Ce principe incontestable posé, je dis qu'il ne nous est pas venu de l'antiquité un ouvrage dont l'authenticité soit plus évidemment prouvée que celle du Nouveau Testament; et qu'aucune authenticité n'est certaine, si celle-là ne l'est pas. Je vais plus loin : je prétends que les preuves de l'authenticité de nos saints livres sont et plus multipliées et plus fortes que celles qu'on peut apporter en faveur de tous les autres livres quelconques (1).

IV. Les motifs sur lesquels on est persuadé qu'un ouvrage est véritablement de l'auteur dont il porte le nom, sont :

Que tout, dans cet ouvrage, soit conforme aux circonstances historiques, aux mœurs, aux usages du temps et du pays où on dit qu'il a été composé;

Qu'on y trouve des indications positives que c'est dans ce temps qu'il a été écrit;

Qu'il ait été alors très-public;

Que dans les temps voisins on l'ait généralement attribué à cet auteur;

Qu'il ait été cité par d'autres auteurs contemporains, ou peu postérieurs;

Qu'une tradition continue et bien constante, depuis le temps de l'auteur, le lui attribue;

Que ceux même qui auraient pu avoir intérêt à contester l'authenticité, en soient convenus;

Que la supposition n'ait pu être faite par aucune personne;

Qu'elle ne puisse être fixée à aucune époque.

---

(1) Quod poteris proferre scriptum, quod non ille qui non vult credere dicat esse confictum, si tanta Evangelii notitia venit in dubium. (*S. Aug.*, *contra Faustum*, *lib.* XXII, *cap.* 79.)

Il n'est pas même nécessaire, pour être fermement convaincu de l'authenticité d'un livre, de réunir l'universalité de ces preuves. Et si on voulait les exiger toutes, je demande quel est l'ouvrage profane qu'on pourrait croire authentique? Si donc je puis montrer que nos livres sacrés réunissent tous ces caractères, j'aurai démonstrativement établi non-seulement qu'ils sont authentiques, mais qu'il n'en existe aucun autre dans le monde, dont l'authenticité puisse leur être comparée.

V. J'ouvre d'abord les livres du Nouveau Testament, et j'examine leur contenu. Je ne vois rien dans les discours, dans les actions de Jésus-Christ et de ses disciples, qui ne soit parfaitement conforme aux circonstances personnelles ou locales du temps et des pays dont il est parlé. Je vois, au contraire, l'histoire de l'Evangile et celle des Actes des apôtres liée dans beaucoup d'endroits à l'histoire civile, et partout y cadrant exactement. Je vois un grand nombre de faits particularisés, et tous les détails se rapportant aux lois, au gouvernement, à la religion, aux mœurs, aux usages, soit des Juifs, soit des autres peuples. Nulle part je ne découvre la plus légère dissonnance. Il n'est nullement aisé de faire adopter un ouvrage supposé, et de ne pas donner quelque prise à la critique qui est si soupçonneuse et si éclairée. Combien de livres que les plus légères différences avec quelques usages du temps ou du lieu font rejeter comme faux, ou suspecter comme douteux! Ce qui serait difficile pour un seul ouvrage, le devient bien davantage encore, quand on pense qu'il s'agit de plusieurs écrits attribués à divers auteurs; quand il faudrait y mettre, comme dans nos livres, la marque des différentes mains qui les auraient composés, et en effacer la trace du temps où ils auraient été fabriqués. Un faussaire qui aurait voulu faire une pareille supposition, aurait-il osé y mettre tant de particularités, tant d'indications de personnes, de lieux, de circonstances? N'aurait-il pas craint de se trahir par

quelqu'endroit? S'il avait eu la hardiesse maladroite d'entrer dans tous ces détails, aurait-il pu réussir à imiter si parfaitement, dans toutes les parties, ce qui aurait dû être dit dans le temps et par les personnes, qu'il fût impossible de découvrir la trace de sa fraude?

VI. Ce n'est pas tout. Nous voyons dans les évangiles plusieurs variétés, qui appartiennent aux circonstances des temps différents où ils ont été écrits, et des objets divers pour lesquels ils l'ont été. J'en citerai seulement deux exemples : Saint Matthieu écrivait son évangile en hébreu, et spécialement pour les juifs convertis à la foi. En conséquence, il s'attache plus que les autres évangélistes à rapporter et à appliquer à Jésus-Christ les prophéties de l'Ancien Testament, afin de montrer aux juifs qui y croyaient, l'accomplissement de ces oracles dans la personne du Sauveur. Saint Jean, qui écrivait son évangile beaucoup d'années après les autres, et dans un temps où il s'était élevé des hérésies sur la divinité de J.-C. et sur la réalité de sa chair, insiste particulièrement et plus que tous, sur les déclarations que son Maître avait faites de sa divinité (1). Nous lisons aussi dans les trois premiers évangélistes les prophéties de Notre-Seigneur sur la destruction de Jérusalem. Il était utile de les rapporter avant l'évènement, pour établir et confirmer la foi. Saint Jean, qui écrivait après la prise de cette ville, n'en parle pas, parce que son récit n'aurait plus eu le même effet. Un faussaire, fabricant des évangiles postérieurement au temps des évangélistes, aurait-il imaginé d'adapter avec cette justesse les divers évangiles à des circonstances qui alors auraient été aussi éloignées de lui? Concluons donc que tout le Nouveau Testament décèle si parfaitement le

---

(1) Nam neque evangelistas idcirco inter se pugnare dixerimus, quoniam alii in exponenda Christi humanitate plus operæ posuerunt, alii ad explicandam divinitatis materiam se contulerunt; atque alii ab his rebus quæ secundum nos sunt, auspicati sunt. (*S. Gregor. Naz. Orat.* XX, *n°* 100.)

temps apostolique, qu'il est déraisonnable de le rapporter à un autre temps.

VII. Voici une autre preuve que le Nouveau Testament est réellement de ce temps-là : c'est qu'à la seule inspection des livres dont il est composé, on voit clairement que tous, (excepté les ouvrages de St. Jean, son évangile, son apocalypse, et peut-être ses épîtres) ont été écrits avant la ruine de Jérusalem. Il est parlé très-souvent, au livre des Actes des apôtres, de Jérusalem et de son temple, comme de choses alors existantes. Les épîtres de St. Paul le supposent aussi évidemment. Mais avant d'écrire le livre des Actes, St. Luc avait composé son évangile; il le dit expressément (1). Voilà donc évidemment un des évangiles antérieur à la destruction de Jérusalem. Or, il est certain par le témoignage de toute la tradition, que les deux évangiles de St. Matthieu et de St. Marc avaient été écrits avant celui-là, et que St. Luc n'a été que le troisième qui ait publié un évangile. Il n'est pas nécessaire de m'arrêter à prouver une vérité qui, je crois, n'a jamais été contestée. Il résulte de là évidemment que ces trois évangiles sont antérieurs à la subversion du peuple juif. Nous en avons encore un témoin d'une grande autorité. C'est le pape St. Clément, disciple des apôtres, qui, dans sa première lettre écrite vers l'an 68 de notre ère, cite plusieurs fois les évangiles, ainsi que nous allons le voir, et qui, de plus, parle de l'exercice de la religion judaïque dans le temple de Jérusalem, comme d'une chose alors existante (2). Dès que ces livres sont antérieurs à la prise de Jérusalem, ils sont incontestablement du temps des

---

(1) Primum quidem sermonem fecit de omnibus, o Theophile, quæ cœpit Jesus facere et docere usque in diem qua præcipiens apostolis per Spiritum sanctum quos elegit, assumptus est. (*Act.* 1, *v.* 1.)

(2) Non ubique, fratres, offeruntur sacrificia jugia, vel votiva, vel pro peccato et delicto, sed Hierosolymis tantum : atque illic non in omni loco fit oblatio, sed ante templum, ad altare, prius facta a summo sacerdote et prædictis ministris oblati inspectione et probatione. (*S. Clemens, papæ, Epist. prima*, n° 41.)

auteurs auxquels on les attribue. La ruine de cette ville est de l'an 70 de notre ère; le martyre de St. Pierre et de St. Paul, de l'an 66; celui de St. Marc, de l'an 68; St. Jacques avait subi le sien en l'an 61; quant à St. Luc, il a survécu de beaucoup à tous ces temps-là. Il est donc incontestable que les livres du Nouveau Testament ont été écrits et publiés dans le temps des auteurs auxquels on les attribue.

VIII. Si on veut nier l'authenticité des évangiles, il faut contester aussi celle de tous les autres livres du Nouveau Testament. Ils sont tous intimement liés entre eux. Quoique distincts, ils forment un ensemble. Le livre des Actes suppose les faits rapportés dans les évangiles. Les épîtres apostoliques rappellent aussi ce qui est contenu, soit dans les Evangiles, soit au livre des Actes. Mais nier l'authenticité de ces épîtres, c'est se jeter dans des difficultés insurmontables, ou, pour mieux dire, dans des absurdités intolérables. Veut-on que ces épîtres n'aient pas été écrites? Aime-t-on mieux qu'elles l'aient été par un personnage supposé? A qui imaginera-t-on de persuader qu'on a fait à la fois illusion à tous les néophytes de différents pays, de Rome, de Corynthe, d'Ephèse, de Thessalonique, etc., et qu'on leur a fait illusion au point de leur persuader qu'ils avaient reçu de St. Paul des lettres que dans le fait ils n'auraient jamais vues? Comment tous ces fidèles auraient-ils pu se tromper sur l'auteur de ces lettres, quand ils y lisaient des réponses à des questions qu'ils avaient proposées à l'apôtre sur divers points de discipline et de morale, sur les viandes offertes aux idoles sur les observances légales, sur l'Eucharistie, sur le mariage et la virginité? Quel faussaire aurait voulu, aurait pu se faire prendre pour St. Paul, en annonçant à ces églises, tantôt qu'il les a visitées, tantôt qu'il compte les revoir incessamment; ailleurs, qu'il leur envoie un de ses disciples? Pour faire toutes ces suppositions, il faut supposer le trompeur et les trompés imbécilles au point où aucun homme ne l'est.

IX. Si dans les commencements du christianisme on

voyait les livres du Nouveau Testament tenus secrets, et publiés seulement quelques années après, on pourrait plus aisément soupçonner qu'ils auraient été supposés. Mais, au contraire, nous les voyons dès les premiers temps répandus universellement et avec profusion. Eusèbe rapporte que beaucoup de disciples de ce temps primitif, abandonnant leur patrie, allaient exercer le ministère évangélique, annoncer Jésus-Christ aux peuples qui n'en avaient pas encore entendu parler, s'empressant avec ardeur de leur donner les livres des saints Evangiles; et qu'ils ne partaient de ces pays, pour aller répandre ailleurs la foi, qu'après y avoir établi des pasteurs, à qui ils confiaient le soin de leur nouvelle plantation (1). Nous apprenons de St. Justin, qui écrivait dans le milieu du second siècle, que ces livres, qu'il appelle les commentaires des apôtres, étaient lus publiquement le dimanche dans les églises (2). Tertullien, qui florissait à la fin du même siècle, dit que de son temps les originaux des lettres des apôtres, conservés dans les églises auxquelles ils les avaient écrites, y étaient lus publiquement (3). Nous ne cachons pas nos livres, dit-il ailleurs, et beaucoup de circonstances les font passer aux mains

---

(1) Plerique illius temporis discipuli.... relicta patria peregre proficiscentes munus obibant evangelistarum iis qui fidei sermonem nondum audivissent, Christum prædicare et sacrorum evangeliorum libros tradere ambitiose satagentes. Hi postquam in remotis quibusdam ac barbaris regionibus fundamenta fidei jecerant, aliosque pastores constituerant, et novellæ plantationis curam eisdem commiserant, ad alias gentes et regiones. comitante Dei gratia ac virtute, properabant. (*Euseb.*, *Hist. Eccles. lib.* III, *cap.* 31.)

(2) Ac solis qui dicitur die, omnium sive urbes, sive agros incolentium, in eumdem locum fit conventus, et commentaria apostolorum aut scripta prophetarum leguntur, quoad licet per tempora. (*St. Justin. Apol. prima*, *n°* 67.)

(3) Age, qui voles curiositatem exercere in negotio salutis tuæ, percurre ecclesias apostolicas apud quas ipsæ adhuc ecclesiæ apostolorum suis locis præsident, apud quos ipsæ authenticæ litteræ eorum recitantur, sonantes vocem et repræsentantes faciem uniuscujusque. (*Tertull. de Præscript. cap.* XXVIII.)

de ceux qui sont étrangers à la religion (1). Origène prouve l'avènement du Messie et par les prophéties et par les écrits apostoliques qu'on met constamment entre les mains de ceux qui sont en état de les entendre (2). C'était pour donner à ces saintes Ecritures la plus grande publicité, que la plupart avaient été écrites en langue grecque, la plus usitée qui fût alors, qui était la langue naturelle de beaucoup de pays, la langue savante de tous les autres, et qui était connue de tous les hommes éclairés. Et pour qu'elles fussent encore plus répandues et mieux connues de toutes les classes d'hommes, on les traduisit bientôt dans toutes les langues. Les apôtres ont fondé des églises dans un grand nombre de régions éloignées les unes des autres. Ce fait ne peut pas être et n'est pas contesté. On trouve les livres du Nouveau Testament répandus et lus dans toutes les églises dès les premiers temps de leur fondation, et immédiatement après les apôtres. Il est donc certain que c'étaient les apôtres, ou les hommes apostoliques, qui les leur avaient donnés en les fondant. Il serait ridicule d'imaginer une supposition de livres, exécutée dans aussi peu de temps et dans autant de pays divers.

X. On ne peut pas douter qu'un livre ne soit de l'auteur auquel il est attribué, quand on le voit cité, d'abord par les contemporains de cet auteur, qui ont vécu avec lui; ensuite successivement par d'autres écrivains, qui, de génération en génération, rendent témoignage à l'authenticité. Cette chaîne d'attestations forme une démonstration irrésistible. C'est ce que peuvent présenter bien peu d'ouvrages anciens, sur lesquels

---

(1) Inspice Dei voces litteras nostras, quas neque ipsi supprimimus, et plerique casus ad extremos transmittunt. (*Idem. apol. cap.* XXXI.)

(2) Denique eum qui prædictus est advenisse demonstramus, cum de vaticiniis illo editis quæ multa sunt, tum ex evangelicis apostolicisque scriptis, quæ sedulo traduntur iis qui prudenter illa intelligere possunt. (*Origen. contra Cels.*, *lib.* III, *n°* 15.)

cependant on n'a aucun doute; et c'est ce que la Providence a voulu réunir, pour réfuter d'avance, par l'organe des témoins les plus respectables, tout ce qu'on pourrait opposer dans la suite à l'authenticité des saints livres qu'elle a inspirés.

XI. St. Clément, qui fut le troisième successeur de St. Pierre sur le siége de Rome, avait beaucoup vécu avec les apôtres, spécialement avec St. Pierre et St. Paul. Les citations qu'il fait de nos livres sacrés prouvent donc : 1° que ces livres sont antérieurs à ce qu'il a écrit, et par conséquent du temps des apôtres ; 2° qu'ils sont véritablement des hommes apostoliques à qui l'Eglise les attribue, et qu'il avait longtemps connus. Dans sa première épître aux Corinthiens, qui est incontestablement de lui, il rapporte les paroles de Jésus-Christ tirées du chap. IV de l'évangile de St. Luc. « Faites miséricorde pour « obtenir miséricorde. Remettez, et il vous sera remis. « Comme vous faites, il vous sera fait. La mesure dont « vous aurez usé sera celle qu'on emploiera envers vous (1). » Dans un autre endroit il présente de même, comme sorti de la bouche du Seigneur, ce qui est dit au chapitre XVIII de St. Matthieu, au chapitre IX de St. Marc, et au chapitre XVII de St. Luc : « Malheur à « cet homme. Il serait bon pour lui qu'il ne fût pas né, « plutôt que de scandaliser un de mes élus (2). Il vau- « drait mieux pour lui qu'on lui attachât une meule au

---

(1) Præcipue memores sermonum Domini Jesu, quos locutus est docens mansuetudinem et æquanimitatem. Sic enim dixit : « Misere- « mini et misericordiam consequamini. Dimittite et dimittetur vobis. « Sicut facitis, ita vobis fiet.... Qua mensura metiemini, in ea men- « surabitur vobis. » Hoc præcepto, et his mandatis stabiliamus nos: semper obedientes simus sanctis ejus eloquiis, humiliter de nobis sentientes. (*S. Clemens papa*, *Epist. prima*, *n°* 13.)

(2) Recordamini verborum Jesu Domini nostri : « Væ homini « illi : bonum erat ei si natus non fuisset, quam ut unum ex meis « electis scandalisaret. Melius erat ut ei mola circumponeretur, et « in mare demergeretur, quam ut unum de pusillis meis scandalisa- « ret. » (*Ibid. n°* 46.)

« cou, et qu'on le jetât dans la mer, que de scandaliser « un des petits. » J'observe, sur ces deux citations, que St. Clément ne prétend pas apprendre aux Corinthiens ces préceptes de Jésus-Christ tirés des évangiles; il les leur rappelle, il leur dit de s'en souvenir. Ils étaient donc connus auparavant. Les évangiles étaient donc très-publics avant l'épître de St. Clément, c'est-à-dire deux ans après la mort de St. Pierre et de St. Paul.

Je cite avec moins de confiance la seconde épître de St. Clément, parce qu'il n'est pas également certain qu'elle soit de lui. Cependant, comme le plus grand nombre des savants la lui attribuent, je crois pouvoir présenter plusieurs textes des évangiles qui y sont rappelés. Il rapporte dans un endroit ces paroles du Sauveur, tirées du chap. IX de St. Matthieu : « Je suis venu appeler, non les justes, mais les pécheurs (1). » Dans un autre, celles-ci, tirées du même évangéliste, chapitre X : « Celui qui me confessera devant les hommes, « je le confesserai devant mon père (2). » Dans un troisième, celles-ci, d'après le chapitre XVII du même : « Tout homme qui me dit : Seigneur, Seigneur, ne « sera pas sauvé, mais celui qui opère la justice (3). » Et ces autres dont une partie se lit au même chapitre : « Si vous êtes assemblés en mon nom, et si vous « n'observez pas mes commandements, je vous rejeterai, « et je vous dirai : Retirez-vous de moi ; je ne sais d'où « vous êtes, ouvriers d'iniquité (4). » Plus bas il rappelle

---

(1) Alia quoque scriptura ait : « non veni vocare justos sed « peccatores. » (*S. Clemens*, *Epist. secunda*, *n°* 2.)

(2) Ait vero etiam ipse : « Qui me confessus fuerit in conspectu « hominum, confitebor ipsum in nomine patris mei. » (*Ibid. n°* 3.)

(3) Non modo igitur ipsum vocemus Dominum : id enim non salvabit nos : si quidem ait : « non omnis qui dicit mihi, Domine, « salvabitur, sed qui facit justitiam. » (*Ibid. n°* 4.)

(4) Idcirco nobis hæc facientibus dicit Dominus : « Si fueritis « mecum congregati in sinu meo, et non feceritis mandata mea, « abjiciam vos : et dicam vobis : discedite a me : nescio vos unde « sitis, operarii iniquitatis. » (*Ibid.*)

les maximes rapportées aux chap. VI et XVI de St. Matthieu, et au chapitre XVI de St. Luc : « Que nul ne « peut servir deux maîtres : qu'on ne peut pas servir à « la fois Dieu et l'avarice ; qu'il ne sert de rien de gagner « tout le monde, si on perd son âme (1). » Plus bas encore il répète ce que le Seigneur a dit dans l'Evangile (c'est celui de St. Luc, chap. XVI) : « Celui qui est fidèle dans les petites choses est aussi fidèle dans les grandes (2). » Enfin, pour terminer cette longue suite de citations, il dit qu'il a été déclaré par Jésus-Christ : « Que ceux-là « sont ses frères, qui font la volonté de son père (3) ; » ce que l'on trouve au chapitre XII de St. Matthieu.

Je dois observer ici qu'on ne voit point dans les lettres de St. Clément de citations de l'évangile de St. Jean. Cela ne pouvait pas être. St. Clément est mort longtemps avant que St. Jean n'eût publié son évangile. Mais il est impossible, en voyant plusieurs textes des premiers évangiles cités par St. Clément, disciple et compagnon de plusieurs apôtres, de se refuser à la conséquence que ces saints écrits sont authentiques.

Dira-t-on, pour affaiblir cette autorité, que St. Clément ne nomme pas positivement les évangélistes : que ce n'est peut-être pas des évangiles qu'il a tiré les paroles de Jésus-Christ qu'il rapporte, et qu'il peut les avoir apprises par tradition ? C'est une des objections auxquelles je répondrai dans l'article suivant. Je me contenterai ici d'observer que parmi les passages cités de St. Clément, il y en a qui repoussent formellement l'idée qu'ils soient cités d'après la tradition. Ce saint pontife dit dans l'un,

---

(1) Dicit autem Dominus : « nullus servus potest duobus dominis servire. *Si nos volumus* et Deo servire et mammonæ, *incommodum nobis est. Nam :* quæ utilitas, si quis universum mundum lucretur, animam vero suam detrimento afficiat. » (*Ibid. n°* 6)

(2) Ait quippe Dominus in evangelio : « Si parum non servastis, « quis magnum vobis dabit ? Dico enim vobis : Qui fidelis est in « minimo et in majori fidelis est. » (*Ibid. n°* 8.)

(3) Etenim Dominus dixit : Fratres mei sunt qui faciunt voluntatem patris mei. (*Ibid. n°* 9.)

qu'*une Ecriture rapporte;* dans un autre, que *Jésus-Christ dit dans l'Evangile.* C'est donc d'après une écriture, c'est d'après un évangile, qu'il rapporte les discours du Sauveur.

XII. Il y a parmi les savants quelques doutes sur l'authenticité de l'épître de St. Barnabé; mais la plupart la lui attribuent. On ne peut pas d'ailleurs douter que ce ne soit, au moins, un monument de quelque personnage apostolique, quand on la voit citée avec respect sous le nom de cet apôtre par St. Clément d'Alexandrie (1), et par Origènes (2). Or, dans cette épître, nous lisons deux citations des évangiles : l'une, du discours de notre Seigneur; « Qu'il est venu appeler, non les justes, mais les pécheurs (3); » l'autre, de ce précepte du Sauveur : « Donner à quiconque vous demande (4). »

A la suite de St. Clément et de St. Barnabé, nous pouvons appeler en témoignage plusieurs autres auteurs très-respectables, qui vivaient très-peu de temps après eux, qui avaient été disciples de l'apôtre St. Jean, et que l'on appelle comme eux, par cette raison, Pères apostoliques. Il était impossible que ces hommes instruits par un apôtre qui était lui-même évangéliste, ne sussent pas positivement si les Evangiles étaient ou n'étaient pas des auteurs dont ils portent les noms. Lors

---

(1) Si adduxero testem Barnabam apostolicum; erat autem is ex septuaginta. (*S. Clemens Alex. Stromat. lib.* II, *cap.* 20.)

(2) Eadem quoque Barnabas in epistola sua declarat, cum duas esse vias dicit; unam lucis, alteram tenebrarum, quibus et præcise certos angelos esse dicit; viæ quidem lucis angelos Dei : tenebrarum autem viæ angelos satanæ. (*Orig. De Principiis, lib.* III, *cap.* 2.)

(3) Quando autem apostolos suos, qui prædicaturi erant illius evangelium, elegit homines omni peccato iniquiores, ut ostenderet quod *non venit vocare justos sed peccatores ad pœnitentiam*, tum palam fecit se esse filium Dei. (*S. Barnab. Epist. n°* 5. *Vid. Matth. cap.* IX.)

(4) Non dubitabis dare, neque murmurabis cum das. *Omni petenti te tribue.*

Cognosces autem quis sit bonus mercedis retributor. (*Ibid. n.* 19. *Vid. Luc.* VI, 30.)

donc que nous les voyons rapporter des textes des évangiles et les citer comme les propres paroles de Jésus-Christ, nous pouvons être assurés que les évangiles existaient du temps des apôtres; que c'étaient les apôtres eux-mêmes qui les donnaient à leurs disciples, et que par conséquent leur authenticité est incontestable.

XIII. Le premier de ces Pères est St. Ignace, évêque d'Antioche, et martyrisé l'an 107, dans un âge avancé. Il était, c'est lui-même qui l'atteste, un de ceux qui avaient vu Jésus-Christ dans sa chair après sa résurrection (1). Il avait conséquemment dû connaître personnellement les apôtres et plusieurs des premiers disciples du Sauveur. Il avait spécialement passé une grande partie de sa vie avec St. Jean. Ce saint docteur, dans plusieurs de ses lettres, emploie souvent des passages, soit des évangiles, soit des épîtres apostoliques. Ici il rappelle ce que dit Notre-Seigneur dans St Matthieu, chap. XII, et dans St. Luc, chap. XI, « que l'arbre se connaît à ses fruits (2); » là, que Jésus-Christ est baptisé par St. Jean, « pour remplir toute justice (3), » ainsi que le dit St. Matthieu au chap. III; dans un autre endroit, ce que recommande le Seigneur, au chap. X de St. Matthieu, « d'être prudent comme le serpent, et simple comme la colombe (4). » Il cite aussi plusieurs

---

(1) Ego enim et post resurrectionem eum in carne novi : et credo esse. (*S. Ignat. Epist. ad Smyrn. n°* 3.)

(2) Nullus fidem repromittens peccat; neque caritatem possidens odit. *Manifesta est arbor ex fructu ejus.* Similiter qui profitentur se christianos esse, ex iis quæ faciunt cernuntur. (*Idem, Epist. ad Ephes. n°* 14.)

(3) Cognovi enim vos perfectos in fide immota.... plene persuasos Dominum nostrum natum ex Virgine, baptizatum a Joanne; *ut impleretur ab eo omnis justitia.* (*Idem, Epist. ad Smyrn. n°* 14.)

(4) Bonos discipulos si amaveris, nulla tibi est gratia : potius pestilentiores in mansuetudine subjice. Non omne vulnus eodem emplastro curatur. Vehementiores morbi accessiones super fusionibus seda. *Prudens esto sicut serpens* in omnibus, et *simplex ut columba.* (*Idem, Epist. ad Polyc. n°* 3.)

fois les épîtres de St. Paul, par exemple, lorsqu'il dit ce que recommandait l'apôtre aux fidèles de Corinthe, « d'être parfaitement unis dans le même sentiment, et « d'être tous unanimes dans leurs discours (1); » et quand, après avoir parlé des injures qu'on lui fait souffrir, il répète, d'après St. Paul, « que pour cela il n'est pas justifié (2). »

XIV. St Polycarpe, lié d'amitié avec saint Ignace, quoiqu'il fût beaucoup plus jeune, avait été aussi disciple de saint Jean. Nous avons de lui une épître aux Philippiens, dans laquelle il cite plusieurs passages des évangélistes; entr'autres ceux-ci de saint Luc, chap. VI : « Ne jugez point pour n'être pas jugés : remettez et on « vous remettra; on vous mesurera sur la mesure dont « vous aurez usé; » et ces autres du chap. V de saint Matthieu : « Bienheureux les pauvres et ceux qui souf- « frent persécution pour la justice, parce que le royaume « de Dieu est à eux (3). » On y lit aussi ces paroles du chap. VI de saint Matthieu : « Ne nous induisez pas en « tentation; » celles rapportées par saint Matthieu, chap. XXVI, et par saint Marc, chap. XIV : « L'esprit est « prompt et la chair est faible (4). »

XV. Papias, évêque d'Hiérapolis, vivait dans le même temps que saint Polycarpe. Son ouvrage, en cinq livres, intitulé : *Exposition des discours du Seigneur*, n'est point

---

(1) Ducet itaque vos omnibus modis glorificare Dominum Jesum Christum, qui glorificavit nos : ut in obedientia una *sitis perfecti eadem mente, eademque sententia; idemque dicatis de eodem omnes.* (*Idem, Epist. ad Ephes. n°* 2.)

(2) At ego eorum injuriis magis erudior. *Sed non in hoc justificatus sum.* (*Idem Epist. ad Rom. n°* 5.)

(3) Memores autem eorum quæ dixit Dominus, docens : « Noli- « te judicare, ne judicemini : dimittite et dimittetur vobis : in qua « mensura mensi fueritis, remetietur vobis : et beati pauperes et qui « persecutionem patiuntur propter justitiam, quoniam ipsorum est « regnum Dei. » (*S. Polyc. Epist. ad Philipp. n°* 2.)

(4) Precibus rogantes omnium conspectorem Deum : *Ne nos inducas in tentationem :* sicut dicit Dominus : *spiritus quidem promptus est, caro autem infirma.* (*Ibid.*, n° 7).

parvenu jusqu'à nous. Mais Eusèbe raconte de lui diverses particularités, et rapporte plusieurs fragments de son ouvrage. Papias n'avait été disciple d'aucun des douze Apôtres, il ne les avait pas même vus; mais il s'était informé avec soin auprès de ceux qui les connaissaient, et qui étaient dans leur intimité, de ce qui concerne la foi. Quand je rencontrais, dit-il, quelqu'ancien qui eût vécu avec les apôtres, je m'informais avec soin de ce qu'ils avaient enseigné, de ce qu'avaient dit André, Pierre, Philippe, Thomas, Jacques, Jean, Matthieu, ou quelqu'autre disciple du Seigneur; de ce qu'avaient dit enfin Ariston et Jean prêtre, lesquels étaient aussi du nombre des disciples du Seigneur (1). Eusèbe ajoute que Papias avait été disciple particulièrement d'Ariston et du prêtre Jean (2), et il rapporte ce que ce prêtre, différent de l'apôtre du même nom, lui avait appris. Il me disait, c'est Papias qui parle, que Marc, qui était interprète de Pierre, avait écrit tout ce qu'il conservait dans sa mémoire, avec exactitude, mais non dans l'ordre où le Seigneur l'avait dit ou fait. Quant à saint Matthieu, reprend Eusèbe, Papias raconte de lui qu'il a écrit en hébreu l'Evangile des oracles et des actions de Jésus-Christ, que chacun a interprété comme il le pouvait. Le même auteur, ajoute Eusèbe, a aussi employé les témoignages de la première

---

(1) Ipse autem Papias, in exordio sui operis declarat se minime quidem sanctorum apostolorum, vel auditorem fuisse, vel eosdem oculis suis adspexisse. Sed ea quæ ad fidem pertinent ab iis qui eisdem noti et familiares erant se accepisse docet his verbis.... Si quis presbyter mihi forte occurrebat, qui cum apostolis versatus fuisset, dicta apostolorum ab eo diligenter sciscitabar : nempe quid Andreas dixisset, quidve Petrus, quid Philippus, quid Thomas, quid Jacobus, quid Joannes, aut Matthæus, aut quis alius Domini discipulus, quæ denique Aristion et Joannes presbyter, qui in numero discipulorum Domini habebantur, locuti fuissent. (*Euseb.*, *Hist. Eccl.*, lib. III, cap. 33.)

(2) Quin etiam Papias, quem modo posuimus, apostolorum dicta ab his qui cum illis versati fuissent fatetur se excepisse; Aristionis item et Joannis fuisse auditorem. (*Ibid.*)

épître de saint Jean, et de la première de St. Pierre (1). Voilà donc deux évangiles et deux épîtres apostoliques dont l'authenticité est garantie par Papias. L'autorité de cet écrivain est très-grave, puisque non-seulement il parle d'après les récits que lui avaient faits ceux qui avaient vécu familièrement avec les disciples de Jésus-Christ, mais qu'il rapporte ce que lui avait positivement dit un de ces disciples. Son témoignage nous représente celui du prêtre dont il le tenait. Sa narration prouve démonstrativement que les écrits dont il parle étaient, dès les commencements du christianisme, connus et attribués aux auteurs dont ils portent les noms.

XVI. De tous les disciples des apôtres dont les écrits sont parvenus jusqu'à nous, le seul que je n'aie pas cité, c'est Hermias, auteur du livre intitulé *le Pasteur,* et que l'on croit être le même dont parle saint Paul dans son épître aux Romains. C'est qu'on ne voit pas dans son ouvrage, comme dans ceux des autres Pères apostoliques, des passages précis du Nouveau Testament, textuellement rapportés. Mais, si je ne crois pas devoir faire usage de son autorité, les incrédules peuvent encore moins tirer avantage de son silence. Si aucun texte du Nouveau Testament n'est rapporté par lui dans ses propres termes, il fait beaucoup d'allusions manifestes spécialement à l'évangile de saint Matthieu et aux épîtres de saint Paul; et il dit beaucoup de choses qui en sont clairement tirées. Entre plusieurs exemples que je pourrais rapporter, je me contente de produire un petit nombre de passages (2).

---

(1) Istud, inquit, presbyter mihi dicebat : Marcus, qui fuit interpres Petri, quæcumque tenebat memoria scripsit quidem accurate; sed tamen non eo ordine quo erant a Domino dicta, factave.... Ista quidem a Papia narrantur de Marco. De Matthæo autem hæc ab illo referuntur, Matthæus sermone hebraïco evangelium de Christi oraculis, et rebus gestis conscripsit; quod plane quisque ut poterat interpretatus est. Idem scripter prioris epistolæ Joannis et Petri similiter prioris usus est testimoniis. (*Ibid.*)

(2) Juravit enim Dominus per filium suum. Qui denegaverit fi-

Des Pères apostoliques, passons à ceux de l'âge suivant, qui n'ont pas été immédiatement disciples des apôtres, mais qui sont plus reculés d'un degré, et qui ont reçu la foi de ceux à qui les apôtres l'avaient enseignée. Nous trouvons aussi dans leurs écrits la preuve que nos livres saints étaient connus, cités et révérés par eux, comme les véritables ouvrages des apôtres et des premiers disciples du Sauveur.

XVII. Le premier est saint Justin, d'abord philosophe, converti à la foi chrétienne à l'âge de trente ans, martyrisé en 167, un an après St. Polycarpe. Né en Palestine, au commencement du second siècle, il a dû connaître beaucoup de personnes qui avaient vécu avec St. Simon, disciple et proche parent de Jésus-Christ, et second évêque de Jérusalem, couronné de la palme du martyre, en 107. St. Justin a dû vivre aussi avec des disciples de l'apôtre St. Jean, mort vers l'an 100 de l'ère chrétienne. Il ne peut pas y avoir de doute que ce saint docteur n'ait connu, et révéré comme le dépôt sacré de la foi, nos livres saints. Dans sa première apologie de la religion, qu'il présenta vers l'an 150, aux empereurs Antonin le Pieux, Marc-Aurèle et Vérus, au sénat et au peuple, il dit, comme nous l'avons vu, que les commentaires des apôtres sont lus dans les assemblées des fidèles. Il avait dit auparavant que ce qu'il nomme commentaire des apôtres est ce qu'on appelle communément évangiles, et la preuve sans réplique que c'est de nos évangiles qu'il parle, est qu'au même endroit il rapporte, comme tirée de ces commentaires,

---

lium et se, despondentes suam vitam, illi et ipsi denegaturi sunt illum in advenientibus diebus. Si autem qui nunquam denegaverint, ob nimiam misericordiam propitius factus est illis. (*Hermias, pastor*, lib. I, vis. 2; cap. 2; *vid. Matth.* cap. X, 32, 33).

Quod si dimiserit uxorem suam, et aliam duxerit, et ipse mœchatur. (*Ibid.* lib. II, mand. 4, cap. I : *vid. Matth.* cap. XIX, v. 9)

Volontes videri cuncta scire, nihilque omnino scientes.... et cum sint stulti cupiunt doctores videri. (*Ibid.* lib. III, similitudo IX, cap. 22. *Vid. Epist. ad Roman.* cap. I, vers. 21, 22.)

l'institution de l'Eucharistie, dans les propres termes employés par St. Matthieu, St. Marc et St. Luc (1). Dans toute la suite de ses ouvrages, il suppose la vérité de l'histoire évangélique. Il s'attache surtout dans son dialogue avec le juif Tryphon, à montrer l'accord parfait des prophéties judaïques avec les faits de la vie de Jésus-Christ, tels que nos évangélistes les racontent. Enfin, dans beaucoup d'endroits, il cite formellement les évangiles présentant textuellement leurs expressions. Il serait beaucoup trop long de rapporter ici toutes ces citations. Je me contente d'en indiquer quelques-unes, tirées seulement d'une partie de sa première apologie (2).

---

(1) Nam apostoli, in commentariis suis quæ vocantur evangelia, ita sibi mandasse Jesum tradiderunt : eum scilicet accepto pane, cum gratias egisset, dixisse : « Hoc facite in meam commemora-« tionem : hoc est corpus meum, » et poculo similiter accepto, ac-tisque gratiis dixisse : « Hic est sangui meus; » ipsisque solis tradidisse. (*S. Just.*, *Apol. prima*, *n°* 66).

(2) Au n° 15, St. Justin cite le texte de St. Matthieu, chap. v, sur le scandale; ceux de St. Matthieu, chap. xix; de St. Marc, chap. x; de St. Luc, chap. xvi, sur l'adultère de l'homme qui épouse une femme répudiée; et celui de St. Matthieu, chap. xix, sur les eunuques d'état ou de volonté. Au n° 16, il cite le texte de St. Matthieu, chap. ix, que Jésus Christ est venu appeler, non les justes, mais les pécheurs; ceux de St. Matthieu, chap. vi, et de St. Luc, chap. v, sur l'amour de tous les hommes, sur la charité envers eux, sur l'exhortation à amasser des trésors, non sur la terre, mais dans le ciel, sur la confiance dans la Providence. Au n° 17, il cite d'autres passages des mêmes chapitres sur la patience et sur l'obligation de souffrir de la part des autres; les textes de St. Matthieu, chap. v, sur l'obligation de faire luire ses bonnes œuvres, sur la défense de jurer; ceux de St. Matthieu, chap. xix, de St. Marc, chap. x; de St. Luc, chap. xviii, sur ce que Dieu seul est bon; ceux de St. Matthieu, chap. ix, sur ce qu'il ne suffit pas de dire : Seigneur, Seigneur, pour entrer dans le royaume des cieux, et sur ce que c'est par les œuvres que l'on est connu. Enfin, au n° 18, le saint docteur rappelle les paroles de J.-C. rapportées par St. Matthieu, chap. xxii, de rendre à Dieu ce qui est à Dieu, et à César ce qui est à César. Il serait facile, mais il est inutile de pousser plus loin cette énumération.

XVIII. Tatien, disciple de St. Justin, composa, peu après le martyre de son maître, un ouvrage contre le paganisme, intitulé : *Discours aux Grecs*. Il y rapporte dans deux endroits des passages tirés du premier chapitre de l'évangile selon St. Jean (1). Une autre preuve que cet écrivain connaissait nos évangiles, et les regardait comme les fondements de la foi transmis par les apôtres, c'est que, lorsqu'il fut malheureusement tombé dans l'hérésie, et qu'il se fut fait chef de la secte des encratites, il ne contesta pas l'authenticité de ces livres sacrés qui le condamnaient formellement; il imagina de les tronquer et de les accommoder à ses erreurs. Il composa, au rapport d'Eusèbe, de St. Epiphane et de Théodoret, un ouvrage qu'il intitula *Diatesseron;* ce qui veut dire, selon les quatre : lequel n'était autre chose qu'une collection et une suite de textes tirés des quatre évangiles, et une sorte de concordance formant une histoire suivie du divin Sauveur. Il n'ajouta rien au texte des évangiles, mais il en retrancha ce qui était contraire à sa doctrine réprouvée, spécialement les généalogies de Notre-Seigneur, et tous les passages qui le présentent comme le descendant de David, selon la chair (2). Si au temps de Tatien, c'est-à-dire au second siècle, nos quatre évangiles n'avaient pas été connus, Tatien aurait-il pu en former son ouvrage? S'ils avaient été regardés alors comme des écrits apocryphes et faussement attribués aux premiers fondateurs de la religion, l'aurait-il voulu?

XIX. On croit communément que Hermias a écrit, peu de temps après St. Justin et Tatien, son ouvrage

---

(1) Per se enim nihil est aliud (anima) quam tenebræ, nec quidquam in ea luminosum. Atque id ipsum est quod dicitur : *tenebræ lucem non comprehenderunt.* (*Tatianus*, *Orat. ad Græcos*, n° 13.)

Dæmonibus rejectis, solum Deum sectamini : *Omnia per ipsum facta sunt, et sine ipso factum est nihil.* (*Ibid.* n° 19.)

(2) Voyez la préface des PP. Benédictins sur leur édition de St. Justin et de plusieurs autres apologistes du second siècle. (Part. 3, chap. XII, n° 4.)

contre les philosophes païens. Il le commence par un passage de la première épître de St. Paul aux Corinthiens (1).

XX. Athénagore, qui était du même siècle, a publié, en 177, une apologie de la religion. Il y cite de même plusieurs fois les paroles du Sauveur, telles que nous les voyons dans les évangiles (2).

XXI. A peu près dans le même temps qu'Athénagore écrivait son apologie, Théophile, évêque d'Antioche, composait son ouvrage en trois livres, adressé à Autolycus. C'est pareillement une défense de la religion chrétienne, et il y rapporte de même plusieurs passages du Nouveau Testament (3).

---

(1) Beatus apostolus Paulus Corinthiis, qui juxta Laconicam Græciam habitant scribens, dilecti, sic pronuntiat, sapientia mundi hujus apud Deum stultitia est. (*Hermias gentilium philosophorum irritio*, *n°* I.)

(2) Athenagoræ legatio pro christianis, n° XI. Ex ipsis etiam quibus adhæremus præceptis, utpote non humanis, sed a Deo pronunciatis et traditis persuadere vobis possumus. Quænam sunt igitur illa placita in quibus enutrimur? « Dico vobis: diligite inimicos vestros, benedicite maledicentibus, orate pro persequentibus, ut « sitis filii patris vestri qui in cœlis est; qui solem suum oriri facit « super bonos et malos, et pluit super justos et injustos. » (*Vid. Luc*, *chap.* V).

Ibid. n° XII. « Si enim diligitis, *inquit*, eos qui vos diligunt, « et mutuum datis iis qui vobis mutuum dant, quam mercedem habebitis? » (*Vid. ibid.*)

Ibid. n° XXXII. « Nam qui videt, *inquit*, mulierem ad concupiscendam eam jam mœchatus est eam in corde suo. » (*Vid. Matth.*, *cap.* V.)

Ibid. n° XXIII. « Quicumque enim dimiserit, *inquit*, uxorem « suam et aliam duxerit, mœchabitur. » (*Vid. Matth. cap.* XIX, *Luc*, *cap.* XVI.)

(3) Theophilus ad autolycum, lib. II, n° 13, « Nam quæ sunt « apud homines impossibilia, possibilia sunt apud Deum. » (*Vid. Luc*, *cap.* XVIII.)

Ibid., n° XXII. Hæc nos docent scripturæ sacræ, et quotquot Spiritu sancto afflati fuere: in his Joannes ita dicens: *In principio erat Verbum*, *et Verbum erat apud Deum*. Quibus verbis ostendit initio solum fuisse Deum, et in eo Verbum. Tunc addit: « Et Deus erat

XXII. L'autorité de St. Irénée est d'un poids immense dans cette matière, non-seulement parce qu'il est, comme les auteurs dont nous venons de parler, très-voisin du temps apostolique, mais parce qu'il avait été, dans sa jeunesse, disciple d'un respectable personnage de ce temps. Dans une lettre à Florenus, dont Eusèbe nous a conservé le fragment, St. Irénée rapporte combien il avait connu St. Polycarpe; il raconte ce que ce grand évêque lui avait dit de la familiarité dans laquelle il avait vécu avec l'apôtre St. Jean et avec plusieurs autres disciples qui avaient vu le Seigneur, et de ce qu'il avait appris d'eux sur la personne du Sauveur, sur ses miracles, sur sa doctrine. St. Polycarpe, ajoute-t-il, rapportait exactement, d'après eux, tout ce qu'ils lui avaient appris; et il était en tout d'accord avec la sainte Ecriture (1). Il est impossible que St. Irénée qui tenait les

---

« Verbum : omnia per ipsum facta sunt : et sine ipso factum est « nihil. » (*Vid. Joann. cap.* I.)

Ibid. lib. III, n° 13. Vox autem evangelica intentius de castitate præcipit his verbis : « Quisquis adspicit uxorem alienam ad concu- « piscendam eam, jam mœchatus est eam in corde suo. Et qui du- « cit, inquit, dimissam a viro, mœchatur : et qui dimittit uxorem, « excepta fornicationis causa, facit eam mœchari. » (*Vid. Matth. cap.* V.)

Ibid. n° 14. Evangelium autem, « diligite, *inquit*, inimicos ves- « tros, et precamini pro his qui lædunt vos. Nam si dilexeritis « eos qui diligunt vos, qualem mercedem habebitis? hoc et latrones « et publicani faciunt. » Qui autem benefaciunt, eos non gloriari docet; ne studiosi sint hominibus placere. « Nesciat enim, *inquit*, « manus tua sinistra quid faciat manus tua dextra. » Illud etiam jubet scriptura sancta, ut magistratibus et potestatibus subjiciamur, ac pro eis precemur : « ut quietam et tranquillam vitam agamus. *Ac « omnibus omnia reddere docet :* cui honorem, honorem; cui ti- « morem, timorem; cui tributum, tributum : nec quidquam ulli « debere, nisi ut diligamus omnes. » (*Vid. Matth. cap.* V *et* VI; I. *Timoth. cap.* II; *Rom. cap.* XIII.)

(1) Porro in ea ad florinum epistola, de qua jam prius dixi, idem Irenæus secum Polycarpo familiariter esse versatum prodit his verbis... Et locum ipsum passim dicere in quo beatissimus Polycarpus sedens disserebat processusque ejus et ingressus, vitæque totius formam et speciem, sermones denique quos ad populum habebat, et

évangiles, non pas précisément de la premi re main, mais de la seconde; qui avait continuellement entendu parler à son maître des évangiles; qui admirait le rapport entre les instructions de son maître et les évangiles, ne sût pas positivement de qui étaient les évangiles. Or, il s'exprime, sur l'authenticité de ces saints livres, de la manière la plus positive; il semble qu'il ait prévu qu'un jour elle serait contestée.

Nous ne connaissons, dit-il, ce qui nous dispose au salut, que par ceux de qui l'Evangile est venu jusqu'à nous, qui d'abord l'ont prêché; qui ensuite, par la volonté de Dieu nous l'ont transmis par écrit, pour être le fondement et la colonne de notre foi. Ainsi Matthieu, parmi les Hébreux, a écrit dans leur langue l'Evangile que Pierre et Paul sont allés publier en fondant les églises. Après leur départ, Marc, disciple et interprète de Pierre, nous a fait passer par écrit ce qui avait été annoncé par Pierre. Luc, suivant de Paul, a enseigné dans un livre l'Evangile qu'il prêchait; et après cela, Jean, disciple du Seigneur, qui a été appuyé sur son sein, a aussi publié un évangile, lorsqu'il demeurait à Ephèse (1). St. Irénée

---

familiarem consuetudinem quæ illi cum Joanne, ut narrabat, et cum reliquis qui Dominum ipsum vidissent intercesserat; et qualiter dicta illorum commemorabat; et quæcumque de Domino ab ipsis audierat. De miraculis quoque illius, ac de doctrina, prout ab iis qui Verbum vitæ ipsi conspexerant Polycarpus acceperat, eodem modo prorsus referebat, in omnibus cum scriptura sacra consentiens. (*Euseb. Hist. Eccl.*, *lib.* v, *cap.* 20.)

(1) Non enim per alios dispositionem salutis nostræ cognovimus, quam per eos per quos evangelium pervenit ad nos; quod quidem tunc præconaverunt, postea vero per Dei voluntatem in scripturis nobis tradiderunt, fundamentum et columnam fidei nostræ futurum... Ita Matthæus in Hebræis ipsorum lingua scripturam edidit evangelii, cum Petrus et Paulus evangelizarent et fundarent ecclesiam. Post vero horum excessum, Marcus discipulus et interpres Petri, et ipse quæ a Petro annuntiata erant per scripta nobis tradidit. Et Lucas autem sectator Pauli, quod ab illo prædicabatur evangelium in libro condidit. Postea et Joannes discipulus Domini, qui et supra pectus ejus recumbebat, et ipse edidit evangelium, Ephesi Asiæ commorans. (*S. Irenæus contra hæres.*, *lib.* III, *cap.* 1.)

dit plus bas qu'il n'y a ni plus ni moins de quatre évangiles, et il en donne une raison mystique tirée des quatre régions du monde, dans lesquelles l'Eglise est disséminée (1). Il combat les diverses hérésies par l'aveu qu'elles font de l'autorité des évangiles, laquelle est, dit-il, tellement assurée, que les hérétiques même lui rendent témoignage et s'efforcent d'en faire le fondement de leur doctrine. Les ébionistes usent du seul évangile de saint Matthieu. Marcion reconnaît celui de St. Luc, qu'il tronque et altère à sa manière. Ceux qui séparent Jésus du Christ, disant que c'est Jésus qui a souffert et que le Christ est impassible, préfèrent l'évangile de St. Marc. Les valentiniens se servent de celui de St. Jean. Puis donc, conclut-il, que ceux qui nous contredisent rendent témoignage à ces livres et en font usage, c'est avec vérité et avec force que nous les produisons (2). Tout raisonnement que l'on pourrait faire, d'après ces passages, serait inutile, tant ils sont clairs et démonstratifs. Pour

---

(1) Nec autem plura numero quam hæc sunt, neque rursus pauciora capit esse evangelia : Quoniam enim quatuor regiones mundi sunt in quo sumus, et quatuor principales spiritus, et disseminata est ecclesia super omnem terram, columna autem et firmamentum ecclesiæ est evangelium, et spiritus vitæ ; consequens est quatuor habere eam columnas undique flantes incorruptibilitatem, et vivificantes homines. (*Ibid.*, *cap.* XI, *n°* 8.)

(2) Tanta est circa hæc evangelia firmitas, ut et ipsi hæretici testimonium reddant eis, et ex ipsis egrediens unusquisque eorum conetur suam confirmare doctrinam. Ebionei etenim ex evangelio quod est secundum Matthæum solo utentes, ex illo ipso convincuntur, non recte presumentes de Domino. Marcion autem id quod est secundum Lucam circumcidens, ex his quæ adhuc servantur penes eum, blasphemus in eum solum existentem Deum ostenditur. Qui autem Jesum separant a Christo, et impassibilem perseverasse Christum, passum vere Jesum dicunt, id quod secundum Marcum est præferentes evangelium, cum amore veritatis legentes illud, corripi possunt. Hi autem qui a Valentino sunt, eo quod est secundum Joannem plenissime utentes ad ostensionem conjugationum suarum, ex ipso detegunturnil recte dicentes... Cum ergo hi qui contradicunt nobis testimonium perhibeant, et utantur his, firma et vera est nostra de illis ostensio. (*Ibid.*, *n°* 7.)

y répondre, il faudrait soutenir que St. Irénée ou a été induit en erreur, ou a voulu y induire. Il est difficile de décider laquelle des deux assertions serait la plus absurde. Je ne crains pas de l'avancer : n'eussions-nous que le seul témoignage de St. Irénée, l'authenticité de nos évangiles serait complétement démontrée.

XXIII. Tertullien écrivait, à la fin du second siècle, contre Marcion. Cet hérésiarque, ainsi que nous venons de le voir, rejetant l'autorité des autres Evangiles, ne reconnaissait comme véridique que celui de St. Luc, auquel encore il avait fait des changements. Il ne s'agit pas ici de ces altérations ; nous verrons dans le chapitre suivant ce qu'en dit Tertullien. Pour établir l'autorité des trois autres évangélistes, il commence par poser en thèse, que l'Evangile a eu pour auteurs les apôtres, et avec eux les hommes apostoliques qui les avaient eus pour maîtres ; et que notre foi est fondée, parmi les apôtres, sur Jean et Matthieu ; parmi les hommes apostoliques, sur Luc et sur Marc (1). Il prouve ensuite cette vérité par deux raisons ; par l'ancienneté et par l'universalité : parce que ces évangiles existent dans les églises apostoliques, depuis leur fondation par les apôtres, et parce qu'ils sont reconnus par la totalité de ces églises, et aussi par toutes les autres. Il conclut, en demandant à Marcion pourquoi, rejetant les autres évangiles, il n'admet que celui de St. Luc, puisqu'ils sont tous également reçus dans l'universalité des églises, et depuis le commencement (2).

---

(1) Constituimus in primis evangelicum instrumentum apostolos autores habere, quibus hoc munus evangelii promulgandi ab ipso Domino sit impositum, sic apostolicos viros, non tamen solos, sed cum apostolis et post apostolos : Quoniam prædicatio discipulorum suspecta fieri posset de gloriæ studio, si non adsistat illi autoritas magistrorum, immo Chriti qui magistros apostolos fecit. Denique nobis fidem, ex apostolis Joannes et Matthæus insinuant, ex apostolicis Lucas et Marcus instaurant. (*Tertull. contra Marc.*, *lib.* IV, *cap.* 2.)

(2) Si constat id verius quod prius, id prius quod ab initio, id

J'observe, sur ces passages de Tertullien, qu'il se sert, pour prouver l'authenticité du Nouveau Testament, de la même preuve que nous employons, de la tradition de toutes les églises depuis le temps des apôtres. Je viens d'établir cette tradition par l'autorité de tous les pères apostoliques et de leurs successeurs immédiats. Mais j'aurai occasion incessamment de revenir sur le raisonnement très-fort que fait ici Tertullien.

XXIV. Que St. Clément d'Alexandrie, contemporain de Tertullien, ayant été mis à la tête de l'école d'Alexandrie en l'an 189, ait connu et cité, comme étant des auteurs auxquels nous les attribuons, les livres du Nouveau Testament, c'est ce que démontrent une infinité de passages

---

ab initio quod ab apostolis, pariter utique constabit id ab apostolis traditum, quod apud ecclesias apostolorum fuerit sacrosanctum. Videamus quod lac a Paulo Corinthii hauserint; ad quam regulam Galatæ sint correcti; quid legant Philippenses, Thessalonicenses, Ephesii, quid etiam Romani de proximo sonent, quibus evangelium Petrus et Paulus sanguine quoque suo signatum reliquerunt. Habemus et Joannis alumnas ecclesias. Nam etsi Apocalypsim ejus Marcion respuit, ordo tamen episcoporum ad originem recensus in Joannem stabit autorem; sic et cæterorum generositas recognoscitur. Dico autem apud illos, nec solas jam apostolicas, sed apud universas quæ illis de societate sacramenti confederantur, id evangelium Lucæ ab initio editionis suæ stare. Quod cum maxime tuemur Marcionis vero plerisque nec notum, nullis autem notum, et non eo damnatum... Eadem auctoritas ecclesiarum apostolicarum cæteris quoque patrocinatur evangeliis, quæ proinde per illas, et secundum illas habemus, Joannis dico et Matthæi; licet et Marcus quod edidit, Petri adfirmetur, cujus interpres Marcus. Nam et Lucæ digestum Paulo adscribere solent, caput magistrorum videri, quæ discipuli promulgaverint. Itaque et de his Marcion flagitandus, quid, omissis eis, Lucæ potius institerit: Quasi non hæc apud ecclesias a primordio fuerint, quemadmodum et Lucæ. At quin hæc magis a primordio fuisse credibile est ut priora quæ apostolica, ut cum ipsis ecclesiis dedicata. Cæterum quale est, si nihil apostoli ediderant, ut discipuli potius ediderint, qui nec discipuli existere potuissent, sine ulla doctrina magistrorum. Igitur dum constat hæc quoque apud ecclesias fuisse, cum non hæc quoque Marcion attigit, aut emendanda si adulterata, aut agnoscenda si integra. (*Ibid.*, *cap.* v.)

de ce Père. Contentons-nous d'en rapporter quelques-uns relatifs à plusieurs de nos saints livres (1).

Je ne pousserai pas plus loin que le second siècle cette suite de témoignages qui attestent l'authenticité du Nouveau Testament, parce que nos adversaires eux-mêmes conviennent qu'à cette époque toute l'Eglise en était convaincue. Je m'arrête seulement à considérer la conséquence évidente qui en résulte.

XXV. Tout ouvrage est nécessairement antérieur aux ouvrages dans lesquels il est cité. Donc les livres du Nouveau Testament ont été écrits avant ceux des élèves des apôtres; donc ils sont du temps des apôtres eux-mêmes.

Nul ne peut mieux savoir si un ouvrage est de l'auteur à qui on l'attribue, d'abord, que ceux qui ont vécu avec lui, surtout s'ils ont été ses disciples : ensuite, que ceux

---

(1) Quod autem verum sit, sic scriptum est in evangelio secundum Lucam : « Anno autem quindecim Tiberii Cæsaris factum est « verbum Domini super Joannem Zachariæ filium. » (*S. Clemens Alex. Strom.*, *lib.* I.)

In evangelio autem secundum Mathæum, quæ ab Abraham deducitur genealogia usque ad Mariam matrem Domini terminantur. (*Ibid.*)

« Qui dicit novi Dominum, et mandata ejus non servat, mendax « est, et in eo veritas non est. » (*Ibid. lib.* III.)

Et licet hic in terris non fuerit prima sede honoratus, sedebit in quatuor et viginti thronis populum judicans, ut dicit Joannes in Apocalypsi. (*Ibid. lib.* V.)

Nam Paulus quoque in epistolis non videtur reprehendere philosophiam, sed eum qui ad gnosticum fastigium pervenit non vult amplius recurrere ad græcam philosophiam ; eam allegorice vocans *mundi elementa*, ut quæ elementa quodam modo doceat, et sic veluti disciplina præcedens veritatem. Quocirca ad Hebræos quoque scribens, qui a fide ad legem reflectebantur. « An rursus, inquit, « opus habetis ut vos doceam quænam sint elementa initii eloquio- « rum Dei, et opus cœpit esse vobis lacte et non solido cibo. » Similiter autem ad Colossenses qui convertuntur ex græcis : « Videte « ne quis vos deprædetur per philosophiam, et inanem deceptionem, « secundum traditionem hominum, secundum elementa hujusmodi, « et non secundum Christum. » (*Ibid.*, *lib.* VI.)

qui ont vécu avec ses disciples, et qui ont été instruits par eux ; enfin, que ceux qui ont connu les élèves de ses disciples, qui ont eu avec eux de grandes relations, et qui ont reçu d'eux leur doctrine. Plus le témoignage est voisin du fait, plus il a de force. Plus les témoignages voisins du fait sont nombreux, plus ils se fortifient réciproquement. Chacune des autorités que nous venons de rapporter, isolée, donnerait une raison suffisante de croire l'authenticité du Nouveau Testament ; réunies, elles forment une démonstration irrésistible.

Si l'on veut, après de si nombreux et de si graves témoignages, s'opiniâtrer à soutenir que nos livres saints ont été supposés, il faut nécessairement prétendre aussi que les écrits de St. Clément, de St. Ignace, de St. Polycarpe, qui ont suivi immédiatement les apôtres, et qui les citent, ont été pareillement fabriqués après coup. Les pères qui ont remplacé ceux-là, St. Justin, Athénagore, Théophile, etc., citent aussi les evangiles. Dira-t-on aussi que les ouvrages de ceux-là sont apocryphes ? Descendons une génération. St. Irénée, Tertullien, St. Clément d'Alexandrie se présentent ; et il faut soutenir encore que les écrits qu'on leur attribue ne sont pas d'eux. Dans toute la suite du christianisme, les auteurs ecclésiastiques se tiennent les uns aux autres ; ils rapportent des passages des livres saints, et des auteurs qui les ont précédés. Par là, ils sont des garants de l'authenticité et de l'Ecriture sainte et des ouvrages de leurs prédécesseurs. Ils forment une chaîne de témoignages qui remonte jusqu'aux apôtres, et qui descend jusqu'à nous. Si le Nouveau Testament est supposé, tout ce qui existe d'ouvrages chrétiens, depuis l'origine de la religion, est apocryphe.

XXVI. Origènes, qui suit immédiatement les Pères que je viens de citer, ayant été disciple de St. Clément et son successeur dans l'école d'Alexandrie, avait donc raison de dire : « C'est ainsi que je l'ai reçu par tradition, au « sujet des quatre évangiles, qui seuls sont admis sans

« contradiction dans toute l'Eglise de Dieu, qui est sous « le ciel (1). » Cette tradition générale est la même chose que la perpétuité et l'universalité, que nous venons de voir Tertullien réclamer en faveur des livres saints. C'est le même raisonnement que font ces deux Pères, qu'a fait aussi St. Augustin (2), et que nous répétons avec confiance d'après ces grands défenseurs de la foi. Comment tant d'églises qui existaient de leur temps, qui étaient répandues dans tant de pays éloignés les uns des autres, et différents entre eux de mœurs, de gouvernement, de langage, auraient-elles pu s'accorder à reconnaître les quatre évangiles que nous possédons aujourd'hui comme les seuls véritables évangiles venus des apôtres, si elles n'avaient pas eu un motif général et commun à toutes? Ce motif nous est expliqué par Origènes. Chaque fidèle de tous les pays pouvait dire comme lui : « C'est ainsi que je l'ai reçu par tradition. » Cette tradition existait dans toutes les églises, parce que toutes avaient été fondées par les apôtres ou par leurs successeurs. A mesure qu'ils fondaient une église, ils lui remettaient le livre des saints évangiles et y établissaient des pasteurs, ainsi que le rapporte Eusèbe (3). Ces pasteurs ou évêques étaient spécialement chargés du dépôt. C'est le précepte que donne St. Paul au disciple qu'il avait établi évêque à Ephèse (4). Or, le dépôt n'était autre chose que la saine doctrine et les livres sacrés dans lesquels elle est consi-

---

(1) Sicut ex traditione accepi de quatuor evangeliis, quæ sola in universa Dei ecclesia, quæ sub cœlo est, citra controversiam admittuntur. Primum scilicet evangelium scriptum est a Matthæo, etc. (*Origen. in Matt.*, lib. I. *Apud Eusebium hist. eccl.*, lib. VI, cap. 25.)

(2) Breviter vos admoneo, qui illo tam nefando et insanabili errore tenemini, ut si autoritatem sequi vultis, eam sequamini, quæ ab ipsius præsentiæ Christi temporibus per dispensationes apostolorum, et certas ab eorum sedibus successiones episcoporum, usque ad hæc tempora toto orbe terrarum custodita, commendata, clarificata pervenit. (*S. August. contra Faustum*, lib. XXXIII, cap. 9.)

(3) Voyez ci-dessus, n° IX, page 9.

(4) O Timothee, depositum custodi. (I. *Timoth.* VI. 20.)

gnée. Les évêques rendus dépositaires, devaient le garder avec soin, et le remettre pur et entier à leurs successeurs. C'était là le principal canal de la tradition. Outre celui-là, elle découlait encore des pères aux enfants, et des maîtres aux disciples. Une tradition de ce genre, bien établie dans une seule église, serait déjà une preuve très-forte en faveur de l'authenticité, qu'elle attesterait. Mais quand on la voit générale dans toutes les églises, elle forme une démonstration à laquelle il est impossible de se refuser. Un effet absolument universel doit avoir une cause commune. Or, que l'on nous en indique une autre, que l'origine apostolique de toutes les églises. Je conçois cet accord, quand je considère que chaque église a reçu ces livres saints de son fondateur. Mais comment une telle unanimité aurait-elle pu s'établir après que ces églises auraient été fondées? quel homme aurait eu un pouvoir assez fort pour faire recevoir à quelques églises nos évangiles, comme les seuls venant des apôtres; un pouvoir assez étendu pour les faire recevoir à toutes sans exception; un pouvoir assez absolu pour les faire recevoir ainsi sans réclamation? La tradition que les évangiles sont des auteurs dont ils portent les noms, remonte donc jusqu'à ces auteurs eux-mêmes, et elle forme une nouvelle preuve certaine de l'apostolicité de ces livres.

Pour sentir combien cette démonstration, tirée de la tradition antique et universelle, avait de force dans la bouche de Tertullien et d'Origènes, considérons combien peu de générations il avait fallu pour la transmettre jusqu'à eux. L'évangile de St. Matthieu a été écrit vers l'an 40 de notre ère; celui de St. Marc, quatre ou cinq ans après; celui de St. Luc, vers l'an 52. Quant à celui de St. Jean, il n'a été composé que dans les dernières années de cet apôtre, c'est-à-dire vers la fin du premier siècle. Tertullien a écrit à la fin du second siècle. Mais il faut considérer, d'une part, que les trois premiers évangélistes, les autres disciples du Sauveur, les fidèles à qui ils avaient remis leurs évangiles, ont survécu de beaucoup à l'époque de la composition des évangiles. Spécialement, nous

apprenons de St. Jérôme, que St. Luc a poussé sa carrière jusqu'à l'âge de 84 ans (1). Il faut considérer d'autre part, que Tertullien était né longtemps avant d'écrire ses ouvrages. Il y a donc entre la mort des témoins personnels de l'authenticité des évangiles, et la naissance de ce docteur, un intervalle assez court. Une ou tout au plus deux générations ont pu facilement le remplir. Quel est l'homme qui n'a pas vécu dans sa jeunesse avec des personnes de qui il a pu apprendre ce qui s'était passé cinquante ou même soixante ans auparavant, et qui, s'il parvient à un âge avancé, ne peut pas le redire, au bout du même temps, à des jeunes gens? Dans le fait, nous avons vu St. Irénée, mort l'an 202, c'est-à-dire l'année même où Origènes fut chargé de l'école d'Alexandrie, tenir les évangiles de la seconde main, et n'y avoir entre lui et l'apôtre St. Jean d'autre intermédiaire que St. Polycarpe. Et ce saint docteur parle d'autres anciens qui avaient vu non-seulement St. Jean, mais les autres apôtres; qui avaient appris d'eux les mêmes vérités, et qui les attestaient d'après leur relation (2). C'était un point tellement important dans la religion, de savoir de qui étaient les livres fondamentaux de la foi, qui contenaient les faits, les dogmes, les préceptes du christianisme, que les vieux maîtres ne manquaient pas de l'apprendre à leurs jeunes élèves. Lorsque Tertullien, et, très-peu de temps après lui, Origènes, disaient que les livres saints étaient universellement répandus sous les noms de leurs auteurs, c'était un fait qu'ils avaient sous les yeux, et sur lequel il leur était impossible de se

---

(1) Vixit octoginta et quatuor annis, uxorem non habens. (*S. Hieron. de Script. eccles. in Lucam.*)

(2) Sicut evangelium et omnes seniores testantur, qui in Asia apud Joannem discipulum Domini convenerunt, id ipsum tradidisse eis Joannem. Permansit autem cum eis usque ad Trajani tempora. Quidam autem eorum non solum Joannem, sed et alios apostolos viderunt, et hæc eadem ab ipsis audierunt, et testantur de hujusmodi relatione. (*S. Irenæus contra hæres.*, lib. II, cap. 22, n° 5.)

tromper. Lorsqu'ils assuraient l'origine apostolique de ces livres, d'après la tradition, c'était un autre fait dont ils étaient également assurés, puisqu'entre cette origine et eux il y avait un si petit nombre de générations.

XXVII. J'ai déjà observé qu'il est très-difficile de supposer un livre quelconque, sans donner à la critique, qui est si attentive et si éclairée, quelque moyen de découvrir la fraude. Mais la difficulté est dans une énorme proportion plus grande, de supposer un livre auquel une société entière prend un vif intérêt, qui fait son titre constitutif, qui renferme le code de ses lois, qui est la base de sa religion. Les Romains ne prenaient pas plus d'intérêt aux actions de leurs ancêtres, que les Chrétiens aux faits évangéliques. Aurait-on pu persuader aux Romains que les histoires de Tite-Live et de Tacite étaient de ces auteurs, si cela eût été faux? Les chrétiens avaient pour les premiers fondateurs de leur religion un respect profond; auraient-ils souffert qu'on leur attribuât des écrits qu'ils n'auraient pas faits? Plus ils avaient de vénération, de déférence, de soumission pour leur autorité, plus certainement ils examinaient avec attention si ce qui venait de leur part en venait effectivement.

XXVIII. La difficulté déjà si importante de tromper toute une société sur un point où il lui est si essentiel de ne pas l'être, devient plus grande encore, si cette société est répandue dans beaucoup de pays séparés par de grandes distances. Ce n'est plus alors une seule société, c'est une multitude de sociétés qu'il faut abuser. Les apôtres avaient étendu leur prédication dans l'Italie, dans l'Egypte, dans la Grèce, dans l'Asie-Mineure, dans bien d'autres pays encore. Dans chaque région ils avaient fondé plusieurs églises. Comment imaginer qu'on ait pu persuader à tant d'églises ainsi dispersées, que des ouvrages dont elles n'auraient jamais entendu parler étaient de leurs premiers fondateurs? Comment faire adopter à tous ces hommes en même temps, sans réclamation d'aucun d'eux, une imposture qu'ils avaient tant d'intérêt et tant de facilité à dévoiler?

XXIX. La supposition de nos livres saints devient encore bien autrement incroyable, quand on pense qu'il aurait fallu les faire recevoir à plusieurs sociétés opposées entre elles; et nous avons vu St. Irénée faire ce raisonnement (1). Dès les premiers siècles du christianisme, il s'est formé dans son sein des hérésies animées d'une haine furieuse contre l'Eglise, qui de son côté les condamnait sévèrement. De ces sectaires des deux premiers siècles, quelques-uns reconnaissaient l'autorité de tous les livres du Nouveau Testament; il y en avait qui ne reconnaissaient que l'un des évangiles, et qui rejetaient les autres; on en voit qui altéraient les textes des évangiles qu'ils admettaient pour les adapter à leurs erreurs. Mais c'était l'autorité de quelques livres saints qui était contestée, ce n'était pas leur authenticité: on combattait la vérité du récit; on n'en niait pas la réalité. La question entre l'Eglise catholique et ses sectes était de savoir non si les hommes apostoliques avaient écrit, mais s'ils avaient bien écrit. Arrêtons-nous un moment à prouver cette vérité, qui donne un grand poids à nos preuves.

Quand St. Irénée rapporte ce que disent divers hérétiques sur les évangiles, c'est, comme nous l'avons vu, pour les combattre par l'autorité même des évangiles qu'ils admettent. Quand Tertullien poursuit Marcion de ses raisonnements victorieux, son objet est de prouver que les trois évangiles auxquels Marcion refuse de se soumettre, étant aussi anciennement connus, aussi généralement répandus que celui de St. Luc, on doit y ajouter une égale foi. Il ne cherche pas à prouver cette antiquité, cette universalité; ce qui aurait été nécessaire, s'il avait eu à établir l'authenticité du Nouveau Testament. Il les suppose comme des faits que Marcion ne nie point; il en argumente, et il en conclut que ces livres ayant tous une pareille authenticité, doivent avoir une égale autorité.

Nous avons des témoignages plus positifs encore de

---

(1) Voyez ci-dessus, n° XXII, page 54.

cette vérité, que c'était l'autorité et non l'authenticité des évangiles, que contestaient quelques-uns des premiers hérétiques. St. Irénée qui connaissait à fond la doctrine des hérétiques, contre lesquels il écrivait, dit que ces ennemis de la tradition apostolique, se prétendant plus sages, non-seulement que les prêtres, mais que les apôtres, assurent qu'eux seuls ont trouvé la pure vérité, et que les apôtres aux paroles du Sauveur ont mêlé des choses de l'ancienne loi (1). Il répète encore dans un autre endroit cette vaine prétention des hérétiques, d'être plus francs et plus instruits que les apôtres qui ont prêché l'Evangile, encore imbus d'opinions judaïques (2). Accuser les apôtres d'avoir inséré des erreurs dans leurs livres, c'est supposer évidemment que ces livres sont des apôtres.

Tertullien nous apprend le motif sur lequel se fondait Marcion, pour rejeter les trois évangiles de St. Matthieu, de St. Marc et de St. Jean. C'est, disait cet hérésiarque, parce que, dans son épître aux Galates, St. Paul reprend les apôtres de ne pas marcher avec droiture, selon la vérité de l'Evangile, et accuse quelques faux apôtres de pervertir l'Evangile de J.-C. (3). Ce motif, pour ôter

---

(1) Cum autem ad eam iterum traditionem quæ est ab apostolis, quæ per successiones presbyterorum in ecclesiis custoditur, provocamus eos, adversantur traditioni; dicentes se non solum presbyteris, sed etiam apostolis sapientiores, sinceram invenisse veritatem, apostolos enim admiscuisse ea quæ sunt legalia Salvatoris verbis. (*S. Iren. contra hæres.*, lib. III, cap. 2.)

(2) Deserti igitur cum sint a paterna dilectione, et inflati a satana, conversi in Simonis magi doctrinam, abstiterunt sententiis suis ab eo qui est Deus; et putaverunt semetipsos plus invenisse quam apostoli, alterum Deum invenientes: et apostolos quidem ad hæc quæ sunt judæorum sentientes annuntiasse evangelium; se autem sinceriores et prudentiores apostolis esse. (*Ibid.*, cap. XII, n° 12.)

(3) Sed enim Marcion nactus epistolam Pauli ad Galatas ipsos etiam apostolos sugillantes, ut non recto pede incedentes ad veritatem evangelii; simul et accusantes pseudo-apostolos quosdam pervertentes evangelium Christi, connititur ad destruendum statum eorum evangeliorum quæ propria et sub apostolorum nomine eduntur,

la foi aux évangiles, est absurde en soi ; mais il montre dans quel sens Marcion les rejetait ; que c'était comme contenant des faussetés, et non pas comme faussement attribués aux hommes apostoliques. Marcion ne leur aurait pas imputé d'avoir mis des faussetés dans leurs écrits, s'il n'avait pas été persuadé que ces écrits étaient leur ouvrage.

Origènes nous donne la raison pour laquelle plusieurs sectes, telles que les ébionites et les encratites, n'admettent pas les épîtres de St. Paul ; c'est qu'elles ne reconnaissent pas cet apôtre pour un homme saint et sage (1). Ce n'était donc pas l'authenticité, c'était la vérité de ces épîtres qui était contestée.

Eusèbe dit de même que les ébionites rejetaient les épîtres de St. Paul, en disant qu'il était un déserteur de la loi (2). Par cette inculpation même, ils reconnaissaient bien clairement que St. Paul était l'auteur de ses épîtres.

Il est donc certain que les hérétiques des deux premiers siècles ne niaient point l'authenticité de nos livres saints. Mais de quel poids n'est pas le témoignage de ces ennemis de l'Eglise, soit qu'on le considère en lui-même et isolé, soit qu'on le rapproche de celui de l'Eglise catholique? D'abord, il fallait que cette authenticité du Nouveau Testament fût bien incontestable, puisque, dans le temps où il était si facile d'en connaître la réalité ou la fausseté, elle n'était pas contestée ; puisque ceux même que l'on combattait avec des textes du Nouveau Testament, ne la révoquaient pas en doute ; puisque ceux, enfin, qui ne

---

vel etiam apostolicorum ; ut scilicet fidem quam illis adimit suo conferat. (*Idem*, *adv. Marc.*, lib. IV, cap. 3.)

(1) Sunt enim sectæ quæ Pauli epistolas non admittunt ; ut utrique ebionæi et encratitæ dicti. Illi igitur, cum Paulum pro sancto et sapiente non agnoscant, certe hoc ejus affatum non usurpabant : *Mihi mundus crucifixus est, et ego mundo.* (*Origen. contra Celsum*, lib. VI., cap. 65.)

(2) Hi (ebionitæ) epistolas quidem Pauli rejiciendas esse censebant, desertorem illum legis vocantes. (*Euseb.*, *hist. eccles.*, lib. III, cap. 27).

pouvaient s'empêcher de lire leur condamnation dans nos livres, aimaient mieux accuser les auteurs d'erreurs, que nos livres de supposition. Mais si nous considérons après cela l'accord des hérétiques avec les catholiques, sur cette authenticité, elle en devient évidemment démontrée. Ils étaient trop ennemis, trop attentifs à veiller les uns sur les autres, pour qu'une fraude pût s'établir. Ils sont réciproquement garants de la vérité qu'ils reconnaissent unanimement. Si l'un des deux partis avait voulu introduire de nouveaux écrits, comme venant des apôtres, l'autre aurait-il pu l'ignorer? aurait-il voulu le souffrir? Dira-t-on que l'un des deux ayant fait la supposition, a eu le pouvoir de la faire adopter à l'autre? dira-t-on qu'ils se sont accordés pour commettre cette infidélité? L'incrédulité est réduite à choisir entre ces deux absurdités.

XXX. En soutenant que nos livres saints sont apocryphes, il faudrait fixer l'époque où ils ont été introduits dans le christianisme : c'est à ceux qui font une allégation à en donner la preuve. C'est ce que jamais n'ont pu faire, avec quelqu'ombre de probabilité, les incrédules. Nous leur portons hautement le défi d'indiquer un temps où la fraude ait été, nous ne disons pas effectuée, mais possible. Assignera-t-on le temps où les apôtres vivaient encore? Mais alors il faut dire que la supposition s'est faite ou à leur insu, ou de leur consentement, ou malgré leur opposition ; toutes ces hypothèses se réfutent d'elles-mêmes. Veut-on que ce soit après la mort des apôtres que les évangiles aient été produits? D'abord l'assertion serait réfutée par les témoignages des pères apostoliques que nous avons cités, par l'impossibilité que nous avons remarquée d'abuser tant d'églises différentes, tant de sectes opposées. De plus, les apôtres avaient formé des disciples, avaient laissé des successeurs chargés du gouvernement des églises. Aurait-on pu en imposer à tous ces personnages, et leur faire prendre pour des écrits de leurs maîtres, des ouvrages dont leurs maîtres ne leur auraient jamais parlé? aurait-on pu les associer tous à la fraude, et les engager à recevoir tous unanimement,

comme ouvrages des apôtres, des livres qu'ils auraient su n'être pas des apôtres? Enfin passera-t-on aux âges suivants pour y placer la supposition des évangiles? plus on la recule, plus on la rend incroyable et impossible. Un plus grand nombre de pères antérieurs qui ont cité les livres saints, démontre la fausseté de l'assertion. Un plus grand nombre d'églises fondées dans ces pays plus éloignés, rend l'unanimité plus impraticable. Un plus grand nombre de sectes rend le concert plus absurde. Le système de la falsification du Nouveau Testament déjà déraisonnable, parce que personne n'aurait pu la faire, l'est encore, parce que dans aucun temps on n'aurait pu la faire.

XXXI. Et si elle avait été réelle, croit-on qu'elle eût pu s'effectuer avec un tel secret, que les ennemis du christianisme, si acharnés contre lui, si attentifs à saisir toutes les manières de le combattre, n'en eussent eu aucune connaissance, et qu'ils eussent négligé un moyen aussi favorable à leur cause? Nous avons un grand nombre d'écrits des juifs, où ils se répandent en invectives contre le christianisme, où ils le combattent par tous les arguments qu'ils peuvent imaginer : eussent-ils omis le plus puissant de tous, celui qui aurait fait crouler le christianisme par ses fondements? Celse, qui écrivait cent ans après Jésus-Christ, connaissait parfaitement nos évangiles. Il en relève souvent des passages, tantôt pour les arguer de faux, tantôt pour en tirer des arguments. Nulle part il ne dit que les évangiles sont supposés. Il reproche même aux chrétiens d'avoir changé et perverti le contexte primitif de l'Evangile (1). N'est-ce pas déclarer positivement qu'il y a eu un contexte primitif? Intenterait-il l'accusation plus légère d'altération, s'il pouvait articuler celle bien autrement grave d'une falsification totale? Le témoignage

(1) Postea ex fidelibus ait (Celsus) esse, qui similes illis quos eo impellit ebrietas ut sibi manus inferant, primum evangelii contextum, ter, quater, pluries mutant, pervertuntque, ut habeant quo res sibi objectas inficiantur. (*Origen. contra Celsum*, lib. II, n° 27.)

de Julien est plus exprès encore. Il attribue formellement les livres du Nouveau Testament à leurs auteurs, et il combat la divinité de Jésus-Christ, en disant que ni Paul, ni Matthieu, ni Luc, ni Marc, n'en ont parlé, et que Jean est le premier qui ait osé la mettre en avant (1). Combien doit-on être assuré d'une vérité qui est attestée par ceux mêmes qui auraient intérêt à la contester ; et quelle idée doit-on se former de la cause des incrédules modernes qui, pour la défendre, sont obligés de combattre même les incrédules du temps dont ils parlent?

XXXII. Je reprends maintenant ce que je disais au commencement de cet article, et je demande si, de tous les motifs qui peuvent fonder la persuasion qu'un livre ancien est authentique, il en manque un seul au Nouveau Testament ; je demande que l'on me cite un seul ouvrage de l'antiquité, qui réunisse autant de caractères d'authenticité. Je conclus, que quand même, ce qui n'est pas vrai, et ce que nos incrédules ne croient pas tel, on ne pourrait être assuré de l'authenticité d'aucun autre livre, on ne pourrait néanmoins former aucun doute sur celle de nos livres sacrés. Il ne reste plus maintenant qu'à confirmer cette démonstration par l'examen des sophismes qu'on emploie pour l'ébranler.

ARTICLE II.

Objections contre l'authenticité.

Je commence par examiner celle de leurs difficultés que les incrédules présentent avec le plus de confiance,

---

(1) *Julianus.* Tam infortunati estis ut ne manseritis quidem in iis quæ vobis ab apostolis sunt tradita : ea quæ fuerint ab illorum posteris nequitia et impietate tractata. Jesum quippe illum, neque Paulus Deum dicere ausus est, neque Matthæus, neque Lucas, neque Marcus : sed bonus ille Joannes..... Primus id prodire ausus est. (*S. Cyrillus Alex. contra Julianum*, lib. x.)

qu'ils répètent le plus fréquemment, et sur laquelle ils insistent avec le plus de force. Elle a été développée principalement dans l'ouvrage intitulé : *Examen critique des Apologistes de la Religion chrétienne,* et imprimé sous le nom de M. Fréret.

XXXIII. « C'est un fait certain, reconnu de tous les « savants, avoué des défenseurs du christianisme, que « dès les premiers jours de l'Eglise, et au temps même « dont datent les livres du Nouveau Testament, il a été « publié une multitude de livres faussement attribués, « soit à Jésus-Christ, soit à la Vierge, soit aux Apôtres, « soit aux premiers disciples. Fabricius, qui a recueilli « tout ce qu'il a pu en rassembler, en compte cinquan- « te, seulement sous le titre d'évangiles, et un beaucoup « plus grand nombre encore sous différents titres. Cha- « cun de ces écrits avait, dans le temps, ses partisans. « Il résulte évidemment de là, que, parmi les chrétiens « de ce siècle, les uns étaient des fourbes et des impos- « teurs, les autres des hommes simples et crédules. Si « on pouvait aussi aisément tromper ces premiers fidè- « les, s'il était si facile de leur faire illusion sur des li- « vres supposés, que deviennent tous les sophismes par « lesquels on prétend démontrer l'impossibilité d'une « supposition? Au milieu de ce chaos de livres produits « en même temps, et tous reçus alors avec respects, « quel moyen peut-on avoir maintenant de distinguer « ceux qui étaient anthentiques, et ceux qui étaient « apocryphes? Mais ce qui rend cette distinction plus « impossible encore, c'est que nous voyons les évan- « giles apocryphes cités avec vénération par les premiers « pères de l'Eglise. St. Clément, St. Barnabé, St. Jac- « ques, les constitutions apostoliques, St. Paul lui-mê- « me, citent des paroles de Jésus-Christ tirées des évan- « giles apocryphes. Il y a plus encore : on ne voit pas « que les premiers Pères de la secte, qui est restée la « dominante, parmi toutes celles qui s'élevèrent alors, « aient connu les quatre évangiles qui nous restent. « Jusqu'à Justin, on ne trouve dans leurs écrits que

« des citations de livres apocryphes. Depuis Justin jus-
« qu'à Clément d'Alexandrie, les Pères emploient l'au-
« torité, tantôt des livres supposés, tantôt de ceux qui
« passent aujourd'hui pour canoniques. Enfin, depuis
« Clément d'Alexandrie, ces derniers l'emportent et
« éclipsent entièrement les autres. On voit bien, à la
« vérité, dans les premiers Pères, quelques passages qui
« ressemblent à des paroles des évangiles actuels. Mais
« comment peut-on être certain qu'ils en soient tirés?
« Matthieu, Marc, Luc et Jean, ne sont nommés ni
« dans Clément, ni dans Ignace, ni dans aucun des
« écrivains des premiers siècles. Les axiômes de Jésus-
« Christ que répètent ces pères, ils pouvaient les avoir
« appris de vive voix, par le canal de la tradition,
« sans les avoir puisés dans les livres. Ou si l'on veut que
« ces paroles aient été tirées de quelqu'évangile, il n'y
« a aucune raison de croire qu'elles aient été prises dans
« les quatre qui restent, plutôt que dans cette multitude
« d'autres que l'on a supprimés. Les livres reconnus
« apocryphes ont été produits en même temps que ceux
« qu'on donne pour canoniques. Ils ont été publiés de
« la même manière, reçus avec le même respect, cités
« avec la même confiance, et même de préférence. Il n'y
« a donc aucune raison pour croire à l'authenticité des
« uns, qui ne milite au moins avec la même force pour
« l'authenticité des autres. Puisque ceux-là ont été évi-
« demment, et de l'aveu de tout le monde, supposés,
« il est permis de croire que ceux-ci ont pu également
« l'être. »

XXXIV. Cette difficulté exige une discussion étendue, et va me forcer d'entrer dans des longueurs. Avant de donner une réponse directe, commençons par faire quelques observations sur les évangiles et autres livres apocryphes.

XXXV. Il ne faut pas croire que tous ces évangiles que l'on appelle apocryphes, aient été composés à mauvaise intention et fabriqués par des imposteurs. Il faut en distinguer de diverses classes. Il y en a eu certainement beau-

coup de forgés par les hérétiques pour soutenir leurs erreurs, mais il y en a eu aussi plusieurs, écrits par des fidèles dans des vues droites et pieuses.

En premier lieu, les néophytes du premier siècle, et peut-être aussi du second, recueillaient avec soin ce qu'ils entendaient dire aux apôtres et aux prédicateurs de la foi. Ils le mettaient par écrit pour en conserver le souvenir, et pour l'instruction de leurs familles. Il a dû, dans le commencement du chritianisme, y avoir un grand nombre de collections de ce genre, faites de différents côtés. La plupart sont restées dans l'intérieur des familles qui les avaient composées; quelques-unes ont été un peu plus répandues. On a donné le titre d'évangile, à celles qui contenaient les actions du Sauveur, parce que c'était le titre que portaient les écrits principaux, universellement révérés, sur la vie de Jésus-Christ. On en a mis plusieurs sous le nom des apôtres de qui on tenait ces faits, et c'est de là qu'est venu le nom d'*Evangile de St. Pierre*, d'*Evangile de St. André*, etc. Nous ne connaissons, de la plupart de ces évangiles, que les noms recueillis par Fabricius, qui rapporte aussi quelques légers fragments de ces livres. Nous ne pouvons donc pas savoir au juste quels étaient ceux de ces évangiles qui étaient regardés comme catholiques; mais nous en connaissons quelques-uns: tels étaient spécialement l'Evangile des Hébreux et celui des Egyptiens, composés par des néophytes de ces deux nations. St. Jérôme n'avait pas dédaigné de traduire le premier. Notre intention n'est pas de faire sur ces évangiles une dissertation qui nous éloignerait de notre objet. On peut consulter ce qu'en ont dit Cotelier (1), Grave (2), Fabricius (3). Je me contente

(1) V. Cotelerii patres apostolici, præsertim, tom. 1, pag. 7, et pag. 89.

(2) V. Grabe spicilegium, tom. 1, pag. 15 et seq. pag. 31, 37, et alibi.

(3) V. Fabricius codex apocryphus nov. testam. in evangelium hebræorum et aliquot alia.

d'observer ici ce qu'ils prouvent, savoir : que parmi les livres appelés apocryphes, il y en avait qui n'étaient ni rejetés, comme des ouvrages mauvais et vicieux, ni reçus avec respect comme des écrits inspirés, mais qui étaient considérés comme des écrits ecclésiastiques. Les hérétiques en avaient abusé, et de quoi n'abusent-ils pas? Ces livres n'ayant pas été écrits sous l'inspiration divine, n'avaient pas l'exactitude des livres sacrés, et prêtaient plus facilement à de fausses interprétations. Il n'est pas étonnant que les sectaires aient cherché à en faire l'appui de leurs erreurs. Cela n'a pas empêché plusieurs des Pères de citer ces ouvrages comme catholiques. Eusèbe, parlant des livres qu'on dit appartenir au Nouveau Testament, en distingue quatre espèces : les uns, qui sont reçus universellement par toutes les églises, comme sacrés; les autres sur lesquels il y a des doutes, mais qui sont cependant reçus par la plupart des églises; les troisièmes, que l'on reconnaît généralement ne pas être de véritables écritures sacrées; les derniers, enfin, qui sont les ouvrages des hérétiques, qu'aucun écrivain ecclésiastique n'a cités, et que l'on doit rejeter comme absurdes et impies. Il place dans la troisième classe plusieurs de ces livres apocryphes, l'*Apocalypse de St. Pierre*, la *Doctrine des apôtres*, l'*Evangile selon les Hébreux;* il les y place avec le livre du *Pasteur*, et l'*Epître de St. Barnabé*, qui ont toujours joui d'une grande considération dans l'Eglise, et il les distingue formellement, soit des livres inspirés, soit des écrits hérétiques (1).

---

(1) Cæterum quoniam sumus in hunc sermonem delapsi, videtur rationi consentaneum scripturarum seriem quæ novi testamenti esse dicuntur summatim comprehendere. Primum igitur sacer evangeliorum quaternio ratus esto, quem quidem liber de actis apostolorum sequitur. Huic annumerantur Pauli epistolæ, quibus deinceps prior epistola quæ fertur esse Joannis, et Petri similiter prior, tanquam omnium consensu constabilitæ adjunguntur. Inter ista, si placet, Joannis Apocalypsim conjiciamus, de qua quid veteres statuerint alind erit tempus exponendi. Atque hæc sunt quæ omnium asservatione constanter approbantur. Ex iliis quæ in dubitationem quidem

En second lieu, outre ces livres apocryphes, mais catholiques, il y en avait d'autres qui étaient hérétiques, soit qu'ils eussent été entièrement composés par des sectaires, soit que ce fussent des ouvrages primitivement rédigés par les fidèles, comme nous l'avons exposé, d'après la prédication de quelques apôtres, que les hérésiarques avaient ensuite altérés et adaptés à leurs erreurs, pour s'autoriser de l'intitulé respectable, quoique faux, de ces livres. Ainsi il y eut des évangiles qui portèrent tout

---

vocantur, sunt tamen a plerisque receptæ, est epistola quæ Jacob dicitur, et Judæ et secunda Petri, et secunda et tertia quæ Joannis nomine inscribuntur, sive illæ ab evangelista, sive a quopiam eodem nomine appellato perscriptæ sint. Inter scripturas autem quæ falso inscriptæ minimeque germanæ dicuntur. Pauli acta numerantur, et liber qui dicitur Pastor, et Apocalypsis Petri: Porro epistola nomine Barnabæ edita, et quæ dicitur doctrina apostolorum. Adde his, si videtur, Joannis, ut dixi, apocalypsim, quam nonnulli, ut jam dixi, penitus antiquare contenderunt, alii quidam in scripturis maxime approbatis collocandam judicant. In quibus etiam non panci hoc tempore evangelium secundum Hebræos ponunt, quo Hebræi illi qui sunt Christi doctrinam amplexati maxime gaudent. Cæterum hæc omnia referuntur in earum scripturarum numerum, quibus a plerisque contradicitur. Atque certe istorum librorum enumerationem necessario fecimus, uti cum scripturas quæ secundum ecclesiæ traditionem, veræ, germanæ, et omnium sententiis manifeste comprobatæ sunt, perspicua quadam nota ab aliis quæ non sunt ejusdem autoritatis, sed sunt positæ quidem in controversia a plerisque tamen ecclesiasticis viris evolutæ et pertractatæ distinxerimus. Facile quidem, non istas ipsas modo, sed eas etiam quæ ab hæreticis circumferuntur, possimus discernere, sive evangelia Petri, Thomæ, Matthiæ, aliorumve falso nomine inscriptæ, sive acta quæ Andreæ, Joannis et aliorum apostolorum nomine veteratorie donata sunt. Quis quidem scripturas nemo ex scriptoribus ecclesiasticis, qui continuata temporum successione ab apostolis huc usque vixerunt, usquam in suis scriptis in memoriam redigere dignatus est. Quin etiam dictionis et loquendi forma, longe a stylo et consuetudine apostolorum discrepat. Sententia vero et institutum eorum quæ in illis libris traduntur (quod toto cœlo, ut dicitur, a vero orthodoxoque scripturæ sensu et opinione aberrat) plane, perspicueque ostendit ea callida solum hæreticorum esse commenta. Unde, ne in eo quidem scripturarum genere, quæ falso inscriptæ, minimeque germanæ dicuntur, habenda sunt, sed tanquam absurda omnino et impia penitus exp'odenda. (*Euseb.*, *hist. eccles.*, lib. III, cap. 19.)

simplement le nom des sectes pour lesquelles ils avaient été fabriqués; tels furent ceux de Basilide, de Cérinthe, de Valentin, etc. Il y en eut d'autres pareillement infectés d'hérésie, quoique portant le nom des apôtres; tels furent, d'après le passage que nous venons de rapporter d'Eusèbe, les évangiles de St. Pierre, de St. Thomas, de St. Matthias, et de quelques autres.

XXXVI. Sur le temps où ont été composés les évangiles apocryphes-catholiques, nous n'avons rien de certain. Plusieurs indications nous les présentent cependant comme tres-anciens. Plusieurs saints Pères ont pensé que c'est de ces évangiles apocryphes que parle St. Luc au commencement du sien, lorsqu'il dit que plusieurs personnes se sont efforcées de mettre en ordre les choses passées de son temps. Quant aux évangiles apocryphes des hérétiques, il est certain qu'ils ont été ou fabriqués, ou falsifiés par eux postérieurement à la composition des trois premiers évangiles par St. Matthieu, St. Marc et St. Luc. Celui de St. Luc, le dernier des trois, date, selon ceux qui le rejettent le plus loin, de l'an 55 de notre ère : et, à cette époque, il n'existait pas encore d'hérésies. On peut le conclure de la première épître de St. Paul à Timothée, écrite l'an 64. Il lui dit qu'il lui a été clairement révélé par le Saint-Esprit, que dans un temps très-prochain plusieurs abandonneraient la foi pour se livrer à l'esprit d'erreur et à la doctrine des démons (1). Si les hérésies eussent existé dès-lors, St. Paul aurait-il prédit qu'elles s'élèveraient incessamment? Nous avons, de plus, dans la tradition, d'autres preuves plus positives encore. Eusèbe nous a conservé un fragment de l'histoire ecclésiastique écrite par Hégésippe qui vivait au milieu du second siècle. Cet auteur, si voisin des faits qu'il rapporte, raconte qu'à la mort de St Jacques le Mineur, laquelle est de l'an 62, St Siméon, parent de Jésus-Christ, fut

(1) Spiritus manifeste dicit quia in novissimis temporibus discedent quidam a fide, attendentes spiritibus erroris et doctrinis dæmoniorum. (1. *Timoth.* IV, 1.)

élu en sa place évêque de Jérusalem. L'Eglise était encore vierge, n'ayant été souillée d'aucune erreur hérétique. Mais un certain Thébutis, piqué d'avoir été rejeté de sa demande de l'épiscopat, travailla secrètement à l'infecter d'erreurs; et c'est là, selon Hégésippe, l'origine des hérésies qui se sont élevées depuis (1). St Irénée atteste que les hérétiques sont de beaucoup postérieurs aux évêques à qui les apôtres avaient confié les églises. (2). St Clément d'Alexandrie, pour prouver que les hérésies sont venues longtemps après l'Eglise catholique, dit qu'elles furent imaginées seulement sous l'empire d'Adrien (3). Il résulte clairement de ces témoignages, qu'au moins nos trois premiers évangiles ont l'antériorité de

---

(1) Idem auctor (Hegesippus) errorum suæ ætatis origines his vocibus plane demonstrat. Postquam Jacobus cognomento justus pro veritatis defensione, sicut et Dominus ipse, trucidatus fuit, Simon filius Cleophæ, qui avunculus Christi fuit, episcopus creatus est, quem omnes discipuli, quoniam Domini consobrinus erat, secundo loco suffragiis illi administrationi præfecerunt. Et quoniam ecclesia nondum erat falsa perversæ hæreticorum doctrinæ inanitate corrupta, idcirco Virgo appellata fuit. At Thebutis, propterea quod in petitione episcopatus repulsam tulerat, eam erroris labe ex occulto inficere exorsus est. Qui quidem unus erat ex eorum numero qui ex septem sectis in populo judaico proeminatis oriebantur. Ex quibus sectis originem erroris duxit Simon, unde simoniani; et Cleobius, unde cleobiani; et Dositheus, unde dositheani; et Gothæus, unde gothæni; et Masboteus, unde masboteani. Atque ex istorum fontibus profluxerunt menandristæ, et marcionistæ, et carpocratiani, et valentiniani, et basilidiani, et saturnilian, quorum singuli separatim variam illam quidem, suam tamen et propriam invexere doctrinam. Ab illis item nascebantur pseudochristi, pseudoprophetæ et pseudoapostoli, qui adulterinæ, et corruptæ perversæ doctrinæ contagione contra Deum et contra Christum ejus inducta, concordiam et unitatem ecclesiæ, tanquam membratim, discerpserunt. (*Euseb.*, *hist. eccles.*, lib. IV, cap. 21.)

(2) Omnes enim ii valde posteriores sunt quam episcopi, quibus apostoli tradiderunt ecclesias: et hoc in tertio libro cum omni diligentia manifestavimus. (*S. Irenæus*, *contra hæres.*, lib. V, cap. 20. n° 1.)

(3) Quod enim catholica ecclesia posteriora sua fecerint conciliabula, non est opus multis probare. Nam Domini quæ fuit in adventu doctrina, cum cœpisset ab Augusto medio tempore Tiberii consummatur. Apostolorum autem ejus doctrina usque ad Pauli ministe-

temps sur les évangiles apocryphes des hérétiques; et c'est une des preuves de leur supériorité qu'alléguait Tertullien (1).

XXXVII. Il nous reste une réflexion importante à faire sur le mot *apocryphe*. On appelle ainsi ordinairement des ouvrages qui ne sont pas des auteurs dont ils portent les noms. D'après cete notion, un grand nombre des écrits dont il s'agit ici ne sont pas, à proprement parler, apocryphes. Les évangiles de Cérinthe, de Basilide, etc., avaient certainement ces hérésiarques pour auteurs. De même, les évangiles des Hébreux et des Egyptiens, rédigés par des fidèles de ces deux nations, ne peuvent pas être appelés apocryphes dans le sens propre. On ne devrait véritablement appeler ainsi que les ouvrages qui portent faussement le nom de Jésus-Christ, ou de sa sainte mère, ou de ses disciples. Mais on a donné, par l'usage et depuis très-longtemps, une plus grande étendue au mot *apocryphe;* on y a compris généralement tous les écrits composés dans les premiers siècles sous des titres semblables à ceux de nos livres saints. On leur a donné cette dénomination commune pour les distinguer tous ensemble de nos livres canoniques; en sorte qu'on a fait deux classes séparées, l'une des livres inspirés, l'autre des livres apocryphes. Mais dans cette seconde classe il faut soigneusement distinguer les deux sens dans lesquels on dit que ces livres sont apocryphes. Une partie principale de l'objection de nos adversaires consiste, comme nous allons le voir, dans la confusion des deux significations de ce mot.

Ces considérations établies, je passe à l'examen de l'objection proposée; et pour mettre de l'ordre dans cette discussion nécessairement très-étendue, je la diviserai en deux parties. Je considérerai d'abord les livres apocryphes en eux-mêmes, et ce qu'on peut conclure de leur exis-

---

rium Neronis tempore consummatur. Inferius autem circa tempora Adriani imperatoris fuerunt qui hæreses excogitarent. (*S. Clemens Alex.*, *Strom.*, lib. VII, cap. 17.)

(1) Voyez ci-dessus n° 23, page 37.

tence contre l'authenticité des livres canoniques. J'examinerai ensuite les citations que l'on dit avoir été faites par les Pères, de ces livres apocryphes, et ce qui en résulte relativement à notre question.

XXXVIII. Il a existé, dès les premiers temps du christianisme, des livres apocryphes, cela est indubitable; mais inférer de là que tout ce qui a existé de livres dans ce temps a été apocryphe, serait une conséquence évidemment ridicule. C'est comme si l'on disait que parce qu'il y a de la fausse monnaie, il n'en existe pas de véritable. Ce serait même un faux raisonnement de dire : il y a eu beaucoup de livres apocryphes; donc on ne peut constater l'authenticité d'aucun livre.

Ce n'est pas, je le répète, de ce que nos livres saints existent depuis le premier siècle du christianisme que nous concluons qu'ils sont véritablement des auteurs dont ils portent les noms. Nous fondons cette vérité sur ce que, et dans le premier siècle et dans tous ceux qui l'ont suivi, on a été constamment et généralement persuadé que nos livres sacrés étaient de ces auteurs. Une tradition originaire, perpétuelle, universelle, voilà le motif de notre croyance. Pour opposer avec fondement les livres apocryphes, il faudrait produire en leur faveur une tradition semblable. Sans cela il n'y a pas de parité, et par conséquent pas d'objection. Rien de plus aisé que de mettre à la tête d'un livre qu'on a composé, le nom d'un auteur quelconque. La difficulté est de faire croire au public que le livre est réellement de cet auteur, et l'impossibilité est de le persuader à des sociétés qui ont un grand intérêt à savoir ce qui en est; à des sociétés différentes et éloignées les unes des autres; à des sociétés opposées entre elles sur l'objet de ce livre. Réduisons donc la question à son vrai terme. Examinons s'il y a pour l'authenticité des livres appelés apocryphes, les mêmes raisons que pour celle des livres que nous regardons comme canoniques, si on a été de même, et dans le temps où ils ont paru, et depuis ce temps, universellement persuadé qu'ils étaient authentiques.

On nous dit bien que dès les premiers temps les livres apocryphes avaient leurs partisans, qu'ils étaient reçus avec respect; mais quelles preuves en apporte-t-on? quelle chaîne de témoignages présente-t-on à l'appui de cette assertion? Pour l'apprécier et la réduire au point de la vérité, considérons-la relativement, d'abord à ceux de ces livres qui étaient hérétiques, et ensuite à ceux qui étaient catholiques.

XXXIX. Les livres des hérétiques étant des ouvrages de parti, il est tout simple qu'ils aient eu quelques partisans; mais ils n'en avaient que dans leur parti. Ceux produits par Ebion, étaient reçus seulement par les ébionistes; ceux mis au jour par Cérinthe, uniquement par les Cérinthiens, et ainsi des autres. L'intérêt de la secte était ce qui leur donnait des sectateurs, mais tous renfermés dans chaque secte, et combattus avec force par le reste des chrétiens. Car tous les sectaires divisés des catholiques, pour admettre les évangiles de leur secte, étaient réunis à eux pour rejeter comme faux et supposés les évangiles des autres hérésies. Quelle comparaison peut-on faire de ce petit nombre d'hommes qui croyaient à ces livres, avec l'Eglise universelle déjà répandue dans la Judée, dans l'Asie, dans la Grèce, dans l'Italie, et dans beaucoup de pays, qui tous s'accordaient à reconnaître et à révérer nos évangiles? De plus, nous avons vu que celles de ces premières hérésies, qui n'admettaient pas tous nos évangiles, ne niaient pas leur authenticité, et attaquaient seulement leur véracité. Nous avons prouvé cette vérité par les autorités de St. Irénée, de Tertullien, d'Origènes, de St. Clément d'Alexandrie (1). Ainsi à cette époque il n'y avait point de contestation sur les auteurs de nos livres sacrés. Mais nous avons vu, au contraire, les Pères, qui ont réfuté les premières hérésies, spécialement Tertullien, attaquer les livres qu'elles produisaient, non-seulement comme contenant des

(1) Voyez ci-dessus, nº 29, pages 65, 66, 67.

erreurs, mais comme fabriqués depuis la naissance de ces erreurs (1). Les évangiles des hérétiques avaient, en même temps que quelques partisans pour contradicteurs de leur authenticité, tous les autres chrétiens. Enfin ces premières hérésies n'ont eu qu'une existence très-courte; et lorsqu'au bout de quelque temps elles sont tombées, les livres dont elles avaient imaginé de s'étayer sont tombés avec elles, et il n'est plus resté personne qui ne fût convaincu de leur fausseté. Au lieu de cela, l'authenticité de nos livres saints a reçu, de génération en génération, de nouveaux témoignages.

Que l'on cesse donc de demander : « Quel moyen, au « milieu de ce chaos de livres, peut-on avoir maintenant, « pour distinguer ceux qui étaient authentiques et ceux « qui étaient apocryphes ? » Relativement aux livres hérétiques le moyen n'est pas difficile. Quand, entre une multitude de livres, on voit les uns reconnus pour authentiques universellement par toutes les églises de divers pays, les autres regardés comme tels uniquement par un petit nombre de personnes; les uns avoués authentiques par ceux même qui avaient intérêt de le nier; les autres contestés par presque tout le monde; les uns traversant, en conservant constamment leur caractère d'authenticité, toute la suite des siècles; les autres n'ayant qu'une existence éphémère et périssant au bout de quelque temps si absolument qu'il en reste à peine les noms: peut-on avoir un doute raisonnable sur l'authenticité des uns, sur la non authenticité des autres? Nos livres canoniques et ces livres apocryphes ont existé; voilà tout ce que la tradition nous montre entre eux de commun. Cette tradition, règle générale de l'authenticité des ouvrages, voilà le témoignage assuré que nous avons pour connaître aujourd'hui quels sont, entre tous ces livres, les authentiques.

XL. Quant aux livres appelés apocryphes, qui étaient

(1) Voyez ci-dessus, n° 23, page 37.

catholiques, il faut expliquer ce qu'on entend, quand on dit qu'ils avaient des partisans. Veut-on dire qu'on les regardait comme des livres inspirés, et qu'on les révérait à l'égal de nos évangiles? où serait la preuve de cette assertion? Que l'on nous nomme un seul auteur ecclésiastique, qui jamais leur ait attribué une telle autorité. Nous verrons, au contraire, incessamment les saints Pères, en citant ces livres, mettre entre eux et nos livres saints une grande distance (1). Se borne-t-on à prétendre qu'on les regardait comme authentiques, mais sans les révérer comme des écrits divins? Je répondrai, d'après ce que j'ai déjà dit, qu'il faut distinguer entre ces livres. Il y en avait qui étaient véritablement des auteurs dont ils portaient les noms, tels que les évangiles des Hébreux et des Egyptiens; mais de l'authenticité reconnue de ceux-là, on ne peut rien conclure contre l'authenticité des nôtres. Il y en avait d'autres qui portaient à tort le nom de quelques apôtres; mais que l'on nous prouve qu'ils étaient réputés les ouvrages de ces apôtres, et qu'on les leur attribuait? Il n'y a pas une preuve, pas une indication de la vérité de cette allégation. Ces ouvrages avaient des partisans, je le veux; mais c'étaient des partisans de leur utilité, et non de leur authenticité. Il n'est pas nécessaire, pour lire un livre avec édification, de savoir de qui il est, de le reconnaître comme une production de l'auteur à qui on l'attribue. Beaucoup de personnes alors, comme à présent, croyaient que l'épître de St. Barnabé n'était pas de lui, et la reçoivent cependant comme un livre pieux. Et parmi nous, combien n'est pas considéré le livre de l'*Imitation de Jésus-Christ*, malgré les disputes et l'incertitnde de son auteur!

XLI. On nous parle de l'illusion faite aux premiers chrétiens sur des livres supposés, de la facilité que l'on a eue à les induire en erreur au sujet de ces livres. Mais,

---

(1) Voyez ci-dessous, n° 47, page 92, note.

je le dirai toujours, quelle raison a-t-on de croire qu'ils y aient été trompés? Quel monument ecclésiastique cite-t-on, qui annonce que les fidèles ait regardé comme pieux ce qui était hérétique, comme inspiré ce qui ne l'était pas, comme composé par les apôtres ce qui n'était pas leur ouvrage? Si, comme on le prétend, abusés par les titres des faux évangiles, les premiers chrétiens les avaient reçus et révérés à l'égal des quatre que nous possédons, ils les auraient fait passer de même aux générations suivantes. La tradition, ce raisonnement solide est de saint Augustin, nous aurait transmis les uns avec les autres (1). Nous avons vu, dès le temps de St. Irénée, nos quatre évangiles seuls reconnus divins. Il est donc clair que l'on n'avait pas alors la même idée des autres évangiles. Puisqu'au second siècle on les regardait comme apocryphes, il n'est pas possible qu'ils fussent réputés authentiques au premier.

XLII. Mais il y a plus. La publication des faux évangiles, loin de former une objection contre l'authenticité des nôtres, est une nouvelle raison d'y croire. On a fait tout ce que l'on a pu pour faire regarder comme véritables ces évangiles supposés, et on n'a pas pu y réussir; tous les efforts que l'on a tentés pour les faire admettre comme des ouvrages des apôtres, ont été inutiles. L'impossibilité d'une supposition d'évangiles, dejà démontrée par la nature de la chose, est encore prouvée par le fait. Le soin qu'ont apporté les fidèles à écarter les écrits apocryphes, est un garant que ceux qu'ils ont transmis

---

(1) Sane de apocryphis iste posuit testimonia quæ sub nominibus apostolorum Andreæ, Joanisque conscripta sunt. Quæ si illorum essent ab ecclesia, quæ ab illorum temporibus, per successiones episcoporum, ad nostra, et deinceps, tempora perseverat. (*S. August.*, *contra advers. legis et prophet.*, lib. I, cap. 10, n° 38.)

Omittamus igitur earum scripturarum fabulas quæ apocryphæ nuncupantur, eo quod earum occulta origo non claruit patribus; a quibus usque ad nos auctoritas veracium scripturarum utilissima et novissima successione pervenit. (*Idem*, *de Civit. Dei*, lib. XV, cap. 23, n° 4.)

comme authentiques, le sont. Et puisqu'on n'a pas pu parvenir à faire passer pour réels ceux qui étaient supposés, on doit croire que ceux qui ont passé constamment pour réels, le sont véritablement.

On vient ensuite, et c'est la seconde partie de l'objection que nous examinons, aux citations faites par les premiers Pères de l'Eglise, soit de nos évangiles, soit des évangiles apocryphes; et ce que l'on en dit peut se rapporter à deux chefs. On révoque en doute les citations faites par ces anciens docteurs, de nos quatre évangiles; on prétend qu'ils ont cité avec vénération les évangiles apocryphes. Examinons successivement ces deux points.

XLIII. Je commence par les citations qu'on prétend faites par les Pères apostoliques des livres apocryphes. Pour juger la conséquence qui en résulte, il faut d'abord examiner quelles sont ces citations qu'on nous oppose.

Les incrédules ont cherché dans les écrits des premiers Pères tous les passages qui pouvaient être tirés des ouvrages apocryphes : ils ont recueilli tout ce qu'en ont dit Grabe et Fabricius. Et avec toutes leurs recherches ils n'ont pu recueillir que huit passages; un de St. Paul, quatre de St. Clément, un de St. Barnabé, un de St. Ignace, un des constitutions apostoliques. Examinons-les l'un après l'autre.

St. Paul, à l'assemblée de Milet composée d'évêques et de prêtres, s'exprime ainsi : « Il faut avoir soin des in-« firmes, et se souvenir des paroles du Seigneur Jésus; « car il a dit : Il est plus heureux de donner que de rece-« voir (1). » Ces paroles, dit-on, ne se trouvent pas dans les évangiles actuels, il faut qu'elles aient été tirées de quelqu'un de ceux qui sont perdus. Voilà une conséquence bien extraordinaire. Toutes les paroles de Jésus-Christ, de même que ses miracles, n'ont pas été écrites.

---

(1) Oportet suscipere infirmos, ac meminisse verbi Domini Jesu : quoniam ipse dixit : Beatius est magis dare quam accipere. (*Act.* xx, 35.)

Il peut très-bien se faire que St. Paul ait rapporté celles-ci de mémoire et les ayant apprises par tradition. Il est possible aussi qu'il fasse allusion à ce que le divin Sauveur a si souvent répété sur le devoir de l'aumône, et sur le bonheur de ceux qui pratiquent les œuvres de miséricorde.

Dans la seconde lettre du pape St. Clément on lit : « Interrogé par quelqu'un quand arriverait son règne, « le Seigneur répondit : Lorsque deux ne feront qu'un ; « lorsque ce qui est dehors sera comme ce qui est dedans ; « lorsque le mâle étant avec la femelle, il n'y aura plus « ni mâle ni femelle (1). » St Clément, dit-on, n'explique pas d'où il a tiré cette réponse ; ce n'est certainement pas de nos évangiles, où on ne la trouve point ; mais St. Clément d'Alexandrie rapportant ces mêmes paroles, nous apprend qu'on les lisait dans l'évangile des Egyptiens (2). Je ne ferai sur cette citation qu'une observation ; c'est qu'il est égalemeut possible, et que saint Clément ait appris par tradition cette réponse de Jésus-Christ, et qu'il l'ait tirée de l'évangile des Egyptiens. Mais je n'ai pas intérêt à discuter ce point. Que ce soit dans l'évangile des Egyptiens que St. Clément ait puisé ces paroles, cela ne fait rien contre nous, ainsi que je le prouverai.

On rapporte deux autres citations faites par le même pape, d'un texte qui n'est pas dans nos évangiles actuels, qui, par conséquent, doit être dans quelqu'un des apocryphes. Dans sa première épître on lit : « Loin de nous

---

(1) Interrogatus enim a quodam ipse Dominus quando venturum esset regnum ejus, dixit : « Cum duo erunt unum : et quod foris ut « quod intus : et masculum cum femina, neque mas, neque femi- « na. » (*S. Clemens, papa, epist. secunda*, n° 13.)

(2) Propterea dicit Cassianus : « Cum interrogaret Salome quando « cognoscerentur ea de quibus interrogabat, ait Dominus : Quando « pudoris indumentum conculcaveritis : et quando duo facta erunt « unum : et masculum, cum femina, nec masculum, nec femineum. » Primum quidem in nobis traditis quatuor evangeliis non habemus hoc dictum : sed in eo quod est secundum Ægyptios. (*S. Clem. Alex. Stromat.*, lib. III, cap. 13.)

« l'Ecriture où il est dit : Malheureux sont ceux qui ont « l'esprit double et incertain, qui disent : Nous avons en- « tendu ces choses de nos pères, et voilà que nous avons « vieilli, et que rien de tout cela ne nous est arrivé. » Dans sa seconde épître on lit de même: « Malheureux sont « ceux qui ont l'esprit double et le cœur incertain, et qui « disent : Nous avons entendu toutes ces choses de nos « pères, et cependant, en attendant de jour en jour, nous « n'avons rien vu de tout cela (1). » Pourquoi recourir à des évangiles apocryphes que nous ne connaissons pas, dont nous n'avons même aucun fragment, quand nous trouvons un passage semblable à celui-là dans un de nos livres sacrés? Ce n'est pas, à la vérité, dans un de nos évangiles, et St. Clément ne dit pas qu'il en soit tiré. Il dit que ces paroles sont dans une écriture, dans le discours prophétique. Cette écriture est la seconde épître de St. Pierre, où cet apôtre s'exprime ainsi : » Ils disent : « Où est la promesse? où est son avènement? Depuis que « nos pères se sont endormis, toutes les choses persévè- « rent comme du commencement de la création (2). » On dira peut-être que les expressions de l'apôtre ne sont pas les mêmes que celles du pontife; mais c'est évidemment le même sens. St. Clément citait de mémoire, plus occupé du fond des choses que des termes, et nous en avons la preuve dans les citations même dont il s'agit. Ses expressions, en rapportant le même texte, ne sont pas les mêmes dans sa première et dans sa seconde épître.

---

(1) Longe a nobis sit scriptura illa ubi dicit : Miseri sunt qui animo sunt duplices et incerte, qui dicunt : hæc audivimus etiam a patribus nostris : et ecce consenuimus; et nihil horum nobis accidit. (*S. Clemens, papa, Epist. prima*, n° 23.)

Dicit enim prophetiens sermo : Miseri sunt qui animo duplices et corde incerti sunt; qui dicunt hæc omnia audivimus etiam a patribus nostris : nos vero de die in diem exspectantes nihil horum vidimus. (*Id. epist. secunda*, n° 11.)

(2) Dicentes : Ubi est promissio et adventus ejus. Ex quo enim patres dormierunt, omnia sic perseverant ab initio creaturæ. (2. *Petr.* III, 4.)

Est-il étonnant que n'étant pas conforme à lui-même dans ces deux citations, il ne le soit pas non plus au texte original qu'il cite?

On nous objecte une quatrième citation de St. Clément, d'un texte qui n'est pas dans nos évangiles. « Il « nous dit donc : Gardez votre chair et votre sceau « sans tache, pour que vous receviez la vie éternel- « le (1). » D'abord, ces paroles paraissent être, dans St. Clément, moins un texte spécial qu'il attribue à Jésus-Christ, qu'une conséquence qu'il tire de la doctrine du divin Sauveur. Ensuite, de ce qu'un discours de Jésus-Christ n'est pas dans nos évangiles, il ne s'ensuit nullement qu'il soit tiré des évangiles apocryphes, puisque, comme nous l'avons dit, il peut être rapporté d'après la tradition.

Le texte de St. Barnabé qu'on nous oppose comme tiré d'un évangile apocryphe, toujours par la seule raison qu'on ne le lit pas dans les nôtres, est celui-ci : « Le Fils de Dieu a dit : Résistons à toute iniquité, et « nous l'aurons en aversion (2). » D'abord ce passage ne se trouve pas dans le texte grec de cette épître, mais dans une ancienne version latine, dans laquelle on n'a pas une grande confiance. De plus, n'est-il pas possible que St. Barnabé, qui avait été, à ce qu'on croit, disciple de Jésus-Christ, eût recueilli ces paroles de la propre bouche du Sauveur?

St. Ignace, poursuit-on, dans son épître aux Smyrniens, dit : « Lorsqu'il vint à ceux qui étaient avec « Pierre (3), il leur dit : Prenez et touchez-moi, et

---

(1) Hoc ergo dicit : Servate carnem vestram et sigillum immaculatum, ut recipiatis vitam æternam. (*S. Clem. papa, epist. secunda*, n° 8.)

(2) Sicut dixit filius Dei : Resistamus omni iniquitati, et odio habebimus eam. (*S. Barnabæ, epist.*, n° 4.)

(3) Et cum ad eos qui cum Petro erant venit, inquit ipsis : Apprehendite et palpate me ; et videte quod non sim dæmonium incorporale. (*S. Ign.*, *epist. ad Smyrn.*, n° 3.)

« voyez que je ne suis pas un démon incorporel. » Or, St. Jérôme nous apprend que ces paroles se trouvaient dans l'évangile des Hébreux. En admettant que St. Ignace les en eût tirées, je montrerai encore incessamment qu'on ne peut rien en inférer contre l'authenticité de nos livres saints. Mais sans recourir à un écrit inconnu, St. Ignace ne pouvait-il pas avoir en vue ce que le Sauveur, selon St. Luc, dit aux onze apôtres : Touchez-moi et voyez qu'un esprit n'a pas de la chair et des os, comme vous voyez que j'en ai (1).

On nous objecte, enfin, que dans les constitutions apostoliques il est dit : « Soyez des agents de change « honnêtes (2) ; » ce qu'on ne voit dans aucun évangile. Mais les constitutions apostoliques sont une production du second, ou peut-être du troisième siècle ; il n'est pas juste de les confondre avec les écrits des pères apostoliques. D'ailleurs, il n'est pas dit dans le texte que ce soit là une parole de Jésus-Christ. De plus, ce peut être une allusion à la parabole des talents. Ajoutons à tout cela qu'on peut d'autant moins s'autoriser des constitutions apostoliques, pour prétendre que les livres apocryphes ont été assimilés au Nouveau Testament, qu'on y trouve une condamnation formelle de ces livres (3).

---

(1) Videte manus meas et pedes ; quia ego ipse sum : palpate et videte quia spiritus carnem et ossa non habet, sicut me videtis habere. (*S. Luc*, XXIV, 39.)

(2) Atqui solis sacerdotibus judicare est concessum, quippe quibus dictum sit : *Judicium justum judicate*, et rursum : *Estote probi trapezitæ*. Vobis autem id non est permissum. Immo contra, iis qui dignitatem aut judicis aut magistri non habent dictum est : *Nolite judicare, et non judicabimini*. (*Constit. apost.*, lib. III cap. 36.)

(3) Hæc omnia scripsimus vobis, ut notum haberetis qualis sit nostra sententia ; et ne libros qui ab impiis, nostri nominis inscriptione sunt firmati, recipiatis. Non enim attendere debetis nomina apostolorum, sed naturam rerum, et rectam indeflexamque sententiam. Scimus quippe Simonem et Cleobium, venenatos nomine Christi et discipulorum ejus composuisse, atque circumferre, ad decipiendos vos qui Christum, nosque servos ejus dilexistis. Et vero apud veteres nonnulli conscripserunt Mosis, Enochi, Adami, Isaiæ, Davidis,

XLIV. Voilà exactement tout ce qu'à force de recherches les incrédules ont pu recueillir de passages cités par les Pères apostoliques, et que l'on ne trouve pas dans nos évangiles actuels. De ces textes, deux ou trois ont une telle conformité avec des textes de nos livres saints, qu'il est plus que probable que ce sont des allusions qui y sont faites. Il y en a cinq, sur lesquels on n'a d'autre raison de les croire tirés d'écrits apocryphes, que de ce qu'on ne les trouve pas dans les livres canoniques. Mais nos adversaires conviennent, ils prétendent même, et c'est une de leurs difficultés, que les premiers Pères citaient des paroles de Jésus-Christ, non pas toujours sur des livres écrits, mais souvent d'après des traditions orales, qui les leur avaient transmises. N'est-il donc pas très-possible que cinq citations de texte, que nous ne trouvons pas dans le Nouveau Testament, fussent ainsi faites de mémoire et sur la tradition? Quel motif a-t-on de prétendre qu'ils ont été plutôt tirés d'ouvrages que nous n'avons pas? L'assertion de nos adversaires est donc purement gratuite; et puisque, pour la soutenir, ils n'ont que leur simple affirmation, notre simple dénégation suffit pour leur répondre.

Il reste donc, et c'est à cela que se réduit toute l'objection, deux passages, l'un de St. Clément, l'autre de St. Ignace, qui sont conformes à deux passages que nous savons avoir existé; celui-là dans l'évangile des Egyptiens, celui-ci dans l'évangile des Hébreux. C'est de ces deux seules citations que nous avons à parler. J'ai dit qu'on ne pouvait rien en inférer contre l'authenticité

Eliæ, et trium patriarcharum libros apocryphos exitiales ac repugnantes veritati. Consimiles libros nunc quoque ediderunt inauspicati homines, calumniantes creationem, nuptias, providentiam, procreationem liberorum, legem, prophetas, adscribentes barbara quædam nomina, scilicet, ut ipsi dicunt, angelorum, ut verum autem dæmonum. Fugite doctrinam eorum, ne participes efficiamini supplicii, peccati, iis qui hæc, ut fallerent et perderent fideles, et inculpatos Christi Jesu discipulos, filios ac hæredes conscripserunt. (*Ibid.* lib. VI, cap. 16.)

de nos évangiles, et c'est ce que j'ai à prouver. Je pourrais faire contre les incrédules l'argument qu'ils font contre nous, et qui serait tout aussi fort contre eux ; savoir, que ce peut être d'après une tradition que St. Clément et St. Ignace ont rapporté les paroles de Jésus-Christ. Mais je le leur épargnerai, et je me bornerai à leur donner deux réponses : la première, que les deux évangiles dont on dit les passages en question tirés, étaient véritablement des Hébreux et des Egyptiens, dont ils portaient les noms; la seconde, que ces deux évangiles n'étaient pas des ouvrages vicieux, mais avaient été composés à bonne intention.

XLV. En premier lieu, de quoi est-il question entre nous et les déistes ? de savoir si les évangiles que nous possédons sont authentiques ou apocryphes, c'est-à-dire s'ils sont ou s'ils ne sont pas des quatre auteurs dont ils portent les noms. On prétend prouver qu'ils n'en sont pas, en rapportant des citations d'évangiles apocryphes faites par les Pères les plus anciens. Il faut donc rapporter des citations d'évangiles apocryphes, dans le sens qu'ils ne soient pas des auteurs dont ils sont intitulés. Au lieu de cela, on confond, comme j'ai eu occasion de l'observer, les deux significations du mot *apocryphe*. On prend dans le principe du raisonnement ce mot dans un sens, et dans la conclusion dans un autre. Les Pères apostoliques, dit-on, ont cité deux évangiles apocryphes, c'est-à-dire, qui n'étaient pas inspirés. Donc, les livres que nous possédons sont peut-être apocryphes, c'est-à-dire ne sont peut-être pas des auteurs auxquels on les attribue. Pour prouver que ces anciens docteurs ont pu se tromper sur l'authenticité de nos évangiles, il faudrait prouver qu'ils se sont trompés sur l'authenticité d'autres écrits. On ne le prouve pas en disant qu'ils ont cité des ouvrages qui étaient véritablement authentiques.

XLVI. En second lieu, que prouve une citation ? D'abord, qu'un livre existe, ensuite qu'on croit véritable ce qui y est contenu. C'est là tout ce qu'on peut inférer

des citations faites par les Pères des deux évangiles dont il s'agit. Mais, entre regarder un livre comme véridique, et lui attribuer l'autorité de nos livres divins, il y a une grande différence (1). Ne citons-nous pas tous les jours, en faveur de la religion, des livres qu'assurément nous n'assimilons pas aux évangiles? Les Pères ont bien pu citer les livres appelés apocryphes du Nouveau Testament, comme les apôtres eux-mêmes avaient cité ceux relatifs à l'ancien. St. Jude cite un passage du livre d'Enoch (2); et St. Jérôme remarque une citation du même genre, faite par St. Paul, ainsi que des vers de plusieurs poëtes païens (3). Ni St. Jude, ni St. Paul ne croyaient égaler les livres qu'ils citaient, aux saintes Ecritures, ou porter atteinte à l'authenticité des livres inspirés, mais ils rapportaient ces passages comme uti-

---

(1) Ego enim fateor charitati tuæ, solis eis scripturarum libris qui jam Canonici appellantur, didici hunc timorem honoremque deferre, ut nullum eorum auctorem scribendo aliquid errasse firmissime credam : aut si aliquid in eis offendero litteris quod videtur contrarium veritati, nihil aliud quam, vel mendosum esse codicem, vel interpretem non assecutum esse id quod dictum est, vel me minime intellexisse non ambigeam. Alios autem ita lego, ut quantalibet sanctitate, doctrinaque polleant, non ideo verum putem quia ipsi senserunt; sed quia mihi, vel per illos auctores canonicos, vel probabili ratione quod a vero non abhorreat, persuadere potuerunt. Nec te, mi frater, sentire aliquid existimo. Prorsus, inquam, non te, ut arbitror, sic legi tuos velle, tanquam prophetarum et apostolorum, de quorum scriptis quod errore careant dubitare nefarium est. (*S. August. epist.* LXXXII, *al.* XIX. *ad S Hier.*, n° 3.)

(2) Prophetavit autem et de his septimus ab Adam Enoch dicens : Ecce venit Dominus in sanctis millibus suis. (*Jud.* 14.)

(3) Quæret aliquis quisnam sit iste qui dicit : *Surge qui dormis et exurge a mortuis;* seu cujus testimonio apostolus sit abusus. Et quidem qui simplici responsione contentus est dicet, in reconditis eum prophetiis, et his quæ vocantur apocrypha hæc lecta in medium protulisse; sicut in aliis quoque locis illum fecisse manifestum est : non quod apocrypha comprobaret : sed quod et Arati, et Epimenidis, et Menandri versibus sit abusus, ad ea quæ voluerat in tempore comprobanda. Nec tamen Arati et Epimenidis et Menandri tota quæ scripsere sunt sancta : quia eos vere aliquid dixisse testatus est. (*S. Hieron. Comment. in epist. ad Ephes*, lib. III, cap. 5.)

les à l'édification. Ils savaient bien, dit Origènes, ce qu'ils pouvaient tirer de ces livres apocryphes, et ce qu'on devait en laisser (1).

XLVII. Ainsi, lorsque St. Clément et St. Ignace, lorsqu'après eux plusieurs autres saints Pères ont quelquefois cité des évangiles appelés apocryphes, ils ont pu en faire usage comme d'ouvrages pieux et propres à opérer l'édification, et non comme d'ouvrages inspirés. Pour tirer quelque parti des passages des Pères, il faudrait montrer qu'ils leur attribuaient la même autorité qu'à nos évangiles; et c'est ce qu'on ne peut pas assurément prouver. Mais, dit-on, ils les citent avec la même vénération que les livres du Nouveau Testament. A cela je réponds d'abord, que ce qu'ils en citent étant des paroles de Notre-Seigneur Jésus-Christ, il est tout simple qu'ils le rapportent avec respect. Je réponds ensuite : où est la preuve de cette égalité de vénération pour les livres apocryphes et pour les livres canoniques? En avançant une assertion, il faudrait en donner les raisons. Je réponds, enfin, qu'il s'en faut de beaucoup, comme je l'ai déjà annoncé, que les saints docteurs, en citant ces divers livres, missent les uns et les autres sur la même ligne. Ceux d'entre eux qui ont le plus souvent cité des évangiles apocryphes, sont St. Clément d'Alexandrie, Origènes et St. Jérôme. Or, nous voyons spécialement ceux-là mettre une extrême différence entre les écrits canoniques et les autres. St. Clément répondant à une citation de l'hérétique Cassien, dit que le texte qu'il allègue se trouve, non dans les quatre évangiles qui nous ont été transmis, mais dans celui des

---

(1) Illud tamen palam est multa, vel ab apostolis, vel ab evangelistis exempla esse prolata, et novo testamento incerta, quæ in his scripturis quas canonicas habemus nunquam legimus; in apocryphis tamen inveniuntur, et evidenter ex ipsis ostendunntur assumpta. Sed ne sic quidem locus apocryphis dandus est. Non enim transeundi sunt termini quos statuerunt patres nostri. Potuit enim fieri, ut apostoli vel evangelistæ, sancto spiritu repleti sciverint quid assumendum esset ex illis scripturis, quidve refutandum. (*Orig. in Cant. cant. prologus.*)

Egyptiens (1). Et, dans un autre endroit, rapportant lui-même un précepte de J.-C. tiré d'un livre apocryphe, il dit qu'on le lit dans quelque évangile (2); expression dont assurément il ne se sert pas en parlant des évangiles canoniques. Nous voyons Origènes rapportant des passages de l'évangile des Hébreux, ajouter, « si on « veut bien le recevoir, non comme ayant l'autorité de « décider la question, mais comme propre à l'éclair- « cir (3); » et ailleurs, « si quelqu'un veut bien rece- « voir cet évangile (4). » St. Jérôme, après avoir opposé aux pélagiens un passage du même évangile et un tiré des épîtres de St. Ignace, leur dit : « Si vous ne « voulez pas reconnaître l'autorité de ces témoignages, « reconnaissez-en du moins l'antiquité, et voyez ce « qu'ont pensé tous les hommes apostoliques (5). »

Que résulte-t-il donc de ces citations d'écrits apocryphes faites par les anciens Pères, que l'on fait sonner si haut? elles se réduisent à deux; elles sont tirées de livres qui étaient véritablement des auteurs dont ils portaient les noms : ainsi, elles ne montrent pas que les saints docteurs se trompassent sur l'authenticité des livres. Les livres où elles sont puisées étaient des ouvrages pieux; ainsi, de ce que les Pères les ont produits, il ne s'ensuit nullement qu'ils assimilassent ces ouvrages au Nouveau

---

(1) Voyez ci-dessus, n° 43, page 84.

(2) Non enim invidens, inquit, præcepit Dominus in aliquo evangelio : Mysterium meum mihi, et filiis domus meæ. (*S. Clemens Alex.*, *Strom.*, lib. v, c. 10.)

(3) Scriptum est in evangelio quodam, quod dicitur secundum Hebræos, si tamen placet alicui suscipere illud, non ad auctoritatem, sed ad manifestationem propositæ quæstionis. (*Orig. in Matth. Tract.* xv, n° 14.)

(4) Quod si quis evangelium juxta Hebræos admittit, ubi Salvator ipse dicit : *Modo accepit me mater mea.* (*Idem*, *Comment. in Joann.*, tom. II. n° 6.)

(5) Quibus testimoniis si non uteris ad utilitatem, utere saltem ad antiquitatem, quid omnes viri ecclesiastici senserint. (*S. Hieron.*, *contra Pelag.* lib. III.)

Testament. Dès-lors elles ne prouvent absolument rien contre l'authenticité de nos livres saints.

XLVIII. Venons maintenant à l'autre assertion de nos adversaires relative aux citations de nos évangiles par les saints Pères. Elle renferme trois parties : la première, que jusqu'à St. Justin on ne voit, dans les écrits des Pères, que des citations de livres apocryphes ; la seconde, que, depuis St. Justin jusqu'à St. Clément d'Alexandrie, les Pères employent l'autorité, tantôt des livres supposés, tantôt de ceux qui passent aujourd'hui pour canoniques ; la troisième, que, depuis St. Clément d'Alexandrie, nos évangiles l'emportent et éclipsent entièrement les autres. De pareilles propositions en imposent par le ton audacieux avec lequel on les met en avant ; et il est aisé, avec cet air d'érudition, de faire illusion à des hommes peu instruits. Mais en produisant de pareilles assertions, il faudrait les prouver ; et les incrédules, hardis à affirmer, se gardent bien de présenter des preuves. Suppléons à leur défaut, et, reprenant leurs deux premières propositions, prouvons-en successivement la fausseté.

Sur la première, j'observerai, d'abord, que quand on ne verrait dans les Pères apostoliques aucune citation de nos livres saints, ce serait encore à tort qu'on en conclurait qu'ils ne les ont pas connus. Ce ne serait qu'un argument négatif, et il serait d'autant plus faible, que nous n'avons, de ces premiers docteurs, que quelques lettres et en assez petit nombre. Cet argument pourrait-il balancer les témoignages des auteurs suivants ? Combien de livres sur l'authenticité desquels il n'existe aucun doute, ne nous sont connus que par une tradition qui commence plus d'un siècle après leur publication ?

Mais nous n'avons pas à nous en tenir à cette seule considération. La fausseté de l'assertion a été complètement démontrée par les passages que nous avons produits de tous les Pères apostoliques. De tous les écrivains ecclésiastiques antérieurs à St. Justin, il n'y en a qu'un seul, qui est Hermias, dont nous n'ayons pas produit de cita-

tions formelles du Nouveau Testament ; encore nous avons vu qu'en plusieurs endroits il y fait manifestement allusion. Tous les autres Pères apostoliques, qui sont St. Clément, St. Barnabé, St. Ignace, St. Polycarpe, rapportent en propres termes des passages de nos livres saints ; et Papias, dont nous n'avons qu'un fragment, nomme positivement deux de nos évangélistes.

Les incrédules ont senti combien était fortement démentie leur assertion par toutes ces citations si multipliées. Ne pouvant nier leur réalité, ils ont pris le parti de dire que ce n'étaient pas nos livres canoniques qui étaient cités dans ces divers passages. Les raisons qu'ils en donnent, sont, que nos évangélistes n'y sont pas nommés, que les premiers Pères pouvaient avoir appris les paroles de Jésus-Christ de vive voix et par tradition, sans les avoir puisées dans des livres ; enfin, qu'ils pouvaient aussi bien les avoir tirées de quelques-uns des évangiles supprimés que de ceux qui nous restent.

XLIX. Admirons la logique et la bonne foi de nos adversaires. Ils soutiennent que les saints Pères, disciples des Apôtres, ont fait usage des évangiles apocryphes ; et leur raison démonstrative est, qu'on trouve dans leurs ouvrages un petit nombre de passages que l'on sait avoir été dans ces évangiles. Mais, selon eux, une vingtaine de passages que nous avons rapportés, et qui se trouvent les mêmes dans nos livres saints et dans les écrits des Pères apostoliques, ne prouvent pas que ces pères aient connu nos livres saints.

Il est évident, disent-ils, que les premiers Pères ne connaissaient pas les évangiles, puisqu'ils ne les ont pas nommés. Mais il est évident en même temps qu'ils ont connu et cité les évangiles apocryphes, qu'ils ne nomment pas davantage.

Les paroles de Jésus-Christ, ajoutent-ils, que rapportent quelques-uns des anciens docteurs, et qui sont conformes à nos évangiles, ce peut être par tradition qu'ils les aient apprises. Mais celles qui se trouvaient dans les livres apocryphes, ce ne peut pas être la tradi-

tion qui les leur ait transmises ; c'est incontestablement dans les livres qu'ils les ont puisées.

Tel est le sort naturel des mauvaises causes, qu'elles ne peuvent être soutenues que par les contraditions. Mais abandonnons les incrédules aux inconséquences dans lesquelles ils sont forcés de se jeter, et après les avoir opposés à eux-mêmes, opposons-leur la raison.

Les Pères apostoliques, disent-ils, n'ont pas nommé nos évangélistes. D'abord, le fait n'est pas vrai. Nous avons vu Papias nommer positivement St. Matthieu et St. Marc. Ce témoignage seul suffirait pour détruire la difficulté.

L. De ce qu'ils n'ont pas nommé les évangélistes, on conclut qu'ils ne les connaissaient pas. Mais ces mêmes Pères ont souvent rapporté des passages de l'Ancien Testament, sans dire de quel livre ils les tiraient ; il faut donc dire aussi qu'ils ne connaissaient pas l'Ancien Testament.

C'est parmi nous encore la chose la plus commune, de voir des prédicateurs rapporter des passages de l'Ecriture sainte, sans dire de quels livres ils les ont tirés. Il n'est utile de marquer nommément le livre que l'on cite, que dans les discussions théologiques, où il faut faire voir la fidélité de la citation. Les écrits des Pères apostoliques étaient des leçons de morale, des exhortations, et non pas des disputes. Ils rappelaient les textes du Nouveau Testament à des gens qui les connaissaient ; et nous avons vu St. Clément et St. Polycarpe disant aux fidèles de s'en souvenir. Il est donc tout simple que ces premiers docteurs n'aient pas fait de citations nominales. Mais lorsque les discussions furent engagées contre les hérétiques, nous voyons les pères St. Irénée, Tertullien, Origènes, et leurs successeurs, employer ce genre de citations. La différence dans la manière de citer vient de la différence du genre d'écrits.

LI. Ce peut être, ajoute-t-on, de la tradition que les premiers ont reçu les paroles de Jésus-Christ qu'ils rapportent. Voilà déjà l'objection de nos adversaires fort

atténuée. Ils avançaient très-affirmativement que nos évangiles n'avaient jamais été cités par les premiers Pères, et quand il s'agit de prouver l'assertion, ils se restreignent à dire qu'il est possible que les citations alléguées soient tirées d'ailleurs. Ce n'est donc plus qu'à une simple possibilité que nous avons à répondre. Voyons s'il est raisonnable d'y croire.

Il serait absolument impossible qu'une parole de Jésus-Christ eût été transmise de vive voix par ses apôtres à leurs disciples, telle que nous la lisons dons nos évangiles. Ainsi, s'il n'y avait qu'une seule citation de ce genre, ou même un très-petit nombre, dans les ouvrages ecclésiastiques du premier siècle, elles pourraient ne pas former à elles seules et par elles-mêmes une démonstration absolue de l'authenticité du Nouveau Testament. Nous serions par conséquent en droit de retourner contre nos adversaires, et avec bien plus de force qu'eux, l'objection qu'ils nous font, et de leur dire : les deux discours du Sauveur, que vous rapportez d'après St. Clément et St. Ignace, et que l'on lisait dans des évangiles apocryphes, n'étaient peut-être connus de ces deux docteurs que par tradition. Le petit nombre de ces passages rendrait notre raisonnement bien autrement plausible que le leur. Quand je vois, au lieu de cela, non pas un écrivain, mais tous les écrivains de ce siècle, rapporter, non pas une fois, mais souvent, des paroles de Jésus-Christ, telles qu'elles sont dans nos livres saints, il ne m'est pas possible de douter qu'ils n'aient connus ces livres. Ce ne peut pas être le hasard qui ait opéré le rapport constant entre le Nouveau Testament et les écrits des premiers docteurs. Ce ne peut pas être une simple tradition qui ait fait rapporter tant de fois des discours du Sauveur dans des termes aussi semblables à ceux que nous lisons dans les évangiles. Il y aurait de bien plus grandes dissonnances, si c'était de mémoire, et non d'après des livres, que les Pères eussent rapporté ces passages.

LII. Mais, dit-on enfin, comment peut-on être assuré que c'est plutôt des évangiles canoniques que des évan-

giles apocryphes que sont tirées les citations de ces Pères? Est-ce de bonne foi qu'on propose cette pitoyable difficulté? Quand nous lisons les mêmes passages, en grand nombre, avec des expressions aussi semblables, et dans nos évangiles et dans les écrits des Pères, est-il raisonnable d'aller chercher ailleurs que dans nos évangiles l'origine de ces passages? D'ailleurs, les écrivains des siècles suivants, tels que Eusèbe et St. Jérôme, remarquent souvent diverses citations des livres apocryphes faites par leurs prédécesseurs. Ils auraient observé celles-là comme les autres.

LIII. Si, contre toute espèce de raison, quelqu'un voulait encore conserver des doutes, et, malgré le rapport si frappant entre nos livres saints et les écrits des premiers Pères relativement à un si grand nombre de textes, rester incertain si c'est des livres saints ou d'ailleurs que les Pères ont tiré ces textes, pour dissiper toute incertitude, il n'aurait qu'à rapprocher les Pères du premier âge, de ceux qui les ont immédiatement suivis. Les Pères du second siècle, qui avaient été disciples de ceux du premier, non-seulement connaissaient nos quatre évangiles, mais avaient pour eux la plus profonde vénération. Nous avons entendu St. Justin attester qu'on les lisait dans les assemblées des fidèles; et St. Irénée, après avoir nommé nos quatre évangélistes, dire que c'est par la volonté de Dieu qu'ils ont écrit leurs ouvrages, qui sont le fondement et la colonne de notre foi. Or, ils n'ont pu tenir que de leurs maîtres ces évangiles, ils n'ont pu prendre que d'eux l'idée qu'ils en avaient. Ne considérons donc plus seulement les Pères apostoliques comme les premiers témoins de l'authenticité du Nouveau Testament, voyons en eux les premiers anneaux de cette longue chaîne de témoignages qui, de siècle en siècle, a fait passer jusqu'à nous la certitude de cette authenticité; et alors toute la difficulté qui était déjà si légère, sera entièrement dissipée. Les premiers témoins fondent l'autorité des seconds; les seconds, réciproquement, fortifient l'autorité des premiers, développent plus positive-

ment ce qu'ils avaient dit, et achèvent d'anéantir toutes les chicanes que pourraient former les esprits les plus difficultueux.

LIV. Les incrédules prétendent, et c'est la seconde partie de l'assertion à laquelle nous répondons, que, depuis St. Justin jusqu'à St. Clément d'Alexandrie, les Pères ont cité indifféremment les évangiles canoniques et les apocryphes. Entre St. Justin martyrisé l'an 167, et St. Clément qui succéda à Pantène dans l'école d'Alexandrie en 191, les auteurs ecclésiastiques dont les ouvrages sont parvenus jusqu'à nous, sont Tatien, Théophile d'Antioche, St. Irénée, Athénagore, Hermias; on peut y joindre Tertullien, contemporain de St. Clément. Nous avons vu tous ces écrivains citer nos livres saints. Mais quel est celui d'entre eux qui cite de la même manière des livres apocryphes? seraient-ce Tatien, Théophile d'Antioche, Hermias, dans lesquels on ne trouve pas une seule citation des apocryphes? serait-ce St. Irénée, que nous avons vu déclarer positivement qu'il n'y a que nos quatre évangiles qui soient véritables (1)? serait-ce Athénagore? On lit, à la vérité, dans son apologie, une citation d'un écrit apocryphe; mais elle est bien différente de celles qu'il fait de nos livres saints. Quand il cite ceux-ci, il dit, ainsi que nous l'avons vu, « les « préceptes dans lesquels nous sommes nourris (2); » mais dans la citation qu'il fait d'un écrit apocryphe, il l'appelle tout simplement « une écriture quelconque (3). » Serait-ce Tertullien qui aurait égalé les évangiles apocryphes aux canoniques, lui qui établit si fortement l'autorité de nos quatre évangiles composés par deux apôtres Matthieu et Jean, et par deux hommes aposto-

(1) Voyez ci-dessus, n° 22, pages 54 et 55.

(2) Voyez ci-dessus, n° 20, page 53.

(3) Huc accedit illa scriptura : *Si quis osculum propterea repetat quod delectatur.* Tum addit : summa ergo cautione osculum adhibendum. (*Athenagoras legat. pro christianis*, n° 32.)

liques Marc et Luc (1)? Enfin veut-on attribuer cette égalité dans les citations, à St. Clément lui-même? N'avons-nous pas vu la différence précise qu'y met ce saint docteur (2)? Il est donc certain que, des écrivains du second siècle, qu'on prétend avoir cité, tantôt les vrais, tantôt les faux évangiles, les uns n'ont fait aucune citation des apocryphes, les autres ont marqué très-formellement combien ils étaient inférieurs en autorité au Nouveau Testament. Et il reste démontré que, dans ces deux points principaux, l'assertion des incrédules est aussi absurde que hardie. Il n'y a de vrai que ce qu'ils ajoutent, savoir, que depuis St. Clément d'Alexandrie nos quatre évangiles éclipsent absolument les autres. Mais cette vérité est aussi évidente pour le temps qui a précédé ce saint docteur, que pour celui qui a suivi.

LV. Nous pouvons citer encore, pour montrer comment on considérait, dans ces temps anciens, et nos évangiles et les évangiles apocryphes, un fait rapporté par Eusèbe. St. Sérapion, évêque d'Antioche, contemporain de Tertullien et de St. Clément, avait permis aux fidèles de la ville de Rossa la lecture d'un évangile attribué à St. Pierre, le croyant exempt d'erreurs. Mais ayant eu occasion de voir cet ouvrage, il reconnut qu'il avait été trompé, et par un écrit pastoral il avertit ses diocésains de se prémunir contre l'erreur. Il leur déclare qu'il reçoit Pierre et les autres apôtres comme Jésus-Christ lui-même; mais que, quant aux écrits faussement intitulés de leurs noms, il les répudie comme ne les ayant pas reçus des anciens (3). Nous voyons dans ce peu de paroles trois choses: le respect dont on était pénétré

---

(1) Voyez ci-dessus, n° 23, notes, pag. 57.

(2) Voyez ci-dessus, n° 47, notes, pag. 92 et 93.

(3) Nos enim fratres, Petrum et reliquos apostolos, proinde ut Christum ipsum recipimus. Sed quæ nomen illorum falso inscriptum præferunt, ea nos utpote gnari et periti, repudiamus: quippe qui compertum habeamus ea nos a majoribus minime accepisse. (*Euseb.*, *hist. eccles.*, lib. VI, cap. 12.)

pour les livres canoniques, l'opinion désavantageuse qu'on avait des apocryphes, et la manière dont on distinguait les uns des autres, qui est celle que nous invoquons encore, la tradition des anciens.

LVI. Je viens de discuter toutes les parties de cette objection tirée des livres apocryphes, dont les ennemis de la sainte Ecriture font tant de cas, et qu'ils répètent sans cesse avec une confiance si hautaine. Je ne crois pas avoir laissé en arrière une seule de leurs difficultés. Voyons ce qui en résulte :

Qu'il y a eu, dans les premiers siècles, des livres apocryphes, mais dont l'existence n'empêche pas l'authenticité des nôtres ;

Que plusieurs des livres apocryphes étaient décorés du nom des apôtres, mais qu'on ne voit pas que jamais on y ait été trompé dans l'Eglise, et qu'on les ait attribués à ces saints personnages;

Que l'on voit, dans les Pères du premier âge, deux citations de deux évangiles appelés apocryphes; mais que ces deux livres n'étaient pas apocryphes dans le sens qu'ils fussent faussement attribués à leurs auteurs, et que c'étaient des ouvrages pieux et propres à opérer l'édification;

Que les Pères du second âge ont cité aussi quelquefois les livres appelés apocryphes; mais qu'ils ont marqué expressément la différence qu'ils mettaient entre ces livres et nos livres canoniques;

Qu'en conséquence, on ne peut prétendre, ni qu'on ait pris dans l'Eglise, pour authentiques, des livres qui ne l'étaient pas, puisqu'on ne voit d'autres livres cités que ceux qui étaient véritablement des auteurs dont ils portaient les noms; ni qu'on ait eu pour les livres que nous appelons apocryphes le même respect que pour les livres canoniques, puisqu'aucun auteur ne les assimile, et qu'au contraire plusieurs de ceux qui ont parlé des apocryphes, en ravalent l'autorité.

Après avoir résolu cette première objection, je passe aux autres que proposent les incrédules. En voici une

qui attaque plus directement encore la divinité du Nouveau Testament, que son authenticité. Elle n'est cependant pas entièrement étrangère à la question de l'authenticité; et les ennemis du Nouveau Testament la répètent si souvent et avec tant de confiance, que je crois devoir la rapporter et y répondre.

LVII. « Le style, dit-on, est d'une platitude insup-
« portable à des hommes éclairés. On dit que c'est le
« Saint-Esprit qui a inspiré ces livres, et ils sont écrits
« comme auraient pu les écrire, sans son secours, les
« hommes ignorants et grossiers qui passent pour en
« avoir été les auteurs. Une histoire profane, composée
« dans le même style, ne serait lue par personne, et
« serait universellement méprisée; et cependant celle-ci
« serait d'un bien plus grand intérêt pour le genre humain,
« si elle était vraie. On n'y voit d'ailleurs nul ordre,
« nulle suite; les faits, les enseignements, rapportés
« sans méthode, sont entassés confusément. Les ana-
« chronismes y sont fréquents; il suffit, pour les aper-
« cevoir, de comparer entre eux les quatre évangélistes:
« celui-ci place dans un temps ce que celui-là rapporte
« à un autre. On y trouve aussi beaucoup d'obscurités.
« Enfin il y a des contradictions qui suffiraient pour les
« faire rejeter. »

LVIII. Le premier reproche que l'on fait ici à nos livres sacrés est leur simplicité. Avant de l'examiner en lui-même, rapprochons-le du prodigieux effet qu'ont produit ces livres dans le monde. Comment des livres que l'on dit écrits avec une platitude dégoûtante, ont-ils pu produire, dans le siècle de goût et de lumières où ils ont paru, la plus vaste révolution que l'univers ait vue? L'histoire évangélique ne présente pas la pompe du discours qu'étalent les orateurs et quelques philosophes, et cependant quel orateur a autant persuadé? quel philosophe instruisit jamais autant de monde? Moins l'éloquence humaine s'y produit, plus s'y manifeste la force divine. Il répondait d'avance à cette objection, celui de nos auteurs sacrés qui disait : « Notre prédication n'a

« pas pour appui les discours persuasifs de la sagesse « humaine (1). » Il fallait que les livres divins fussent écrits avec simplicité, pour que leur effet ne pût être attribué qu'à celui qui les inspirait (2).

Un autre motif plus humain rendait cette simplicité nécessaire. Le premier mérite du style, dans un ouvrage quelconque, est d'être adapté à l'objet de cet ouvrage, et

---

(1) Sermo meus et prædicatio mea, non in persuabilibus humanæ sapientiæ verbis, sed in ostensione spiritus et virtutis; ut fides vestra non sit in sapientia hominum, sed in virtute Dei. (I. *Cor.* II, 4 et 5.)

(2) Factus enim a Deo erat idoneus minister novi testamenti, utens demonstratione spiritus et potentiæ; ut credentium assensio non sit ab humana sapientia, sed a potestate Dei. Si enim elegantiam et dictionis apparatum, ut scripta illa quæ græcis admirationi sunt, divinæ litteræ habuissent, existimasset aliquis, non homines vicisse veritatem sed apparentem consecutionem, et dictionis splendorem auditores prolectasse, et illecebris delinitos circumvenisse. (*Origen, in Joan.*, tom. IV, n° 2.)

Neque vero mirum admodum est sermones philosophicos, tam apte, tam composite, tam ornate celebratos, tantum habuisse momenti, ad corrigendos illos qui supra memorati sunt, aliosque pessimæ vitæ homines. Sed cum videmus sermones illos, quos demissos et humiles vocat Celsus, instar incantationum, tanta vi et efficacia præditos, cum videmus, inquam, sermonibus illis, a libidinosa ad temperantem viam, ab iniqua ad justam, a timiditate ad tantam constantiam revocari multitudinem, ut pietatis causa quam commendatam illis animadvertit, mortem pro nihilo putet; quomodo non merito tantam potestatem admirabimur. Nam sermo eorum quibus ab initio vulgandæ nostræ doctrinæ partes datæ sunt, quique in constituendis Dei ecclesiis laborarunt, et eorum prædicatio persuasit quidem, sed non ea ratione qua platonicæ sapientiæ doctores, aut quilibet alii philosophi, qui nihil supra humanæ naturæ vires poterant. Sed argumenta quibus utebantur apostoli data illis a Deo fuerant; vimque persuadendi a spiritu et virtute habebant. Quapropter promptissime sermo eorum quocumque pervasit; immo sermo Dei qui per ipsos mutabat quos natura et consuetudo ad peccatum trahebant : et quos ne pœnis quidem quisquam hominum correxisset, hos correxit, efformavit, ad suam voluntatem convertit. (*Idem, contra Celsum*, lib. III, n° 68.)

Qui quidem externi sunt, et alieni a verbo veritatis, simplicitate dictionis scripturarum contempta, evangelii prædicationem stultitiam nominant. Nos vero, qui in cruce Christi gloriamur, quibus manifestata sunt per Spiritum ea quæ donata sunt nobis a Deo, non in

d'être à la portée de tous ses lecteurs. Les écrivains sacrés n'avaient pas la prétention du bel esprit (1). Ils en avaient une bien supérieure, c'était d'instruire de toutes les vérités religieuses, soit dogmatiques, soit morales, le genre humain entier, le peuple comme les grands, les ignorants comme les savants, les enfants comme les personnes

---

doctis humanæ sapientiæ verbis, novimus gratiam eam quæ a Deo in traditis de Christo doctrinis diffusa fuit, divitem esse. Quamobrem brevi tempore in universum prope terrarum orbem illa prædicatio pervenit : propterea quod dives et abundans gratia effusa est in evangelii præcones, quos etiam Christi labia scriptura nominavit. Quapropter evangelii prædicatio, in contemptibilibus dictiunculis vim multam habet persuadendi, et ad salutem alliciendi. (*S. Basilius, homil. in psalm.* XLIV, n° 4.)

(1) Barbarismis, solecismis obsitæ sunt, inquit, res vestræ, et vitiorum deformitate pollutæ. Puerilis sane atque angusti pectoris reprehensio. Quam si admitteremus ut vera sit, abjiciamus ex oribus nostris quorumdam fructuum genera, quod cum spinis nascuntur, et purgamentis aliis quæ nec alere nos possunt ; nec tamen impediunt perfrui nos eo quod principaliter antecedit, et saluberrimum nobis voluit esse natura. Quid enim efficit, o quæso, aut quam præstat intellectui tarditatem, utrumne quid leve, an hirsuta cum asperitate promatur ? Inflectatur quod acui, aut acuatur quod debebat inflecti? Aut quid minus est, quod dicitur verum est, si in numero peccetur, aut casu, præpositione, participio, conjunctione ? Pompa ista sermonis, et oratio messa per regulas, concionibus, litibus, foro, judiciisque servetur, deturque illis immo qui voluptatum delineamenta quærentes, omne suum studium verborum in lumina contulerunt. Cum de rebus agitur ab ostentatione submotis, quid dicatur sectandum est ; non quali cum amœnitate dicatur ; nec quid aures demulceat, sed quas afferat audientibus utilitates. Maxime cum sciamus etiam quosdam sapientiæ deditos, non tantum abjecisse sermonum cultum, verum etiam cum possint ornatius, atque uberius loqui, trivialem studio humilitatem secutos, ne corrumperent scilicet gravitatis rigorem, et sophisticæ se potius ostentatione jactarent. Enim vero dissoluti est pectoris in rebus seriis quærere voluptatem, et cum tibi sit ratio cum male habentibus, atque ægris, sonos auribus infundere dulciores, non medicinam vulneribus adhibere. (*Arnobius, adv. gentes*, lib. I, n° 59.)

Admirabiles plane viri et reipsa divini (Christi discipulos intelligo) ipsa pura et sincera vitæ ratione cum primis eximii, et universo virtutis genere animis exornati, quanquam linguæ elegantis, et diserti sermonis rudes et ignari, divina tamen et miranda potentia ipsis a

âgées(1). Le salut des uns n'est pas moins précieux à Dieu, et ne leur était pas moins cher que celui des autres. Ils ont donc dû employer un langage qui pût être entendu de tous les hommes, de quelque état, de quelque classe qu'ils fussent. Si St. Paul eût ambitionné la gloire de l'éloquence, croit-on qu'il n'eût pas pu l'atteindre? Qu'on lise son discours devant l'aréopage, où il s'élève à la hauteur des génies auxquels il parle, et qu'on juge si ce n'est pas volontairement qu'il se rabaisse ailleurs à la portée des hommes à qui il s'adresse.

Servatore donata fidentes, exquisita verborum fabricandorum solertia, et arte elaborata, doctrinam magistri sui exponere, neque norunt, neque conati sunt. Sed aperta et manifesta docendi ratione per sacrosanctum Spiritum ipsis opem ferentem infusa, et sola Christi virtute tot miraculorum effectrice, per ipsorum doctrinam, et res gestas plenius pervulgata utentes, regni cœlorum notitiam toti orbi terrarum patefecerunt. Quin etiam studium et operam quæ in libris conscribendis poni solet, haud magno sane æstimarunt et istud plane præstiterunt, utpote excellentiori ministerio, ac longe humanum captum superanti. (*Euseb. hist. eccl.*, lib. III, cap. 18.)

(1) Multa enim a Platone maxime proponit, ut ostendat ea etiam a scripturis quæ vel acutum auditorem permovere possunt, nobis cum aliis esse communia : affirmatque hæc ipsa : *Melius a græcis dicta fuisse, et quidem sine illis a Deo, filiove Dei, minis et promissis.* Ad quod hæc nostra responsio est : Si veritatis doctores id sibi proponant, humanitatisque esse ducunt ; ut quam possunt plurimis prosint, et ad veritatem adducant, quemcumque tandem et intelligentem græcos, barbaros (eximiæ autem humanitatis est lucrari Deo vel rusticos et imperitos), perspicuum est eam illis usurpandam esse orationem, ac stylum, qui popularis sit, et ad omnium captum accommodatus. Qui vero simplices et illiteratos, eo quod ad assequendam sermonis seriem non essent idonei, nihili fecerunt, de iis autem solis cogitarunt qui in litteris innutriti, eos certæ publicæ utilitatis studium angustis admodum terminis circumscripsisse. Atque hæc mihi dicta sunt, ut a Celsi aliorumque criminationibus defenderem scripturarum simplicitatem, quæ cum sermonibus arte elaboratis collata, ab illorum splendore obscurari videtur. Quoniam nostri prophetæ, Jesus et ejus apostoli, curarunt ut sua prædicandi ratio esset ejusmodi, quæ non solum vera doceret, sed etiam vulgi alliceret animos ; donec singuli hortationibus inducti, ad arcana sub verbis in speciem simplicibus latentia, pro suis quisque viribus, conniterentur. Ac si libenter loqui oporteat paucis utilitatem attulit, si tamen ullam attu-

Je conviens donc, je prétends même que l'histoire évangélique est écrite avec simplicité ; mais je nie qu'elle le soit avec platitude. Au contraire, j'admire le caractère de grandeur que présente cette simplicité. Aucun homme n'aurait imaginé d'écrire l'histoire sainte comme elle l'est. Les écrivains vulgaires s'efforcent de faire valoir, par la beauté du style, les choses qu'ils disent. Les choses que disent les écrivains sacrés n'ont pas besoin qu'on les fasse valoir. Les dogmes qu'ils enseignent sont au-dessus de ce que la raison veut comprendre. La morale qu'ils présentent est, de l'aveu même de plusieurs des principaux incrédules, la plus sublime qui ait jamais été proposée. Les faits qu'ils racontent sont les plus merveilleux dont le monde ait entendu parler. Les ornements qu'on ajouterait à tout cela ne feraient que le déparer. Quel homme ayant un peu de goût, peut n'être pas frappé de la majestueuse simplicité avec laquelle toutes ces choses admirables sont rapportées (1), sans un éloge qui les relève, sans une seule réflexion pour en faire sentir le beauté? Jésus étend sa main et touche un

---

lit, compta hæc et accurata Platonis, aliorumque similiter loquentium oratio : præ illa simpliciori eorum qui docendo et scribendo se ad vulgi captum dimiserunt. (*Orig. contra Celsum*, lib. VI, n° 1, 2.)

Num igitur Deus et mentis et vocis et linguæ artifex, diserte loqui non potest? Immo vero summa providentia carere fuco voluit ea quæ divina sunt ; ut omnes intelligerent quæ ipse omnibus loquebatur. (*Lactant. divin. instit.*, lib. VI, cap. 21.)

Nolo offendaris simplicitate et quasi vilitate verborum, quæ vel vitio interpretum, vel de industria sic prolata sunt, ut rusticam concionem facilius instruerent ; et in una eademque sententia aliter doctus, aliter audiret indoctus. (*S. Hieron.*, *epist. ad Paulinum.*)

(1) Nisi forte rusticum Petrum, rusticum dicimus Joannem quorum uterque dicere poterat : *Etsi imperitus sermone*, *non tamen scientia.* Joannes rusticus, piscator indoctus ! Et unde illa vox obsecro : *In principio erat verbum*, *et verbum erat apud Deum*, *et Deus erat verbum.* Logos enim græce multa significat. Nam, et verbum est, et ratio, et supputatio, et causa uniuscujusque rei per quam sunt singula quæ subsistunt. Quæ universa recte intelligimus in Christo. Hoc doctus Plato, hoc Demosthenes eloquens ignoravit. (*S. Hieronym. epist. ad Paul. secunda de stud. script.*)

lépreux en disant : Je le veux, sois guéri; et au même temps la lèpre disparaît (1). Jeune homme, dit-il à un mort que l'on portait en terre, lève-toi, je te le commande; et le mort se leva et commença à parler (2). St. Pierre entrant dans le temple avec St. Jean, dit à un boiteux de naissance qui leur demande l'aumône : Je n'ai ni or ni argent; mais ce que j'ai, je te le donne : au nom de Jésus-Christ, lève-toi et marche. Il le prend par la main, le soulève, et aussitôt les jambes et les pieds de cet homme se raffermissent (3). Quelle pompe de langage pourrait approcher de la simplicité de ces écrits et de tous les autres que nous pourrions citer également? C'est là, j'ose le dire, le vrai sublime; non pas celui de mots, après lequel courent les auteurs, mais le sublime des choses. Des païens ont reconnu un modèle du véritable sublime dans ces mots du commencement de la Genèse : Dieu dit : que la lumière soit, et la lumière fut. Toute l'histoire évangélique est écrite de la même manière.

LIX. On objecte le peu d'ordre et de méthode qui est dans les évangiles. L'objet des évangélistes a été, non d'écrire une histoire suivie de la vie de Jésus-Christ, mais de donner des mémoires sur sa vie. Ils en rapportent les principaux faits selon qu'ils se présentent à leur souvenir; ils ne cherchent point à les lier les uns aux autres. Leur but est uniquement de prouver la mission divine de leur maître, et de faire connaître sa doctrine. Ils l'atteignent aussi bien en rapportant ses miracles et ses préceptes hors de l'ordre où ils ont été opérés et dictés, que s'ils avaient fait une histoire en règle. Il en résulte de la difficulté à placer chaque fait et chaque discours dans l'ordre

---

(1) Extendens Jesus manum, tetigit eum, dicens; volo, mundare : et confestim mundata est lepra ejus. (*Matth.* VIII, 3.)

(2) Adolescens tibi dico : Surge : et resedit qui erat mortuus, et cœpit loqui. (*Luc.* VII, 14.)

(3) Petrus autem dixit : Argentum et aurum non est mihi : quod autem habeo, hoc tibi do. In nomine Jesu Christi Nazaræni, surge et ambula : et apprehensa manu ejus dextera, allevavit eum, et protinus consolidatæ sunt bases ejus et plantæ. (*Act.* III, 6, 7.)

Je conviens donc, je prétends même que l'histoire évangélique est écrite avec simplicité; mais je nie qu'elle le soit avec platitude. Au contraire, j'admire le caractère de grandeur que présente cette simplicité. Aucun homme n'aurait imaginé d'écrire l'histoire sainte comme elle l'est. Les écrivains vulgaires s'efforcent de faire valoir, par la beauté du style, les choses qu'ils disent. Les choses que disent les écrivains sacrés n'ont pas besoin qu'on les fasse valoir. Les dogmes qu'ils enseignent sont au-dessus de ce que la raison veut comprendre. La morale qu'ils présentent est, de l'aveu même de plusieurs des principaux incrédules, la plus sublime qui ait jamais été proposée. Les faits qu'ils racontent sont les plus merveilleux dont le monde ait entendu parler. Les ornements qu'on ajouterait à tout cela ne feraient que le déparer. Quel homme ayant un peu de goût, peut n'être pas frappé de la majestueuse simplicité avec laquelle toutes ces choses admirables sont rapportées (1), sans un éloge qui les relève, sans une seule réflexion pour en faire sentir le beauté? Jésus étend sa main et touche un

---

lit, compta hæc et accurata Platonis, aliorumque similiter loquentium oratio : præ illa simpliciori eorum qui docendo et scribendo se ad vulgi captum dimiserunt. (*Orig. contra Celsum*, lib. VI, n° 1, 2.)

Num igitur Deus et mentis et vocis et linguæ artifex, diserte loqui non potest? Immo vero summa providentia carere fuco voluit ea quæ divina sunt; ut omnes intelligerent quæ ipse omnibus loquebatur. (*Lactant. divin. instit.*, lib. VI, cap. 21.)

Nolo offendaris simplicitate et quasi vilitate verborum, quæ vel vitio interpretum, vel de industria sic prolata sunt, ut rusticam concionem facilius instruerent; et in una eademque sententia aliter doctus, aliter audiret indoctus. (*S. Hieron.*, *epist. ad Paulinum.*)

(1) Nisi forte rusticum Petrum, rusticum dicimus Joannem quorum uterque dicere poterat : *Etsi imperitus sermone*, *non tamen scientia.* Joannes rusticus, piscator indoctus! Et unde illa vox obsecro : *In principio erat verbum*, *et verbum erat apud Deum*, *et Deus erat verbum.* Logos enim græce multa significat. Nam, et verbum est, et ratio, et supputatio, et causa uniuscujusque rei per quam sunt singula quæ subsistunt. Quæ universa recte intelligimus in Christo. Hoc doctus Plato, hoc Demosthenes eloquens ignoravit. (*S. Hieronym. epist. ad Paul. secunda de stud. script.*)

lépreux en disant : Je le veux, sois guéri; et au même temps la lèpre disparaît (1). Jeune homme, dit-il à un mort que l'on portait en terre, lève-toi, je te le commande; et le mort se leva et commença à parler (2). St. Pierre entrant dans le temple avec St. Jean, dit à un boiteux de naissance qui leur demande l'aumône : Je n'ai ni or ni argent; mais ce que j'ai, je te le donne : au nom de Jésus-Christ, lève-toi et marche. Il le prend par la main, le soulève, et aussitôt les jambes et les pieds de cet homme se raffermissent (3). Quelle pompe de langage pourrait approcher de la simplicité de ces écrits et de tous les autres que nous pourrions citer également? C'est là, j'ose le dire, le vrai sublime; non pas celui de mots, après lequel courent les auteurs, mais le sublime des choses. Des païens ont reconnu un modèle du véritable sublime dans ces mots du commencement de la Genèse : Dieu dit : que la lumière soit, et la lumière fut. Toute l'histoire évangélique est écrite de la même manière.

LIX. On objecte le peu d'ordre et de méthode qui est dans les évangiles. L'objet des évangélistes a été, non d'écrire une histoire suivie de la vie de Jésus-Christ, mais de donner des mémoires sur sa vie. Ils en rapportent les principaux faits selon qu'ils se présentent à leur souvenir; ils ne cherchent point à les lier les uns aux autres. Leur but est uniquement de prouver la mission divine de leur maître, et de faire connaître sa doctrine. Ils l'atteignent aussi bien en rapportant ses miracles et ses préceptes hors de l'ordre où ils ont été opérés et dictés, que s'ils avaient fait une histoire en règle. Il en résulte de la difficulté à placer chaque fait et chaque discours dans l'ordre

---

(1) Extendens Jesus manum, tetigit eum, dicens; volo, mundare : et confestim mundata est lepra ejus. (*Matth.* VIII, 3.)

(2) Adolescens tibi dico : Surge : et resedit qui erat mortuus, et cœpit loqui. (*Luc.* VII, 14.)

(3) Petrus autem dixit : Argentum et aurum non est mihi : quod autem habeo, hoc tibi do. In nomine Jesu Christi Nazaræni, surge et ambula : et apprehensa manu ejus dextera, allevavit eum, et protinus consolidatæ sunt bases ejus et plantæ. (*Act.* III, 6, 7.)

du temps; mais ce désordre apparent, loin d'attaquer la vérité historique, me paraît un indice de la candeur et de la sincérité des historiens. Des hommes qui auraient voulu en imposer, l'auraient-ils laissé subsister? Rien n'eût été plus aisé que de faire un roman suivi.

Ce que je viens de dire répond aussi aux reproches d'anachronisme. Il ne peut point en exister où il n'y a pas d'indication de date.

LX. Quant aux obscurités qui se rencontrent dans les livres saints, on les exagère beaucoup. Ce n'est ni le style qui est obscur, il est, au contraire, très-clair; ni les faits, ils sont rapportés avec simplicité et netteté; ni les préceptes, ils sont exposés de manière que tout le monde les comprend parfaitement. Il y a quelques circonstances particulières que l'on a de la peine à entendre; mais ce très-petit nombre d'obscurités tient à l'éloignement où nous sommes des temps et des lieux où les faits se sont passés, à notre ignorance des mœurs du peuple juif et du langage alors usité.

LXI. Parfaitement d'accord sur la substance des faits, les auteurs sacrés ont laissé dans leurs écrits quelques différences. Mais nous verrons ailleurs qu'elles servent à prouver que leur récit est véritable, que leur uniformité sur le fond des choses n'est pas l'effet d'un concert, et que, s'ils avaient voulu tromper, ils auraient aisément fait disparaître ces légères et peu nombreuses variétés. Pour des contradictions, les ennemis de la religion les cherchent depuis longtemps, et ils n'ont pas pu réellement en relever une seule. Toutes celles qu'ils ont prétendu marquer, ont été facilement conciliées par les commentateurs.

LXII. « Cette question si essentielle de l'authenticité, « disent encore les incrédules, et dont dépend la vérité « du christianisme, a été beaucoup trop négligée par les « apologistes chrétiens. Ils l'ont plutôt supposée qu'ils ne « l'ont traitée exactement. Ils se sont imaginés avoir « suffisamment prouvé l'authenticité des évangiles, en

« tâchant de faire voir qu'il n'est pas possible de suppo-
« ser des livres de cette nature. »

Je demande d'abord si les preuves nombreuses que nous avons apportées de l'authenticité du Nouveau Testament se réduisent à faire voir qu'il n'est pas possible de supposer un tel livre.

Je demande ensuite si prouver l'impossibilité de la supposition des évangiles, n'est pas par cela même démontrer clairement leur authenticité ; quel est l'esprit raisonnable qui ne se contenterait pas de cette seule preuve ?

Mais passons sur ces considérations, venons à l'objection en elle-même, examinons ce qu'elle a de vrai, et ce qui en résulte.

LXIII. La discussion de notre question a été négligée tant qu'elle a été inutile. L'authenticité de nos livres saints a été supposée tant qu'elle n'a pas été contestée. Mais aussitôt que les ennemis de la foi l'ont combattue, elle a été fortement défendue par les apologistes de la religion. Il s'agit de prouver ces vérités.

Tant qu'une vérité n'est pas niée, on ne s'attache pas à la prouver. On ne combat point pour ce qui n'est pas attaqué. Les apologistes de la religion chrétienne, qui la défendaient contre les païens, ne cherchaient point à établir que les livres étaient des auteurs dont ils portent les noms, parce que les païens ne le disputaient pas. Je dis plus : de ce qu'ils ne défendaient pas l'authenticité du Nouveau Testament, il résulte qu'elle n'était pas révoquée en doute par leurs adversaires. Leur défense était dirigée sur l'attaque. Nous les voyons répondre à toutes les difficultés, à toutes les calomnies que la haine contre le christianisme faisait vomir à ses ennemis. Ils entrent dans le détail des objections les plus faibles, les plus puériles, les plus évidemment absurdes. Auraient-ils laissé de côté une objection aussi grave, dont la force accordée aurait fait tomber le christianisme ? Voici qui est plus positif encore. Nous les voyons, dans plusieurs endroits, citer les évangiles, soit pour disculper la reli-

des évêques conservateurs des livres saints, et leur succession continue depuis le temps apostolique (1). Que ceux qui disent que la question de l'authenticité des livres saints a été négligée, que cette authenticité toujours supposée n'a jamais été prouvée, lisent ces passages de St. Augustin, et plusieurs autres que nous leur épar-

---

(1) Cui tamen ne intercluderetur locus, et adimeretur posteris ad quæstiones difficillimas tractandas, atque versandas, linguæ ac styli saluberrimus labor, distincta est a posteriorum libris excellentia canonicæ auctoritatis veteris et novi testamenti; quæ apostolorum confirmata temporibus, per successiones episcoporum et propagationes ecclesiarum, tanquam in sede quadam sublimiter constituta est; cui serviat omnis fidelis et pius intellectus. (*S. August. contra Faustum*, lib. XI, cap. 5.)

Cum cœpero Matthæi evangelium recitare apostoli ejus, ubi narratio nativitatis ejus tota contexitur, continuo dices illam narrationem non esse Matthæi, quam Matthæi esse dicit universa ecclesia, ab apostolicis sedibus usque ad præsentes episcopos certa successione perducta. Tu mihi quid contra lecturus es? Aliquem forte librum Manichæi, ubi Jesus negatur esse natus ex Virgine. Sicut ergo credo illum librum esse Manichæi, quoniam ex ipso tempore quo Manichæus vivebat in carne, per discipulos ejus, certa successione præpositorum vestrorum, ad vestra usque tempora custoditus atque perductus est, sic et istum librum credite esse Matthæi, quem ex illo tempore quo Matthæus ipse in carne vixit, non interrupta serie temporum, ecclesia, certa connexionis successione, usque ad tempora ista perduxit. (*Ibid.*, lib. XXVIII, cap. 2.)

Si quæratis a nobis unde sciamus apostolorum esse istas litteras, breviter vobis respondebimus, inde nos scire certe, unde et vos scitis litteras esse Manichæi, quas miserabiliter huic auctoritati præponitis. Si enim et hinc vobis aliquis moveat quæstionem dicens libros quos præfertis Manichæi non esse Manichæi, quid facituri estis? Nonne potius ejus deliramenta ridebitis, qui contra rem tanta connexionis et successionis serie confirmatam, impudium hujus vocis emittet. Sicut ergo certum est illos libros esse Manichæi, et omnino ridendus est qui ex transverso veniens, tanto post natus, litem vobis hujus contradictionis intenderit; ita certum est Manichæum, vel manichæos esse ridendos, qui tam fundatæ auctoritati, a temporibus apostolorum ad hæc tempora successionibus custoditæ atque productæ audeant tale aliquid dicere. (*Ibid.* lib. XXXII, cap. 21.)

Infelices inimici animæ vestræ, quæ unquam litteræ habebunt ullum pondus auctoritatis, si apostolicæ non habebunt? De quo libro certum erit cujus sit, si litteræ quas apostolorum dicit et tenet ecclesia,

gnons. Les preuves qu'il donnait de cette vérité, à la fin du quatrième siècle, non-seulement confondirent alors les manichéens, mais ont été tellement victorieuses, que, de toutes les sectes qui se sont élevées contre l'Eglise, aucune n'a plus osé disputer aux auteurs sacrés leurs ouvrages. Elles sont encore, ces mêmes preuves, également puissantes aujourd'hui. Nous pouvons même dire que l'accession unanime de tant de siècles a encore ajouté à leur force. Et nous le disons en deux mots : l'authenticité du Testament n'a pas été prouvée dans les trois premiers siècles, parce qu'on n'osait pas la contester ; et c'est une preuve de sa réalité. Elle l'a été, il y a seize cents ans, de manière que ceux qui avaient osé la nier ont été confondus ; et que, jusqu'aux incrédules de nos jours, personne n'en aura plus douté : c'est encore une

---

ab ipsis apostolis propagata, et per omnes gentes tanta eminentia declarata, utrum apostolorum sint incertum est? Et hoc erit certum scripsisse apostolos quod huic ecclesiæ contrarii hæretici proferunt auctorum suorum nominibus appellati, longe post apostolos existentium. Quasi vero et in his litteris sæcularibus non fuerunt certissimi autores, sub quorum nominibus postea multa prolata sunt, et ideo repudiata, quia vel his quæ ipsorum esse constaret minime congruerunt; vel eo tempore quo illi scripserint nequaquam innotuere; et per ipsos, vel familiarissimos eorum in posteros prodi commendarique meruerunt. Nonne, ut alios omittam, sub Hippocratis medici nobilissimi nomine quidam libri prolati, in auctoritatem a medicis non recepti sunt. Nec eos adjuvit nonnulla similitudo rerum atque verborum, quando comparati iis quos vere Hippocratis esse constaret, impares judicati sunt, et quod eo tempore quo et cætera scripta ejus non innotuerunt, quod vere ejus essent. Hos autem libros, quibus illi qui de transverso proferuntur comparati respuuntur, unde constat esse Hippocratis? Unde si quis hoc neget, non statim refellitur, sed ridetur? Nisi quia sic eos ab ipso Hippocratis tempore, usque ad hoc tempus et deinceps, successionis series commendavit, ut hinc dubitare dementis sit. Platonis, Aristotelis, Ciceronis, Varronis, aliorumque ejusmodi auctorum libri, unde noverint homines quod ipsorum sint? nisi eadem temporum sibimet succedentium contestatione continua. Multi multa de litteris ecclesiastitis conscripserunt, non quidem auctoritate canonica, sed aliquo adjuvendi studio, sive discendi. Unde constat quid cujus sit? nisi quia his temporibus quibus ea quisque scripsit, quibus potuit insinuavit atque edidit, et

preuve à laquelle tout esprit raisonnable ne peut pas refuser de se rendre.

LXV. « On prétend, disent les incrédules, prouver « l'authenticité du Nouveau Testament, parce qu'il a « été reçu universellement dès les premiers siècles de « l'Eglise. Mais le fait n'est pas exact. On voit, par les » écrits de plusieurs des Pères, que pendant longtemps « quelques-uns des livres du Nouveau Testament n'ont « pas été reçus, et qu'on ne les croyait pas des auteurs « dont ils portent les noms. Ce n'est qu'après un assez « long temps qu'on a fini par regarder comme canoniques « des livres dont l'authenticité n'avait pas été jusque-là « reconnue. Est-ce là ce qui peut fonder une certitude? « On dit que ce fut le concile de Nicée qui fit le triage « des livres canoniques, entre la multitude de ceux qui « circulaient parmi les fidèles. Ce fut, à ce que l'on « raconte, un miracle qui décida de ce choix. A la prière « des évêques, les livres inspirés allèrent d'eux-mêmes « se placer sur un autel; c'est un des faits les plus avérés « de l'histoire ecclésiastique. Il n'y avait donc pas, à « cette époque, de livre universellement avoué. Voilà « donc sur quoi repose toute la foi des chrétiens. N'est-« ce pas d'ailleurs évidemment un cercle vicieux, de

---

inde in alios, atque alios continuata notitia, latinsque firmata ad posteros, etiam usque ad nostra tempora pervenerunt : ita ut interrogati cujus quisque liber sit, et non hæsitemus quid respondere debeamus. Sed quid pergam in longe præterita? Ecce has litteras quas habemus in manibus, si post aliquantulum tempus vitæ hujus nostræ, vel illas quisquam Fausti esse, vel has neget esse meas, unde convincetur? nisi quia illi qui nunc ista noverunt, notitiam suam ad longe etiam post futuros, continuatis posterorum successionibus trajiciunt. Hæc cum ita sint, quis tandem tanto furore cæcatur, nisi dæmoniorum mundi locorum malitiæ atque fallaciæ consentiendo subversus sit, qui dicat hoc mereri non potuisse apostolorum ecclesiam, tam fidam, tam numerosam fratrum concordiam, ut eorum scripta fideliter ad posteros trajiciant? Cum eorum cathedras usque ad præsentes episcopos certissima successione servaverint, cum hoc qualiumcumque hominum scriptis, sive extra ecclesiam; sive in ipsa ecclesia tanta facilitate proveniat. (*Ibid.*, lib. XXXIII, cap. 6.)

« fonder l'authenticité du Nouveau Testament sur l'au-
« torité de l'Eglise, laquelle elle-même n'est fondée que
« sur le Nouveau Testament? »

LXVI. Il est vrai que dans les premiers siècles il y a eu des doutes sur l'authenticité de quelques-uns des livres du Nouveau Testament, c'est-à-dire de la seconde épître de St. Pierre, de la seconde et de la troisième de St. Jean, de celles de St. Jacques et de St. Jude, de celle de St. Paul aux Hébreux, et de l'Apocalypse; mais les autres livres, savoir : les quatre Evangiles, les Actes des apôtres, les treize premières Epîtres de St. Paul, la première de St. Pierre et la première de St. Jean, ont été de tout temps reconnus authentiques par tout le monde. Les mêmes Pères de qui nous tenons que quelques personnes doutaient de l'authenticité des premiers, disent aussi positivement que l'authenticité des seconds était reconnue universellement, sans exception, sans aucune difficulté; et nous défions nos adversaires de citer aucun écrivain des premiers temps qui ait fait mention du plus léger doute sur ce point. Il n'est donc pas vrai qu'à l'époque du concile de Nicée aucun livre n'était universellement avoué. Il y avait de l'incertitude relativement à quelques livres; donc, conclut-on, il n'y en avait aucun qui fût reconnu universellement authentique. Voilà la logique de l'incrédulité. Les doutes que l'on conservait sur l'authenticité de quelques-uns de ces livres n'ébranlent pas la certitude de l'authenticité des autres. C'est donc à tort qu'on nous demande : « Est-ce « là ce qui peut fonder une certitude? » Non, nous en convenons; la certitude, relativement à quelques épîtres et à l'Apocalypse, n'est pas fondée sur ce qu'elles ont été constamment et universellement réputées authentiques; mais celle relativement aux autres livres du Nouveau Testament repose sur ce fondement inébranlable.

En considérant les cinq épîtres sur lesquelles il y a eu pendant quelque temps du doute, on voit ce qui a pu le causer. Elles ne sont pas adressées, comme les autres, à des églises particulières qui les auraient conservées avec

soin, et qui en auraient produit les originaux, ainsi que le dit Tertullien; elles sont écrites, soit à des particuliers obscurs et peu connus, soit à des fidèles dispersés en divers lieux. On conçoit qu'il a fallu du temps pour s'assurer de leur authenticité. Il a été nécessaire de consulter le témoignage des diverses églises, et de s'assurer que l'opinion de la grande pluralité était favorable à ces épîtres. Il n'est pas étonnant que dans cet intervalle on soit resté en suspens.

LXVII. Nous devons observer, au reste, que ces épîtres sur lesquelles on a eu des doutes, étaient cependant reçues par le plus grand nombre des églises. Eusèbe le dit expressément (1). Avant lui, Origènes regardait comme authentiques tous nos livres canoniques (2). Malgré ces autorités on hésitait encore à les déclarer tels. Que résulte-t-il de là? l'extrême circonspection avec laquelle on procédait dans l'Eglise pour admettre les livres saints. Loin donc que ce doute affaiblisse notre certitude de l'authenticité de ces livres, il est, au contraire, une raison de plus d'être persuadé que ce n'est qu'en grande connaissance de cause que l'Eglise s'est déterminée à les placer dans le canon sacré.

---

(1) Sur ce que dit Eusèbe des livres du Nouveau Testament qui étaient constamment et universellement révérés comme inspirés, et de ceux sur lesquels on avait des doutes, mais dont le plus grand nombre des égl ses reconnaissait l'authenticité, voyez ci-dessus n° xxxv, note, pag. 59.

(2) Veniens vero Dominus noster Jesus Christus, cujus ille prior filius Nave designabat adventum, mittit sacerdotes apostolos suos portantes tubas ductiles prædicationis, magnificam cœlestemque doctrinam sacerdotali tuba primus in evangelio suo Matthæus increpuit. Marcus quoque, Lucas et Joannes, singulis tubis sacerdotalibus cecinerunt. Petrus etiam duabus epistolarum suarum personat tubis, Jacobus quoque et Judas. Addit nihilominus adhuc et Joannes tuba canere per epistolas suas et apocalypsim, et Lucas apostolorum gesta describens. Novissime autem ille venit qui dixit : *Puto antem, nos Deus novissimos apostolos ostendit ;* et in quatuordecim epistolarum suarum fulminans tubis, muros Jericho, et omnes idolatriæ machinas, et philosophorum dogmata, usque ad fundamenta dejecit. (*Orig. in librum Jesu Nave*, Homil. VII, n° I.)

LXVIII. Nous n'avons plus le décret du concile de Nicée qui fixait le canon des saintes Ecritures ; mais la manière dont on dit que les Pères de ce concile procédèrent, est une fable ridicule, tirée d'un livre méprisable, plein de minuties, d'erreurs, d'anachronismes, et écrit cinq ou six cents ans après le concile. Que l'on nomme un auteur de quelque considération, qui ait répété ce conte qu'on affecte de donner comme un des faits les plus avérés de l'histoire ecclésiastique. Les hommes respectables qui composaient cette auguste assemblée n'ont pas eu besoin d'un miracle pour déterminer quels étaient, entre tous les livres qui existaient, les véritables canoniques. Il leur a suffi de consulter la tradition des églises, et d'examiner d'abord quels étaient les livres universellement reçus ; ensuite, parmi ceux sur lesquels on conservait des doutes, quels étaient ceux que regardaient comme authentiques le plus grand nombre des églises, et d'où leur venait cette persuasion. Cet examen ne leur était pas bien difficile, puisqu'ils étaient réunis de divers pays ; que chacun d'eux connaissait parfaitement et apportait la tradition de son église et des églises voisines. Ils ont jugé l'authenticité des livres saints par cette même tradition par laquelle nous avons vu les Pères qui les avaient précédés, en juger, et par laquelle on juge aussi de l'authenticité des livres profanes. C'est toujours le même principe qui dirige ce jugement. Et si les Pères assemblés à Nicée, ont fixé d'une manière plus positive que les Pères antérieurs, le canon sacré, c'est qu'à raison de leur réunion ils ont pu mieux connaître l'universalité de la tradition.

LXIX Je fais abstraction de l'autorité conciliaire dont ils étaient revêtus, je parle seulement des motifs humains qui ont dû les décider, je les considère indépendamment de l'inspiration divine qui écartait d'eux l'erreur. Traitant ici contre les incrédules qui nient l'authenticité de tout le Nouveau Testament, je n'emploie point les décisions de l'Eglise, dont ils ne font aucun cas. Mais lors-

que nous parlons à des chrétiens, qui, reconnaissant l'authenticité et l'autorité des évangiles et de la plupart des autres livres, en rejettent seulement quelques-uns, nous nous servons de ceux qu'ils reçoivent pour leur prouver qu'ils doivent de même admettre les autres. Nous leur montrons, dans les livres auxquels ils se soumettent, l'infaillibilité de l'Eglise établie. Nous leur prouvons que l'Eglise n'est pas moins infaillible sur l'authenticité des livres inspirés que sur leur sens, parce que leur authenticité est, de même que leur sens, le fondement de la foi. Nous en concluons que ces chrétiens doivent se soumettre à ce que l'Eglise a décidé sur l'un comme sur l'autre objet. Nous partons du principe reconnu de l'authenticité du plus grand nombre des livres du Nouveau Testament, pour établir l'autorité infaillible de l'Eglise, et de l'autorité infaillible démontrée, pour prouver l'authenticité de quelques autres livres dont on veut douter. C'est une suite de principes et de conséquences. On ne peut pas y voir un cercle vicieux.

LXX. Nous avons dit qu'il n'y a eu aucun temps où la supposition du Nouveau Testament ait été possible. On s'inscrit en faux contre cette proposition. « Il est possible, « dit-on, que dans la confusion qui suivit la ruine de « Jérusalem, quelques chrétiens aient composé les livres « que nous avons, en les attribuant aux Apôtres. On « connaît les fraudes pieuses qui ont eu lieu de tout « temps dans le christianisme, de la part des docteurs de « l'Eglise, et spécialement dans les premiers temps. Les « chrétiens ajoutaient alors foi à des livres pleins de rê- » veries, tels que le *Pasteur d'Hermias*, l'*Evangile de* « *l'enfance*, etc. Les quatre évangiles n'ont commencé à « être connus que sous Trajan, ou même sous Adrien. « Jusqu'alors ces écrits étaient restés cachés dans les » archives des églises, et entre les mains des prêtres, « qui en disposaient à leur gré. On avait grand soin de « les soustraire aux regards de ceux qui n'étaient pas « initiés aux mystères de la religion; et l'on voit les

« chrétiens qui livraient ces livres aux païens, appelés « traditeurs, et punis par la séparation de la commu- « nion. »

J'ai déjà répondu à presque toutes les parties de cette objection. Je vais cependant les reprendre l'une après l'autre le plus succinctement qu'il me sera possible.

LXXI. J'ai établi que la plus grande partie du Nouveau Testament avait été écrite avant la ruine de Jérusalem ; il est inutile de revenir là-dessus (1). Qu'entend-on par la confusion qui suivit cette destruction? Il y eut sans doute beaucoup de confusion à cette époque dans la Judée; mais on ne voit pas que dans les autres pays il y en ait eu. Comment le trouble et le désordre du petit pays de Judée auraient-ils pu faire recevoir aux églises fondées en Italie, en Grèce, en Asie, dans beaucoup d'autres régions, des évangiles mis faussement sous le nom des Apôtres? Comment, nous le répétons, aurait-on fait accroire aux disciples des Apôtres, qui gouvernaient alors ces églises, que ces écrits étaient de leurs maîtres? Comment l'aurait-on persuadé à St. Jean lui-même, qui a survécu trente ans au désastre de Jérusalem ; à St. Luc, qui a aussi poussé sa carrière au-delà de cet événement? Il y a peu de suppositions plus absurdes que celle de placer à cette époque la composition des livres du Nouveau Testament.

LXXII. On nous parle de fraudes pieuses faites au commencement du christianisme, et on ne manque pas de les mettre sur le compte des docteurs de la primitive Eglise. Il y a eu de faux ouvrages publiés dans ce temps-là; donc, dit-on, ce sont les Pères de l'Eglise qui ont été les faussaires. Voilà une conséquence bien extraordinaire. Nous avons, au contraire, la preuve que l'esprit de l'Eglise et de ses chefs était très-opposé à ces falsifications. Tertullien rapporte, et St. Jérôme après lui, qu'un prêtre d'Asie ayant écrit des *Actes de St. Paul et de*

---

(1) Voyez ci-dessus, n° VII, pag. 38.

Ste Thècle, et ayant avoué qu'il l'avait fait par amour pour St. Paul, fut déposé. St. Jérôme ajoute que ce fut l'apôtre St. Jean qui le convainquit (1). Ces suppositions étaient en général l'ouvrage des hérétiques, qui, pour appuyer leurs erreurs, se permettaient d'altérer les saintes Ecritures, et même d'en répandre de fausses. Il peut cependant y avoir eu des suppositions dont quelques fidèles aient été les auteurs, soit par un zèle mal entendu, soit par une extrême simplicité. Il ne faut pas mettre dans ce nombre le livre du *Pasteur*, qui paraît avoir été véritablement d'un auteur nommé Hermias, soit que ce fût le disciple dont parle St. Paul, comme on le croit communément, soit que ce fût un autre chrétien pieux de ce temps-là. Cet ouvrage renferme, à la vérité, plusieurs choses que nous n'entendons pas, mais ce n'est nullement un livre méprisable. Quant à l'*Evangile de l'enfance*, qu'on nous nomme un seul auteur qui dise qu'il ait été en recommandation auprès de quelques chrétiens.

LXXIII. On dit que nos quatre évangiles n'ont été connus que sous Adrien. Les citations rapportées ci-devant de St. Clément, de St. Barnabé, de St. Ignace, prouvent le contraire pour nos trois premiers évangiles. Quant à celui de St. Jean, qui avait été composé peu avant le règne de cet empereur, il est possible qu'il n'ait été universellement répandu que dans ce temps-là.

---

(1) Quod si quæ Paulo perperam adscriptæ sunt, ad licentiam mulierum docendi, tingendique defendunt, sciant in Asia presbyterum qui eam scripturam construxit; quasi titulo Pauli de se cumulans, convictum adque confessum id se amore Pauli fecisse, loco decessisse. (*Tertul. de Baptismo*, cap. 17.)

Periodos Pauli et Theclæ, et totam baptisati Leonis fabulam inter apocryphas scripturas reputamus. Quale enim est ut individuus comes apostoli Lucas, inter cæteras ejus res, hoc solum ignoraverit. Sed et Tertulianus vicinus eorum temporum refert presbyterum quemdam in Asia, amatorem apostoli Pauli, convictuum apud Joannem quod esset auctor libri, et confessum se hoc Pauli amore fecisse, et ob id excidisse. (*S. Hieron. de Script. Eccles. in Lucam.*)

Mais ce qui est absolument faux, c'est que, jusqu'au règne de ce prince, nos livres sacrés soient restés cachés dans les archives des églises. Je crois avoir suffisamment prouvé qu'ils ont toujours été très-publics (1). Observons, en passant, le ridicule anachronisme où la haine de la religion entraîne ses ennemis. Ce fut au troisième siècle que, pour détruire le christianisme, les empereurs imaginèrent de supprimer les livres saints, et ce fut alors qu'on prit le parti de les cacher, et que l'on punit ceux qui avaient la faiblesse de les livrer. De ce qu'au troisième siècle on dérobait ces livres aux regards des persécuteurs, les incrédules concluent que de tout temp on les avait tenus cachés à tous les regards.

LXXIV. « On est si peu assuré, disent encore quel-
« ques-uns de nos adversaires, que les livres du Nouveau
« Testament sont des auteurs dont ils portent les noms,
« qu'on ne peut dire ni le temps, ni le lieu où ces au-
« teurs les ont composés. »

LXXV. Il y a quelque incertitude sur l'année précise et sur le pays où plusieurs de nos livres saints ont été composés ; mais, avant nos modernes incrédules, il n'était venu à l'esprit de qui que ce soit de contester l'authenticité d'un ouvrage, parce qu'on ne peut pas fixer au juste le lieu et l'année où l'auteur l'a écrit.

LXXVI. Une autre objection de l'incrédulité, est que les évangiles, s'ils étaient du temps auquel on les rapporte, renfermeraient un anachronisme manifeste. « J.-C.
« y annonce aux Juifs que tout le sang innocent répandu
« sur la terre, depuis celui d'Abel jusqu'à celui de Za-
« charie, fils de Barachie, qu'ils ont immolé entre le
« temple et l'autel, retombera sur eux (2). Or, ce Za-
« charie, fils de Barachie, fut égorgé dans le temple par

(1) Voyez ci-dessus, n° IX, page 39.

(2) Ut veniat super vos omnis sanguis justus qui effusus est super terram a sanguine Abel Justi, usque ad sanguinem Zachariæ, filii Barachiæ, quem vos occidistis inter templum et altare. (*Matth.* XXIII, 25. *Luc.* XI, 50, 51.)

« la faction des zélés, pendant la guerre des Juifs contre
« les Romains, ainsi que nous l'apprenons de Josèphe (1).
« Voilà donc une preuve évidente que les évangiles de
« St. Matthieu et de St. Luc ont été écrits après la des-
« truction de Jérusalem, et qu'ils ne sont ni du temps,
« ni des auteurs auxquels on les attribue. »

LXXVII. Jésus-Christ parle d'un Zacharie, fils de Barachie, massacré entre le temple et l'autel. Josèphe fait mention d'un Zacharie, fils d'un Baruch, égorgé dans le temple. Donc ils ont en vue la même personne. Voilà tout le raisonnement des incrédules. Je ne m'arrêterai pas à la considération de la différence des noms de Barachie et de Baruch, qui peut fonder une présomption légitime que le Zacharie dont il est question dans l'Evangile, et celui dont parle Josèphe, ne sont pas le même. Je demande s'il ne peut pas y avoir eu deux Zacharie, fils de Barachie, tués entre le temple et l'autel ou dans le temple; et si cela est possible, l'objection tombe. Jésus-Christ connaissait, sur l'histoire des Juifs, beaucoup de choses qui ne sont pas parvenues jusqu'à nous. Il pouvait donc savoir qu'il y avait un homme de ce nom dont nous n'avons pas de notion. Les interprètes de l'Ecriture ont cherché quel pouvait être celui dont parle Notre-Seigneur. Les uns ont dit que c'était le même dont Josèphe fait mention, et que c'est en esprit prophétique qu'il en parle. St. Jérôme rapporte trois opinions sur ce sujet. L'une, que ce Zacharie est celui que l'on compte le onzième parmi les petits prophètes, dont le père s'appelait effectivement Barachie; l'autre, que c'est le Zacharie, père de St. Jean-Baptiste; la troisième, que c'est le Zacharie, fils de Joïada, massacré par l'ordre du roi Joas, dans le parvis des prêtres, qui était entre le temple et l'autel. Il réfute les deux premiers sentiments, et s'arrête au troisième, fondé sur une ressemblance de signification entre le nom de Joïada et celui de Barachie,

(1) Josèphe, guerre des Juifs, liv. IV, chap. 19.

et sur ce que, dans l'évangile des Hébreux, on lisait fils de Joïada au lieu de fils de Barachie (1). Je trouve dans l'Ecriture un Zacharie, fils de Barachie. Il vivait du temps d'Isaïe, qui en parle comme d'un juste, et qui le nomme un témoin fidèle (2). Il y eut dans ce temps-là une violente persécution, et l'Ecriture dit que le roi Manassès fit couler une grande abondance de sang innocent, et qu'il en remplit Jérusalem (3). Il est possible que ce Zacharie, fils de Barachie, y ait été immolé entre le temple et l'autel, et que ce soit ce meurtre que Jésus-Christ rappelle. On voit dans les livres saints plusieurs Zacharie; on y voit aussi plusieurs Barachie. C'étaient des noms assez communs parmi les Juifs. Que ce soit de l'un des Zacharie que nous venons de nommer, ou de quelqu'autre qui nous soit absolument inconnu, que Jésus-Christ ait parlé, cela nous est absolument indiffé-

---

(1) Quærimus quis sit iste Zacharias filius Barachiæ, quia multos legimus Zacharias : et ne libera nobis tribueretur erroris facultas additum est : *quem occidistis inter templum et altare.* In diversis diversa legi : et debes singulorum opiniones ponere. Alii Zachariam filium Barachiæ dicunt, qui in duodecim prophetis undecimus est ; patrisque in eo nomen consentiat. Sed ubi occisus sit inter templum et altare Scriptura non loquitur; maxime cum temporibus ejus vix ruinæ templi fuerint. Alii Zachariam patrem Joannis intelligi volunt, ex quibusdam apocryphorum somniis approbantes, quod propterea occisus sit, quia Salvatoris prædicavit adventum. Hoc, quia de scripturis non habet auctoritatem, eadem facilitate contemnitur qua probatur. Alii istum volunt Zachariam, qui occisus est a Joas, rege Judæ, inter templum et altare ; sicut regum narrat historia. Sed observandum quod iste Zacharias non sit filius Barachiæ, sed filius Joiadæ sacerdotis. Unde et Scriptura refert : *non fuit recordatus Joas patris ejus Joiadæ, quia sibi fecisset bona.* Cum ergo et Zachariam teneamur et occisionis consentiat locus, quærimus quare Barachiæ dicatur filius et non Joiadæ. *Barachia* in lingua nostra *benedictus Domini* dicitur; et sacerdotis Joiadæ justitia hebræo sermone demonstratur. In evangelio quo utuntur Nazaræni, pro filio Barachiæ, filium Joiadæ reperimus scriptum. (*S. Hier. comment. in evang. Matth.*, lib. IV, cap. 3)

(2) Et adhibui mihi testes fideles, Uriam sacerdotem, et Zachariam, filium Barachiæ. (*Is.* VIII, 2.)

(3) Insuper et sanguinem innoxium fudit Manasses multum nimis, donec imploret Jerusalem usque ad os. (4 *Reg.* XXI, 16.)

rent. Il suffit qu'il ait pu y avoir avant Jésus-Christ un Zacharie, fils de Barachie, tué entre le temple et l'autel, pour qu'on ne puisse pas prétendre qu'il y a dans l'Evangile un anachronisme, et pour réduire à rien cette objection.

CHAPITRE II.

INTÉGRITÉ DU NOUVEAU TESTAMENT.

Après avoir montré, par des preuves multipliées, et par la réfutation des diverses objections, que les livres du Nouveau Testament sont incontestablement des auteurs dont ils portent les noms, il nous reste à établir que ces livres sont parvenus jusqu'à nous purs, entiers, et sans altération. Mais avant de prouver qu'ils n'ont pas été altérés, il est nécessaire d'expliquer ce que nous entendons par ce mot, et de poser nettement l'état de la question.

LXXVIII. Qnand nous disons que nos livres sacrés sont entiers et purs, nous ne prétendons pas que tout, jusqu'à la moindre virgule, jusqu'au moindre mot, soit aujourd'hui dans le même état qu'il est sorti des mains des auteurs. Nous ne parlons pas des erreurs de copistes qui ont dû procéder de l'ignorance, de l'inadvertance, de plusieurs autres causes naturelles, et qui, se répétant et se multipliant dans une très-grande quantité d'exemplaires, ont produit ce que l'on appelle des variantes, et en ont produit un très-grand nombre. Il est même naturel que le livre qui a été le plus souvent copié et le plus souvent traduit, soit celui où l'on voie le plus de ces sortes de fautes. Nous disons, et c'est là tout ce que nous prétendons, que ces livres sacrés sont les mêmes, quant au fond et à la substance des choses, quant à ce qui est de quelque conséquence et pour le dogme et pour la morale, enfin quant au sens des phrases, qu'ils sont sortis des mains des apôtres et des évangélistes.

LXXIX. Ce n'est pas là ce que veulent les incrédules. Quelques-uns d'entre eux, affectant un respect hypocrite pour des livres qui seraient effectivement émanés de la Divinité, prétendent que « la Providence se doit à elle-« même, et doit aussi aux hommes de préserver les « livres qu'elle daigne leur donner pour leur instruction, « non-seulement d'erreur, mais de toute altération « jusque dans les moindres expressions; qu'elle doit « veiller avec un soin bien plns grand à leur intégrité « qu'à celle des autres livres qui ne sont pas nécessaires « au salut, et, à raison de leur origine divine et « de leur extrême importance, les garantir du sort « commun. Dieu, ajoutent-ils, ne pouvait rien faire de « plus utile pour sa religion, que de conserver dans « une pureté entière ces livres précieux; c'eût été une « preuve démonstrative qu'ils sont inspirés. »

LXXX. Dieu, consignant dans des livres la révélation qu'il daigne donner aux hommes, ne doit pas souffrir qu'elle s'altère et se défigure dans ces livres; qu'elle y devienne méconnaissable et obscure; qu'on n'y voie plus ce qu'il a voulu y mettre; il doit, en un mot, maintenir ces livres exempts d'erreurs et dans un état tel, qu'ils servent à son objet. Si c'était là tout ce que prétendent nos adversaires, leur assertion serait raisonnable, mais leur difficulté serait nulle. Des fautes d'écriture qui se trouvent dans diverses copies rendent-elles les livres méconnaissables? dénaturent-elles les faits; altèrent-elles la doctrine? corrompent-elles la morale? les variantes changent-elles quelque chose à la révélation? les exemplaires où on les lit ne nous instruisent-ils pas de la religion aussi bien que les autres?

On voudrait que l'inspiration qui a garanti d'erreur les livres saints, se fût étendue des auteurs à tous les copistes, à tous les traducteurs. On prétend que la Providence leur devait à tous l'infaillibilité. Mais c'eût été à chaque fois qu'un homme entreprenait une traduction, ou une copie, un nouveau miracle; et il est de la sagesse divine de n'en opèrer que lorsqu'ils sont

nécessaires. Quel est l'ouvrage ancien que l'on ne regarde pas comme entier, et comme tel que l'auteur l'a composé, malgré les erreurs de copistes, qui ont pu, dans le cours des siècles, s'y introduire? Si on admettait le raisonnement de nos adversaires, il faudrait rejeter tous les livres et renoncer à toute érudition.

Mais, dit-on, la Providence doit un soin particulier aux livres inspirés; leur exemption de variantes serait une preuve de leur divinité. Que ne dit-on de même qu'elle n'est tenue de préserver ces livres des accidents qui les détruisent, de la vétusté, des incendies, des inondations; de conserver incorruptible le papier; de rendre l'encre indélébile? Cette assertion serait tout aussi raisonnable. Ce soin, plus grand encore, des livres sacrés, serait une preuve plus forte de leur divinité. Le seul soin particulier que la Providence doive à ces livres, est, comme nous l'avons dit, de les maintenir dans leur intégrité morale, parce que c'est la seule nécessaire à ses vues.

LXXXI. L'état de la question ainsi établi, je passe à la discussion. Je prends d'abord tous les exemplaires imprimés et manuscrits du Nouveau Testament, qui existent dans la chrétienté entière et dans les diverses langues, et je les trouve tous absolument semblables, et ceux de l'église latine, et ceux de l'église grecqne, et ceux de l'église catholique, et ceux de toutes les communions qui s'en sont séparées, soit dans l'Orient, soit dans l'Occident. Comment un concert aussi unanime et aussi général, aurait-il pu se former pour des changements? Comment tant de communions aussi opposées entre elles s'y trouveraient-elles réunies, si nos livres avaient éprouvé des altérations (1)? Dira-t-on qu'elles

(1) Nihil mihi videtur ab eis impudentius dici, vel, ut mitius loquar, incuriosius et inbecillius, quam divinas scripturas esse corruptas : cum in nullis in tam recenti memoria extantibus exemplaribus, possint convincere. (*S. August. de Util. credendi*, cap. III, n° 7.)

se sont accordées entre elles pour corrompre les livres saints? dira-t-on qu'il y a eu des faussaires assez adroits, ou assez puissants pour leur faire recevoir à tontes, soit d'autorité, soit sans qu'elles s'en aperçussent, les changements qu'ils avaient imaginés?

LXXXII. Depuis que les divisions actuellement subsistantes dans l'Eglise ont commencé, l'altération que l'on prétend avoir été faite dans le Nouveau Testament a été impraticable. Voudrait-on la reporter aux temps qui ont précédé? l'hypothèse ne sera pas moins absurde. Du moment où nos livres saints furent composés, ils furent répandus dans tous les lieux où le fut la religion. Nous avons vu que les hommes apostoliques les portaient avec eux, et les laissaient aux églises qu'ils fondaient. De ce moment, il y eut nécessairement la plus grande vénération pour ces livres, soit à raison des auteurs qui les avaient composés, soit à raison des fondateurs qui les avaient donnés, soit surtout à raison de ce qu'ils contenaient. Nous voyons qu'on les lisait avec respect dans les églises; mais ces églises étaient déjà répandues dans l'empire romain et au-delà de ses limites. Il aurait donc été dès-lors impossible qu'une altération se fît universellement; il aurait été impossible qu'elle se fît sans qu'on s'en aperçût. Les exemplaires que l'on lisait dans les églises catholiques étaient tous les mêmes. Ils étaient donc tous purs, et tels qu'ils avaient été écrits.

LXXXIII. Plusieurs hérétiques de ces premiers temps entreprirent, pour appuyer leurs erreurs, d'altérer en quelques endroits le Nouveau Testament, et nous trouvons dans leur tentative infructueuse encore une preuve de la pureté de nos livres. Aussitôt qu'ils commencèrent à publier leurs exemplaires falsifiés, le cri de toute l'Eglise s'éleva contre eux. Les saints Pères leur reprochèrent avec force ces corruptions qu'ils avaient faites des livres saints, et les leur prouvèrent par deux titres que réunissaient les exemplaires de l'Eglise catholique : par leur antériorité sur ceux des hérétiques, et par leur universalité. Tertullien, écrivant contre les Marcionites,

fait valoir spécialement le premier de ces motifs. Marcion, dit-il, a fait l'évangile sien, en l'interpolant (1). Son hérésie fait voir une témérité humaine, et non une autorité divine, quand elle corrige sans cesse l'Evangile en le corrompant. Par ces prétendues corrections, elle prouve deux choses, l'antériorité de notre Evangile qu'elle a trouvé existant avant le sien, et la postériorité du sien, dont par ses amendements elle montre la nouveauté (2). St. Augustin, réfutant Fauste le manichéen, qui prétendait que c'étaient les livres catholiques qui étaient altérés, et les siens qui étaient les véritables, se sert, pour le confondre, de ces deux titres, de la priorité et de l'universalité. Que ferez-vous, lui dit-il? où vous retournerez-vous? quelle origine donnerez-vous au livre produit par vous? quelle ancienneté lui attribuerez-vous? quelle suite de successions appellerez-vous en témoignage? Si vous l'essayez, vous ne pourrez pas en venir à bout. Et voyez dans cette matière de quel poids est l'autorité de l'Eglise catholique, qui, sur les chaires fondées par les apôtres, nous présente jusqu'à nos jours une succession d'évêques non interrompue, laquelle est encore appuyée par le consentement de tous les peuples. Si on élève la question sur l'autorité des exemplaires, elle sera décidée par ceux des régions étrangères d'où la foi nous est venue. Si on y voyait encore de la variété, on devrait préférer les plus nombreux à ceux qui le sont moins, les plus anciens aux plus nouveaux. S'il restait encore de l'incertitude, le moyen de la lever serait de consulter la langue primitive dont se sont faites les traductions (3). Parlant d'un pas-

---

(1) Evangelium interpolando suum fecit. (*Tertul. contra Marc.*, lib. IV, cap. I.)

(2) Humanæ temeritatis, non divinæ auctoritatis est hæresis, quæ sic semper emendat evangelium, dum vitiat... Itaque dum emendat, utrumque confirmat : et nostrum anterius, id emendans quod invenit ; et id posterius, quod de nostri emendatione constituens, suum et novum fecit. (*Ibid.*, cap. 4.)

(3) Quid ages ? quo te convertes ? Quam libri a te prolati origi-

sage cité contre les Manichéens, tous les exemplaires, dit-il, anciens et nouveaux, le portent, toutes les églises le lisent, toutes les langues sont d'accord (1). Sur deux passages du même apôtre, que Fauste avait prétendu être opposés entre eux : nous ne pouvons pas, disait-il, prétendre que l'un de ces deux textes n'est pas de saint Paul, puisqu'il n'y a point à cet égard de différence dans les exemplaires (2). Il serait possible de produire encore d'autres textes de ce saint docteur.

On a donc tenté, dans les premiers siècles, d'altérer la pureté du texte sacré, et on ne l'a pas pu. La fraude a été découverte au moment où elle a été entreprise. Il a été impossible de cacher aux églises qui existaient en tant de divers lieux, la différence contre les versions nouvelles qu'on produisait, et le texte que, depuis leur fondation, elles étaient accoutumées à lire. Les exemplaires falsifiés périrent avec les hérésies qui leur avaient donné l'être. Les hérésies postérieures au troisième siècle, voyant ce mauvais succès de celles qui les avaient

---

nem, quam vetustatem, quam seriem successionis testem citabis? Nam, si hoc facere conaberis, et nihil valebis. Et vides in hac re, quid ecclesiæ catholicæ valeat auctoritas, quæ ab ipsis fundatissimis sedibus apostolorum, usque ad hodiernum diem succedentium sibimet episcoporum serie, et tot populorum consensione firmatur. Itaque si de fide exemplariorum quæstio verteretur sicut et in nonnullis, quæ et paucæ sunt, et sacrarum litterarum studiosis notissimæ sententiarum varietates, vel ex aliorum regionum codicibus, unde ipsa doctrina commeavit, nostra disputatio dijudicaretur. Vel si ibi quoque codices variarent, plures paucioribus, aut vetustiores recentioribus præferrentur. Et si adhuc incerta esset varietas, præcedens lingua, unde illud interpretatum est consuleretur. (*S. August. contra Faustum*, lib. XI, cap. 2.)

(1) Hoc autem quod adversus impietatem vestram, ex apostoli Pauli epistola profertur : *Filium Dei ex semine David esse secundum carnem*, omnes codices novi et veteres habent, omnes ecclesiæ legunt ; omnes linguæ consuntiunt. (*Ibid.*, cap. 3).

(2) Restat ergo ut nos demonstremus quam possit utrumque verum esse, et quam sibi hæc duo non sint contraria. Unum quippe eorum non esse Pauli nullo modo possumus dicere : quia nulla in eo variat codicum auctoritas. (*Ibid.*, cap. 4).

précédées, n'ont pas osé les imiter. Toutes ont lu le Nouveau Testament de même que les catholiques. Quoiqu'on leur montrât leur condamnation écrite dans ce livre divin, elles l'ont respecté. Elles détournent le sens du texte, elles n'en contestent pas la pureté. Nous avons cependant vu, dans ces derniers temps, la tentative des premiers hérésiarques se renouveler et avoir le même succès. Les novateurs, qui, depuis le dix-septième siècle, s'efforcent d'obscurcir la doctrine de l'Eglise sur la grâce, avaient imaginé de faire à Mons une nouvelle édition du Nouveau Testament selon la Vulgate, et de substituer à un mot contraire à leur erreur, une autre expression qui y était plus favorable (1). Mais le piége a été aussitôt découvert que tendu. L'Eglise universelle s'est élevée contre cette perfide innovation. A l'édition falsifiée, elle a opposé toutes les éditions, tous les manuscrits, toutes les versions du texte sacré; et les auteurs de la supercherie n'en ont recueilli que de la honte.

LXXXIV. Telle a donc été dans tous les temps la profonde vénération, tel a été le vif attachement des fidèles de toute l'Eglise pour le livre divin, où ils trouvaient le principe de leur foi, le fondement de leurs espérances, la règle de leur vie, que ces sentiments ont repoussé constamment tout ce qui pouvait porter atteinte à sa pureté et à son intégrité. Les évêques étaient soigneusement occupés à conserver intact ce précieux dépôt qui leur était confié; et les peuples eux-mêmes ne souffraient pas qu'on y portât atteinte. Nous trouvons dans l'histoire ecclésiastique plusieurs faits qni le démontrent.

LXXXV. Au quatrième siècle, un évêque nommé

---

(1) Dans le Nouveau Testament imprimé à Mons, on avait altéré le texte de l'évangile de St. Jean, chap. XVII, vers. 12. Au lieu de ces mots : *Quos dedisti mihi custodivi, et nemo ex iis periit, nisi filius perditionis*, on avait mis *sed filius perditionis :* changeant ainsi par le changement d'une seule conjonction le sens de la phrase.

Tryphillus, qui avait de la réputation d'éloquence, crut, dans un sermon, devoir changer un mot de l'Ecriture, qu'il ne trouvait pas assez noble, en un autre plus relevé. Spiridion, autre évêque qui était en haute considération pour sa vertu, indigné de cette altération, lui demanda s'il se croyait plus habile qne celui qui avait employé le mot qu'il changeait; et à la vue de tout le peuple il se leva de son siége et s'en alla (1).

LXXXVI. Théodoret raconte un fait qui lui était personnel. Le *Diatesseron* de Tatien, dont nous avons eu occasion de parler, était composé de passages des quatre évangélistes. Rien n'y avait été ajouté; seulement tout ce qui était contraire à l'hérésie de l'auteur était retranché. Ainsi le texte sacré s'y trouvait, non dans son intégrité, mais dans sa pureté. Beaucoup de fidèles ne s'apereevant pas de la fraude, le lisaient avec simplicité, comme un abrégé des Evangiles. Théodoret trouva dans les paroisses de son diocèse plus de deux cents exemplaires de cet ouvrage; il les supprima avec soin: et à leur place fit lire à ses dioecsains les quatre Evangiles (2).

---

(1) Cum ergo collecta celebraretur rogatus Triphillius (Ledrorum episcopus) ut concionem haberet ad populum, cum necesse haberet in medium adducere dictum illud Salvatoris, *tolle grabatum tuum, et ambula*, mutato nomine pro grabato scimpodium dixit. At Spiridion indignatione commotus: Num tu, inquit, præstantior est eo qui grabatum dixit, ut te pudeat hujus verbis uti? Quo dicto, et sacerdotali solio exilit, spectante populo; hominem propter eloquentiam insolentius efferentem, hac ratione ad modestiam erudiens. (*Sozomen. Hist. eccles.*, lib. 1, caq. 2).

(2) Hic (Tatianus) evangelium quod diatassaron dicitur, compositum fecit amputatis genealogiis, et aliis omnibus quæ Dominum ex semine David secundum carnem natum ostendunt: eoque usi sunt non modo qui ejus erant sectæ, sed ii etiam qui apostolica dogmata sequebantur, compositionis fraudem non cognoscentes, sed simplicius tanquam compendiario utentes. Nactus sum etiam libros hujusmodi supra ducentos in honore habitos in ecclesiis nostris, quos omnes in unum congestos seposui; et pro his quatuor evangelistarum evangelia introduxi. (*Theodoretus, hæreticarum fabularum Compenpendium*, lib. 1, cap. 20, de Tatiano).

LXXXVII. Nous voyons St. Jérôme, entreprenant une nouvelle traduction de l'Ecriture sainte, sentir tout le danger de cet ouvrage, et prévoir les cris qu'il va faire élever contre lui par ces détracteurs, qui commencent déjà à l'accuser d'introduire des nouveautés, et de vouloir altérer l'antique version des septante (1). Et, en effet, une épître de St. Augustin à St. Jérôme lui apprend le mauvais effet qu'avait produit dans une occasion sa traduction. Un évêque ayant voulu lire dans son église cette version nouvelle, il se trouva dans la prophétie de Jonas quelque chose qui différait de ce qu'on était accoutumé depuis longtemps à entendre. Il se fit parmi le peuple un grand tumulte. Les Grecs surtout accusèrent l'évêque de falsifier le texte. Celui-ci, pour se justifier, appela les Juifs en témoignage de la conformité de sa version avec le texte original. Les Juifs, soit par malice, soit par ignorance, répondirent au contraire que le texte hébreu était conforme à ceux des anciens exemplaires grecs et latins. L'évêque craignant de rester sans troupeau, se vit obligé d'avouer qu'il avait fait une faute (2).

Par ces exemples du zèle et du soin avec lesquels on conservait dans l'Eglise le texte sacré dans toute sa pureté, on peut juger si une altération un peu importante eût été possible.

---

(1) Periculosum opus certe et obtrectatorum meorum latratibus patens, qui me asserunt in Septuaginta interpretum suggillationem nova pro veteribus cudere (*S. Hieron. prologus in Genesim*).

(2) Num quidem frater noster episcopus, cum lectitari instituisset in ecclesia qui præest interpretationem tuam, movit quiddam longe aliter abste positum apud Jonam prophetam, quam erat omnium sensibus, memoriæque inveteratum, et tot ætatum successionibus decantatum. Factus est tantus tumultus in plebe, maxìme græcis arguentibus, et inclamantibus calumniam falsitatis, ut cogeretur episcopus (ea quippe civitas erat), judæorum testimonium flagitare. Utrum autem illi imperitia, aut malitia, hoc esse in hebræis codicibus responderunt, quod et græci et latini habebant et dicebant. Quid plura? Coactus est homo velut mendositatem corrigere, volens post

LXXXVIII. A toutes ces raisons j'en ajouterai une dernière tirée d'un auteur récent. « Mais si l'incrédule « ne peut m'opposer que des hypothèses qui se détrui- « sent d'elles-mêmes, je puis l'accabler par une preuve « de fait, et qui est encore sous ses yeux. Parcourez, lui « dirai-je, les écrits innombrables des Pères de l'Eglise « qui, dans leurs commentaires, dans leurs traités « dogmatiques, dans leurs homélies, ont transcrit en « quelque sorte le Nouveau Testament tout entier. « Vous y retrouverez le sens, et presque toujours les « paroles même de nos livres saints; en sorte que, si « par impossible ces livres venaient à disparaître tout à « coup, il serait aisé de les refaire, en rassemblant « les citations éparses dans les auteurs ecclésiastiques. « Preuve démonstrative de l'intégrité constante des « livres du Nouveau Testament, puisqu'il en résulte « que nos exemplaires actuels sont parfaitement con- « formes à ceux de la plus haute antiquité (1). »

On a fait contre l'intégrité du Nouveau Tesiament plusieurs objections.

LXXXIX. « On nous oppose d'abord qu'il est telle- « ment vrai que les chrétiens ont corrompu et altéré à « leur gré, et selon qu'il leur convenait, les Evangiles, « que Celse le leur reprochait, et qu'Origènes était « forcé d'en convenir. »

XC. Cette difficulté est de la plus indigne mauvaise foi. Origènes est bien éloigné de convenir que les fidèles aient altéré les livres saints. Il répond au contraire à l'accusation, qu'il n'y a que quelques hérétiques qui s'en soient rendus coupables, les sectateurs de Marcion, de Valentin, et peut-être ceux de Lucanus; et qu'il est injuste d'imputer ce tort à l'Eglise (2). Nous avons parlé

---

magnum periculum non remanere sine plebe. (*S. August. epist.* LXXI *al.* X, *ad S. Hieron.*, cap. 3, n° 5.)

(1) Démonstration évangélique par M. *Duvoisin*, 5e édition, page 49.

(2) Postea *ex fidelibus*, ait (Celsus), *esse qui similes illis quos eo*

de ces falsifications du Nouveau Testament, tentées par les sectaires des premiers siècles, et nous avons vu que loin de prouver que ces livres nous soient venus avec des altérations, elles forment au contraire, par le cri qui s'éleva au même moment dans toute l'Eglise, par la résistance universelle qu'on y mit, par ce qu'y opposèrent les Pères de l'Eglise, une preuve de la fausseté que le Nouveau Testament ait jamais été corrompu.

XCI. « On prétend que l'histoire de la femme adultère, « absoute par le Sauveur, n'était pas originairement « dans l'évangile de St. Jean, puisqu'elle manque dans « d'anciens manuscrits. Papias, cité par Eusèbe, rap- « porte cette histoire d'après l'évangile des Hébreux où « elle était racontée, et d'où elle a été transportée dans « celui de St. Jean. Au reste, qu'elle ait été retranchée « de quelques exemplaires, qu'elle ait été ajoutée dans « quelques autres, il en résulte toujours que le texte « des Evangiles n'était pas fort respecté, et qu'il n'a « pas été impossible de l'altérer. »

XCII. L'histoire de la femme adultère ne se trouve point dans quelques anciens manuscrits de l'évangile de St. Jean : donc elle a été interpolée après coup dans ceux où elle se trouve. Telle est la manière de raisonner de nos adversaires. Nous avons souvent occasion de citer des exemples de cette logique.

L'histoire rapportée par Papias, et qui se trouve aussi dans l'évangile des Hébreux, d'une femme accusée auprès du Sauveur, est-elle la même que celle racontée par St. Jean? Eusèbe ne le dit pas, rien ne l'indique. Au contraire, il paraît que ce sont deux faits différents.

---

impellit ebrietas ut sibi manus inferant, plurimum evangelii contextum ter, quater, pluries mutant pervertuntque, ut habeant quo res sibi objectas inficiantur. Equidem non alios novi qui evangelii contextum immutaverint, quam Marcionis, Valentini, forsitan et Lucani sectatores. Id vero crimini nostræ doctrinæ non imputandum est. In culpa sunt qui evangelia depravare audent. (*Orig. contra Celsum*, lib. II, cap. 27).

Papias parle d'une femme accusée d'un grand nombre de crimes (1). Il est clair, par le texte de St. Jean, qu'on n'imputait à la femme amenée devant Jésus-Christ que le seul adultère dans lequel on venait de la surprendre (2). Ajoutons que Papias ne rapporte pas les circonstances racontées par St. Jean, de la provocation faite par le Divin Maître, aux accusateurs, de jeter la première pierre, de l'indulgence dont il use à l'égard de cette femme, et de la défense qu'il lui fait de ne plus pécher.

St. Augustin explique la raison qui a fait supprimer cette histoire par des gens de peu de foi, dit-il, ou plutôt ennemis de la vraie foi. Oubliant qu'après avoir absous cette femme, Jésus-Christ lui avait ordonné de ne plus pécher dans la suite, ils ont craint que la clémence dont il avait usé envers elle ne fût prise pour une impunité de ce péché; et ils ont imaginé que Dieu ne devait point lui remettre une telle offense, pour ne pas blesser des esprits insensés (3). N'avons-nous pas vu, en effet, les incrédules de nos jours imiter les falsificateurs que blâme St. Augustin, et faire de la respectable indulgence de Jésus-Christ, le sujet de leurs railleries?

XCIII. « On nous objecte enfin Victor, évêque de « Tmuis, ou de Tunnone, qui, dans sa chronique, « rapporte que sous le consulat de Messala les saints

---

(1) Aliam quoque exponit (Papias, historian de muliere quæ multorum criminum coram Domino accusata est; quæ quidem in evangelio secundum hæbreos habetur. (*Euseb., Histor. eccl.*, lib. III, cap. 39.)

(2) Adducunt autem scribi et pharisæi, mulierem in adulterio deprehensam, et statuerunt eam in medio, et dixerunt ei: magister, hæc mulier modo deprehensa est in adulterio. (*Joan.*, VIII, 3, 4).

(3) Sed hoc videlicet infidelium sensus exhorret; ita ut nonnulli modicæ fidei, vel potius inimici veræ fidei, credo metuentes peccati impunitatem dari mulieribus suis, illud quod de adulteræ indulgentia Dominus fecit auferrent de codicibus suis: quasi permissionem peccandi tribuerit qui dixit: jam deinceps noli peccare; aut ideo non debuerit mulier a medico Deo illius peccati remissione sanari, ne offenderentur insani. (*S. Aug. de Conjug. adulterinis*, lib. II, cap. 6).

« Evangiles furent repris à Constantinople, par l'ordre « de l'empereur Anastase, comme ayant été composés « par des évangélistes imbéciles (1). »

XCIV. D'abord l'autorité d'un chroniqueur isolé, et dont la narration n'est confirmée par aucun auteur, n'est pas en soi bien considérable. Ensuite, en supposant le fait vrai, que s'ensuivrait-il? qu'un empereur qui favoriserait les hérétiques, avait voulu falsifier les évangiles : mais Victor ne dit pas que ces évangiles ainsi corrompus aient été publiés, qu'ils aient été reçus dans aucune église. Ce n'est pas la tentative d'altérer les livres saints, qui est impossible; c'est le succès. La preuve que ces prétendus évangiles altérés n'ont jamais paru dans le public, c'est qu'on ne voit aucune trace des réclamations, des contestations qui n'auraient pas manqué de s'élever au sujet de la falsification; c'est qu'aucun autre écrivain, ni du même temps, ni des temps suivants, ne dit un seul mot d'un fait aussi important. Nous lisons dans un auteur contemporain de Victor de Tunnone, un fait qui contredit celui dont il s'agit, et qui peut-être éclaircit la difficulté. Cet auteur est Libérat, diacre de Carthage, qui, dans son abrégé des hérésies nestoriennes et eutichiennes, rapporte que Macédonius, évêque de Constantinople, fut chassé de son siége par l'empereur Anastase, comme ayant falsifié les évangiles (2). St. Anastase punissait les corrupteurs des livres saints, il n'ordonnait donc pas qu'on les corrompît. Peut-être Victor et Libérat, dans leurs narrations opposées, ont-ils en vue le même fait. La narration de Libérat est beaucoup plus vraisemblable, d'autant qu'il

---

(1) Messala viro clarissimo consule Constantinopoli, jubente Anastasio imperatore, sancta evangelia tanquam ab idiotis evangelistis composita, reprehenduntur et emendantur. (*Victor. Tunnonensis Chronicon.*)

(2) Hoc tempore Macedonius Constantinopolitanus episcopus ab imperatore Anastasio dicitur expulsus, tanquam evangelia falsasset. (*Liberati breviarium*, cap. 19.)

y joint diverses circonstances; et on peut croire que Victor a pu trop facilement ajouter foi à quelques bruits populaires répandus sur un empereur qui était odieux, et que son attachement à des doctrines perverses pouvait faire soupçonner de chercher à altérer les sources de la saine doctrine.

SECONDE DISSERTATION.

DES MIRACLES SUR LESQUELS EST FONDÉ LA CERTITUDE DU CHRISTIANISME.

Les ennemis du christianisme combattent nos miracles de deux manières. Ils attaquent d'abord les miracles en général, et nient qu'ils puissent exister, et qu'on puisse en être certain. Ils attaquent ensuite les miracles chrétiens en particulier, et en contestent la réalité. Je vais répondre successivement à ces deux genres d'attaque, en divisant cette dissertation en deux parties. Dans la première, je traiterai du miracle en général; dans la seconde, je montrerai la vérité des miracles chrétiens.

PREMIÈRE PARTIE.

DU MIRACLE EN GÉNÉRAL.

I. Le miracle peut-il exister? pouvons-nous être certains qu'il a existé? Ce sont deux questions qu'élèvent les incrédules, et que je vais examiner dans deux chapitres.

CHAPITRE I.

POSSIBILITÉ DU MIRACLE.

II. Nous appelons communément *miracle* un fait incontestablement contraire aux lois et au cours cons-

tant de la nature (1). D'autres disent que c'est une œuvre certainement supérieure aux forces des agents naturels. Il est clair à la seule inspection, que ces deux notions reviennent au même. Ce qui est contraire au cours de la nature est au-dessus des forces des agents naturels. Leur force ne s'étend pas à changer des lois auxquelles ils sont eux-mêmes soumis.

Sur chacune de ces notions, il y a une observation à faire. Sur la première, lorsqu'on dit qu'un miracle est contraire aux lois de la nature, on n'entend pas que toutes les lois physiques soient suspendues; il suffit qu'une seule de ces lois le soit, le reste de la nature conservant toujours son cours. Sur la seconde, lorsqu'on parle d'agents naturels, il n'est question ni des bons ni des mauvais agents. Nous ignorons quel degré de force Dieu leur a donné. Tout ce que nous savons, c'est qu'il n'est pas en leur pouvoir d'intervertir l'ordre établi par le Créateur, sans son commandement, ou au moins sans sa permission.

J'ai dit que le miracle est un fait incontestablement contraire au cours de la nature. Il ne suffit pas, en effet, pour qu'une œuvre quelconque soit réputée miraculeuse, que nous n'en voyions pas la cause dans la nature; il faut encore que nous connaissions positivement et avec certitude qu'elle est en contradiction avec quelqu'une des lois physiques. C'est le défaut de cette réflexion qui a trop souvent fait prendre par des esprits simples, pour des miracles, ce qui n'était que des effets

---

(1) Signum rerum seriem excedere debet, et naturæ consuetudinem superare, itemque novum et inexpectatum esse, ita ut id sit insigne singulis qui vident et audiunt. Ideo enim signum appellatur, quod sit insigne. Insigne autem non fuerit, si delitescat in communitate cæterarum rerum. (*S. Joan. Chrysost. in Isai.*, cap. VII, n° 5.)

Contra naturam non incongrue dicimus Deum aliquid facere, quod facit contra id quod novimus de natura. Hanc enim etiam appellamus naturam cognitum nobis cursum, solitumque naturæ; contra quem Deus cum aliquid facit, magnalia vel mirabilia nominantur. (*S. August. contra Faustum.*, lib. XXVI, cap. 3.)

naturels. N'en voyant pas la cause dans la nature, ils sont allés la chercher au-delà.

III. Puisque le miracle est une dérogation aux lois de la nature, il est évident qu'il ne peut être opéré par aucun autre que par celui qui a donné des lois à la nature (1). Puisqu'il surpasse les forces des agents naturels, il est évidemment l'œuvre de l'agent surnaturel: cette vérité n'a pas besoin d'être prouvée. Les incrédules qui refusent au Créateur le pouvoir de faire des miracles, ne prétendent pas certainement l'attribuer aux créatures. Lors donc que nous disons qu'un homme a fait des miracles, nous entendons que Dieu les a opérés par le moyen de cet homme, et que cet homme, en les faisant, a été le ministre de Dieu (2).

IV. Dieu infiniment sage ne fait rien sans motif. Il ne peut déranger l'ordre qu'il a établi dans le monde, que par des vues tirées de son infinie sagesse. Tout miracle doit donc avoir un objet. Un miracle sans but serait indigne de Dieu, et dès-lors il est impossible. Cet objet du miracle doit être de l'ordre religieux, le seul qui soit digne que Dieu intervertisse ses lois. Ainsi nous ne regarderons comme un vrai miracle que celui qui a pour objet quelque point de la religion. Qu'on fasse devant moi une chose aussi extraordinaire, aussi incroyable qu'on puisse le supposer; si c'est pour me prouver quelque chose d'étranger à la religion, je ne croirai jamais que ce soit un miracle.

---

(1) Quod ultra naturam est, de auctore naturæ est. (*S. Ambr. de Virgin.*, lib. 1, cap. 2, n° 8.)

Quis naturam mutare potest, nisi qui creavit naturam? (*Idem*, *Epist.* LXXVI, *Irenæo*, n° 8.)

(2) Non Moyses populo per deserta gradienti, sed Dominus manna pluit. Non Moyses, sed Dominus in columna ignis per noctem, et nubis in die populum præcessit. Non Moyses, sed verbum quod factum est ad eum, aquam de rupe produxit. Non Moyses, sed Dominus volatilia concupiscentibus exhibuit. Unde et Dominus Judæos in patrum fortitudine gloriantes reprimit, dicens: *Non Moyses, sed Pater meus dedit vobis manna de cœlo.* (*S. Gregor. Magn. in lib.* 1, *Reg.* lib. 1, cap. 3, n° 8.)

Le miracle est certainement impossible à tout autre qu'à Dieu ; mais Dieu lui-même peut-il en opérer ? En donnant des lois à la nature, s'est-il réservé, ou s'est-il ôté le droit de les intervertir, de les suspendre ? Voilà ce qu'il s'agit d'examiner.

V. Plusieurs de nos déistes ont reconnu dans Dieu ce pouvoir. Contentons-nous d'en citer un des plus célèbres. « Dieu peut-il faire des miracles, c'est-à-dire, peut-il « déroger aux lois qu'il a établies ? Cette question sérieu- « sement traitée serait impie, si elle n'était absurde. Ce « serait faire trop d'honneur à celui qui la résoudrait « négativement, que de le punir ; il suffirait de l'enfer- « mer. Mais aussi quel homme a jamais douté que Dieu « pût faire des miracles ? Il fallait etre hébreu, pour de- « mander si Dieu pouvait dresser des tables dans le dé- « sert (1). »

VI. Il est très-vrai, comme le dit cet écrivain, que nul homme, jusqu'aux incrédules de nos jours, n'avait douté du pouvoir de Dieu de faire des miracles. Il n'y a pas eu de religion qui n'ait prétendu s'autoriser par des prodiges. Cet accord unanime de tout le genre humain, excepté des déistes modernes, est contre eux du plus grand poids. En attribuera-t-on la cause à un sentiment naturel et inné, qui porte l'homme à croire que Dieu peut se révéler à lui de cette manière ? En fera-t-on remonter l'origine à des révélations anciennes, dont un souvenir confus s'était conservé parmi les peuples ? Que ceux qui, contre la doctrine universelle, veulent contester à Dieu le pouvoir des miracles, choisissent entre ces hypothèses.

Si, comme ils le veulent, le miracle était impossible, cette impossibilité viendrait, ou du côté de l'œuvre miraculeuse, ou du côté de Dieu ; ce serait, ou la nature du miracle qui répugnerait à l'existence, ou les attributs

---

(1) J.-J. Rousseau, troisième lettre écrite de la Montagne.

divins qui répugneraient à sa production : deux assertions également insoutenables.

VII. En premier lieu, on ne peut pas dire que le miracle soit répugnant en lui-même. Ce qui répugne dans une chose, c'est ce qui est contraire à son essence, sans quoi, elle ne peut ni exister, ni être conçue ; qui implique en elle contradiction ; qui suppose à la fois l'être et le non être. Or, il n'y a rien de semblable dans un miracle. Que le cours du soleil soit suspendu, et que cet astre soit arrêté quelque temps dans sa course, il n'en est pas moins le soleil, il n'en a pas moins toutes ses propriétés essentielles. Un homme ressuscité est toujours un homme, et le commandement particulier qui le rappelle de la mort à la vie n'est pas plus contraire à son essence que la loi générale qui l'avait fait passer de la vie à la mort. La suspension du cours du soleil, la résurrection d'un mort, présentent à notre esprit quelque chose d'étonnant, mais rien de contradictoire. Nous concevons le soleil s'arrêtant, et le mort ressuscitant. Ainsi, à ce premier égard, on ne peut pas dire qu'il y ait dans le miracle impossibilité et répugnance.

En second lieu, si le miracle était contradictoire à la nature divine, ce serait parce qu'il répugnerait à Dieu de pouvoir ou de vouloir en faire, parce que le miracle serait ou au-dessus de sa puissance, ou indigne de sa sagesse.

VIII. Or, d'abord, il est aussi déraisonnable qu'injurieux de prétendre donner à la toute-puissance de telles limites. Dieu ne peut pas, disent les docteurs, changer les essences des choses, parce qu'il ne peut pas faire que dans le même temps une chose soit et ne soit pas telle ; mais hors cela il peut tout. Le miracle n'implique pas contradiction ; il n'a rien en lui-même qui l'empêche d'exister. Dieu peut donc l'opérer. Et qui pourrait l'en empêcher ? Quel obstacle extérieur ou intérieur peut limiter son pouvoir ? Au dehors il ne voit que des êtres créés par lui ; au dedans il éprouve une puissance universelle. C'est lui qui, en ordonnant au monde d'être,

lui a donné des lois selon qu'il a plu à sa volonté suprême. Oserait-on dire qu'il n'a pas eu droit d'ordonner que ces lois seraient suspendues à telle époque et dans telle occasion? Un maître absolu ne peut-il pas faire à ses commandements les exceptions qu'il veut? Si nous contemplons Dieu en lui-même, il est tout-puissant (1); si nous le considérons relativement à la nature, il est son auteur et son législateur (2). Ainsi, à toutes sortes de titres, il est le maître d'interrompre son cours.

IX. Je dis ensuite que le miracle ne répugne pas non plus à la sagesse divine; je prétends, au contraire, qu'il y est infiniment conforme. Dieu voulant parler aux hommes et leur enseigner des vérités, il est dans l'ordre de sa sagesse que les hommes puissent connaître que c'est en effet sa voix qu'ils entendent, sa doctrine qu'ils reçoivent. Or, pour leur donner cette certitude, le miracle est un langage parfaitement convenable, parce qu'il est tout à la fois et très-digne de Dieu, et très-propre à l'homme.

X. Il est digne de Dieu de parler en maître et de déployer dans la publication de ses ordres une puissance qui en procure l'exécution. Quel être dans la nature peut refuser d'obéir à celui à qui la nature entière obéit?

XI. Il est aussi très-adapté à la nature de l'homme,

---

(1) Sed cum Deus auctor sit naturarum omnium, cur nolunt fortiorem nos reddere rationem, quando aliquid velut impossibile nolunt credere? Jisque redditionem rationis poscentibus respondemus hanc esse voluntatem omnipotentis Dei, qui certe non ob aliud vocatur Omnipotens, nisi quoniam quidquid vult potest, qui potuit creare tam multa, quæ, nisi ostenderentur, aut a credendis hodieque testibus dicerentur, profecto impossibilia putarentur. (*S. August., de civit. Dei*, lib. XXI, cap. 7.)

(2) Non subjacet naturæ legibus, a quo legem omnis natura sortitur. (*S. Hilar., de Trinit.*, lib. IX, n° 72.)

Neque enim valet natura contra naturæ Dominum, aut potest vas figulo dicere: *Quare me ista fecisti?* aut ita licet quod pro miraculo signo atque portento fit, legem natura facere non possit. (*S. Hieronym., Epist. ad Vitalem Presbyt.*)

ce langage qui est complètement démonstratif et universellement persuasif; qui par sa force convainc l'esprit, et par sa simplicité est à la portée de tous les esprits.

XII. Premièrement, le miracle forme une démonstration rigoureuse. Quand j'entends dire, ou quand je vois faire quelque chose, qu'il n'y a qu'un certain homme qui le puisse dire ou faire, j'en conclus que c'est la parole ou l'action de cet homme. La conséquence est certaine; et si jamais je me trompe à cet égard, ce n'est que sur le principe; c'est que je croirai qu'une chose n'a pu être dite ou faite que par un tel homme, quoiqu'elle ait pu l'être par un autre. Ce même raisonnement fonde la conviction résultante du miracle. Je vois une chose qui n'a pu être faite que par Dieu; et je ne peux pas me tromper sur ce principe. L'ordre de la nature ne peut être dérangé que par celui qui a autorité sur la nature. Quand donc je vois un homme qui me propose une doctrine au nom de Dieu, faire en même temps un acte qui est une dérogation certaine aux lois de la nature, je suis forcé de croire qu'il est véritablement envoyé de Dieu pour m'instruire, et que la doctrine qu'il me prêche vient de celui qui seul a pu lui donner le pouvoir de faire le miracle (1).

---

(1) Sed hoc illo tempore difficillimum fuit quo tunc prædicare regnum cœlorum invisibile mittebantur, cum longe lateque omnia cernerent florere regna terrarum. Unde et adjuncta sunt prædicatoribus sanctis miracula, ut fidem verbis daret virtus ostensa, et nova facerent, qui nova prædicarent; sicut in hac eadem lectione subjungitur: *Infirmos curate, mortuos suscitate, leprosos mundate, dæmones ejicite.* Florente mundo, crescente humano genere, diu in hac vita subsistente carne, exuberante rerum opulentia, quis, cum audiret, vitam esse aliam, crederet? Quis invisibilia visibilibus præferret? Sed ad salutem redeuntibus infirmis, ad vitam resurgentibus mortuis, carnis munditiam recipientibus leprosis, ereptis a jure inmundorum spiritnum dæmoniacis, tot visibilibus miraculis exactis, quis non crederet, quod de invisibilibus audiret? Ad hoc quippe visibilia miracula corruscant, ut corda videntium ad fidem invisibilium pertrahant;

Lorsqu'un homme s'annonçant l'envoyé de Dieu, et présentant une doctrine comme divine, offre en même temps de faire des miracles, il appelle Dieu en témoignage de ce qu'il avance. S'il opère en effet le miracle qu'il avait promis, Dieu lui-même intervient, il atteste ce que cet homme a dit en son nom, et il le dégage de sa promesse en la réalisant, il se rend la caution et le garant de sa véracité (1).

Quand on voit un envoyé se présenter de la part de son prince avec des lettres de créance authentiques, on croit d'abord qu'il est en effet l'envoyé de ce prince; ensuite, que ce qu'il dit, il le dit de la part de son maître : on regarde sa parole comme celle du souverain lui-même. Le miracle est la lettre de créance de Dieu, et certainement la lettre de créance la plus authentique qui puisse exister. On sent que je ne parle ici que du miracle certain et incontestable.

XIII. Secondément, le langage du miracle, si démonstratif par lui-même, est encore parfaitement digne de la sagesse divine, en ce qu'il est à la portée de tous les esprits. Il satisfait pleinement la raison du savant, et n'excède pas celle de l'ignorant. Plus on le médite, plus on le trouve convaincant, et il n'a pas besoin d'être approfondi pour être trouvé tel. L'examen d'une doctrine exige des raisonnements, des discussions, dont la plus grande partie des hommes n'est pas capable. Le miracle tranche toutes les difficultés, abrége toutes les disputes. Il ne faut que des yeux pour s'assurer du fait; et la conséquence est tellement immédiate, tellement claire, qu'il suffit, pour l'apercevoir, de n'avoir pas l'esprit dérangé.

---

ut per hoc quod mirum foris agitur, hoc quod est intus longe mirabilius esse sentiatur. (*S. Gregor. Magn.*, *in Evangel.*, lib. 1, homil. 4, n° 2 et 3.)

(1) Respondit Dominus : Ego inibo pactum videntibus cunctis. Signa faciam quæ nunquam visa sunt super terram, nec in ullis gentibus; ut cognoscat populus iste, in cujus es medio, opus Domini terrible quod facturus sum. (*Exod.* XXXIV, v. 10.)

XIV. C'est donc à tort que l'incrédule oppose à la possibilité des miracles leur inutilité. « N'est-il pas surprenant, dit-il, que la Divinité trouve plus facile de « déranger l'ordre de la nature que d'enseigner aux « hommes des vérités claires, propres à les convaincre, « capables d'arracher leur assentiment? Ne peut-elle « pas, sans ce moyen extraordinaire, persuader les « hommes, et leur faire vouloir ce qui lui plaît? »

XV. Quand nous ignorerions quelle est l'utilité des miracles, ce ne serait pas une raison pour en nier la possibilité. Que de choses existent dans le monde, dont Dieu est par conséquent l'auteur, et dont il est impossible, et aux déistes et à nous, de donner la raison!

XVI. Mais l'utilité des miracles n'est pas un mystère. Nos seules lumières suffisent pour nous faire voir que c'est, sinon l'unique, au moins le plus convenable et le plus efficace moyen d'instruire la multitude des hommes des vérités et des volontés divines (1). Je ne vois que deux autres moyens que la sagesse divine pût employer pour atteindre ce but. L'un serait de rendre toute révélation inutile, en perfectionnant nos facultés au point que nous vissions clairement par notre raison toutes les vérités et tous les préceptes divins; l'autre, de les manifester à chacun de nous par des révélations particulières. Le premier n'a nulle proportion à notre nature. Ce ne serait plus l'homme que Dieu instruirait, ce serait un autre être d'un ordre différent. Le Créateur, en nous accordant des facultés, tant corporelles qu'intellectuel-

---

(1) In omni quidem creatura Dei, mirabilia ejus et quotidiana magna sunt. Sed quia parum ea consuetudo miratur, quædam Dominus signa et prodigia certis temporibus promerenda disposuit, ut per inusitata et nova, humana excitaretur intentio, et nutriretur in ea de insolitis utilis timor. (*S. Prosper.*, *Expos. in psal.* CX.)

Quia enim tarda est humanæ sapientiæ fides ad credenda quæ non videt, et speranda quæ nescit, oportebat divina eruditione firmandos, corporis beneficiis et visibilibus miraculis incitari; ut cujus tam benignam experiebantur potentiam, non ambigerent salutarem esse doctrinam. (*S. Leo* serm. XCIV, cap. I.)

les, dans une certaine mesure, les a proportionnées à nos besoins. Le changement de ces facultés exigerait le changement de ce pour quoi elles nous ont été données. Demander que Dieu emploie ce moyen pour nous instruire, c'est demander qu'il fasse l'homme autre qu'il n'est. Le second de ces moyens, c'est-à-dire la manifestation particulière à chacun de nous, consisterait, ou dans une inspiration intérieure et purement spirituelle, ou dans une révélation extérieure qui frapperait nos sens. La première aurait, entr'autres défauts, celui d'être incertaine. Comment saurions-nous que telle inspiration nous vient de Dieu? Comment la distinguerions-nous de toutes les autres pensées qui passent naturellement par notre esprit? La seconde serait plus certaine; Dieu parlant physiquement aux hommes, et leur faisant retentir ses préceptes, comme autrefois du mont Sinaï, on serait bien assuré qu'ils émanent de lui. Mais ne serait-ce pas là un miracle? N'est-ce pas une évidente contradiction, en rejetant tous les moyens miraculeux, d'en demander un de ce genre?

XVII. Ajoutons à tout ce que nous venons de dire de la conformité du miracle avec la sagesse divine, qu'il a l'avantage de convaincre non-seulement ceux qui en sont témoins, mais tous ceux qui en acquièrent la connaissance par des relations authentiques. Si, au lieu de ce moyen général, on veut que la Providence emploie, pour l'enseignement du genre humain, des moyens individuels, ce seraient toujours des interversions de l'ordre naturel, soit physique, soit moral, qu'il faudra renouveler autant qu'il y aura d'hommes; et voilà que, pour nier l'utilité et la possibilité d'un seul miracle, on en nécessite une multitude infinie d'autres.

XVIII. « Mais, dit-on, Dieu pouvait n'enseigner « que des vérités tellement évidentes, qu'elles subju- « guassent d'elles-mêmes l'assentiment. »

XIX. Je demanderai d'abord : si Dieu le pouvait, y était-il tenu? n'est-il pas le maître de révéler aux hom-

mes des vérités d'un ordre supérieur à celles que la raison peut atteindre ?

Je demanderai ensuite quelles sont ces vérités d'une telle évidence qu'on soit forcé de les admettre. Les premiers principes de la religion, l'existence de Dieu, son unité, ses principaux attributs, l'immortalité de l'âme, les devoirs communs de la morale ; voilà sans doute ce que nos adversaires appellent des vérités si évidentes, qu'elles arrachent l'assentiment. Qu'ils nous citent donc une nation qui les ait professées sans mélange d'erreurs grossières, à moins d'en avoir été instruite par une révélation positive ? qu'ils examinent quelles étaient, sur ces vérités fondamentales ; les opinions non-seulement du peuple. mais des philosophes les plus célèbres avant l'avénement de Jésus-Christ, et qu'ils aillent les chercher dans les écrits mêmes de ces philosophes (1). Les égarements du genre humain presque entier sur les points les

---

(1) Cum multæ res in philosophia nequaquam satis adhuc explicatæ sint ; tum perdifficilis, Brute, (quod tu minime ignoras) et perobscura quæstio est de natura deorum, quæ ad agnitionem animi pulcherrima est, et ad moderandum religionem necessaria. De qua tam variæ sunt doctissimorum hominum tamque discrepantes sententiæ.... Velut in hac quæstione plerique (quod maxime verisimile est, et quo omnes duce natura vehimur) deos esse dixerunt. Dubitare se Protagoras, nullos esse omnino Diagoras, Milius et Theodorus Cyrenaicus putaverunt. Qui vero deos esse dixerunt, tanta sunt in varietate et dissensione, ut eorum molestum sit dinumerare sententias. (*Cicer.*, *de Natur. Deor.*, lib. I, cap. I.)

Quæritur primum in ea quæstione quæ est de natura deorum, sint ne dii, necne sint. Difficile est negare, credo, si in concione quæratur ; sed in ejusmodi sermone, et in concessu, facillimum. Itaque ego ipse qui, cæremonias religionesque publicas sanctissime tuendas arbitror, id quod primum est, esse deos, persuaderi mihi, non opinione solum, sed etiam ad veritatem plane velim. Multa enim occurrunt quæ conturbant, ut interdum nulli esse videantur. (*Ibid.*, cap. 22.)

Sunt enim qui discessum animi a corpore putent esse mortem. Sunt qui nullum censeant fieri discessum, sed una animam et corpus occidere, animamque cum corpore extingui. Qui discessere animum

plus essentiels et les plus clairs, prouvent l'utilité d'une révélation positive. L'utilité d'une révélation suppose celle des miracles.

XX. Les incrédules de nos jours réchauffent, contre la possibilité des miracles, une objection de Spinosa. « Admettre des miracles, est contester à Dieu son im- « mutabilité. Les lois de la nature ne sont autre chose « que les décrets divins. Un changement dans les décrets « de Dieu serait un changement dans sa volonté. Il est « contradictoire de reconnaître un être immuable, dont « la volonté soit versatile. Il est absurde d'imaginer que « ce que Dieu a décrété de toute éternité, il le change « dans le temps. Un changemeut dans les lois de la na- « ture est donc impraticable; et, par conséquent, le « miracle est impossible. »

XXI. Lorsque Spinosa proposait cette objection, elle était une conséquence de son système d'athéisme. Selon lui, la nature entière, c'est-à-dire la collection de tous les êtres, est Dieu. Dans cette hypothèse, il est clair que tout changement dans la nature est un changement dans Dieu. Mais en ôtant son absurde principe, il n'est plus vrai qu'il survienne un changement dans Dieu, lorsqu'il y a quelque chose de changé dans l'ordre de la nature, puisque la nature est autre chose que Dieu.

XXII. Il n'est pas vrai non plus qu'il survienne un changement dans les décrets de Dieu, lorsqu'il en arrive à l'ordre qu'il a établi dans le monde (1).

---

censent, alii statim dissipari, alii diu permanere, alii semper. (*Idem*, *Tuscul. Quæst.* lib. I, cap. 9.)

Il serait possible de produire beaucoup d'autres pasages du même auteur sur les contradictions et les erreurs grossières des plus célèbres philosophes, relativement aux premiers principes. Je me contenterai d'indiquer le livre premier, *de Natura Deorum*, depuis le chapitre X jusqu'au chapitre XVI.

(1) Neque enim in ea luce quæ sine accessu ea quæ eligit illustrat, et sine recessu ea quæ respuit deserit, defectus mutabilitatis venit; quia in semetipsa manendo immutabilis, mutabilia cuncta disponit. (*S. Gregor. Magn.*, *Moral.*, lib. I, cap. 20, n° 34.)

Omnipotens quidem Deus in semetipso habet sine immutatione

XXIII. L'opinion la plus communément reçue, soit parmi les métaphysiciens, soit entre les théologiens, et qui est aussi appuyée de l'autorité de plusieurs saints Pères au sujet de l'éternité divine, est qu'elle ne se compose pas, comme le temps, d'une suite de mouvements se succédant les uns aux autres. Selon eux, elle est indivisible, et toujours tout entière. Pour donner une idée de la relation de l'éternité au temps, ils la comparent au point indivisible qui forme le centre du cercle autour duquel tourne la circonférence composée d'une multitude de points se suivant les uns les autres. Ainsi, il n'y a réellement dans Dieu ni antériorité, ni postériorité. Le jour de la création du monde et celui de sa destruction, qui, relativement à nous, sont séparés par un si long intervalle, ne sont pour lui qu'un seul instant. Il est clair que dans ce système l'objection proposée est nulle. Dieu a voulu la loi générale que la nature devait suivre dans toute la durée du temps, et la suspension qui devait arriver à une époque précise, dans le même instant et par le même acte. Il est évident qu'il ne peut pas y avoir de changement où il n'y a point de succession ; car il est impossible qu'un être soit, dans un seul et même moment, différent de lui-même.

XXIV. Mais ce n'est pas sur des systèmes, quelque accrédités, quelque raisonnables qu'ils soient, que nous fondons la défense de nos saintes vérités. J'admets donc maintenant l'hypothèse contraire, et supposant l'éternité formée, comme le temps, de moments successifs, je prétends qu'il ne survient pas un changement aux décrets de Dieu, lorsqu'il en fait arriver à l'ordre qu'il a établi dans le monde. Remontons au-delà des temps, et considérons Dieu, seul être alors existant, préparant

---

mutabilia disponere, sine diversitate sui diversa agere, sine cogitationum vicissitudine dissimilia formare. Longe ergo dissimiliter operatur dissimilia nunquam sibi dissimilis Deus. (*Idem*, *in Ezech.*, lib. II, homil. 5, n° 10.)

dans sa sagesse les lois qu'il se proposait de donner aux créatures qu'il ferait sortir du néant. Pouvons-nous douter que sa prescience infinie embrassant dans une seule pensée tous les temps et tous les événements qu'il ferait éclore (1), n'eût prévu dès-lors et n'eût fixé toutes les dérogations qu'il lui plairait d'apporter à ces lois (2)? Si les lois générales qu'il a données à la nature sont de toute éternité, les exceptions qu'il y a apposées sont également éternelles (3). C'était lorsqu'il traçait au soleil sa

---

(1) Sed et sciendum est, quod ex præscientia et prædestinatione Dei jam ea facta sunt quæ futura sunt. (*S. Hieron*, *Comment. in Ecclesiastem*, cap. I.)

(2) Apud te rerum omnium instabilium stant causæ, et rerum omnium mutabilium immutabiles manent origines, et omnium irrationalium et temporalium sempiternæ vivunt rationes. (*S. Aug. Confess.*, lib. I, cap. 6, n° 9.)

Et apud Deum quidem disposita et fixa sunt omnia; nec aliud facit quasi consilio repentino, quod non ex æternitate se facturum esse præscivit. Sed in creaturæ temporalibus motibus quam gubernat mirabiliter, ipse non temporaliter motus, quasi repentina voluntate facere dicitur, quod ordinatis rerum causis consilii sui secretissimi immutabilitate disposuit, quæ suis quæque temporibus agnita, et præsentia facit et futura jam fecit. (*Id. Enarr. in ps.* CV, n° 35.)

Etsi apud nos quædam ipsius judicia et opera variantur, apud ipsum tamen, omnium rerum exitus præscientem, nihil nova dispositione agitur, qui fecit quæ futura sunt. (*S. Prosp. Exposit. in psalm.* CV.)

Nulla quæ in hoc mundo hominibus fiunt, absque omnipotentis Dei occulto consilio veniunt. Nam cuncta Deus futura præsciens ante secula decrevit qualiter per secula disponitur. (*S. Gregor. Magn.*, *Moral.*, lib. XII, cap. II, n° 2.)

(3) Hinc enim maxime isti errant, ut in circumitu falso ambulare, quam vero et recto itinere malint, quam mentem divinam omnino immutabilem, cujuslibet infirmitatis capacem, et innumera omnia sine cogitationis attentione memorantem, de sua humana, mutabili, angustaque metiantur. Et fit illis quod ait apostolus: *Comparantes enim semetipsos sibimetipsis, non intelligunt.* Nam quia illis quidquid novi faciendum venit in mentem, novo consilio faciunt, (mutabiles quippe mentes gerunt) profecto, non Deum quem cogitare non possunt, sed semetipsos pro illo cogitantes, non illum sed seipsos, nec illi sed sibi comparant.... Potest ad opus novum non novum, sed sempiternum adhibere consilium, nec pœnitendo, quia prius cessaverat, cœpit facere quod non fecerat. Sed etsi prius cessavit, et pos-

marche régulière, qu'il lui ordonnait de l'interrompre à telle époque, sur la voix de Josué. Le décret d'exception est contemporain du décret de la loi générale. Supposons un prince qui, en dictant une loi à tous ses sujets, prévoie une circonstance particulière, dans laquelle il déclare que sa loi n'aura pas d'exécution : dira-t-on, ce cas arrivant, que la loi est changée? Dieu a certainement eu, de toute éternité, autant de pouvoir pour ordonner des suspensions au cours de la nature, qu'il en a eu pour le régler. Il a donc pu ordonner des miracles; et, lorsqu'il en opère, sa volonté ne change pas, elle reste toujours la même (1). Ses décrets ne sont pas intervertis, ils sont exécutés.

Que les déistes cessent donc de nous parler de l'impossibilité qui résiste selon eux à l'existence d'un miracle. Devant Dieu les faits naturels et les faits surnaturels sont également possibles. Il est aussi facile à sa puissance de rendre la vie à un homme, qu'il l'avait été de la lui don-

---

terius operatus est (quod nescio quemadmodum ab homine possit intelligi), haud procul dubio, quod dicitur prius et posterius, in rebus prius non existentibus, et posterius existentibus fuit. In illo autem non alteram præcedentem altera subsequens mutavit, aut abstulit voluntatem; sed una eademque sempiterna et immutabili voluntate, res quas condidit ut prius non essent egit, quandiu non fuerunt, et ut posterius essent, quando esse cœperunt. (*S. Aug. de Civit. Dei*, lib. cap. 17, n° 2.)

(1) Non sunt enim multæ Dei voluntates, ut tu existimas. Non enim, quia diversa sunt opificia, diversæ quoque sunt voluntates. (*S. Athan. de S. Trinit.*, dialog. II, n° 6.)

Neque enim Deus cogitat sicut homines, ut aliqua ei nova succedat sententia. (*S. Ambros. de Noe et Arca*, cap. IV, n° 9.)

Altitudinem Dei penetrare non possunt; quia cum ipse sit æternus et sine initio, ab aliquo tamen initio exorsus est tempora; et hominem quem nunquam ante fecerat, fecit in tempore, non tamen novo et repentino, sed immutabili æternoque consilio. (*S. August.*, *de Civit. Dei*, lib. XII, cap. 14.)

Cum ergo exterius mutari videtur sententia, interius consilium non mutatur; quia de unaquaque re immutabiliter, intus constituitur quidquid foris mutabiliter agitur. (*S. Gregor. Magn.*, *Moral.*, lib. XVI, cap. 37, n° 46.)

ner (1). Il peut, au gré de sa sagesse, diriger les êtres qu'il a créés, ou tous ensemble par des lois générales, ou chacun par des lois particulières. Il peut soumettre les uns aux règles communes, et en affranchir les autres. Sa volonté suprême n'est gênée par rien.

XXV. Cette objection que je crois suffisamment réfutée, les incrédules la répètent, la retournent de plusieurs manières, et la présentent sous différents termes.

Les uns disent que le miracle est une violation des lois divines : mais une dérogation momentanée faite par le législateur à sa loi, et décrétée par lui en même temps que la loi, n'est pas la violation de cette loi.

D'autres veulent que le miracle soit l'infraction des lois mathématiques qui régissent le monde. S'entendent-ils bien eux-mêmes, quand ils parlent de lois mathématiques? C'est par des lois physiques que le cours du monde physique est réglé.

Selon d'autres, c'est aux lois immuables que le miracle est contraire. Immuables, par rapport à qui? Pour les créatures qui, y étant soumises, n'ont pas la force d'y faire aucun changement ; à la bonne heure : mais

---

(1) Quis autem animat quæque viva nascentia, nisi qui illum serpentem ad horam, sicut opus fuerat, animavit? Et quis reddidit cadaveribus animas suas, cum resurgerent mortui, nisi qui animat carnes in uteris matrum, ut oriantur morituri? Sed cum fiant illa, quasi fluvio labentium, manantiumque rerum, et ex occulto in promptum, atque ex prompto in occultum usitato itinere transeuntium, naturalia dicuntur. Cum vero admonendis hominibus inusitata mutabilitate ingeruntur, magnalia nominantur. (*S. August.*, *de Trinit.*, lib. III, cap. 6, n° II.)

Mirati sunt homines Dominum nostrum Jesum Christum de quinque panibus saginasse ter millia, et non mirantur per pauca grana impleri segetibus terras. Quæ aqua erat vinum factum viderunt homines, et obstupuerunt. Quid aliud fit de pluvia, per radicem vitis? Ipse illa fecit, ipse ista; illa ut pascaris, ista ut mireris. Sed utraque miranda sunt, quia opera Dei sunt. Videt homo insolita, et miratur. Unde est ipse homo qui miratur? ubi erat? unde processit? unde forma corporis? unde membrorum distinctio? unde habitus ille speciosus? de quibus primordiis, de quam contemptibilibus? et miratur alia, cum sit ipse mirator magnum miraculum. (*S. Aug.*, *sermo* LXXVI, *de verbis evang. alias* XXXII, *et hom.* L, n° 4.)

Dieu qui les a posées, y est-il pareillement astreint? voilà ce qu'il serait nécessaire, et ce qu'il est impossible de prouver.

Il y en a qui prétendent qu'en changeant ses lois physiques, Dieu dérangerait sa machine, défigurerait son ouvrage. Une suspension momentanée d'une loi physique n'est pas le dérangement du monde, ne le défigure point. L'univers ne cesse pas d'être aussi beau, aussi parfait qu'il ait jamais été, parce qu'un mort y est ressuscité.

Concluons. Le miracle ne répugne point en lui-même, il n'est contraire à aucun des attributs divins; au contraire, il est parfaitement conforme à la suprême sagesse. Il est donc possible.

CHAPITRE II.

POSSIBILITÉ DE LA CERTITUDE DU MIRACLE.

XXVI. Forcés par l'évidence des preuves, plusieurs déistes reconnaissent que le miracle n'est pas une chose impossible. Ils se retranchent à soutenir qu'on ne peut acquérir la certitude, au moins de ceux dont on n'est pas soi-même témoin. Ils nous opposent deux choses : la première, qu'on ne peut pas acquérir par la relation des autres hommes une vraie certitude; la seconde, que, pût-on être certain des faits naturels et ordinaires par la voie du témoignage, il ne serait pas possible de l'être de même des faits miraculeux. Pour répondre à ces deux assertions, je vais établir dans un article l'autorité de la certitude qui s'acquiert par des témoignages, et que l'on appelle certitude m rale; je montrerai dans un autre, que cette certitude est aussi entière sur les faits miraculeux que sur les autres. Mais pour éclaircir ce que j'ai à exposer dans ces deux articles, je vais les faire précéder par un autre, destiné à établir la notion exacte de la certitude, et spécialement de la certitude morale.

ARTICLE PREMIER.

Notion de la certitude.

XXVII. La faculté principale de notre esprit est le jugement. Son objet est de discerner ce qui est vrai de ce qui est faux. Il juge des objets avec plus ou moins de clarté, avec plus ou moins d'assurance. Quand nos jugements sont portés au plus haut degré de sûreté, ils forment la certitude. Quand ils y joignent le plus haut degré de clarté, ils forment l'évidence. Ainsi la vérité est opposée à l'erreur, la certitude au doute, l'évidence à l'obscurité.

XXVIII. La certitude est l'exclusion de tout doute : tant qu'il reste du doute sur une question, il n'y a pas de certitude. Dès que le doute expire, la certitude naît. Je regarde en conséquence la certitude comme un point fixe, dans lequel il n'y a pas de plus ou de moins. Je doute tout à fait, ou je ne doute pas du tout. Le degré de certitude, s'il pouvait en exister, serait proportionné au degré de doute qui me resterait. Or, si j'avais le plus léger doute, je n'aurais pas de certitude. La certitude n'a donc pas de degrés ; elle est aussi pleine, aussi entière qu'elle puisse être, ou elle est nulle.

Cette idée n'est pas celle de tout le monde. On entend dire tous les jours et on répète soi-même, qu'on est plus ou moins certain de telle vérité. L'illusion à cet égard vient de deux causes : 1° on confond la certitude morale avec la très-grande vraisemblance. La vraisemblance a une multitude de degrés, et quand elle est portée à un très-haut point, on trouve qu'elle approche de la certitude, quoiqu'elle en soit essentiellement distante, la nature de l'une supposant le doute, et la nature de l'autre l'excluant ; 2° on confond encore les motifs de certitude avec les degrés de certitude. Parce qu'on acquiert quelquefois de nouvelles raisons d'être certain d'une vérité, on croit en avoir acquis une plus grande certitude. Cela n'est pas exact. On ne doutait pas plus avant d'avoir

connu les nouvelles raisons, qu'on ne doute après les avoir reçues. On était donc également certain.

XXIX. Le mot *certitude* peut être pris dans deux sens, parce qu'il peut être appliqué, ou à la chose qui en est l'objet, ou à l'esprit qui la conçoit. Je puis parler de la certitude de telle proposition, ou de la certitude que j'en ai; je dis avec une égale exactitude, *telle vérité est certaine*, et *je suis certain de telle vérité*. Cette double acception forme la distinction connue dans l'école sous les noms de *certitude de l'objet*, et de *certitude du sujet*. La première a lieu quand une vérité est tellement prouvée qu'on ne peut pas en douter; la seconde existe dans celui qui est tellement persuadé d'une vérité, qu'il n'en doute nullement.

XXX. Mais la distinction la plus importante et la plus relative à notre sujet, est celle de la certitude métaphysique, de la certitude physique et de la certitude morale. Il y a trois sortes d'objets de nos connaissances : les objets purement intellectuels, les objets de l'ordre physique, les objets de l'ordre moral. La Providence a adapté les trois genres de certitude à ces trois espèces de connaissance.

XXXI. La certitude métaphysique nous fait connaître les objets intellectuels; mais nous ne connaissons avec cette certitude que l'essence des choses. Tout objet intellectuel, qui n'est pas essentiel, n'est pas métaphysiquement certain, et reste dans la classe de la probabilité. Pour donner un exemple de cette certitude, c'est par elle que nous sommes assurés des axiomes et des théorèmes de la géométrie, qui sont des vérités essentielles.

XXXII. La certitude physique porte sur les objets de l'ordre physique, c'est-à-dire sur ceux que nous découvrons par nos propres sens. Ainsi je suis physiquement certain que j'ai devant moi un homme, quand je le vois, l'entends et le touche. Je suis de même certain que demain le soleil se lèvera à l'orient, que l'année prochaine les arbres porteront de nouvelles feuilles; parce que j'ai

vu constamment ces effets résulter de l'ordre physique et du cours de la nature.

XXXIII. La certitude morale est celle qui est fondée sur l'ordre moral, c'est-à-dire sur la nature de l'esprit humain et sur le caractère général de l'homme. Comme c'est ici le point de la difficulté, il faut le développer plus amplement. J'avertis que je ne m'occupe pas encore de prouver l'existence de la certitude morale ; je me contente d'en expliquer la nature.

XXXIV. Je ne puis pas douter que la Providence n'ait établi un ordre moral pour la direction des esprits, comme un ordre physique qui dirige les corps. Je juge de cet ordre physique, parce que je vois tous les êtres qui composent la nature suivre un cours réglé, tenir constamment une marche uniforme ; d'où je conclus que le monde physique obéit à une loi supérieure qui a déterminé ce cours, qui a tracé cette marche. La même expérience me fait connaître l'ordre moral ; je vois dans tous mes semblables les mêmes facultés que je possède ; je les vois penser, sentir, raisonner, parler, agir comme moi ; je les vois tous, dans les mêmes circonstances, être mus par les mêmes principes, déterminés par les mêmes motifs ; et ces principes, ces motifs sont précisément les mêmes par lesquels je me détermine. La double expérience de ce que j'éprouve et de ce que je vois me montre, dans la conduite des hommes, comme dans la marche du monde, un cours constant et réglé. Je vois les principes qui dans tous les temps ont fait agir les hommes ou les en ont empêchés, continuer toujours de les pousser ou de les arrêter. Je les vois dans les mêmes circonstances tenir constamment la même conduite. Ne suis-je pas en droit de conclure de là, qu'il existe des principes certains auxquels les hommes ont persévéramment égard, qui les déterminent infailliblement, et qui forment, relativement à leur conduite, un ordre moral, tel que l'ordre physique qui meut les différents corps? Je suis encore induit à admettre cet ordre physique, parce que des philosophes, d'après l'expérience de la

marche des corps, ont tracé leur cours et ont indiqué les règles d'après lesquelles ils se meuvent. Je suis de même engagé à reconnaître un ordre moral, parce que d'autres philosophes, d'après une expérience également constante sur les actions humaines, ont remonté à leurs principes, et ont montré que le désir du bonheur et la crainte du malheur étaient les mobiles universels de notre conduite, et nous portaient continuellement à ce qui peut nous procurer l'un et nous faire éviter l'autre.

XXXV. Sur cette similitude entre l'ordre physique et l'ordre moral, je dois faire une observation : l'ordre moral est sujet à plus d'exceptions que l'ordre physique. Ce n'est pas que ces principes ne soient également vrais, également certains; mais c'est qu'ils agissent sur des êtres libres, au lieu que les causes physiques exercent leur action sur des êtres purement passifs. Il se trouve quelques esprits absolument dérangés, qui agissent au rebours des principes généraux ; on en rencontre de bizarres qui voient ces principes ou raisonnent d'après eux, autrement que le commun des hommes; mais ces exceptions sont extrêmement rares : elles le sont au point, que sur la masse du genre humain on doit les compter pour rien. Tout ce qu'on peut en conclure, c'est que parmi les hommes il y a quelques individus qui ne font pas partie de l'ordre moral, et sur lesquels on ne peut pas raisonner comme sur les autres. Tout ce qu'on peut en conclure, c'est que, quand il s'agira d'un homme seul, et surtout d'un homme que je ne connaîtrai pas, je ne pourrai pas prononcer affirmativement qu'il agira comme tous les autres; mais quand on me présentera un nombre d'hommes considérables, ou même un petit nombre d'hommes que je saurai être pourvus du sens commun et ordinaire, je pourrai avec confiance juger qu'ils sont dirigés par les mêmes motifs qui conduisent l'universalité des hommes.

XXXVI. Ici, je dois prévenir une objection qui se présente naturellement à l'esprit, et dont la solution éclaircira encore la matière. « S'il existe un ordre moral

« qui dirige aussi infailliblement les esprits que l'ordre « physique dirige les corps, en sorte que l'on doive être « aussi certain de l'un que de l'autre, comment se fait-« il que des hommes placés dans les mêmes circonstan-« ces, ayant les mêmes motifs pour se déterminer, pen-« sent, parlent, agissent cependant diversement? Cette « variété, cette opposition de sentiments et de conduite « entre des personnes qui sont dans la même position, « ne prouve-t-elle pas que l'ordre moral ne règle pas la « marche des esprits uniformément; que par consé-« quent on ne peut sur cet ordre former aucun jugement « certain? »

XXXVII. Je ne prétends pas que l'ordre moral dirige les esprits dans toutes les occasions infailliblement, comme l'ordre physique dirige les corps; mais je dis qu'il y a des cas où il influe sur eux avec la même infaillibilité, et c'est dans ces cas seulement qu'il opère une vraie certitude, égale à la certitude qui résulte de l'ordre physique.

Le principe de l'ordre moral est le désir du bien et la crainte du mal. Ce principe meut aussi certainement tout homme jouissant de sa raison, que les lois du mouvement meuvent les corps. Il est impossible que l'homme ne veuille pas son bien, ou veuille son mal; mais il y a des biens et des maux de différents genres : il y en a de l'ordre spirituel et de l'ordre temporel. De cette dernière sorte il y en a de relatifs à l'honneur, à la fortune, au bien-être. Il y a des biens et des maux prochains; il y en a de plus ou de moins probables. Ainsi le désir d'un tel bien, ou la crainte d'un tel mal, peuvent se trouver en opposition avec un désir ou une crainte contraire. Dans cette conjoncture, qui est très-commune, l'homme se détermine à ce qu'il considère actuellement comme le meilleur pour lui, selon sa manière de penser et de sentir; et comme il est libre de penser et de sentir sur ces objets, ainsi qu'il veut, le principe général de l'amour du bonheur et de la crainte du malheur ne le pousse pas infailliblement d'un côté plutôt que de l'autre. N'ayant

pas la certitude de ses opinions et de ses inclinations, qui sont même souvent variables, je ne peux pas juger avec assurance de ce qu'il fera dans cette occurrence; je ne puis que conjecturer avec plus ou moins de probabilité, selon la connaissance que j'ai, d'une part, de son esprit et de son caractère; de l'autre, du degré de bien ou de mal qui doit résulter pour lui de la chose.

Mais il est un autre cas où je pourrai porter mon jugement avec certitude; c'est lorsque le bien ou le mal résultant évidemment de la chose, ne pourra être balancé par l'espoir d'aucun autre bien, ou par la crainte d'aucun autre mal. Alors, l'homme n'ayant point à se décider entre deux bonheurs ou malheurs, je serai moralement assuré, d'après le principe général, qu'il usera de sa liberté pour se déterminer à ce que je sais avec certitude être son bien, ou contre ce que je sais de même être son mal. Je suis aussi moralement certain que tout homme, sain d'esprit et de corps, ayant de la nourriture, mangera, que je suis physiquement certain que tout homme qui ne mangera pas mourra de faim. Je suis aussi moralement certain que des hommes ayant de la raison, n'iront pas volontairement se jeter dans un feu ardent, que je suis physiquement certain que ceux qui y tomberont seront consumés. Cette difficulté prouve donc seulement, et j'en conviens, qu'il y a beaucoup d'occasions où l'ordre moral n'a pas une action aussi infaillible que l'ordre physique; mais il n'est pas moins vrai qu'il y en a d'autres où son action est aussi indubitable, et où elle opère par conséquent une égale certitude.

XXXVIII. Cet ordre moral qui existe pour les esprits, comme l'ordre physique pour les corps, est le fondement de la certitude morale. Le motif le plus ordinaire de cette certitude, celui dont il s'agit spécialement dans la matière actuelle, est le témoignage des hommes. Nous y croyons d'après la persuasion où nous sommes, que ceux qui le rendent ne nous trompent pas; persuasion qui peut être plus ou moins forte. Elle dé-

pend du degré d'autorité du témoignage, et cette autorité elle-même dépend du nombre des témoins, de leur qualité et des circonstances dont est revêtue leur assertion. Selon la réunion plus ou moins grande de ces conditions, le témoignage donne une probabilité plus ou moins forte : tout le monde en convient; mais leur réunion totale peut-elle opérer une véritable certitude, une exclusion absolue de tout doute? En un mot, pouvons-nous devenir certains de ce que rapportent des témoins, comme nous le sommes de ce que rapportent nos propres sens? Voilà ce que nient nos adversaires, et ce que nous avons à examiner.

Mais avant d'entamer cette question, il est bon de l'éclaircir encore par quelques réflexions.

XXXIX. La certitude métaphysique a sur les deux autres un avantage. Il ne répugne pas en soi que l'ordre physique ou l'ordre moral soit interverti. Je conçois que Dieu fasse des exceptions aux lois qu'il a dictées soit au monde physique, soit au monde moral; mais il répugne absolument que l'essence des choses soit changée. Dieu peut bien changer les choses elles-mêmes; c'est un changement de l'ordre physique : mais il ne peut pas, laissant les choses telles qu'elles sont, leur donner une autre essence, parce qu'il ne peut pas faire qu'une chose soit et ne soit pas, qu'elle reste ce qu'elle est, et qu'elle cesse d'être ce qu'elle est. Il peut par sa puissance faire d'un triangle un carré; il ne peut pas faire que restant triangle, il cesse d'avoir trois côtés et trois angles. A cet égard, on peut donc dire que la certitude métaphysique est plus forte que les deux autres. Il ne faut cependant pas croire qu'elle produise dans nous une plus grande assurance. Je suis aussi certain de l'existence du triangle que j'ai sous les yeux, que je suis assuré que ces trois angles sont égaux à deux droits : c'est que la certitude est le degré de persuasion où il n'y a plus aucun reste de doute. Que ce degré soit produit par des raisons métaphysiques, par des causes physiques, par des prin-

cipes moraux, dès que j'y suis arrivé, la certitude ne peut pas être plus grande. De quelque part qu'elle vienne, de quelque ordre qu'elle soit, elle est toujours égale dès qu'elle est réelle : c'est le genre de certitude qui est différent, et non le degré.

XL. On demande qu'est-ce qui constitue la certitude morale. Je réponds qu'il y a deux caractères auxquels on peut la reconnaître et être assuré de la posséder. Le premier est quand la force du témoignage est telle, qu'elle exclut tout doute raisonnable; le second, quand on ne peut nier la relation du témoignage sans ébranler tous les principes de l'ordre moral, et sans se voir obligé d'admettre des choses manifestement impossibles. Sur cela j'observe : 1° que ces deux moyens de constater la certitude morale se supposent réciproquement. Si je ne puis nier le fait sans ébranler l'ordre moral, et sans me jeter dans des hypothèses impossibles, je ne puis avoir aucun doute du fait; et respectivement si le fait est porté par les témoignages au point de persuasion qui exclut tout doute, en voulant le contester je combattrais les principes moraux. J'observe, 2° qu'il en est à cet égard, de la certitude morale comme de la certitude physique. Celle-ci existe de même, quand le rapport des sens est tel, qu'il ne permet pas le doute, et quand nier ce qu'ils rapportent serait porter atteinte aux lois physiques. J'observe, 3° que je parle seulement du doute raisonnable. Il est possible qu'on se trompe sur le poids du témoignage comme sur le rapport des sens, et que l'on croie avoir une certitude, soit physique, soit morale, que réellement on n'a pas. Un faux raisonnement sur l'un ou sur l'autre principe ne détruit pas leur autorité. Il n'est pas vrai qu'il n'y ait point de certitude, parce qu'on a pu quelquefois se méprendre sur la certitude.

XLI. L'état contraire à celui de certitude s'appelle pyrrhonisme. Comme il n'y a pas d'extravagance dont l'esprit humain ne se soit avisé sous le manteau de la philosophie, il y a eu une secte de pyrrhoniens qui se pré-

tendaient philosophes. Le principe de leur doctrine était le doute universel : le ridicule de cette opinion l'a fait absolument tomber. Les ennemis du christianisme sentant qu'un pareil système décréditerait entièrement leur parti, se gardent d'une assertion aussi outrée ; ils exaltent au contraire beaucoup la certitude métaphysique. Ils n'osent pas non plus attaquer la certitude physique ; ils révolteraient trop fortement tous les hommes, savants ou ignorants, en leur contestant la réalité de ce qu'ils voient, de ce qu'ils entendent, de ce qu'ils palpent. Si quelques incrédules ont donné dans cet excès d'absurdité, ils sont abandonnés par tous les autres, et ne méritent pas qu'on leur réponde ; mais comme les preuves de la religion chrétienne sont de l'ordre moral, c'est sur ce genre de certitude que les déistes se rabattent, c'est contre elle qu'ils dressent toutes leurs batteries.

ARTICLE II.

Existence de la certitude morale.

§ I.

Preuves de l'existence de la certitude morale.

XLII. Une première raison de croire à la certitude morale, c'est qu'elle nous est absolument nécessaire pour nous diriger dans cette vie. En réfléchissant sur la conduite de la Providence à mon égard, je vois qu'elle m'a donné deux genres de certitude appropriés à mes besoins : la certitude métaphysique, pour me faire connaître les vérités intellectuelles ; et la certitude physique, pour me donner la connaissance des objets qui tombent sous mes sens ; mais il y a une infinité de choses qu'il m'est essentiel de savoir avec certitude, et dont je ne puis avoir une pleine assurance, ni par des raisonnements abstraits, parce qu'elles ne sont pas essentielles, ni par mes sens, parce qu'elles sont hors de leur portée. Je ne puis exister à la fois en divers

temps et en divers lieux. Il y a cependant une multitude de choses que je suis intéressé à savoir certainement, et qui se sont passées dans des temps et dans des lieux éloignés. Ces sortes de choses sont même en plus grand nombre, et il m'est au moins aussi nécessaire de les connaître, que celles qui sont à la portée de mon raisonnement et de mes sens. Puis-je penser que le bienfaisant auteur de mon être ait laissé son ouvrage imparfait, et qu'après avoir pourvu avec tant de soin et d'abondance à tous mes autres besoins, il ait négligé un des plus essentiels? Les ennemis de la certitude morale sont obligés d'admettre cette sorte de blasphème contre la Providence, qu'elle n'a voulu pourvoir qu'imparfaitement aux besoins de sa créature, et qu'elle a voulu la tenir dans le doute, dans l'ignorance et dans l'erreur sur une grande partie des choses qu'il lui est le plus nécessaire de savoir; mais en reconnaissant l'existence de la certitude morale et l'autorité du témoignage des hommes, cette contradiction dans la Providence disparaît. Ce que je ne peux savoir par ma raison et par mes sens, je l'apprends des autres hommes qui le savent; et je l'apprends avec certitude quand leur témoignage réunit les qualités qui l'opèrent.

XLIII. Passons maintenant de ce que nous jugeons avec fondement que la Providence a dû établir, à ce qu'elle a réellement établi, et de ce qui doit être, à ce qui est véritablement. En jetant les yeux sur le monde, je vois la société entière reglée par la certitude morale.

C'est la certitude morale qui dicte les lois : les législateurs les rédigent d'après la connaissance des inclinations, des passions, des intérêts, des vices, des vertus des hommes, et des moyens les plus propres à les porter au bien et à les éloigner du mal.

C'est la certitude morale qui prononce les arrêts : le juge n'est pas témoin des faits qui lui sont déférés; il faut donc que les sens d'autrui servent de supplément

aux siens, et que le témoignage remplace sa connaissance et la lui donne.

C'est sur la certitude morale que reposent les droits civils : ils sont établis dans des actes rédigés d'après des témoignages, et dont l'authenticité n'est constante que par des témoignages.

C'est la certitude morale qui est la base du commerce ; c'est la connaissance des intérêts divers par lesquels les hommes sont conduits, qui dirige les opérations du négociant.

C'est la certitude morale qui fait fleurir les sciences : il y en a plusieurs qui portent entièrement sur ce fondement; et même, dans celles qui portent sur la certitude soit métaphysique, soit physique, quel est l'homme assez instruit pour n'avoir pas besoin de s'aider des connaissances d'autrui? quel est le savant qui ait fait tous les raisonnements ou toutes les expériences? Le monde serait livré à la plus profonde ignorance, si chacun ne savait que ce qu'il a appris de sa propre raison et de ses sens.

Enfin, c'est la certitude morale qui dirige toutes les actions de la vie privée ; c'est la connaissance des esprits et des caractères, acquise souvent par les relations d'autrui, qui unit et rapproche les hommes, forme et dissout les sociétés. Et l'incrédule lui-même, n'est-ce pas par la certitude morale qu'il règle toute sa conduite? Quelle est donc son inconséquence, de rejeter dans la spéculation ce qu'il est forcé de suivre dans la pratique, de raisonner d'une manière et d'agir de l'autre, de démentir à chaque moment ses principes par sa vie?

Qu'il voie donc enfin qu'en détruisant la certitude morale il fait écrouler du même coup tous les fondements de la société humaine. Pourra-t-il, sans frémir, envisager cette terrible mais inévitable conséquence de son système, qu'il n'y a plus entre les hommes aucun rapport certain; que toutes les relations sociales, livrées à l'incertitude, n'ont plus de

règle fixe; que toute la vie humaine reste sans principe assuré, et la conduite sans motif déterminant?

XLIV. Je demande à tous les hommes, aux déistes eux-mêmes, s'ils veulent être de bonne foi : N'y a-t-il pas de certains faits dont ils sont séparés par un grand intervalle de temps ou de lieux, dont ils sont cependant aussi certains, et sur lesquels ils ont aussi peu de doute que s'ils en avaient été témoins eux-mêmes (1)? Par exemple, ne sont-ils pas aussi assurés qu'ils puissent l'être, de l'existence des villes de Rome, de Londres, de Pékin, quoiqu'ils n'y aient jamais été? Ne sont-ils pas pleinement certains de l'existence d'Alexandre, de César, de Scipion? La certitude qu'ils en ont n'est que de l'ordre moral; mais elle équivaut à toute certitude physique qu'ils auraient pu avoir en allant dans ces villes ou en voyant ces héros (2). Entrons à ce sujet dans quelques détails : voyons d'abord ce qui motive cette certitude et la rend égale à toute autre, et ensuite quelles sont les qualités que doit avoir le témoignage pour opérer une certitude de ce genre.

---

(1) Sunt qui putant christianam religionem propterea ridendam potius quam tenendam, quia in ea non res quæ videatur ostenditur, sed fides rerum quæ non videntur hominibus imperatur. Nos ergo ad hos refellendos qui prudenter sibi videntur nolle credere quod videre non possunt; etsi non valemus humanis aspectibus monstrare divina quæ credimus, tamen humanis mentibus etiam illa quæ non videntur, credenda esse monstramus. Ad primum isti, quos oculis carnis sic stultitia fecit obnoxios, ut quod per eos non cernunt, non sibi existiment esse credendum, admonendi sunt quam multa non solum credant, verum etiam sciunt, quæ talibus oculis videri non possunt. (*S. Aug.*, *de Fide rerum quæ non videntur*, cap. 1, n° 1.)

(2) Si enim ea quæ non vidimus, hoc est in præsenti apparentia non sensimus vel mente, vel corpore.... nullo modo credidissimus, unde sciremus esse civitates ubi nunquam fuimus; vel à Romulo conditam Romam, vel, ut de propioribus loquar, Constantinopolim à Constantino? Unde postremo sciremus quinam parentes nos procreassent, quibus patribus, avis, majoribus geniti essemus? (*S. August.*, *de videndo Deo*, *seu epist.* CXLVII, *alias* CXII *ad Paulin.*, n° 5.)

XLV. Un fait physique est de nature à être observé par tous les hommes. Les choses que j'aurais vues, ouïes, palpées, si j'avais été sur les lieux, l'ont été par tous les hommes qui étaient présents; ils ont acquis la certitude que j'en aurais eue. Cette certitude est en eux de l'ordre physique, puisque c'est par leur sens qu'elle leur est venue; mais ils peuvent, par leur relation, me la transmettre telle qu'elle est dans eux : elle ne s'affaiblit pas en venant d'eux à moi; elle ne perd pas de son poids en passant de l'ordre physique à l'ordre moral.

La certitude physique et la certitude morale supposent deux choses : un rapport fait, et un jugement porté sur ce rapport. Les sens sont dans l'une ce que les témoins sont dans l'autre; et les témoins font dans celle-ci la fonction que les sens faisaient dans celle-là. Mais, d'une part et d'une autre, ce ne sont que des témoignages, et des témoignages sujets à erreur, et la raison doit prononcer sur leur véracité. Les sens peuvent être mal disposés; des hommes peuvent se tromper ou vouloir tromper. Il faut donc joindre, soit à l'un, soit à l'autre témoignage, une opération de l'esprit, un jugement qui assure qu'il est véritable. La question se réduit donc à savoir si je puis former un raisonnement aussi juste, aussi certainement concluant sur le rapport des autres hommes que sur celui de mes sens.

La certitude d'un raisonnement dépend de deux autres, de celle des principes et de celle de la conséquence. Assuré de la vérité de mes principes et de l'exactitude de ma conséquence, je suis certain de ma conclusion. Or, le raisonnement de l'ordre moral peut porter sur des principes aussi certains, et offrir une conséquence aussi exacte que le raisonnement de l'ordre physique.

D'abord, cette vérité est évidente relativement à la conséquence. Il serait absurde de prétendre que des principes moraux on ne peut pas tirer des conséquences avec autant d'exactitude que des principes physiques et même des axiomes mathématiques. La justesse du rai-

sonnement ne dépend pas de celle du principe : on peut raisonner très-faussement d'après un principe vrai, et très-justement d'après un principe faux.

Ensuite, l'ordre moral peut me présenter des principes aussi certains que l'ordre physique. La certitude physique a pour base ce principe : il est impossible que tous mes sens, réunis et bien disposés, s'accordent pour me tromper. La certitude morale est fondée en grande partie sur ce principe : il est impossible qu'une nombreuse multitude d'hommes, qui ne sont ni des fourbes, ni des fous, s'accordent pour me tromper sur un fait qu'ils ont tous vu. Je dis, et je ne crois pas qu'aucun homme de bonne foi me le conteste, que cette seconde proposition est aussi certaine, et ne laisse pas plus de doute que la première. Les deux impossibilités sont de genre différent, mais elles sont égales entre elles. L'accord de cette multitude pour me tromper est aussi moralement impossible que l'accord de tous mes sens pour m'induire en erreur est impossible physiquement. Un exemple rendra cette vérité plus sensible : Je suis assuré que Louis XV a existé, parce que je l'ai vu et entendu ; mais je suis également certain de l'existence de Louis XIV, mort longtemps avant ma naissance, parce que beaucoup de personnes dignes de foi me l'ont attestée ; j'ai et je dois avoir une confiance aussi grande dans le rapport de ces personnes, au sujet de Louis XIV, que dans celui de mes sens relativement à Louis XV ; et ma certitude morale sur l'un de ces princes est égale à ma certitude physique sur l'existence de l'autre, puisque je ne puis pas avoir plus de doute sur le premier fait que sur le second.

Puisque je puis avoir des principes moraux certains comme le sont les principes physiques, et que de ces principes je puis tirer des conséquences aussi justes, je puis donc être aussi assuré des résultats de l'ordre moral, que de ceux de l'ordre physique : il existe donc véritablement une certitude morale, de même qu'il existe une certitude physique.

XLVI. C'est à la certitude physique que je compare la certitude morale, et non pas à la certitude métaphysique. J'en ai déjà donné une raison; c'est que celle-ci n'est pas susceptible des exceptions que peuvent souffrir les deux autres. J'en ajouterai une seconde : un grand nombre de démonstrations qui opèrent la certitude métaphysique, nous montrent non-seulement que les choses sont, mais encore les raisons pour lesquelles elles sont; c'est ce qu'on appelle, dans l'école, des démonstrations *à priori*, dans lesquelles on fait connaître les choses par leurs causes. Les preuves de l'ordre physique ou moral ne sont pas d'un genre aussi scientifique; elles ne remontent pas aux causes, elles ne nous montrent pas pourquoi les choses sont, elles nous font voir seulement qu'elles sont : mais sur ce point, sur la simple existence des choses, elles sont aussi tranchantes que les autres, elles forcent l'assentiment, et satisfont aussi pleinement l'esprit, que peuvent le faire toutes les démonstrations *à priori*. Il ne reste pas plus de doute après les unes qu'après les autres.

XLVII. Pour éclaircir et fortifier encore ce que je viens d'exposer, je vais examiner les caractères que doit avoir un témoignage pour opérer une véritable certitude. On peut les rapporter à deux chefs, savoir : que sur les faits qu'ils rapportent, les témoins ne soient ni trompés, ni trompeurs. Si je puis être assuré de ces deux choses, je serai certain du fait : la certitude morale repose sur cette double assurance; si, au contraire, il me reste quelque doute sur l'un ou sur l'autre article, je n'ai plus de certitude : le fait devient douteux, dès que, de bonne ou mauvaise foi, celui qui l'atteste peut présenter l'erreur. Nous avons des moyens de connaître positivement si des témoins ont été induits en erreur ou cherchent à nous y induire.

En premier lieu, je juge avec assurance qu'un homme n'a pas pu être trompé sur un fait, quand son témoignage réunit deux conditions : la première, qu'il ait été à portée de bien connaître le fait; la seconde, qu'il soit

capable d'en juger sainement : c'est la connaissance de ses facultés corporelles et intellectuelles qui me détermine. J'hésiterai à croire un homme qui a la vue basse, sur un fait passé à une certaine distance de lui; mais je le croirai autant qu'un autre, si le fait a eu lieu absolument sous ses yeux, tellement qu'il ait pu le bien voir. Le témoignage d'un imbécile, d'un homme sottement crédule, me sera justement suspect; mais j'observe que, pour juger d'un fait, et surtout d'un fait simple et palpable, pour s'assurer qu'il n'y a pas de méprise, on n'a pas besoin de talents; le simple bon sens, le sens le plus commun, est le degré d'intelligence nécessaire et suffisant pour s'assurer de la réalité de semblables faits; et son jugement, à cet égard, est aussi certain que celui du plus profond génie.

En second lieu, la certitude qu'un témoin n'a pas voulu tromper, est appuyée sur ces qualités morales, sur la nature de son témoignage et sur les circonstances qui l'accompagnent. La probité reconnue de ce témoin ne peut pas à elle seule fonder une certitude; elle ne forme qu'une probabilité, parce qu'il est impossible d'en être absolument assuré. Il se peut que ce soit un hypocrite ou que sa vertu se démente dans une occasion : mais si, à ce que je connais de son caractère moral, il se joint qu'il n'a aucun intérêt à ce qu'il dépose, qu'il dépose même contre son intérêt, et que son témoignage l'expose à des dangers, je juge avec un bien plus grand fondement encore en faveur de sa véracité; si, de plus, sa relation n'est pas vague, mais circonstanciée, s'il la soutient constamment, si, pouvant être vérifiée, elle n'est pas contredite, si ceux même qui auraient intérêt à la contester en conviennent, trouvant toutes ces circonstances réunies, je prononce avec certitude que cet homme n'a pas voulu me tromper.

Je viens de faire des hypothèses sur les moyens de connaître avec certitude que les témoins d'un fait n'ont été ni trompés ni trompeurs. Mais, dans la pratique,

ces suppositions peuvent-elles se réaliser? Pouvons-nous trouver dans des témoignages humains une réunion de ces conditions assez complète pour opérer une vraie certitude? Oui, sans doute, et je dis qu'elle se trouve dans deux cas : le premier, quand c'est une nombreuse multitude qui atteste un fait dont elle a été témoin; le second, lors même que ce n'est pas une multitude d'hommes qui atteste le fait, mais que la qualité du témoignage supplée au grand nombre des témoins.

XLVIII. D'abord, le très-grand nombre des témoins forme une preuve qu'ils n'ont pu ni être induits en erreur, ni chercher à y induire.

1° Je suis assuré qu'ils n'ont pas pu être tous trompés sur le rapport de leurs sens. Il est moralement impossible qu'une troupe nombreuse d'hommes, qu'on n'a pas choisis exprès, soit composée entièrement de personnes dont les sens soient mal organisés, ou qui soient dénuées de la plus faible dose d'intelligence nécessaire pour juger de la réalité d'un fait qu'elles ont sous les yeux. Ces sortes d'hommes sont partout en si petit nombre, qu'on doit les regarder comme des exceptions, et qu'on peut les compter absolument pour rien. Il est absurde de supposer que la multitude, dont les sens et l'esprit sont sains, au lieu de rectifier l'erreur où ce peu d'hommes mal organisés de corps et d'esprit seraient tombés, soient au contraire entraînée par eux, et se laissent persuader, par eux, qu'ils ont vu, entendu, touché des choses qui n'existaient pas, et que ce soit le très-petit nombre qui ait fait la loi et imprimé la persuasion au très-grand, les imbéciles aux gens sensés, les hommes privés de leurs sens à ceux qui en jouissent.

2° Je suis assuré pareillement qu'une multitude d'hommes, surtout si on n'a pas été les choisir exprès, n'a pas pu chercher unanimement à me tromper. Pour le prétendre, il faut soutenir de deux choses l'une : ou qu'ils se sont concertés pour faire ce faux rapport, ou que, sans se concerter, ils se trouvent unanimes

dans leur fausseté. Une conspiration pour tromper le public, formée par une nombreuse multitude, est une chose impraticable, et présente plusieurs impossibilités. Impossibilité que dans un si grand nombre d'hommes, il ne s'en trouve pas qui soient honnêtes et que l'idée du mensonge révolte ; impossibilité que tant d'hommes s'accordent ensemble pour un pareil plan ; impossibilité qu'entre eux tous le complot soit tramé avec secret ; impossibilité que ce secret ne soit pas, par la suite, éventé ; impossibilité que cette troupe nombreuse, répandant le fait en divers lieux, s'accorde constamment, soit sur le fond, soit sur les circonstances. L'uniformité absolue d'un grand nombre de fausses relations sans concert, serait plus absurde encore : ce serait un effet sans cause : on n'en connaît point dans la nature. Ce qui engage les hommes à mentir, est quelque passion ou quelque intérêt ; mais les passions ou les intérêts variant à l'infini, les mensonges ne peuvent pas être uniformes. Chaque menteur a son but particulier, et l'erreur qu'il présente est toujours relative aux vues personnelles qui le font agir. Quand, malgré la prodigieuse variété des passions qui agitent les hommes, d'intérêts qui les divisent, je vois un nombre considérable d'individus former un même témoignage, j'en conclus avec certitude, 1° qu'ils ont un point de réunion commun ; 2° que ce point de réunion est la vérité. La raison en est évidente : c'est qu'il n'y a que la vérité qui soit une ; et elle l'est de sa nature, parce qu'elle n'a qu'un seul principe. Au contraire, les erreurs sont nécessairement multipliées, parce qu'elles ont une multitude de causes (1). Ainsi, en supposant dans tous ceux

(1) Quid igitur ut qui viam rectam nescit, ubi, ut fit, in plures una diffunditur, hæret anxius, nec singulas audet eligere, nec universas probare ; sic cui non est veri stabile judicium, pront infida suspicio spargitur, ita ejus dubia opinio dissipatur. Nullum itaque miraculum est, si Cœcilius identidem in contrariis ac repugnantibus jactetur æstu et fluctuetur. (*Minucius-Felix-Octavius*, cap. XVI.)

qui composent une troupe nombreuse, des projets de mentir, il ne pourra pas en éclore un seul et même mensonge.

XLIX. Voici donc une première vérité constante. Lorsque c'est par une multitude nombreuse qu'un fait est rapporté, on en a une certitude morale à raison de la double impossibilité que cette multitude entière soit trompée ou veuille tromper sur ce point. Mais il est possible aussi d'acquérir la même certitude, lors même qu'on n'a pas une quantité aussi considérable de témoins. La connaissance que l'on a, soit des témoins, soit du témoignage, peut donner une égale assurance du fait attesté; pour cela, il faut que la qualité des témoignages supplée leur quantité : ce qui peut être, et ce qui est véritablement, quand on est certain qu'ils réunissent les conditions suivantes :

1° Qu'il y ait un nombre raisonnable de témoins; un seul, ou deux, ou trois, pourraient ou s'être trompés ou s'être concertés pour tromper;

2° Que le témoignage ait pour objet un fait simple et palpable;

3° Que les témoins connaissent le fait qu'ils rapportent, non sur des relations étrangères, mais par eux-mêmes et par le rapport de leurs propres sens;

4° Que ces témoins aient été à portée de bien voir, ou de bien entendre, ou de bien toucher le fait qu'ils racontent;

5° Qu'ils aient la médiocre portion d'intelligence nécessaire pour qu'on ne leur fasse pas accroire qu'ils ont vu ce qu'ils n'ont pas vu;

6° Que tout annonce en eux des hommes d'honneur

Quis possit indoctus apta inter se et cohærentia fingere, cum philosophorum doctissimi, Plato, et Aristoteles, et Epicurus, et Zeno, ipsi sibi repugnantia et contraria dixerint? Hæc est enim mendaciorum natura, ut cohærere non possint. Illorum autem (priorum religionis prædicatorum) traditio, quia vera est, quadrat undique, ac tota sibi consentit; et ideo persuadet quia constanti ratione suffulta est. (*Lactant. Divin. Instit.*, lib. v, cap. 3.)

Hic ostendit multas esse impietatis vias, veritatis autem unam. Etenim varia, multiformis et confusa res est error; veritas autem una. (*S. Joan. Chrys. in epist. ad Rom. Homil.* III, n° 2.)

et de probité, et qu'on ne leur connaisse aucun vice qui fasse suspecter leur véracité;

7° Qu'ils n'aient aucun intérêt personnel, soit de fortune, soit de passion, soit de gloire, soit de tout autre genre, à rapporter le fait;

8° Que leur relation soit faite dans un temps et dans des lieux voisins du fait, et accompagnée de circonstances; en sorte que l'on puisse facilement la vérifier au moment où elle se produit;

9° Que leurs dépositions soient et constantes sans variations, et uniformes sans contradictions;

10° Enfin, que leur narration ne soit pas contestée dans le temps où ils la font, ou ne le soit que par de frivoles difficultés.

De ces dix conditions, les cinq premières garantissent les témoins de l'erreur, les cinq dernières répondent de leur véracité. Or, dès que nous sommes assurés de ces deux points, nous le sommes, par une conséquence nécessaire de la vérité du fait qu'ils affirment. Ils n'ont pas été trompés, donc ils ont eu la certitude; ils n'ont pas trompé, et par là ils nous l'ont transmise.

L. J'avertis qu'en disant qu'un témoignage revêtu de ces conditions ne peut pas être faux, je ne soutiens sa certitude que relativement à la réalité du fait simple et palpable sur lequel il porte. Quant à la qualité du fait, à ses causes, à ses conséquences, il est possible que les témoins les mieux disposés, qu'une multitude d'hommes soient induits à erreur. Le discernement de ces choses peut supposer des connaissances supérieures à celles que je viens d'exiger. J'aurai occasion de faire usage de cette observation et de la développer plus amplement, quand j'examinerai l'objection contre la certitude des miracles, fondée sur la possibilité de faire croire à tout un peuple qu'un tour d'adresse est un fait miraculeux.

Après avoir prouvé, et, je crois, d'une manière satisfaisante, la réalité de la certitude morale, il ne reste plus, pour éclaircir et confirmer encore cette vérité, qu'à répondre aux objections par lesquelles on

l'attaque, l'examen de ce qu'on lui oppose achèvera de le mettre dans tout son jour.

§ II.

Réponse aux objections contre l'existence de la certitude morale.

LI. « Vous comparez, nous disent les incrédules, la « certitude morale à la certitude physique, et vous « prétendez qu'elles sont égales? Mais cette assertion « répugne à toutes les idées de la raison, à tous les ju- « gements de l'expérience, à toutes les convictions du « sens intime. Consultez tous les hommes; les plus « simples même et les plus bornés vous diront qu'ils « sont infiniment plus certains de ce qu'ils ont vu eux- « mêmes, que de ce qu'ils ont appris par des oui-dire. »

LII. Cette difficulté n'est fondée que sur la confusion de deux choses, qu'effectivement beaucoup de personnes ne distinguent pas : la certitude qu'on a d'un fait, et l'impression que cause la présence de ce fait. Je conviens que l'on est beaucoup plus frappé de ce qui se passe sous les yeux, que de ce que l'on entend raconter. Mais je nie que, dans tous les cas, on acquière par ses propres sens, une persuasion plus forte que celle qui est opérée par des témoignages humains. Pour faire sentir plus clairement cette différence entre la certitude d'un fait et l'impression qu'il produit, reprenons un exemple que j'ai déjà donné. Un homme n'a jamais été à Rome, ou à Londres, il n'en est cependant pas moins sûr de l'existence de ces deux villes. Qu'il y voyage ensuite, il sera frappé de la grandeur, de la beauté de ces villes; mais il ne sera pas plus certain de leur existence qu'avant d'y aller. La vue de ces villes ne lèvera aucun doute qu'il eût précédemment, puisqu'il n'en avait nullement. Peut-être croira-t-il lui-même être plus sûr que ces villes existent, parce qu'il les aura vues; mais ce sera une illusion de son imagination qu'il confondra avec sa raison.

LIII. Je puis même aller plus loin, et dire qu'il y a des occasions où je dois croire le rapport des autres

hommes, de préférence à mes propres sensations ; ce sont celles où mes sens peuvent me tromper, et où les témoignages étrangers portent le caractère de la vérité. Par exemple, j'aperçois de loin une tour : mes yeux me la font juger ronde ; mais des personnes qui y ont été m'assurent qu'elle est carrée : je dois les croire, et je les crois effectivement plus que mes propres yeux.

Au reste, je ne prétends pas que tout ouï-dire opère une persuasion égale à celle qu'inspirent les sens. J'ai marqué les conditions nécessaires pour que des témoignages humains portent une vérité jusqu'à la certitude ; je reconnais même sans difficulté qu'on a généralement plus de confiance dans ses propres sens que dans des rapports étrangers ; la raison en est simple, c'est qu'il est plus commun et plus aisé d'acquérir la certitude par l'un que par l'autre de ces moyens. Il n'en est pas moins vrai que, lors qu'on l'a acquise, soit par l'un, soit par l'autre, elle ne soit égale, excluant pareillement tout doute.

LIV. Voici une seconde difficulté : « Ce que l'on « appelle certitude morale n'est autre chose qu'un « amas de probabilités, qu'une probabilité portée au « plus haut degré. Un témoin rend le fait probable, « surtout s'il est connu pour un honnête homme. Tous « les autres qui s'y joignent ajoute de nouvelles proba- « bilités à la première ; et ainsi s'augmente le degré « de probabilité dans la proportion des témoins : mais « tout cela n'est pas de la certitude. La réunion d'un « très-grand nombre de probabilités ne peut produire « qu'une extrême probabilité ; elle ne peut jamais de- « venir une certitude. »

LV. C'est une question sur laquelle les opinions sont partagées, de savoir si c'est la réunion d'un certain nombre de probabilités qui opère la certitude, ou si la certitude est absolument étrangère à la probabilité. Mais nous n'avons pas d'intérêt à la discuter ; laissons à la métaphysique ces disputes, consentons à admettre le système le plus favorable à nos adversaires, celui

dont ils argumentent. J'admets donc avec eux que chaque témoignage particulier ne donne qu'une probabilité ; comment peuvent-ils conclure de là que la réunion de beaucoup de témoignages n'opère pas une certitude? qu'elle relation y a-t-il entre le principe et leur conséquence? J'aimerais autant qu'on me dît que plusieurs verres de vin ne causent pas l'ivresse, parce que chacun d'eux ne l'opère pas. Plusieurs causes peuvent produire par leur réunion, un effet qu'aucune d'elle isolée, ou même que plusieurs combinées n'auraient pas la force d'opérer ; et c'est ce qui arrive dans le système que nous avons adopté. Au moment où le concours des probabilités opérées par le nombre et la qualité des témoignages arrive au point d'exclure le doute, la probabilité cesse et la certitude commence. Si je n'avais, pour croire l'existence de la ville de Rome, qu'une ou deux des autorités qui me l'attestent, il me resterai quelques doutes et par conséquent je n'en serais pas certain ; mais la multitude de témoignages qui me confirment cette vérité bannit tout doute, et par conséquent me donne la certitude.

Les adversaires de la certitude morale ne veulent pas qu'un concours de probabilités de cet ordre opère la certitude. Mais nous pouvons leur faire sur la certitude physique qu'ils reconnaissent, un raisonnement pareil au leur. Rien n'est plus possible, et même plus commun, que d'être trompé par un de nos sens ; et alors c'est le concert de nos sens qui opère la certitude. Je puis avoir du doute sur ce que je n'ai fait que voir, parce qu'il est possible que j'aie mal vu ; mais si j'ai entendu, touché, senti le même objet, je n'ai plus de doute, je suis dans un état complet de certitude, parce que les autres sens ont rectifié l'erreur du premier. Dans ce cas, chaque sens particulier ne donne qu'une probabilité ; c'est leur réunion qui forme la certitude. Sur cela, je propose aux incrédules ce raisonnement à résoudre : ou plusieurs probabilités ne peuvent pas, ainsi que vous le prétendez, former une certitude ; et, dans ce cas,

que devient la certitude physique que vous admettez? ou elles peuvent l'opérer; et dans ce second cas, votre difficulté contre la certitude morale est nulle. Je le répéterai toujours : il en est de l'une de ces certitudes comme de l'autre; nos sens sont absolument à celle-là ce que les témoins sont à celle-ci.

LVI. Ce qui fait impression à quelques personnes relativement à cette difficulté, c'est que, dans l'ordre moral, il est impossible de marquer le point précis où on passe de la probabilité à la certitude. Ce point est celui où le témoignage devient assez fort pour bannir tout doute; mais c'est là ce qu'on ne peut pas fixer avec certitude. Gardons-nous, cependant, de conclure de là qu'on ne puisse jamais regarder une chose comme moralement certaine. J'aperçois bien distinctement les diverses couleurs de l'arc-en-ciel, mais leur dégradation m'empêche de remarquer avec précision leurs divisions. La probabilité et la certitude sont deux territoires dont les limites ne sont pas marquées avec une telle clarté qu'on puisse dire positivement où finit l'un et où commence l'autre; mais quand on s'écarte de leur frontière commune, on sait très-bien sur lequel on se trouve. Les conséquences à tirer de cette confusion de limites sont : 1° qu'il y a des cas où on ne peut pas savoir au juste si on doit regarder une telle chose comme certaine, ou seulement comme très-probable; 2° que dans la pratique il faut se montrer plus exigeant que facile, et exiger plutôt une plus grande qu'une moindre réunion, soit de témoignages, soit de conditions nécessaires à leur validité.

LVII. Les incrédules poursuivent leurs difficultés. « En admettant, nous disent-ils, que les témoins d'un « fait puissent transmettre à d'autres la certitude qu'ils « en ont eux-mêmes, au moins ne doit-on reconnaître « ce privilége que dans eux. Ceux à qui ils ont raconté « le fait, n'en ont pas été témoins comme eux; leur « suffrage ne doit pas avoir la même autorité; ils ne « sont témoins que du témoignage : plus la déposition

« s'éloigne de la source, plus elle perd de sa force. A « la troisième relation, le narrateur ne peut plus cer- « tifier autre chose, sinon qu'on lui a attesté que tel « fait avait été attesté par des témoins oculaires; et « ainsi le poids du témoignage va en diminuant, à me- « sure qu'il passe par diverses bouches. Un géomètre « anglais, M. Craigh, a cherché à soumettre au calcul « cette décroissance graduelle de la preuve testimoniale, « et à montrer par combien de générations elle doit « passer pour dépérir absolument. Mais, sans entrer « dans ces supputations, la raison et l'expérience cons- « tante montrent que l'on a, et avec raison, plus de « confiance dans un récit qu'on tient de la première « main, que dans celui qu'on ne reçoit que de la se- « conde; dans la seconde relation, que dans la troisième, « et ainsi de suite. Si de ce qui se passe dans la vie pri- « vée on passe à l'ordre public, on voit les histoires des « temps les plus anciens absolument ignorées; celles « des temps immédiatement suivants, remplies de fables « et d'incertitudes; et enfin, les narrations des histo- « riens prendre plus de consistance, lorsqu'elles se « rapprochent de notre temps. Il résulte de là, que s'il « peut exister une certitude morale pour les faits ré- « cents, elle est absolument inadmissible relativement « aux faits anciens, et que sur ceux qui sont éloignés « de nous de plusieurs siècles, nous ne pouvons avoir « que des probabilités plus ou moins grandes, mais « qu'il est impossible d'avoir une véritable certitude. »

LVIII. C'est à tort que l'on prétend que l'autorité d'un témoignage s'affaiblit nécessairement par le laps du temps. Il peut se faire effectivement qu'en traversant la suite des siècles il perde de son poids; mais il est aussi très-possible qu'il se maintienne tout entier, et qu'en vieillissant il conserve toute sa force. Pour connaître les cas où l'autorité d'un témoignage décroît, et ceux où il la conserve, remontons aux causes qui la lui donnent et à celles qui l'ont fait déchoir.

Ce qui produit la certitude d'un témoignage quel-

conque, je l'ai exposé ci-dessus; c'est la double assurance que les témoins n'ont été ni trompés, ni trompeurs; donc, tant que le récit continue de réunir ces deux conditions, la même certitude du fait rapporté se conserve. Autant de temps que dure la cause, autant de temps doit subsister son effet. Il peut arriver que dans la succession du temps l'un ou l'autre de ces deux fondements de la certitude morale vienne à manquer, qu'on ne sache plus si le fait a été rapporté par des témoins ou bien instruits ou fidèles, et alors la certitude restée sans appui s'anéantit. Mais il est possible aussi que, par la manière dont le fait nous est transmis, nous sachions que les témoins ont connu et dit la vérité. D'abord, nous pouvons connaître les témoins eux-mêmes, et les circonstances de leur témoignage; ensuite il est possible que nous sachions qu'un événement important et bien public a été cru dans son temps universellement et avec certitude; et j'aurai incessamment occasion de montrer que nous avons cette connaissance, quand les historiens sont contemporains (1). Or, dans ce cas, tous les hommes du temps où le fait s'est passé, en deviennent pour nous les témoins, et, comme je l'ai prouvé ci-dessus, il est impossible que sur un fait clair et palpable, une multitude nombreuse soit induite en erreur, ou veuille y induire (2). Assuré qu'il n'y a eu dans les premiers témoins ni erreur, ni fausseté, je suis certain du fait qu'ils attestent. Le cours des années ne fait rien à cela. La certitude est dans le second siècle comme dans le premier, dans le troisième comme dans le second; elle existera encore dans le centième siècle, si les motifs de crédibilité sont aperçus avec la même assurance.

Eclaircissons encore, et confirmons ces principes par des exemples tirés de l'histoire, lesquels, en même

---

(1) Voyez ci-dessous, n° LXV et LXVI, pages 185.
(2) Voyez ci-dessus, n° XLVI, page 169.

temps, répondront à ce qu'on nous objecte de l'incertitude des histoires anciennes comparées aux histoires modernes.

LIX. Il est tellement vrai que c'est, non pas l'ancienneté d'un fait, mais l'ignorance des motifs de crédibilité qui en détruit la certitude, qu'il y a des histoires reconnues unanimement comme certaines, qui sont beaucoup plus anciennes que d'autres généralement regardées comme douteuses. On n'a aucun doute sur la conquête de la Perse par Alexandre, et on en a beaucoup sur les relations des peuples du Nord, à des époques plus rapprochées. C'est qu'on sait par qui l'une est attestée, et qu'on ignore par qui l'ont été les autres. On est beaucoup plus persuadé de l'existence de Lycurgue, de Solon, de Miltiade, que de celle d'Ossian.

Je demande à ceux qui prétendent que la certitude d'un fait s'affaiblit par le laps du temps, s'ils se tiennent plus assurés de l'existence de Louis XIV que de celle de Henri IV, que de celle de St. Louis, que de celle de Charlemagne? Je leur demande s'ils sont moins certains que leurs pères des batailles de Pharsale et d'Actium? si leurs pères en étaient moins certains que leurs aïeux, et ainsi en remontant de génération en génération? En instruisant les jeunes gens des faits anciens, est-il jamais venu à l'esprit de qui que ce soit de les prévenir que, chaque jour, les raisons d'y croire diminuaient?

Les histoires profanes des temps les plus reculés sont absolument inconnues; c'est que, ou elles n'ont pas été écrites, ou les livres dans lesquels elles étaient consignées ont péri. Celles des temps très-anciens après ceux-là sont mêlées de fables. La raison en est que les premiers écrivains dont les ouvrages nous soient parvenus sont des poëtes qui y ont inséré les fictions de leur imagination. Celles des siècles qui ont succédé immédiatement aux temps fabuleux sont incertaines, parce que les historiens qui nous les rapportent étant postérieurs de bien des siècles, nous n'avons pas de

raison suffisante pour croire qu'ils aient écrit sur des mémoires authentiques et fidèles. Nous serions aussi certains des événements de la vie de Ninus et de Minos, que de ceux relatifs à Jules-César et à Auguste, si nous avions de même des histoires écrites d'après des témoins oculaires, ou d'après des mémoires certains.

LX. Dans le cours ordinaire de la société, on a plus de confiance dans une nouvelle que l'on tient immédiatement du témoin oculaire, que dans celle que l'on apprend de l'homme à qui le témoin l'a racontée : la raison en est simple. Il est possible que celui qui raconte une histoire d'après une autre, l'ait mal entendue, et qu'il change quelque chose à la narration primitive. Par le même motif, à mesure que le narrateur s'éloigne de la source, son récit doit avoir moins de poids. Rien n'est plus commun que de voir une histoire, en passant par différentes bouches, changer au point de devenir absolument méconnaissable. Je conviens de cette vérité ; mais l'application qu'on n'en a faite à la certitude morale est absolument injuste. On parle de relations individuelles, faites d'une personne à une autre, de celle-ci à une troisième, et ainsi de suite. Aucune de ces narrations n'a une autorité suffisante pour opérer une certitude. Cet argument est donc absolument étranger à la question de la certitude ; il pèche en ce qu'il applique à la certitude ce qui n'est vrai que de la probabilité. Les probabilités vont toujours en décroissant à mesure qu'elles s'éloignent de la source ; mais en est-il de même de la certitude ? C'est ce qu'il faudrait, mais qu'on ne peut pas prouver : tant qu'on est assuré qu'un fait a été certain, la certitude en reste entière.

LXI. Ne pouvons-nous pas aller plus loin ? Il serait inexact, sans doute, d'avancer que le temps peut accroître la certitude d'un fait ; mais il est très-raisonnable de dire que le cours des siècles peut apporter de nouveaux motifs de le croire. Je suppose un événement très-public, très-important, arrivé il y a beaucoup de

siècles. Depuis ce temps il a été soumis au jugement d'un très-grand nombre de générations : toutes l'ont examiné d'autant plus attentivement, que toutes y avaient intérêt; toutes ont prononcé que la déposition des témoins oculaires était valide; toutes, d'après leur témoignage, ont cru fermement le fait. Je demande si leur suffrage ne forme pas un puissant préjugé, s'il n'ajoute pas un nouveau poids aux motifs de crédibilité? Je ne dis pas que leur croyance opère par elle-même une certitude; mais je dis que la certitude qu'on a eue dans le temps, loin de s'affaiblir en traversant toutes ces générations, a, au contraire, acquis un nouveau motif par l'acquiescement constant de tant de siècles.

LXII. C'est donc une idée déraisonnable de vouloir soumettre au calcul le décroissement progressif de la certitude dans la suite des générations? Cette objection ne peut avoir de la force que dans le cas d'un fait transmis purement et simplement, sans qu'on sache qu'il a été primitivement rapporté par des témoins idoines; mais si, en m'instruisant du fait, je vois que les contemporains en ont été certains, je dois l'être comme eux. Les hommes qui ont transmis la certitude de ce fait, ont passé; mais ce n'est pas précisément sur ces témoignages intermédiaires qu'est fondée la certitude; ils n'en sont que les canaux. Le principe de ma certitude est celle qu'ont eue les contemporains. Ils n'ont pas pu être trompés; leur certitude est donc un garant assuré de la mienne.

Le prétendu calcul du géomètre anglais pèche encore par un autre point. Il considère les générations comme passant leur témoignage de l'un à l'autre, de même qu'il passe d'un individu à un autre individu; ce qui n'est pas vrai. Le genre humain se renouvelle par parties : chaque homme passe une partie de sa vie avec plusieurs générations précédentes, et une autre avec plusieurs générations postérieures. Il n'y a pas un moment où la société ne soit composée de beaucoup de

générations, depuis la naissance jusqu'à l'extrême vieillesse. Que devient après cela l'objection qui consiste à dire que chaque génération n'a, pour donner son témoignage, que l'autorité de la génération précédente? Ce n'est pas une génération qui le reçoit d'une autre, ce sont trois, quatre, cinq générations qui le reçoivent à la fois de trois, de quatre, de cinq autres. Cette transmission se fait continuellement et sans interruption, tellement que, dans la suite des siècles, il n'y a pas de moment où toutes les générations existantes ne reçoivent et ne reportent le témoignage, ne le reçoivent des générations précédentes, ne le reportent aux suivantes : elles sont toutes les unes envers les autres, et par là envers toutes celles qui doivent les suivre, garantes de la vérité de la relation.

LXIII. Une autre considération fait crouler par son fondement toute l'objection dont il s'agit. Elle consiste en ce que les faits ne peuvent pas être transmis avec certitude, d'une bouche à l'autre; elle porte donc entièrement sur l'autorité de la tradition orale Mais ce n'est pas là la seule manière de transmettre des faits à la postérité : il y en a deux autres, qui donnent des événements une bien plus grande assurance ; ce sont les monuments et l'histoire écrite. Entrons dans quelques détails sur ces trois moyens d'être instruit d'un fait ancien.

LXIV. Je conviens qu'une tradition orale seule et isolée des deux autres moyens, ne peut pas imprimer aux faits qu'elle rapporte une vraie certitude; elle ne peut transmettre qu'un très-petit nombre de faits qui réunissent ces trois conditions, dont l'ensemble ne se trouve pas communément : 1° une grande publicité, en sorte que tout le monde en ait été instruit; 2° une très-haute importance, telle que l'impression dans les esprits ait été profonde et durable; 3° une extrême simplicité, c'est-à-dire, que le fait ne soit pas chargé de circonstances qui puissent, avec le temps, l'altérer. Mais même, sur ce petit nombre de faits, il est impossible

que la seule tradition orale produise une vraie certitude. J'en ai donné la raison, c'est que, pour être certains d'un fait, il faut que nous ayons des motifs de croire que les contemporains l'ont été. Or, la tradition orale, qui ne nous transmet qu'un fait extrêmement simple, ne nous fait pas passer au bout d'un long temps ces motifs.

LXV. Le second moyen de faire passer la connaissance des faits à une longue suite de siècles, est les monuments publics élevés pour en perpétuer le souvenir, tels qu'une médaille frappée, une statue érigée, un édifice bâti, une fête instituée en mémoire d'un événement. Pour qu'un monument puisse opérer la certitude, il est nécessaire qu'il réunisse trois conditions : 1° qu'il remonte d'une manière connue et incontestable à l'époque même du fait; 2° qu'on soit assuré qu'il a été élevé en l'honneur du fait : 3° que le fait pour lequel il a été élevé ait été public et important. Un tel monument a bien plus de poids pour faire passer la connaissance et la certitude de l'événement aux générations les plus reculées. Il atteste la persuasion certaine qu'en avait le siècle où il s'est passé, et par là il la transmet sans altération à tous les siècles qu'il traverse. Je ne m'arrêterai pas à prouver ces deux vérités, parce que ce n'est pas sur des monuments qu'est fondée la certitude des faits que nos adversaires contestent et que nous défendons contre eux, c'est sur l'histoire écrite. Je passe, en conséquence, à ce troisième moyen de transmettre les faits à la postérité.

LXVI. Ce moyen est le plus général pour perpétuer la connaissance des faits publics et intéressants, et le plus efficace pour en donner la certitude dans toute la suite des temps. Je parle uniquement ici de l'histoire écrite par des contemporains ou par des auteurs peu postérieurs et écrivant parmi des gens bien instruits des événements rapportés, ou enfin de ceux qui composent leur histoire sur des mémoires authentiques et

publiés dans le temps des événements. Je prétends qu'une histoire ainsi publiée, d'abord nous prouve la certitude que l'on a eue de ces événements dans leur temps, et ensuite fait passer sans altération cette même certitude à tous les temps.

LXVII. En premier lieu l'histoire publiée et non contredite dans le temps où les faits étaient parfaitement connus de tout le public, prouve qu'alors on était certain de ces faits. Celui qui publie l'histoire de son temps, se soumet à la critique de tout ce qui l'environne, il s'expose à être démenti au même instant; et certainement il le sera, s'il avance quelque fait éclatant, contraire à la vérité. Si actuellement un auteur s'avisait d'écrire une histoire où il rapporterait, comme passés sous nos yeux, des événements (je parle toujours d'événements solennels) dont nous connaissions la fausseté, ou même dont nous n'eussions jamais entendu parler, il s'élèverait un cri général contre lui. Le mépris où tomberait à l'instant son ouvrage, les contradictions qu'il éprouverait, préserveraient la postérité de son imposture. Un historien ne peut donc pas mentir sur des événements très-publics arrivés de son temps, ou dont la mémoire est encore toute fraîche, sans que tout son siècle ne s'entende avec lui; et un semblable complot est absolument impossible. Ainsi, lorsque je vois un auteur rapporter, sans être contredit par personne, un fait éclatant et récent, il ne peut me rester aucun doute qu'il ne dise la vérité. Le silence de tous les témoins qui auraient été à portée de le démentir, devient une preuve irréfragable de son récit. Tous ces témoins, par l'assentiment qu'ils lui donnent, parlent avec lui. Je recueille, en le lisant, leur témoignage, comme si, vivant au milieu d'eux, je les avais entendus eux-mêmes. Or, ces témoignages opèrent en moi une certitude pleine et entière; car ils me transmettent celle de tous les hommes du siècle où les événements se sont passés. C'est là ce que je disais il y a

un moment, que sans connaître nommément les témoins d'un fait, je puis, à raison de leur universalité, être certain de la vérité de ce qu'ils attestent (1).

On sent que ce que je dis de l'historien contemporain est également vrai de celui qui est postérieur, mais qui écrit sur des mémoires composés et publiés dans le temps de l'événement. Ces mémoires présentent de même la certitude du temps où ils ont été écrits. Celui qui de nos jours compose l'histoire de St. Louis sur les mémoires de Joinville, ou celle de Louis XI, d'après les mémoires de Commines, donne à son ouvrage toute l'autorité dont jouissent ceux-là.

Je dis que si la relation de cet historien n'est pas contredite, j'ai un motif légitime d'en être certain; mais le motif de ma certitude sera encore augmenté, si, ce qui arrive souvent, le fait raconté est de nature à devoir être contesté : si, parmi les contemporains, il y en a un certain nombre intéressés à le nier. Lorsque malgré cet intérêt, personne ne réclame; lorsque ceux même dont le récit heurte les préjugés ou les passions, se taisent, leur silence n'est plus un consentement, il est un aveu positif. Il n'y a pas de témoignage plus fort en faveur d'une narration, que celui des personnes intéressées à la contredire.

Un autre motif de certitude vient encore se joindre aux autres, si, au lieu d'un seul, ce sont plusieurs historiens contemporains qui rapportent le même fait de la même manière. On ne peut ni imaginer que plusieurs hommes se réunissent dans le même mensonge sans se concerter, ni qu'ils se concertent pour se faire mépriser par leur siècle et par la postérité.

LXVIII. En second lieu, il est évident qu'on ne peut pas objecter contre la certitude résultante de l'histoire écrite, que les motifs de crédibilité s'affaiblissent en passant de génération en génération, et de bouche

---

(1) Voyez ci-dessus, n° XLVI, page 169.

en bouche. C'est un seul et même homme, c'est la même bouche contemporaine de l'événement, qui le raconte successivement et de la même manière à toute la suite des générations; le livre se transmet de main en main. Les hommes qui se le communiquent, se succèdent; mais il reste toujours le même. C'est un témoin originaire, dont le langage muet a dans tous les siècles la même énergie : il atteste la certitude qu'ont eue du fait tous les contemporains; il l'atteste à toutes les générations, il l'atteste à chacune avec un égal poids, avec une égale autorité. La seconde génération a autant de raison d'y croire que la première; la troisième, que la seconde; la millième en aura autant que toutes les autres.

LXIX. « Mais, dit-on, pour être certain d'un fait « rapporté dans une histoire écrite, il faut d'abord être « assuré que cette histoire est authentique, c'est-à-dire « qu'elle a été véritablement composée par un autre « contemporain. Or, combien n'avons-nous pas d'écrits « apocryphes? »

LXX. Que prétend-on en produisant cette difficulté? Qu'il n'y a pas de livres authentiques : ce serait une absurdité aussi ridicule que grossière, et que les incrédules eux-mêmes ne peuvent pas avancer, puisqu'ils citent contre nous divers ouvrages comme étant des auteurs dont ils portent les noms. Veut-on seulement dire qu'il est possible qu'un fait soit rapporté sous le faux nom d'un auteur contemporain? Dans ce cas, l'objection est nulle; nous ne parlons que de ces sortes d'écrits. Quand nous disons que la relation d'un historien peut porter le caractère de la certitude, nous supposons que la relation est incontestablement de cet historien. Nous avons montré ailleurs qu'il y a des règles pour juger avec une pleine assurance de l'authenticité d'un ouvrage, et nous les avons exposées (1). Il est inutile d'y revenir.

---

(4) Voyez première dissertation, n° III et IV, pages 34 et 35.

LXXI. On élève contre la certitude résultante de l'histoire, une autre difficulté. « La plupart des his-
« toires que nous lisons sont fausses. Outre que toutes
« celles des temps anciens sont évidemment mêlées
« d'erreurs, celles des temps postérieurs sont altérées
« par les préjugés, par les passions, par les intérêts
« de ceux qui les ont écrites, ou, ce qui revient au
« même, de ceux d'après lesquels ils ont écrit. L'esprit
« de parti, la vanité nationale, l'amour du merveilleux,
« et beaucoup d'autres choses sont des sources abon-
« dantes d'erreurs. Ne voyons-nous pas souvent les
« historiens se contredire les uns les autres, rapporter
« les faits diversement, les voir de manière absolument
« différentes? Comment d'un pareil fatras peut-il ré-
« sulter une vraie certitude? comment peut-on croire
« avec assurance sur la foi de pareils garants? »

LXXII. Il y a des histoires douteuses; donc il n'y en a aucune qui soit certaine : voilà en quoi consiste l'objection. On fait un grand étalage de toutes les causes qui peuvent rendre une narration suspecte ou même fausse. Tout cela est étranger à ce que nous avons avancé, et ne touche nullement à nos preuves. Je n'ai pas prétendu que toute histoire imprime à toutes sortes de faits une certitude morale. J'ai expressément demandé, pour que cette certitude résulte d'une narration quelconque, trois conditions : la première, que l'historien, ou au moins les mémoires sur lesquels il écrit, soient contemporains des événements qu'il raconte; la seconde, que les événements qu'il raconte soient très-importants et aient été très-publics; la troisième, qu'il n'ait pas été contredit. En examinant les détails de l'objection proposée, nous verrons qu'elle ne porte point sur les histoires de ce genre, et qu'elle laisse, en conséquence, subsister dans toute leur force nos raisonnements.

Les histoires des temps les plus anciens présentent beaucoup d'erreurs; mais ont-elles été écrites par des contemporains? De ce que des écrivains ont été induits

en erreur sur des faits passés à une grande distance d'eux, est-il juste de conclure que d'autres l'ont été de même sur des événements arrivés de leur temps? Les doutes que l'on a sur ce qu'Hérodote rapporte des premiers rois d'Egypte, rendent-ils suspecte la relation donnée par Xénophon, de la retraite des Dix Mille?

LXXIII. On nous parle des préjugés, des passions, des autres causes qui peuvent altérer la véracité d'un historien; mais, 1° il serait injuste d'accuser de ces défauts tous les historiens : il y en a beaucoup qui jouissent d'une réputation constante de sincérité; 2° ces diverses causes peuvent influer sur les réflexions d'un historien; elles peuvent l'engager à altérer quelques circonstances, à insister sur celles qui sont favorables, à atténuer ou à dissimuler les autres; mais elles ne peuvent pas le faire mentir sur les faits bien éclatants, sur lesquels il serait aussitôt démenti : quelles que soient l'humeur et la haine des écrivains romains contre Annibal, aucun d'eux n'a pu taire ses victoires en Italie; 3° ces préjugés mêmes, ces passions, ces intérêts, ces esprits de parti, qui dans quelques occasions peuvent engager un historien à déguiser la vérité, et qui alors lui ôtent la croyance, dans d'autres occasions peuvent augmenter la foi à ses récits, c'est quand ce qu'il rapporte est contraire à ces divers motifs. Si je vois un écrivain parler contre les préjugés dont je le sais imbu, contre les passions dont je le sais animé, contre les intérêts dont je le sais dirigé, je prends bien plus de confiance dans sa narration; et ces motifs mêmes, loin de nuire à la certitude, servent à la confirmer.

LXXIV. On dit que les historiens rapportent les mêmes faits diversement, quelquefois même contradictoirement. Il s'en suivrait de là seulement qu'il y a quelques faits sur lesquels il faut suspendre son jugement; mais sur les faits où ils s'accordent, il n'y a pas de raison pour récuser leur témoignage. Leur opposition même sur certains points donne plus de poids à leur concert sur les autres. Au reste, sur quoi voit-on les

historiens différer entre eux ? Ce n'est jamais sur les faits principaux et très-publics ; ce sont quelques circonstances des faits, que l'un rapporte d'une façon, et l'autre d'une autre. Il est commun de voir dans deux historiens deux récits différents des détails d'une bataille décisive; mais ce qu'on ne voit jamais, c'est qu'ils ne soient pas d'accord sur celui des deux partis qui a gagné la bataille. Les circonstances qui accompagnent un grand événement ont aussi des faits, mais des faits particuliers, peu importants, qui ont fait peu de sensation, auxquels beaucoup de gens n'ont apporté qu'une médiocre attention, qu'ils ont même pu voir diversement, selon les lieux où ils étaient placés et la manière dont ils étaient affectés, que peut-être ils n'ont pas aperçu du tout. Il n'est donc pas étonnant que ces circonstances soient rapportées diversement par diverses personnes. L'événement principal, au contraire, est un fait solennel, frappant, sur lequel il ne peut y avoir différentes manières de voir. Tout ce qui résulte de cette difficulté, c'est qu'il y a des événements de la vérité desquels nous sommes assurés, mais dont les détails ne nous sont pas également certains. Nous sommes parfaitement sûrs que César a été assassiné par une conspiration. Nous ne sommes pas aussi assurés de la manière dont cette conspiration a été tramée.

LXXV. On argumente de ce que les divers historiens voient les mêmes faits de diverses manières, et on confond manifestement, en cela, deux choses essentiellement distinctes, le fait rapporté par l'historien, et les réflexions de l'historien sur le fait. Quand il raconte, il parle comme tous ses contemporains; il les a tous pour garants. Quand il raisonne, il reste seul, il n'a plus d'autre autorité que la sienne propre. Il ne peut pas se tromper sur le fait que tout le monde a vu, et peut-être aussi lui-même. Il peut s'égarer sur les motifs et sur les conséquences du fait, qui ne sont que les spéculations de son esprit. En le lisant, je crois les événements, et j'examine les réflexions.

ARTICLE III.

Possibilité de la certitude morale des Miracles.

Je viens de prouver deux choses, la possibilité du miracle, et l'existence de la certitude morale. Il s'agit maintenant de rapprocher ces deux vérités, de faire l'application de la certitude morale au miracle, et de prouver qu'il en est susceptible de même que les faits naturels.

LXXVI. Un miracle est un fait de même qu'un événement naturel, il est également sensible, également palpable. Il ne faut, pour s'assurer de la vérité de l'un et de l'autre, que des sens. Si je puis m'en rendre certain, en le voyant, en l'entendant, en le touchant, tous les autres hommes peuvent pareillement le voir, l'entendre, le toucher. Pourquoi ne les croirais-je pas quand ils me disent qu'ils l'ont fait, et quand leur témoignage réunit tous les caractères qui annoncent la vérité? Qu'on me dise ce qu'il y a dans les miracles qui empêche qu'ils ne soient, de même que les faits naturels, les objets du témoignage. La seule différence que j'aperçoive entre les uns et les autres, c'est que les miracles sont l'effet immédiat de la toute-puissance divine, et que les événements naturels sont produits par les causes secondes. La différence est uniquement dans leurs causes, et nullement dans les moyens de les connaître. On peut voir aussi bien le fait surnaturel qu'un autre, on peut le rapporter avec autant de vérité; et dès qu'on peut en avoir pour soi la certitude physique, on peut en donner aux autres la certitude morale. Cette certitude est, comme je l'ai dit, le résultat de deux autres. Elle existe toutes les fois que je suis certain que celui qui parle n'a pas été trompé, et n'a pas voulu tromper. Or, je peux être aussi assuré de ces deux choses, sur le fait miraculeux, que sur le fait naturel. Les témoignages peuvent sur l'un comme

sur l'autre, réunir les caractères que j'ai exposés ci-dessus, et qui les garantissent, soit de l'erreur, soit du mensonge (1). Ils peuvent donc de même opérer la certitude.

LXXVII. Non-seulement je puis devenir aussi certain, par le témoignage des hommes, de la réalité d'un miracle, que si je l'avais vu moi-même; mais il y a tel cas où la certitude morale, que me procurent des témoins est mieux fondée que la certitude physique acquise par mes yeux. C'est qu'il est beaucoup plus aisé d'en imposer à moi seul qu'à une multitude d'hommes. Je puis me défier du rapport de mes sens. Je puis soupçonner qu'un charlatan est venu à bout de m'en imposer par des tours d'adresse; mais je suis certain que ce qui a été vu uniformément par un grand nombre de personnes différemment placées, et affectées de diverses manières, a été bien vu. Je suis certain que s'il y avait eu une fraude, elle aurait été immanquablement découverte par quelqu'un des assistants, qui l'aurait fait remarquer aux autres. La certitude morale d'un miracle peut donc se trouver non-seulement aussi bien, mais même mieux appuyée que la certitude physique.

LXXVIII. Remontons au principe sur lequel est fondée toute certitude. C'est que les divers moyens que nous avons pour connaître les objets, nous ont été donnés de Dieu à cet effet; la raison pour connaître les objets intellectuels; mes sens, pour connaître ce qui est hors de moi; le témoignage des hommes, pour connaître ce qui est tellement éloigné de moi, que mes sens ne peuvent y atteindre. Si quelqu'une de ces choses me trompait forcément, et sans qu'il y eût de ma faute, je serais conduit à l'erreur par le moyen que Dieu m'a donné pour me mener à la vérité. Il m'aurait donné un guide infidèle, et, ce qui ne peut pas se penser sans impiété et se dire sans blasphème, ce serait Dieu lui-même qui, en m'ordon-

(1) Voyez ci-dessus, n° XLV, XLVI et XLVII, pag. 168 et suiv.

nant de le suivre, m'égarerait. Que le fait dont j'acquiers la connaissance par ces divers moyens, soit miraculeux ou naturel, cela est égal relativement au moyen. On doit croire au miracle dont on a été témoin personnellement, et nos adversaires en conviennent; et on doit y croire sur le fondement, que si nos sens unanimes et bien disposés nous trompaient, ce serait Dieu qui causerait l'erreur. Je puis faire avec autant de justesse le même raisonnement sur le témoignage revêtu de toutes les conditions requises, et dire de même que si j'étais trompé par un tel témoignage sur un fait, soit miraculeux, soit naturel, Dieu aurait causé mon erreur. Ma certitude morale du miracle a donc le même fondement qu'aurait eu ma certitude physique, si j'en avais été personnellement témoin.

LXXIX. Venons maintenant aux difficultés de nos adversaires. Ils nous opposent d'abord l'expérience et l'opinion unanime du genre humain. « Tous les hommes « croient plus facilement les faits naturels que les « miracles. Qu'on leur présente un fait ordinaire, ils « n'hésiteront pas à le croire, pour peu qu'il soit muni « de preuves; mais proposez-leur à croire un fait mi- « raculeux, vous les verrez se rendre difficiles, exiger « des démonstrations, examiner rigoureusement le « nombre et la qualité des témoins, et les circonstances « de leur témoignage. Il est donc reconnu par l'uni- « versalité du genre humain, qu'il y a beaucoup plus « de difficulté à croire les miracles que les faits na- « turels. »

LXXX. Et moi aussi j'invoquerai l'expérience et l'opinion universelle; je dirai : Il n'y a pas eu de religion dans le monde qui ne se soit prétendue autorisée par des miracles, que l'on ne croyait que sur des témoignages : le genre humain est donc convaincu de l'autorité de la certitude morale pour croire des miracles?

LXXXI. L'objection proposée confond deux choses très-différentes : la rigueur à exiger des preuves avant de croire, et la difficulté de croire d'après les preuves.

Que l'on se montre plus rigoureux dans l'examen des témoignages sur les faits miraculeux que sur ceux de l'ordre ordinaire, cela est naturel et juste. D'abord, le miracle est toujours un fait intéressant qui a des conséquences morales, et qui engage, soit à une croyance, soit même à une pratique. Il y a donc un intérêt majeur à s'assurer strictement de sa réalité? Ensuite, il est plus commun d'être induit en erreur par des tours d'adresse sur des choses extraordinaires que sur des faits de l'ordre ordinaire. Il est donc tout simple d'être plus en garde sur les narrations de ce genre. Enfin, le miracle est opposé à l'ordre général et commun qu'on est accoutumé à voir. On se défie donc naturellement de la relation qni en est faite, et on veut de fortes raisons pour la croire. On n'est pas, à beaucoup près, aussi difficile sur la preuve des faits qui découlent naturellement des lois générales; on ne suit pas avec la même rigueur la règle de la certitude : on les croit sans difficulté sur de simples probabilités, surtout si elles ont quelque force. Mais lorsqu'un examen sévère a montré que les témoignages sur le miracle sont légitimes, et que les témoins n'ont été ni trompés, ni trompeurs, on n'a pas plus de difficulté à croire ce miracle, qu'à croire des faits naturels : et il serait déraisonnable de ne pas en avoir la même certitude. En un mot, on croit volontiers un fait naturel sur de simples probabilités : on exige la certitude pour croire aux miracles; voilà à quoi se réduit l'objection.

LXXXII. « Mais, ajoutent quelques incrédules, il « est déraisonnable de croire aussi fermement les té- « moins d'un fait miraculeux que les témoins d'un fait « naturel : car, pour ajouter foi au témoignage sur « le miracle, j'ai un obstacle à surmonter; c'est la « contrariété de ce fait avec toutes les lois de la na- « ture; c'est son impossibilité physique : au lieu que « pour ajouter foi au témoignage sur un fait naturel, « je n'ai aucun obstacle à surmonter, je ne fais que « suivre l'ordre ordinaire. »

LXXXIII. Si l'on se bornait à dire qu'on ne doit pas croire aussi légèrement un miracle qu'un fait naturel, l'assertion serait raisonnable; mais dire que, lorsqu'il est complètement prouvé, on ne doive pas le croire, est une absurdité. La contrariété du miracle avec les lois physiques n'est pas un obstacle à son existence, je l'ai prouvé : elle ne doit donc pas être un obstacle à ma croyance. Le fait naturel et le miracle sont également faciles à Dieu. La volonté toute-puissante agit aussi librement, soit qu'elle maintienne les lois qu'elle a établies, soit qu'elle les suspende (1). J'aurais tort d'avoir plus de difficulté à croire ce que Dieu n'a pas plus de difficulté à faire.

LXXXIV. Expliquons ce que l'on entend par ce mot *impossibilité physique*, que les incrédules répètent souvent. Il ne signifie que l'impuissance où sont les causes naturelles de produire un certain effet. Nous disons que la résurrection d'un mort est physiquement impossible, parce qu'il n'y a pas dans la nature de moyen pour la produire; mais ce qui est au-dessus des forces des subalternes, n'est pas pour cela au-dessus du pouvoir de la cause première : ce que la loi physique n'opère pas, celui qui a posé cette loi peut très-bien l'opérer; l'effet physiquement impossible est surnaturellement possible. Il peut donc être cru; il doit l'être, quand il est prouvé.

---

(1) Non itaque opus est jam immorari diutius, in commendando Dei miraculo. Ipse est enim Deus qui per universam creaturam quotidiana miracula facit, quæ hominibus non facilitate, sed assiduitate, viluerunt. Rara autem quæ facta sunt ab eodem Domino, id est, a Verbo propter nos incarnato, majorem stuporem hominibus attulerunt; non quia majora erant quam sunt ea quæ quotidie in creatura facit; sed quia ista quæ quotidie fiunt, tanquam naturali cursu peraguntur; illa vero efficacia potentiæ tanquam præsentis exhibita videntur oculis hominum. Dixinus, sicut meministis, resurrexit unus mortuus : obstupuerunt homines; cum quotidie nasci, qui non erant, nemo miretur. Sic aquam in vinum conversam, quis non miretur? cum hoc annis omnibus Deus invitus faciat. (*S. Aug. in cap.* II, *evang. Joan.*, *tractat.* IX, n° I.)

LXXXV. Voici une des difficultés sur laquelle les déistes insistent le plus : « Par où pouvons-nous être « assurés de la véracité des témoins ? C'est par la con- « naissance que nous avons des hommes. Et cette con- « naissance, d'où la tenons-nous? De l'expérience : ainsi « toute la certitude morale repose sur l'expérience. « Mais une expérience bien plus certaine, parce qu'elle « est plus constante, dépose contre la réalité des mi- « racles. Je suis bien plus certain que les morts ne « ressuscitent jamais, que je ne le suis que des témoins « ne trompent point. Rien de plus commun que de « voir des témoins induits en erreur, ou y induisant. « Jamais on ne voit d'interversion au cours de la na- « ture. L'auteur des *Pensées philosophiques* a dit avec « raison : Je croirais sans peine un seul honnête homme « qui viendrait m'annoncer que sa majesté vient de « remporter une victoire complète sur les alliés; mais « tout Paris viendrait m'assurer qu'un mort vient de « ressusciter à Passy, que je ne croirais rien. Qu'un « historien nous en impose, ou que tout un peuple se « trompe, ce ne sont pas des prodiges. Et que l'on « ne recoure pas à la toute-puissance de Dieu pour « accréditer la foi des miracles. Nous ne connaissons « les attributs et les actions de Dieu que par l'expé- « rience; or, l'expérience ne nous fait connaître que « le cours ordinaire de la nature; elle ne nous en « montre, ni ne peut nous en montrer l'interversion. »

LXXXVI. Je nie d'abord formellement la proposition, que nous ne connaissons les attributs de Dieu que par l'expérience. Quelle expérience nous fait connaître son éternité, son immensité, son immutabilité? Les attributs même de la Divinité, qui sont relatifs à nous, tels que sa bonté et sa justice, nous les connaissons de même que les autres par la raison, et surtout par la révélation. On pourrait, avec plus de vraisemblance, dire que l'expérience nous donne l'idée de sa puissance, puisque nous en éprouvons les effets; mais elle ne nous donne pas, elle ne peut pas nous donner la connais-

sance de la Toute-Puissance. Si nous ne savions, de la puissance divine, que ce que l'expérience nous en dit, nous n'aurions aucune raison pour croire que Dieu peut faire autre chose que ce qu'il a fait, et même pour croire qu'il a fait autre chose que ce que nous voyons. Notre expérience étant nécessairement bornée, notre idée de la puissance divine le serait aussi. Dieu peut évidemment faire plus que ce que notre expérience nous rapporte (1). Donc, nous ne pouvons pas dire que nous ne connaissons sa puissance que par l'expérience; d'où il s'ensuit ultérieurement qu'il est souverainement déraisonnable de nier une œuvre de Dieu sur le fondement de notre expérience.

L'expérience, ajoute-t-on, nous fait connaître le cours de la nature et non son interversion. Tout ce qu'on pourrait en conclure, c'est que l'expérience ne peut pas nous faire connaître un miracle. S'en suivrait-il de là qu'on ne peut pas le connaître d'une autre manière?

LXXXVII. Mais c'est, je le prétends, une vérité incontestable, que l'expérience nous conduit à la connaissance certaine du miracle. Rappelons-nous ce qui a été exposé plus haut, qu'il y a dans la nature un ordre moral comme un ordre physique; que l'expérience nous fait connaître l'un de même que l'autre, et qu'elle nous les fait connaître avec une égale assurance. Je suis certain que des hommes placés dans les circonstances, et doués des qualités que j'ai indiquées, ne peuvent ni être trompés, ni tromper, de même que je suis certain du lever et du coucher régulier du soleil. On peut donc dire avec vérité que l'expérience du cours de la nature, mais de son cours moral, nous mène

---

(1) Hic si ratio quæritur, non erit mirabile; si exemplum poscitur, non erit singulare. Demus Deum aliquid posse, quod nos fatemur investigare non posse. In talibus enim rebus, tota ratio facti est voluntas facientis. (*S. August. epist.* CXXXVII, *alias* III, *ad Volusian.* n° 8.)

à la certitude des miracles, en ce qu'elle nous fait connaître certainement la véracité de ceux qui les rapportent.

On dit qu'il n'y a rien de si commun que de voir des témoins se tromper. L'équivoqne de ce sophisme est dans le mot *témoin*. Si on parle de témoins en général, le principe est vrai ; mais il ne prouve rien contre nous, puisque ce n'est que de quelques témoins, que de témoins revêtus de certaines qualités, que nous assurons l'infaillible véracité. On voit souvent des témoins se tromper; donc, tels témoins sont sujets à erreur : voilà l'objection. Elle sort donc évidemment de l'état de la question; elle applique à un témoignage ce que nous disons d'un autre.

LXXXVIII. On oppose l'expérience de l'ordre physique à celle de l'ordre moral; on prétend que celle-là est plus certaine que celle-ci. J'observerai, d'abord, que cette objection peut être proposée avec autant de force contre la certitude physique que contre la certitude morale. C'est sur l'expérience de la fidélité des sens qu'est fondée la certitude physique. On pourrait opposer à cette expérience, comme à celle de l'ordre moral, l'expérience qui apprend que les morts ne ressuscitent pas ; et si le raisonnement était juste, il empêcherait de croire au miracle que l'on voit, comme à celui qu'on entend rapporter.

Mais non, il n'y a pas de conflit entre l'expérience qui m'apprend que les morts ne ressuscitent pas, et celle qui me garantit que des témoins idoines ne me trompent pas. Qu'est-ce que nous apprend, et que peut nous apprendre l'expérience, relativement à la résurrection des morts? C'est que, selon le cours ordinaire de la nature, les morts ne ressuscitent jamais. Qu'est-ce que, de leur côté, déclarent les témoins, en déposant qu'ils ont vu le miracle d'une résurrection? C'est qu'ils ont vu hors du cours de la nature, et par une interversion de ce cours, un mort rendu à la vie. Ces deux choses ne sont pas contradictoires, si elles peuvent être

vraies toutes les deux. Or, comme nous l'avons prouvé dans tout le premier chapitre de cette dissertation, il est vrai que, selon les lois physiques données à la nature par le législateur suprême, les morts ne reviennent jamais à la vie; et cependant il est également vrai que ce législateur, suspendant momentanément sa loi, peut faire revivre un mort. Quelle contradiction y a-t-il entre cette proposition : il n'y a pas de force naturelle capable de ressusciter un mort, et cette autre, un mort a été ressuscité par une puissance surnaturelle. Dès qu'il n'y a pas de contradiction entre ces deux propositions, dès que l'une et l'autre peuvent être vraies, je peux les croire toutes les deux; et l'expérience constante que les morts ne ressuscitent pas, ne doit pas m'empêcher d'ajouter foi aux témoins d'une résurrection, pourvu que leur relation soit revêtue de caractères qui y impriment la certitude.

D'après ce qui vient d'être dit, il n'est pas difficile de répondre à ce que dit l'auteur des *Pensées philosophiques :* que l'erreur de tout un peuple n'est pas un prodige. Je soutiens, au contraire, que le faux témoignage de tout un peuple sur une résurrection serait un prodige aussi grand et plus incroyable que celui d'une résurrection.

LXXXIX. Premièrement, prodige aussi grand. Dira-t-on qu'un peuple entier a été induit en erreur sur un fait qu'il a vu et entendu, et qu'il a pu toucher? Mais pour faire que la totalité d'un peuple soit trompée par le rapport unanime de tous ses sens, il faut une interversion de toutes les lois physiques, aussi forte que pour rendre un mort à la vie. Aimera-t-on mieux prétendre que tout ce peuple a intention de tromper? Mais le complot formé pour mentir, par un peuple nombreux, tel que celui de la ville de Paris, par un peuple composé de personnes, dont la plupart ne se connaissent pas, dont quelques-unes se haïssent, qui, d'ailleurs, ont toutes des préjugés, des passions, des intérêts, des manières de voir de divers genres et

même contraires ; un tel complot est aussi opposé aux lois de l'ordre moral, que la résurrection d'un mort à celles de l'ordre physique. Pour entraîner un peuple entier, soit de bonne ou mauvaise foi, dans un faux rapport sur un fait passé sous ses yeux, pour intervertir ou les lois physiques sur lesquelles est fondée l'autorité des sens, ou les lois morales qui dirigent toutes les actions humaines, il faut une cause. Il n'y a que la puissance qui a donné des lois à l'ordre physique et à l'ordre moral qui ait le droit de les suspendre, comme il n'y a que cette même puissance qui ait la force de ressusciter un mort ; ainsi, d'un côté comme de l'autre, il faut un égal miracle.

XC. Secondement, mais comme j'ai dit, prodige bien moins croyable. Dans l'œuvre de la résurrection, je vois le but moral du miracle ; il s'agit de confirmer une grande vérité par un acte que Dieu puisse opérer. Dans l'interversion des lois de l'ordre physique ou moral, Dieu n'aurait d'autre but que d'entraîner ses créatures dans l'erreur. Il est conforme à la notion que j'ai de Dieu, qu'il daigne, pour instruire le genre humain, faire des œuvres extraordinaires. Il répugne à toutes les idées que Dieu les opère pour le tromper. L'un des deux est bien croyable, l'autre ne l'est pas.

XCI. « Supposons, par raisonnement, est d'un célèbre « incrédule, que tous les écrivains de l'histoire d'An- « gleterre s'accordassent à dire que la reine Elisabeth « mourut le premier janvier 1600 ; qu'elle fut vue « devant et après sa mort, par ses médecins et par « toute sa cour, comme l'usage le veut à l'égard des « personnes de son rang ; que son successeur fut reconnu « et proclamé par le parlement : et qu'après avoir été « enterrée pendant l'espace d'un mois, elle reparut, « se remit en possession du trône, et gouverna l'An- « gleterre pendant trois ans. J'avoue que je serais « surpris du concours de tant de circonstances étranges, « sans cependant me sentir la moindre inclination à « croire un événement aussi miraculeux. Je ne doute-

« rais ni de la prétendue mort de cette reine, ni des « autres circonstances publiques qui l'auraient suivie. « Je me contenterais de soutenir que cette mort n'était « que feinte, et qu'elle n'était ni ne pouvait être réelle. « En vain m'objecterait-on la difficulté, l'impossibilité « même de tromper le monde dans une affaire de cette « importance. En vain ferait-on valoir la sagesse et « l'intégrité de cette grande reine, le peu d'avantages « qu'elle eût pu recueillir d'un si pitoyable artifice, « ou son entière inutilité : tout cela serait capable de « m'étonner; mais je répondrais encore que la fourberie « et la folie des hommes sont des phénomènes si com- « muns, que j'aimerais toujours mieux attribuer à leur « concours les événements les plus extraordinaires, « que d'admettre une aussi singulière violation des lois « de la nature. »

XCII. Considérons la manière de raisonner de nos adversaires. Nous disons qu'il est impossible qu'un fait attesté par des témoins placés dans les circonstances et doués des qualités requises, soit faux. Pour détruire ce principe, on suppose un fait miraculeux qui soit faux, et qui cependant soit attesté de cette manière. Il est évident que c'est là une pétition de principe. Ce n'est point par une supposition gratuite qu'on peut établir que le témoignage, tel que nous le demandons, peut être faux. Il faudrait alléguer un fait attesté de la même manière, qui se fût trouvé faux, citer le temps, le pays où on a dit qu'il s'était passé; indiquer les témoins qui l'ont certifié : c'est ce que nos adversaires ne peuvent pas produire; et la preuve qu'ils n'ont aucun fait pareil à nous opposer, c'est qu'ils recourent à des suppositions, à des fictions. S'il se trouvait dans l'histoire des siècles un seul événement attesté par des témoins tels que nous les demandons, et qui ne fût pas véritable, imagineraient-ils une hypothèse sans réalité?

On ne donne pas à ce raisonnement plus de force, en disant que la fourberie et la folie des hommes sont des

phénomènes communs. Il y a des fourbes, il y a des fous. Mais des témoins tels que nous les demandons, peuvent-ils être des fourbes ou des fous? Voilà ce qu'il s'agirait de prouver. Que l'on nous indique une cause naturelle qui puisse rendre de tels témoins fourbes ou insensés.

XCIII. « Dieu, disent encore les incrédules, a-t-il « besoin, pour notifier ses volontés aux hommes, du « ministère d'autres hommes? Il a, dit-on, parlé aux « hommes. Pourquoi n'en ai-je rien entendu? Pourquoi « faut-il qu'il y ait des intermédiaires entre Dieu et « moi? »

XCIV. Ce serait une témérité, sans doute, de prétendre que Dieu, pour se manifester aux hommes, a besoin du ministère d'autres hommes? mais c'est une autre témérité aussi répréhensible, de lui disputer le pouvoir d'employer ce ministère. Au déiste, qui demande pourquoi des intermédiaires entre Dieu et lui, je demande à mon tour: Et pourquoi n'y en aurait-il pas? Dieu doit-il à chaque homme de se révéler à lui en particulier? Le doit-il spécialement à raison du degré d'incrédulité qu'on lui témoigne? Il est indubitablement le maître de me parler par ses envoyés, ou de me faire entendre sa voix. Je n'ai pas besoin de connaître les motifs qui lui font préférer l'un de ces deux moyens. Dès que je reconnais dans le miracle la lettre de créance par laquelle Dieu accrédite son envoyé, mon devoir est d'ajouter à cet envoyé une foi entière.

Mais le motif qui a déterminé Dieu à se manifester aux hommes par des ministres dont les miracles attestent la mission, n'est par le secret de sa sagesse. J'ai montré que ce moyen, très-digne de la majesté de Dieu, est très-conforme à sa sagesse, et qu'il est très adapté à la nature de l'homme. J'ai examiné les divers autres moyens qu'il aurait pu employer pour notifier ses volontés. Il est inutile de répéter ce que j'ai dit; j'ajouterai seulement ici un mot. La révélation est un fait. Il est donc simple, il est donc naturel, il est parfaitement

conforme à la divine sagesse d'employer, pour nous le faire connaître, le même moyen par lequel nous croyons les autres faits, c'est-à-dire la relation de ceux qui en ont été témoins.

XCV. « C'est, disent d'autres incrédules, une ten-
« tation bien forte que celle de passer pour l'envoyé cé-
« leste, et de jouer dans le monde ce grand rôle. Que
« de gens ne craindraient pas, pour se parer d'un
« titre si pompeux, d'essuyer des difficultés et des dan-
« gers ! »

XCVI. Il peut y avoir des imposteurs qui, pour se faire croire les envoyés du ciel, supposent des miracles. Il ne résulte de là qu'une chose; c'est qu'il faut examiner avec soin ceux qui s'annoncent pour opérer des miracles au nom de Dieu. Mais de ce qu'il peut y avoir, de ce qu'il y a dans le monde des imposteurs, conclure que tous les hommes le sont, est une absurdité.

XCVII. « Il n'y a rien, ajoutent nos adversaires, de
« plus aisé que de faire adopter, même à des nations
« entières, des miracles qui ne sont que des tours d'a-
« dresse. On connaît le fait de l'imposteur Alexandre
« qui, après avoir dupé par ses prestiges les Paphlago-
« niens, parvint à tromper des philosophes grecs, des
« personnes de la plus haute considération, et jusqu'à
« l'empereur Marc-Aurèle. Un joueur de gobelets étant
« allé exercer son métier chez un peuple qui n'avait
« jamais vu rien de semblable, fut regardé unanime-
« ment comme sorcier, et eût été condamné comme
« tel, s'il ne se fût soustrait au supplice par la fuite.
« Un autre homme, aux Indes, persuada à un peuple
« nombreux qu'il était envoyé du ciel, en faisant, par
« un procédé très-connu dans nos climats, de la glace,
« que ce peuple ne connaissait pas. De ces exemples
« auxquels ont pourrait ajouter beaucoup d'autres, il
« résulte qu'il n'est nullement difficile d'en imposer
« sur les miracles, même aux personnes les mieux dis-
« posées, même à des multitudes entières. »

XCVIII. J'observe que cette difficulté attaque direc-

tement, non la certitude morale des miracles, mais la certitude physique. Si on veut l'admettre, il faut en tirer la conséquence véritable, et conclure, non pas que les témoignages des hommes sont incertains, mais que la relation des sens n'est pas assurée, et qu'on ne doit pas croire même le miracle dont on est témoin.

Revenons à la distinction que j'ai exposée ci-dessus entre le fait et la qualité du fait (1). Le fait seul est l'objet du témoignage. Dans le jugement de l'ordre judiciaire que prononce un juge, les témoins ne déposent que du fait qu'ils ont vu. Quant aux conséquences de ce fait, c'est le juge qui, d'après l'examen des dépositions, les détermine. De même, dans le jugement de l'ordre intellectuel que nous formons sur le miracle, les témoins n'attestent que le fait, sur lequel nous jugeons ensuite s'il est naturel ou surnaturel. Pour s'assurer du fait, il ne faut que des sens, et un esprit qui ne soit pas aliéné. Pour juger si un fait est naturel ou miraculeux, il faut plus de lumières. Il n'est pas impossible, sans doute, de tromper un peuple, et surtout un peuple simple et peu instruit, sur les causes d'un fait qu'il voit pour la première fois; mais ce qui est physiquement impossible, c'est de le tromper sur la vérité même de ce fait. Quelque simple, quelque grossier, quelque ignorant que soit un peuple, on ne lui persuadera jamais qu'il a vu, entendu, touché des choses qu'il n'aurait ni vues, ni entendues, ni touchées. Ainsi, lorsqu'un peuple entier me dira qu'il a vu un homme faire des tours de gobelets, qu'il en a vu un autre venant à bout de consolider de l'eau, je le croirai sans difficulté, parce qu'il a tout ce qu'il faut pour s'assurer de ces faits. Mais lorsqu'il ajoutera que c'est par sortilége ou par miracle que ces choses ont été faites, je ne lui ajouterai plus la même foi, parce que la vérité de cette seconde assertion dépend de connaissances que ce peuple peut fort bien ne

---

(1) Voyez ci-dessus, n° XLVIII, page 171.

pas avoir. Ce n'est plus un simple fait qu'il me présente à croire, c'est un raisonnement qu'il veut me faire adopter. Je suis certain qu'il a vu le fait ; je ne suis pas sûr qu'il ait bien raisonné.

Ce que je dis des deux exemples allégués, est également vrai pour le troisième, et le serait pour tous ceux qu'on pourrait de même nous objecter. Les tours d'adresse de l'imposteur Alexandre étaient réels. Les Paphlagoniens et les autres qui en avaient été abusés, les avaient vus ; leur erreur n'était que dans la conséquence qu'ils en tiraient, les uns par simplicité, les autres pour n'avoir pas assez attentivement considéré. Lucien lui-même, qui le démasqua avait vu les faits et ne les nie pas ; mais avec plus d'esprit et d'attention que les autres, il découvrit la fraude que cachaient ces tours. Au reste, cet exemple me paraît prouver la difficulté, et même l'impossibilité qu'un fourbe parvienne à en imposer longtemps, par de faux miracles, à des hommes éclairés. Si pendant quelque temps il en abuse quelques-uns, il en vient bientôt de plus clairvoyants qui détrompent le public. Lucien qui dévoila l'imposture d'Alexandre, était ennemi de la religion chrétienne, dont il parle avec légèreté et mépris. Voit-on qu'il ait entrepris de démontrer la fausseté des miracles chrétiens ?

XCIX. « Il n'y a pas de miracles, c'est ici une nou-
« velle objection, qui ne soient combattus par un nom-
« bre infini de témoins. En fait de religion, toutes les
« différences sont des contrariétés. Il serait impossible
« que la religion de l'ancienne Rome, celle des Turcs,
« celle de Siam, celle des Chinois et la nôtre, fussent
« toutes solidement établies sur de légitimes fonde-
« ments. Or, chacune de ces religions produit des mi-
« racles opérés en sa faveur, et dans la vue directe de
« confirmer la doctrine qui lui est propre. Tout miracle
« qui appuie l'une est un démenti formel aux miracles
« vantés par les autres. »

C. On confond ici deux choses : ceux qui nient un

fait, et ceux qui se portent comme témoins de sa fausseté ; ceux qui le combattent par des raisonnements, et ceux qui l'attaquent par le rapport de leurs sens. Celui qui croit aux miracles d'Esculape, par cela même ne croit pas aux miracles des autres religions ; mais il n'est pas pour cela un témoin de leur fausseté. Il dit : Mes miracles sont vrais ; donc les vôtres sont faux. Il ne dit pas : Je suis témoin de la fausseté des vôtres ; j'étais sur le lieu où vous dites qu'ils se sont passés, et j'atteste que j'ai vu le contraire. Il oppose à la relation des miracles étrangers sa croyance, et non son témoignage. Il n'infirme donc pas cette relation. Malgré ces dénégations respectives, tous les témoignages conservent leur force. La dénégation du Siamois n'infirme pas l'histoire des miracles du Turc. D'après cela, l'objection tombe. Les divers témoignages n'étant pas détruits par des témoignages contraires, il reste à examiner quels sont tous ces témoignages, quels sont ceux qui sont rendus par des témoins revêtus des qualités propres à imprimer à leur déposition le caractère de certitude. Quand j'ai trouvé un témoignage de ce genre, je dois le croire. Il est très-indifférent alors que dans d'autres religions on croie d'autres miracles. La fausse relation d'un miracle ne diminue pas plus la certitude de la relation véritable, que la fausse monnaie n'altère la confiance due à la véritable.

CI. Les incrédules poursuivent : « Pour être certain « d'un miracle, il faut non-seulement être assuré de la « réalité du fait, mais encore être certain qu'il est con- « traire aux lois de la nature. Il est donc nécessaire de « connaître toutes ces lois. S'il y a des lois de la nature « que nous ignorons, comment pourrons-nous savoir « si le fait que nous voyons n'est pas le résultat d'une « loi inconnue ? Or, quel est l'homme qui osera croire « qu'il connaît toutes les lois physiques par lesquelles « la nature est gouvernée ? Les combinaisons des êtres « qui composent l'Univers varient à l'infini. Ne pour- « rait-il pas arriver que, suivant une certaine combi-

« naison, un aveugle recouvrât la vue, un sourd l'ouïe,
« un muet la parole, un mort la vie? Et si cela est pos-
» sible, comme rien ne prouve le contraire, le thauma-
« turge ne ferait que se faire honneur de certains évé-
« nements rares que la nature aurait produits. »

CII. J'observe 1° que ce raisonnement, ainsi que beaucoup d'autres, porte avec autant de force sur la certitude physique que sur la certitude morale. S'il était solide, il s'opposerait également à ce qu'on crût le miracle vu et le miracle rapporté.

J'observe 2° la contradiction des diverses objections de nos adversaires. Nous les avons vus rejeter la certitude morale des miracles sur le fondement de leur opposition aux lois invariables et certaines de l'ordre physique. Ici, ils nons disent qu'on ne peut pas être sûr d'un miracle, parce qu'il n'y a rien de certain dans les lois physiques.

Venons au fond de la difficulté. Ceux qui la proposent conviendraient-ils qu'on ne peut pas être sûr qu'une action est contraire à la loi civile; que par conséquent on peut la commettre impunément, parce qu'on ne connaît pas la totalité des lois de l'état? A celui qui avancerait cette ridicule proposition, ils répondraient: que pour être sûr de la prohibition et du vice de l'action, il suffit de connaître une seule loi qui l'interdise, et qui punisse ceux qui s'en rendent coupables. Cette réponse si juste, qu'ils l'appliquent à leur raisonnement. Je suis assuré que c'est une loi constante de la nature; qu'un mort ne ressuscite pas. Quand je suis certain par mes sens, ou par une relation compétente, d'une résurrection, que m'importent les autres lois physiques que je connais ou que je ne connais pas? Quel besoin ai-je, pour me croire assuré de cette résurrection, de connaître les lois qui régissent le cours du soleil et des astres?

Dans cette objection, on suppose, d'une part, la loi physique, dont le fait cru miraculeux est le résultat absolument inconnu à tout le monde; et d'une autre part, que cette même loi est tellement connue à un seul agent,

qu'il prévoit avec justesse et infailliblement son résultat à tel moment précis. On suppose dans cet homme unique la connaissance de combinaisons qui, dit-on, varient à l'infini : on suppose qu'une loi ignorée de tout le genre humain produit constamment, selon la prévision de cet homme, l'effet contraire à celui qu'elle produit aussi constamment dans toutes les autres occasions. D'où un homme pourrait-il tenir exclusivement une science aussi immensément étendue, aussi absolument certaine, sinon de celui qui la possède éminemment, c'est-à-dire de Dieu ? Il est donc évident qu'on ne fait que changer de miracle, et que, pour refuser à cet homme un pouvoir miraculeux, on lui accorde une science tout aussi miraculeuse.

Le principe du raisonnement est vrai. Il y a des lois de la nature qui nous sont inconnues : mais la conséquence que l'on en tire est fausse. La seule conclusion raisonnable qu'on puisse en inférer, est ce que nous avons dit plus haut, savoir, que pour se déterminer à croire un miracle, il faut user d'une grande circonspection, et examiner attentivement si le fait présenté à notre croyance ne peut pas venir d'une cause naturelle que nous ignorions. Mais de ce qu'il y a des lois que nous ignorons, conclure qu'un fait n'est pas contraire à une loi que nous connaissons, c'est une conséquence manifestement vicieuse. Je ne sais pas au juste jusqu'où peuvent aller les forces d'un homme ; je ne suis pas moins sûr qu'aucun homme ne peut, par ses seules forces, emporter une maison.

CIII. Voici enfin une objection d'un autre genre ; elle suppose la réalité du fait attesté comme miraculeux, elle admet même qu'il est supérieur aux forces de la nature. « Mais, disent ceux qui la proposent, comment « peut-on être sûr que ce fait prodigieux a Dieu pour « auteur, puisque le démon a le pouvoir d'en opérer ? « Les magiciens de Pharaon, la pythonisse d'Endor, « sont des faits qui ne peuvent pas être contestés par « des chrétiens. Il était défendu aux Juifs, dans le Deu-

« téronome, d'écouter un faux prophète, quand même « il ferait des miracles (1). Jésus-Christ annonce qu'il « viendra de faux chrits, de faux prophètes qui feront « de grands prodiges, ensorte que les élus même, s'il « était possible, en seront séduits (2). Comment discer- « ner les œuvres diaboliques des œuvres divines? On « dit qu'une doctrine fausse ne peut pas être autorisée « par de vrais miracles; qu'ainsi tout miracle fait pour « accréditer une doctrine vicieuse, est nécessairement « faux. Il faut donc juger les miracles par la doctrine. « Mais, d'un autre côté, les miracles sont opérés pour « faire juger la doctrine: voilà donc évidemment un « cercle vicieux, dans lequel Pascal et plusieurs autres « sont tombés. »

CIV. D'où savons-nous que le démon, avec la permission de Dieu, peut faire et a fait des prodiges? C'est de l'Ecriture sainte. Or, la même Ecriture nous montre que toutes les fois que Dieu lui a permis d'en opérer, il a donné en même temps des moyens certains de discerner ces miracles diaboliques des miracles divins. Nous n'avons pas à examiner ici si les choses surprenantes que firent les magiciens d'Egypte, à l'imitation des premiers miracles de Moïse, furent de vraies miracles, ou des prestiges et des illusions, ou seulement des tours d'adresse. Accordons l'hypothèse la plus favorable à nos adversaires, supposons que c'étaient de vrais miracles opérés par le démon. Mais Dieu mit aussitôt dans la main de Moïse, son envoyé, d'autres miracles, que toute la puissance de l'enfer ne put imiter, et qui

---

(1) Si surrexerit in medio tui prophetes, aut qui somnium vidisse se dicat, et prædixerit signum atque portentum, et evenerit quod locutus est, et dixerit tibi: Eamus et sequamur deos alienos, quos ignoras, et serviamus eis; non audies verba prophetæ illius. (*Deuter.* XIII, 1, 2, 3.)

(2) Surgent enim pseudo-christi et pseupo-prophetæ, et dabunt signa magna et prodigia, ita ut in errorem inducantur (si fieri potest), etiam electi. (*Matthieu*, XXIV, 24.)

forcèrent ces magiciens eux-mêmes à avouer que le doigt de Dieu était là. Ainsi il fut très-facile à tout le monde de reconnaître quel était le miracle divin, quel était le miracle diabolique. Quant à la pythonisse d'Endor, Saül, en allant la consulter, savait parfaitement que ce n'était pas au nom de Dieu qu'elle agissait; elle-même n'en avait pas la prétention : ainsi ce fait ne peut pas former une difficulté.

Tous les exemples que l'on allègue de miracles faits par le démon, montrent Dieu attentif à prévenir l'erreur où ils pourraient jeter, et donnant des moyens de reconnaître leur auteur. Ainsi la véracité de Dieu employant la voie des miracles, n'a pas été compromise par les miracles qu'il a permis au démon d'opérer (1) : elle ne le sera pas davantage, quand il permettra à de faux prophètes ou à l'antechrist de faire des prodiges, parce qu'alors il donnera, comme il a toujours fait, des moyens certains de discerner ces faux miracles des véritables. Indépendamment des faits qui montrent que c'est la marche ordinaire de sa sagesse, j'en suis assuré, comme on le dit dans l'école, *à priori*, par la nature même de Dieu. Il répugnerait à cet être essentiellement vrai de m'entraîner nécessairement dans l'erreur, de permettre que le moyen qu'il me donne pour connaître ses vérités m'induisit forcément à croire des faussetés. Or, c'est ce qui arriverait, si, permettant qu'il se fît des miracles pour accréditer le mensonge, il ne me donnait pas en même temps des moyens assurés de me

---

(1) Nam quemadmodum Ægyptiorum incantatorum par non erat potestas mirificæ illi, quæ in Moyse erat, gratiæ, et eorum opera meras esse præstigias; quæ vero Moyses fecit à divina virtute proficisci comprobavit exitus; ita quæ mira facient antichristi, iique sepatrandis miraculis pares Jesu discipulis esse venditant, vocantur signa et prodigia mendacia, quæ in omni seductione iniquitatis vim habent in eos qui pereunt. Miraculorum autem Christi et ejus discipulorum fructus est, non deceptio, sed animarum salus. (*Origen. contra Celsum*, lib. II, n° 50.)

garantir de l'erreur. Je suis donc certain que ce qu'il a fait, quand il a laissé le démon produire des miracles, il le fera toutes les fois qu'il lui accordera la même puissance, parce qu'il le devra pareillement à lui-même et à sa propre véracité. J'ignore s'il prendra le même moyen de prévenir l'erreur qu'il prit vis-à-vis des magiciens de Pharaon, de faire lui-même d'autres miracles que l'imposture ne puisse pas imiter; mais je ne puis pas douter qu'il n'en prenne quelqu'un qui soit suffisant pour empêcher la séduction.

CV. Les théologiens disent qu'un moyen de reconnaître qu'un fait extraordinaire ou n'est pas miraculeux, ou s'il l'est, vient de l'ange des ténèbres, est de considérer la doctrine en faveur de laquelle il est opéré, afin de le rejeter si cette doctrine est mauvaise. Dans cette assertion, 1° il n'y a rien que de très-raisonnable; 2° il n'y a pas de cercle vicieux.

Premièrement, quand une doctrine a été démontrée véritable par des faits bien authentiques et bien certainement miraculeux, toute doctrine qui y est opposée est par cela même évidemment démontrée fausse. La vérité ne peut pas se contredire, ce qui la combat est nécessairement erreur. Lors donc qu'en faveur d'une doctrine opposée à la véritable, on produit un miracle, il est certain ou que ce n'est pas réellement un miracle, ou, si c'en est un, qu'il est opéré par le père du mensonge, et que par conséquent il doit être rejeté, même sans examen.

Secondement, il n'y a pas en cela de cercle vicieux; et Pascal, ce profond penseur, a dit avec raison : « Il « faut juger de la doctrine par les miracles; il faut « juger des miracles par la doctrine. La doctrine dis- « cerne les miracles : les miracles discernent la doc- « trine. » Tout cela est vrai. C'est que le jugement qu'on porte sur la doctrine d'après le miracle, et le jugement qu'on porte sur le miracle d'après la doctrine, sont de deux genres absolument différents. Le miracle est une preuve positive, la doctrine forme une

preuve négative; le miracle prouve la vérité de la doctrine, la doctrine prouve seulement la fausseté du miracle, c'est-à-dire sa nullité ou son origine impure. Quand il a été démontré par des miracles qu'une doctrine vient de Dieu, il est démontré ensuite par la vérité de cette doctrine, que le miracle opéré pour établir une doctrine contraire ne peut pas être l'œuvre de Dieu, parce qu'il est impossible qu'il se contredise. Comment peut-on voir là un cercle vicieux? Le cercle vicieux a lieu quand deux propositions sont réciproquement l'une à l'autre principe et conséquence, c'est-à-dire quand, après s'être servi de la première pour prouver la seconde, on donne ensuite la seconde pour preuve de la première. Nous démontrons, il est vrai, par les miracles, la vérité de la doctrine chrétienne; d'où nous concluons d'abord la fausseté de toute doctrine qui y est opposée, et ensuite celle des miracles par lesquels on prétendait l'autoriser : c'est là un enchaînement de principes et de conséquences; mais ce n'est pas un cercle vicieux, car il n'y a pas de réciprocité. Nous ne disons ni que la fausseté des doctrines opposées au christianisme prouve la vérité des miracles chrétiens, ni que la fausseté des miracles étrangers prouve notre doctrine.

SECONDE PARTIE.

DES MIRACLES DU CHRISTIANISME.

J'ai, je crois, prouvé suffisamment deux vérités : la première, que Dieu peut faire des miracles ; la seconde, que nous pouvons avoir, des miracles, non-seulement la certitude physique par nos propres sens, mais la certitude morale par le témoignage d'autrui. Je passe maintenant à une autre question, c'est de savoir si les miracles qui servent de fondement à la foi chrétienne sont revêtus de cette certitude qui exclut tout doute. J'entreprends de prouver qu'il n'y a aucun fait historique, de ceux qui sont le plus solennellement garantis, le plus fermement crus, qui réunisse autant de motifs de certitude que les miracles de notre sainte religion. Pour mettre de l'ordre dans cette discussion, je diviserai ces miracles en trois classes, qui formeront trois chapitres séparés. J'examinerai dans le premier, les miracles opérés par Jésus-Christ pendant le cours de sa carrière évangélique; dans le second, le miracle particulier de sa résurrection; dans le troisième, les miracles faits après lui par ses disciples. J'emploierai un quatrième chapitre à la solution des difficultés qu'élève l'incrédulité contre la réalité des miracles.

CHAPITRE I.

MIRACLES DE NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST.

Les miracles opérés par Jésus-Christ depuis le commencement de sa prédication jusqu'à son retour dans les cieux, sont compris dans un intervalle d'un peu

plus de trois années. Ils sont rapportés dans les quatre Evangiles, et allégués ou supposés dans le livre des Actes et dans les Epîtres des apôtres. J'ai établi l'authenticité de ces écrits. Il s'agit ici de prouver la vérité des faits qui y sont racontés.

I. Rappelons-nous le principe incontestable établi ci-dessus, qu'un fait, quelque éloigné qu'il soit de nous, est rendu certain, quand on a la double certitude que l'historien qui le rapporte n'a pas pu être trompé et n'a pas voulu tromper, qu'il a su positivement le fait, et qu'il le raconte sincèrement. Or, je soutiens que dans toute l'histoire ancienne, il n'y a pas un seul fait dont la relation réunisse plus complètement ces deux certitudes.

II. Une observation importante à faire avant d'entrer dans cette discussion, c'est qu'il est impossible de soutenir à la fois que les écrivains sacrés ont été trompés et qu'ils ont été trompeurs : l'une de ces assertions exclut positivement l'autre. Ou ils ont cru vrai ce qu'ils disaient, ou ils l'ont cru faux. Il ne peut pas y avoir de milieu entre la bonne et la mauvaise foi sur des faits qu'on dit avoir vus. Mais si les historiens des miracles n'ont pu en même temps être séduits et séducteurs, il est possible qu'ils n'aient été ni l'un ni l'autre. Prouvons d'abord qu'ils n'ont pas été abusés.

III. Les témoins des miracles du Sauveur sont, non-seulement les quatre évangélistes et les apôtres qui ont écrit des épîtres, mais encore tous les disciples qu'avait formés Jésus-Christ, c'est-à-dire les soixante-douze dont St. Luc fait mention dans son évangile, et de plus, tous ceux qui s'étaient attachés au divin Sauveur, et qui étaient en assez grand nombre. Nous voyons, immédiatement après l'ascension, lors de l'élection de St. Matthias, environ cent vingt fidèles enfermés dans le cénacle (1). St. Paul dit qu'après sa résurrection

(1) Erat autem turba hominum simul fere centum viginti. (*Act.* 1, 15.)

Jésus-Christ s'est montré une fois à plus de cinq cents d'entre les frères, dont beaucoup, ajoute-t-il, sont encore vivants, et dont quelques autres sont morts (1). St. Paul n'aurait pas osé hasarder cette assertion, si elle n'eût pas été vraie. Il aurait été trop facile de le démentir, pour qu'il se la permît. Il y avait donc, au retour de Jésus-Christ dans les cieux, plus de cinq cents personnes qui croyaient en lui : c'étaient autant de témoins de ses miracles. D'abord beaucoup d'entr'eux ont partagé les travaux apostoliques, et ont prêché, comme les évangélistes et les apôtres, la vérité de la religion et des miracles qui en sont le fondement. Mais ceux même qui n'ont pas exercé la fonction de la prédication, ont entendu celle des apôtres. Ils savaient positivement si les faits publiés par eux étaient véritables. S'ils les avaient crus faux, ils les auraient contredits; s'ils les avaient contredits, les ennemis du christianisme, si habiles et si ardents à profiter de tout, se seraient appuyés de leur dénégation. Ainsi, par cela seul qu'ils ne contredisent point le témoignage des apôtres, ils y adhèrent; ils parlent comme eux, en ne parlant pas contre eux. Cette considération du grand nombre de témoins des miracles, est par elle-même de la plus haute importance; et de plus, elle confirme beaucoup ce que nous avons à dire sur notre objet spécial, c'est-à-dire sur la force du témoignage des apôtres, des évangélistes, et de ceux que nous savons avoir dès le commencement prêché directement le christianisme.

IV. On ajoute une foi entière à l'historien qui a écrit sa narration d'après des mémoires authentiques et contemporains (2). On a un motif bien autrement puissant de crédibilité quand il rapporte ce dont il a été

---

(1) Deinde visus est plusquam quingentis fratribus simul; ex quibus multi manent usque adhuc, quidam autem dormierunt. (1. *Cor.*, xv, 6.)

(2) Voyez ci-dessus, première partie, n° LXV, page 185.

témoin. La croyance est encore plus fondée, s'il a été lui-même auteur dans les faits qu'il raconte. Enfin, le motif de certitude est à son comble, si le rapport est fait, non par un seul historien, mais par plusieurs témoins oculaires et ayant part aux faits. Or, nous trouvons l'ensemble de tous ces caractères dans l'histoire évangélique : on aurait peine à les trouver dans les histoires profanes. Les événemens les plus fermement crus de ces histoires, ne le sont que d'après quelques-unes de ces preuves. Aucun peut-être ne les réunit toutes (1). Ici c'est un grand nombre d'hommes, qui unanimement, les uns de vive voix, les autres par écrit, proclament les faits de la vie de leur maître, et des faits, dont sinon tous, au moins presque tous ont été personnellement témoins (2). Ils disent avec confiance aux peuples parmi lesquels ils se répandent : Ce que nous vous annonçons, ce que nous vous attestons, c'est ce que nos oreilles ont entendu, ce que nos yeux ont vu, ce que nos mains ont touché (3). Ce n'est pas un fait isolé qu'ils publient, c'est une suite de faits perpétuellement renouvelés sous leurs yeux pendant le

---

(1) Sane commode mihi dictum videtur, aut prorsus credere oportet Jesu discipulis, sicut reliquis quoque scriptoribus, aut si non his, ne reliquis quidem. Cur enim si solis his viris detrahenda sit fides, non etiam reliquis omnibus quicumque unquam, aut apud barbaros, vitas, aut orationes, aut commentaria conscripserunt eorum qui variis temporibus in aliquo genere virtutis, atque officii præstiterint. Aut si dicis aliis quidem credere æquum esse, at his solis non credere, cur non hoc plane ad invidiam referatur. (*Eusebius*, *Demonst. Evang.*, lib. III., cap. 7)

(2) Il est incertain si les deux évangélistes qui n'étaient pas apôtres, St. Marc et St. Luc, ont été disciples du Sauveur. Mais ce qui est certain, c'est qu'eux et St. Paul avaient passé leur vie avec les apôtres et les disciples. Ainsi leur témoignagee a autant de poids que s'ils avaient été témoins oculaires.

(3) Quod fuit ab initio, quod audivimus, quod vidimus oculis nostris, et perspeximus, et manus nostræ contrectaverunt de verbo vitæ, et vita manifestata est, et vidimus, et testamur, et annuntiamus vobis. (1. *Joan.* 1, 1.)

cours de trois années. Ce ne sont pas, disait hautement St. Paul, des faits inconnus et cachés, qui se soient passés dans quelque coin obscur (1), c'est à la vue de tout le public, c'est souvent en présence même de ses ennemis que Jésus-Christ a opéré ses miracles. Ce ne sont pas des faits préparés, arrangés d'avance, concertés comme on l'a vu jusque dans notre siècle, entre l'auteur et l'objet de prétendu prodige; c'est à mesure que l'occasion s'offre à lui, c'est sur tous les malades qui viennent se présenter à sa bienfaisance, que Jésus-Christ exerce sa puissance miraculeuse. Ce ne sont pas des faits indifférents qu'on puisse apercevoir négligemment et en passant; il s'agit de l'objet le plus important, de l'intérêt le plus essentiel pour la nation juive, du sort de sa religion, de la reconnaissance de son Messie. Pendant tout le temps qu'il a fait ses miracles, Jésus-Christ n'a pas été quitté un seul moment par ses apôtres, et par une foule de disciples, quelquefois même d'adversaires. Ce n'est pas tout encore : ces apôtres qui publient les faits, en ont souvent été eux-mêmes partie; ils y ont plusieurs fois joué un rôle actif. Par exemple, dans les deux miracles de la multiplication des pains, ce sont eux qui ont d'abord fait la distribution au peuple, et ensuite recueilli les restes. Jésus-Christ a fait marcher St. Pierre sur les eaux, il a fait porter à St. Thomas la main dans ses plaies. Il est impossible de réunir plus de preuves de tout genre des miracles de Jésus-Christ, que n'en avaient les apôtres, et d'en avoir une certitude plus complète et plus fortement motivée. Elle est donc évidemment absurde, la supposition que quelques incrédules n'ont pas craint de hasarder, que les apôtres et les disciples ont pu être induits en erreur sur la réalité des faits qu'ils certifient.

---

(1) Latere nihil horum arbitror, neque enim in angulo quidquam horum gestum est. (*Act.*, XXVI, 26.)

V. Pour le soutenir, il faudrait prétendre qu'ils étaient insensés, qu'ils avaient l'esprit absolument aliéné. Mais, en le prétendant, il faudrait le prouver; il faudrait prouver, ce qui est plus incroyable encore, qu'étant tous fous, ils voient à tous le même genre, le même degré, le même objet de folie. C'est ce qui n'aurait été vu que cette seule fois depuis la création.

Cette supposition, que les apôtres avaient l'esprit aliéné, est si ridicule, que je ne crois pas qu'elle ait été produite par qui que ce soit. S'ils eussent été tels, en attestant les miracles, ils l'eussent été toute leur vie, puisqu'ils n'ont pas cessé de les publier. Comment pourrait-il se faire que, dans tous les pays qu'ils ont parcourus, personne n'eût découvert la folie d'aucun d'eux? Que l'on cherche dans leurs actions, dans leurs paroles, les plus légères traces de cette absence d'esprit. On voit, au contraire, dans leur conduite, une tenue, une suite que ne peuvent pas avoir des insensés; on les voit dans les villes les plus éclairées, enseignant les hommes de toute condition, disputant contre les uns, convertissant les autres. La grandeur de leur entreprise, mais surtout son exécution, montre au moins la justesse de leur sens. Jamais harangues n'ont été couronnées d'un succès aussi éclatant. Si on veut prétendre que les premiers prédicateurs de l'Evangile étaient des insensés, il faut soutenir que tous ceux qu'ils ont convertis, magistrats, savants, philosophes, étaient encore plus insensés qu'eux.

VI. « Mais, dit-on, les apôtres, s'ils n'étaient pas « des insensés, étaient au moins d'une ignorance gros- « sière. Une infatigable crédulité formait leur carac- « tère. »

VII. Les apôtres étaient ignorants : à la bonne heure; mais étaient-ils sourds? étaient-ils aveugles? est-il nécessaire d'être savant pour être certain de faits palpables que l'on a sous les yeux? la science est-elle nécessaire pour être certain de ce que l'on voit continuellement pendant trois ans? Sur de tels faits, le

témoignage d'un ignorant est d'un aussi grand poids que celui d'un philosophe. En accordant aux disciples de Jésus-Christ des sens sains et un esprit qui ne fût pas dérangé, on s'ôte le droit de rejeter leur témoignage. Quel est le tribunal où on raisonne ainsi? Combien d'arrêts il faudrait casser, si on admettait que des témoins sont récusables sur un fait, parce qu'ils sont ignorants.

Les apôtres étaient ignorants quand ils voyaient les miracles de leur maître : l'étaient-ils de même quand ils les publiaient? J'aurai occasion de parler ailleurs de cette différence survenue dans leurs personnes. Mais que l'on considère toute l'histoire de leur vie, que l'on parcoure tous leurs discours : on verra s'ils étaient en effet, alors, de cette ignorance grossière qu'on leur suppose.

VIII. On attribue à une infatigable crédulité leur croyance des faits miraculeux. 1° En traitant du fait particulier de la résurrection, j'aurai occasion de les laver de ce reproche de crédulité; 2° mais d'où aurait-elle pu venir aux apôtres cette crédulité sur les faits évangéliques? Ils étaient juifs. Les préjugés de leur naissance, au sujet du Messie, devaient les éloigner de croire un Messie pauvre et obscur. Il y a bien loin des idées judaïques sur le Messie, au Messie persécuté et expirant dans le dernier supplice, qu'ils annoncent. En les supposant exempts de préjugés, la crédulité qu'on leur impute serait déjà plus qu'extraordinaire; mais avec les préjugés qu'ils devaient avoir, et dont ils conviennent qu'ils étaient imbus, elle est absolument impossible. De plus, la nouvelle doctrine qu'apportait Jésus-Christ était absolument destructive de la religion dans laquelle ils avaient été élevés. Les deux religions ne pouvaient pas subsister ensemble. Il leur a donc fallu des preuves bien frappantes de la vérité de celle qu'ils embrassaient, pour quitter celle à laquelle ils étaient attachés. Ce n'est pas par crédulité que l'on dépose tous ses préjugés et tous ses principes;

3° enfin, considérons que s'il est possible de faire croire à un homme simple des choses incroyables, éloignées de lui, il est absurde de prétendre qu'on lui fait croire des faits palpables, tandis qu'il voit évidemment le contraire; de les lui faire croire continuellement et journellement pendant trois ans de suite; de les faire croire ainsi, non-seulement à un homme, mais à une troupe d'hommes ayant la plus légère dose de sens commun. On accorde qu'ils n'étaient pas insensés : il faut donc l'être soi-même pour lui attribuer une aussi déraisonnable crédulité.

IX. Les apôtres et les évangélistes n'ont pu être induits en erreur sur les miracles de leur maître; mais n'ont-ils pas voulu y induire les autres? c'est ce qu'il s'agit d'examiner.

X. Observons d'abord, avec St. Chrysostôme, que dès qu'on admet, comme nous l'avons prouvé, que ces premiers disciples de Jésus-Christ n'avaient pas l'esprit aliéné, il est inconséquent de les accuser d'avoir cherché à tromper le monde. L'entreprise seule de vouloir faire croire des miracles qu'ils auraient sus être faux, de vouloir les faire croire aux Juifs qui en auraient connu comme eux la fausseté, de vouloir les faire croire à tout l'univers païen qui en était si prodigieusement éloigné, eût été le comble de la folie, de la démence. Que l'on considère l'impossibilité du succès, si les miracles ne sont pas réels; la faiblesse des moyens, les peines et les fatigues auxquelles il fallait se dévouer, les risques évidents auxquels on se livrait nécessairement : il sera facile de sentir qu'il n'y a que des cervelles dérangées qui pussent même en concevoir le projet. (1).

---

(1) Undenam illis in mentem venerit ut sperarent se totum orbem terræ posse vincere, si non vidissent Christum resurrexisse. Num in mentis excessu quippiam tale et inconsiderate et temere cogitarunt. Omnem quippe amentiam superat absque Dei gratia tantam rem perfici posse sperare. Quomodo hoc effecerunt, insanientes et in mentis

XI. Nous sommes accoutumés à regarder les fondateurs de la religion comme des personnages de la plus haute sainteté ; mais sortons, pour un moment, de cette opinion. S'ils ne croyaient pas les miracles qu'ils publiaient, ils étaient des imposteurs, et des imposteurs du genre le plus criminel. L'objet de leur mensonge était d'anéantir la religion de leur pays, de détruire tout ce qui existait de religion dans l'univers, en apportant une religion nouvelle, qui était insociable avec toutes les autres, et dont ils connaissaient la fausseté. Quelle entreprise plus impie que celle-là, plus abominable, soit dans l'ordre de la religion, soit dans l'ordre de la morale, plus punissable et dans cette vie et dans l'autre? Il faut ne pas croire en Dieu, pour en forger un au gré de son imagination, il faut n'avoir aucune crainte du vrai Dieu, pour en présenter un faux à l'univers. Ces prédicateurs de la foi étaient-ils des hommes sans conscience, des impies, des athées? Ce serait à ceux qui le prétendent à le prouver. Dans toute espèce de justice, l'accusateur est tenu à la preuve. Les ennemis des apôtres n'en peuvent apporter aucune de l'imposture dont ils les accusent ; leur seule raison est que les apôtres ont menti au sujet des miracles de leur maître. Ainsi ils ne donnent d'autre preuve de la scélératesse des apôtres, que la publication des miracles ; et de la fausseté des miracles, que la scélératesse des apôtres.

Nous pourrions nous en tenir là. L'impuissance de prouver l'accusation suffirait pour la faire tomber. Mais, si on ne peut appuyer d'aucune raison cette grave accusation, démontrons-en la fausseté ; montrons que,

---

excessu, sin vero sanæ mentis erant, ut et res ipsæ probant, quomodo non acceptis ex cœlo fide dignis pignoribus, et supernam non adepti gratiam, ausi essent ad tanta exire bella in terra et in mari suscipienda, et ad mutandos totius orbis mores tanto tempore confirmatos, homines duodecim se accingere ausi fuerint, et fortiter stare. (*S. Joan. Chrysost.*, *in primam epist. ad Cor.*, Hom. 5, n° 3.)

soit qu'on examine les écrits des apôtres, soit que l'on considère leur conduite, tout repousse jusqu'au soupçon du crime dont on veut les charger.

XII. Je cherche d'abord dans ce qu'ils ont écrit quelque fondement à cette accusation d'impiété, et j'y trouve absolument le contraire. Si les écrivains sacrés étaient des imposteurs, des impies, présenteraient-ils dans leurs évangiles le système de religion qui donne la plus sublime idée de la Divinité, qui porte le plus efficacement les hommes à la chérir par la contemplation de ses immenses bienfaits, à la redouter par l'expectative de ses terribles châtiments? montreraient-ils le zèle qu'on voit briller partout à former les hommes à la piété la plus solide et la plus affectueuse (1)? Si les écrivains sacrés étaient des imposteurs, des hommes immoraux, publieraient-ils le code de morale le plus entier, le plus pur, le plus parfait que le monde ait jamais reçu (2)? un code de morale si saint, que les

---

(1) Vir autem de præstigiis prorsus intentus, et plane desperatis rebus omne suum studium impendens, nonne vel imprudens ipse de se ipso indicio sit, quod infandis moribus, quod scelestus, quod obscenus, quod religionis inimicus, quod injustus, quod impius? Quis vero talis sit, unde et quomodo ea quæ ad religionem pertinent alios doceat? Quomodo item quæ ad temperantiam, quæ ad Dei cognitionem, quæ ad divinum forum ac judicium summi Dei? Nonne his omnibus contraria potius commendet ac præferat, suæ ipsius nequitiæ consentanea perpetrans? Nonne Deum, Deique providentiam, ac Dei judicium neget? Nonne omnia de virtute, omnia de immortalitate animæ verba irrideat? Quod si quid tale etiam in iis quæ ad Salvatorem, Dominumque nostrum pertinent intueri licuisset, nihil sane fuisset dicendum. At vero, cum in singulis rebus et verbis universi opificem Deum patrem invocasse solitum constet, talesque quos in disciplinam accipere comparasse, cum et ipse temperans fuerit, et verborum quæ ad temperantiam pertinent præceptor, cum auctor prædicatorque veritatis, humanitatis, virtutis universæ, cum religionis dux et magister, quæ omnium regem Deum colit, cur non his consentaneum sit putare, nihil horum quæ in illo admiramur, ab illo per dolum præstigiarum, aut per fallaciam gestum. (*Euseb.*, *Demonst. evang.*, lib. III.)

(2) Pulchra profecto nostra decipiendi ratio : quippe qui facimus

incrédules eux-mêmes sont forcés de le respecter et de l'admirer? Si les écrivains sacrés étaient des imposteurs, des fourbes, oseraient-ils prêcher continuellement la sincérité, l'horreur du mensonge, annoncer un Dieu qui lit jusqu'au fond des cœurs, présenter leur maître tonnant contre l'hypocrisie? Voilà, il faut l'avouer, des criminels d'une espèce que l'on n'a jamais vue et que l'on ne verra jamais; qui parlent et écrivent sans cesse, et sans jamais se trahir, contre toutes leurs idées, contre toutes leurs affections, et qui emploient leur scélératesse à rendre l'univers vertueux, et tous leurs efforts à y établir solidement les vertus diamétralement opposées à leurs vices.

XIII. De leurs écrits je passe à leur conduite personnelle, et j'examine si elle est en opposition avec leurs principes. Que l'on nous dise quelle est la vertu la plus sublime, la plus pénible, dont, en apportant le précepte, ils ne présentent pas l'exemple (1)? Ils prê-

---

ut ex intemperantibus temperantes fiant, aut studeant temperantiæ; ex injustis justi sint, aut ad justitiam tendant: ex imprudentibus evadant prudentes, aut viam prudentiæ sectentur; ex timidis, ignavis, imbecillis, animosi sint et fortes: qui virtute tunc præsertim eminent, dum ad pietatem erga Deum omnium conditorem servandam decertant. *Origen. contra Cels.*, lib. II, n° 79.)

Quæ enim per Dei gratiam recte agere potuerunt publicani et piscatores, hæc philosophi, tyranni, et, ut ita dicam, totus orbis innumera circumcurrens, ne imaginari quidem potuit. Quid enim crux non induxit? De immortalitate animæ sententiam, de resurrectione corporum, de despectu præsentium, et de futurorum desiderio, homines angelos fecit: et omnes ubique philosophantur, ubique virtutem exhibent. (*S. Joan. Chrysost.*, *in epist. primam ad Cor.*, Hom. IV, n° 3.)

(1) Quis igitur mentis sanitate præditus, non ab illis protinus argumentans omni fide dignos illos judicaverit? Viros quidem absque controversia ignobiles, litterarumque ignaros, loquendique imperitos: at in sanctæ ac philosophicæ doctrinæ amorem progressos; et strenuam laboriosamque vitam amplexos: quam quidem inedia et abstinentia, tum a vino, tum a carnibus plurimis, item affectionibus corporis atque orationibus, supplicationibusque ad Deum, ac multo

chent le mépris des richesses; et, pour suivre Jésus-Christ, ils ont tout quitté (1); et leur pauvreté est telle, qu'au milieu des rudes travaux de l'apostolat, ils sont obligés de travailler encore de leurs mains pour obtenir leur subsistance. Ils prêchent la mortification, et on ne peut contempler sans effroi tout ce qu'ils ont à souffrir de maux de tout genre dans leur laborieuse carrière; ils prêchent l'humilité, et soit dans leurs plus brillants succès, soit dans leurs plus rudes contradictions, on ne voit pas en eux un moment de jactance (2); souvent obligés de se justifier, ils ne se vantent jamais. Ils prêchent le pardon des injures; et continuellement calomniés, persécutés, jamais il ne leur échappe une parole de ressentiment, ils ne se permettent pas même une plainte. Ils prêchent la sincérité (et c'est la vertu dons il s'agit spécialement ici), et leur candeur est si entière qu'ils racontent eux-mêmes leurs défauts et leurs fautes; leur ignorance, qui ne leur permettait pas de comprendre ce que Jésus-Christ leur disait de plus clair; leur ambition, qui les faisait aspirer à des grandeurs; leur jalousie, qui les mettait en rivalité pour

---

prius summa temperantia et castitate corporis pariter atque animi corruxerint. (*Euseb.*, *Demonst. evang*, lib. III.)

Eorum virtutis fuit quod donum tantum retinerent. Vitam quippe sanctitate conspicuam ducebant, multamque sapientiam exhibebant laboresque magnos : vitam præsentem contemnebant: humana nihili pendebant : sed superiores omnibus fuere ; ac, sicut aquilæ leves in altum volantes, operibus ad ipsum cœlum pertingebant. (*S. Joan. Chrysost.*, *in Joan.*, Hom. XXIII, *al.* XXII, n° 3.)

(1) Apostoli de piscatione lacus Genesareth ad piscationem hominum transierunt. Tunc habentes patrem, recte, naviculam, secuti Dominum, omnia reliquerunt; portantes quotidie crucem suam, et ne virgam quidem in manu habentes. (*S. Hieronymus*, *epist.* XCV, *ad Rufinum monachum.*)

(2) Vide quam a fastu alieni sint apostoli, et quam philosophi. Non circumeuntes se venditant, nec dicunt quo pacto sacerdotes confutarint; neque narrando vanam gloriam captarunt : sed venientes, ea quæ a senioribus audierant simpliciter denuntiant. Hinc discimus ipsos non sede in tentationes injecisse, sed eas quæ inferebantur fortiter tulisse. Alius vero quisquis fuisset, forte multitudine fretus, con-

les places du royaume attendu; leur lâcheté, qui leur fait à tous abandonner leur maître, et qui les fait ensuite plus honteusement encore renier par leur chef; leur incrédulité, leur lenteur à croire ce que leur divin Maître avait prédit. Nous ignorerions toutes ces faiblesses, si eux-mêmes ne les rapportaient pas, et ils les rapportent spontanément sans que rien les y oblige, sans que ce récit soit nécessaire à la suite de leur histoire (1). Et ce sont des hommes qui présentent un trait d'ingénuité aussi éclatant, dont on ne connaît peut-être aucun autre exemple, que l'on accuse de fourberie? ce sont des hommes qui se montrent, dans toutes les circonstances, des modèles de toutes les vertus, dont on veut faire des monstres de scélératesse (2).

---

tumelias etiam protulisset, ac sexcenta gravia locutus esset. At non hi philosophi, sed omnia mansuete et benigne. (*S. Joan. Chrysost.*, *in act.*; Hom. XI, n° 2.)

Credant potius apostolos nostros, nec cum suspicerentur ab hominibus inflatos fuisse, nec cum despicerentur elisos, Neutra quippe tentatio defuit illis viris. Nam et credentium celebrabantur præconiis, et persequentium maledictis infamabantur. (*S. August.*, *de Doctrina Christi*, lib III, cap. 20, n° 29.)

(1) Addit Celsus: *Discipulos Jesu, cum in re manifesta dissimulare nihil possint, id excogitasse, ut dicerent ipsi præcognita fuisse omnia.* At vero non animadvertit aut advertere noluit, ad scriptorum illorum sinceritatem, qui fateantur ipsis a Jesu prædictum fuisse: *omnes vos scandalizabimini in me in nocte ista;* seque revera fuisse scandalizatos: hoc etiam fuisse prædictum Petro: *Antequam gallus cantet, ter me negabis*; terque negasse Petrum. Nisi enim sinceri et bona fide fuissent, sed, quod putat Celsus, figmenta scripsissent, de abnegatione Petri, de discipulorum scandalo, nunquam fecissent mentionem. Nam etsi hæc acciderint, quis ita accidisse probasset. (*Origen. contra Celsum*, lib. II, n° 15.)

Tu vero, ut hic vidisti illorum imperfectionem, sic disce illorum philosophicam mentem, et veracitatem mirare; quomodo nempe scribentes, stupiditatem suam, etsi magnam, non occultent. (*S. Joan. Chrysost. in Matth.* Hom. LIII, *al.* LIV, n° 1.)

Perpende autem quam vere loquantur apostoli, qui nec sua, nec aliena vitia occultent, sed veracissime scribant. (*Idem*, *in Joan.* Hom. LXXXVII, *al.* LXXXVI, n° 1.)

(2) Qui vero tales viros fictionibus usos ac mentitos putant, et

XIV. Nous avons aussi des témoins irrécusables de la constante vertu des apôtres. Ce sont leurs propres ennemis, leurs persécuteurs, qui, les injuriant, les chargeant d'opprobres, n'ont jamais intenté un reproche à leur probité. Quel moyen eût été plus propre à décrier la nouvelle religion, que les vices de ceux qui la prêchaient? Ardents et habiles comme ils l'étaient à saisir tous les moyens de la combattre, peut-on douter que les Juifs et les païens n'eussent saisi avidement celui-là? Puisqu'ils ne l'ont pas fait, ils ne l'ont pas pu : leur silence sur la probité des apôtres en est la plus sûre apologie. On nous dira peut-être que ce n'est ici qu'une preuve négative : mais selon toutes les règles d'une saine logique, un raisonnement négatif conserve toute sa force tant qu'on ne lui en oppose pas de positifs.

Après le personnel des apôtres et des évangélistes, examinons leur narration, la manière dont ils la font, les circonstances dont elle est accompagnée.

XV. La première chose qui frappe, est son étonnante simplicité. Ils racontent les faits les plus extraordinaires, les plus merveilleux, comme ils rapporteraient des choses naturelles et communes. Toujours historiens, jamais panégyristes, ils ne font aucunes réflexions, lors même qu'elles paraîtraient les plus utiles, soit pour prouver ces faits, soit pour en relever l'éclat. Ils racontent la vie de leur maître; jamais ils ne font son éloge. On ne peut cependant pas douter qu'ils ne fussent pénétrés du plus tendre attachement et animés du zèle le plus ardent pour sa personne. Une narration si simple, si unie, est-

---

tanquam impostores infamiis probrisque notare conantur, cur non ipsi potius et ridiculi sunt, et odio, invidiaque digni, tanquam omnis veritatis inimici habentur. Qui quidem viros ab omni malitia alienos, tumque sine fuco, vereque sincerum animum in suis scriptis præ se ferentes, malitiosos quosdam et callidos audent fingere sophistas; tanquam eos qui quidquid scripserint, commenti sint; et suo præceptori, quæ ille nunquam fecerit, ad gratiam tribuerint. (*Eusebius*, *Demonst. evang.*, lib. III.)

elle le langage d'imposteurs, d'hommes qui cherchent à séduire ou à surprendre?

XVI. Ceux qui ont ce projet ont pour premier soin de cacher leur fraude. Les apôtres semblent prendre à tâche de donner tous les moyens de découvrir celle dont ils auraient pu se rendre coupables. Pour faire croire leurs mensonges, les imposteurs ont soin d'en placer le théâtre ou l'époque à des lieux ou à des temps tellement reculés, que la vérification en soit difficile. Les apôtres suivent la marche contraire. C'est dans le lieu, dans le temps où la mémoire de leur maître est encore toute récente, c'est dix jours après qu'il a quitté la terre, c'est dans la ville même où il vient d'opérer le plus grand nombre de ses prodiges, qu'ils les publient. Les imposteurs commencent par semer obscurément leur doctrine, avant de la mettre au grand jour. C'est dans le jour où une fête solennelle attire à Jérusalem un grand concours de monde de toutes les parties de la Judée, et même des pays étrangers, qu'ils y ouvrent leur prédication : ainsi, c'est devant tous ceux qui ont dû être témoins des miracles, qu'ils les annoncent. Toutes les personnes qui les entendent savent, à n'en pas douter, si ces miracles sont réels ou supposés : si quelques-uns n'en sont pas instruits personnellement, il leur est facile de s'en informer sur-le-champ. Pour faciliter encore cette vérification, les apôtres indiquent hautement les lieux où les prodiges se sont opérés, les personnes qui en ont été les objets. Par là ils invitent à l'examen, ils provoquent la contradiction. Tout Jérusalem savait si, quelques semaines auparavant, à Béthanie, qui n'en était distante que de quinze stades, Lazare avait été ressuscité ; tout ce qui se trouvait à Jérusalem pouvait facilement, dès le jour même, s'en assurer. On pouvait de même savoir ou s'informer promptement si à Jéricho, dans le même temps, Jésus-Christ avait guéri un aveugle ; dans Capharnaum, un démoniaque, la belle-mère de St. Pierre, le domestique d'un centenier ; si, dans le désert de Bethsaïde, il avait nourri cinq mille hommes avec cinq pains ;

si, dans la ville de Naïm, il avait ressuscité le fils d'une veuve; s'il avait rendu la vie à la fille d'un chef de synagogue, nommé Jaïre. Il en était de même de tous les autres miracles. Il était moralement impossible qu'à l'occasion de la fête il ne se trouvât pas à Jérusalem des gens de ces divers pays, instruits de la vérité ou de la fausseté des faits annoncés, et dont la déposition ne confirmât ou ne contredît pas le témoignage des apôtres. Ces circonstances, favorables à la narration des miracles si elle était véritable, l'anéantissaient si elle était fausse. Les apôtres auraient-ils osé la produire devant tant de témoins, s'ils n'avaient pas été assurés de sa vérité? n'auraient-ils pas redouté les suites humiliantes et périlleuses d'un démenti? le démenti n'eut-il pas eu lieu, si les faits n'eussent pas été bien publiquement connus? si le démenti avait eu lieu sur un seul miracle, se serait-il fait un seul chrétien?

XVII. Voici qui est plus fort encore. Non-seulement les apôtres publient les miracles de leur maître devant ceux qui devaient en avoir connaissance, mais ils invoquent encore la connaissance qu'ils en ont. St. Pierre réclame leur propre témoignage (1). Il ne craint pas de leur dire, et à plusieurs reprises, qu'ils savent la vérité de ce qu'il leur rappelle. Supposons que les miracles n'eussent pas été réels, et que personne n'en eut eu connaissance: quel effet une assertion aussi ridicule, aussi effrontée, aurait-elle produit sur tout l'auditoire? Que les incrédules jugent eux-mêmes le genre d'impression que produirait sur eux un homme qui, afin de leur per-

---

(1) Viri Israelitæ, audite verba hæc: Jesum Nazarænum, virum approbatum a Deo in verbis, in virtutibus, et prodigiis et signis quæ fecit Deus per illum in medio vestri, ut vos scitis. (*Act.* II, 22.)

Vos scitis quod factum est verbum per universam Judæam, incipiens a Galilæa, post baptismum quod prædicavit Joannes: Jesum a Nazareth, quomodo unxit eum Deus spiritu sancto, et virtute: qui pertransit benefaciendo, et sanando omnes oppressos a diabolo: quoniam Deus erat cum illo. (*Act.* X, 37, 38.)

suader des faits extraordinaires, leur soutiendrait qu'ils les savent parfaitement, tandis qu'ils n'en auraient aucune idée.

XVIII. Une autre circonstance prouve encore manifestement la vérité des témoignages rendus par les apôtres et les autres disciples à la puissance miraculeuse de leur maître : c'est leur unanime et invariable conformité(1). Ils se répandent dans une multitude de pays, et partout ils annoncent les mêmes merveilles, sans se couper eux-mêmes dans leurs dépositions, sans se contredire réciproquement dans leurs récits. D'où peut venir ce concert si admirable, sinon de la vérité? Il n'y a que la vérité qui soit une, et qui puisse dicter à tant de personnes, dans tant de lieux, pendant tant d'années, des relations constamment les mêmes. Pour attribuer un accord aussi

---

(1) Contemplare præterea quantum et ejusmodi sit illos de rebus gestis Jesu nullum unquam discrepans verbum protulisse. Si enim de omnibus rebus de quibus ambigitur, atque in judiciis quæ ex legibus exercentur, communibusque controversiis, consensus testium certum ratumque, id efficit de quo ambigitur (in ore enim duorum, vel trium testium consistit omne verbum), cur in his quoque veritas non consistit? Cum et duodecim apostoli fuerint, et septuaginta discipuli, et innumerabilis extra hunc numerum multitudo, qui admirabilem in omnibus consensum servaverint, et rebus ad Jesu gestis testimonium dederint : non illud quidem sine sudore, sed cum tormentorum, omnisque injuriæ, ac denique mortis perpessione. (*Euseb.*, *Demonst. evang.* lib. III.)

Quemadmodum enim in lira cum diversæ sint chordæ, unus tamen concentus est, sic etiam in apostolorum choro, quamvis sint diversæ personæ, una tamen doctrina est; quia et unus artifex erat, Spiritus sanctus, qui ipsorum animos movebat. Idque Paulus ostendens : *Sive igitur*, inquit, *illi*, *sive ego*, *sic prædicamus*. (*S. Joann. Chrysost.* Hom. *in S. Ignatium martyrem*, n° 2.)

Denique auctores nostri, in quibus non frustra sacrarum litterarum figitur, et terminatur canon, absit ut inter se aliqua ratione dissentiant. Unde non immerito, cum illa scriberent, eis Deum, vel per eos locutum, non pauci in scholis atque gymnasiis, litigiosis disputationibus garruli, sed in agris atque in urbibus, cum doctis atque indoctis, tot tantique populi crediderunt. Ipsi tam pauci esse debuerant; ne multitudine vilesceret, quod religione eorum esse oporteret : nec tamen ita pauci, ut eorum non sit miranda consensio. (*S. August.*, *de Civit. Dei*, lib. XVIII. cap. 41, n° 1.)

exact au mensonge, il faudrait soutenir ou qu'il a été produit par le hasard et sans que les apôtres se fussent concertés, ou qu'il est le résultat d'une convention faite entre eux. La première hypothèse est non-seulement déraisonnable, mais ridicule. Elle présente un effet sans cause. Pour la réfuter, il suffit de l'exposer. La seconde supposition est également absurde. Le nombre seul de ceux qui auraient dû entrer dans ce criminel traité, en montre l'impossibilité. D'abord, que les douze apôtres et les évangélistes eusseut fait et soutenu toute leur vie invariablement un tel complot, serait déjà une chose incroyable; mais il aurait fallu de plus, qu'ils eussent pour complices la nombreuse troupe des disciples, tant hommes que femmes; il aurait fallu que dans cette multitude de personnes il ne s'en fût pas trouvé une seule honnête, que l'horreur d'un aussi grand crime eût arrêtée; il aurait fallu que dans le cours de tant d'années il ne fût venu à aucune d'elles un repentir; il aurait fallu qu'il ne leur fût échappé pendant tout ce temps aucune indiscrétion. Considérons que la plus légère révélation faite aux ennemis nombreux et puissants de la religion naissante livrait les auteurs et les complices de l'imposture non-seulement à un éternel opprobre, mais aux plus cruels supplices. Il est contraire à la raison d'imaginer qu'un semblable accord ait pu se former; plus contraire encore de croire qu'il ait pu se soutenir. Pour concevoir un tel projet, il faudrait que plusieurs centaines d'hommes, sans exception, eussent été des prodiges d'extravagance et des monstres de scélératesse. Pour l'exécuter, il faudrait que tous ces mêmes hommes eussent été en même temps des modèles de prudence et des héros de fidélité.

XIX. Je dis que dans les écrits qui composent le Nouveau Testament on n'aperçoit point de dissonances, qu'il n'y a point de contradictions; mais il y a des différences sensibles. La variété des styles, la ma-

nière de raconter les mêmes faits, les uns omettant des circonstances que rapportent les autres, ceux-ci plaçant après ce que ceux-là mettent auparavant, et d'autres diversités encore prouvent évidemment que ces différents ouvrages ne sont pas de la même main, et qu'ils sont de plusieurs auteurs qui ne se sont pas concertés en les écrivant (1). Des hommes qui auraient fait un accord pour tromper n'auraient donné au monde qu'un seul livre, qui n'aurait par donné de prise à ce genre de critique. On voit dans les Evangiles quelques récits qui semblent présenter de la contrariété; par exemple, entre St. Matthieu et St. Luc, dans les généalogies qu'ils donnent de Jésus-Christ. Ces apparences d'opposition ont fourni à quelques incrédules des objections contre la vérité de l'histoire évangélique. En conciliant ces prétendues contradictions, on a réfuté leurs vains arguments, et on a montré que, loin de prouver la fausseté du récit des écrivains sacrés, ce qui paraît être entre eux des oppositions prouve au contraire leur sincérité, et fait voir qu'ils ne se sont pas concertés pour mentir (2). « Le mensonge est circonspect. S'il

---

(1) At cum primo loco quæsivissemus cur a cæteris evangelistis prætermissus Lazarus a Joanne solo memoratus fuisset, respondebamus Spiritum sanctum ut commenti suspicionem præcideret, permisisse ut evangelistæ quæ ad miracula Salvatoris pertinerent concordissime describerent; curasse tamen ut alius aliud quidpiam præteriret; quod signum esse perspicuum ipsos, neque callide, deditave opera, unove consensu, neque ad gratiam evangelia scripsisse; ita ut omnes cum quidpiam in aliquo deesset, veritatem sine fuco declararent. (*S. Joann. Chrysost.. Homil. de Lazar. quatrid.*)

Tu vero qui dissonantiam illam objicis, perinde facis ac si eadem ipsa verba, eosdem loquendi modos proferre juberes. Nam aliud est diverse loqui, aliud pugnantia dicere. (*Idem, in Matth. proœmium Homil.* I, n° 4.)

Quia multa fecit Dominus Jesus, non omnes omnia conscripserunt: sed alius ista, alius illa: summa tamen concordia veritatis. (*S. August. Serm.* CCXL, *de Festis Paschal. prim. al. de Tempore* CXXXIX, n° I.)

(2) Atqui, inquies, omnino contra accidit. Sæpe enim inter se dissentire deprehenduntur. Certe illud ipsum magnum est pro veritate

» doit passer par des plumes différentes, il s'attache à « une scrupuleuse et servile uniformité. Il n'y a point « de dépositions plus unanimes que celles des faux té- « moins, lorsqu'ils ont pu s'aboucher : mais l'écrivain « que dirige et qu'inspire la vérité, rapporte ce qu'il « sait, sans avoir besoin de s'informer de ce qu'on « a dit avant lui. Il ne craint ni contradiction, ni « démenti. Si dans son récit, comparé avec les autres, « il se rencontre des variantes difficiles à concilier, « il se met au-dessus de ces minutieuses critiques, et « se repose sur la vérité elle-même du soin de résoudre « des difficultés qu'il n'a pas daigné prévoir (1). »

XX. Invariablement unanime, le témoignage des premiers prédicateurs de l'Evangile est encore constamment persévérant : et c'est un nouveau caractère, qui porte au plus haut degré d'évidence sa vérité et la sincérité de ceux qui l'ont rendu (2). La persécution suscitée contre eux commence avec leur prédication. Leur maître la leur avait prédite. Il leur avait déclaré que les persécutions qu'il avait éprouvées se prolongeraient sur eux ; qu'il les envoyait comme des brebis au

---

argumentum. Si enim omnia accurate consonassent, quantum ad tempus et quantum ad loca, et quantum ad ipsa verba, ex inimicis nemo crediturus erat; sed ex mutuo humanoque consensu hæc scripta fuisse putassent ; atque hujusmodi consonantiam, non ex simplicitate, sinceritateque procedere. Jam vero illa quæ, in exiguis rebus deprehendi videtur diversitas, omnem ab illis suspicionem depellit, scribentiumque fidem clare vindicat. (*S. Joan. Chrysost. in Matth. proœm. Homil.* 1, n° 2.)

(1) Démonstration évangélique, par M. Duvoisin, cinquième édition (chap. v, pag. 108, 109.)

(2) Quod si mendacia hæc erant, quæ illi ex composito finxissent, operæ pretium erit admirari quonam pacto tantus numerus consensum illum inter se in rebus fictis, vel usque ad mortem servaverit ; neque ullus earum rerum formidine quæ illos qui prius sublati fuerant accidissent a societate desciverit ; neque reliquis publice contradixerit, prodens ea quæ inter ipsos composuissent. (*Eusebius, Démonst. évang.* lib. III.)

milieu des loups; qu'ils seraient poursuivis de ville en ville; traînés devant les conseils, les synagogues, les présidents, les rois; qu'ils seraient jetés dans les prisons, en haine à tout le monde, battus de verges, crucifiés, mis à mort (1). C'est avec la conviction intime de tous les maux épouvantables qu'attirera sur eux leur ministère, qu'ils l'entreprennent. C'est avec l'épreuve douloureuse de tous ces maux qu'ils la continuent sans relâche. L'Esprit saint me répète, dit St. Paul, que les chaînes et les tribulations m'attendent; mais je ne crains rien de tout cela. Je ne regarde pas ma vie comme plus précieuse que moi, pourvu que je consomme ma carrière et le ministère de la parole que j'ai reçu de Jésus-Christ (2).

Avant de pousser plus loin notre raisonnement, faisons deux observations qui n'y sont certainement pas étrangères.

XXI. 1° Voici une manière bien extraordinaire qu'emploie Jésus-Christ pour trouver des prédicateurs de sa religion. Quand un imposteur veut s'attacher des disciples et des prôneurs, il leur donne de magnifiques espérances, il leur promet des richesses, des plaisirs, des honneurs, tout ce qui flatte les désirs humains. Pour la prédication de son Evangile, Jésus-Christ emploie le moyen contraire. S'il voit ses disciples mus par des pensées d'ambition, il se hâte de les réprimer; et à la place de ces vues flatteuses il leur présente

---

(1) Ecce eo mitto vos sicut oves in medio luporum... Cavete autem ab hominibus. Tradent enim vos in conciliis et in synagogis suis : flagellabunt vos : et ad præsides, et ad reges ducemini.... et eritis odio omnibus propter nomen meum. (*Matth.* x, 16 *et seq.*) *Vid. ibid.*, XXIII, 34 ; XXIV, 9. *Marc.* XIII, 9. *Luc.* XXI, 12, 16. *Joann.* XV, 20.)

(2) Spiritus sanctus per omnes civitates mihi protestatur quoniam vincula et tribulationes Jerosolymis me manent. Sed nihil horum vereor ; nec facio animam meam pretiosiorem quam me ; dummodo consummem cursum meum, et ministerium verbi quod accepi a Domino Jesu. (*Act.* XX, 23, 24.)

l'expectative du douloureux calice qu'il doit boire lui-même (1). C'est en offrant tout ce qui répugne le plus à la nature, les humiliations, les persécutions, les spoliations, les souffrances, la mort, qu'il imagine de se former des apôtres; et il en trouve, et il leur inspire autant d'ardeur pour les maux affreux qu'il leur promet, qu'ils en avaient pour tous les biens de ce monde. Si Jésus-Christ est un imposteur, il prend, pour se donner des complices, le moyen le plus propre à lui en ôter. Si les apôtres sont des fourbes, ils le sont devenus par le motif le plus fait pour les détourner de l'être.

XXII. 2° En rapportant dans les Evangiles la prophétie qu'avait faite leur maître des souffrances qu'ils éprouveraient, les apôtres prenaient l'engagement de les subir. Si après cette prédiction qu'ils publiaient, on leur avait vu mener une vie commode et aisée, si on ne les avait pas vus, au contraire, en proie à tous les maux qui leur étaient annoncés, on leur aurait objecté avec avantage la fausseté des prédictions de leur maître, et la contrariété de ce qu'ils disaient avec ce qu'ils faisaient. Ils sont donc évidemment entrés dans le ministère apostolique, en sachant combien il leur serait pénible (2).

---

(1) Tunc accessit ad eum mater filiorum Zebedæi cum filiis suis, adorans et petens aliquid ab eo. Qui dixit ei: Quid vis? Ait illi: Dic ut sedeant hi duo filii mei unus ad dexteram tuam et unus ad sinistram, in regno tuo. Respondens autem Jesus dixit: Nescitis quid petatis. Potestis bibere calicem quem ego bibiturus sum? *Matth.* xx, 20, 21, 22.)

(2) Mirum etiam unde discipulis qui, ut obtrectatores Jesu dicunt, nec eum a mortuis suscitatum vidissent, nec eum divinum quippiam esse persuasum habuissent, in mente venisset, non reformidare quæ Magister passus fuerat: intrepide se periculis committere, patriamque relinquere; ut ex voluntate Jesu doctrinam sibi ab ipso traditam docerent. Nam arbitror neminem fore qui, rebus diligenter perpensis, dicat illos tumultuosam vitam propter Jesu doctrinam electuros fuisse, nisi eos vehementer persuasisset, et ex suis præceptis vivere, et alios ad ea capessenda adducere: præsertim cum, ut sunt res hu-

XXIII. Et leur attente n'a pas été trompée! On peut lire dans les épîtres de St. Paul aux Corinthiens, le détail des maux auxquels ils étaient continuellement livrés (1), des persécutions violentes que lui-même avait spécialement éprouvées (2); et il en était de même des autres prédicateurs apostoliques. On s'étonne que des hommes aient eu la force de soutenir tant de fatigues, tant de veilles, tant de travaux, tant de privations, tant

---

manæ, in præsens exitii periculum se conjiciat quisquis nova quæcumque promulgare audet, infensosque sibi reddere quicumque sunt priscis dogmatibus et consuetudinibus addicti. An non id periculi viderunt Jesu apostoli, cum ausi sunt, non solum Judæis ex propheticis sermonibus probare eum esse quem prophetæ prædixerant, sed etiam reliquis gentibus, eum qui heri et nudiustertius cruci affixus fuerat, hanc ultro mortem pro humano genere subiisse. (*Origen. contra Celsum*, lib. I, n° 31.)

Ergo illi præceptoris sui exitum non viderunt, et quali morte fuerit affectus. Cur igitur post illam turpissimam illius necem de eo qui mortuus esset novam theologiam constantissime protulerunt; nec ab incœpto deterreri potuerunt? At quid ex ea re tandem petebant? Num ut eodem supplicio afficerentur? Sed quis, ullo unquam tempore, nulla spe proposita, ejusmodi supplicium manifestum eligeret? (*Euseb.*, *Démonst. évang.* lib. III.)

Non enim quæstus et commodi gratia religionem istam commenti sunt: quippe qui et præceptis et reipsa eam vitam secuti sunt, quæ et voluptatibus caret, et omnia quæ habentur in bonis spernit: et qui non tantum pro fide mortem subierint, sed etiam morituros esse et scierint et prædixerint, et postea universos qui illorum disciplinam secuti essent, acerba et nefanda passuros. (*Lactant. Divin. Instit.*, lib. V, cap. 3.)

(1) Usque ad hanc horam, et esurimus, et sitimus; et colaphis cædimur, et instabiles sumus; et laboramus operantes manibus nostris. Maledicimur, et benedicimus: persecutionem patimur, et sustinemus: blasphemamur et obsecramus: tanquam purgamenta hujus mundi facti sumus, omnium peripsema usque adhuc. (I. *Cor.* IV, 11, 12, 13.)

(2) In laboribus plurimis; in carceribus abundantius, in plagis supra modum; in mortibus frequenter. Et Judæis quinquies quadragenas una minus accepi: ter virgis cæsus sum: semel lapidatus sum: ter naufragium feci: nocte et die in profundum maris fui. In itineribus sæpe, periculis fluminum, periculis latronum, periculis ex genere, periculis ex gentibus, periculis in mari, periculis in falsis fra-

de besoins, tant de contrariétés, tant de traverses, tant d'opprobres, tant de périls, tant d'emprisonnements, tant de supplices, tant de souffrances de toute espèce! Ce n'est pas un seul tourment, c'est toutes les sortes de tourments qu'on leur inflige; ce n'est pas en un seul lieu, c'est partout où est répandu l'Evangile: ce n'est pas un seul témoin des miracles de Jésus-Christ, c'est tous ceux qui les publient; ce n'est pas dans un seul temps, c'est pendant tout le cours de leur vie. Depuis le jour où ils entrent dans la carrière apostolique, jusqu'à celui où ils la terminent, ils ne cessent d'être entre la double tentation des tortures les plus cruelles, s'ils persévèrent dans leur témoignage, de tous les avantages temporels, s'ils les rétractent. Sûrs d'être, en soutenant leur déposition, avilis, dégradés, tourmentés, immolés; assurés d'être, en la démentant, loués, honorés, enrichis, comblés de biens, ils peuvent d'un seul mot se délivrer de tous leurs maux, changer la vie misérable qu'ils mènent en une vie pleine de délices; et dans cette troupe nombreuse, pas un ne profère ce mot qui lui serait si utile, pas un ne se désiste de l'assertion qui lui est si fatale. Ils la soutiennent devant les tribunaux où on les traîne, ils en font retentir les prisons où on les jette, ils la répètent encore sur les échafauds où on les égorge; car c'est là que se termine le terrible combat de la persécution la plus violente contre le témoignage rendu aux miracles. Tous les apôtres, excepté un seul, selon une tradition très-antique et très-accréditée, un grand nombre de disciples, scellent de leur sang les vérités qu'ils ont publiées, et expirent martyrs (1). Quel autre motif que le zèle de

---

tribus; in labore et ærumma, in vigiliis multis, in fame et siti, in jejuniis multis, in frigore et nuditate. (2. *Cor.* XI, 23 *et seq.*)

(1) Rogo itaque vos omnes ut obediatis vestræ justitiæ, et omnem patientiam exerceatis quam oculis vestris vidistis, non modo in beatis Ignatio et Zozimo, et Rufo, sed etiam in aliis qui ex vobis, ac in ipso Paulo, cæterisque apostolis, persuasi... quod in debito sibi loco

la vérité, a pu les engager à cette inébranlable constance? S'ils sont des faussaires, qu'espèrent-ils au-delà de cette vie (1)?

XXIV. On nous dit que d'autres religions ont eu aussi leurs martyrs. Passons l'assertion qui pourrait être sujette à de grandes discussions. Mais la différence est extrême entre ceux-là et les premiers chrétiens : elle consiste en ce que les uns mouraient pour soutenir des opinions, et que ceux-ci se sont fait égorger pour attester qu'ils avaient vu des faits. Le martyre prouve la persuasion de celui qui le subit : il ne prouve pas la vérité de ce dont il est persuadé. On peut se laisser immoler pour des opinions fausses, parce qu'on peut se tromper sur des opinions; mais sur des faits frappants, tels que sont des miracles que l'on a aperçus par tous ses sens, l'erreur est impossible. Le martyre des

---

sint apud Dominum, cumque et passi sint.... (*S. Polycarp. epist. ad Philipp.*, n° 9.)

Quem imitantes apostoli, ut qui vere essent gnostici et perfecti, pro ecclesiis quas fundarunt, passi sunt. (*S. Clemens Alex. Strom.*, lib. IV, cap. 9.)

(1) Quod si quis hæc evangelistarum figmenta esse opinatur, cur non potius figmenti fuerint quæ adversus Jesum, et christianos infensum odium commentum est. Veritas autem quæ litteris mandaverunt ii qui omni genere pœnarum propter Jesu doctrinam præferendo demonstrarunt, quam sincero animo erga illum essent. Tanta enim, tam firma ad mortem usque constantia argumento est discipulos Jesu non fuisse eos qui fingerent de magistro suo quæ mentiquam erant. Apostolos autem pro certo habuisse quæ scripserint, æquis rerum æstimatoribus inde perspicuum est, quod tot ac tanta protulerint propter eum quem Dei filium esse credebant. (*Origen. contra Celsum*, lib. II, n° 10.)

Quomodo ergo is qui mortuus erat, et sepulchro conclusus, ut tu dicis, o Judæe, in omnibus qui secuti sunt illum tantam vim exhibuit, tantamque virtutem, ut eis persuaderet solum illum ut adorarent, omniaque sustinere ac perpeti mallent, quam suam in illum fidem amittere. (*S. Joann. Chrysost. homil. cur in pentecoste, etc.*, n° 8.)

Cogitate, fratres, quale fuerit mitti homines per orbem terrarum prædicare hominem mortuum resurrexisse, in cœlum ascendisse; et pro ista prædicatione perpeti omnia quæ insaniens mundus inferret,

disciples de Jésus-Christ démontre leur sincérité : voilà tout ce que nous prétendons. Que le martyre des sectaires atteste aussi leur bonne foi, nous n'avons pas à le contester, puisque de leur bonne foi à la vérité de leur secte, il y a encore loin. En prenant le mot *martyre* dans son sens strict, nous pourrions dire qu'il n'y a que les disciples de Jésus-Christ qui aient été martyrs. C'est un terme grec qui signifie témoin (1). Les premiers chrétiens ont été témoins des vérités pour lesquelles ils sont morts; ceux des autres religions n'ont été que victimes des dogmes dont ils faisaient profession.

XXV. L'incrédulité que n'arrête, dans ses hardies assertions, aucune absurdité, n'a pas craint de dire que les apôtres n'étaient pas sans intérêt dans leur prédication : elle n'a pas rougi d'avancer qu'ils trouvaient dans leur ministère une subsistance assurée et une vie commode sans rien faire. Et comment Jésus-Christ la leur aurait-il donnée, lui qui n'avait pas seulement où reposer sa tête? D'ailleurs ne voyons-nous pas souvent les apôtres, du vivant de leur maître, reprendre leur métier de pêcheurs, y revenir encore après sa résurrection? ne voyons-nous pas St. Paul travailler de son métier pour se procurer la subsistance? Ils ne trouvaient donc pas une vie assurée dans leur ministère; et certainement avec tout ce qu'ils avaient à essuyer de travaux, de fatigues, de souffrances, ils en tiraient encore moins une vie commode et douce.

---

damna, exilia, vincula, tormenta, flammas, bestias, cruces, mortes; hoc pro nescio quo... Nonquid hoc facerent, nisi flagrantia veritatis, de conscientia veritatis? Viderant quod dicebant. Nam quando pro ea re morerentur, quam viderant? Quod viderant negare debebant? Non negaverunt. Prædicaverunt mortuum, quem sciebant vivum. Sciebant pro qua vita contemnebant vitam. Sciebant pro qua felicitate ferrent transitoriam infelicitatem, pro quibus præmiis ista damna contemnerent. (*S. August. sermo* CCCXI, *al.* CXV, *de diversis*, n° 2.)

(1) Forte aliqui fratrum nesciunt, qui græce non norunt, quid sint testes; græce usitatum nomen est omnibus et religiosum : quos enim testes latine dicimus, græce martyres sunt. (*S. August. in epist. Joann. tract.* I, n° 2.)

XXVI. « D'autres incrédules disent que c'est une « tentation bien flatteuse et bien faite pour porter aux « plus hautes entreprises, que celle d'une gloire bril- « lante, de passer dans les siècles à venir pour les « lumières du monde, pour ses réformateurs. »

XXVII. J'ai déjà eu occasion de discuter cette difficulté en traitant des miracles en général (1). Il ne me reste qu'à répondre à l'application qu'on fait du principe au témoignage des apôtres.

1° Quand on travaille pour l'intérêt de la gloire, c'est pour la sienne. Ici les apôtres auraient travaillé aussi laborieusement pour la gloire d'nn autre : un autre aurait eu tout l'honneur, et eux toute la peine (2).

2° Où va-t-on placer cette tentation si délicate, de s'immortaliser dans la mémoire des hommes? C'est dans des personnages simples, grossiers, du dernier ordre de la société (3).

3° Pour parvenir à cette gloire dans la postérité, il fallait que les apôtres passassent par les injures et les opprobres de la génération présente.

---

(1) Voyez première partie, n° XCIV, page 203.

(2) Quod si ex amore gloriæ hoc fecissent, multo magis unusquisque dogma sibi attribuisset, non ei qui decesserat. At non credidissent illis homines? Et de quonam magis credidissent audientes; de illo ne qui comprehensus et crucifixus fuerat; an de illis qui Judæorum manus effugerant? (*S. Joann. Chrysost, in epist. primam ad Cor.* hom. v, n° 5.)

Numquid enim, fratres mei, Petrus pro sua gloria moriebatur? aut se ipsum prædicabat? Alius moriebatur, ut alius honoraretur : alius occidebatur, ut alius coleretur. (*S. August.*, *serm.* CCCXI, *al.* CXV, *de diversis*, n° 2.)

(3) Et si quidem fuissent educati in gloria, opibus, potentia et eruditione, ne sic quidem ad tantam molem rerum se extollere posse videbantur. Sed tamen aliqua ratione potuissent expectari. Nunc autem alii in lacubus, alii in pellibus, alii in telonio. Nihil est his studiis ineptius ad philosophiam, et ad persuadendum ut magna quis imaginetur. (*S. Joann. Chrysost. in epistol. primam ad Cor.* homil. v, n° 3.)

4° Et c'était là tout ce qu'ils pouvaient envisager d'assuré et même de vraisemblable. Toutes les considérations humaines démontraient l'impossibilité de l'entreprise. Qu'elle échouât, comme selon le cours de la nature elle devait indubitablement échouer, au lieu de gloire, une honte éternelle s'attachait à la mémoire de ses auteurs.

XXVIII. Nous le disons donc avec confiance : tout homme qui forme un projet, se propose un but, est mu par un intérêt. Ici on ne peut apercevoir aucun but humain, aucun intérêt terrestre. Au contraire, tous les intérêts de cette vie devaient détourner les apôtres de tenter l'entreprise, les en faire désister, s'ils avaient été assez extravagants pour la commencer. Et ils le savaient eux-mêmes, ils le disaient hautement : si nos espérances sont bornées à ce monde, nous sommes les plus misérables des hommes (1). Un seul intérêt était capable de les faire agir ; l'intérêt de la vie future, et celui-là ne fait pas les imposteurs.

XXIX. Aux nombreux témoignages dont tant de preuves démontrent la sincérité, ajoutons-en deux autres d'un genre différent, qui les confirment et leur donnent un nouveau poids. Dans la passion de Jésus-Christ, deux de ses apôtres lui sont infidèles. St. Pierre le renie par faiblesse, Judas le trahit par avarice. Et quelle sera la suite de la lâcheté de l'un, de la perfidie de l'autre? Révéleront-ils aux ennemis de leur maître quelque chose à son désavantage? Certainement, dans le moment où ils lui manquaient aussi essentiellement, rien ne pouvait les engager à cacher, tout, au contraire, les portait à déclarer ce que pendant trois ans ils avaient pu remarquer ou apercevoir qui lui fût contraire. Des espérances flatteuses auraient dû tenter Judas, que la modique somme de trente deniers avait

(1) Si in hac vita tantum in Christo sperantes sumus, miserabiliores sumus omnibus hominibus. (I. *Cor.* xv, 19.)

rendu traître. La crainte des chefs de la nation devait intimider St. Pierre, que la voix d'une servante avait rendu faible. Au lieu de cela, nous voyons Judas s'accuser d'avoir livré le sang du juste, reporter l'infâme salaire qu'il avait reçu, et, dans le transport de sa douleur, aller terminer lui-même ses jours à une potence. Nous voyons St. Pierre, sur un simple regard de son maître, pénétré du plus cuisant remords, répandre des larmes amères. Déistes, cherchez où vous le voudrez d'autres motifs à la sévère et longue pénitence de St. Pierre, et à l'affreux désespoir de Judas, que la conviction intime, acquise par une fréquentation continuelle de trois années, de l'innocence de Jésus-Christ. Se fussent-ils aussi vivement reproché leurs crimes? en eussent-ils eu un aussi ardent repentir? en eussent-ils été aussi violemment tourmentés, s'ils n'eussent pas été entièrement assurés de la réalité des miracles qu'il leur avait fait voir? Entreprendra-t-on de nier ces faits, sur le prétexte que ce sont des apôtres qui les rapportent? Mais d'abord, sur celui de St. Pierre, quel autre motif que la vérité pouvait les engager à révéler la chute de leur chef, si humiliante pour lui, et dont la honte rejaillissait jusque sur eux? Quant au fait de Judas, l'évangéliste qui le rapporte huit ans au plus après qu'il s'est passé, y joint une circonstance qui en démontre la vérité. C'est que de l'argent rapporté par ce traître il a été acheté pour la sépulture des étrangers un champ qui, du titre de son acquisition, s'appelle encore le champ du sang (1); et St. Pierre confirme le récit de St. Matthieu, en invoquant le témoignage de tous les habitants de Jérusalem (2). Auraient-ils osé, auraient-ils pu, sans être démentis,

---

(1) Consilio autem inito emerunt ex illis agrum figuli, in sepulturam peregrinorum : propter hoc vocatus est ager ille haceldama, hoc est ager sanguinis, usque in hodiernum diem. (*Matth.* XXVII, 7, 8.)

(2) Et notum factum est omnibus habitantibus Jerusalem; ita ut vocaretur ager ille haceldama, hoc est ager sanguinis. (*Act.* I, 19.)

rapporter une telle circonstance dont la vérité ou la fausseté était nécessairement connue de tout le monde, s'ils n'avaient pas été certains de sa réalité? S'avise-t-on, pour persuader le public, de réclamer la notoriété générale, quand on sait qu'elle est contre soi?

XXX. Qui pourrait, après dix-sept siècles, révoquer en doute la vérité des miracles de Jésus-Christ, si, dans le temps où ils ont été publiés, elle n'a pas été contestée; si ceux qui auraient eu, avec le plus grand intérêt, les plus puissants moyens pour la combattre, n'ont pas osé la démentir? leur silence ne serait-il pas une preuve démonstrative? Voyant d'un côté les apôtres attester hautement les miracles de Jésus-Christ, et appeler en témoignage ceux même à qui ils les annonçaient; voyant, de l'autre, les ennemis de Jésus-Christ, ses persécuteurs, ses meurtriers, ne pas disconvenir de la réalité de ses miracles, pourrait-il rester à aucun homme sensé le plus léger soupçon que les miracles n'eussent pas été opérés? Or, ce n'est pas là une supposition, c'est un fait qu'il est très-facile de démontrer.

XXXI. Les chefs des prêtres, les docteurs, les pharisiens avaient un intérêt majeur à nier les miracles de Jésus-Christ, s'ils l'avaient pu. La prédication des miracles était une accusation formelle, intentée à eux tous, d'avoir fait périr l'envoyé de Dieu, le Messie attendu par la nation. Si Jésus-Christ n'était pas un séducteur, comme ils l'en avaient accusé, ils étaient eux-mêmes des scélérats de l'avoir immolé; s'il était un prophète, le Messie promis à Israël, ils s'étaient rendus coupables d'un crime énorme envers Dieu et envers la nation. Ils avaient l'intérêt le plus grand à se laver de cette si grave inculpation; et le moyen le plus simple à la fois et le plus certain était de montrer la fausseté des miracles sur lesquels on fondait la divine mission de leur victime.

A l'intérêt le plus grand de soutenir la fausseté des miracles, les chefs des juifs auraient joint les moyens

les plus efficaces de la prouver. La puissance était entre leurs mains ; ils étaient les maîtres d'ordonner des enquêtes juridiques, de faire venir tous les témoins des lieux où on annonçait que s'étaient faits les miracles, de recevoir, de publier les dépositions : leur crédit, la confiance qu'on avait en eux, la crainte qu'ils inspiraient, auraient encore donné à leurs informations une grande autorité : un seul de ces miracles démontré faux aurait fait tomber la secte naissante et son inculpation.

Ces hommes devaient savoir positivement la vérité ou la fausseté des miracles, la possibilité ou l'impossibilité de les contester. La publicité avec laquelle on annonçait qu'ils avaient été opérés, ne pouvait leur laisser à cet égard ni ignorance ni doute.

Il était absolument impossible qu'ils méprisassent la publication qui en était faite. La nouvelle religion prenait tous les jours de prodigieux accroissements. Les deux premières prédications lui avaient acquis huit mille disciples. Des églises se fondaient dans tous les pays, à Athènes, à Corinthe, à Antioche, à Alexandrie, à Rome. De tous côtés retentissait l'accusation de déicide intentée contre eux : de tout côté elle prenait de plus en plus de la consistance, et le nombre de ceux qui y ajoutaient foi se grossissait sans cesse.

XXXII. Les chefs de la nation juive se devaient donc à eux-mêmes, ils devaient à leur honneur outragé, à leur ministère avili, à leur religion ébranlée, de démentir les apôtres, de certifier, de prouver qu'ils en imposaient en publiant les miracles de leur maître. La volonté ne leur manquait sûrement pas ; les moyens eussent été entre leurs mains : s'ils eussent pu nier les miracles, certainement ils l'auraient fait ; si donc ils ne l'ont pas fait, c'est qu'ils ne l'ont pas pu. Or, l'ont-ils jamais faite cette dénégation si importante pour eux? Ce serait à ceux qui voudraient le prétendre, à le prouver : on n'en aperçoit dans aucune histoire, ni sacrée, ni profane, le plus léger vestige. Et peut-on

croire que dans les écrits qui nous restent relatifs à la religion chrétienne, et dans ceux où il en est seulement fait mention, il ne s'en trouvât aucune trace? Remarquons la différence du langage des apôtres, lorsqu'ils parlent de la résurrection de leur maître, qui était contestée, et de ses autres miracles. Sur la résurrection, c'est leur propre témoignage qu'ils allèguent, c'est par là qu'ils s'efforcent de la prouver. Sur les autres miracles, ils ne cherchent pas à donner ces preuves, ils disent seulement que toute la nation les connaît. Si la vérité des miracles de Jésus-Christ avait été mise en question, on verrait quelque part cette question traitée; il en serait au moins fait mention dans quelques écrits. On connaît les objections faites au christianisme par ses premiers adversaires; on ne voit pas celle-là, qui eût été la plus forte de toutes, mise en avant. Si elle avait été proposée, les premiers apologistes de la religion, qui se sont attachés à réfuter toutes celles que l'on faisait, jusqu'aux plus minutieuses, auraient-ils pu négliger de la traiter? Leur défense a dû nécessairement être dirigée sur l'attaque. Ce qu'ils ont répondu montre ce qu'on leur opposait. Quoique les écrits des premiers adversaires soient perdus, nous sommes assurés que cette difficulté ne s'y trouvait point. Ne pas combattre une objection aussi importante, n'eût-ce pas été en avouer la solidité? n'eût-ce pas été convenir que la religion avait un fondement ruineux? Que la dénégation des miracles fût restée sans réponse, il ne pouvait pas exister de christianisme. On n'y a pas répondu; donc elle n'a pas été faite.

XXXIII. Mais ce n'est pas seulement des disciples de Jésus-Christ, c'est de ses ennemis eux-mêmes que nous apprenons que ses miracles n'ont pas été contestés dans leur temps. Ce qu'ils opposaient à la preuve résultante de ces miracles le démontre clairement. Le divin Sauveur venait en leur présence de guérir un possédé qui était muet et aveugle. Tous les assistants, émerveillés de ce prodige, disaient à haute voix :

Serait-ce donc là le fils de David? Que répondent à cela les pharisiens? C'est que Jésus-Christ ne chasse les démons que par Béelzébub, le prince des démons (1). N'est-ce pas là évidemment un aveu de la réalité du fait qu'ils avaient actuellement sous leurs yeux? S'ils avaient pu le contester, l'auraient-ils attribué au pouvoir du démon? s'ils avaient eu à donner une réponse aussi tranchante que la dénégation, s'ils n'avaient pas senti l'impossibilité de la proposer devant la multitude des témoins, se seraient-ils avisé de recourir à une défaite aussi misérable, que le Sauveur eût bientôt confondue?

Voudrait-on attaquer la fidélité de ce récit, sur le fondement qu'il est fait par des disciples de Jésus-Christ? mais leur narration est postérieure de peu d'années au fait qu'ils rapportent : ils le racontent à la vue de ceux mêmes qui ont imputé au démon le miracle; qui sont encore revêtus de la puissance; qui, s'ils n'ont pas tenu ce discours, si même ils ne l'ont pas tenu si publiquement qu'il soit impossible de le désavouer, ont le droit de les punir; qui en ont évidemment l'intérêt, qui en ont même le devoir; car tout gouvernement se doit de réprimer ceux qui le décrient, en lui imputant des choses fausses et ridicules. Le Sanhédrin s'est-il inscrit en faux contre le récit des deux évangélistes? a-t-il tenté de les en châtier? Deux choses sont évidentes : St. Matthieu n'aurait pas osé avancer un tel fait, s'il n'avait pas été non-seulement certain, mais très-public : et s'il avait eu cette témérité, il en aurait indubitablement été sévèrement puni.

---

(1) Tunc oblatus est ei dæmonium habens, cæcus et mutus : et curavit eum; ita ut loqueretur et videret. Et stupebant omnes turbæ et dicebant : Nunquid hic est filius David? Pharisæi autem audientes dixerunt : Hic non ejicit dæmones nisi in Beelzebub principe dæmoniorum. (*Matth.* XII, 22, 23, 24. Vid. *Luc.*, XI, 14, 15.)

Telle était donc la réponse que donnaient les Juifs à la preuve résultante des miracles que ne cessait d'opérer Jésus-Christ; ils ne niaient pas la réalité de ces prodiges, ils en contestaient la conséquence; ils convenaient qu'il les opérait; ils soutenaient que ce n'était pas au nom de Dieu; ils lui accordaient un pouvoir, mais un pouvoir diabolique et non divin. L'état de la question entre les défenseurs et les antagonistes de la religion a constamment été de savoir, non si les miracles étaient réels, mais de quel principe ils procédaient.

Je dis que tel a été l'état de la question, et je le prouve par toute la suite de cette longue et importante contestation. Nous voyons d'un côté Jésus-Christ, ses apôtres et leurs successeurs, donner invariablement les mêmes preuves de la religion; nous voyons, de l'autre, les adversaires du christianisme répéter constamment les mêmes objections, les uns d'après les autres: ils sont de deux classes, les Juifs et les païens. Or, et les uns et les autres répondant à la démonstration des miracles, conviennent formellement de leur réalité, et se rabattent, ou à dire vaguement que les miracles ne prouvent rien, ou à renouveler l'absurde accusation intentée par les pharisiens, que c'est par la puissance du démon qu'ils ont été opérés.

XXXIV. Prenons d'abord les rabbins, héritiers de la haine et des arguments de leurs pères contre le christianisme. Dans le Talmud de Babylone, et dans celui de Jérusalem, il est dit que le mot *Jehovah*, prononcé d'une certaine manière, suffit pour opérer les plus grandes merveilles, et que Jésus avait appris le secret de cette prononciation, qui lui faisait faire ses prodiges. Honteux, sans doute, de cette pitoyable défaite de ses devanciers, Maimonide, qui passe pour le plus éclairé des rabbins, donne à la preuve tirée des miracles de Jésus-Christ, une autre réponse à peu près aussi misérable, et qui montre également qu'il

n'osait pas en contester la réalité : il dit que le Messie ne devait pas en faire.

XXXV. Les aveux des païens ne sont pas moins formels. St. Justin, qui florissait au second siècle, défend les miracles de Jésus-Christ contre l'objection qu'on leur faisait d'être des œuvres magiques (1).

Celse répète à plusieurs reprises la même imputation. Tantôt il dit que Jésus, ou s'est rendu coupable en faisant des choses extraordinaires par l'art magique, ou a tort d'inculper ceux qui, par le même art, ont fait les mêmes choses (2). Tantôt il prétend qu'élevé d'abord secrètement, Jésus alla ensuite se mettre en condition en Egypte; que là il apprit l'art de faire des miracles; et qu'en étant revenu, à raison de ces miracles il se donna pour un Dieu (3). Tantôt comparant les miracles du Sauveur aux choses étonnantes que font publiquement pour de l'argent ceux qui sont instruits dans l'art des Egyptiens, il demande si on doit croire aussi que ces hommes sont les fils de Dieu (4).

---

(1) Sed ne quis nobis opponat nihil obstare quominus et iis qui apud nos dicitur Christus homo ex hominibus, arte magica quæ dicimus miracula ediderit, ac propterea filius Dei esse visus sit. (*S. Justin.* apol. cap. 30.)

(2) Accusat præterea (Celsus) et ipsum Salvatorem, quod magicis artibus fecerit ea quæ facere visus est; et quod non præsciret multos postea futuros qui earumdem artium periti eadem ac ipse efficerent, jactarentque se divina effecisse potentia, illi sua societate interdixerit. Illum enim, si juste alios rejecit, improbum esse; cum eorumdem criminum sit reus: aut si cum hæc fecit extra culpam est, abesse etiam a culpa eos qui eadem faciunt. (*Origen. contra Celsum.*, lib. 1, n° 6.)

(3) Assensum quodam modo præbet (Celsus) miraculis quæ Jesu fecit, et quibus multos adduxit, ut ipsum tanquam Christum sequerentur. At miracula illa, non divina virtute, sed magicis artibus facta esse calumniatur. Ait enim, *illum clam educatum*, *cum in Ægypto suam locasset operam, artesque efficiendi*, *miracula didicisset*, hic reversum esse denique, et propter illa miracula se pro Deo vendidisse. (*Ibid.*, n° 38.)

(4) Age, inquit (Celsus) demus hæc a te gesta, sed confestim eodem illa numero habenda esse ait, ac ea quæ præstigiatores fa-

Le témoignage de Celse est d'autant plus important, qu'il y avait à peine cent ans que Jésus-Christ était remonté dans les cieux, quand il écrivait contre sa religion. Il avait dû voir, dans sa jeunesse, des personnes qui avaient connu ou Jésus-Christ lui-même, ou des hommes de son temps. Il ne pouvait donc pas ignorer ce qu'on avait pensé du temps de Jésus-Christ sur les miracles que l'on rapportait de lui? Il n'avait certainement pas manqué de s'en informer; et on voit qu'il possédait l'histoire évangélique, dont il cite fréquemment des textes. Si donc quelque contemporain de Jésus-Christ eût nié ses miracles, Celse l'aurait indubitablement su. Animé comme il l'était d'une haine violente contre le christianisme, ingénieux à trouver des arguments pour le combattre, n'eût-il pas opposé fortement cette dénégation? eût-il renoncé à l'avantage qu'elle lui eût donné? eût-il recouru au minutieux moyen d'imputer à Jésus-Christ un pouvoir magique, s'il eût pu contester absolument son pouvoir? C'est donc avec bien de la raison qu'Origène dit, et que nous le répétons d'après lui, que Celse n'attribue les miracles à la magie, que parce qu'il est dans l'impuissance de les révoquer en doute (1).

Les ennemis de la religion, du temps d'Arnobe, répétaient aussi la même inculpation de sortilége, qu'il réfute avec force (2).

---

ciunt, majora semper, ac majora pollicentes, et quæ faciunt ii qui sunt ægyptiacis artibus eruditi, qui medio in foro pancis obolis venerandas suas artes venditant; dæmonia ex hominibus profligant: exsuflant morbos; heroum animas evocant; opipara convivia, mensas, bellaria, obsonia, quæ nunquam fuerunt exhibent; agitant animalia quæ vere nulla sunt, sed vanæ duntaxat animalium species. Mox ait: An quia hæc illi faciunt, idcirco credendum nobis erit illos esse Dei filios? An potius dicendum improborum et nebulonum esse hujusmodi artes. (*Ibid.*, n° 68.)

(1) Jam sæpe Celsus quia inficiari non potest miracula quæ Jesus fecisse scribitur, illa præstigiis tribuenda esse calumniatus est. (*Ibid.* lib. II, n° 14.)

(2) Occursurus forsitan rursus est, cum aliis multis calumniosis

Porphyre, dans le troisième siècle, attribuait de même aux prestiges du démon les miracles opérés par Jesus-Christ et dans les premiers temps de l'Eglise (1).

Hiéroclès ne niait pas non plus les miracles du Sauveur : il disait seulement que c'était une bagatelle d'avoir rendu la vue à des aveugles, et fait quelques autres merveilles du même genre. Il croyait qu'elles pouvaient avoir été opérées par un homme ami des dieux, et il opposait à ces miracles ceux d'Apollonius de Thyane (2).

Julien, ennemi si ardent et si éclairé du christianisme, avoue nettement les miracles de Jésus-Christ ; mais il trouve que ce n'est pas une œuvre bien merveilleuse d'avoir guéri quelques boiteux, quelques aveugles dans les bourgades de Bethsaïde et de Béthanie (3). Il dit qu'après la mort de leur maître les apôtres ont fait aussi des enchantements (4). Il reconnaît

---

illis, et puerilibus vocibus : magnus fuit; clandestinis artibus omnia illa perfecit : Ægyptiorum ex aditis angelorum potentium nomina et remotas furatus est disciplinas. Quid dicitis, etc. (*Arnob. adv. gent.*, lib. I, cap. 43.)

(1) Nisi forte in morem gentilium, impiorumque Porphyrii et Eunomii has præstigias dæmonum esse confingas. (*S. Hieronym. contra Vigil.*)

(2) Audi vero quibus increpat verbis, *Sus deque nugantur*, inquit, *Jesum tollentes, ut qui cæcis videndi facultatem reddiderit, et alia id genus admiranda præstiterit.* Tum et paulo post ita rationibus colligit. *Videndum porro ne diis gratissimi hominis facta latere christiani contendant.* Hæc ipsius Hieroclis verba sunt in oratione contra nos scripta cujus titulus Philaletes. (*Euseb. contra Hieroclem, vers. initium.*) L'objet principal de cet ouvrage d'Eusèbe est de répondre à la comparaison qu'Hiéroclès avait faite des miracles de Jésus-Christ avec ceux d'Apollonius.

(3) *Julianus.* Hic toto vitæ tempore nihil admodum memoratur dignum egit : nisi quis claudos ac cæcos curare, et dæmonio correptos adjurare in pagis Bethsaida et Bethania, magni alicujus facinoris in numero habeat. (*S. Cyrillus Alex. adv. Julianum*, lib. VI.)

(4) *Julianus.* Videto ergo quo pacto judæis incantationis vetus opus fuerit indormire sepulchris sepulchrorum causa; quod certe et apostolos vestros credibile est, post Magistri mortem fecisse; vobis-

St. Paul comme le plus grand faiseur de prestiges (3).

Nous voyons dans une épître de Volusien à St. Augustin, qu'encore de son temps les païens objectèrent aux miracles du Sauveur, non qu'ils n'étaient pas réels, mais qu'ils n'étaient pas dignes de Dieu (4).

Nous avons un écrit du cinquième ou du sixième siècle, que quelques personnes attribuent à Evagrius, et qui est intitulé : *Consultation de Zachée, chrétien*, et d'*Apollonius, philosophe*. Appollonius, qui est païen, convient que Jésus-Christ a guéri différentes espèces de maladies et ressuscité des morts; mais il ne mérite pas, ajoute-t-il, d'être singulièrement admiré pour cela, puisque d'habiles magiciens ressuscitent les morts, et que les médecins guérissent des infirmités de toutes sortes (5).

XXXVI. D'après ces témoignages constants et non suspects, raisonnons. Le christianisme a eu depuis le premier moment où son divin auteur l'a annoncé, une suite continuelle d'ennemis, surtout dans les premiers siècles. Tandis qu'on ne voit aucun d'eux contester la vérité des miracles du Sauveur, on voit tous ceux dont les objections sont venues jusqu'à nous l'avouer positivement. Les uns prétendent seulement que ces miracles ne sont pas d'une grande importance.

---

que qui primi ab initio credidistis tradidisse; et incantationes callidius quam vos peregisse; sed posteris incantationis istius et execrationis officinas publice exposuisse. (*Ibid.*, lib. x.)

(3) *Julianus*. Omnes omnino unquam qui fuerunt præstigiatores superavit Paulus. (*Ibid.* lib. III.)

(4) Nec ullis competentibus signis tantæ majestatis indicia clarescunt: quoniam larvalis illa purgatio, debilium curæ, reddita vita defunctis, hæc, et si alios cogites, Deo parvæ sunt. (*Volusiani ad S. August. epist. inter epist. S. August.* CXXXV, *al* II, n° 2.)

(5) *Apollonius philosophus*. Memini dudum, et curationum varietates, et mortuorum suscitationes fuisse prolatas; in quibus tamen specialem Christi admirationem fuisse non video; si quidem cum et peritiores magi mortuos suscitant, et medicis universis debilitatibus remedia largiuntur. (*Consultat. Zachæi christiani, et Apollonii philos.*, lib. I, cap. 13.)

Les autres opposent, comme des faits également certains, les prodiges racontés dans le paganisme; entre autres ceux d'Apollonius de Thyane; mais le plus grand nombre attribue les miracles de Jésus-Christ à la puissance du démon. Je vois cette imputation de magie née au temps même de Jésus-Christ, et objectée personnellement à lui. Je la vois passant de bouche en bouche, se transmettant de génération en géneration, se perpétuant de siècle en siècle. Je la vois répandue parmi les ennemis du christianisme de toutes les espèces. Juifs et païens, tous la répètent, et certainement sans s'être concertés; cet accord, sans concert, indique une cause commune, qui ne peut être autre que l'opinion des ennemis de Jésus-Christ dans son temps, laquelle s'est transmise à ses divers ennemis des temps suivants. Je vois ensuite cette même accusation accréditée non-seulement parmi le peuple crédule, mais parmi les philosophes, et proposée par ceux qui ont attaqué la religion avec le plus de lumières. Est-il possible, d'après cela, de doûter que l'opinion générale, constante, de tous ceux qui ne croyaient pas au christianisme dans les siècles voisins de son origine, était que les miracles annoncés n'avaient été opérés que par l'art magique? Or, je dis, et il n'est assurément pas difficile de le prouver, que cette opinion si universelle et si suivie est un aveu formel, prononcé par tous les premiers siècles, de la réalité des miracles de Notre-Seigneur. S'avise-t-on de rechercher la cause d'un fait qu'on ne croit pas vrai? Les ennemis du christianisme auraient-ils été assez imbéciles pour abandonner une réponse aussi péremptoire que la dénégation des miracles, et pour en adopter une aussi pitoyable que l'accusation de magie? il fallait que la notoriété des miracles, dans le temps où ils ont été opérés, fût si éclatante, qu'elle mît dans l'impossibilité de les révoquer en doute pour faire recourir à une telle ressource. Ces deux propositions, les miracles n'ont pas existé, les miracles ont été des sortiléges,

sont entr'elles dans une contrariété si formelle, qu'elles ne peuvent pas être vraies toutes deux. Qui adopte l'une, rejette par là même l'autre. Dire qu'ils ont été opérés par le démon, est avouer en propres termes qu'ils ont été opérés. En niant les miracles de Jésus-Christ, l'incrédulité de nos jours rejette le témoignage et des apôtres et de leurs ennemis. Nos déistes combattent non-seulement nos pères dans la foi, mais aussi leurs propres devanciers dans l'incrédulité.

XXXVII. Ne pouvant pas nier ces aveux positifs des premiers ennemis du christianisme, embarrassés de répondre à la preuve victorieuse qui en résulte, les incrédules ont imaginé de la rétorquer contre nous et de nous opposer les aveux faits par les saints Pères, de la vérité de plusieurs miracles du paganisme. « C'é-« tait, disent-ils, un principe universellement reçu « par les chrétiens, par les païens, par les juifs, par « les grands comme par le peuple, par les savants de « même que par les ignorants, que par le secours « des esprits un homme peut faire des choses surna-« turelles. C'est d'après ce principe que Celse et les « autres adversaires du christianisme convenaient de « la vérité des miracles de Jésus-Christ, en les attri-« buant à la magie. C'est aussi d'après le même prin-« cipe que nous voyons tous les Pères de l'Eglise « avouer les miracles, soit d'Esculape, soit de Py-« thagore, soit d'Apollonius, en disant pareillement « qu'ils étaient opérés par le démon. C'est de part « et d'autre le même aveu, l'attribution à la même « cause. Dira-t-on que les aveux des Pères prouvent la « vérité des miracles païens? On ne peut pas avec plus « de raison dire que les aveux des philosophes prouvent « les miracles chrétiens. On ne peut pas conclure des « uns plus que des autres, ou plutôt ni des uns ni des « autres on ne peut rien conclure. Ils étaient faits « d'un côté et de l'autre sans un grand examen, et « comme des choses indifférentes au fond de la ques-« tion. Il faut les regarder tous comme ces proposi-

« tions que les théologiens et les philosophes passent « plutôt qu'ils ne les accordent ; ou, si l'on veut, qu'ils « accordent parce qu'ils ne croient pas avoir intérêt « de les contester. »

XXXVIII. Je pourrais d'abord nier l'assertion que tous les saints Pères ont attribué à la magie les miracles rapportés par les païens, et citer spécialement Arnobe, disant que ces guérisons si vantées étaient opérées par des moyens naturels (1). Mais comme il est vrai que plusieurs des saints Pères ont cru que ces prétendus miracles étaient des œuvres du démon, je n'insisterai pas sur cette réponse. Je conviens même que cette attribution des miracles du paganisme à l'art magique peut être regardée comme un aveu de leur réalité; mais entre cet aveu des Pères, relativement à ces miracles, et celui des philosophes, relativement aux nôtres, une circonstance grave met une différence essentielle : c'est que les miracles de notre religion ont

---

(1) Sed frustra, inquit nescio quis, tantum arrogas Christo : cum sæpe alios sciamus et scierimus deos et laborantibus plurimis dedisse disciplinas, et multorum hominum morbos, valetudinesque curasse. Non inquiro, non exigo quis Deus, aut quo tempore, cui fuerit auxiliatus; aut quem fractum restituerit sanitatis. Illud solum audire desidero, an sine ullius adjunctione materiæ, id est, medicaminis alicujus, ad tactum morbos jusserit ab hominibus revolare; imperaverit, fecerit et emori valetudinis causam, et debilium corpora ad suas remeare naturas. Christus enim scitur, aut admota partibus debilitatis manu, aut vocis simplicis jussione, aures aperuisse surdorum; exturbasse ab oculis cæcitates; orationem dedisse mutis; articulorum vincula relaxasse; ambulatum dedisse contractis; vitiligines, querqueras, atque intereuntes morbos, omniaque alia valetudinum genera; quæ humana corpora sustinere nescio quia voluit importuna crudelitas, verbo solitus, imperioque sanare. Quid simile dii omnes, a quibus opem dicitis ægris et periclitantibus latam? Qui si quando, ut fama est, nonnullis, aut tribuere medicinam, aut cibum aliquem jusserunt capi, aut qualitatis alicujus ebibi potionem, aut herbarum et graminum succos superimponi, inquietantibus causis ambulare, cessare, aut re aliqua quæ officiat abstinere; quod esse non magnum nec admirationis alicujus stupore condignum promptum est, si volueritis attendere. (*Arnobius adv. gentes*, lib. 1, cap. 48.)

été publiquement attestés, publiquement avoués, et leur conséquence seulement combattue dès le temps où ils ont été opérés; au lieu que les miracles païens, n'étant rapportés que par des historiens de beaucoup postérieurs à l'époque où on les place, n'auraient pu être combattus que longtemps après. L'explication de cette différence va achever de mettre dans tout son jour la preuve de la réalité des miracles de notre religion, résultant de l'aveu de ses ennemis.

Ce n'est pas uniquement, et précisément sur les aveux des philosophes qui ont écrit dans les siècles postérieurs à Jésus-Christ, que nous établissons la certitude de ses miracles. Si nous n'avions, pour les démontrer, que la reconnaissance faite par Celse, Porphyre, Hiéroclès, Julien, nous convenons que la preuve serait légère, et que la foi n'y trouverait pas un fondement suffisant. Des aveux faits, un, deux, trois, quatre, six siècles après les miracles, ne seraient pas plus démonstratifs que ne le seraient des témoignages rendus aux mêmes époques; mais nous disons que ces aveux sont démonstratifs, parce qu'ils se lient et aux dispositions des témoins oculaires, et aux aveux antérieurs des antagonistes contemporains. C'est à ce raisonnement que les déistes doivent répondre, et qu'ils ne répondent point par leur assimilation avec les aveux faits par les saints Pères.

Nous connaissons le commencement, la suite, la fin de la contestation qui a duré pendant plusieurs siècles, entre les chrétiens et leurs adversaires, sur la vérité de leur religion. Nous connaissons par l'Evangile ce qu'on objectait à Jésus-Christ lui-même sur ses miracles, et par les apologistes de la religion ce que dans les siècles suivants on opposait à la preuve résultante de ces miracles. Ce que nous savons, les philosophes païens le savaient aussi : ils avaient lu nos Evangiles; ils avaient reçu des ennemis du christianisme qui les avaient précédés, tous leurs arguments contre les miracles; ils objectaient ce qui avait été objecté

antérieurement : et ce qu'ils n'objectaient pas ne l'avait certainement pas été avant eux. Or, d'abord ils n'opposent pas aux miracles de Jésus-Christ la dénégation de leur réalité : d'où nous concluons qu'elle n'avait pas été niée avant eux. Ensuite, nous les voyons renouveler l'imputation de magie faite dès le temps de Jésus-Christ, laquelle suppose la vérité des faits; d'où nous concluons que cette imputation a toujours été faite, et que par conséquent les miracles ont toujours été crus. Celse, au second siècle, Porphyre, au troisième, Julien, au quatrième, sont pour nous non pas tant des auteurs éclairés qui avouent les miracles du Sauveur, que des garants non suspects et certains de l'opinion et de leurs siècles, et des siècles qui les ont précédés. Ils forment une chaîne continue de preuves, depuis les pharisiens jusqu'au quatrième siècle, que dans le temps des miracles, et dans les temps immédiatement subséquents, on était universellement convaincu, parmi les païens et parmi les chrétiens, de leur réalité; et cette confession si unanime de tous les incrédules anciens renverse sans ressource la dénégation si tardive des incrédules modernes.

Passons maintenant aux aveux faits par les saints Pères, et voyons si on peut en tirer la même conséquence en faveur des miracles du paganisme. On ne connaît ces différents miracles que par le rapport d'historiens qui leur sont fort postérieurs. Prenons pour exemple ceux d'Apollonius de Thyane, qui sont les plus célèbres de tous, et ceux que l'on oppose avec plus de confiance aux miracles de Jésus-Christ : nous ne les connaissons que par le récit de Philostrate qui écrivait un siècle après. Les saints Pères auxquels on les objectait, ignoraient aussi bien que nous s'il y avait eu des témoins oculaires de ces prodiges, et quels ils avaient été : ils ne savaient pas mieux si les merveilles attribuées à Appolonius avaient été contredites de son temps, et ce que les contradicteurs y

avaient opposé; ils étaient pareillement dans l'ignorance de ce qu'avaient pensé sur ces prétendus miracles les générations écoulées dans le siècle qui séparait Apollonius de son historien. Dans l'impossibilité où ils étaient de vérifier tout cela, persuadés d'ailleurs, d'après la sainte Ecriture, que l'esprit de tenèbres peut quelquefois, avec la permission de Dieu, opérer des miracles, les saints Pères ont pris le parti de les avouer et de les attribuer au démon. Que quelques-uns d'entre eux aient cru inutile de discuter ces prodiges; que d'autres, étant si éloignés et de temps et de lieux, aient trouvé trop pénible de faire cet examen et de remonter à l'origine du témoignage; que d'autres même, si on le veut, aient eu trop de crédulité, et se soient laissé abuser par les récits qu'on leur faisait, tout cela nous est indifférent. Nous consentirons, à cet égard, à tout ce que l'on voudra. Ce qui nous intéresse, c'est que les aveux des saints Pères n'ont pas, en faveur des miracles païens la même force que les aveux des philosophes en faveur des miracles chrétiens; ils n'ont pas la même relation à des aveux antérieurs remontant d'âge en âge jusqu'au temps de ces miracles; ils ne se lient pas de même à l'opinion unanime de la génération contemporaine et de toutes les générations intermédiaires. L'aveu des saints Pères ne pouvait pas avoir le même motif que celui des philosophes. Il n'y a donc aucune parité entre l'un et l'autre. Les miracles de Jésus-Christ ont été avoués dans les siècles qui l'ont suivi, parce que le témoignage bien connu et irrésistible de tous ceux qui les avaient vus, soit amis, soit ennemis, leur imprimait une si éclatante notoriété, qu'il était impossible de les révoquer en doute. Ceux du paganisme l'ont été, parce qu'ignorant, à la distance où l'on était, l'opinion des contemporains et même celle de leurs successeurs, on a trouvé inutile, ou embarrassant, ou impossible, d'en vérifier la réalité. Qu'on cesse donc de nous dire que

de part et d'autre ce sont des aveux faits sans examen. Ils n'ont pas pu être faits sans examen par les philosophes païens qui avaient toutes les facilités pour examiner nos miracles, qui même trouvaient cet examen tout fait; connaissant pleinement ce qu'avaient dit et ceux qui prêchaient le christianisme, et ceux qui le combattaient. Les aveux n'ont pas pu être faits avec examen par les docteurs chrétiens, pour qui l'éloignement, le laps de temps, l'ignorance des témoins et des adversaires de l'opinion et des raisonnements des uns et des autres, rendaient l'examen impraticable. Ainsi, c'est avec une force victorieuse que nous opposons aux incrédules les aveux de leurs devanciers ; c'est sans raison qu'ils nous objectent les aveux de nos saints docteurs.

XXXIX. Les faits merveilleux de la vie de Jésus sont démonstrativement prouvés. Il n'y a, comme je l'ai annoncé, aucune histoire ancienne qui réunisse de si nombreux et de si puissants motifs de certitude que l'Evangile : celles auxquelles tout l'univers, et les incrédules de même que les autres, ajoutent une foi entière, ont bien de leur vérité quelques-unes des preuves que nous venons d'apporter, aucune ne le présente avec le même degré de force (1); mais ces faits si complètement prouvés, que prouvent-ils? La conséquence que nous en tirons est-elle juste? en résulte-t-il que la religion apportée au monde par Jésus-Christ est véritable? Il semble que ce ne puisse pas être une question. Julien, tout ennemi qu'il était du

(1) Jam conferantur simul illorum et Jesu historiæ. An volet Celsus illorum veram esse, hujus autem confictam; quam scripserunt ii qui rerum omnium oculati testes erant; qui re ostenderunt sibi explorata esse quæ viderant; qui denique quo animo essent, perferendis alacriter ejus doctrinæ causa suppliciis testificati sunt? Ecquis volens recte facere omnia temere assentiatur iis quæ de illis tradita sunt; ea vero quæ de Jesu feruntur absque ullo examine rejiciat. (*Origenes contra Celsum*, lib. III, n° 23.)

christianisme, reconnaissait l'autorité des miracles pour prouver une religion (1). Et en effet, la conséquence qui en résulte en faveur d'une doctrine, saute d'elle-même si vivement aux yeux, qu'il est impossible à un homme raisonnable de ne pas en être convaincu. J'ai d'ailleurs déjà établi cette liaison essentielle entre le miracle et la doctrine pour laquelle il est opéré (2); mais comme il n'y a rien de si évident que les déistes n'aient cherché à obscurcir, rien de si certain qu'ils ne se soient efforcés d'y jeter des doutes, il n'est pas inutile de revenir sur cette discussion, et d'ajouter à ce que j'ai dit quelques nouvelles observations.

Pour soutenir que les merveilles opérées par Jésus-Christ ne prouvent pas la vérité de sa religion, il faut prétendre ou qu'elles ne sont pas l'œuvre de Dieu, ou que Dieu ne les a pas faites pour établir la religion de Jésus-Christ.

Si les merveilles produites par Jésus-Christ ne sont pas l'œuvre de la puissance divine, elles ont donc été opérées ou par un homme, ou par quelque agent intermédiaire entre Dieu et l'homme.

XL. Si on veut que ce soit un être intermédiaire entre la divinité et l'humanité, dira-t-on que c'est un ange de lumière à qui Dieu a donné pouvoir pour éclairer et instruire les hommes? Cette hypothèse ne serait nullement favorable au système de nos adversaires, elle ne ferait que reculer d'un degré la difficulté à laquelle ils veulent satisfaire. Ce serait toujours de Dieu que serait venue la puissance miraculeuse de Jésus-Christ; avec cette seule différence qu'elle serait passée par un canal plus long; et la vérité de la religion s'ensuivrait toujours de ces prodiges. Dira-t-on que

---

(1) *Julianus.* Veritatem autem non constare nudo vocabulo; sed necesse esse ut orationem præterea signum aliquod sequatur, quod ubi contigerit, fidem faciat ejus quæ in futurum facta est prædictionis. (*S. Cyrill. Alex. contra Julianum*, lib. x.)

(2) Voyez première partie, n° XII, page 144.)

l'auteur de ces œuvres contraires à l'ordre naturel est l'ange des ténèbres, le démon qui les a opérées pour tromper le monde? Mais 1° cette objection serait ridicule dans la bouche des déistes, qui n'ont pas plus de foi au démon qu'à Dieu. 2° Le démon, comme nous l'avons observé, ne peut qu'avec la permission de Dieu troubler l'ordre que Dieu a établi dans la nature; or, comme nous l'avons encore montré, il répugnerait à la bonté de Dieu qu'il laissât entraîner sa créature dans une erreur inévitable et funeste; il répugnerait à sa véracité qu'il se rendît complice d'une imposture en la permettant formellement, sans donner des moyens de s'en garantir. 3° C'est encore une autre absurdité de vouloir que le démon trompe les hommes pour leur faire adopter la morale la plus parfaite que l'on connaisse; pour leur faire abjurer tous les vices, éviter tous les crimes; pour leur faire, au contraire, pratiquer toutes les vertus et opérer tous les genres de bonnes œuvres (1).

XLI. Si on veut que les miracles de Jésus-Christ aient été opérés par une puissance humaine, ce sont donc de ces tours d'adresse par lesquels des hommes subtils abusent de la crédulité populaire; mais le nombre, la variété, le mode des miracles du Sauveur repoussent absolument cette idée et en montrent le ridicule. Un joueur de gobelets a quelques secrets, mais le nombre en est borné. Il répète toujours les

---

(1) Nunc vero nullus præstigiator per ea quæ facit, spectatores ad morum emendationem excitat, aut Dei timorem docet qui spectaculis stupent; aut studet persuadere ut vivant quasi Deo rationem reddituri. Nihil horum præstigiatores faciunt; quia non possunt, aut consilium non habent; aut nolunt corrigendis hominibus operam dare : quippe qui ipsi turpissimis, infamissimisque vitiis referti sunt. Hic vero qui miraculis suis spectatores eorum quæ bene faciebat ad morum correctionem adducebat, quomodo non erit existimandus se præbuisse, non solum illis qui proprie discipuli ejus vocati sunt, sed etiam reliquis omnibus exemplum optimæ vitæ. (*Origen. contra Celsum*, lib. I, n° 68.)

mêmes, et de la même manière : il les prépare, il choisit sa place, souvent même ses spectateurs, il ne se laisse voir que d'un côté, pour qu'on ne découvre pas les moyens qu'il emploie. Ici, c'est absolument le contraire. Les miracles de Jésus-Christ sortent de dessous tous ses pas, il en opère de toutes les espèces (1). Ici,

---

(1) Quid dicitis o iterum? Ergo ille mortalis, aut unus fuit e nobis cujus imperium, cujus vocem popularibus et quotidianis verbis missam, valetudines, morbi, febres, atque alia corporum cruciamenta fugiebant. Unus fuit e nobis cujus præsentiam, cujus visum gens illa nequibat ferre mersorum in visceribus dæmonum; conterritaque vi nova membrorum possessione cedebat. Unus fuit e nobis cujus fœdæ vitiligines jussioni obtemperabant pulsæ statim, et concordiam colorum commaculatis visceribus relinquebant. Unus fuit e nobis cujus ex levi tactu stabant profluvia sanguinis et immoderatos cohibebant fluores. Unus fuit e nobis cujus manus intercutes et venenosæ fugiebant undæ, penetrabilis ille vitabat liquor; et turgentia viscera salutari ariditate deflabant. Unus fuit e nobis qui claudos currere præcipiebat, et jam operis res erat; porrigere mancos manus, et articuli immobilitates jam ingenitas explicabant; captos membris assurgere, et jam suos referebant lectos, alienis paulo ante cervicibus lati; viduatos videre luminibus, et jam cœlum diemque cernebant nullis cum oculis procreati. Unus, inquam, fuit e nobis qui debilitatibus variis morbisque vexatos centum, aut hoc amplius, semel una intercessione sanabat, cujus vocem ad simplicem furibunda et insania explicabant se maria; procellarum turbines tempestatesque sedabant; qui per altissimos gurgites pedem ferebat in tutum; calcabat ponti terga, undis ipsis stupentibus, in famulatum subeunte natura; qui sequentium se millia quinque saturavit quinque panibus : ac ne esse præstigiæ incredulis illis viderentur, et duris, bis senarum sportarum sinus reliquiarum fragminibus aggerebat. Unus fuit e nobis qui redire in corpora jam dudum animas præcipiebat efflatas, prodire ab aggeribus conditas, et post diem funeris tertium pollinctorum voluminibus expediri. Unus fuit e nobis qui quod singuli voluerint, quid sub obscuris cogitationibus continerent, tacitorum in cordibus pervidebat. (*Arnobius adv. gentes*, lib. 1, cap. 45 et 46.)

Diximus de nativitate : nunc de virtute operibusque dicamus; quæ cum magna inter homines, ac mirabilia faceret, videntes illa Judæi magica potentia fieri curabant, ignorantes ea omnia quæ fiebant ab eo prædicta esse a prophetis. Ægros et vario morborum genere languentes, non medela aliqua, sed vi ac potestate verbi sui protinus roborabat : debiles resanabat : claudos ad gressum erigebat : cæcis visum restituebat : mutis eloquium dabat : surdos inauribat : pollutos maculatosque purgabat : furiatis dæmonum incursu mentem propriam

il marche sur les flots; là, il y fait marcher ses apôtres. Ailleurs, d'un mot il apaise une tempête; dans deux endroits différents il nourrit des multitudes nombreuses avec un petit nombre de pains; il guérit les malades de tout genre, des paralytiques, des lépreux, des aveugles, des muets, des sourds, des boiteux; il chasse des démons; il ressuscite des morts, dont un, expiré depuis quatre jours, et enterré, répand déjà l'infection; il opère ces effets merveilleux, tantôt par une seule parole, tantôt par son attouchement (1), tantôt, comme envers l'hémorroïsse, en laissant seulement toucher son vêtement. Il les opère quelquefois loin de sa vue, et à une grande distance de lui : témoins le fils d'un officier de Capharnaüm, et le domestique d'un centurion; il les opère sans préparation, à chaque instant, en tout lieu, selon que les objets lui en sont offerts (2); il les opère entouré par devant, par derrière, à côté, par une troupe nombreuse, non-seulement de disciples, mais de curieux, mais même d'ennemis, tous attentifs à l'observer, plusieurs désirant avec ardeur trouver quelque trace de fraude. Peut-il entrer dans l'esprit qu'il existe dans la nature des moyens d'opérer tant de choses si opposées à l'ordre ordinaire de la nature, de les opérer de tant de manières, toutes différentes, toutes ayant si peu de relations avec leurs objets; toutes si occultes, qu'il est impossible aux yeux

---

reponebat : mortuos aut jam sepultos ad vitam lucemque revocabat. Idem quinque millia hominum quinque panibus et duobus piscibus saturavit. Idem supra mare ambulavit. Idem in tempestate præcepit vento ut conquiesceret; statimque tranquillitas facta est. (*Lactantius epitome div. instit.*, cap. 45.)

(1) Vides qualia habet genera sanitatum. Imperat febri : imperat spiritibus immundis : alibi ipse manus imponit. Non solum igitur verbo, sed etiam tactu ægros curare consuevit. (*S. Ambrosius, de Viduis*, cap. x, n° 62.)

(2) Nec tempus ad sanandum, nec locus quæritur... Ubique Jesus curat : ubique sanat : in itinere, in domo, in deserto. (*S. Ambrosius, de Virginitate*, cap. VIII, n° 42.)

les plus intéressés et les plus clairvoyants de les découvrir ?

XLII. Il est impossible de soutenir que les miracles de Jésus-Christ soient des tours d'escamotage faits par l'adresse humaine ; et je ne crois pas que cette ridicule idée ait été présentée par aucun incrédule, ni ancien, ni moderne : elle est également absurde, et les déistes de nos jours n'osent pas la répéter, cette assertion des incrédules anciens, que ces miracles sont des œuvres d'une puissance intermédiaire entre Dieu et l'homme. Il reste donc qu'ils soient l'ouvrage de Dieu ; mais en reconnaissant que c'est par une vertu divine que Jésus-Christ les a opérées, ne sont-ce pas des conséquences nécessaires, et qui s'ensuivent l'une de l'autre, 1° qu'il est l'envoyé de Dieu ; 2° que c'est de la part de Dieu qu'il annonce sa religion ; 3° que sa religion est véritable?

XLIII. Pourrait-on le croire, si on ne le lisait formellement dans leurs écrits, que quelques déistes ont imaginé de nier ces conséquences ? Ils ont prétendu que « les miracles de Jésus-Christ n'avaient pas pour objet « d'établir la divinité de sa mission, mais que c'était « uniquement des actes de compassion et de charité en- « vers les misérables, et non des preuves de sa religion.

XLIV. Parmi les miracles du Sauveur, on en voit qui ne sont pas des actes de bienfaisance : comme lorsqu'il marche sur la mer, qu'il fait faire une pêche prodigieuse, etc. Dira-t-on que Dieu faisait ses miracles sans objet? Quel autre objet, que de prouver sa mission, leur attribuera-t-on? Pour achever de réfuter cette pitoyable objection, écoutons Jésus-Christ lui-même démentant l'assertion sur laquelle elle est fondée. Quand il guérit un paralytique, il déclare que c'est pour montrer que le fils de l'homme a la puissance de remettre les péchés (1). Lorsque les disciples de St. Jean-

(1) Ut autem sciatis quia filius hominis habet potestatem in terra

Baptiste viennent lui demander s'il est le Messie, pour réponse il leur donne les miracles qu'il opère en leur présence (1). Si les Juifs lui demandent ce qu'il est? Les œuvres que je fais au nom de mon père, voilà, leur dit-il, ce qui rend témoignage de moi (2). En ressuscitant Lazare, il annonce que c'est pour que le peuple qui va le voir, reconnaisse en lui l'envoyé divin (3). Après lui, ses apôtres suivent la même marche, donnent aussi ses miracles comme une preuve de sa divine mission (4). Il est donc certain que c'est pour prouver qu'il est le Messie envoyé par le Père céleste, que Jésus-Christ opère ses miracles : et cette difficulté des ennemis de sa religion est aussi contraire à la vérité historique qu'à la raison.

---

dimittendi peccata, tunc ait paralytico : Surge, tolle lectum tuum, et vade in domum tuam. (*Matth.* IX, 6.)

(1) Cum autem venissent ad eum viri, dixerunt : Joannes Baptista misit nos ad te, dicens : Tu es qui venturus es, an alium expectamus? In ipsa hora multos curavit a langoribus et plagis et spiritibus malis, et cæcis multis donavit visum. Et respondens dixit illis : Euntes renuntiate Joanni quæ audistis et vidistis : quia cæci vident, claudi ambulant, leprosi mundantur, surdi audiunt, mortui resurgunt, pauperes evangelizantur. (*Luc.* VII, 20, 21, 22.)

(2) Ego autem habeo testimonium majus Joanne, Opera enim, quæ mihi dedit Pater ut perficiam ea, ipsa opera quæ ego facio testimonium perhibent de me, quia Pater misit me. (*Joann.* V, 36.)

Respondit eis Jesus : loquor vobis et non creditis. Opera quæ ego facio in nomine Patris mei, hæc testimonium perhibent de me. (*Id.* X, 24.)

(3) Jesus elevatis sursum oculis dixit : Pater, gratias ago tibi quoniam audisti me. Ego autem sciebam quia semper me audis : sed propter populum qui circumstat, dixi ut credant quia tu misisti me. (*Joann.* XI, 41, 42.)

(4) Voyez ci-dessus, note, page 229.

CHAPITRE II.

RÉSURRECTION DE NOTRE SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST.

J'ai distingué la résurrection de Jésus-Christ de ses autres miracles, et j'en fais un chapitre à part, parce que n'ayant pas été aussi publique que les autres miracles, elle n'a pas été avouée de même par les ennemis du Christianisme. Elle a des preuves, et on lui oppose des objections qui lui sont particulières. Elle exige par conséquent une discussion spéciale.

I. Les défenseurs de la religion auraient pu, pour la prouver, se contenter d'alléguer cette multitude de prodiges de tout genre qui avaient rempli la vie de leur maître, et qui formaient une démonstration d'autant plus irrésistible, que personne ne les contestait. Mais ils ont dédaigné de se borner à cette preuve. Celui des miracles que leurs ennemis attaquaient est celui qu'ils ont le plus fortement défendu. Nous les voyons, dans leurs prédications et dans leus écrits, insister spécialement sur ce point essentiel et en faire le principal fondement de la foi (1). Jésus-Christ lui-même, prédisant sa résurrection, l'avait donnée comme le signe le plus certain de sa mission (2). Et St. Paul fait cet aveu solennel : Si le Christ n'est pas ressucité, notre prédication est vaine, votre foi est sans fondement, nous ne sommes que de faux témoins (3).

---

(1) Primum et maximum fidei fundamentum in resurrectionem Christi credere. (*S. Ambrosius*, *de Joseph.*, cap. XIII, n° 80.)

(2) Qui respondens ait eis : generatio mala et adultera signum quærit : et signum non dabitur ei, nisi signum Jonæ prophetæ. Sicut enim fuit Jonas in ventre ceti tribus diebus et tribus noctibus, sic erit Filius hominis in corde terræ tribus diebus et tribus noctibus. (*Matth.* XII, 39, 40.)

(3) Si ergo Christus non resurrexit, inanis est ergo prædicatio nostra,

La résurrection de Jésus-Christ, attestée par ses disciples, a été contestée par les Juifs qui venaient de le crucifier. Pour juger de quel côté est la vérité, il faut examiner ce qu'ont dit les uns et les autres.

II. Voici le récit des apôtres. Après que Jésus-Christ eut expiré sur la croix le vendredi, il fut enseveli le soir même dans un tombeau. Le lendemain matin, les princes des prêtres et les pharisiens allèrent trouver Pilate... et lui dirent que ce séducteur (ils appelaient ainsi le divin Sauveur) avait annoncé pendant sa vie qu'au bout de trois jours il ressusciterait. Ordonnez donc, dirent-ils, que le tombeau soit gardé jusqu'au troisième jour, de peur que ses disciples ne viennent, et qu'après avoir dérobé son corps ils ne disent au peuple : il est ressuscité d'entre les morts ; et cette seconde erreur serait pire que la première. Pilate répondit : Vous avez des gardes ; gardez-le comme vous l'entendrez. Ils allèrent munir le sépulcre d'un sceau qu'ils apposèrent à la pierre, et d'une garde qu'ils placèrent autour. Le lendemain, qui était le dimanche, de très-grand matin, un grand tremblement de terre se fit sentir. Un ange descendu du ciel leva la pierre qui couvrait le tombeau, et s'assit dessus. A son aspect, qui était effrayant, les gardes saisis de terreur, restèrent comme morts. Des femmes, attachées à Jésus-Christ, étant venues quelque temps après, l'ange leur dit que celui qu'elles cherchaient n'était plus dans le tombeau, mais qu'il était ressuscité, selon sa prédiction, et il leur montra le lieu où il avait été déposé. Cependant quelques-uns des gardes retournés à la ville, racontèrent aux princes des prêtres ce qui s'était passé. Ceux-ci assemblèrent le conseil des anciens. Il y fut décidé qu'on donnerait une grosse somme d'argent aux soldats pour répandre le bruit que pendant qu'ils dormaient les disciples étaient venus et avaient

---

inanis est et fides vestra : invenimur autem et falsi testes Dei. (1 *Cor.* xv, 14, 15.)

enlevé le corps de leur maître. Ils ajoutèrent, que si le gouverneur romain avait avis de cette manœuvre, ils se chargeaient de le persuader, et de les mettre en sûreté. Les gardes reçurent l'argent, firent ce qui leur avait été ordonné ; et le bruit de l'enlèvement du corps de Jésus était encore répandu parmi les Juifs, au temps où l'évangéliste écrivait. Telle est la narration de St. Matthieu, à laquelle les chrétiens de son temps et de siècles suivants ont constamment fait profession d'ajouter foi (1).

III. De leur côté, les Juifs publièrent, attestèrent, certifièrent que le corps de Jésus-Christ avait été réellement enlevé pendant le sommeil des gardes. Que telle ait été leur assertion, et la réponse unique qu'ils donnaient au témoignage des apôtres, nous ne pouvons pas en douter.

1° St. Matthieu, rapportant cette allégation, dit positivement qu'elle était, lorsqu'il écrivait, encore répandue comme un bruit public dans la nation juive (2). St. Matthieu, écrivant peu d'années après, au milieu des Juifs, et spécialement pour les Juifs, aurait-il osé dire qu'ils étaient dans une opinion qu'ils n'avaient pas? Quel mépris aurait excité une si ridicule assertion? Quel tort n'aurait-elle pas fait à sa prédication?

2° Et voici qui est plus fort encore. Nous apprenons de St. Justin, que les Juifs de Jérusalem envoyèrent de tous côtés des émissaires pour répandre ce bruit de l'enlèvement du corps de Jésus-Christ (3). Dans les siècles immédiatement suivants, nous voyons, d'une part,

---

(1) *Matth.*, cap. XXVII et XXVIII.

(2) Et divulgatum est verbum istud apud Judæos usque in hodiernum diem. (*Matth.* XXVIII, 15.)

(3) Delectos homines constituistis : ac per eos in totum orbem terrarum missos prædicastis impiam quamdam et exlegem sectam a plano quodam Jesu galilæo excitatam esse; et cum illum a nobis crucifixum discipuli e monumento in quo, refixus e cruce, depositus fuerat, nocte subripuerint, decipi ab illis homines, dum eum ex mortuis resurrexisse, et in cœlum ascendisse, dictitant. (*S. Justin.*, *Dial. cum Thryphon.*, n° 108.)

les plus éclairés entre les adversaires de la religion, Celse, Porphyre, Julien, répéter l'objection de l'enlèvement du corps, et ne pas avancer d'autre fait. Nous voyons d'un autre côté les saints Pères et les apologistes uniquement occupés à réfuter l'assertion. Ennemis et défenseurs du christianisme, tous s'accordent; leurs dires uniformes cadrent parfaitement sur ce point avec le récit de St. Matthieu. Il est donc certain que le fait de l'enlèvement du corps est le seul que les Juifs contemporains aient opposé au témoignage des apôtres sur la résurrection.

IV. Je dis que c'est le seul : car si on voulait prétendre qu'il a été opposé à la résurrection de Jésus-Christ quelqu'autre fait, d'abord je demanderais quel est ce fait, quelles preuves, quels indices mêmes on a qu'il ait été produit? Il n'y a, dans toute l'antiquité ecclésiastique et profane, aucune trace de semblable allégation. Je dirais ensuite qu'en prétendant qu'outre le fait de l'enlèvement on en a encore objecté quelqu'autre contre le fait de la résurrection, les adversaires feraient tort à leur cause. En opposant au témoignage des apôtres tantôt un fait, tantôt un autre, on énerve la force de ces oppositions. Les contradictions entre les réponses montrent qu'il n'y a pas de bonne réponse à donner. Revenons donc à dire que tout ce qui a été soutenu dans le temps contre l'attestation des apôtres, que leur maître était ressuscité, a été qu'eux-mêmes avaient enlevé son corps pour se donner le moyen de prêcher sa résurrection : et plusieurs de nos déistes modernes ont senti cette vérité, car ils ont réchauffé cet e histoire de l'enlèvement, et se sont efforcés d'en prouver la possibilité, la vraisemblance, la réalité.

V. Les deux relations des apôtres et des Juifs, opposées entre elles sur le fait principal, s'accordent dans plusieurs circonstances. Il en résulte évidemment que ces circonstances sont véritables. Quand je vois deux partis très-contraires l'un à l'autre convenir de certains faits dont ils sont bien instruits, je suis assuré que ces

faits sont réels. Plus il y a d'opposition entre les partis, plus il y a d'intérêt à se contredire. Leur accord ne peut pas être l'effet d'un concert. Il n'y a que la vérité bien clairement reconnue qui ait pu les réunir dans la même assertion. Avant de discuter ces deux narrations et d'examiner ce qu'on doit croire relativement au fait sur lequel elles sont opposées, considérons ce qui s'ensuit des faits sur lesquels elles sont d'accord.

VI. 1° Il est certain, d'après le dire des Juifs comme d'après celui des apôtres, que Jésus-Christ est véritablement mort (1). Il est étonnant que des déistes du dix-huitième siècle aient essayé de jeter du doute sur ce fait, qui a été cru sans difficulté par tout ce qui a existé jusqu'à eux de chrétiens, de juifs, de païens, d'hommes de toute religion. Tacite, qu'on ne soupçonne pas de partialité en faveur du christianisme, en fait mention (2). Tous les ennemis qu'a eus la religion dans ses premiers siècles, lui objectaient de présenter aux adorations du monde un homme mort du supplice le plus ignominieux; et nous voyons les défenseurs de la foi dans ses premiers temps, occupés à résoudre cette objection. Veut-on des témoins comtemporains qui fussent ennemis des chrétiens? Nous citerons les soldats qui ne cassèrent pas les jambes à Jésus-Christ, parce qu'ils le trouvèrent mort; Pilate, qui permit de l'ensevelir, après avoir fait une enquête sur sa mort; le centurion, témoin de son dernier soupir, qui l'attesta; enfin, les chefs des Juifs eux-mêmes, qui ne mirent de garde à son tombeau que parce qu'ils étaient bien sûrs de sa mort. S'il leur

---

(1) Ad alias igitur causas cur Jesus crucifixus fuerit, addi forte potest ista; illum palam in cruce mortuum esse, ut ne quis diceret illum volentem ab oculis hominum recessisse, non mortuum revera, sed visum esse duntaxat mori, et reversum postea quando voluit, suam e mortuis prodigiose finxisse resurrectionem. (*Origines contra Cels.* lib. II, n° 56.)

(2) Auctor nominis hujus Christus, qui, Tiberio imperante, per procuratorem Pontium Pilatum supplicio affectus erat. (*Tacit. Annal.* lib. XV, cap. 44.)

était resté quelque doute, ils n'auraient pas manqué de le vérifier et d'achever leur victime. D'ailleurs, en supposant que Jésus-Christ ne fût pas mort auparavant, ne serait-il pas mort du coup de lance qui lui fut porté dans le côté, dont il sortit du sang et de l'eau, indice certain que l'enveloppe du cœur avait été percée? Admettant encore que ce coup ne l'eût pas fait périr, pouvait-il rester vivant, ayant été plus de trente heures opprimé du poids de cent livres d'aromates, serré de toutes parts dans des linges, et enfermé dans un sépulcre où il n'avait aucune communication avec l'air? Toutes ces circonstances, tirées de l'histoire évangélique, sont irrécusables aujourd'hui, puisqu'elles n'ont pas été récusées dans le temps. L'accord des Juifs avec les apôtres les prouvent démonstrativement. Que ceux qui veulent révoquer en doute cette mort, nous en citent une, dans toute l'histoire, qui ait été plus positivement et plus solennellement attestée.

VII. 2° Il est également certain que Jésus-Christ étant dans le sépulcre, les Juifs y ont mis des gardes. Nous n'avons pas à prouver cette vérité attestée par les deux partis. Mais par quelle raison les Juifs mettaient-ils des gardes au tombeau d'un homme mort? Il ne peut y en avoir d'autre que celle apportée par St. Matthieu, la crainte qu'on ne dérobât le corps pour publier ensuite la résurrection, conformément à ce qu'avait prédit Jésus-Christ de son vivant. Les Juifs n'ont pas, d'ailleurs, démenti ce motif auquel leur précaution était attribuée. Et c est là une preuve de la vérité de ce qui est dit à plusieurs reprises dans les évangiles, que le Sauveur avait prophétisé qu'il ressusciterait : prophétie qui n'est certainement pas étrangère à notre objet.

VIII. 3° De la double relation, soit des apôtres, soit des Juifs, s'ensuit aussi la certitude de deux faits : le premier, que le corps de Jésus-Christ était dans le tombeau le samedi au matin ; le second, qu'il n'y était plus le dimanche au matin. La précaution prise par les Juifs le samedi, de mettre un scellé et des gardes au tombeau,

aurait été ridicule, s'ils n'avaient pas su que le corps y était. L'assertion répandue par eux le dimanche, que le corps avait été enlevé du sépulcre, aurait été tout aussi absurde si le corps y était resté. Il est donc certain que c'est dans l'intervalle du samedi matin, au matin du dimanche, que le corps de Jésus-Christ a disparu du tombeau. La question entre les apôtres et les Juifs, de même qu'entre nous et les incrédules, se réduit à savoir si c'est la résurrection racontée par les évangélistes, ou l'enlèvement raconté par les gardes, que l'on doit croire. Je dis que c'est encore aujourd'hui, comme alors, le point de la question. En effet, de ce que les ennemis de Jésus-Christ n'opposèrent dans le temps, au récit des apôtres, que l'histoire de l'enlèvement, il s'ensuit qu'on ne peut aujourd'hui en objecter aucune autre. Il faut soutenir la vérité de celle des Juifs, ou avouer celle des apôtres. Les deux partis s'étant fortement et uniquement attachés à ces deux narrations opposées, elles sont devenues comme deux propositions contradictoires, dont il faut reconnaître l'une vraie, lorsque l'autre est démontrée fausse. Quelque nouvelle fable que l'on veuille imaginer maintenant, elle se trouvera démentie d'avance par le témoignage unanime de tous ceux qui étaient à portée de rendre un témoignage. Ainsi, quand j'entends un incrédule moderne dire qu'il y avait peut-être au tombeau une issue secrète, par où l'on aurait retiré le corps, je lui réponds : Votre supposition est évidemment absurde. La preuve que cette issue secrète n'a pas existé, c'est qu'elle a été inconnue, c'est qu'ils n'en ont point parlé. Et je pourrais ajouter que depuis dix-huit cents ans que ce sépulcre taillé dans le roc existe, et a été visité par une innombrable multitude de pèlerins et de curieux, aucun n'a jamais aperçu la plus légère trace de cette issue imaginaire.

Nous avons donc deux moyens de prouver la vérité de la résurrection : le premier est de faire voir que le témoignage des apôtres réunit tous les caractères qui peu-

vent lui imprimer la certitude ; le second est de montrer que le récit des Juifs est une fable absurde. Je vais exposer, l'une après l'autre, ces deux preuves.

IX. Nous prouvons la vérité incontestable du témoignage des apôtres sur la résurrection de leur maître, comme nous l'avons établie relativement à ses autres miracles. Un témoignage est certain, disons-nous, quand ont est assuré que celui qui le rend n'a ni pu être trompé, ni voulu tromper. Il s'agit donc ici de savoir si, sur le fait de la résurrection, les apôtres ont été abusés, ou s'ils ont abusé le monde.

X. Pour prouver que les apôtres n'ont pas pu être dans l'erreur au sujet de la résurrection, commençons par faire quelques observations.

XI. 1° Les apôtres n'avaient pas l'esprit aliéné ; ils n'étaient pas des insensés, des fous. J'ai établi ailleurs cette vérité (1).

XII. 2° Les apôtres connaissaient parfaitement Jésus-Christ. Ils venaient de passer trois ans de suite dans sa compagnie ; pendant tout ce temps ils ne l'avaient pas quitté : et ils avaient vécu avec lui dans la plus intime familiarité. Il était donc impossible qu'il se trompassent sur sa personne, et qu'ils le confondissent avec un autre.

XIII. 3° Si l'on veut prétendre que les apôtres ont été trompés, il faut convenir qu'ils ont été sincères. Dès qu'on les suppose abusés, on les croit de bonne foi : étant de bonne foi, ils ont dit ce qu'ils croyaient véritablement. On doit donc ajouter foi à toutes les choses sur lesquelles ils n'ont pas pu se tromper ; on doit croire ce qu'ils disent d'eux-mêmes, de leurs dispositions, des circonstances où ils se sont trouvés. Il serait absurde jusqu'au ridicule de soutenir qu'ils se sont trompés sur ce qu'ils ont pensé, sur ce qu'ils ont dit, sur ce qu'ils ont fait, sur les lieux où ils ont été.

---

(1) Voyez chap. premier, n° 5, page 219.

Examinons donc, d'après la relation des témoins dont la sincérité est admise, s'ils ont pu être induits en erreur sur la résurrection de leur maître.

XIV. S'ils disaient qu'un d'entre eux a vu Jésus-Christ vivant depuis sa mort, on pourrait penser que ce témoin isolé s'est fait illusion, et qu'il a pris un objet pour un autre ; mais ils rapportent qu'ils l'ont tous vu, et qu'à une seule fois Jésus-Christ a apparu à plus de cinq cents de ses disciples. Comment se pourrait-il qu'un aussi grand nombre d'hommes se fussent trompés tous ensemble, tous de la même manière ? que dans cette multitude il ne s'en fût pas trouvé un seul qui, avec des yeux meilleurs et un jugement plus sain, eût découvert l'erreur et l'eût fait apercevoir aux autres ?

XV. S'ils disaient qu'ils ont vu Jésus-Christ une seule fois de loin, rapidement et en passant, on pourrait encore absolument croire la possibilité de l'erreur ; mais ils racontent que Jésus-Christ n'a pas fait qu'une seule apparition ; qu'il s'est montré tantôt aux uns, tantôt aux autres : à Madeleine, à d'autres femmes, à St. Pierre, à St. Jacques, à deux disciples, aux onze apôtres. Ils nomment les lieux où se sont passées plusieurs de ces apparitions, le jardin où était le tombeau, le chemin d'Emmaüs, le cénacle, le bord du lac de Génésareth, une montagne de Galilée. Ils attestent que pendant quarante jours de suite il leur a fréquemment apparu, et qu'enfin ils l'ont vu remonter dans le ciel. Comment auraient ils pu se faire illusion tous ensemble sur des visites répétées aussi continuellement et pendant un aussi long temps ?

XVI. S'ils disaient qu'ils n'ont fait, dans ces diverses apparitions, que voir Jésus-Christ, ce serait déjà une chose inimaginable qu'ils se fussent trompés tous et aussi souvent ; mais ils ajoutent que, dans les diverses occasions où ils l'ont vu, ils ont conversé avec lui ; qu'il les a fréquemment, pendant quarante jours, entretenus du royaume de Dieu. Ils rapportent quelques-uns des discours qu'il a tenus, plusieurs des réponses qu'ils lui

ont faites. Ils disent qu'ils ont mangé et bu avec lui ; qu'il s'est fait toucher par eux à plusieurs reprises ; qu'il leur a fait sentir sa chair et ses os ; qu'il leur a fait mettre les doigts dans ses plais restées ouvertes. Ils se seraient donc tous imaginés voir ce qu'ils ne voyaient pas, entendre ce qu'ils n'entendaient pas, toucher ce qu'ils ne touchaient pas ; et, ce qui est plus extraordinaire encore, tous se faisant illusion, se seraient fait précisément la même. Tous les sens de tous ces hommes se seraient trompés à la fois, et de la même manière, sans que l'un eût rectifié l'erreur des autres (1). Soutenir une pareille proposition, n'est-ce pas détruire dans le genre humain la certitude physique, qui consiste principalement dans le rapport unanime des sens ?

Si on veut s'opiniâtrer à soutenir que les témoins de la résurrection ont été induits en erreur, il faut articuler quelle a été cette erreur. Elle n'a pu être que de l'une de ces trois sortes. En croyant voir, entendre, toucher Jésus-Christ, ou ils n'ont rien vu, rien entendu, rien touché ; ou ils ont vu, entendu, touché un autre homme qu'ils ont pris pour lui ; ou ils ont vu, entendu, touché un fantôme qui avait sa ressemblance, et qui n'avait pas de réalité. Laquelle de ces absurdités les incrédules préféreraient-ils de soutenir ?

---

(1) Ideo ille quadraginta diebus mansit post resurrectionem, tam longo tempore conspectus sui spatio veritatem comprobans : ne id quod videbatur phantasmata esse putarent. Neque his contentus mensam etiam addidit ; id quod etiam postea dicit : et convescens cum illis. Hoc autem apostoli semper in resurrectionis argumentum sumpserunt, dicentes : *Qui manducavimus et bibimus cum illo.* Quod autem apparens fuerit per sequentia ostendit, dicens : apparens illis, et loquens de regno Dei. (*S. Joann. Chrysost. in Acta Apost. Homil.* I, n° 4.)

Ergo, *quid turbati estis, et cogitationes ascendunt in cor vestrum ; videte manus meas et pedes meos : palpate et videte.* Si parum est vobis attendere, nec sufficiat tangere palpate. Nec tangite tantum dixit, sed palpate, et contrectate. Probent sibi manus vestræ si mentiantur oculi vestri : *Palpate et videte :* oculos in manibus habete. (*S. August. serm.* CCXXXVII, *de Festis Pasch.* 8 ; *al.* CXLV, *de Tempore*, n° 3.)

XVII. Dire qu'ils n'avaient aucun objet devant eux, quand tous leurs sens leur présentaient Jésus-Christ, c'est avancer que tous les sens de beaucoup d'hommes à la fois peuvent non-seulement faire prendre un objet pour un autre, ce qui est déjà souverainement déraisonnable, mais donner de l'existence à ce qui n'est pas, de la consistance à rien.

XVIII. Avancer que les apôtres ont pris pour Jésus-Christ un autre homme qui lui ressemblait, n'est pas moins absurde. Quel serait donc cet homme qui n'aurait jamais paru avant la mort du Sauveur, et qui aurait absolument disparu du moment où l'on annonçait la résurrection et l'ascension? D'ailleurs, les discours que les apôtres rapportent de leur maître depuis sa mort, ont relation avec ceux qu'il leur avait tenus pendant sa vie : ils en sont la suite ; ils les rappellent. Il faudrait donc que cet imposteur qui abusait les disciples par sa ressemblance avec leur maître, eut été avec eux habituellement dans sa compagnie. Et comment ne l'auraient-ils pas connu auparavant? comment ne l'auraient-ils pas reconnu alors?

XIX. Enfin la fable du fantôme pris pour Jésus-Christ répugne autant que les deux autres. Il faut, pour l'existence de cet être fantastique, faire intervenir la puissance divine en faveur du mensonge, et supposer un miracle dont le but serait de tromper le genre humain. D'ailleurs, Jésus-Christ lui-même a prévenu cette objection. Ce fut la pensée qui vint d'abord à l'esprit de ses apôtres, lorsqu'ils le virent pour la première fois dans le cénacle. Voyez, leur dit-il, mes mains et mes pieds ; considérez que c'est moi-même ; voyez qu'un fantôme n'a point une chair et des os, comme vous voyez que j'en ai (1).

---

(1) Conturbati vero et conterriti, existimabant se spiritum videre. Et dixit eis : quid turbati estis; et cogitationes ascendunt in corda vestra? videte manus et pedes, quia ego ipse sum; palpate et videte, quia spiritus carnem et ossa non habet, sicut me videtis habere. Et

XX. Ceux des incrédules qui ont essayé d'admettre cette ridicule hypothèse, que les apôtres ont pu être abusés sur le fait de la résurrection, n'ont eu, pour la soutenir, d'autre raison à donner, sinon que les disciples de Jésus-Christ étaient préoccupés de l'idée que leur maître devait ressusciter, et qu'ils étaient d'une extrême crédulité.

XXI. Certes, il aurait fallu, dans tous ceux qui se sont portés témoins de la résurrection, une prevention, telle qu'on n'en a jamais vue dans aucun homme, pour qu'elle leur fît voir à tous, en même temps et de la même manière, leur maître vivant et présent, tandis qu'il aurait été mort et loin d'eux. Dira-t-on aussi qu'ils avaient tous l'esprit prévenu de toutes les circonstances qu'ils apportent, qu'ils étaient tous préoccupés de l'idée que Jésus-Christ apparaîtrait à ceux-ci dans un lieu, à ceux-là dans un autre; qu'il reviendrait souvent les voir pendant l'espace de quarante jours; qu'il leur tiendrait tels discours; qu'ils lui feraient telle réponse? D'ailleurs toute la conduite des disciples prouve la fausseté de l'assertion. Ils n'avaient certainement pas le préjugé que leur maî-

---

cum hoc dixisset, ostendit eis manus et pedes. (*Luc.* XXIV, 57 *et seq.*)

Quale est autem idcirco dicere Dominum post resurrectionem qua draginta diebus comedisse cum apostolis, ne phantasma putaretur, et hoc ipsum quod comedit in carne et in membris visus est in phantasma confirmare? Aut verum est quod videbatur, aut falsum. Si verum est, ergo vere comedit, et vere membra habuit. Si autem falsum, quomodo res falsas ostendere voluit ut resurrectionis veritatem probaret? (*S. Hieronymus*, *epist.* XXXVIII, *ad Pammachium.*)

Sciat autem qui has proposuit quæstiones, Christum post resurrectionem cicatrices, non vulnera, demonstrasse dubitantibus; propter quos etiam cibum ac potum sumere voluit, non semel sed sæpius: ne illum non corpus sed spiritum esse arbitrarentur; et sibi non solide sed imaginaliter apparere. Tunc autem illæ falsæ cicatrices fuissent, si nulla vulnera præcessissent: et tamen nec ipsæ essent, si eas esse noluisset. Voluit autem certæ dispensationis gratia; ut iis quos ædificabat in fide non ficta, non aliud pro alio, sed hoc quod crucifixum viderant, resurrexisse monstraret. (*S. August.*, *lib. ad Deogratias*, *seu epist.* CII, *quæst*, I, n° 5.)

tre dût ressusciter ; ni Joseph, Nicodème et les saintes femmes qui venaient embaumer son corps ; ni Madeleine, qui, au premier moment où elle le vit, ne le reconnut pas ; ni les disciples d'Emmaüs, qui avaient, disaient-ils, espéré d'avoir en lui le libérateur d'Israël ; ni les apôtres, qui refusaient de croire les premiers témoins du fait ; ni saint Thomas, qui, avant de se rendre à la conviction, voulut voir et toucher ses plaies (1). La lenteur avec laquelle les témoins de ce grand prodige l'ont cru, la circonspection qu'ils ont apportée à l'examiner, les preuves qu'ils en ont exigées, montrent évidemment que, loin d'être persuadés de la future résurrection de leur maître, ils n'en avaient pas même la pensée. La Providence a voulu qu'ils fussent aussi longtemps dans le doute, pour que nous n'en eussions pas (2). Ces mêmes circonstances repoussent aussi bien loin d'eux l'imputation de crédulité. Certes ce ne sont pas des hommes crédules, que ceux qui ne se déterminent à croire qu'après d'aussi grandes précautions. Ils ont mérité, et subi de la part de Jésus-Christ, le reproche de leur difficulté à croire, de la lenteur qu'ils y apportaient (3).

---

(1) Et dicitur nobis : quare ergo Dominus cum suorum vulnerum cicatricibus resurrexit? Quid ad hoc dicimus? Nisi quia et hoc potestatis fuit, non necessitatis. Sic voluit resurgere. Sic se voluit quibusdam dubitantibus exhibere. In illa carne cicatrix vulneris sanavit vulnus incredulitatis. (*S. August. serm.* CCXLII, *in diebus pasch.* 13; *al.* CXLVII, *de Tempore*, n° 3.)

(2) Quod resurrectionem dominicam discipuli tarde crediderunt, non tam illorum infirmitas quam nostra, ut ita dicam, futura firmitas fuit. Ista namque resurrectio illis dubitantibus per multa argumenta monstrata est, quæ dum hos legentes agnoscimus, quid aliud quam de illorum dubitatione solidamur? Minus enim mihi Maria Magdalene præstitit quæ citius credidit, quam Thomas qui diu dubitavit. Ille enim dubitando vulnerum cicatrices tetigit ; et de nostro pectore vulnus dubietatis amputavit. (*S. Gregorius magn. in evang.* lib. II, homil. 29, n° 1.)

(3) In hac lectione animadvertimus quomodo ipse discipulos suos prima membra sua, hærentes latere suo objurgavit Dominus Jesus, quia, quem dolebant occisum fuisse, non credebant vivum esse : patres fidei, nondum fideles : magistri, ut crederet universus orbis ter-

Aujourd'hui c'est une crédulité trop facile qu'on leur impute.

XXII. En voilà beaucoup trop, sans doute, pour réfuter une supposition aussi absurde que l'erreur des apôtres au sujet de la résurrection. Passons à la seconde hypothèse, et voyons si on peut plus raisonnablement les accuser d'avoir voulu en imposer.

XXIII. J'ai montré dans le chapitre premier, que les apôtres n'ont pas été des imposteurs, lorsqu'ils ont rapporté les miracles dont Jésus-Christ avait rempli sa vie. L'ont-ils été en publiant sa résurrection? Les mêmes raisons qui ont établi la sincérité dans le témoignage qu'ils ont rendu aux autres miracles, prouvent avec la même force leur sincérité dans le récit qu'ils ont fait de celui-ci. Je ne répéterai donc pas ici ce que je crois suffisamment établi ailleurs, sur le caractère moral des apôtres, prouvé par leurs écrits, qui donnent les régles de toutes vertus; par leur conduite, qui en présente le modèle; par l'aveu même de leurs adversaires, qui n'ont jamais intenté un reproche à leurs mœurs; sur les circonstances dans lesquelles ils ont ouvert leur prédication, sept semaines après la mort de leur maître, dans la ville où elle avait eu lieu, au milieu d'une fête qui réunissait un grand nombre de témoins; sur l'impossibilité de former et de soutenir un concert entre un si grand nombre d'hommes et de femmes; sur l'invariable uniformité de leur témoignage dans des temps et dans des pays divers; sur sa constante persévérance dans tout le cours de leur vie, au milieu des persécutions et des tourments, et jusque sur l'échafaud; sur ce que tous les intérêts humains s'opposaient à leur prédication, et qu'ils ne pouvaient avoir dans leur ministère d'autre intérêt

---

rarum quod prædicaturi fuerant, et propter quod moriturri fuerant, nondum credebant. Quem viderant mortuos suscitasse, non credebant resurrexsisse. Merito ergo objurgabantur. (*S. August.*, *serm.* CCXXXI, *in Festis Pasch.* 2; *al. de Tempore*, CCXLI, n° 1.)

que celui qui fait toujours dire la vérité (1). Je me bornerai à ajouter à ces raisons quelques considérations.

XXIV. Si les apôtres ont voulu tromper sur la résurrection, ils étaient donc persuadés que leur maître était encore mort. Or, dès-lors, quelle espérance pouvaient-ils avoir de persuader au monde, sur leur seule parole, que leur maître était ressuscité ? Toutes les probabilités étaient contre eux : la nature du fait, difficile à croire; le préjugé qu'avait alors le gros de la nation contre Jésus-Christ ; l'opinion généralement répandue, qu'ils avaient enlevé son corps ; l'autorité du sanhédrin, et la confiance qu'on avait en lui. Quels moyens possédaient-ils, pour faire croire, malgré tant d'obstacles, un fait qui aurait été faux (2) ?

XXV. Avec la persuasion de la fausseté du fait, quel motif pouvait les engager à le publier ? Que, pendant la vie du Sauveur, ils se fussent attachés à lui, cela est tout simple : ils le regardaient comme le Messie, qui, dans les idées qu'ils avaient alors, devait être un roi glorieux et puissant. Ils en espéraient des places avantageuses dans son royaume futur. Ils les lui avaient même déjà demandées. Mais leur maître mort, leurs espérances ont expiré avec lui. Ils ne peuvent plus rien attendre de lui : et du ciel et de la terre, ils n'ont à es-

---

(1) Voyez chap. I, n° XII et suivants, page 233.

(2) Quid ergo habebant dicendum exeuntes ? Nam passionem quidem sciebat universus orbis. In alto quippe patibulo suspensus fuerat ; in meridie, in metropoli, et in maximo die festo, et a quo maxime non licebat quemquam abesse. Resurrectionem vero nullus sciebat exterorum, quod non parvum erat illis impedimentum ne persuaderent. Et quod esse sepultus omnium rumore ferebatur, quodque discipuli corpus furati essent, milites jam judæis omnibus dicebant. Quod autem resurrexisset exterorum nemo sciebat. Undenam expectabant se id toti orbi persuasuros esse. Si enim post edita miracula persuasi fuerant milites ut contraria testarentur, undenam sperassent hi se sine miraculis prædicaturos esse ; et ne obolum quidem habentes, terræ et mari de resurrectione persuasuros esse ? (*S. Joan. Chrysost.*, *in epist. primam ad Cor.* homil. V, n° 5.)

pérer que les terribles supplices réservés aux imposteurs et aux impies (1).

XXVI. Tant que Jésus-Christ a vécu, ses disciples ont pu avoir confiance en lui. Lors même qu'ils l'ont vu arrêté par ses ennemis, ils ont pu encore espérer qu'il saurait se tirer de leurs mains. Mais, s'ils l'ont cru mort sans ressource, ils n'ont pu voir en lui qu'un imposteur qui avait abusé de leur simplicité. Ils ont donc dû nécessairement se détacher de lui, et abhorrer d'autant plus sa mémoire, qu'ils avaient plus chéri sa personne (2). Au moins, dans leur nombre, devait-il s'en trouver que la honte d'avoir été dupes, l'indignation contre l'imposteur qui les avait trompés, le repentir d'une erreur contraire à leur religion, amenassent à l'aveu de la séduction qui les avait égarés. Au lieu de cela, nous voyons ces mêmes hommes, auparavant faibles et timides, qui, au premier danger de leur maître, l'avaient lâchement abandonné, dont le chef l'avait mé-

---

(1) Si enim non facta fuissent illa quæ vere facta sunt, et si Christus in cœlum non ascendisset, hæc fingere contendentes et aliis persuadere, Deum offensuri erant, et mille a. superis fulmina expectaturi. Alioquin etiam, si vivente Christo tantam habuissent alacritatem, ipso mortuo illam extinxissent. (*S. Joan. Chrysost.*, *in primam epist. ad Cor.*, homil. v, n° 4.)

(2) Nisi enim vidissent illum resurrexisse, quid poterat illos ad hoc bellum educere? Quid non illos avertisset? Dixit illis : Post tres dies resurgam, et regnum cœlorum pollicitus est. Dixit illis quod orbem terrarum superaturi essent accepto Spiritu sancto, et ad hæc innumera alia dixit naturam omnem superantia. Itaque si nihil horum evenisset, et si viventi crediderant, eo mortuo non ultra credidissent, nisi ressuscitatum vidissent. Dixissent enim : post tres dies se resurrecturum dixit : et non resurrexit : Spiritum se daturum promisit, et non misit. Quomodo ergo de futuris illum credamus : cum præsentia de falso convicta sint. Qua de causa, si non resurrexisset, prædicarent illum resurrexisse? Quia ipsum amabant, inquies. Atqui ipsum deinde odio habituri erant, quod se decepisset, et prodidisset; et quod mille falsis promissis induxisset ut domos, parentes, et omnia relinquerent; quod totam judæorum gentem contra se suscitasset et se prodidisset. (*S. Joan. Chrysost.*, *in epist. primam ad Cor.* homil. v, n° 4.)

me formellement renié ; qui ensuite le voyant expiré, tremblant que la persécution qui l'avait immolé ne s'étendît sur eux, étaient restés enfermés dans le cénacle, nous les voyons tous unanimement reprendre pour lui un attachement nouveau. Nous voyons leur zèle tout à coup ranimé, leur donner une force qu'ils n'avaient jamais eue (1). Quels effets extraordinaires et absolument incroyables, la mort de Jésus-Christ aurait donc opérés

---

(1) Cæterum demus illos illum esse veneratos, quamdiu cum ipsis versatus commoratusque sit, et quamdiu fallaciis eos, ut sermone eorum utar, decipere potuerit. Cur igitur post mortem, multo magis quam ante, illum admirati sunt? Nam in humanis degentem, et deseruisse et abnegasse olim dicuntur; cum illi videlicet insidiæ factæ sunt. Postquam vero inter homines esse desiit, alacres ipsi mori malebant quam a vera de illo testificatione amoveri. Si igitur præceptori suo nullius boni conscii erant, non vitæ, non disciplinæ, non actionis, non operis alicujus, tandem merenti, neque vero quidquam ab illo emolumenti perceperant, præter unam malitiam et aliorum hominum deceptionem, quamobrem tam prompte moriebantur, dummodo illo severa quædam et insignia prædicarent. Cum interim illorum unicuique liceret otiose vivere, et in propria domo una cum sibi carissimis securiorem multo tutioremque vitam agere. Fallaces autem homines et in fraudibus versantes quomodo affectassent mori pro alio, quem ipsi hominem maxime certiss meque novissent : præsertim qui ipsis, ut sermone istorum utar, nullius boni auctor fuisset, sed contra potius omnis malitiæ præceptor. (*Eusebr*, *Demonst. evang.*, lib. III.)

In confesso est apud omnes eum qui erga viventem hominem benevolentiam affectus, ipso mortuo, fortasse ne quidem ejus meminisse; qui vero male affectus sit erga illum dum viveret, et superstitem deseruerit, multo magis immemorem defuncti futurum. Quo fit ut nemo qui amicum, magistrum et superstitem relinquerit, ac deseruerit, vita functum plurimi faciat ; ac tum præcipue cum, propter exhibitam in eum benevolentiam mille pericula sibi viderit imminere. Ecce tamen illud quod nulli accidit, in Christo et in discipulis evenit; et qui viventem illum negaverant, ac deseruerant, et comprehensum reliquerant, et aufugerant, post innumera illa opprobria, et crucem, tanti illum fecerunt, ut pro ipsius confessione et fide animas etiam suas exponerent. Enim vero si mortuus fuisset Christus, neque resurrexisset, qui fieri potuisset, ut qui dum superstes esset ob periculum imminens fugerant, eo jam vita functo, propter illum mille periculis se ipsos objicerent. (*S. Joan. Chrysost.* homil. *Cur in Pentecoste*, *etc.* n° 8.)

sur eux ! Ce qui devait les abattre est ce qui les encourage ; ce qui devait anéantir toutes leurs espérances est ce qui les relève ; ce qui devait éteindre leur amour pour sa personne, est ce qui les réchauffe. Et ce n'est pas un seul homme qui agit aussi contradictoirement à toutes les idées, à tous les sentiments, à tous les principes ; c'est une multitude d'hommes qui tout à la fois se trouve entraînée dans une conduite diamétralement opposée à toute raison, comme à tout intérêt. Ce concert unanime de tous les disciples de Jésus-Christ à attester sa résurrection contre leur conscience, est ce qui n'existe point dans la nature, un effet sans cause. C'est quelque chose de plus répugnant encore, c'est un effet contraire à toutes les causes qui existent dans la nature.

XXVII. Si, comme on le suppose ici, les apôtres savaient que leur maître était encore mort, ne devaient-ils pas penser que d'autres pouvaient le savoir comme eux ? Quelques moyens qu'ils eussent pu prendre pour dérober son corps, quelqu'un ne pouvait-il pas s'en être aperçu ? Quelque bien qu'ils l'eussent caché, ne pouvait-il pas d'un moment à l'autre être découvert ? Et alors, à quoi ne s'exposaient-ils pas ? Ils venaient de voir la manière cruelle dont leur maître avait été traité. Ils n'avaient pas d'autre sort à attendre, en se rendant encore plus criminels que lui, en se chargeant d'une imposture plus odieuse, en intentant l'accusation de déicide. Si la résurrection n'était pas réelle, que l'on nous allègue un motif qui ait pu porter à la publier ; que l'on nous en nomme un qui n'ait pas dû en détourner.

XXVIII. Les disciples de Jésus-Christ ne donnent sur sa résurrection que leur seul témoignage. Ils conviennent qu'après sa passion il n'a été vu vivant que par eux (1). Mais ils joignent à leur récit des circonstances

(1) Hunc Deus suscitavit tertia die ; et dedit eum manifestum fieri, non omni populo, sed testibus præordinatis a Deo, nobis qui manducavimus, et bibimus cum illo, postquam resurrexit a mortuis. (*Act.* x, 40, 41.)

qui doivent le rendre croyable, et qui ne pouvaient pas être inconnues à ceux à qui ils les racontent. Ce sont les miracles qui ont accompagné la mort de leur maître. Les ténèbres répandues en ce moment, le tremblement de terre, le voile du temple déchiré, les tombeaux ouverts, plusieurs morts ressuscités ; il était impossible que les Juifs à qui ces faits merveilleux étaient racontés, n'en connussent pas positivement ou la vérité ou la fausseté. Ils sont tellement extraordinaires, tellement éclatants, que, s'ils étaient vrais, ils avaient nécessairement frappé tous les habitants de Jérusalem. C'était cinquante jours après celui où on les disait arrivés, c'était en présence de tous ceux qui devaient en avoir été témoins, que les apôtres les annonçaient. Si ces faits avaient été faux, auraient-ils osé les rappeler aux Juifs? s'ils l'avaient osé, n'auraient-ils pas reçu, non pas un démenti, mais autant de démentis qu'il y avait de Juifs à la fête? Si leur narration avait été ainsi démentie, leur prédication n'aurait-elle pas été arrêtée en même temps que commencée?

De toutes ces raisons, il s'ensuit évidemment qu'il est impossible de regarder les témoins de la résurrection comme des imposteurs, et qu'il est au contraire très-certain qu'ils étaient intimement persuadés de ce grand miracle qu'ils publiaient. Nous avons vu aussi qu'il répugne d'imaginer que sur ce fait ils aient pu être abusés. Dès qu'il est démontré qu'ils n'ont été ni trompeurs, ni trompés, leur narration réunit toutes les qualités qui produisent la certitude ; et il ne peut rester à un esprit raisonnable aucun doute sur la vérité de la résurrection.

XXIX. A cette première démonstration, ajoutons-en une seconde. Ce n'est plus du témoignage des apôtres que nous la tirons, c'est de l'opposition de leurs adversaires. Dans le chapitre précédent, pour prouver la vérité des autres miracles, nous argumentions de l'aveu qui en a été fait par tous les premiers antagonistes de la religion. La résurrection n'a pas été avouée de même ;

mais nous disons que ce qu'on y a objecté donne une preuve aussi forte que pourrait l'être un aveu formel. Si on n'a pu opposer au témoignage des apôtres qu'un fait non-seulement incroyable et invraisemblable, mais absolument impossible, il en résulte manifestement que le récit des apôtres est véritable. Je prie que l'on se rappelle ce que j'ai observé ci-dessus : que l'on ne peut aujourd'hui alléguer d'autre fait pour combattre la résurrection, que celui qui fut avancé dans le temps ; et que les chrétiens, d'une part, leurs ennemis de l'autre, ayant constamment et uniquement insisté sur leurs narrations respectives, la fausseté de l'une prouve la vérité de l'autre. Or, la fable de l'enlèvement du corps de Jésus-Christ, qui est la seule chose qu'on ait opposée anciennement au fait de la résurrection, réunit la double impossibilité et morale et physique. Il est moralement impossible que les apôtres l'aient tenté, et physiquement impossible qu'ils l'aient exécuté.

XXX. Je pourrais d'abord observer qu'il est déraisonnable d'imputer une action aussi hardie à des hommes aussi timides que s'étaient montrés jusque-là les apôtres. Qu'est-ce qui aurait pu leur inspirer un courage aussi subit et aussi extravagant, précisément à la mort de leur maître? C'est déjà une première impossibilité, que des hommes faibles et lâches tentent une entreprise qui va jusqu'à la témérité. Mais passons sur cette première considération, et supposant les apôtres le contraire de ce qu'ils étaient, voyons combien d'impossibilités ont nécessairement empêché le coup qu'on leur impute (1).

---

(1) Quomodo autem furentem populum sustinuissent? Si namque coryphæus ipsorum ostiariæ mulieris verbum non tulit; et si reliqui illum vinctum videntes dispersi sunt, quomodo in animum induxissent ad extrema orbis accurrere, ut fictum ressurrectionis verbum plantarent? Si enim ille adversus mulieris minas non stetit, neque illi ad vinculorum conspectum, quomodo poterant adversus reges et principes, et populo stare, ulli gladii, sartagines, fornaces, et mille quotidie mortes, nisi ejus qui resurrexerat virtute et gratia adjuti fuissent. (*S. Joan. Chrys. in Matt.* homil. LXXXIX; al. XC, n° I.)

XXXI. Le nombre seul des complices d'une telle entreprise présente une impossibilité. Quels que soit ceux des disciples que l'on voudra accuser de cet enlèvement furtif, ils ne l'ont certainement pas su tout seuls. Tous ceux qui ont déclaré avoir vu Jésus-Christ ressuscité, tant hommes que femmes, ont dû être dans leur secret. On n'aurait pas pu les engager à cette fausse déclaration, sans leur faire voir clairement qu'on était maître du corps, et qu'il ne serait jamais représenté. Est-il raisonnable d'imaginer qu'on ait pu faire à plus de cinq cents personnes une aussi périlleuse confidence? Et quand la leur aurait-on faite? Avant l'enlèvement? Mais entre l'heure de la sépulture et celle où le tombeau s'est trouvé vide, il ne s'est pas écoulé assez de temps pour se concerter avec tant de gens, pour les persuader, pour s'assurer d'eux. Après l'enlèvement? Mais, pour exécuter un coup aussi hardi, il faut commencer par être bien sûr de tous ceux, sans exception, qu'on met dans le secret. Un seul qu'on n'aurait pu gagner, ou qui se serait repenti, non-seulement aurait détruit tout l'effet de l'entreprise, mais aurait livré les auteurs aux plus justes et aux plus rigoureux supplices. Que d'impossibilités morales dans cette supposition! Impossibilité de la confidence à tant de monde; impossibilité de consentement de tant de monde; impossibilité de la persévérance de tant de monde dans un tel complot. Que l'on considère encore que l'unique but de tous ces criminels associés aurait été de tromper tout le monde, que l'unique intérêt de chacun d'eux aurait été de découvrir le fatal secret, pour éviter le supplice qui les menaçait, et pour obtenir les récompenses qui auraient suivi la révélation (1).

---

(1) Si enim militibus pecuniam dederunt judæi ut dicerent ipsos corpus furto sustulisse, si transeuntes discipuli dixissent, ipsum furati sumus, quanto non affecti fuissent honore? Ipsis itaque licebat honorari et coronari. Cur ergo contumeliis affici, et periclitari maluerunt? nisi divina quædam virtus fuisset his omnibus potentior,

XXXII. C'est, dit-on, pendant le sommeil des gardes que l'enlèvement a été effectué. Des hommes endormis, voilà les seuls témoins contre les disciples. Il est physiquement impossible que, dans cet état, ils aient su ce qui avait été fait, et par qui il l'avait été.

XXXIII. Pour entreprendre une action aussi hardie et aussi dangereuse, il fallait être sûr, d'abord, de trouver la totalité des gardes endormis; ensuite, de ne réveiller aucun d'entre eux, de pouvoir briser le sceau, rouler l'énorme pierre qui fermait le sépulcre, prendre le corps, se retirer en l'emportant, le tout si légèrement, si doucement, que, de tous les gardes répandus autour du tombeau, aucun n'eut été retiré de son sommeil par le mouvement et par le bruit. La tentative d'une telle entreprise par des êtres raisonnables est impossible moralement; le succès est impossible physiquement.

Ce n'était pas Pilate, c'était le sanhédrin qui avait choisi les gardes du tombeau. La Providence l'avait arrangé ainsi, pour écarter tout soupçon à leur sujet (1). Ils y avaient été placés précisément parce qu'on prévoyait que les disciples de Jésus pourraient venir enlever son corps pour publier ensuite sa résurrection. On peut juger que les chefs des Juifs avaient eu soin de prendre les soldats les plus incorruptibles, les plus vigilants, les plus attachés à leur parti, les plus propres, en un mot à empêcher la fraude qu'ils craignaient. On peut penser qu'ils leur avaient donné les ordres les plus positifs, la consigne la plus sévère. La mission de ces gardes était courte : elle ne devait durer que jusqu'au troisième jour. Ainsi ils n'avaient à passer auprès du tombeau que la journée du samedi et la nuit du dimanche. C'était sur-

---

quæ ipsis persuaderet? (*S. Joan. Chrys.*, *in primam epist. ad Cor.*, homil. v, n° 4.)

(1) Tu vero animadverte quomodo gestis suis ubique capiantur. Si enim Pilatum non adiissent nec custodiam petiissent, facilius potuissent hæc impudenter asseverare. Nunc vero non item. (*S. Joan. Chrys. in Matth.* homil. xc; *al.* xci, n° 1.)

tout pendant cette nuit qu'ils devaient être sur leurs gardes, puisque c'était le temps où l'enlèvement était le plus facile. Veiller une seule nuit, n'est pas une chose pénible à des hommes robustes. Il aurait même, à la rigueur, suffi qu'un d'eux restât éveillé. Espoir de la récompense, crainte du châtiment, tout les engageait à être fidèles; et cependant ils s'endorment dans cette nuit si précieuse, ils s'endorment si profondément, que le grand bruit qu'on a dû faire autour d'eux ne peut les réveiller. Il est moralement impossibl de supposer un sommeil aussi général, aussi profond, avec toutes les raisons qu'ils avaient de ne pas dormir.

XXXIV. La manière dont on prétend que les apôtres ont exécuté leur coup supposent en eux deux choses contradictoires, une dextérité incroyable pour tirer subitement le corps du tombeau, et une extrême maladresse dans leurs mesures. On veut qu'ils aient perdu la nuit du vendredi au samedi, temps où il n'y avait pas encore de gardes au tombeau, et qu'ils soient venus dans la nuit suivante, lorsque le tombeau était entouré de soldats (1). Du moment où le sépulcre a été gardé, l'enlèvement a été impossible; et c'est alors qu'on veut qu'il ait été exécuté. Il faut, de plus, dire qu'après être venus à bout de retirer le corps du tombeau, au lieu de se retirer sur-le-champ, comme ils devaient en être très-pressés, et d'emporter le corps dans l'état où il était, les disciples se sont amusés à déposer les linges, et à les remettre en ordre, et qu'ils ont perdu à cette inutile opération un temps qui devait leur être bien précieux.

Ce ne sont pas encore là toutes les absurdités qu'il est nécessaire de dévorer, en soutenant la fable tissue par

---

(1) Cur autem non prius furati sunt, sed postquam vos accesseratis? Etenim si illud facere volebant, cum nondum custodiretur sepulcrum, id in prima nocte fecissent, cum id tuto et id sine periculo fieri posset. Nam sabbato accedentes custodiam a Pilato petierunt, et custodire cœperunt. Prima vero nocte nemo istorum sepulcro aderat. (*S. Joann. Chrys.*, *in Matth.*, homil. xc; *al.* xci, n° 1.)

le sanhédrin, Si le fait est véritable, il y a deux sortes de grands coupables, les gardes et les apôtres. Voyons ce qui leur va arriver.

XXXV. Les soldats conviennent et répandent qu'ils se sont laissés aller au sommeil et qu'ils ont laissé emporter pendant ce temps le corps qu'ils étaient chargés de garder. Ils sont donc convaincus par leur propre confession d'une faute très-grave et très-punissable. On sait combien sont sévère les peines contre les militaires qui manquent à leur consigne. Nous voyons, très-peu de temps après, Hérode envoyer au supplice les soldats qu'il avait chargés de la garde de saint Pierre, parce que cet apôtre avait été tiré miraculeusement de sa prison (1). L'enlèvement du corps de Jésus-Christ était d'une bien plus grande conséquence, le délit de ses gardes bien autrement grave, l'intérêt du sanhédrin à les punir infiniment plus grand. Sa confiance trahie, l'enlèvement qu'il avait voulu prévenir, effectué; les précautions qu'il avait prises, rendues inutiles et tout cela par le délit de ses propres satellites, devaient le pénétrer d'indignation contre eux. Il avait tout pouvoir de leur infliger un châtiment si bien mérité, et cependant il n'en fait rien, il ne leur inflige pas la plus légère punition, il ne leur faits pas la moindre réprimande. Il est encore moralement impossible de donner à cette indulgence des chefs de la nation un motif, en continuant de les supposer convaincus de la réalité de l'enlèvement.

XXXVI. Et les apôtres sont encore bien plus criminels. La haine contre eux, déjà bien forte, doit être portée à son comble par ce trait de scélératesse. Les soins qu'on s'est donnés, les précautions que l'on a prises pour prévenir cet attentat, annoncent les peines terribles dont on le punira quand il aura été commis. Mais quoi! on ne leur dit rien, on ne les recherche point, on

---

(1) Herodes, cum requisisset eum et non invenisset, inquisitione facta de custodibus, jussit eos duci. (*Act.* XII, 19.)

ne les juge point, on ne les punit point. Que l'on nous dise ce qui a pu empêcher de les poursuivre sur un crime aussi capital, aussi intéressant pour les chefs de l'état, aussi important pour le maintien de la religion. Il est, nous le répéterons toujours, moralement impossible d'en indiquer une autre cause, que la certitude où était le conseil, de la fausseté du fait qu'il avait fait répandre; et que sa persuasion que l'enquête qu'il entreprendrait, au lieu d'inculper les apôtres, tournerait contre lui-même.

XXXVII. Il y a plus encore. Quelques semaines après, les apôtres annoncent hautement dans Jérusalem, à tout le peuple qui y est rassemblé, la résurrection de leur maître. Dès leurs premières prédications, trois mille, cinq mille sont convertis. De nombreuses conversions amènent chaque jour à la religion naissante de nouveaux prosélytes. Le sanhédrin commence à s'effrayer de ce prodigieux succès, il se détermine à mander les apôtres. Il va donc, sans doute, s'ouvrir enfin ce procès si important entre les deux relations opposées. Les apôtres vont être interrogés sur le crime de l'enlèvement. L'honneur des membres du conseil accusés de déicide, et l'intérêt de la religion ébranlée, rendent indispensable une information juridique. En convaincant les apôtres de ce fait si grave, par ce seul coup on fait tomber leur prédication, on anéantit leur parti, on ramène tous ceux qu'ils ont déjà pu séduire. Mais non : il ne sera pas dit un mot de ce prétendu délit. Le seul reproche fait aux apôtres est de prêcher la résurrection. Il n'est nullement question de ce qui aurait été infiniment plus grave, de l'enlèvement du corps pour supposer la résurrection. On laisse cette accusation circuler dans le public, où elle ne peut pas être vérifiée : on ne la porte pas au tribunal qui aurait le droit, les moyens, l'intérêt de la constater. Admirons le contraste entre la manière dont les apôtres soutiennent leur témoignage de la résurrection, et celle dont les chefs des Juifs répandent leur récit de l'enlèvement. Les apôtres prêchent hautement en tout lieu que leur maître est ressuscité. On le leur défend,

et ils le prêchent encore, on les en punit, ils continuent toujours de le prêcher. Rien ne les arrête. Devant le tribunal, dans la prison, sous les coups, ils font constamment retentir leur prédication. Le conseil des Juifs, revêtu de la puissance, ne fait pas la plus légère mention du fait de l'enlèvement. Il le fait répéter de bouche en bouche, comme un bruit populaire et vague : il n'ose pas lui donner la consistance d'une enquête, ni même celle de sa propre assertion. A cette fermeté, à cette confiance des faibles, à cette mollesse, à cette timidité des puissants, il est impossible de ne pas reconnaître d'un côté, la certitude du fait annoncé ; de l'autre, la persuasion que celui qu'on fait circuler ne soutiendrait pas l'examen.

XXXVIII. Voici un fait qui prouve plus positivement encore que le grand conseil ne croyait pas lui-même la fable de l'enlèvement. Dans une des comparutions des apôtres devant cette assemblée, irrités de l'intrépide fermeté avec laquelle Pierre, à la tête de ses frères, soutenait la vérité de la résurrection, les membres du tribunal pensaient à les faire tous périr ; mais un docteur de la loi, nommé Gamaliel, personnage fort considéré dans la nation, cita plusieurs exemples de partis qui depuis peu s'étaient d'abord élevés, et ensuite avaient été promptement dissipés. Prenez garde, dit-il, à ce que vous allez faire de ces hommes. Si leur entreprise vient des hommes, elle se dissipera d'elle-même ; si elle vient de Dieu, toute votre puissance ne pourra la faire échouer. Craignez de vous trouver en contradiction avec Dieu. Tous les autres consentirent à ce qu'il proposait. On se contenta de défendre aux apôtres, après les avoir fait battre de verges, de parler désormais au nom de Jésus (1). Si le récit des gardes sur l'enlève-

(1) Hæc cum audissent dissecabantur, et cogitabant interficere illos. Surgens autem quidam in consilio pharisæus, nomine Gamaliel, legis doctor, honorabilis universæ plebi, jussit foras ad breve homines fieri ; dixitque ad illos : Viri israelitæ, attendite vobis super ho-

ment eût été cru dans le sanhédrin, Gamaliel y eût-il opiné ainsi ? S'il l'eût fait, comment sa proposition eût-elle été reçue? Des juges persuadés que les apôtres étaient des fourbes adroits et hardis, qui, après avoir dérobé un corps mort, publiaient sa résurrection, les auraient-ils laissés échapper de leurs mains, par la considération que leur prédication pouvait venir de Dieu ? D'après ce fait, il est, nous le répétons encore, moralement impossible que celui de l'enlèvement fût cru, même de ceux qui en avaient fait répandre le bruit.

On renouvellera peut-être ici l'objection que cette conduite du sanhédrin envers les apôtres ne nous est connue que par les apôtres eux-mêmes. Nous répéterons la réponse que nous avons déjà donnée, que St. Luc écrivait ce fait, lorsque peut-être Gamaliel, lorsque au moins quelques autres membres du conseil vivaient encore. Aurait-il osé devant eux écrire aussi publiquement un fait faux qui les concernait ? S'il l'avait osé, n'aurait-il pas été démenti ? Si sur les faits qu'il rapportait il eût été contredit aussi fortement, la religion aurait-elle pu s'établir ? Et s'il y avait eu une dénégation de ce fait, les écrivains des siècles suivants, ennemis du christianisme, l'auraient sue et l'auraient rappelée. Il n'est plus permis, après dix-huit siècles, de venir nier ce qui a été cru, dans le temps, de tous ceux qui étaient intéressés soit à le soutenir, soit à le contester.

La narration des Juifs sur l'enlèvement du corps de Jésus-Christ est donc aussi évidemment fausse, que le témoignage de ses disciples sur sa résurrection est évidemment vrai ; ce qui forme de la résurrection deux démonstrations, l'une et l'autre complètes, et qui se don-

---

minibus istis quid acturi sitis.... Et nunc itaque dico vobis : Discedite ab hominibus istis : et sinite illos : quoniam si ex hominibus consilium est hoc aut opus, dissolvetur : si vero ex Deo est, non poteritis dissolvere illud : ne forte et Deo repugnare inveniamini. Consenserunt autem illi : et convocantes apostolos, cæsis denuntiaverunt ut ne omnino loquerentur in nomine Jesu, et dimiserunt eos. (*Act.* v, 33 *et seq.*)

nent encore réciproquement une grande force. Reprenons-les en peu de mots.

XXXIX. Les témoins de la résurrection n'étaient ni des visionnaires et des insensés, ni des fourbes et des scélérats. Ce n'est pas sur des ouï-dire qu'ils parlent : ce qu'ils annoncent, ils l'ont vu, entendu, touché, non pas une fois, mais à plusieurs reprises et pendant quarante jours consécutifs. Ils publient la résurrection dans le temps, dans le lieu où elle vient de s'opérer, au milieu d'une multitude nombreuse, à la face de tous les hommes puissants qu'ils accusaient hautement de déicide, et qui à un intérêt majeur de les punir joignaient les moyens les plus faciles. Il est impossible qu'un si grand nombre d'hommes se soient concertés pour un mensonge auquel ils n'avaient pas d'intérêt ; plus impossible encore que, dispersés dans différents pays, ils ne se fussent jamais ou coupés eux-mêmes, ou contredits entre eux sur un fait faux ou sur ses circonstances ; souverainement impossible que tous, sans exception, eussent soutenu invariablement une imposture au milieu des contradictions, des persécutions, des humiliations, des tortures, sachant qu'une rétractation les délivrerait de leurs maux affreux et leur procurerait de grands biens. On n'a pu dans le temps, et on ne peut encore aujourd'hui combattre leur témoignage qu'à l'aide d'une fable mal tissue, dont les témoins avouent qu'ils étaient endormis. Jamais, avec la plus légère dose de sens commun, les apôtres n'auraient imaginé de tenter le crime dont on les accuse. Jamais, timides comme ils l'étaient, ils ne l'auraient osé. En eussent-ils eu l'extravagante témérité, jamais ils n'eussent pu l'effectuer. Leurs juges, qui étaient en même temps leurs ennemis, n'ont osé punir ni eux de l'avoir commis, ni leurs soldats de l'avoir laissé commettre contre leur consigne. Ils ne l'ont pas même publiquement reproché. Ils se sont même arrêtés sur la représentation que le témoignage pouvait venir de Dieu. Quel fait dans l'histoire des siècles réunit autant de motifs de certitude ? Y en a-t-il un,

même des plus indubitables, dont on puisse comparer l'évidence à celle de la résurrection ?

XL. Passons maintenant à l'examen des difficultés qu'élèvent les incrédules de nos jours, pour énerver la force de nos démonstrations. « Ils objectent d'abord « l'embarras, la confusion, les contradictions même, « disent-ils, qui se trouvent dans les récits des évangé- « listes, comparés les uns aux autres. Celui-ci rapporte « des apparitions dont celui-là ne parle pas : ils varient « tellement dans les circonstances, qu'on ne peut les « faire cadrer entre elles. Il y en a même de rapportées « par tel évangéliste, qui détruisent celles qui sont ra- « contées par les autres. Quelle foi, disent les déis- « tes, peut-on ajouter à une histoire si mal arran- « gée ? »

XLI. Nous discuterons dans un moment en detail les diverses objections sur le récit des apparitions, mais il est bon de faire auparavant quelques observations.

On ne peut pas dire qu'il y ait de la contradiction entre les évangélistes, parce que les uns rapportent des apparitions et des circonstances que les autres passent sous silence (1). Il n'est jamais venu à l'esprit de qui que ce soit que deux historiens se contredisent, parce que l'un mentionnent des faits ou des particularités, dont l'autre ne parle pas (2). Si on admettait cet extraordinaire principe, il ne faudrait rien croire en fait d'histoire.

---

(1) Multis modis Dominus Jesus post resurrectionem apparuit fidelibus suis. Habuerunt unde scriberent omnes evangelistæ, sicut eis subministrabat spiritus recordationis rerum quas scriberent. Alius aliud dixit, alius aliud. Prætermittere aliquis potuit aliquid verum : non dicere aliquid falsum. (*S. August. serm.* CCXLVI, *de Festis Pasch.* 17; *al.* XIX, n° I.)

(2) Si contraria, inquit, inter se scripta eorum reperiuntur, maligni malo studio legitis : stulti non intelligitis : cæci non videtis.... Quis enim unquam duos historicos legens de una re scribentes, utrumque, aut utrumlibet eorum, aut fallere, aut falli arbitratus est; aut si alter aliquid brevius complexus est, eamdem tamen sententiam

Rappelons-nous ce qui a été dit ailleurs, que l'objet des évangélistes était d'écrire non une histoire suivie de Jésus-Christ, mais des mémoires sur sa vie (1). Il y a eu conséquence de la variété dans leurs récits, les uns rapportant des faits que les autres omettent, ceux-ci racontant après ce que les autres ont raconté auparavant. C'est surtout dans la partie de l'histoire sainte qui suit la mort de Jésus-Christ, que l'on remarque ces différences. Les évangélistes, rapportent les faits d'une manière très-concise. Quelle en est la raison ? Nous l'ignorons. Il paraît qu'ils se sont principalement attachés à rapporter la manière dont la certitude de la résurrection est venue d'abord aux saintes femmes, et ensuite aux apôtres qui avaient peine à y croire. Il résulte effectivement, de cette manière de raconter, quelque confusion dans les récits.

Mais cet embarras doit-il empêcher de les croire ? Je prétends au contraire qu'il confirme la vérité de leur récit. Si les évangélistes avaient été des trompeurs, ils se seraient gardés de ces variétés : rien ne leur était plus aisé, puisqu'ils écrivaient à quelques années de distance les uns des autres. Ces diversités montrent leur sincérité ; et puisqu'on les explique et qu'on les concilie parfaitement, il est impossible de les opposer à leur récit. Rapprochons, pour faire conciliation, leurs quatre narrations.

XLII. Jésus-Christ étant mort le vendredi, vers la la neuvième heure (2), c'est-à-dire environ à midi ; Joseph d'Arimathie vint le soir demander son corps à Pilate, et l'ayant obtenu, il l'enveloppa d'un linceul, le plaça dans un tombeau neuf, taillé dans le roc, et

---

salvam integramque custodiens, alter autem tanquam membratim cuncta digessit, et non solum quid factum sit, verum etiam quemadmodum factum sit intimaret. (*S. August. contra Faustum*, lib. XXXIII, cap. 7.)

(1) Voyez première dissertation, n° LIX, page 107.

(2) Matth. XXVII, 46, Marc. XV, 34 ; Luc. XXIII, 46.

mit une pierre sur l'ouverture du tombeau (1). Marie-Madeleine, et une autre Marie, que St. Marc dit être mère de Joseph, et selon St. Luc, les femmes qui avaient suivi Jésus depuis la Galilée, vinrent reconnaître le tombeau et observer la manière dont avait été placé le corps (2). Ensuite elles retournèrent, afin de préparer des parfums pour l'embaumer; mais elles se tinrent tranquilles, selon le précepte, tout le lendemain, qui était le jour du sabbat (3). Nicodème vint alors, soit qu'il n'eût pas osé venir plus tôt par la crainte des Juifs, étant disciple de Jésus seulement en secret, soit qu'il lui eût fallu ce temps pour préparer cent livres de myrrhe et d'aloès qu'il apportait; et s'étant joint à Joseph d'Arimathie, ils embaumèrent avec ces aromates le corps de Jésus, et le remirent dans le tombeau (4). Voilà tout ce qui se passa le vendredi après la mort de Jésus-Christ.

Le lendemain, qui était le jour du sabbat, les chefs des prêtres allèrent demander à Pilate une garde pour empêcher qu'on ne vint enlever le corps de Jésus-Christ. Pilate leur ayant dit de garder le corps comme ils l'entendraient, ils placèrent des gardes auprès du tombeau et apposèrent le scellé sur la pierre qui le couvraient (5). Selon quelques interprètes, le soir de ce même jour, d'après notre manière de compter, lequel dans celle des Juifs était le commencement du dimanche, lorsqu'il faisait encore clair, deux saintes femmes, Marie-Madeleine et une autre Marie vinrent voir le sépulcre (6). D'autres interprètes, entendant autrement l'expression de saint Matthieu, disent que ce fut au point du jour du dimanche que ces deux femmes allèrent au tombeau;

---

(1) Matth. XXVII, 57 et seq.; Marc. XV, 42 et seq. Luc. XXIII, 42 et seq.; Joann. XIX, 38.
(2) Matth. XXVII, 61; Marc. XV, 47; Luc. XXIII, 45.
(3) Luc. XXIII, 36.
(4) Joann. XIX, 39 et seq.
(5) Matth. XXVII, 61 et seq.
(6) Matth. XXVIII, 1.

et dans leur interprétation, la visite rapportée par saint Matthieu est la même que celle dont les autres évangélistes font mention, et dont nous allons parler. Nous n'avons pas ici à examiner cette question qu'agitent les commentateurs, et qui est indifférente à celle que nous discutons contre les incrédules.

Le jour du sabbat étant passé, Marie-Madeleine, Marie, mère de Jacques, et Salomé, achetèrent des parfums, dit saint Marc, pour embaumer Jésus; et le dimanche de grand matin elles vinrent au tombeau, le soleil étant déjà levé (1). Saint Luc ne nomme pas ces femmes; il dit que celles qui étaient venues de Galilée avec Jésus vinrent au tombeau à la pointe du jour, portant les parfums qu'elles avaient préparés (2). Saint Jean ne fait mention que de Marie-Madeleine, et dit qu'elle vint lorsqu'il faisait encore nuit (3). Le long de la route, ces femmes, embarrassées, se demandaient entre elles : qui est-ce qui ôtera la grosse pierre qui ferme le sépulcre (4)? Mais en arrivant elles trouvèrent que la pierre avait été ôtée (4). Il était survenu un grand événement qui n'est rapporté que par St. Matthieu. Un tremblement de terre s'était fait sentir auprès du tombeau. Un ange avait écarté la pierre et s'était assis dessus; son regard était semblable à l'éclair, et ses vêtements brillants comme la neige. Cet aspect épouvanta les gardes, qui restèrent d'abord comme morts (6). Ils s'enfuirent bientôt après; et quelques-uns d'entre eux allèrent dans la ville rapporter aux princes des prêtres ce qui s'était passé, et en reçurent de l'argent pour publier que les disciples étaient venus pendant leur sommeil enlever le corps (7). Ainsi les saintes femmes ne

(1) Marc. XVI, 1.
(2) Luc. XXIV, 1.
(3) Joann. XX, 1.
(4) Marc. XVI, 3, 4.
(5) Marc. XVI, 4; Luc. XXIV, 2; Joann. XX, 1.
(6) Matth. XXVIII, 2 et seq.
(7) Matth. XXIII, 11 et seq.

trouvèrent plus ni la pierre sur le tombeau, ni les gardes au près. Il paraît, par le récit de saint Jean, que Marie-Madeleine, à cette vue, ne se donna pas le temps d'examiner le sépulcre, et courut sur-le-champ trouver saint Pierre et saint Jean, auxquels elle dit : ils ont enlevé le Seigneur du tombeau, et nous ne savons pas où ils l'ont mis (1). Saint Marc et saint Luc rapportent que les autres femmes entrèrent dans le tombeau et n'y trouvèrent pas le corps ; mais elles virent, selon St Matthieu et St Marc, un ange ; selon St. Luc, deux anges qui leur dirent de n'avoir pas peur, leur annoncèrent que Jésus était ressuscité, et les chargèrent d'en faire part aux apôtres, en leur recommandant d'aller en Galilée, où ils le verraient, ainsi qu'il le leur avait prédit (2). Saint Matthieu et saint Luc disent que ces femmes coururent sur-le-champ raconter la chose aux apôtres. Saint Marc dit qu'elles n'en dirent rien à personne (3).

Cependant saint Pierre et saint Jean, sur le rapport de Madeleine, coururent au sépulcre : ils y entrèrent l'un après l'autre, trouvèrent les linges déposés, et le suaire qui couvrait la tête plié à part dans un autre endroit, et ils s'en retournèrent (4). Madeleine qui les avait suivis, mais qui n'avait pas couru aussi vite, resta auprès du sépulcre, pleurant. En regardant dedans, elle vit deux anges qui lui demandèrent le sujet de ses larmes ; elle répondit que c'était l'enlèvement de son maître. En disant ces paroles elle se retourna, peut-être à cause de quelque bruit qu'elle entendit, et aperçut un homme qu'elle prit d'abord pour un jardinier, mais qui se fit reconnaître pour Jésus lui même, et elle alla aussitôt raconter aux apôtres qu'elle avait vu le Seigneur et ce qu'il

(1) Joann. xx, 2.
(2) Matth. xxviii, 5, 6, 7 ; Marc. xvi, 5, 6, 7 ; Luc. xxiv, 4 et seq.
(3) Matth. xxviii, 8 ; Marc. xvi, 8 ; Luc. xxiv, 10.
(4) Joann. xvi, 3 et seq. ; Luc. xxiv, 12.

lui avait dit (1). Saint Luc dit que ce fut là la première apparition de Jésus ressuscité (2).

Pendant que cela se passait, les autres saintes femmes, dont Madeleine s'était séparée, et qui retournaient à la ville, partagées entre la frayeur que leur avait causée la vue de l'ange, et la joie que leur inspirait la nouvelle qu'il avait annoncée, eurent aussi le bonheur de voir sur leur chemin Jésus-Christ, qui leur parla et à qui elles baisèrent les pieds (3). Ce fut la seconde apparition. Alors toutes ces femmes se réunirent pour attester aux apôtres la résurrection ; mais ils ne la crurent pas encore (4). Tel est l'ordre des apparitions de Jésus-Christ aux saintes femmes.

Il apparut pour la troisième fois le même jour à St. Pierre. St. Luc en fait mention, et St. Paul aussi ; mais ils ne donnent aucun détail (5).

La quatrième apparition fut faite à deux disciples sur le chemin d'Emmaüs. Saint Marc en dit un mot, et St. Luc la rapporte avec détail (6).

Malgré tous les rapports qui leur venaient de tant de côtés non suspects, les apôtres ne voulaient pas encore croire la résurrection de leur maître ; mais il apparut à eux-mêmes réunis dans le cénacle, leur parla, leur reprocha leur incrédulité, leur conféra le pouvoir de remettre les péchés, se fit toucher par eux, leur fit connaître toutes les écritures qui annonçaient sa passion et sa résurrection, et les convainquit ainsi qu'il était pleinement ressuscité (7). Ce sont là toutes les apparitions de ce premier jour.

---

(1) Joann. XVI, 21 et seq.
(2) Marc. XVI, 9.
(3) Matth. XXVIII, 9, 10.
(4) Luc. XXIV, 11.
(5) Luc. XXIV, 34; Prima ad Cor. XV, 5.
(6) Marc. XVI, 12; Luc. XXIV, 13 et seq.
(7) Marc. XVI, 14; Luc. XXIV, 36 et seq; Joann. XX, 19 et seq.

Saint Thomas n'était pas avec les autres apôtres ce jour-là, quand Jésus-Christ se montra à eux. Il ne voulut pas ajouter foi à leur récit unanime. Huit jours après Jésus-Christ convainquit son incrédulité en apparaissant au moment où il était avec tous les autres, et en lui faisant mettre les doigts dans ses plaies (1).

Outre ces six apparitions, les évangélistes font encore mention de plusieurs autres. Saint Jean dit que la troisième, faite aux disciples réunis, laquelle se trouverait être la septième de toutes, fut sur le bord de la mer de Tibériade. Là se fit une pêche miraculeuse ; Jésus mengea avec ses disciples, et donna à St. Pierre le pouvoir de paître son troupeau (2). Saint Matthieu fait mention d'une autre apparition sur une montagne de Galilée (3). Enfin saint Matthieu, St. Marc et St. Luc parlent de la dernière, au moment de l'ascension, où Jésus donna aux apôtres ses derniers ordres, et leur conféra ses pleins pouvoirs (4).

Mais il ne faut pas croire que ce soient là toutes les apparitions de Jésus-Christ, entre sa résurrection et son ascension. Saint Paul fait mention d'une, dont furent témoins plus de cinq cents frères, d'une autre à saint Jacques en particulier, et encore d'une autre à tous les apôtres (5). Et nous lisons, au livre des Actes, que pendant quarante jours après sa passion Jésus se montra vivant à ses apôtres dans beaucoup d'occasions, leur apparaissant et les entretenant du royaume de Dieu (6). Ce qui suppose que pendant ce temps il vécut beaucoup avec eux, et se fit voir à eux très-fréquemment.

Le développement que nous venons de donner, nécessaire pour éclaircir ce que la différence des relations

---

(1) Joann. xx, 26 et seq.
(2) Joann. xxi, 1 et seq.
(3) Matth. xxviii, 16.
(4) Matth. xxviii, 18, 19, 20; Marc. xvi, 25 et seq.; Luc. xxiv, 50.
(5) 1. Cor. xv, 6, 7.
(6) Act. 1, 3.

présente d'obscur, l'était aussi pour répondre à une grande partie des objections de l'incrédulité contre le fait de la résurrection, auxquelles nous allons passer.

XLIII. On nous oppose d'abord l'embaumement du corps de Jésus-Christ. « Si les disciples, dit-on, savaient « qu'il devait ressusciter au bout de trois jours, s'il » l'avait publiquement prédit, si les Juifs eux-mêmes « en étaient informés, de quelle utilité était-il d'en- « baumer son corps? D'ailleurs, il y a, à cet égard, de « la contradiction entre les récits des évangélistes. « Selon St. Jean, Jésus - Christ détaché de la croix « fut enseveli et embaumé par Joseph d'Arimathie et « par Nicodeme. St. Matthieu, St. Marc et St. Luc « disent que cela se fit en présence des femmes venues « de Galilée avec Jésus. St. Matthieu et St. Marc nom- « ment spécialement Marie - Madeleine, et une autre « Marie, qui était mère de Joseph. Cependant St. Marc « et St. Luc font revenir ces mêmes femmes le lende- « main du sabbat, pour enbaumer le corps. Il faut « que ces évangélistes aient manqué de mémoire. »

XLIV. Il est vrai que Jésus-Christ avait prédit à plusieurs reprises sa résurrection; mais, en rapportant ses prophéties, les auteurs sacrés observent qu'elles ne furent pas comprises par les apôtres (1). Et St. Jean dit que, même après la résurrection, les apôtres ne connaissaient pas encore l'écriture d'après laquelle le Christ devait ressusciter (2). Il n'est pas étonnant que des paroles qu'ils n'avaient pas comprises ne les eussent pas frappés, et que, dans leur douleur, ils les eussent oubliées. Les prêtres et les docteurs étaient plus intelligents qu'eux; et, éveillés par leur haine, ils se

---

(1) At illi ignorabant verbum; et timuerunt interrogare illum. (*Marc.* IX, 31.)

Et ipsi nihil horum intellexerunt : et erat verbum istud absconditum ab eis : et non intelligebant quæ dicebantur. (*Luc.* XVIII, 34.)

(2) Nondum enim sciebant scripturam, quia oportebat eum a mortuis resurgere. (*Joann.* XX, 9.)

rappelaient les prédictions de Jésus-Christ, pour empêcher qu'on ne leur donnât de la suite. Ce fut ce qui lui fit demander des gardes. L'embaumement de Jésus-Christ entrait dans les desseins de la Providence, il servait à deux choses, ainsi que nous l'avons dit : 1° à constater la mort de Jésus-Christ contre les doutes que les incrédules pourraient élever ; 2° à prévenir l'objection qu'ils devaient proposer, que les disciples du Sauveur étaient préoccupés de l'idée de sa résurrection.

Nous avons répondu, dans l'exposition des circonstances, à la contradiction que l'on trouve dans la conduite des saintes femmes qui, ayant vu embaumer leur maître le vendredi, venaient encore le dimanche pour l'embaumer. On confond deux choses différentes : la sépulture faite d'abord par Joseph d'Arimathie seul, et l'embaumement fait ensuite par lui, conjointement avec Nicodème, quand celui-ci eut apporté les aromates. St. Matthieu, St. Marc et St. Luc ne font mention que de la sépulture; et c'est à cette action que furent présentes les femmes. St. Jean, le seul qui parle des parfums apportés par Nicodème, et de l'embaumement fait alors, ne dit pas un mot de la présence des femmes. Ainsi, elles savaient où Jésus-Christ avait été enseveli, elles ignoraient qu'il eût été enbaumé.

XLV. On prétend que les évangélistes se contredisent dans leurs récits des visites faites au tombeau par les saintes femmes. « St. Matthieu, dit-on, rapporte que « ce furent seulement Marie-Madeleine et une autre « Marie qui y allèrent. St. Marc dit qu'il y en eut « trois, qu'il nomme Marie-Madeleine, Marie, mère « de Jacques, et Salomé. St. Luc raconte que ce furent « toutes les femmes qui de la Galilée avaient suivi « Jésus-Christ. Il fait mention d'une d'elles, nommée « Jeanne. Selon St. Jean, il n'y avait que Madeleine. « Lequel croire? »

XLVI. Il n'est pas vrai que les évangélistes disent que ce furent seulement les femmes qu'ils nomment,

qui allèrent le dimanche matin au tombeau ; ils disent que ces femmes y allèrent, et c'est tout autre chose. Nous avons déjà remarqué qu'aucun des évangélistes ne rapporte la totalité des circonstances de la résurrection du Sauveur et de ses apparitions. Il en est de cette circonstance comme des autres. Chacun d'eux nomme quelques-unes des femmes : ils ne les nomment pas toutes. Il pouvait, avec celles qu'ils nomment, y en avoir d'autres. Nous en avons la preuve formelle dans le récit de St. Jean : il ne fait mention que de Marie-Madeleine ; mais la suite de sa narration montre qu'elle n'était pas seule. Cette femme étant allée avertir St. Pierre, et lui dire qu'on avait enlevé le corps de son maître, ajouta : et nous ne savons pas où ils l'ont mis (1). Ce mot *nous* suppose évidemment qu'elles étaient plusieurs. Les autres évangélistes ont fait comme St. Jean; ils n'ont pas dit toutes les personnes qui étaient au tombeau , ils en ont nommé une partie. Peut-être chacun d'eux a-t-il fait mention de celles de qui en particulier il tenait le fait.

XLVII. Voici une autre prétendue contradiction. « St. Jean dit que lorsque Madeleine vint au tombeau « il faisait encore nuit. Mais St. Marc dit qu'elle y « vint avec ses compagnes, le soleil étant déjà levé ; et « St. Luc, que les femmes y vinrent à la petite pointe « du jour. »

XLVIII. Tout cela se concilie encore aisément. Saint Marc rapporte que les saintes femmes achetèrent leurs parfums lorsque le jour du sabbat fut passé , c'est-à-dire dans la nuit du samedi au dimanche ; elles se disposèrent et se mirent en mouvement avant le jour pour se rendre au tombeau; mais avant qu'elles se fussent rassemblées, que tout ce qu'elles apportaient fût préparé, et qu'elles fussent arrivées, le jour avait

---

(1) Tulerunt Dominum meum de monumento : et nescimus ubi posuerunt eum. (*Joann.* xx, 2.)

paru. St. Jean parle du moment où elles partirent ; les deux autres, de celui où elles arrivèrent.

XLIX. « On objecte encore que St. Matthieu et « St. Marc ne font mention que d'un seul ange, appelé « par celui-ci un jeune homme. Selon St. Matthieu il « était assis sur la pierre ôtée du tombeau; selon « St. Marc il était dans l'intérieur ; mais St. Luc et « St. Jean assurent positivement qu'il y avait deux « anges. »

L. St. Matthieu rapporte que l'ange était assis sur la pierre quand il épouvanta les soldats; St. Marc, qu'il était dans l'intérieur du tombeau quand les femmes arrivèrent. Quelle contradiction y a-t-il là?

Il n'y en a pas plus, en ce que St. Matthieu et St. Marc parlant d'un seul ange, St. Jean et St. Luc font mention de deux. D'abord ce serait une bien légère contrariété que celle-là; il s'ensuivrait seulement que les évangélistes auraient parlé des anges comme des saintes femmes, et qu'ils n'en auraient dit qu'un, lors même qu'il y en avait plusieurs. Ensuite il parait que les anges tantôt se montraient, tantôt se rendaient invisibles, tantôt se présentaient sous une forme, tantôt se produisaient sous une autre. Quand l'ange apparaît aux soldats, son aspect est terrible, dit St. Matthieu. Quand il se fait voir aux saintes femmes, c'est, selon St. Marc, sous la ressemblance d'un jeune homme revêtu d'une robe blanche. Lorsque St. Pierre et St. Jean viennent au tombeau, ils ne voient point les anges, quoiqu'ils eussent été vus auparavant par les saintes femmes, et qu'ils l'aient été ensuite par Madeleine. Il est de même très-possible qu'il s'en soit présenté tantôt deux, tantôt un seul.

LI. « St. Matthieu, ajoute-t-on, dit que Jésus se « fit voir à Madeleine et à une autre Marie; St. Luc, « qu'il se montra aux femmes qui étaient venues avec « lui de Galilée; St. Marc et St. Jean, qu'il apparut « seulement à Madeleine; ce dernier ajoute qu'il dé- « fendit à Madeleine de le toucher; tandis que saint

« Matthieu rapporte que Madeleine et l'autre Marie « lui baisèrent les pieds et l'adorèrent. »

LII. Nous avons répondu à cette difficulté, en exposant les deux différentes apparitions de Jésus-Christ; la première à Marie-Madeleine seule; c'est celle dont parlent St. Marc et St. Jean; la seconde aux femmes, c'est celle que rapportent St. Matthieu, qui ne dit pas quelles elles étaient; et St. Luc, qui entre dans un peu plus de détail. Ces deux évangélistes ne parlent pas de la particularité que Madeleine était allée avertir saint Pierre et St. Jean, ce qui l'avait séparée des autres femmes; mais ils ne la contredisent pas.

C'est à Madeleine que Jésus-Christ dit de ne pas le toucher; c'est aux autres femmes qu'il permet de baiser ses pieds. Il ne veut pas que Magdeleine le touche, c'est-à-dire qu'elle l'arrête; et la raison qu'il en donne, est qu'il ne remonte pas encore auprès de son Père; voulant par là lui faire entendre qu'elle aurait le temps de le revoir. Le motif qui l'engage à ne pas s'arrêter avec Madeleine, est peut-être l'empressement de se montrer aux autres femmes qui étaient en chemin pour la ville, à qui il voulait se faire voir aussi avant qu'elles y arrivassent, afin qu'elles pussent prévenir les apôtres.

LIII. « On lit, c'est encore une difficulté des adver- « saires, dans St. Matthieu et dans St. Luc, que les « femmes allèrent rapporter aux apôtres ce qu'elles « avaient vu. St. Marc nous apprend, au contraire, « qu'épouvantées par l'ange, elles s'enfuirent, et que « telle était leur frayeur, qu'elles ne parlèrent à « personne. »

LIV. Ces deux relations se concilient encore en distinguant les temps. D'abord, les saintes femmes effrayées comme il est aisé de le croire, de l'apparition d'un ange, s'enfuirent; et bien qu'elles rencontrassent des personnes de connaissance, elles ne leur dirent pas ce qu'elles venaient de voir; mais lorsque dans la suite de leur route elles eurent vu Jésus-Christ

lui-même, qui se fit reconnaître à elles, rassurées par sa présence, et de plus en recevant de lui l'ordre, elles allèrent trouver les apôtres et les instruire de la résurrection.

LV. « Selon St. Matthieu, ajoute-t-on, Jésus-Christ « fait dire aux apôtres, par les femmes, qu'il va se « rendre en Galilée, et qu'il leur ordonne de s'y « trouver. Selon St. Jean, il leur fait annoncer par « Madeleine, qu'il remonte vers son Père. »

LVI. Jésus-Christ ne se contrarie pas dans ces deux avis qu'il fait donner successivement aux apôtres. Dire, je remonte vers mon Père, n'est pas déclarer qu'il y monte dans le moment présent. C'est une manière de parler, usitée et nullement impropre, de dire qu'on va à tel endroit, quand on doit y aller bientôt.

LVII. « Que prouvent, poursuit-on, des apparitions « dans lesquelles Jésus-Christ n'a pas été reconnu « d'abord? Nous voyons Madeleine le prendre pour « un jardinier; et les deux disciples d'Emmaüs voya- « gèrent avec lui longtemps sans le connaître. »

LVIII. Observons les contradictions entre les diverses objections des incrédules. Tantôt ils taxent les disciples d'une excessive crédulité, tantôt ils argumentent de leur lenteur à croire.

Il n'est pas étonnant que Madeleine, toute troublée de l'apparition d'un ange, encore prévenue qu'on avait enlevé son maître, ne l'ait pas reconnu à l'instant où elle s'est retournée. Il est même possible qu'elle ne l'eût pas regardé en face; mais cette erreur d'un seul moment est réparée aussitôt que Jésus l'appelle par son nom.

Quant aux disciples d'Emmaüs, il paraît que l'intention de Jésus-Christ était de les instruire avant de se faire connaître à eux, et de leur montrer, par les Ecritures, qu'il devait ressusciter avant de les en rendre témoins. C'est pour cela que, comme l'observe l'évangéliste, leurs yeux étaient fascinés (1); mais l'illusion

(1) Et quomodo, inquiunt, non cognoscebant eum in itinere, si

fut dissipée, et ils le reconnurent pleinement au moment du repas et lorsqu'il eut terminé ses instructions.

Voilà toutes les objections que je connais relatives aux diverses apparitions faites aux saintes femmes, soit par les anges, soit par Jésus-Christ lui-même. On en propose aussi plusieurs autres sur les apparitions faites aux disciples.

LIX. « Selon St. Matthieu, St. Marc et St. Luc, Luc « dans son évangile, l'apparition dans laquelle Jésus-« Christ se fit voir à tous ses apôtres fut la dernière « où ils le virent. Saint Marc le dit même positivement; « mais St. Jean, St. Paul et St. Luc lui-même, dans « les Actes des Apôtres, font mention de plusieurs » autres apparitions. St. Matthieu place la scène de « cette dernière apparition sur une montagne en Ga-« lilée, où Jésus avait fixé le rendez-vous pour le soir « de sa résurrection. St. Marc et St. Luc la mettent à « Jérusalem, et disent qu'immédiatement après, Jésus-« Christ fut transporté dans les cieux. Cependant le « même St. Luc dit dans les Actes des Apôtres que Jésus « continua pendant quarante jours à se faire voir à « ses disciples. On voit encore entre St. Matthieu et « St. Marc d'une part, et St. Luc de l'autre, une « opposition. Les deux premiers disent que Jésus fit « ordonner à ses disciples de se trouver sur une mon-« tagne de Galilée; le troisième, au contraire, qu'il « leur défendit de sortir de Jérusalem. »

---

ipsum habebat corpus quod ante habuit? Audi scripturam dicentem. *Oculi eorum tenebantur ne eum agnoscerent* : et rursum : *aperti sunt oculi eorum*, *et cognoverunt eum.* Nunquid alius fuit quando non agnoscebatur, et alius quando agnitus est? Certe unus atque idem erat. Cognoscere igitur, et non cognoscere oculorum fuit, non ejus qui videbatur : licet et ipsius fuerit. Oculos enim tenebat eorum, ne agnoscerent. Denique ut scias errorem qui versabatur in medio, non corporis Domini, sed oculorum fuisse clausorum, *aperti sunt oculi eorum*, inquit, et cognoverunt eum. Unde et Maria Magdalene quando non cognoscebat Jesum, et vivum quærebat inter mortuos, hortulanum putabat. Agnoscit, et Dominum vocat. (*S. Hieron.*, *epist.* xxxvii, *ad Pammachium.*)

LX. Toutes ces difficultés portent, ou sur ce que l'on attribue aux évangélistes ce qu'ils n'ont pas dit, ou sur ce que l'on confond des diverses circonstances dont ils ont parlé.

1° Il n'est pas vrai que les trois premiers évangélistes disent que la première apparition de Jésus-Christ fut aussi la dernière. A la vérité, ils ne distinguent pas les diverses apparitions du Sauveur; ils mettent ensemble des choses qu'il a dites dans plusieurs occasions. Nous avons observé que c'est la manière des évangélistes, et qu'ils ne s'attachent ni à rapporter tous les faits, ni à les rendre dans l'ordre où ils se sont passés. St. Marc dit, il est vrai, qu'en dernier lieu Jésus-Christ apparut aux onze; mais il veut dire seulement que ce fut la dernière apparition du jour de la résurrection. C'est après avoir parlé de celles faites le même jour à Madeleine et aux disciples d'Emmaüs, qu'il dit que Jésus se montre enfin aux onze qui étaient à table. Il parle de la même apparition que rapporte St. Jean, et il ne le contredit pas. St. Matthieu mentionne spécialement l'apparition sur la montagne de Galilée. St. Marc et St. Luc rapportent celle faite dans le cénacle; mais aucun d'eux ne dit que celle qu'il raconte ait été l'unique. C'est un bien vicieux raisonnement que celui-ci : trois évangélistes n'énoncent qu'une apparition; donc ils contredisent le quatrième, qui en rapporte plusieurs.

2° Ce que nous venons de dire répond à ce qu'on nous objecte : que St. Marc et St. Luc disent que cette unique apparition précéda immédiatement le retour de Jésus-Christ dans les cieux. Ces deux écrivains sacrés, après avoir rapporté plusieurs discours tenus par Jésus-Christ ressuscité, racontent son ascension; mais ils ne disent ni que tous ces discours aient été tenus par lui dans la même occasion, ni qu'ils aient immédiatement précédé l'ascension. Le Sauveur a su très-bien les tenir dans différents temps.

3° L'ordre donné aux apôtres de se rendre sur une

montagne de Galilée, est du jour même de la résurrection; celui de ne pas sortir de Jérusalem est du jour de l'ascension. Le premier avait pour objet de faire voir Jésus-Christ à ses apôtres. L'objet du second était de les réunir pour recevoir tous ensemble le Saint-Esprit. Le premier était exécuté avant que le second ne fût donné.

LXI. « On dit encore que l'apparition du soir de « la résurrection se fit les portes fermées. Jésus-Christ « avait donc un corps immatériel ou incorporel. Qu'on « nous explique ce que c'est. Cependant cet esprit avait « des plaies, était palpable, prenait de la nourriture : « ce ne pouvait donc être qu'un être fantastique, et « ses apparitions de pures illusions des sens. »

LXII. Supposons, quoique l'évangéliste n'en dise rien, que les portes du cénacle ne s'ouvrirent pas à l'entrée de Jésus-Christ; peut-on disputer à Dieu le pouvoir de faire passer un corps d'un lieu à un autre à travers d'autres corps? Il n'est pas nécessaire, pour expliquer ce prodige, de recourir à l'idée d'un corps incorporel. La toute-puissance de Dieu, voilà la vraie et la seule raison à donner d'un fait miraculeux (1).

Nous avons répondu ailleurs à l'absurde supposition d'un corps fantastique (2). Contentons-nous d'observer combien elle est contradictoire et ridicule dans la bouche d'un incrédule.

LXIII. » Les apparitions dont parle St. Paul, ajoute- « t-on, n'ont pas été vues par lui-même; il n'en parle « que sur des ouï-dire. On sait qu'il n'avait vu Jésus- « Christ que dans une vision; il en était peut-être de « même des apôtres et des disciples; ils étaient juifs

---

(1) Nec nos moveat quod clausis ostiis subito eum apparuisse discipulis suis scriptum est; ut propterea negemus illud fuisse corpus humanum; quia contra naturam hujus corporis videmus esse, per ostia clausa intrare. Omnia enim possibilia sunt Deo. (*S. August.*, *de Agon. Christ.*, cap. XXIV, n° 26.)

(2) Voyez ci-dessus, n° XIX, page 275.

« et enthousiastes, et par conséquent sujets à rêver, « même étant éveillés. »

LXIV. Ce seraient de singuliers rêves qu'auraient eus à la fois dans le même moment, dans le même lieu, de la même manière, tantôt deux, tantôt onze, tantôt plus de cinq cents personnes. La supposition d'une telle uniformité de rêveries n'est-elle pas elle-même une rêverie bien ridicule?

Ce n'est pas une vision que St. Paul eut de Jésus-Christ; c'est lorsqu'il était sur le chemin de Damas avec d'autres personnes. Jésus-Christ l'a renversé, lui a parlé, l'a rendu aveugle, l'a fait guérir par Ananie. Tout cela peut-il être un rêve?

Les apparitions de Jésus-Christ ressuscité dont parle St. Paul, il les avait apprises des apôtres et des autres témoins oculaires. Si son récit eût été contraire à ce que les témoins lui avaient rapporté, ces personnes encore vivantes n'auraient pas manqué de le contredire.

LXV. « Qui est-ce, dit-on de plus, qui peut attester « ce que personne n'a vu? La résurrection n'a eu aucun « témoin. Personne ne s'y est trouvé. Les femmes, « les apôtres n'y sont venus qu'après le temps où l'on « dit que Jésus-Christ était ressuscité; les gardes même « ne l'ont pas vu; ils ont, dit-on, été effrayés par « l'apparition d'un ange. Et pourquoi les effrayer? « Jésus-Christ craignait-il leur présence pour sortir du « tombeau? Il eût été bien plus convenable, bien plus « utile pour la foi de l'événement, qu'il se fût passé « devant eux, et qu'ils fussent en état de confirmer « par leur récit le témoignage des apôtres. Un fait « aussi essentiel pouvait-il avoir trop de témoins? »

LXVI. Je vous ai vu malade, ou j'ai su positivement que vous l'étiez; je vous vois ensuite en pleine santé, puis-je douter que vous n'ayez été guéri? Est-il nécessaire, pour en être persuadé, que j'aie assisté à votre guérison? Il en est de même ici. Les apôtres étaient

très-certains de la mort de leur maître. St. Jean l'avait même vu expirer ; et probablement il n'était pas le seul. Ils ont vu ensuite leur maître vivant : ils ont eu toute la certitude possible qu'il était ressuscité.

Il aurait été, dit-on, convenable que les gardes l'eussent vu ressusciter : il ne peut y avoir trop de témoins d'un fait aussi essentiel. Il aurait donc fallu aussi que le sanhédrin, que tous les habitants de Jérusalem y eussent été appelés.

Nous ignorons si, en même temps que les gardes ont vu l'ange écarter la pierre du tombeau, ils ont vu aussi Jésus-Christ en sortir. Le texte sacré ne fait aucune mention de cette circonstance. Il est possible que la terreur où étaient les gardes les ait empêchés de rien voir. Mais, après leur frayeur, demander si Jésus-Christ a craint de ressusciter en leur présence, est une absurdité. L'objet de cette terreur, imprimée à la soldatesque, est facile à apercevoir : c'est de laisser l'accès du tombeau libre aux saintes femmes et aux apôtres. Aucun disciple n'eût osé en approcher, s'il l'eût vu environné de soldats. Au lieu de trouver extraordinaire la marche de la Providence, on doit, au contraire, en admirer la sagesse : elle a voulu préparer par degrés les témoins de la résurrection à apprendre ce grand événement dont ils devaient un jour instruire l'univers. C'est dans cette vue qu'elle a fait écarter les gardes, qu'elle a ensuite fait voir aux saintes femmes, et à St. Pierre, et à St. Jean, le tombeau vide, les linges laissés et pliés; qu'elle a fait avertir les femmes de sa résurrection par les anges. Ce n'est qu'après toutes ces précautions que Jésus-Christ s'est montré à elles ; qu'après avoir fait savoir sa résurrection aux apôtres par elles, par les disciples d'Emmaüs, par St. Pierre, qu'il s'est enfin fait voir à eux tous, qu'il leur a parlé, qu'il s'est fait toucher par eux pour leur ôter toute espèce de doute. Par bonté pour eux, Jésus-Christ a voulu prévenir le trouble où les aurait jetés son apparition subite et

entièrement inattendue. Par prévoyance pour nous, il a voulu qu'on ne pût jamais penser que sa résurrection avait été crue légèrement et avec précipitation.

LXVII. Autre objection. « C'était, selon les prédic-« tions de Jésus-Christ, après trois jours et trois nuits « qu'il devait ressusciter. Au lieu de cela, c'est le « troisième jour qu'il ressuscite, n'étant resté mort « qu'une seule nuit. Voilà entre les prophéties et l'ac-« complissement une contradiction manifeste. »

LXVIII. Ces expressions : *après trois jours et trois nuits, après trois jours, le troisième jour*, étaient synonymes dans le langage ordinaire des Juifs. Nous voyons Jésus-Christ annonçant sa résurrection future, se servir tantôt de l'une, tantôt de l'autre. Ici, il dit que de même que Jonas fut trois jours et trois nuits dans le ventre de la baleine, de même le Fils de l'homme sera trois jours et trois nuits dans le sein de la terre (1). Là, il annonce qu'il ressuscitera après trois jours (2). Dans plusieurs autres endroits il prédit qu'il ressuscitera le troisième jour (3). Les Juifs, ses ennemis, l'enten-

---

(1) Voyez ci-dessus, note 2, page 275.

(2) Et cœpit docere eos quoniam oportet Filium hominis pati multa et reprobari a senioribus, et a summis sacerdotibus et scribis, et occidi, et post tres dies resurgere. (*Marc.* VIII, 31.)

(3) Exinde cœpit Jesus ostendere discipulis quia oporteret eum ire Jerosolymam, et multa pati a senioribus et scribis, et principibus sacerdotum, et occidi, et tertia die resurgere. (*Matth.* XVI, 21,)

Filius hominis tradendus est in manus hominum : et occident eum : et tertia die resurget. (*Ibid.* XVII, 21, 22.)

Et tradent eum gentibus ad illudendum et flagellandum et crucifigendum : et tertia die resurget. (*Ibid.* XX, 19.)

Docebat autem discipulos suos : et dicebat illis : quoniam Filius hominis tradetur in manus hominum : et occident eum : et tertia die resurget. (*Marc.* IX, 30.)

Et illudent ei, et conspuent eum, et flagellabunt eum, et interficient eum, et tertia die resurget. (*Ibid.* X, 34.)

Quia oportet filium hominis multa pati, et reprobari a senioribus

daient dans ce dernier sens; car étant allés trouver Pilate, ils lui dirent que Jésus-Christ avait dit : Je ressusciterai après trois jours, et ils lui demandèrent en conséquence de faire garder le sépulcre jusqu'au troisième jour (4). Ils croyaient donc que tel était le sens de la prédiction, que la résurrection s'effectuerait le troisième jour; et l'accomplissement y cadre parfaitement, Jésus-Christ mort le vendredi, étant ressuscité le dimanche. D'après la demande des Juifs, il est clair que les gardes ne devaient rester au tombeau que jusqu'au troisième jour. Supposons, comme on le veut dans cette objection, que Jésus-Christ ne fût ressuscité qu'au bout de trois jours et de trois nuits, et lorsqu'il n'y aurait plus eu de soldats au sépulcre; ce serait alors qu'on ferait valoir avec bien plus de force et de vraisemblance la fable de l'enlèvement du corps.

LXIX. On argumente aussi du scellé apposé au tombeau. « C'était une convention entre les deux « parties, en vertu de laquelle le tombeau ne devait « être ouvert qu'en présence des Juifs. »

LXX. En parlant des deux parties, il faudrait spécifier quelle était celle qui traitait avec les Juifs apposeurs du scellé. Etait-ce Jésus-Christ qui était mort? Les apôtres qui étaient en fuite? L'ange qui en ôtant la pierre a brisé le sceau? Tout cela est absurde. La précaution du scellé était prise contre les soldats chargés de veiller à ce que le tombeau ne fût pas ouvert. Si on veut que ç'ait été une convention, c'est

---

et principibus sacerdotum et scribis, et occidi, et tertia die resurgere. (*Luc.* IX, 22.)

Et postquam flagellaverint, occident eum : et tertia die resurget. (*Ibid.* XVIII, 33.)

(4) Altera autem die quæ est post parasceven, convenerunt principes sacerdotum et pharisæi ad Pilatum, dicentes : Domine, recordatsumus quia seductor ille dixit adhuc vivens : post tres dies resurgam. Jube ergo custodiri sepulcrum usque in diem tertium. (*Matt.* XXVII, 62, 63, 64.)

avec eux qu'elle a été faite. Ils devaient, à la fin de leur consigne, remettre le tombeau dans l'état où on le leur confiait, c'est-à-dire muni du sceau. Eux seuls étaient responsables envers leurs commettants, de l'intégrité de ce scellé, et ils devaient être punis sévèrement, non-seulement dans le cas où ils l'auraient brisé eux-mêmes, mais encore dans celui où ils l'auraient laissé briser par d'autres. Quel châtiment leur a-t-on infligé?

LXXI. On combat aussi la narration de St. Matthieu sur l'argent donné aux gardes pour les engager à publier l'enlèvement du corps de Jésus-Christ. « Il n'est « pas probable que les princes des prêtres et tout le « Sanhédrin, s'ils ont été convaincus du miracle de la « résurrection, n'en aient pas été touchés; qu'ils aient « été assez dépravés pour résister à une vérité qui « leur aurait été aussi clairement prouvée.

« En supposant tout le grand conseil assez méchant « pour agir ainsi contre sa conscience, il n'est pas « croyable qu'il fût assez sot pour engager, à prix « d'argent, la garde à un silence qu'on devait être « sûr qu'elle n'observerait pas.

« On ne peut pas imaginer non plus que les soldats « si effrayés, dit-on, de l'apparition d'un ange, aient « consenti à accepter de l'argent pour débiter un men- « songe. S'ils avaient effectivement vu un ange avec « un aspect terrible, ils auraient dû le craindre bien « plus que le sanhédrin, et espérer de leur fidélité « une récompense au-dessus de l'argent qu'on leur « offrait.

« Voilà donc ce qui sera probablement arrivé. Les « disciples seront venus dans la nuit, et auront effrayé « les gardes; et ceux-ci, pour justifier leur lâcheté, « auront eu recours à un moyen surnaturel. »

LXXII. Les princes des prêtres et le sanhédrin, en avouant la résurrection de Jésus-Christ, s'accusaient eux-mêmes d'une énorme injustice. Ils se prononçaient coupables, dans l'ordre civil, de la mort du Messie;

dans l'ordre de la religion, de déïcide. Il n'est que trop commun de voir des hommes placés entre un intérêt temporel et celui du salut, préférer le premier au second, et, surtout quand il y aurait de grands sacrifices à faire, soit de réputation, soit de fortune, faire plutôt celui de leur conscience. Une multitude d'autres exemples rend malheureusement celui-là très-probable.

Le sanhédrin a dû naturellement croire que les soldats qui acceptaient son argent lui garderaient le secret. Il les connaissait, puisqu'il les avait choisis, et de plus il leur avait donné un si grand intérêt, qu'il avait droit de compter sur eux. D'un côté, une récompense, de l'autre, de grands châtiments ; voilà les motifs qui déterminent les hommes au mal comme au bien : et le sanhédrin les avait réunis pour s'assurer des soldats.

Ce que je viens de dire du conseil, est aussi vrai des gardes. Ces hommes se trouvaient placés entre l'argent qu'on leur offrait pour trahir leur conscience, et le supplice qu'ils risquaient en lui obéissant. Combien peu d'hommes résistent à cette double tentation! combien y en a-t-il qu'une situation pareille, et souvent même moins critique, rend prévaricateurs! Les soldats ont plus redouté le sanhédrin que l'ange. L'ange était éloigné : le sanhédrin était devant eux. La punition de la part de l'ange était incertaine; et dans le fait, il ne leur avait fait aucun mal : le supplice du sanhédrin était assuré. L'argent qu'ils tenaient était à leurs yeux préférable aux récompenses incertaines qu'ils pouvaient recevoir de l'autre côté.

Toutes ces fausses probabilités, qu'on accumule dans l'objection, conduisent à une conséquence absurde. Il est aussi déraisonnable de supposer que les apôtres aient ravi le corps de leur Maître, de force et malgré les gardes, que de prétendre qu'ils l'ont dérobé subitement pendant leur sommeil. C'est une idée ridicule, de quelque côté qu'on l'envisage. Du côté des apôtres :

leur timidité naturelle, le supplice que leur eût inévitablement attiré un crime aussi grave, un crime dont la preuve eût été si facile, un crime dont les juges eussent été leurs ennemis, ne permettent pas de croire qu'ils eussent eu cette extravagante audace. Du côté du sanhédrin : s'il avait eu un si grave attentat à reprocher aux apôtres, ne les aurait-il pas sévèrement punis? Aurait-ce été le pouvoir, ou l'intérêt, ou le désir qui lui aurait manqué? Du côté des gardes : si on avait employé contre eux une force majeure, quelle raison auraient-ils eue de débiter la fable de l'enlèvement furtif? Ils se rendaient bien plus coupables, en avouant qu'ils avaient dormi contre leur consigne, qu'en déclarant qu'une troupe à laquelle ils n'étaient pas en état de résister les avait forcés de se retirer. Enfin, du côté de ceux mêmes qui proposent l'objection : leur nouvelle invention, comme nous l'avons observé, est aujourd'hui trop tardive : si elle eût été réelle, elle eût été connue dans le temps.

Voici enfin l'objection que les ennemis du christianisme proposent avec le plus de confiance, qu'ils répètent continuellement d'après les incrédules anciens (1), et par laquelle ils prétendent faire tomber toutes les preuves que nous avons données de la résurrection.

LXXIII. « Quel était le but des apparitions de Jésus-« Christ dont on nous parle ? c'était de prouver évi-« demment sa résurrection. Il fallait donc que ces « apparitions eussent le caractère nécessaire pour for-« mer une preuve. Ce caractère ne pouvait être autre « que la publicité. En se montrant publiquement à « toute la Judée, au peuple, aux chefs de la syna-

(1) Postea Celsus quæ scripta sunt reprehendens, difficultatem objicit minime contemnendam. *Si suam*, inquit, *divinam potentiam revera innotescere voluit*, *opportuit utique ut se suis adversariis*, *suo judici*, *omnibus omnino ostenderet.* (Origenes contra Celsum, l. II, cap. 63.) *Nota.* Dans les chapitres suivans, Origènes répond amplement à cette difficulté.

« gogue, à tous ceux qui l'avaient vu mourir, Jésus-
« Christ aurait rempli son objet. En ne se montrant
« qu'à un petit nombre d'amis, il le manque absolu-
« ment. Une résurrection publique aurait imposé
« silence à tous les contradicteurs, aurait forcé tout
« l'univers à croire : une résurrection secrète laisse
« un libre champ aux oppositions. Il répugne à la
« sagesse divine de ne pas prendre les moyens qui
« peuvent atteindre son but. L'objet était de faire
« croire en Jésus-Christ ceux qui ne croyaient pas en
« lui. C'était donc à eux principalement qu'il fallait
« se montrer, et non pas seulement à ceux qui y
« croyaient déjà. Il n'en aurait pas plus coûté de se
« produire à la nation entière qu'à quelques individus
« choisis. Le peuple juif a eu raison de rester dans son
« incrédulité, puisqu'on n'a pas fait ce qui aurait
« été nécessaire et si facile pour l'en tirer. Tous les
« motifs engageaient Jésus-Christ à ressusciter publi-
« quement. Quelle raison peut-on donner de ce qu'il
« est ressuscité secrètement? »

LXXIV. Cette objection rappelle les impiétés que vomissaient les Juifs aux pieds de la croix où ils avaient attaché Jésus-Christ. Qu'il dèscende tout à l'heure de sa croix et nous croyons en lui (1). Elle ressemble aussi au blasphème d'un athée de nos jours, qui, pour prouver son affreux système, défiait Dieu, s'il existe, disait-il, de le foudroyer à l'instant. C'est dans tous le même sentiment, le même raisonnement. Ils ont tous l'audacieuse présomption de prescrire impérieusement à Dieu les preuves qu'il doit donner de ses saintes vérités. A telle condition, et non autrement, ils voudront bien le croire.

Voici quelle est la substance du raisonnement qu'on

---

(1) Similiter et principes sacerdotum illudentes cum scribis et senioribus dicebant : Alios salvos fecit : se ipsum non potest salvum facere. Si rex Israël est, descendat nunc de cruce : et credimus ei. (*Matth.* XXVII, 41, 42.)

nous oppose. Jésus-Christ, après sa mort, ne s'est pas montré en public; donc il n'est pas ressuscité. Il n'a pas été vu par les Juifs; donc il ne l'a pas été par ses disciples. Cet argument est-il bien convaincant? Tel fait n'est pas prouvé par tels témoins; donc il n'est pas prouvé. Quand ils voient une vérité démontrée, nos adversaires s'avisent-ils de la révoquer en doute, parce qu'il lui manque un genre ou un degré de preuve qu'ils imaginent? Qu'importe que la résurrection soit prouvée de telle manière, pourvu qu'elle le soit démonstrativement? Il était, dit-on, facile à Jésus-Christ de donner à sa résurrection une plus grande publicité; j'en conviens. La résurrection rendue plus publique serait plus abondamment prouvée; je le veux bien encore; mais elle ne serait pas pour cela plus certaine, puisque les preuves qui existent en donnent une certitude complète, et excluent absolument tout doute.

De ce que Jésus-Christ a pu aisément rendre témoins de sa résurrection tous les Juifs, s'ensuit-il qu'il l'ait dû? Pour soutenir cette étrange conséquence, il faudrait avancer le principe, que Dieu est tenu de donner à ses miracles les preuves les plus palpables qui puissent exister; de ce qu'il en a la puissance, il faudrait conclure qu'il en a l'obligation. Et qui osera avancer un tel paradoxe? Dieu aurait sans doute la puissance, il aurait la facilité de nous donner la persuasion de sa religion sans aucun moyen extérieur, sans aucun raisonnement, et par une simple inspiration. Prétendra-t-on, pour cela, qu'il y est tenu? Maître de se servir des motifs de crédibilité, il l'est également de leur donner le degré de force qu'il lui plaît; il est certainement dans la puissance divine, et même sans qu'il lui en coûte aucun effort, d'augmenter à l'infini les preuves des vérités qu'il daigne nous enseigner. On pourra donc toujours se refuser à celles qu'il donnera, en disant qu'il aurait pu aisément en donner de plus fortes encore. Ce qui doit nous suffire, c'est que les motifs sur lesquels est fondée notre foi soient tels, que tout esprit raisonnable soit te-

nu d'y donner son assentiment. De tous les faits que l'universalité des hommes, et les incrédules comme les autres, regardent comme certains, il n'en est aucun qui soit plus complètement démontré que la résurrection. Que leur faut-il de plus pour en reconnaître la certitude?

Et comment les déistes pourront-ils répondre aux athées qui retourneront contre eux, au sujet de l'existence de Dieu, l'argument qu'ils proposent contre sa résurrection? L'existence de Dieu pourrait avoir des preuves plus fortes. Dieu, s'il existe, pourrait, par exemple, se faire voir, se faire entendre à chacun de nous. L'existence de Dieu n'est donc pas suffisamment prouvée.

La sagesse divine prend nécessairement les moyens propres à atteindre son but. C'est un principe incontestable; mais est-elle obligée de prendre la totalité des moyens propres à remplir cet objet? est-elle obligée d'employer plus de moyens qu'il ne faut pour produire cet effet? Voilà ce qu'il serait nécessaire de prouver, et ce qu'on ne prouvera jamais. Pourvu qu'elle mette en usage des moyens suffisants, on n'est pas en droit de lui demander davantage. On ne dira pas qu'un homme manque de sagesse, parce qu'il n'emploie pas dix degrés de force à ce qui n'en exige que cinq. La question est donc de savoir, non pas si la résurrection pouvait avoir de plus nombreux, de plus puissants motifs de crédibilité, mais si elle en a de suffisants pour soumettre notre croyance.

En rendant sa résurrection aussi publique qu'elle pouvait être, Jésus-Christ aurait rempli son objet; cela est encore évident. Mais on veut qu'en ne la rendant pas aussi publique il l'ait manqué, et cela est faux. Si les témoins de la résurrection réunissent, soit par leur nombre, soit par leur qualité, soit par les circonstances de leurs relations, tout ce qui est nécessaire pour imprimer à leur témoignage la certitude, on doit les croire, quoiqu'ils eussent pu être plus nombreux.

La résurrection, dit-on, a été secrète. Voilà une sin-

gulière expression. Est-ce un fait secret que celui qui a été vu de plus de cinq cents personnes? La résurrection a eu le degré de publicité que donnent à un événement cinq cents témoins oculaires. La difficulté des incrédules se réduit à demander pourquoi elle n'en a pas eu une plus grande.

L'objet de la résurrection était de faire croire en Jésus-Christ ceux qui n'y croyaient pas. C'était donc, conclut-on de là, à eux principalement qu'il fallait se montrer. Si cette conséquence est juste, il faut l'admettre dans sa totalité : il faut prétendre que Jésus-Christ aurait dû, après sa résurrection, se faire voir à tous ceux qui ne croyaient pas en lui. Il aurait fallu, d'après ce raisonnement, qu'il se montrât, non-seulement aux Juifs qui étaient à Jérusalem, mais à tous ceux qui étaient répandus par tout le monde : il aurait fallu qu'il allât aussi se présenter à tous les païens, qui ne croyaient pas plus en lui que les Juifs. La résurrection aurait eu alors une publicité plus grande encore que celle qu'exigent nos adversaires. Est-on pour cela en droit de l'exiger? Non sans doute. Pour amener à la foi, par le miracle de la résurrection, ceux qui ne croyaient pas en lui, il suffisait que Jésus-Christ donnât à ce miracle la certitude qui résulte de témoins qui n'ont pu ni être trompés, ni voulu tromper; et c'est ce qu'il a fait.

Mais ces témoins, dit-on, étaient les disciples, les amis de Jésus-Christ; il n'était pas nécessaire qu'il se montrât à ceux-là. Je pourrais observer que la foi des disciples avait été fort affaiblie, qu'elle était même peut-être éteinte dans plusieurs par la mort ignominieuse de leur maître; qu'il n'était donc nullement inutile qu'il la ranimât par la vue de sa résurrection; mais ce n'est seulement pas pour eux que Jésus-Christ leur est apparu; c'est pour tout l'univers, c'est pour toutes les générations. Il n'a pas voulu seulement des fidèles qui crussent sa résurrection; il a voulu des témoins qui l'attestassent et qui la fissent croire au monde. Et qui pouvait-il choisir qui mît à ce ministère plus de zèle que ceux qui pen-

dant trois ans lui avaient été constamment attachés? On ne considère dans l'objection que des disciples à persuader : il faut voir en eux des apôtres chargés de convaincre les autres. Nous le répéterons donc toujours, parce que c'est là le point de la question, le point unique, le point auquel il faut sans cesse revenir : les disciples ont-ils été des témoins du fait qu'ils annonçaient, suffisants pour le rendre certain? S'ils l'étaient, comme nous l'avons abondamment démontré, il n'est pas vrai que les Juifs dussent rester dans l'incrédulité, puisque Jésus-Christ se montrant à ses disciples, avait fait tout ce qu'il fallait pour les en retirer.

On avance une autre proposition : c'est que la résurrection de Jésus-Christ rendue aussi publique que sa mort, aurait imposé silence aux contradicteurs. Demandons aux incrédules qui proposent cette assertion, de quels contradicteurs ils parlent. Est-ce de ceux d'alors? est-ce de ceux d'à présent? est-ce des chefs de la synagogue? est-ce d'eux-mêmes?

D'abord, comment peut-on prétendre que les chefs de la nation juive se seraient rendus au miracle de la résurrection s'ils en avaient été témoins, quand on les voit résister constamment à tous les autres miracles que pendant trois années consécutives Jésus-Christ n'avait cessé d'opérer? Tous ces miracles avaient eu la publicité que demandent les incrédules. Le divin Sauveur les avait faits au conspect de tous les Juifs, à la vue même de ses ennemis les plus acharnés. Les possédés délivrés, les malades guéris, les morts ressuscités par lui, étaient au milieu d'eux; et cependant ils s'obstinaient encore à ne pas croire en lui. Ils ne niaient pas, comme nous l'avons vu, la réalité de ces prodiges (1); ils en contestaient la conséquence. Forcés par l'évidence, ils avouaient qu'il les avait opérés; mais contre l'évidence, ils soutenaient que c'était par un pouvoir diabolique qu'il les avait opé-

(1) Voyez chapitre premier, n° xxx et suiv. pag. 243.

rés. Peu de jours avant sa propre résurrection, Jésus-Christ avait ressuscité très-publiquement Lazare. Ce qu'avaient conclu les princes des prêtres de ce prodige, et de l'impression qu'il faisait sur le peuple, c'est qu'il fallait assassiner Lazare (1). Si les prodiges les plus solennels ne convainquaient pas les chefs de la synagogue, la publicité de sa résurrection ne les aurait pas persuadés davantage. Ce n'aurait été qu'un miracle de plus ajouté à une multitude d'autres. On a beau augmenter la lumière autour d'un homme qui ferme volontairement les yeux, on ne le fait pas voir plus clairement.

Seraient-ce eux-mêmes, que les incrédules modernes disent qui auraient été forcés de se soumettre à la religion, si la résurrection de son auteur avait été aussi publique que sa mort? Il est difficile de croire que cette assertion soit sérieuse de leur part, quand on les voit nier les autres miracles de Jésus-Christ, qui, de son temps, avaient une notoriété et une publicité telles que ses ennemis étaient forcés de les avouer. Il en serait du prodige de la résurrection comme de tous les autres. Il suffit de considérer les raisons par lesquelles ils combattent les miracles, pour voir qu'ils les appliqueraient de même à celui-ci. Les uns disent que tout miracle est im-

---

(1) Cogitaverunt autem principes sacerdotum ut et Lazarum interficerent : quia multi propter illum abibant ex judæis, et credebant in Jesum. (*Joann.* XII, 10, 11.)

Prudenter attendite : si quidem multi quærunt et dicunt, quam ob causam cum resurrexisset, non statim judæis apparuit. Verum supervacaneus et vanus est iste sermo. Si enim ad fidem illos pellecturus fuisset, post resurrectionem omnibus apparere non recusasset. Cæterum nequam eos se pellecturum fuisse, si post resurrectionem illis apparuisset, per Lazarum indicavit. Cum enim hunc quatriduanum mortuum fœtentem et corruptum suscitasset, et fecisset ut ligatus institis in conspectum omnium prodiret, non solum illos ad fidem non attraxit, sed etiam irritavit. Venientes enim, ipsum etiam interficere hac de causa voluerunt. Si ergo, cum alterum e mortuis excitasset non tamen crediderunt, si se ipsum ostendisset a semetipso suscitatum, nonne in ipsum furore exarsissent? (*S. Joan. Chrys.*, homil. *cur in Pentecost.* etc., n° 6.)

possible. Ce ne seraient pas ceux-là qui croiraient au miracle de la résurrection, s'il était plus public. Les autres disent qu'un fait miraculeux ne peut être cru tout au plus que par ceux qui le voient, et qu'aucun témoignage ne peut en donner la certitude. Quelque publique qu'eût été la résurrection, ils n'auraient aujourd'hui, pour y ajouter foi, que des relations de témoins. Qu'ils s'accordent donc avec eux-mêmes; qu'ils cessent ou de soutenir soit l'impossibilité des miracles, soit la possibilité de les prouver par des témoignages, ou de prétendre qu'ils croiraient le miracle de la résurrection s'il était certifié par un plus grand nombre de témoignages.

On demande les raisons pour lesquelles Jésus Christ n'a pas donné à sa résurrection une plus grande publicité. Nous n'en aurions qu'une à donner, et celle-là doit satisfaire tout esprit raisonnable. Il ne l'a pas voulu. Dieu ne peut-il pas avoir dans sa sagesse des raisons que nous ignorions? Aurions-nous l'audacieuse prétention de lui faire rendre compte de ses motifs? Nous n'avons pas droit de nier un fait parce que nous ignorons la raison de son existence : nous l'avons encore bien moins quand le fait est l'œuvre immédiate de celui dont les pensées sont incompréhensibles et les voies impénétrables.

Et à qui donc prétend-on que Jésus-Christ était obligé de se manifester avec évidence? A ce lâche gouverneur qui l'avait condamné contre sa conscience; à ce léger et crapuleux Hérode qui l'avait indignement raillé; à ces prêtres, à ces docteurs, à ces pharisiens, qui n'avaient cessé de le poursuivre de leurs calomnies et de leurs intrigues, jusqu'à ce qu'ils l'eussent conduit sur le Calvaire; à ces Juifs furieux qui, comblés de ses bienfaits, avaient demandé sa mort à grands cris et souhaité que son sang retombât sur eux et sur leurs enfants. Par où tous ces hommes si criminels avaient-ils mérité le bienfait de son apparition (1)? Il est dérai-

(1) Denique resurrectionem suam... noluit alienis demonstrare, sed

sonnable de prétendre que Dieu doive répandre ses grâces plus abondamment, à mesure qu'on s'en rend plus indigne, et multiplier les preuves de sa foi à proportion qu'on y résiste davantage.

En nous demandant la raison qui a pu engager Jésus-Christ à ne pas rendre sa résurrection aussi publique qu'elle eût pu l'être, les incrédules nous en indiquent eux-mêmes une très-vraisemblable. Il aurait, disent-ils, forcé la croyance universelle; et c'est précisément ce qu'il ne voulait pas. Son intention était que sa résurrection fût crue, mais qu'elle le fût volontairement. Il a voulu que nous fussions obligés de le croire; il n'a pas voulu que nous y fussions contraints. Il nous a fait de cet article de foi un devoir; et pour que nous le remplissions, il l'a fondé sur des preuves non-seulement suffisantes, mais surabondantes. Il ne nous en a pas fait une nécessité; et en conséquence il ne l'a pas muni de preuves tellement subjuguantes, que nous fussions forcés d'y céder. Il est dans ses vues sages et bienfaisantes que notre foi soit à la fois motivée et méritoire. Sans motifs, nous ne croirions point; sur des motifs qui forceraient notre assentiment nous ne croirions pas librement. Il connaît dans sa science infinie le degré de lumière nécessaire pour nous imposer l'obligation de croire, le degré convenable pour qu'il reste à la foi un mérite. Les preuves qu'il donne à ses vérités religieuses, il les proportionne d'une part à notre intel-

---

suis : alienis dico, non naturæ, sed vitio quod semper est contra naturam.... Quod carnem suam ressuscitavit, et discipulorum conspectibus et contactibus reddidit, ipsisque videntibus ascendit in cœlum, ipsos ædificavit, et quid expectare, quid prædicare deberent, evidentissima veritate demonstravit. Illos autem a quibus tanta mala usque ad mortem pertulerat, quasi de illo superato et extincto gloriantes, in ea opinione dereliquit : ut quisquis eorum salute æterna salvus fieri vellet, hoc de illius mortui resurrectione crederet, quod ii qui viderunt signis contestantibus prædicaverunt; et pro ea prædicatione similia perpeti non dubitaverunt. (*S. Augustin. liber ad Honoratum, seu epist.* CXL. cap. 9, n° 25.)

ligence, de l'autre au mérite qu'il veut que nous acquérions. Et c'est encore dans lui une infinie miséricorde, de nous faire de la foi une vertu qu'il récompense en la rendant si facile par les démonstrations dont il l'environne.

CHAPITRE III.

MIRACLES DES DISCIPLES DE JÉSUS-CHRIST.

1. Jésus-Christ avait prédit que ceux qui croiraient en lui opéreraient ainsi que lui des miracles. Nous voyons cette promesse formellement énoncée dans les Evangiles. « En vérité, dit-il dans un endroit, celui qui croira « en moi fera lui-même les œuvres que je fais, et il en « fera de plus grandes encore (1). Tels sont, dit-il ail- « leurs, les prodiges qui suivront ceux qui croiront en « moi : ils chasseront les démons en mon nom; ils par- « leront des langues nouvelles; ils manieront des ser- « pents; s'ils boivent des choses mortelles, elles ne leur « nuiront pas; ils imposeront les mains sur les mala- « des, qui ensuite se porteront bien (2). » Les Evangiles ayant été composés postérieurement aux premières prédications des apôtres, ne sont que le récit mis en écrit des faits que les apôtres et les autres témoins avaient publiés de vive voix. Les disciples de Jésus-Christ ont donc certainement ouvert leur carrière, non-seulement en rappelant aux Juifs les miracles de leur maître et en publiant sa résurrection, mais encore en annonçant qu'ils

(1) Amen, amen dico vobis, qui credit in me, opera quæ ego facio, et ipse faciet, et majora horum faciet. (*Joan.* XIV, 2.)

(2) Signa autem eos qui crediderint, hæc sequentur : In nomine meo dæmonia ejicient, linguis loquentur novis, serpentes tollent; et si mortiferum quid biberint, non eis nocebit; super ægros manus imponent, et bene habebunt. (*Marc.* XVI, 17, 18.)

avaient reçu de lui son pouvoir d'opérer des prodiges. Ils ont ensuite donné plus de force encore à cette déclaration en la consignant dans leurs évangiles et en la publiant universellement. Cette proclamation si solennelle était un engagement formel qu'ils contractaient de faire aussi des miracles. Ils prenaient cet engagement envers leurs ennemis si acharnés contre eux, si puissants pour les punir s'ils manquaient à leur promesse. En le prenant, ce grand engagement, ils donnaient, et au peuple juif, et à l'universalité des nations à qui ils portaient l'Evangile, un moyen certain, et en même temps un moyen facile de reconnaître s'ils étaient véritablement les ministres du Tout-Puissant. En promettant des merveilles ils attiraient sur eux les regards du monde, sur leurs œuvres son attention. Il ne fallait que des yeux pour voir s'ils guérissaient les malades par la seule imposition des mains; que des oreilles pour s'assurer qu'ils parlaient toutes sortes de langues. La déclaration publique qu'ils font de leur pouvoir miraculeux est tout à la fois et une invitation adressée à tous les peuples d'examiner, d'observer, de scruter, de juger leurs œuvres, et un défi porté aux incrédules, soit de leur temps, soit même de tous les siècles, de les trouver en faute. Ils ne se dissimulaient pas qu'ils seraient continuellement environnés d'hommes attentifs à les considérer, habiles à discerner leurs actions, ardents à les prendre en défaut. Ils savaient à n'en pas douter, que leurs œuvres auraient pour témoins les magistrats juifs et idolâtres qui avaient l'intérêt, le désir, l'autorité de les punir sur le moindre soupçon de fraude. Ils étaient donc bien sûrs de leur puissance pour l'annoncer avec une telle hauteur? Ils auraient été des insensés (et nous avons prouvé qu'ils ne l'étaient pas), si, sentant leur impuissance à opérer des prodiges, ils s'étaient avisés de promettre aussi publiquement des prodiges. Qu'ils crussent en imposer en racontant les miracles de leur maître, cela même, comme nous l'avons vu, eût été souverainement déraisonnable; mais qu'ils eussent ima-

giné de tromper le monde entier sur leurs propres miracles, sur des miracles annoncés d'avance et sévèrement examinés, c'eût été une extravagance dont on ne connaît pas d'exemple. Un seul prodige annoncé et non effectué, un seul tenté sans succès, une seule fraude découverte, leur ministère est annéanti : un opprobre éternel devient leur partage, et ils se sont livrés aux supplices que méritent les imposteurs. La promesse qu'ils font des miracles, en montrant leur assurance d'en opérer, est déjà un préjugé très-fort en leur faveur. Mais voyons s'ils l'ont tenue et s'ils ont accompli cette prophétie de leur maître. Suivons-les dans cette carrière d'œuvres merveilleuses qu'ils vont parcourir.

II. Le premier miracle de cette carrière des Apôtres, c'est sur eux-mêmes qu'il est opéré (1) : c'est celui qui les rend capables de tous ceux dont ils rempliront leur vie ; c'est la descente du Saint-Esprit sur eux, dix jours après que Jésus-Christ fut remonté dans les cieux.

III. Voudrait-on révoquer en doute ce grand prodige, et attaquer la véracité de l'écrivain sacré qui le rapporte dans les Actes des Apôtres? Nous dirons qu'il est aussi complètement prouvé que tous les autres miracles

---

(1) At nemo turbetur apostolos sic imperfectos videns. Nondum enim crux advenerat, nondum Spiritus gratia data erat. Si velis autem ipsorum virtutem ediscere, post hæc illos considera, videbisque ipsos omni morbo animi superiores. (*S. Joan. Chrysost.*, *in Matth.*, homil. LXV *alias* LXVI, n° 2.)

Sed jam hic paulo ante timidus, qualis post adventum Spiritus extiterit videamus. Certe Luca testante didicimus, contra sacerdotes et principes quanta Dominum auctoritate prædicaverit..... Ecce ille paulo ante timidus, jam linguis loquitur, coruscat miraculis, infidelitatem sacerdotum ac principum libera voce increpat, ad prædicandum Jesum exemplum auctoritatis cæteris prestat. Ne in nomine ejus loqui debeat verberibus prohibetur, nec tamen compescitur. Contemnit flagella cædentium, qui paulo ante requirentium verba timuerat, et qui ancillæ vires requisitus expavit, vires principum cæsus premit. Sancti enim Spiritus jam virtute solidatus, hujus mundi altitudines libertatis calce deprimebat. (*S. Gregor. Magn.*, *Moral.*, lib. XVII, cap. 31, n° 49.)

dont nous avons démontré la réalité. C'est dans le cénacle, il est vrai, loin des regards du public, que s'est passé le fait de la descente du Saint-Esprit. Mais il y avait dans le cénacle environ cent vingt personnes, tant hommes que femmes. Tout le monde s'y trouvait rassemblé pour attendre cet événement qui leur avait été prédit par Jésus-Christ avant son retour dans les cieux. Dira-t-on que ces personnes se sont trompées? Dira-t-on qu'elles ont voulu tromper? Pour soutenir la première hypothèse, il faudrait dire que toutes se sont fait illusion, et toutes la même illusion, sur un fait aussi frappant, qu'elles avaient prévu, qui leur était personnel, sur ses diverses circonstances, sur ce qu'elles avaient vu, entendu, éprouvé ensemble. Car il est dit dans le texte sacré, qu'un grand bruit s'était fait entendre, semblable à celui d'un vent violent, des langues de feu étant apparues, et étant venues se poser sur chacun des assistants, remplis de l'Esprit saint, ils commencèrent tous à parler diverses langues, selon que l'Esprit saint leur ordonnait de parler (1). Une rêverie, une folie, une illusion aussi forte, aussi unanime sur un tel fait, serait une chose absurde à soutenir. Veut-on que saint Luc qui a écrit cet événement, et que les apôtres qui l'avaient précédemment publié, aient été des imposteurs qui aient abusé de la crédulité publique? Il faudra nécessairement dire que les cent vingt personnes qui étaient dans le cénacle ont été complices de l'imposture. Rappelons-nous ce qui a été dit plus haut de l'impossibilité d'un concert entre tant de personnes; de l'impossibilité plus grande encore que ce concert se soutienne unifor-

---

(1) Cum complerentur dies Pentecostes, erant omnes pariter in eodem loco, et factus est repente de cœlo sonus, tanquam advenientis Spiritus vehementis, et replevit totam domum ubi erant sedentes. Et apparuerunt illis dispertitæ linguæ tanquam ignis, seditque supra singulos eorum. Et repleti sunt omnes Spiritu sancto, et cœperunt loqui variis linguis, prout Spiritus sanctus dabat eloqui illis. (*Act.* II, 1 *et seq.*)

mément sans jamais varier sur aucune circonstance, persévéramment sans jamais se démentir, même au milieu des dangers, des persécutions, des supplices. Rappelons ce qui a été prouvé du caractère moral des témoins, qui écarte d'eux tout soupçon de mensonge. Tous les raisonnements que nous avons faits sur le témoignage rendu par eux aux miracles de Jésus-Christ établissent avec la même force la vérité de leur témoignage sur le miracle de la Pentecôte (1).

IV. Le fait même de la descente visible du Saint-Esprit s'est passé dans le cénacle; et comme nous venons de le voir, il n'en est pas moins certain. Mais ce qui a suvi immédiatement ce fait, d'après le récit de saint Luc, a eu pour témoins tous les Juifs réunis à Jérusalem à l'occasion de la fête; c'est la sortie des apôtres du cénacle, annonçant hautement la résurrection de Jésus-Christ; c'est leur don de parler toutes sortes de langues; c'est l'étonnement des Juifs à la vue de cette merveille; c'est le succès prodigieux des deux premières prédications, où trois mille, cinq mille se convertissent; c'est la guérison soudaine d'un paralytique à la seule parole de saint Pierre; c'est le courage avec lequel tous les apôtres répondent aux prêtres et aux magistrats. Or, il n'est pas difficile de prouver que ces faits, qui ont eu toute la publicité possible, sont indubitablement : 1° véritables; 2° les effets de la descente du Saint-Esprit.

V. En premier lieu, lorsque saint Luc écrivait ces faits, ils étaient crus unanimement par les chrétiens. Il n'aurait pas osé les produire s'ils avaient été ou inconnus, ou rejetés par la croyance commune. Si son livre des Actes n'eût pas contenu des faits, tous reconnus universellement véritables, nous ne le verrions pas, dès le temps où il a été publié, reçu avec respect dans toutes les églises, non-seulement comme un ouvrage souverainement véridique, mais comme un ouvrage inspiré; nous ne le verrions pas inséré comme tel depuis l'ori-

(1) Voyez chap. I, n° IX, et suiv., page 147.

gine, dans le canon des livres saints. Puisque l'Eglise entière, répandue dans beaucoup de pays, croyait et regardait comme incontestables ces circonstances qui avaient accompagné la descente du Saint-Esprit, il est certain que les apôtres les avaient publiées partout, dès les temps voisins de celui où elles s'étaient passées. Auraient-ils osé, devant un si grand nombre de témoins oculaires, attester des faits aussi publics, aussi frappants, aussi importants, qui eussent été faux? S'ils l'avaient osé, non-seulement ils n'auraient trouvé aucune créance sur ce point-là, mais ils auraient décrédité leur ministère, fait tomber dès le commencement leur prédication. Ils n'auraient pu ni imaginer de publier une fausse narration de ce genre, ni réussir à la faire recevoir. S'ils avaient eu l'ineptie de le tenter, l'indignation ou le mépris, probablement même l'une et l'autre, auraient excité une réclamation générale. Une seule de ces circonstances arguée de faux, qui aurait voulu se faire chrétien? Pour soutenir que le récit de ces faits est une fable, il faut prétendre que les apôtres, et tous leurs associés, étaient des fous de les publier; tous les premiers chrétiens, des imbéciles de les croire; tous les habitants de la Judée des sots de ne pas les contredire.

VI. En second lieu, ces faits, qui sont bien certains, ont été et n'ont pu être que les effets de la descente du Saint-Esprit. St. Pierre le déclare formellement, au nom de tous ses collègues, dans son premier discours à tout le peuple juif rassemblé, et étonné des choses extraordinaires qu'il voyait. Après avoir rapporté la prophétie de Joël, qui annonçait ce grand événement (1), il dit que c'en est l'accomplissement et

---

(1) Sed hoc est quod dictum est per prophetam Joel; et erit in novissimis diebus, dicit Dominus: Effundam de Spiritu meo super omnem carnem, et prophetabunt filii vestri, et filiæ vestræ, et juvenes vestri visiones videbunt, et seniores vestris omnia somniabunt; et quidem super servos meos, et super ancillas meas, in diebus illis, effundam de Spiritu meo, et prophetabunt. (*Act.* II, 16, 17, 18.)

que c'est l'effet de la promesse que Jésus-Christ a faite, de répandre cet Esprit saint que vous voyez, ajoute-t-il, et que vous entendez (1). Cette assertion de St. Pierre est-elle vraie? ou doit-on attribuer ces faits à une cause naturelle? Il n'y a pas de milieu entre ces deux propositions. Tout ce qui s'opérait alors était nécessairement l'effet, ou de causes naturelles quelconques, ou de la cause surnaturelle.

Je demande quelle cause naturelle a pu si subitement transformer les apôtres en d'autres hommes; donner à de pauvres pêcheurs ramassés sur les bords du lac de Génézareth, sans lettres, sans instruction, d'un esprit jusque-là si simple et si épais, qui, de leur propre aveu, quelques semaines auparavant, ne comprenaient pas ce que leur maître leur disait de plus clair; je demande quelle cause naturelle a pu leur donner subitement cette force de parole que St. Pierre déploie dans ses deux premiers discours; qui convertit dans Jérusalem un aussi grand nombre de Juifs; que de là ils vont tous porter dans les villes les plus célèbres, centres de toutes les connaissances, et avec laquelle ils combattent les savants les plus éclairés de ce siècle de lumières? je demande quelle cause naturelle a pu faire de ces hommes, auparavant si timides, qui avaient abandonné lâchement leur maître à son premier danger, qui ensuite tremblants pour eux-mêmes d'éprouver son sort, restaient enfermés dans le cénacle; quelle cause naturelle, dis-je, a pu en faire dans un moment les héros les plus intrépides que l'univers ait connus; leur donner le courage d'abord de répondre avec cette fermeté si hautaine aux meurtriers de Jésus-Christ revêtus de la puissance et maîtres de les traiter comme lui, et de soutenir constamment la même audace dans tout le cours de leur vie, devant tous les tribunaux,

---

(1) Dextera igitur Dei exaltatus, et promissione Spiritus sancti accepta a Patre, effudit hunc, quem vos videtis et auditis. (*Ibid.* 33.)

et jusque sur les échafauds où on les fait expirer (1)? Toutes les causes naturelles devaient produire en eux l'effet contraire. Leur métamorphose soudaine non-seulement n'est pas dans la nature, mais elle est en contradiction avec ce que, dans les mêmes circonstances, opère constamment la nature. En rejetant le miracle, elle est incompréhensible, mais elle s'explique parfaitement par la raison qu'a donnée St. Pierre, par l'infusion du Saint-Esprit, qui les a entièrement changés. Ils sont eux-mêmes le premier miracle de leur prédication (2).

---

(1) In hora dominicæ comprehensionis scriptum de eis est, quia, *relicto Domino* omnes fugerunt. An non valde infirmus tunc Petrus erat, cum interrogantis ancillulæ vocem timuit, et Redemptorem negavit...? Sed ubi eos robur induit, libet intueri quam fortis fuit. Repentino quippe sonitu super eos Spiritus sanctus venit; et eorum infirmitatem in miræ charitatis virtutem permutavit. Cœperunt enim Christum, jam robore induti, prædicare, qui persecutorum minas non erubescebant delitescendo fugere, et qui mulierum verba timuerant, auctoritatem principum libere frangebant. Vicit robur formidinem; terrores, minas et cædes superavit; et quos superveniendo indnit, in cœlesti militia audaciæ insignibus illustravit; ut inter flagella, cædes, et opprobria, non metuerent, sed exultarent. (*S. Gregor. Magn. in* I. *Reg.*, lib. I, cap. 3, n° 12.)

(2) Discipuli admodum timidi erant, antequam id quod par erat ediscerent, et dono Spiritus sancti dignarentur. Postmodum vero leonibus audaciores fuerunt. Et Petrus, qui puellæ minas non tulerat, inverso capite appensus, et verberatus, milleque periculis expositus, non tacebat, sed, quasi hæc per somnium pateretur, sic libere loquebatur. (*S. Joan. Chrysost.*, *in Joan.*, Hom. LXXVI; *alias* LXXV, n° 1.)

Quibus profecto tunc Spiritus virtutem tribuit, cum in igneis linguis apparens, in cordibus eorum divini flammas amoris accendit. Quod quidem aperte cognoscere possumus, si quales ante, quales post adventum sancti Spiritus fuerint, perpendamus. Qui enim ad passionem tendentem Magistrum fugientes reliquerunt, postmodum, per adjunctam Spiritus sancti gratiam roborati, constanter et publice nomen Christi prædicabant. Nam, ut reliquos prætermittamus, ipse apostolorum princeps, qui mori metuens vitam negaverat, cum facto conventu, cæsis apostolis, sacerdotes et scribæ, ne in nomine Christi loquerentur, prohiberent, aiebat : *Oportet obedire Deo magis quam hominibus.* Cœlorum igitur virtus de Spiritu sancto est,

Et les autres prodiges racontés par St. Luc, ce talent qui n'avait jamais été vu dans le monde, et qui était nécessaire à l'établissement de la religion, de parler indifféremment, et sans hésiter, toutes sortes de langues qu'on n'a jamais apprises (1); la guérison d'un paralytique par une seule parole; sont-ce là encore des effets naturels? En les rapprochant des promesses faites par Jésus-Christ à ceux qui croiraient en lui, n'est-il pas clair que c'en est l'exécution? Concluons de là que la descente du Saint-Esprit, ce premier miracle du christianisme, principe de tous les autres, et de l'établissement même du christianisme, est positivement démontrée, d'abord par le témoignage irréfragable des disciples qui en ont été l'objet, ensuite par les effets évidemment divins qu'elle a produits. Passons aux autres miracles dont les disciples du Sauveur ont été non plus les objets, mais les auteurs, ou plutôt les ministres, et voyons s'ils sont aussi bien prouvés.

VII. Je trouve une preuve générale que les apôtres ont fait des miracles, dans les diverses églises qu'ils ont fondées. Que les apôtres aient établi des églises partout où ils ont jeté les fondements de la foi, c'est un fait tellement certain, si clairement rapporté par tous les

---

quia per infusam sancti Spiritus gratiam, facti sunt in Christi confessione fortes apostoli, qui prius fuerant ex fragilitate carnis infirmi. Nisi enim promissa charismatum dona illi dominici gregis pastores susceperint, nullo virtutis decore claruissent. (*Opus S. Cregor. Magn. attribut. Exposit. in* VII *psalm. pœnit.; in psalm.* VI, n° 16.)

(1) Cur ergo ante omnia illud (donum linguarum) acceperunt apostoli? Quia per omnes orbis partes pervasuri erant, et sicut in tempore quo facta est turris, lingua quæ erat una dividebatur in multas, ita tunc quæ erant multæ sæpe ibant ad unum hominem; et idem homo, Persarum, et Romanorum, et Indorum, et aliis multis loquebatur linguis, in ipso insonante Spiritu. (*S. Joan. Chrys.*, *in epist.* I *ad Cor.*, Homil. XXXV, n° I.)

Divinis autem apostolis gratia Spiritus linguarum cognitionem dederat; quoniam, cum essent omnium gentium doctores constituti, oportebat eos scire omnium voces, ut unicuique per propriam vocem evangelicam prædicationem afferrent. (*Theodor.*, *in Epist.* I *ad Cor.*, tom. III, cap. XII, v. I.)

auteurs et chrétiens et païens, que nos adversaires ne le révoquent pas en doute. Je le dirai d'abord avec plusieurs saints Pères : Sans miracles, ces églises auraient-elles pu se former (1)? Comment les disciples auraient-ils pu trouver créance auprès de tant de peuples, leur faire adopter une doctrine incompréhensible, pratiquer une morale sévère, s'ils n'avaient pas donné cette preuve de la divinité de leur mission? On ne croit pas légèrement, et sans raison, qu'un homme est l'envoyé de Dieu. On se rend plus difficile encore à le croire, quand à sa voix il faut changer toutes ses idées, réformer toutes ses inclinations. Et quel autre motif que les miracles les hommes apostoliques auraient-ils pu donner pour se faire croire tels? Observons de plus que dans l'Evangile qu'ils publiaient, il était formellement prédit qu'ils feraient des miracles. Cette prophétie favorisait leur prédication, si en effet ils en opéraient; mais elle la contrariait, elle devait même la faire tomber, s'ils n'en opéraient pas. Voici qui est plus démonstratif encore. Dans toutes ces églises fondées par les apôtres et par leurs associés, on était persuadé qu'ils avaient fait beaucoup de miracles. Comment cette persuasion si forte, si unanime, se serait-elle établie, s'ils n'en avaient fait aucun? Qui aurait pu persuader en même temps à tant d'hommes si distants de pays, si différents de langage, qu'eux, ou, si l'on veut, que leurs pères avaient vu des miracles qu'ils n'avaient jamais vus, ou dont leurs pères ne leur auraient jamais parlé? Quelle puissance assez forte, assez étendue, aurait été

---

(1) Jure autem signorum gratiam petunt. Non alio enim modo ostendere poterant ipsum resurrexisse, nisi ex signis. (*S. Joann. Chrysost.*, *in Acta Apostol.*, Homil. XI, n° 2.)

Neque enim potuissent omnes gentes in tam brevi tempore credere, nisi signorum miraculis fides eorum quodam modo esset extorta. Loquentibus enim et clamantibus apotolicis viris, Dominus signorum magnitudine respondebat. (*S. Hieronym. Commemt. in Isaïam*, lib. XVIII, cap. 68.)

capable de produire un effet aussi extraordinaire, aussi universel? Cette foi unanime de toutes les églises formerait à elle seule une preuve complète des miracles de leurs fondateurs. Elle acquiert un nouveau poids et devient une démonstration irrésistible, quand on la lie à l'impossibilité de la formation de ces églises autrement que par les miracles. L'établissement de tant d'églises justifie leur croyance aux miracles apostoliques; leur croyance aux miracles apostoliques montre que c'est par eux que s'est fait leur établissement. Ces églises donnent la preuve des miracles par leur formation, et la raison de leur formation par les miracles (1).

VIII. Le livre des Actes des Apôtres où sont rapportés beaucoup de miracles des hommes apostoliques, est aussi une preuve de ces miracles. Outre les prodiges du jour de la Pentecôte dont nous avons parlé, St. Luc en rapporte beaucoup d'autres. La punition soudaine d'Ananie et de Saphire (2); les guérisons de toutes les sortes de maladies opérées par l'ombre seule de St. Pierre (3); les apôtres tirés de prison par un ange (4); les malades guéris et les possédés délivrés par saint Philippe, à Samarie, dont résulte la conversion de Simon le magicien (5); la conversion de St. Paul (6); la guérison du paralytique Enée, et la résurrection de Thébite par St. Pierre (7); la descente visible du Saint-Esprit dans la maison du centenier Corneille (8),

---

(1) Hæc (miracula) ut fidem facerent, innotuerunt. Hæc per fidem, quam fecerunt, multo clarius innotuerunt. Leguntur quippe in populis, ut credantur; nec in populis tamen, nisi credita, legerentur. (*S. August.*, *de Civit. Dei*, lib. XXII, cap. 8, n° 1.)

(2) Act. V, 1 et seq.

(3) *Ibid.* 15.

(4) *Ibid.* 19 et seq.

(5) *Ibid.* VIII, 5 et seq.

(6) *Ibid.* IX, 1 et seq.

(7) *Ibid.* 33 et seq.

(8) *Ibid.* X, 44, 45.

à la voix du même apôtre (1); les prophéties faites par Agabus, d'une famine qui a lieu sous le règne de Claude, et de la persécution suscitée à Jérusalem contre St. Paul (2); la délivrance de St. Pierre par un ange, de la prison où l'avait mis Hérode (3); la mort soudaine de ce prince, en punition de son orgueil (4), l'aveuglement subit du magicien Elymas, prodige qui soumet à la foi un proconsul (5); la guérison d'un boiteux de naissance, à Lystres, par St. Paul (6); la délivrance d'une fille possédée, à Philippes (7); les portes de la prison où était renfermé St. Pierre, ouvertes avec fracas, ses chaînes brisées et son geôlier converti (8); le Saint-Esprit descendu à Ephèse sur environ douze nouveaux convertis, qui aussitôt parlent diverses langues et prophétisent (9); les malades guéris, les possédés délivrés dans la même ville par le seul attouchement des linges qui avaient servi à St. Paul (10); la résurrection du jeune Eutiche, à Troade, par le même apôtre (11); sa prédiction dans une tempête de quatorze jours, qu'il n'arriverait nul malheur à aucun assistant (12); la morsure d'une vipère dans l'île de Malte, dont il ne lui résulte aucun mal (13). Il paraît, par plusieurs passages du même livre, qu'il a été fait par les apôtres beaucoup d'autres miracles qui n'y sont pas rapportés.

---

(1) Act. x, 44, 45.
(2) *Ibid.* xi, 28; xxi, 10, 11.
(3) *Ibid.* xii, 3 et seq.
(4) *Ibid.* 23.
(5) *Ibid.* xiii, 8 et seq.
(6) *Ibid.* xiv, 7 et seq.
(7) *Ibid.* xvi, 18 et seq.
(8) *Ibid.* 25 et seq.
(9) *Ibid.* xix, 6, 7.
(10) *Ibid.* 11, 12.
(11) *Ibid.* xx, 9 et seq.
(12) *Ibid.* xxvii, 22 et seq.
(13) *Ibid.* xxviii, 3, 4, 5.

Ces récits de St. Luc sont-ils certainement véridiques? Cette question, comme nous l'avons vu, en renferme deux. A-t-il pu être trompé, a-t-il voulu tromper sur les faits qu'il rapporte?

IX. D'abord il n'a pu être lui-même dans l'erreur. Il y a beaucoup de ces miracles dont il avait été personnellement témoin; il y en a d'autres qu'il rapporte sur la foi de ceux qui l'avaient été. Il avait des premiers la certitude physique, des seconds la certitude morale. Dira-t-on, sur les premiers, qu'il se faisait illusion; que tous ses sens se trompaient, non pas une fois, mais presque continuellement? Ce serait déjà une absurdité; mais en voici une plus révoltante encore. Saint Luc rapporte (et puisqu'on le suppose dans l'erreur, il faut le croire sincère) l'impression que faisaient sur les assistants les miracles apostoliques, les effets qui en résultaient. Tantôt les miracles de saint Paul le font prendre pour un Dieu; tantôt ils opèrent de grandes conversions. D'autres effets encore sont rapportés dans diverses circonstances. Il faudra donc soutenir que les assistants qui voyaient avec saint Luc, qui croyaient, de même que lui, les merveilles opérées par les apôtres, se faisaient la même illusion, éprouvaient la même erreur de tous leurs sens. Que devient la certitude physique dans cette ridicule assertion?

Voudrait-on dire que saint Luc a été induit en erreur sur ceux des miracles dont il n'avait pas été témoin? Mais il avait connu et ceux qui les avaient opérés, et ceux sur qui ils avaient été opérés, et ceux qui en avaient été convertis, et tous ceux qui les avaient vus. Il les tenait des églises entières qui y avaient été présentes. Il en avait vu les effets. Si on veut n'ajouter foi à un écrivain que sur ce qu'il a vu de ses propres yeux, quelle histoire pourra-t-on croire? Que devient, dans cette seconde supposition, la certitude morale?

X. L'assertion que saint Luc a voulu tromper sur les miracles des apôtres, n'est pas moins déraisonnable. Outre que ses écrits, et son caractère moral, confirmé

encore par celui de tous ses associés, ne donnent aucune prise à cette accusation, il est certain que, s'il avait voulu induire en erreur, il aurait pris, pour y parvenir, un moyen détestable et qui l'aurait empêché de réussir. Aux miracles qu'il rapporte il joint toujours l'indication du lieu où ils ont été opérés, et souvent la désignation des personnes qui en ont été les objets. Il donne par là un moyen simple, naturel, facile, de vérifier les faits qu'il rapporte. Est-ce là la marche qu'aurait suivi un fourbe? Son histoire renferme un intervalle d'environ trente ans qui venaient de s'écouler. Dans tous les pays dont il parle, il y avait des hommes qui y vivaient lors des faits qu'il rapporte. Tous les autres habitants de ces pays pouvaient facilement, devaient même naturellement s'en informer. Si on vous rapportait que dans la ville que vous habitez il s'est passé, il y a dix, vingt, vingt-cinq ans et avant que vous y fussiez, un fait très-extraordinaire, très-public, très-frappant, très-important, n'iriez-vous pas vous en informer auprès de ceux qui habitaient alors cette ville, et qui ne peuvent manquer d'en avoir connaissance? Si on veut que St. Luc ait été un imposteur, on veut donc qu'il ait été à la fois le plus maladroit et le plus heureux des imposteurs; le plus maladroit, puisque, par son indication des circonstances, il fournissait lui-même le moyen de découvrir sa fourberie; le plus heureux, puisque, malgré cette énorme bévue, il est parvenu à procurer à son ouvrage la croyance et le respect de ses contemporains et des générations suivantes. L'objet de saint Luc était de favoriser, de confirmer et d'étendre la religion dont il était ministre. En insérant dans son livre des faits faux, et dont la fausseté eût été facilement constatée, il prenait le moyen diamétralement contraire à son but. Quel effet et parmi les païens, et même dans les églises chrétiennes, aurait produit la fausseté reconnue d'un seul fait rapporté par un évangéliste? En deux mots, il est impossible que St. Luc ait menti sur des miracles aussi publics, aussi récents, que tant de per-

sonnes de tout parti avaient et un intérêt majeur et une facilité extrême de vérifier. Il est évident qu'il n'a pas menti, puisqu'après les vérifications qu'on n'a sûrement pas manqué de faire, son livre des Actes a toujours joui de la plus grande autorité, et que les faits qui y sont rapportés ont été constamment et universellement crus.

XI. Voici un nouveau témoin du plus grand poids, et qui imprime aux miracles apostoliques le motif de certitude le plus convaincant ; c'est l'apôtre saint Paul. Le premier miracle qu'il atteste, est celui que Jésus-Christ lui-même a opéré sur sa personne ; c'est sa propre conversion (1). Il serait absurde de soupçonner qu'il s'est trompé sur un tel fait. Il n'est pas plus raisonnable de l'accuser d'avoir voulu tromper. 1° Quel intérêt y aurait-il eu? Sa prédication devait, comme il l'annonce, lui attirer les plus grands maux ; et en effet il n'a cessé, dans le cours de sa carrière, de les éprouver. 2.° Il cite les témoins du miracle qui l'a converti ; ce sont les gardes qui l'accompagnaient, qui ont été frappés de la lumière, qui ont entendu la voix céleste, qui l'ont vu renversé, qui, le voyant aveugle, l'ont conduit par la main à Damas. Si le fait est faux, les circonstances le

---

(1) Cum Paulum videas qui ipsum (Jesum) non viderat, qui ipsum non audierat, qui doctrinæ particeps minime fuerat, qui etiam post crucem ipsi bellum indixerat, et eos qui in illum credebant interficiebat, qui omnia miscebat ac turbabat, hunc subito mutatum, inferendis pro prædicatione verbi laboribus omnes Christi amicos superare; quæ tibi, quæso, deinceps impudentiæ occasio relinquitur, si resurrectionis verba non credas? Si enim Christus non resurrexisset, quis hominum adeo crudelem et inhumanum, quis adeo infensum et efferatum sibi conciliasset et ad se adstruxisset? Dic enim, quæso, Judæe, quis Paulo persuasit ut Christo se adjungeret? Num Petrus? Num Jacobus? Num Joannes? Atqui omnes isti eum timebant et horrebant; neque tantum ante hoc tempus, sed tum etiam, cum in amicorum numerum relatus erat; quando prensum illum manu Barnabas Jerosolymam introduxit, adhuc illi propius se adjungere timebant; ac sedatum quidem erat bellum; metus tamen adhuc in apostolis permanebat. (*S. Joan. Chrysost.*, *Homil. in illud:* Saul adhuc spirans, n° 5.)

sont; si elles le sont, les témoins le démentiraient. 3° Accusé devant un tribunal, il raconte, pour se justifier, le miracle de sa conversion. Les Juifs ses accusateurs, ses ennemis acharnés, qui faisaient tous leurs efforts pour le traîner à la mort, n'osent pas le contredire sur ce point. C'est lorsqu'il dit qu'il a été envoyé pour prêcher aux nations, qu'il s'élève un cri contre lui et qu'on demande sa mort, en disant qu'il n'est pas digne de vivre (1). Ainsi on veut qu'il périsse, parce qu'il porte aux nations la doctrine qui devait rester concentrée dans le peuple Juif; mais on ne l'accuse pas d'imposture, pour avancer le fait de sa conversion. N'en est-ce pas là une sorte d'aveu?

XII. Ce n'est pas seulement le miracle de sa conversion que saint Paul atteste; il fait mention des miracles qu'il avait opérés, et il les rappelle à ceux qui en avaient été témoins. « Notre prédication de l'Evangile, dit-il « à ses disciples de Thessalonique, n'a pas été seulement « en paroles, mais aussi en miracles, et dans le Saint-« Esprit, et dans une grande abondance, comme vous « savez que nous avons été parmi vous et pour vous (2).» Il répète, peu d'années après, la même déclaration aux Corinthiens (3). Il leur dit ailleurs que les preuves de son apostolat ont été sa patience entière, ses prodiges, ses miracles, et les effets de la force divine (4). « Je « vous ai écrit avec liberté, dit-il aux Romains, pour « rappeler à votre souvenir la grâce que Dieu m'a « accordée d'être le ministre de Jésus-Christ parmi les « nations; car, ajoute-t-il, je n'ose parler de ce que

---

(1) *Act.* XXII.

(2) Evangelium nostrum non fuit ad vos in sermone tantum, sed in virtute, et in Spiritu sancto, et in plenitudine multa; sicut scitis, quales fuerimus in vobis propter vos. (1. *Thessal.* I, 5.)

(3) Sermo meus et prædicatio mea, non in persuasibilibus humanæ sapientiæ verbis, sed in ostensione Spiritus et virtutis; ut fides vestra non sit in sapientia hominum, sed in virtute Dei. (1. *Cor.* II, 4, 5.)

(4) Signa tamen apostolatus mei facta sunt super vos, in omni patientia, in signis, et prodigiis, et virtutibus. (2. *Cor.* XII, 12.)

« Jésus-Christ a fait pour moi, pour se soumettre les « gentils par la parole et par les œuvres, par la vertu « des miracles et des prodiges, et par la force du Saint-« Esprit; en sorte que, de Jérusalem jusqu'à l'Illyrie, « j'ai tout rempli de l'Evangile de Jésus-Christ (1). »

Je demande à tout homme raisonnable s'il pouvait entrer dans l'esprit de St. Paul de dire aux Thessalonicens, aux Corinthiens, aux Romains, qu'il avait fait des miracles parmi eux, et d'invoquer, sur ces miracles, leur témoignage, si effectivement il n'avait fait parmi eux aucun miracle. Je demande quel effet aurait produit sur ces nouveaux chrétiens de différents pays une déclaration aussi insensée? Que l'incrédule qui nie les miracles de St. Paul, se transporte aux lieux où ces lettres ont été adressées, et au moment où elles y sont arrivées. Quelle idée prendrait-il de l'écrivain qui aurait été faire un mensonge aussi impudent, un mensonge nécessairement reconnu de tout le monde aussitôt qu'il aurait été produit? Il ne lui ferait pas l'honneur de le prendre pour un imposteur qu'il faut punir, il le regarderait comme un fou qu'il faut enfermer. Il n'y a pas un Romain, un Corinthien, un Thessalonicien, qui ait pu penser autrement, s'il n'était pas persuadé des miracles de St. Paul. Mais, au contraire, nous voyons ces lettres reçues avec respect, et par les églises à qui elles sont adressées, et par l'Eglise universelle; nous voyons que dès les premiers temps on les lisait dans les assemblées des fidèles comme des écrits inspirés. Nous avons vu Tertullien attester que les originaux de ces lettres étaient, de son temps, religieusement conservés dans

---

(1) Audacius scripsi vobis, fratres, ex parte, tanquam in memoriam vos reducens propter gratiam quæ data est mihi a Deo ut sim minister Christi Jesu in gentibus... Non enim audeo aliquid loqui eorum, quæ per me non efficit Christus in obedientiam gentium verbo, et factis, in virtute signorum et prodigiorum, in virtute Spiritus sancti, ita ut ab Jerusalem per circuitum usque ad Illyricum, repleverim, evangelium Christi. (*Rom.* xv, 15 et seq.)

les églises qui les avaient reçus (1). Il est donc évident que les fidèles de Thessalonique, de Corinthe, de Rome, savaient parfaitement, et étaient intimement convaincus que St. Paul avait fait parmi eux des miracles. Il est donc hors de doute qu'il en avait opéré.

XIII. Ce n'est pas tout encore. Que St. Paul eût persuadé à ses disciples qu'il avait fait devant eux des miracles, quoiqu'ils n'en eussent vu aucun, ce serait une grande absurdité. Mais une autre, bien plus grossière encore, bien plus révoltante, serait qu'il fût venu à bout de faire croire, contre la vérité, qu'eux-mêmes avaient le pouvoir de faire des miracles, et qu'ils en faisaient réellement et journellement. C'est cependant ce qu'il faut soutenir, si on veut révoquer en doute les miracles des premiers fidèles. Ce n'était pas seulement à ses douze apôtres, c'était à tous ceux qui croiraient en lui, que Jésus-Christ avait promis cette grande puissance. Nous avons vu, en citant les miracles rapportés aux actes des apôtres, le don des langues et celui de prophétie être plusieurs fois l'effet de la descente du Saint-Esprit sur les néophytes. L'apôtre, dans ses épîtres, leur parle souvent de ces dons miraculeux qui leur sont accordés. Dans l'épître aux Romains, traitant des différents dons que Dieu distribue aux membres de son Eglise, il fait mention de celui de prophétie (2). Dans celle aux Galates, il demande si celui qui leur a donné son esprit opère parmi eux des miracles par les œuvres de la loi, ou par la foi (3). Il dit aux Ephésiens que Dieu a établi des apôtres, des prophètes, des évangélistes (4). Il recommande

---

(1) Voyez la première Dissertation, n° IX, note, page 39.

(2) Habentes autem donationes, secundum gratiam quæ data est nobis, differentes, sive per prophetiam secundum rationem fidei, etc. (*Rom.* XII, 6.)

(3) Qui ergo tribuit vobis Spiritum, operatur virtutes in vobis, ex operibus legis, an ex auditu fidei? (*Galat.* III, 5.)

(4) Dedit quosdam apostolos, quosdam autem prophetas, alios evangelistas. (*Ephes.* IV, 11.)

aux Thessaloniciens de ne pas mépriser les prophéties (1). Mais c'est surtout dans sa première épître aux Corinthiens qu'il traite, à plusieurs reprises, des dons miraculeux existants parmi eux : ici, détaillant les grâces que le Saint-Esprit répand diversement, il nomme le don de guérir les maladies, celui des miracles, celui de prophétie, celui de parler diverses langues (2); là, distinguant les divers ministères, il parle encore de ceux qui sont prophètes, de ceux qui font des miracles, de ceux qui guérissent les maladies, de ceux qui parlent diverses langues (3); ailleurs il donne la préférence au don de prophétie sur celui des langues (4); dans un autre endroit, il annonce la fin des dons de prophétie et des langues; mais il ajoute que la charité, qui leur est supérieure, leur survivra (5).

Est-il possible que St. Paul abusât ses disciples sur une puissance miraculeuse qu'il leur attribuait à eux-mêmes? qu'il leur persuadât, contre leur propre raison, contre leur propre expérience, contre leur propre sentiment, qu'ils exerçaient journellement et habituellement cette puissance? qu'il leur fît accroire qu'ils faisaient continuellement des choses au-dessus de la force humaine? qu'il le fît accroire, non pas à un seul homme, mais à des églises entières; non pas même à

---

(1) Prophetias nolite spernere. (1. *Thessal.* v, 20.)

(2) Alii quidem per Spiritum datur..... Gratia sanitatum in uno Spiritu, alii operatio virtutum, alii prophetia, alii discretio spirituum alii genera linguarum. (1. *Cor.* XII, 8, et seq.)

(3) Et quidem quosdam posuit Deus in Ecclesia, primum apostolos, secundo prophetas, tertio doctores, deinde virtutes, exinde gratia curationum, opitulationes, gubernationes, genera linguarum, interrogatio sermonum. Numquid omnes apostoli? Numquid omnes prophetæ? Numquid omnes doctores? Numquid omnes virtutes? Numquid omnes gratiam habentes curationum? Numquid omnes linguis loquuntur? (*Ibid.*, 28 *et seq.*)

(4) Volo omnes vos loqui linguis, magis autem prophetare; nam major est qui prophetat, quam qui loquitur linguis. (*Ibid.* XIV, 15.)

(5) Charitas numquam excidit; sive prophetiæ evacuabuntur, sive linguæ cessabunt. (*Ibid.* XIII, 8.)

une église, mais à plusieurs? Ou ces fidèles de divers pays croyaient effectivement avoir cette puissance miraculeuse dont leur parlait St. Paul, ou ils ne le croyaient pas. S'ils ne l'avaient pas cru, de quel front l'apôtre aurait-il osé leur dire qu'ils en étaient investis, et qu'ils en faisaient usage? Avec quel mépris auraient-ils reçu ses lettres, traité sa personne, rejeté sa doctrine? Mais si, comme il est évident, ils croyaient avoir ces dons surnaturels, ils les avaient donc? On pourrait se tromper sur quelques faits étrangers; on ne se trompe pas sur ce qu'on peut faire soi-même, sur ce qu'on fait actuellement. L'incrédulité, qui, au bout de dix-huit siècles, s'avise de révoquer en doute les dons miraculeux des premiers siècles, est obligée de dire que tous les chrétiens de ce temps-là, qui faisaient profession d'y croire, étaient, ou trompés par les apôtres, ou trompeurs avec eux. Entre ces deux absurdités nous lui laissons le choix. Qu'elle prétende, si elle le veut, que St. Paul est venu à bout de persuader à la multitude des fidèles qu'ils avaient un pouvoir qu'en effet ils n'avaient pas, et qu'ils faisaient des miracles que réellement ils ne faisaient pas : ou qu'elle soutienne, si elle l'aime mieux, que les premiers chrétiens, après avoir été les objets et les dupes de la fraude des apôtres, en sont subitement, après leur baptême, devenus les complices et les instruments; et qu'au moment où ils se sont aperçus qu'ils avaient été indignement abusés, tous unanimement, attachés plus fortement par là même à leurs imposteurs, se sont associés à la fourberie.

XIV. Une dernière preuve de la vérité des miracles des disciples de Jésus-Christ, dans les premiers temps de l'Eglise, c'est qu'attestés et produits en preuve de la religion par les saints Pères, ils n'ont pas été contestés par leurs adversaires, qui avaient un si grand intérêt à les nier, et qui en auraient eu une si grande facilité, s'ils eussent pu les croire faux.

XV. Je dis, en premier lieu, que les apologistes de la religion attestent ces miracles. Et ce n'est pas seule-

ment de ceux qui ont été opérés par les apôtres, par les disciples de Jésus-Christ, par les premiers chrétiens, élèves de ceux-là, que parlent nos saints docteurs : ils annoncent, ils attestent, ils proclament ceux qui se faisaient encore de leur temps; car les dons miraculeux n'ont pas été bornés au temps apostolique; ils se sont prolongés dans l'Eglise pendant plusieurs siècles. Les saints Pères de ces siècles parlent avec une ferme assurance de ces prodiges qui s'opéraient encore publiquement et fréquemment dans les églises. Ils en parlent, non pas une seule fois, et comme en passant, mais souvent, et comme d'un motif puissant de croire en Jésus-Christ. Ils ne cherchent pas à les prouver; ils les supposent comme des faits incontestables et non contestés : tantôt invitant les païens à venir contempler ces spectacles; tantôt défiant qu'on leur présente un possédé du démon, qui ne soit aussitôt délivré par un chrétien quelconque ; tantôt alléguant à leurs adversaires la connaissance qu'ils ont eux-mêmes de ces merveilles. Que l'on lise ce qu'en disaient au second siècle saint Justin, St. Irénée, Tertullien; au troisième, Origènes, St. Cyprien, Minutius-Félix; au quatrième, Lactance, St. Jérôme; et jusque dans le cinquième siècle, saint Cyrille d'Alexandrie (1) : on verra combien ils étaient cer-

---

(1) Id profecto ex his quæ omnium oculis geruntur perspicere potestis. Pluribus enim dæmoniis agitatis in toto orbe et in urbe vestra, multi ex nostris christianis, cum per nomen Jesu Christi sub Pontio Pilato crucifixi adjurarent, ab aliis adjutoribus, incantatoribus, et veneficis non sanatos sanaverunt, atque etiam nunc sanant fractis et ejectis dæmonibus homines detinentibus. (*S. Justin*, *Apolog.* 2, cap. VI.)

Adjutorem enim et redemptorem eum vocamus, cujus quidem vel nominis potentiam dæmonia ipsa perhorrescunt; ac hodie per nomen Jesu Christi, qui sub Pontio Pilato Judææ præside crucifixus fuit, adjurata subjiciuntur. (*Idem*, *Dialog. cum Tryphone*, cap. XXX.)

Et nunc qui in crucifixum sub Pontio Pilato Jesum Dominum nostrum credimus, dæmonia omnia, et malos spiritus adjurando potestati nostræ subjicimus. (*Ibid.*, cap. LXXVI.)

Apud nos etiam nunc dona extant prophetica; ex quo et ipsi in-

tains des miracles dont ils font mention, combien ils craignaient peu d'être démentis. A ces témoignages généraux de la persévérance des dons miraculeux parmi les fidèles, dans les premiers siècles, je puis ajouter des miracles bien certains, rapportés et attestés par les auteurs les plus graves : celui de la légion thébaine, sous Marc-Aurèle, dont font mention Tertullien et Eusèbe ; ceux de St. Grégoire-Thaumaturge, rapportés

---

telligere debetis, quæ apud vos olim fuere, ea in nos esse translata. (*Ibid.*, cap. LXXXII.)

Tantum autem absunt ab eo, ut mortuum excitent, quemadmodum Dominus excitavit et apostoli per orationem, et in fraternitate sæpissime, propter aliquod necessarium, ea, quæ est in unoquoque loco, ecclesia universa postulante, per jejunium et supplicationem multam, reversus est spiritus mortui, et donatus est homo orationibus sanctorum. (*S. Iren.*, *cont. Hæres.* lib. II, cap. 31, n° 2.)

Quapropter et in illius nomine, qui vere illius sunt discipuli ab ipso accipientes gratiam perficiunt ad beneficia reliquorum hominum; quemadmodum unusquisque accepit donum ab eo. Alii enim dæmones excludunt firmissime et vere, ut etiam sæpissime credant ipsi qui emundati sunt a nequissimis spiritibus, et sint in ecclesia. Alii autem et præscientiam habent futurorum, et visiones, et dictiones propheticas. Alii autem laborantes aliqua infirmitate per manus impositionem curant et sanos restituunt. Jam etiam, quemadmodum diximus, et mortui resurrexerunt, et perseveraverunt nobiscum annis multis. Et quid autem? Non est numerum dicere gratiarum quas per universum mundum ecclesia accipiens in nomine Christi Jesu crucifixi sub Pontio Pilato per singulos dies in opitulationem gentium perficit. (*Ibid.*, cap. 32, n° 4.)

Edatur hic aliquis sub tribunalibus vestris, quem dæmone agi constet. Jussus a quolibet Christiano loqui spiritus ille, tam dæmonem se confitebitur de vero, quam alibi Deum de falso. Æque producatur aliquis ex iis qui de Deo pati existimantur, qui aris inhalantes numen de nidore concipiunt, qui ructando conantur, qui anhelando profantur, ista ipsa virgo cœlestis pluviarum pollicitatrix, iste ipse Æsculapius medicinarum demonstrator, alias de morituris Scordii, et Donatii et Asclepiodoti subministrator; nisi se dæmones confessi fuerint, christiano mentiri non audentes, ibidem illius christiani procacissimi sanguinem fundite. (*Tertull.*, *Apolog.*, cap. XXIII.)

Dæmones autem non tantum respuimus, verum etiam revincimus, et quotidie traducimus, et de hominibus expellimus : sicut plurimis notum est. (*Idem*, *ad Scapulam*, cap. II.)

Quin et etiamnum apud christianos nonnulla supersunt illius Spiri-

par St. Basile, St. Grégoire de Nysse, Eusèbe et saint Jérôme ; ceux de St. Antoine, de St. Hilarion, de St. Martin, que racontent St. Athanase, St. Jérôme, Sulpice-Sévère, et plusieurs autres; ceux faits à Milan par St. Ambroise, au tombeau de St. Gervais et de saint Protais, dont ce saint docteur fait le récit, confirmé par St. Augustin; ceux que St. Augustin, au livre XII, de la Cité de Dieu, dit avoir été faits de son temps; le célèbre prodige arrivé lorsque Julien voulut inuti-

---

tus sancti qui columbæ specie apparuit, vestigia. Nam dæmonia ejiciunt; morbos curant, et, volente Verbo, futura prævident. (*Origen. contra Celsum*, lib. I, n° 46.)

Et hodieque Jesu nomen perturbatos animos componit, exigit dæmones, medetur morbis. (*Ibid.* n° 67.)

Signa autem Spiritus sancti extiterunt sub initium prædicationis Jesu, plura post ejus assumptionem, postea pauciora. Hujus etiam vestigia etiamnum sunt apud paucos, quorum animæ doctrina christiana agendique ratione huic doctrinæ consentanea, purgatæ sunt. (*Ibid.* lib. VIII, n° 8.)

Neque enim potest dæmonium cæcorum oculos aperire, vel hæc signa facere quæ scripta sunt; quorum etiam vestigia et reliquiæ vel usque in præsens fiunt in ecclesiis in nomine Domini. (*Idem, in Joan.* tom. XX, n° 28.)

O si audire eos velles et videre quando a nobis adjurantur, et torquentur (dii paganorum) spiritualibus flagris, et verborum tormentis de obsessis corporibus ejiciuntur; quando ejulantes, et gementes, voce humana et potestate divina, flagella et verbera sentientes, venturum judicem confitentur! Veni, et cognosce vera esse quæ dicimus. (*S. Cyprian. epist. ad Demetrian.*)

Hi tamen (dii) adjurati per Deum verum a nobis, statim cedunt atque fatentur, et de obsessis corporibus exire coguntur. Videas illos nostra voce et operatione majestatis occultæ, flagris cædi, igne torreri, incremento pœnæ propagantis extendi, ejulare, gemere, deprecari, unde veniant et quomodo discedant, ipsis etiam qui se colunt audientibus, confiteri; et vel exiliunt statim, vel evanescunt gradatim, pront fides patientis adjuvat, aut gratia curantis aspirat. (*Idem, de Idolor. Vanitate.*)

Hæc omnia sciunt plerique vestrum, ipsos dæmones de semetipsis confiteri, quoties a nobis et tormentis verborum, et orationis incendiis, de corporibus exiguntur. Ipse Saturnus, et Serapis, et Jupiter, et quidquid dæmonum colitis, victi dolore, quod sunt eloquuntur. Nec utique in turpitudinem sui, nonnullis præsertim vestrum adsistentibus, mentiuntur. Ipsis testibus esse eos dæmones de se verum

lement rebâtir le temple de Jérusalem, et qu'attestent non-seulement les auteurs chrétiens de ce siècle, saint Grégoire de Nazianze, St. Ambroise, St. Chrysostôme, et après eux tous les historiens ecclésiastiques, mais encore Ammien-Marcellin, auteur païen contemporain, grand admirateur de Julien, et cependant généralement estimé pour sa véracité et son jugement. Et je suis bien loin de rapporter tous les prodiges de ces premiers siècles, qui ont, ou pour témoins ou pour historiens, les écrivains les plus véridiques.

XVI. Je dis, en second lieu, qu'à ces assertions si formelles, qu'à ces preuves si frappantes, que donnaient de la vérité du christianisme ses défenseurs, ses ennemis n'ont jamais opposé la dénégation des faits. Nous avons déjà employé ce raisonnement pour prouver la vérité des miracles de Jésus-Christ (1). Ce que nous avons dit à cet égard, peut, avec une égale justesse, s'appliquer aux miracles des premiers chrétiens. Il est vrai de même, que s'ils avaient été contestés, nous en verrions quelque trace, et que les apologistes de la religion n'auraient pas pu s'abstenir de répondre à cette

---

confidentibus credite. Adjurati enim per Deum vivum et solum, inviti miseris corporibus inhærescunt. (*Minutius Felix Octavius*, cap. XXVIII.)

Audito nomine Christi tremunt (dæmones), exclamant, et uri se verberarique testantur : et interrogati qui sint, quando venerint, quando in hominem irrepserint, confitentur. Sic extorti et excruciati, virtute divini nominis exulant. *Lactant.*, *Divin. institut.*, lib V, cap. 22.)

Argumentatur (Vigilantius) contra signa et virtutes quæ in basilicis martyrum fiunt, et dicit eas incredulis prodesse, non credentibus. Quasi nunc hoc quæratur quibus fiant, et non qua virtute fiant. (*S. Hieronym. advers. Vigilant.*)

Licet autem hodieque videre sanctos ac venerabiles viros in virtute Christi per Spiritum sanctum impuros dæmonas increpare, et quos illi deos ac servatores esse credunt, orationis virtute conterere, et manus contacta cruciare; quin etiam ea vi præditos ut variis ægritudinibus oppressos liberare valeant. (*S. Cyril. Alexand. contra Julianum*, lib. VI.)

(1) Voyez chap. I, n° XXX et suiv. page 243.

dénégation. Il est vrai, de même, que non-seulement les ennemis du christianisme, des premiers siècles, n'ont pas tenté d'ébranler la certitude des miracles qui s'opéraient alors, mais qu'ils l'ont confirmée en les attribuant à la magie. Nous avons vu que Porphyre disait que c'étaient des prestiges du démon (1); que Julien reconnaissait qu'après la mort de leur maître les disciples avaient aussi fait des enchantements, et qu'il regardait St. Paul comme le plus habile des faiseurs de prestiges (2). Celse, leur devancier, avait de même attribué le pouvoir de chasser les esprits malins, qu'exerçaient les chrétiens, à des enchantements et à la prononciation du nom de certains démons. Origènes le réfute (3), en disant que c'est en proférant le nom de Jésus, et en récitant les Evangiles, que les chrétiens, encore de son temps, chassent les démons. Je le dirai toujours : attribuer à la magie un fait, c'est convenir formellement de la réalité du fait. Il reste donc certain que, dans les premiers siècles de notre ère, les païens reconnaissaient la vérité des miracles qui s'opéraient actuellement parmi les chrétiens. Ils étaient témoins de ces miracles; du moins, ils pouvaient l'être; ils connaissaient certainement des personnes qui l'avaient été. Ils devaient donc savoir positivement si ces prodiges étaient ou n'étaient pas réels. Il ne leur manquait, pour combattre des miracles qui auraient été faux, ni connaissance, ni habileté, ni intérêt, ni désir. Il ne leur a donc manqué, pour contester ceux là, que la possibilité.

---

(1) Voyez chap. n° xxxv, note 1, page 248.

(2) Voyez *Ibid.*, notes suivantes.

(3) Postea Celsus, nescio qua re motus, ait : Quam christiani videntur habere potestatem, eam ipsos habere ex quorumdam dæmonum nominibus et incantationibus : opinor subindicans ea quæ faciunt apud nos ii qui dæmones incantant et expellunt. In quo manifeste nos calumniatur. Neque enim hujusmodi incantationibus potestatem habere videntur; sed pronuntiando nomine Jesu, recitandisque evangeliis. Hæc enim sæpe ex hominibus dæmones extruserunt. (*Origen. contra Celsum*, lib. I, n° 6.)

Or, quand je vois, d'une part, les défenseurs de la religion parler avec la confiance la plus ferme, des miracles qui s'opéraient au milieu d'eux, et les présenter comme une preuve certaine, et que je vois, de l'autre part, les ennemis de la religion ne pas nier la réalité de ces miracles qui s'opéraient si près d'eux, les avouer même formellement, en les attribuant à la magie, peut-il me rester le plus léger doute sur ce point essentiel?

On demande pourquoi ces dons si admirables, si précieux, si utiles, ont-ils cessé dans l'Eglise? C'est une des difficultés que je me suis proposé de résoudre dans le chapitre suivant, auquel je vais passer.

CHAPITRE IV.

OBJECTIONS CONTRE LES MIRACLES DU CHRISTIANISME.

Dans le chapitre où j'ai traité de la résurrection, j'ai rapporté et discuté les objections qu'on fait particulièrement contre la réalité de ce grand miracle. Ce sont donc celles qu'on élève contre les autres miracles de Jésus-Christ et contre ceux de ses disciples, que j'ai en ce moment à résoudre.

I. Une des difficultés sur lesquelles l'incrédulité insiste le plus, est que les miracles de Jésus-Christ et de ses disciples ne sont attestés que par des auteurs chrétiens. « Un peuple entier, me direz-vous, est « témoin de ce fait : oserez-vous le contester? Oui, « j'oserai, tant qu'il ne sera pas confirmé par quelqu'un « qui ne sera pas de votre parti, et que j'ignorerai que « ce quelqu'un était incapable de fanatisme et de « séduction. » Ainsi s'exprime un célèbre déiste. « Le « silence des auteurs contemporains, juifs ou païens, « forme, disent quelques autres, contre ces miracles,

« un argument qui, tout négatif qu'il est, a la plus « grande force. Que l'on songe à l'éclat que devaient « avoir des faits miraculeux aussi éclatants et aussi « nombreux. S'ils avaient été réels, ces auteurs au- « raient-ils manqué d'en parler? Si quelqu'un venait « aujourd'hui vous dire qu'il y a cent ans un homme « parut en France, faisant des miracles tels qu'on en « attribue à Jésus-Christ, cette fable ne serait-elle pas « réfutée d'elle-même par le silence de tous les écrivains « d'alors? Nous n'avons, hors de la religion chrétienne, « aucun auteur du temps de Jésus-Christ et de ses « disciples, qui ait parlé de leurs miracles. C'est une « preuve certaine qu'ils n'ont pas été faits. »

II. Cette difficulté consiste en deux points : le premier, que le témoignage des auteurs chrétiens n'est pas suffisant pour établir la vérité des miracles du christianisme; le second, que les écrivains qui n'étaient pas chrétiens n'en ont point parlé. Je nie formellement ces deux propositions.

III. En premier lieu, je crois avoir prouvé que le témoignage des disciples de Jésus-Christ sur ses miracles, et que celui des premiers chrétiens sur ceux qui se faisaient de leur temps, réunissent tout ce qui est nécessaire pour leur imprimer la certitude, et que ces témoins oculaires n'ont été ni trompeurs ni trompés. On oppose à leur assertion positive non pas l'assertion contraire, mais seulement le silence de leurs adversaires. Est-ce là une preuve de la fausseté de leur relation? Au contraire, c'est une vérité qui saute aux yeux, que d'une part l'assertion des miracles solennellement faite par les chrétiens, et d'autre part le silence de leurs adversaires intéressés à les contredire, formen t une démonstration complète de la réalité de ces miracles. Lorsque, dans un procès, l'une des parties avance hautement un fait décisif dans la cause, et que l'autre partie ne le conteste pas, conclut-on que le fait est faux? Le silence des ennemis du christianisme, loin d'infirmer la foi des miracles, la confirme; il ne

peut avoir d'autre cause que l'impuissance de les contester : il montre que ces miracles sont non-seulement prouvés, mais avoués.

IV. Cet argument que l'on tire du silence des Juifs et des païens est purement négatif; les incrédules ne peuvent pas en disconvenir. Mais dans les règles de la logique, les arguments de ce genre n'ont de poids, que lorsqu'ils ne sont pas combattus par des raisonnements positifs. Dès qu'une chose est positivement prouvée, tout ce qu'on lui oppose de raisons négatives est sans force.

V. L'exemple que l'on apporte pour donner du corps à cette objection est absolument étranger à la question actuelle. On suppose des faits antérieurs de cent ans, dont personne n'aurait parlé jusqu'ici. Est-ce là le cas des miracles chrétiens? Pour former une parité, et en tirer quelqu'induction, il aurait fallu alléguer des faits attestés dans le temps par un grand nombre de témoins oculaires, et écrits par plusieurs d'entre eux, mais dont quelques auteurs contemporains n'auraient pas parlé. Alors il serait raisonnable d'examiner de quel poids sont, d'une part, les témoignages en faveur de ces faits, et de l'autre le silence qu'on leur oppose; mais dans l'hypothèse que l'on forge ici, il n'y a pas de pour et contre à peser, puisqu'il n'y a qu'un silence universel.

VI. Pourquoi ne veut-on pas croire les chrétiens sur les faits qui concernent leur religion? Les événements des histoires grecque et romaine ne sont écrits que par des Grecs et des Romains. S'avise-t-on pour cela de les révoquer en doute?

VII. On dit, pour affaiblir la relation des auteurs chrétiens, que ce sont des écrivains de parti. Mais peuvent-ils n'en pas être? S'ils n'en étaient pas, quelle valeur aurait leur témoignage? Supposons les miracles du christianisme rapportés par des auteurs restés juifs ou païens, avec quelle véhémence plus grande encore

les incrédules argumenteraient contre leur narration, et opposeraient leur croyance à leurs écrits?

L'impartialité est en général une qualité précieuse dans un historien. Mais on ne considère pas qu'en matière de religion l'impartialité est impossible. L'écrivain qui rapporte les faits qui servent de fondement à une religion, les croit ou ne les croit pas; il les présente comme vrais ou comme faux, selon son opinion ; et son opinion règle sa religion. Il est donc nécessairement dans un parti, et il parle selon les idées de ce parti. La première qualité de tout historien, supérieure même à l'impartialité, est sa sincérité. On n'ajoute foi à son récit que parce qu'il en est lui-même persuadé. Or, il ne peut pas être persuadé de la réalité et de la divinité des miracles, sans l'être de la religion qu'ils prouvent. Les écrivains des premiers siècles étaient si convaincus des miracles qu'ils annonçaient, qu'ils versaient leur sang pour en attester la vérité. Est-ce là une partialité qui doive les rendre suspects?

VIII. Quels étaient-ils donc ces écrivains dont on récuse le témoignage sur les miracles, sous le prétexte qu'ils étaient d'un parti? C'étaient des Juifs ou des païens, convertis à la foi par la certitude qu'ils avaient de ces miracles. Outre les apôtres et les évangélistes, nous pouvons nommer St. Clément, St. Ignace, saint Polycarpe, St. Justin, Tatien, Théophile, St. Irénée, Athénagore, Tertullien, Minutius-Félix, Arnobe. Nous ne naissons pas chrétiens, disait Tertullien, nous le devenons (1). Joignons à ces auteurs Quadratus, d'abord philosophe athénien, ensuite converti à la foi, et, à ce que l'on croit, évêque d'Athènes. Il présenta à l'empereur Adrien, vers l'an 126 de notre ère, une apologie du christianisme, qui est maintenant perdue, mais dont Eusèbe nous a conservé un fragment bien

(1) Hæc et nos risimus aliquando. De vestris fuimus. Fiunt, non nascuntur christiani. (*Tert. Apol.*, cap. 18.)

précieux, par le témoignage qu'il rend aux miracles de Jésus-Christ. Il y atteste, en propres termes, que plusieurs des malades guéris ou des morts ressuscités par le Sauveur sont parvenus jusqu'à son temps (1). Je demande à tout homme raisonnable : le témoignage de ces auteurs, qui tous rapportent ou supposent les miracles, est-il affaibli parce qu'ils ont été convertis par les miracles? Serait-il plus convaincant, si les écrivains qui le rendent étaient restés dans leur religion?

On leur reproche la partialité, parce qu'ils sont, dit-on, du parti du christianisme : mais ils avaient été auparavant du parti contraire ; ils y étaient restés jusqu'à ce que les faits évangéliques leur fussent démontrés. Tous les préjugés de naissance, d'éducation, de société, de religion, toutes les passions, tous les intérêts s'opposaient à ce qu'ils en changeassent. Les apôtres étaient, comme tous leurs compatriotes, très-attachés aux rits mosaïques. Leurs prosélytes, soit païens, soit Juifs étaient de même imbus des principes de leurs religions. Ils n'ont pu embrasser une religion différente, et surtout une religion qui exigeait de très-grands sacrifices, qu'après un examen sérieux des faits (2). Ils ne se sont certainement pas portés à cet examen

---

(1) Huic (Adriano) Quadratus obtulit orationem, pro defensione religionis nostræ idcirco conscripserat, quod quidam malevoli homines vexare nostros atque incessere conabantur. Extat hodieque apud plerosque ex fratribus hæc oratio, quam nos etiam habemus, ex qua ingenium hujus viri, et rectam apostolicæ fidei doctrinam, perspicue licet cognoscere. Porro idem scriptor suam ipsius antiquitatem satis declarat his verbis : « Servatoris, inquit, nostri opera semper conspicua erant, quippe quæ vera essent, iis scilicet qui morbis liberati, aut qui ex morte ad vitam revocati fuerant. Qui quidem non solum dum sanabantur, aut dum ad vitam revocabantur, conspecti sunt ab omnibus, sed secuto deinceps tempore. Nec solum quamdiu in terris moratus est Salvator noster, verum etiam post ejus discessum diu superstites fuerunt, adeo ut nonnulli eorum, etiam ad nostra usque tempora pervenerint. » (*Euseb.*, *Hist. Eccles.* lib. IV, cap. 3.)

(2) Ex his fiunt christiani utique de comperto; et incipiunt odisse,

avec une prévention favorable; mais pour y procéder utilement, ils ont dû commencer par se revêtir de l'impartialité convenable. Ils ont donc eu véritablement cette impartialité. Ils l'ont eue, quand elle était possible; ils ne l'ont plus eue, quand elle est devenue impraticable. Ils l'ont eue, pour s'instruire; ils n'ont ni dû, ni pu l'avoir, quand ils ont été instruits. Ils l'ont eue en vérifiant les faits : qu'importe qu'ils ne l'aient pas eue, quand ils les ont écrits?

Elle n'est donc pas vraie, la première proposition sur laquelle porte la difficulté proposée, savoir, que le témoignage des auteurs chrétiens, par cela seul qu'ils sont chrétiens, est insuffisant pour prouver les miracles. Je pourrais m'en tenir là, et l'objection serait entièrement résolue; mais allons plus loin, et examinons la seconde proposition, et le fait qui y est énoncé.

IX. Je dis donc, en second lieu, qu'il n'est pas vrai que les écrivains, ennemis du christianisme, se soient tus sur ses miracles. J'ai prouvé que les plus ardents de ces ennemis, les thalmudistes, Celse, Porphyre, Julien, en avaient parlé, et les avaient attribués à la magie. J'ai prouvé que cette assertion de leur part 1° était un aveu formel, fait par eux, de la réalité de nos miracles; 2° supposait et représentait les aveux de tous leurs devanciers dans l'opposition au christianisme (1). Cette assertion, que les miracles étaient les œuvres du démon, donne une grande force à la preuve qui résulte des aveux de ces écrivains. Si en avouant les œuvres miraculeuses de Jésus-Christ et de ses disciples, ils les avaient attribuées à une vertu divine, ils auraient cessé d'être Juifs ou païens; et les incrédules nous diraient qu'en qualité de chrétiens ils leur sont suspects. Mais quand ils imputent ces miracles à une puissance diabolique, il est évident que leur aveu est fait non-seulement sans préven-

---

quod fuerant, et profiteri quod oderant. (*Tertull.*, *Apolog.*, cap. I.)

(1) Voyez chap. I, n° XXXIII et suiv. page 245.

tion favorable, mais avec une prévention contraire.

Nous le dirons donc avec vérité au déiste dont on nous objecte le passage : Vous convenez que vous croirez aux miracles quand ils seront confirmés par quelqu'un qui ne sera pas de notre parti, et que vous saurez que ce quelqu'un était incapable de fanatisme et de séduction. Accuserez-vous les auteurs qui ont écrit contre le christianisme d'être du parti du christianisme? direz-vous qu'ils étaient animés d'un esprit de fanatisme pour le christianisme ? les soupçonnerez-vous d'avoir été séduits par les partisans du christianisme ? Vous ne pouvez pas refuser d'ajouter foi à des témoins dont vous avez reconnu l'irréfragable autorité. Vous avez prononcé votre condamnation : vous devez à la bonne foi d'y souscrire.

X. Outre le silence des anciens auteurs, on nous objecte en particulier celui de l'historien Josèphe. « Cet au-« teur est du plus grand poids : il était presque contem-« porain de Jésus-Christ, parce qu'il était né l'an 37 de « notre ère, et qu'il a vécu jusqu'au règne de Domitien; « il était de race sacerdotale, et descendait par sa mère « des Asmonéens; il jouit de la réputation la mieux méri-« tée d'érudition et de sincérité. Le temps de la vie de Jé-« sus-Christ fait partie de son Histoire des Antiquités Ju-« daïques. Il rapporte très en détail tous les événements « arrivés alors dans sa nation ; il parle spécialement de « plusieurs faux messies, qui se sont élevés vers cette « époque. Si les miracles de Jésus-Christ eussent été « réels ; s'il eussent eu la publicité qu'on leur attribue, « un historien aussi exact aurait-il manqué d'en parler ? « Quelle raison aurait pu l'engager à laisser une telle « lacune dans son histoire? Dès qu'il n'en a pas parlé, il « est clair que ces miracles n'étaient pas crus dans leur « temps. Les chrétiens ont bien senti le tort que fai-« sait à leurs parti le silence d'un auteur aussi ins-« truit, aussi véridique, aussi attaché à rapporter « tous les faits de quelque importance, favorables ou « contraires à sa nation. En conséquence, ils ont fabriqué « un passage de cet auteur, et l'ont inséré dans son ou-

« vrage. Mais la fraude est si maladroitement tissue, « qu'elle se manifeste d'elle-même. Le texte interpolé « parle si magnifiquement de Jésus-Christ et de sa ré- « surrection, que, s'il était réel, il serait impossible « que Josèphe fût resté Juif. D'ailleurs les Pères des « trois premiers siècles de l'Eglise n'en font point men- « tion, et il ne se trouve point dans les plus anciens ma- « nuscrits. On a bien voulu prétendre que les Juifs « avaient supprimé ce passage dans les anciens exem- « plaires; mais auraient-ils pu commettre cette fraude, « sans qu'elle fût connue des chrétiens? D'ailleurs on « connaît la maxime: *Celui-là a commis le crime, à qui « il est utile.* D'après ces raisons péremptoires, tous les « vrais savants s'accordent à rejeter ce passage comme « une de ces pieuses supercheries que les chrétiens se « sont si souvent permises. »

XI. Voici le passage de Josèphe, qui fait difficulté. « En ce temps-là était Jésus, qui était un homme sage, « si toutefois on doit le considérer simplement comme « un homme, tant ses œuvres étaient admirables. Il en- « seignait ceux qui prenaient plaisir à être instruits de « la vérité, et il fut suivi non-seulement de plusieurs « Juifs, mais de plusieurs gentils. C'était le Christ. Des « principaux de notre nation l'ayant accusé devant Pi- « late, il le fit crucifier. Ceux qui l'avaient aimé pen- « dant sa vie ne l'abondonnèrent pas après sa mort: il « leur apparut vivant et ressuscité le troisième jour, « comme les saints prophètes l'avaient prédit, et qu'il « ferait plusieurs autres miracles. C'est de lui que les « chrétiens que nous voyons encore aujourd'hui, ont « tiré leur nom (1). »

Deux questions s'élèvent relativement à ce passage: 1° Est-il vrai, comme le prétendent les incrédules, qu'il ne soit pas réellement de Josèphe, et qu'il ait été inséré

---

(1) Josèphe, Antiquités Judaïques, liv. XVIII, ch. 4. Traduction d'Arnaud d'Andilly.

après coup dans son livre ; 2° en suppposant qu'il soit faux, et que Josèphe ait gardé le silence sur Jésus-Christ et sur ses miracles, qu'en résulte-t-il relativement à ces miracles?

Nous n'avons pas grand interêt à agiter la première question : ce n'est pas sur le témoignage de cet historien que nous établissons la preuve des miracles. Il n'est cependant pas inutile d'en dire quelques mots. pour faire voir le peu de confiance que l'on doit prendre dans les assertions faites avec le plus de hauteur et du ton le plus tranchant par les incrédules.

XII. J'observerai d'abord que si c'est là une interpolation, elle est faite tout à la fois avec bien de l'adresse et bien de la maladresse. Il y a eu de l'adresse à imiter si parfaitement le style de l'historien, et à placer le passage d'une manière si naturelle, qu'il semble une suite de l'histoire, et que l'insertion ne paraisse pas. Mais, d'un autre côté, le faussaire a été bien maladroit de faire parler Josèphe d'une manière aussi forte de Jésus-Christ et de ses miracles. Il lui eût été bien façile d'adoucir les traits, de donner, à Josèphe seulement, des doutes sur les miracles, ou de les lui faire rejeter, soit sur des causes naturelles, soit, comme les autres, sur la magie. On n'aurait pas alors donné prise à l'objection des critiques, qu'un homme restant juif ne devait pas parler ainsi.

Tous les vrais savants, disent les déistes, conviennent que le texte dont il s'agit est interpolé. Ces messieurs ne reconnaissent de vrais savants que ceux qui pensent conformément à leurs idées. Dès qu'un fait favorable à la religion est douteux et forme une dispute, ils prononcent hardiment qu'il est décidé en leur faveur par tous les vrais savants. Le fait est que, jusqu'au seizième siècle, le texte en question a été universellement regardé comme authentique ; qu'il a été cité comme tel par beaucoup d'auteurs, et qu'on ne voit pas dans tout ce long intervalle une seule trace de contradiction. Osi-

ander, l'un des disciples de Luther, est le premier qui se soit élevé contre l'opinion générale : et il est vrai qu'il a été suivi par plusieurs auteurs de l'une et de l'autre communion. Mais un très-grand nombre d'autres, très-distingués, se sont déclarés pour l'authenticité de ce passage. Je demande avec confiance si on ne doit pas placer parmi les vrais savants Pic de la Mirandole, les centuriateurs de Magdebourg, Galatin, Sixte de Sienne, Baronius, Pagi, Tillemont, Sponde, Possevin, Vossius, Coccejus, Bellarmin, Spencer, Valois, de Roye, Spanheim, Noël, Alexandre, Huet, Parker, Pearson, Houtteville. Charles d'Aubuz, dans la dissertation qu'il a faite sur ce sujet, et qu'Havercamp fait réimprimer à la suite de la traduction de Josèphe, cite encore plusieurs autres auteurs, et déclare qu'il est bien loin de les nommer tous. Si on veut décider cette question par le nombre et par le poids des autorités, je crois qu'elle le sera sans difficulté en faveur de l'authenticité du passage.

Mais dans ce débat entre les auteurs modernes, nous avons, pour nous décider, les anciens, dont le suffrage est bien d'un autre poids. Eusèbe était certainement un homme fort savant, et tous ses ouvrages en font foi. Il copie en entier le passage de Josèphe sur Jésus-Christ, tel que nous l'avons rapporté (1). On ne révoquera sûrement pas en doute la profonde érudition de saint Jérôme, surtout dans ce qui concerne les antiquités judaïques dont il avait fait une étude particulière ; il transcrit pareillement le même texte, et dans les mêmes termes (2). St. Isidore de Péluse le rapporte pareillement (3).

Il y a d'anciens manuscrits où ce passage ne se trouve point; mais il y en a d'autres tout aussi anciens et en aussi grand nombre, où on le lit; on dit même qu'il en existe un d'une très-haute antiquité dans la biblio-

---

(1) *Euseb.*, *Hist. Eccles.*, lib. I, cap. 2.
(2) *Hieronym. catalog. script. eccl. in Josephum.*
(3) *Isidorus Pelusiota.* Epist. lib. IV, Epist. 225, Eudumoni.

thèque du Vatican, où le texte se trouve, mais raturé. Il y avait sûrement été copié avant d'être effacé. Il est possible que les chrétiens l'aient inséré dans quelques exemplaires : mais il est tout aussi possible que les ennemis du christianisme l'aient supprimé dans les autres. L'intérêt des juifs, quoiqu'on en dise, était aussi grand pour la suppression, que celui des chrétiens pour l'interpolation ; et si on veut que les juifs n'aient pas pu retrancher le passage à l'insu des chrétiens, on doit convenir qu'il était tout aussi impossible aux chrétiens de le glisser dans l'ouvrage, sans que les juifs et les païens ne s'en aperçussent.

Mais les autorités que j'ai citées donnent une grande probabilité à l'opinion que le texte est véritablement de Josèphe. Eusèbe était né environ deux cents ans après le temps où écrivait l'historien juif. Je ne crois pas que l'on connaisse de manuscrits du livre dont il s'agit, antérieurs à cette époque. Ceux que copiait Eusèbe ont donc sur tous ceux qu'on peut leur opposer deux avantages; l'ancienneté et l'autorité que donne le suffrage d'écrivains aussi éclairés qu'Eusèbe, St. Jérôme et St. Isidore. En admettant l'interpolation, il faut supposer qu'elle a été faite avant Eusèbe, et que ni Eusèbe, ni les deux autres saints Pères n'en ont eu connaissance. Si la supposition du passage avait été faite avant le temps de ces auteurs, il y aurait eu, comme il y a à présent, deux sortes de manuscrits; les uns, dans lesquels se serait trouvé le passage; les autres, dans lesquels on ne l'aurait pas lu. Si cela eût été, peut-on croire que des auteurs aussi érudits l'eussent ignoré? Il y aurait eu dans ce cas des disputes, au moin de l'incertitude; et ces auteurs si graves, si voisins du temps où se serait faite l'interpolation, se seraient-ils permis de rapporter avec une confiance entière, et sans l'air du moindre doute, un passage falsifié! On croyait, au temps d'Eusèbe et de St. Jérôme, que ce passage était véritablement de Josèphe, et c'est au moins une très-forte présomption qu'il en est véri-

tablement. L'argument que l'on tire de ce qu'il n'a pas été cité par les pères antérieurs à Eusèbe, est purement négatif, et ne peut pas infirmer des autorités positives aussi graves. Quand a-t-on prétendu qu'un passage n'est pas véritablement dans un ouvrage, et que c'est une interpolation, parce qu'il n'a pas été cité dans les temps immédiatement postérieurs à la publication de l'ouvrage?

On rejette le passage sur le fondement qu'un homme qui s'exprime ainsi se serait fait chrétien. Observons sur ce raisonnement les contradictions de nos adversaires. Nous les avons vus, il n'y a qu'un moment, rejeter comme suspect le témoignage de ceux qui se sont faits chrétiens; ici ils rejettent comme nul celui de Josèphe, parce qu'il est resté juif.

Pour répondre directement à cette difficulté, j'emprunterai les expressions d'un auteur que j'ai déjà cité. « Ce raisonnement est spécieux, mais je ne le crois « pas décisif. Qui sait si, en raisonnant de cette ma- « nière, on ne soutiendra pas, quelque jour, que ce « morceau de l'*Emile*, où le caractère de Jésus-Christ « est peint avec tant d'éloquence et de vérité, n'est pas « sorti de la plume de Rousseau? L'inconséquence de « Josèphe n'est pas plus frappante que celle du philo- « sophe de Genève. L'opposition qui se trouve entre le « passage cité de l'historien juif disparaîtrait peut-être, « si nous avions une connaissance exacte de ses prin- « cipes sur la religion. On sait qu'il rapportait à Vespa- « sien ce que les prophètes avaient prédit du Messie. « Puisqu'il savait concilier une idée si profane avec la « profession extérieure du judaïsme, il pouvait bien « aussi croire aux miracles de Jésus-Christ et même à « sa résurrection, sans se donner la peine d'en appro- « fondir les conséquences, ou sans avoir le courage de « se déclarer pour une religion persécutée. Avec moins « de mauvaise foi que la plupart des pharisiens et des « prêtres ses collègues, Josèphe était un de ces poli- « tiques dont il est dit dans l'Evangile qu'ils aiment

« mieux la gloire des hommes que la gloire de Dieu (1). »

D'après cela, je conclus, et cette conséquence est certainement très-modérée, que le texte critiqué de Josèphe est au moins aussi probablement authentique qu'apocryphe ; et s'il est authentique, c'est un des plus forts témoignages qui puissent exister en faveur des miracles de Jésus-Christ. Mais je ne veux pas insister sur ce point, et, supposant que ce passage n'est pas réellement de Josèphe, je vais raisonner comme si cet auteur avait réellement gardé un silence absolu sur les miracles de Jésus-Christ, et examiner ce qui résulte de ce silence.

XIII. Pour en connaître la conséquence, examinons-en la cause. Je ne vois que trois raisons qui aient pu produire ce silence, et je ne crois pas qu'on puisse en imaginer une quatrième ; l'ignorance, le mépris, la politique. Il faut dire que Josèphe n'a pas parlé de Jésus-Christ et de ses miracles, ou parce qu'il n'en avait pas connaissance, ou parce qu'il les méprisait, ou enfin parce qu'il avait quelqu'intérêt particulier qui l'en empêchait.

Je dis d'abord que ce n'a pas été le défaut de connaissance qui a causé le silence de Josèphe sur les miracles du Sauveur. Il était impossible qu'un historien aussi instruit que l'était Josèphe de ce qui concernait sa nation, et surtout des événements si voisins de lui, qu'un historien qui rapporte dans un aussi grand détail tout ce qui s'est passé pendant le temps de la vie de Jésus-Christ, qu'un historien qui fait mention de tous les faux prophètes qui se sont élevés à cette époque, et qui n'ont laissé après eux aucune suite ; il était, dis-je, impossible que cet historien ignorât l'existence et les faits principaux de la vie d'un homme qui avait fait si récemment tant de bruit parmi son peuple, qui s'était

(1) Démonstration Evangélique, par M. Duvoisin, cinquième édition, page 308.

donné hautement pour le Messie, et qu'un parti déjà nombreux présentait comme tel à la Judée et à tout le monde. Mais nous ne sommes pas réduits sur ce point à de simples conjectures. Nous avons la preuve que Josèphe connaissait Jésus-Christ par deux passages de cet auteur dont l'authenticité toujours reconnue n'est pas révoquée en doute par les incrédules eux-mêmes. Le premier est relatif à l'emprisonnement de St. Jean-Baptiste, dont il loue la haute piété, la saine morale, et de qui il rapporte la vénération qu'il avait inspirée à tout le peuple (1). Est-il possible qu'il ait connu saint Jean-Baptiste, et qu'il n'ait pas connu Jésus-Christ; St. Jean-Baptiste, qui n'a vécu que pour Jésus-Christ; St. Jean-Baptiste, qui déclarait publiquement qu'il n'était que le précurseur de Jésus-Christ; St. Jean-Baptiste, qui n'a cessé de prêcher Jésus-Christ, de l'exalter, de se ravaler lui-même au-dessous de lui; St. Jean-Baptiste enfin, dont on ne rapportait aucun miracle, tandis que de Jésus-Christ on en rapportait de très-nombreux et de très-éclatants? Le second passage est encore plus frappant : il y parle de la mort de St. Jacques le mineur, fils de Marie, sœur de la Sainte-Vierge, et par conséquent cousin germain, ou, selon

---

(1) Plusieurs juifs ont cru que cette défaite de l'armée d'Hérode était une punition de Dieu, à cause de la mort de Jean surnommé Baptiste. C'était un homme de grande piété, qui exhortait les juifs à embrasser la vertu, à exercer la justice, et à recevoir le baptême, après s'être rendus agréables à Dieu, en ne se contentant pas de ne point commettre quelques péchés, mais en joignant la pureté du corps à celle de l'âme. Ainsi, comme une grande quantité de peuple le suivait pour écouter sa doctrine, Hérode craignant que le pouvoir qu'il avait sur eux n'excitât quelque sédition, parce qu'ils seraient toujours prêts à entreprendre tout ce qu'il leur commanderait, il crut devoir prévenir ce mal pour n'avoir pas sujet de se repentir d'avoir attendu trop tard à y remédier. Pour cette raison, il l'envoya prisonnier dans la citadelle de Machera, dont nous venons de parler; et les juifs attribuèrent la défaite de son armée à un juste châtiment de Dieu, d'une action si injuste. (*Josèph.*, *Antiquit. Judaïq.*, liv. XVIII, chap. 7.)

le langage des Juifs, frère de Jésus-Christ. Parlant de cet apôtre, pouvait-il ignorer qu'il était évêque de Jérusalem et chef de tous les chrétiens de la Judée? Rapportant son martyre, pouvait-il ne pas savoir que c'était à ce titre et pour cette raison qu'il l'avait subi? Mais voici qui est plus décisif encore. Il dit, en propres termes, que Jacques était frère de Jésus nommé Christ (1). Il est donc évident qu'il connaissait Jésus nommé Christ.

Il serait aussi déraisonnable de dire que c'est par mépris pour Jésus-Christ et pour ses miracles que Josèphe n'en a pas fait mention. Il aurait dû mépriser bien plus ceux qui s'étaient portés pour le Messie, et dont le parti éphémère avait été promptement dissipé, que Jésus qui laissait après lui un parti nombreux, se grossissant tous les jours et se formant sans cesse de nouveaux adhérents. Quelque faux qu'il crût ses miracles, il ne pouvait se dissimuler qu'ils faisaient une grande sensation dans la Judée et jusqu'à Rome. Le christianisme commençait à prendre une telle consistance dans le monde, que Tacite et Suétone, qui écrivaient l'histoire romaine, se croyaient obligés d'en parler. Et un historien juif, écrivant l'histoire des juifs, rapportant dans le plus grand détail tout ce qui concernait les juifs, surtout à cette époque, aurait gardé par mépris le silence sur un événement qui importait autant aux Juifs, et auquel ils prenaient un si vif intérêt, que c'étaient eux qui, dans ces premiers temps, excitèrent les païens à persécuter le christianisme nais-

---

(1) Il (Ananus) prit le temps de la mort de Festus, et qu'Albinus n'était pas encore arrivé, pour assembler un conseil, dans lequel il fit venir Jacques, frère de Jésus nommé Christ, et quelques autres; les accusa d'avoir contrevenu à la loi, et les fit condamner à être lapidés. Cette action déplut infiniment à tous ceux des habitants qui avaient de la piété et un véritable amour pour l'observation des lois. (*Ibid.*, liv. xx, chap. 8.)

sant, envoyant partout des émissaires pour le dénoncer comme une secte impie et ennemie des lois (1)!

Il reste donc, que le silence de Josèphe soit un silence politique; et dès-lors, que prouve-t-il contre les miracles de Jésus-Christ? Il a eu des raisons personnelles de ne pas parler de ces miracles, donc il les a crus faux. C'est là un singulier raisonnement. Il n'y a aucune relation entre les intérêts de l'historien Josèphe et les miracles de Jésus-Christ.

Mais je vais plus loin, et je prétends que ce silence même est un témoignage en faveur des miracles; que si Josèphe les avait crus fabuleux, il n'aurait pas manqué d'en parler, et que son silence ne peut être expliqué qu'en admettant qu'il les croyait véritables.

D'abord, s'il croyait faux les faits miraculeux, tout le portait à en parler pour les combattre. Juif, n'avait-il pas à soutenir la gloire de sa nation contre la terrible inculpation de déicide? Pharisien, n'était-il pas naturellement porté à défendre l'honneur de sa secte, accusée d'hypocrisie, d'orgueil, d'avarice, de tous les vices? Prêtre, pouvait-il laisser s'élever une religion ennemie de la sienne? Historien, n'était-il pas de son devoir de rapporter des faits qui avaient une grande importance, qui en acquéraient tous les jours davantage, et qui étaient intimement liés avec l'histoire qu'il écrivait? Une omission aussi grave serait une faute impardonnable dans tout écrivain. Elle est surtout incroyable dans un auteur tel que Josèphe, qui rapporte avec exactitude tous les faits, qui aime à en raconter tous les détails. S'il a cru l'histoire évangélique fausse, rien n'a dû l'engager à se taire; au contraire, tous ses intérêts et son caractère ont dû le porter à en parler.

Mais, s'il les a crus vrais, on conçoit aisément qu'il n'en ait rien dit. Il suffit pour cela d'admettre de deux

---

(1) Voyez chap. II, n° III, note 2, page 267.

choses l'une : ou qu'il ait craint de se compromettre avec les Juifs et avec les Romains; ce que les persécutions exercées par eux, contre le christianisme, rendent assez probable : ou qu'il ait désiré de ne pas déplaire à l'empereur; ce qui rend très-vraisemblable sa conduite basse et peu consciencieuse envers ce prince. Il aura eu assez de candeur pour ne pas combattre la vérité; il n'aura pas eu assez de force pour la défendre. Dans cette disposition équivoque, qui n'est pas rare dans le monde, placé entre la conscience et l'intérêt, désirant de ne pas trahir ouvertement l'une, mais aussi ne pas nuire à l'autre, il n'avait pas d'autre parti à prendre que le silence. Ce n'est pas la croyance qui lui a manqué pour avouer les miracles; c'est la force. Pour n'en pas faire mention, il n'est pas nécessaire qu'il ait été méchant, il suffit qu'il ait été faible; et un prêtre juif, qui flattait Vespasien de l'idée d'être le Messie, pouvait-il ne pas l'être? Le silence de Josèphe, incompatible avec ses intérêts et son caractère, s'il croyait les miracles faux, lui a donc été commandé par ses intérêts et par son caractère, s'il les a crus vrais. Il résulte donc de son silence même qu'il était persuadé de leur réalité. Ce silence est un aveu, un témoignage aussi fort que le texte qu'on lui dispute. En se taisant, il parle aussi hautement en leur faveur. « Ce fut peut-être, dit un « auteur moderne très-judicieux et très-savant, par « une permission particulière de la Providence dont « nous devons toujours admirer les voies, que Josèphe « resta dans le judaïsme, pour être ainsi, par son his- « toire, un témoin plus respectable, et pour servir « d'une manière plus éclatante à prouver la vérité de « la religion chrétienne (1). »

XIV. Ce n'est pas seulement du silence des auteurs juifs et païens que l'on argumente contre les miracles;

---

(1) M. Seigneux de Correvon, Dissertations sur l'ouvrage d'Adisson, tom. III, p. 141.

c'est de l'opposition formelle qu'ils ont éprouvée de la part des juifs et des païens. « Quelle impression n'au-
« raient pas faite des miracles aussi nombreux, aussi
» éclatants que ceux qu'on attribue à Jésus-Christ et à
« ses apôtres? Serait-il possible qu'il fût resté, parmi
« les Juifs ou parmi les païens, un seul incrédule, si
« ces prodiges avaient été crus? Le monde est bien
« aujourd'hui aussi peu disposé à croire qu'il l'était
« alors. Cependant quel éclat ne ferait pas la résur-
« rection d'un mort! Quelle impression ne produirait-
« elle pas sur nous-mêmes! A plus forte raison,
« jugeons de l'effet que produirait une suite de guéri-
« sons, de résurrections et d'autres œuvres surnatu-
« relles. Nous voyons, au lieu de cela, Jésus-Christ,
« au moment où on dit qu'il opérait cette multitude
« de prodiges, traité d'imposteur, et puni du dernier
« supplice. On ne croyait donc pas de son temps à ses
« miracles? Ses miracles n'étaient donc pas réels? On
« en faisait si peu de cas, lorsqu'il était facile de les
« vérifier, qu'on a pas même daigné en faire d'infor-
« mation. On conclut leur vérité, de ce qu'ils ont
« converti quelques personnes. Mais, de ce qu'ils n'ont
« dans leur temps converti que quelques personnes, on
« doit au contraire conclure qu'ils n'ont pas été réels.
« La nation presque entière, la nation moralement
« entière, avec ses chefs, a bien un autre poids pour
« combattre les miracles, que quelques individus pour
« les prouver. Nous pouvons dire la même chose des
« païens du premier siècle, puisque le nombre de ceux
« qui se convertissaient était infiniment petit en compa-
« raison de ceux qui restaient dans leur haine contre la
« religion naissante. Il est certain, et les défenseurs du
« christianisme en conviennent, qu'il éprouva, dans
« son commencement, de violentes contradictions de
« la part de tout le monde. Il est donc évident que tout
« le monde regardait Jésus-Christ et ses apôtres comme
« des imposteurs, et par conséquent leurs miracles
« comme des fables. On ne peut donc pas douter que

« l'histoire de ces miracles n'ait été fortement attaquée « par écrit aussitôt qu'elle a été publiée. Si nous avions « les ouvrages des docteurs juifs et des philosophes « païens, qui la combattaient, nous y verrions les « preuves de la fausseté des miracles. Mais les chrétiens « ont trouvé plus facile de supprimer ces livres que de « leur répondre. »

XV. Pour résoudre cette difficulté dans tous ses points, je commence par examiner ce qui est dit des écrits par lesquels on veut faire croire que la vérité des miracles chrétiens a été combattue dans leur temps; et j'établis trois propositions : 1° Il est très-probable qu'il n'y a pas eu d'écrit publié directement contre le christianisme, et dans lequel on combattît ses preuves, avant celui de Celse, qui est du second siècle. 2° Il est très-certain que la réalité des miracles n'a été contestée dans aucun écrit. 3° On accuse injustement les chrétiens d'avoir supprimé les ouvrages de leurs adversaires.

1° Si, dans le premier siècle du christianisme, il avait été publié quelque ouvrage contre sa vérité, comment se ferait-il qu'il n'en existât nulle part aucun vestige; qu'on ne connût le nom d'aucun auteur qui eût rien écrit de ce genre; que ni les écrivains chrétiens, pour le réfuter, ou au moins pour le décrier, ni les païens pour s'autoriser de son témoignage, n'en aient dit un seul mot? Il paraît que ce n'était pas par des livres qu'on attaquait la religion naissante.

2° Si, dans le premier siècle, on avait combattu la réalité des miracles dans quelqu'écrit, on ne les aurait pas attribués, dans le second, à la magie. Cet ouvrage aurait été bien éphémère, s'il n'avait pas pu passer jusqu'au temps de Celse! Il y a deux manières de répondre à une preuve de fait : de nier le fait; d'en contester la conséquence. Nous voyons, de tout temps, les ennemis du christianisme dire que les miracles ne prouvent rien, et ses défenseurs occupés à prouver qu'ils forment une démonstration. Nous ne voyons

nulle part ses adversaires nier la réalité des miracles, nous les voyons au contraire en convenir positivement, en les attribuant à la magie. Il est donc certain que les miracles n'ont pas été niés. J'ai développé ailleurs ce raisonnement. (1).

3° Les écrits des premiers temps contre le christianisme étaient de deux sortes : ceux des juifs, ceux des païens. Lesquels accuse-t-on les chrétiens d'avoir supprimés? Ce ne peut pas être ceux des juifs. D'abord ils ne l'auraient pas pu. Cette nation s'étant constamment perpétuée, séparée de toutes les autres, a conservé ses livres, et les a transmis des pères aux enfants. Quel moyen auraient eu les chrétiens de les leur enlever? Ensuite, il est évident qu'ils ne l'ont pas fait, puisque les livres les plus injurieux au christianisme, les thalmuds et autres, se sont conservés dans la nation juive. Dans ces écrits, les miracles de Jésus-Christ, attribués à un pouvoir diabolique, sont formellement avoués. Les juifs auraient conservé avec beaucoup plus de soin encore ceux où les miracles auraient été contestés. Ce ne peut donc être que sur les livres des païens que porte l'imputation de suppression. Mais c'est un singulier raisonnement, de dire : Il y a des écrits des païens perdus, donc ce sont les chrétiens qui les ont supprimés. Accusera-t-on aussi les chrétiens d'avoir supprimé beaucoup d'autres ouvrages intéressants des philosophes, des orateurs, des poëtes, des historiens? Leur reprochera-t-on aussi la perte de beaucoup d'écrits très utiles à la religion, qu'avaient composés les saints Pères et les apologistes? Il y a bien d'autres causes qui ont fait disparaître ces ouvrages, dans un temps où ils ne se perpétuaient pas par l'impression : la vétusté, les incendies, les ravages des barbares, la difficulté des transcriptions. Il y a même une raison particulière pour que

(1) Voyez chap. I, n° XXX et suiv. page 243.

les écrits en faveur du paganisme aient péri. L'idolâtrie tombée, personne n'a eu intérêt à les conserver, personne n'a dû en prendre la peine. Il n'y a pas eu un projet de les supprimer. Ils se sont anéantis d'eux-mêmes avec la religion qu'ils défendaient.

XVI. Le christianisme a éprouvé dans son origine de grandes contradictions ; mais elles n'ont pas porté sur la réalité des miracles. Ce point établi, toute l'objection proposée tombe. Puisque les miracles de Jésus-Christ et de ses apôtres n'ont point été contestés, ils ont été crus. Puisqu'ils ont été crus, ils sont vrais. Puisqu'ils sont vrais, ils prouvent la vérité de la religion.

Mais on exige que nous expliquions pourquoi les miracles, s'ils ont été si publics, si éclatants, s'ils ont été généralement crus, n'ont pas converti sur-le-champ tout le monde; pourquoi la majeure partie, la presque totalité de la nation juive a persévéré dans son incrédulité, a regardé Jésus-Christ comme un imposteur, et l'a traité comme tel.

Je réponds, en premier lieu, que nous ne sommes pas obligés de donner cette explication. Lorsqu'un fait est complétement prouvé, on n'est pas fondé à le contester sous prétexte qu'il n'a pas produit tel effet qui, à ce qu'il semble, aurait dû en résulter.

Je réponds, en second lieu, que l'incrédulité des Juifs sur Jésus-Christ, et la manière dont ils l'ont traité, loin de former un argument contre sa religion, en sont au contraire une preuve. Elles avaient été prédites par les prophètes en plusieurs endroits. Ils avaient annoncé que le Messie serait renié, méconnu, persécuté, mis à mort par sa nation. Jésus-Christ lui-même avait, en plusieurs occasions, renouvelé ces prophéties. La manière dont les juifs l'ont traité, est l'accomplissement de ces oracles. Leur refus de croire en lui est un des signes auxquels on doit le reconnaître comme l'envoyé céleste. Il a été dit avec raison : « Nous devons « croire en lui, parce que les Juifs n'y ont pas cru. « Un messie, que les Juifs auraient reconnu, ne serait

« pas le véritable. Il lui manquerait un des caractères « expressément marqué par les prophètes (1). »

Je réponds, en troisième lieu, que l'obstination des juifs à ne pas reconnaître Jésus Christ pour leur messie, malgré tant de miracles, est, à la vérité, très-étonnante; mais qu'en y réfléchissant, on en découvre plusieurs causes qui ont dû être très-puissantes.

1° Leurs préjugés; et on sait quelle est leur force, surtout en matière de religion (2). Ils attendaient un messie qui confirmerait toute la loi de Moïse; Jésus-Christ en abolissait la partie cérémonielle : qui paraîtrait dans la splendeur; Jésus-Christ se présentait dans la condition la plus basse : qui fonderait sur la terre un empire étendu; Jésus-Christ prêchait le détachement de toutes les grandeurs : qui les délivrerait du joug des Romains; Jésus-Christ enseignait à payer le tribut à César.

2° L'autorité à laquelle ils déféraient. Ils avaient une estime profonde pour leurs pharisiens, une confiance entière dans leurs docteurs, une pleine soumission à leurs prêtres. Tous ces hommes, ennemis déclarés de Jésus-Christ, qui démasquait l'hypocrisie des premiers, abaissait l'orgueil des seconds, détruisait la puissance des troisièmes, le poursuivaient sans relâche de leurs intrigues, dégradant ses miracles, et les attribuant au pouvoir du démon; combattant sa mission, et disant tantôt qu'on ne saurait d'où viendrait le Messie, mais qu'on savait d'où il venait; tantôt que jamais prophète n'était sorti de Nazareth; calomniant sa conduite, et l'accusant ici de violer le sabbat, là de vivre avec les

---

(1) Démonst. Evangél., par M. Duvoisin, cinquième édition, page 295.

(2) Quippe hanc vim habet contentionis amor et præconcepta opinio, qui iis assueti sunt, ii rebus etiam perspicuis refragantur, potiusquam opiniones ponant, quibus eorum anima imbuta est. Ac multo facilius de aliis rebus consuetudines reliquerit quispiam, quamvis ab illis difficile admodum evellatur, quam quæ ad dogmata pertinent. (*Origen. contra Celsum*, lib. 1, n° 52.)

personnes de mauvaise vie. Et nous voyons en conséquence le peuple partagé dans ses opinions ; les uns, à la vue de ses prodiges, le regardant comme un prophète ; les autres, sur la foi de leurs chefs, le traitant de séducteur (1).

3° Leur frayeur. Nous voyons, dès le temps de Jésus-Christ, un grand nombre de personnes, même des plus considérables, croire en lui dans le fond de leur cœur, et n'oser le manifester dans la crainte d'être chassés de la synagogue par les pharisiens. La terreur dut être bien plus vive, quand la rage qui avait crucifié le maître se tourna avec la même violence contre ses disciples.

4° Leurs passions ; et cette dernière cause ajoutait encore aux autres une grande force. Qui est-ce qui ignore combien les passions sont ingénieuses à se forger des prétextes ; quel poids elles donnent aux plus misérables motifs ? Embrasser le christianisme, était renoncer entièrement à ses passions, se détacher de toutes ses inclinations, rompre toutes ses liaisons, réformer toutes ses habitudes, et remplacer toutes les douceurs auxquelles on s'était accoutumé, par des vertus austères et des devoirs pénibles.

Je réponds, en quatrième lieu, que, malgré tous ces obstacles, il ne faut pas croire que les miracles de Jésus-Christ ne lui aient pas attiré beaucoup de disciples, et pendant sa vie mortelle et après son ascension. Il y en avait qui croyaient en lui pour un temps, c'est-à-dire lorsqu'ils étaient frappés de ses miracles, et qui ensuite, par légèreté, par insouciance, par dissipation, par la difficulté de croire ses mystères, par les autres causes que nous venons d'exposer, se séparaient de lui. Tels furent les cinq mille hommes qu'il avait nourris dans le désert. Au moment même ils voulaient le faire roi ; et

---

(1) Murmur autem erat in turba de eo. Quidam enim dicebant quia bonus est. Alii autem dicebant : Non, sed seducit turbas. (*Joan.* VII, 12.)

peu de jours après ils l'abandonnèrent. Mais pour ne parler que des conversions solides, après sa résurrection il se fait voir à plus de cinq cents d'entre les frères; et de ce nombre n'était pas sans doute la multitude, que la crainte des juifs empêchait de se montrer. C'est en annonçant les miracles de son maître, en invoquant sur leur réalité le témoignage des juifs eux-mêmes, en leur rappelant ce qu'ils avaient vu tout récemment, que St. Pierre, dans ses deux premières prédications, en convertit huit mille. C'est la persuasion des miracles qui a fait en peu d'années un grand nombre de prosélytes, qui en peu de siècles a rendu l'univers chrétien. Que peut-on demander de plus?

XVII. On oppose le nombre plus petit des juifs et des païens convertis dans le premier siècle par les miracles, au nombre infiniment plus grand de ceux qui, malgré les miracles, sont restés dans leur croyance; et on en conclut que la réalité de ces miracles a été généralement rejetée.

D'abord cette conséquence n'est pas juste, puisque, comme nous l'avons montré, la question entre les uns et les autres était, non la réalité, mais l'autorité des miracles.

Mais, laissant à l'écart cette première considération, qui est cependant très-grave et même décisive, supposons pour un moment, contre la vérité, que ceux qui ont refusé de croire à la loi de Jésus-Christ ne croyaient pas à ses miracles; descendons, j'y consens, à la comparaison du grand nombre de ceux qui ont refusé d'y croire, au petit nombre de ceux qui y ont cru. Pesons leurs témoignages respectifs. Je dis que du côté du petit nombre est le poids qui entraîne la balance. Quand on considère les terribles suites qu'avait alors la profession du christianisme, les sacrifices qu'elle exigeait de toutes les pensées, de toutes les passions, de toutes les inclinations, de tous les attachements, les périls nombreux et de tout genre auxquels elle exposait, les maux affreux auxquels elle livrait, on sent que pour s'y dévouer il fal-

lait une persuasion intime, qui ne pouvait être que le résultat d'un examen bien approfondi. Des miracles pour lesquels il faut mourir ne sont pas crus sans les plus puissants motifs. Mais pour rester dans sa vieille croyance il n'était pas besoin de grandes réflexions. La légèreté dans les uns, l'indifférence dans les autres, dans ceux-ci l'apathie, dans ceux-là l'habitude, dans tous l'attachement aux anciennes idées, l'amour de l'aisance, le charme des passions, la crainte de la persécution, l'exemple commun, étaient des causes suffisantes de demeurer dans sa religion, et de rejeter sans examen tout ce qui pouvait en retirer. On ne change point d'état, de situation, sans des fortes raisons. Pour rester comme on est, il suffit de se trouver bien. Pour déposer la religion dans laquelle on est né, et à laquelle on est attaché par une multitude de liens, il faut des motifs bien autrement convaincants que pour y persévérer. Combien d'hommes forment leurs opinions sur leurs désirs! et combien de raisons faisaient désirer de n'être pas obligé à devenir chrétien! Un seul juif, un seul païen converti donne plus d'autorité à la foi des miracles que la résistance d'un grand nombre ne la décrédite. Elle suppose nécessairement dans lui un examen que les autres peuvent n'avoir pas fait; elle exige de sa part des sacrifices qui, dès le premier aspect, ont dû effrayer les autres. Quelle conviction ne doit donc pas opérer la multitude de conversions faites dans les temps où les miracles encore récents pouvaient aisément être vérifiés!

XVIII. Il ne reste plus à résoudre que la partie de l'objection où on argumente de ce qu'il n'a pas été fait d'informations sur les miracles de Jésus-Christ et de ses disciples. Je pourrais d'abord nier le fait, citer l'information faite par les pharisiens, au sujet de la guérison d'un aveugle né, et rapportée au chapitre neuvième de l'évangile de St. Jean, et dire que le peu de succès de celle-là, qui avait tourné à la confusion des ennemis de Jésus-Christ, les a empêchés d'en faire d'autres. Je pourrais demander s'il était d'usage chez les juifs de faire des

informations juridiques dans la forme observée parmi nous. Je pourrais remarquer que l'on n'en fait pas ordinairement sur les faits publics passés sous les yeux mêmes des juges; que l'on n'en fait pas, surtout, quand on est persuadé, ou qu'on affecte de l'être, que le fait est sans conséquence et ne décide pas la question. Mais, passons sur tout cela. Je consens à me réunir à nos adversaires, pour admettre la nécessité dont aurait été une information sur les miracles, et je dis : Ceux-là ont tort, qui, pouvant faire l'information, s'y sont refusés. Or, entre les apôtres qui attestent les miracles de leur Maître, et les chefs de la synagogue qui (nous continuons de le supposer) les rejettent, à qui appartient-il de faire des informations? Lesquels sont revêtus du droit de l'ordonner, de la puissance pour l'effectuer? Les apôtres la provoquent de tout leur pouvoir, cette information, en publiant à haute voix les miracles de Jésus-Christ, en prétendant eux-mêmes en opérer, en accusant solennellement le sanhédrin de déicide. Si le sanhédrin eût pensé qu'une information pût lui réussir, ne se fût-il pas empressé de la faire? Il le pouvait, l'autorité était entre ses mains; il le devait, son honneur était attaqué, sa réputation compromise, la religion nationale intéressée. Quelle raison a donc pu l'en empêcher, lorsqu'il en avait tant d'intérêt et tant de moyens? Qu'on cherche où on voudra, qu'on se retourne de tous côtés, n ne pourra jamais en trouver qu'une. Il n'a pas informé juridiquement, parce qu'il n'a pas osé. Il a senti que ce nombre immense de témoins qui venaient récemment de voir les miracles de Jésus-Christ, qui voyaient encore tous les jours ceux de ses apôtres, le confondraient par leurs dépositions. Ce furent les ennemis de Jésus-Christ qui se refusèrent alors à vérifier le fait de ses miracles par une information; et ce sont eux qui aujourd'hui nous opposent le défaut d'information. Comment ne sentent-ils pas qu'ils trahissent par là leur cause, et qu'ils se percent de leurs propres armes?

XIX. Aux contradictions des ennemis de la religion,

les incrédules ajoutent les oppositions que la foi des miracles a éprouvées, selon eux, au sein même du christianisme. « Les anciens hérétiques contemporains des « apôtres, ou au moins de leurs disciples, niaient la réa- « lité d'un grand nombre de miracles. Les uns niaient « l'incarnation du Verbe; les autres qu'il fût né d'une « vierge; d'autres, qu'il eût un corps réel, qu'il eût « véritablement souffert, et par conséquent qu'il fût « ressuscité. Voilà donc les principaux faits démentis « par des chrétiens, dès le temps où ils ont été publiés « par d'autres chrétiens. Quel est celui des deux témoi- « gnages qui doit l'emporter? Il résulte de cette divi- « sion entre les chrétiens au moins deux conséquences : « la première, qu'il n'est pas vrai que les miracles « de Jésus-Christ ait été universellement crus, même « dans le christianisme; la seconde, que ces autorités « opposées doivent se contrebalancer, et jettent sur les « miracles, que l'on prétend évidemment démontrés, « une grande incertitude. »

XX. Cette difficulté confond deux choses très-distinctes : le dogme et les miracles, les objets de la foi et les fondements de la foi. L'incarnation du Verbe est un dogme bien plus qu'un miracle. La virginité de sa sainte mère appartient aussi plus à la doctrine qu'on doit croire, qu'au prodige qui fait croire. Ce sont des vérités que nous présentons à professer, et non pas les motifs par lesquels nous engageons à embrasser la religion. Les hérétiques, qui erraient sur ces deux points, n'en croyaient pas moins aux miracles de Jésus-Christ. En combattant la divinité du Verbe, Arius ne révoquait pas en doute ses prodiges. Les incrédules ont donc tort d'argumenter de l'opinion de ces hérétiques, et de nier qu'ils admissent les miracles rapportés dans l'évangile, parce qu'ils rejetaient ces deux dogmes enseignés dans l'évangile.

Les autres hérétiques des premiers siècles, qui niaient la vérité des miracles de Jésus-Christ, ne favorisent pas

plus l'incrédulité moderne. En niant que ces prodiges eussent de la réalité, ils avouaient qu'ils en avaient eu toute l'apparence. Les uns distinguaient le Verbe d'avec Jésus, ils ne niaient pas la naissance, la mort, la résurrection de Jésus; ils prétendaient que le Verbe était pour rien dans tout cela. Quant aux miracles, ils disaient bien que Jésus n'en avait point opéré, mais ils disaient que c'étaient des œuvres du Verbe. On ne peut pas dire que ceux-là contestassent la vérité des miracles. Les autres prétendâient que ce que les apôtres avaient vu faire des miracles, mourir et ressusciter, était un corps fantastique, semblable en tout à celui de Jésus-Christ, mais qui n'était pas le sien. Il y en avait qui disaient que c'était une personne étrangère que Jésus-Christ avait revêtue de sa figure, qui était morte et ressuscitée pour lui. Ces hérétiques convenaient que Jésus-Christ avait été vu constamment pendant trois ans, faisant une suite de prodiges; qu'on l'avait vu ensuite mourir, ressusciter, monter aux cieux : ils prétendaient seulement que tout cela n'était que des illusions, et ils avouaient qu'à moins de révélations particulières les apôtres avaient dû en croire la réalité. La dispute entre les catholiques et ces hérétiques différait donc du tout au tout de la nôtre avec les déistes. La question alors agitée était de savoir si les disciples et les juifs avaient eu raison de croire la relation de leurs sens. La question actuelle est de savoir si la relation des sens, soit des juifs, soit des disciples, a existé. Les incrédules modernes voudraient-ils convenir avec les hérétiques anciens, que les miracles de Jésus-Christ ont eu toute l'apparence de la vérité, et soutenir avec eux que c'étaient des illusions que Jésus-Christ faisait aux spectateurs? Faisons sur cette pitoyable objection une réflexion. Il fallait que l'authenticité, la multiplicité, la force des témoignages fussent bien incontestables, dans ce temps où les miracles étaient si récents, pour que ceux qui voulaient les attaquer fussent obligés de recourir à de si ridicules

moyens ; il fallait que l'évidence des miracles fût bien fortement établie, pour qu'on trouvât plus avantageux de combattre l'autorité des sens, que de révoquer en doute leurs relations.

XXI. Voici une des objections que l'incrédulité répète avec le plus de confiance : « On vante beaucoup le nom-« bre des témoins qui ont attesté les miracles, et de « ceux qui, sur leur déposition, et après un mûr exa-« men, y ont cru. Mais, quelle confiance peut-on pren-« dre dans de pareilles autorités? Considérons quels « étaient ces premiers chrétiens ; tous des hommes sim-« ples, grossiers, une populace crédule, incapable, par « défaut d'éducation, d'habitude et de lumières, de « tout examen. On sait avec quelle facilité de tels hom-« mes se font illusion et se persuadent les choses les plus « absurdes. »

« On sait, et l'expérience de tous les temps l'a mon-« tré, que le petit peuple a d'autant plus de propension « à croire, que les choses sont plus incroyables ; parce « que le merveilleux le frappe plus vivement que le » vrai. Pendant le temps que le petit peuple reçoit avi-« dement le récit des miracles, nous voyons tous les « hommes ayant quelque esprit, quelques connaissan-« ces, quelqu'état dans le monde, les prêtres, les doc-« teurs, les magistrats, tous les hommes en place, rejeter « ces histoires comme des fables, et les traiter d'im-« postures. A laquelle de ces deux classes doit-on ajou-« ter foi ? N'est-il pas plus aisé de concevoir qu'un peu-« ple léger, ignorant et brute, a été abusé, que d'ima-« giner que s'il y avait eu quelque fondement à ces mi-« racles, il ne se fût trouvé aucun homme de considé-« ration, aucun ayant des talents et des connaissances, « qui, après les avoir examinés, les eût crus vérita-« bles ? »

XXII. Je n'examine pas encore le fait sur lequel repose cette difficulté, savoir, que le christianisme n'a été embrassé dans sa naissance que par la lie du peuple : je le discuterai dans un moment ; maintenant je le suppose.

Je commence par attaquer la conséquence de l'assertion, avant de combattre l'assertion elle-même.

XXIII. La classe la plus humble du peuple est facile à tromper : mais sur quels objets ? Sur ce qui favorise ses préjugés, ses intérêts, ses passions. Sur ce qui contrarie tout ce qu'elle a de cher, elle ne s'en laisse pas aussi aisément imposer. Elle croit avec facilité ce qui la flatte, avec peine ce qui lui répugne. On dit vulgairement, et une expérience constante justifie cet adage, que l'homme le plus simple ne l'est pas sur ses intérêts. Que l'on considère ce qui résultait de la foi des miracles, et on verra s'il était facile de les faire croire à la multitude contre la vérité. En y ajoutant foi, il fallait déposer la religion dans laquelle on avait été élevé, et tous les principes que l'on avait sucés avec le lait ; il fallait sacrifier toutes ses affections, abjurer l'amour des richesses et des plaisirs, embrasser la pratique des vertus les plus pénibles, de la mortification, de l'abnégation, de l'humilité, de l'amour des ennemis : il fallait s'exposer à la haine et au mépris de ses concitoyens, à la persécution des hommes puissants, et à ses terribles suites. Croit-on qu'il soit facile d'opérer avec des tours d'adresse une telle métamorphose sur un peuple, quelque léger, quelque grossier, quelque simple qu'il soit ? Le bon sens n'est pas tellement l'apanage du rang et de la science, que les ignorants et les petits en soient dépourvus. Le simple peuple a beau être ignorant, il n'est pas insensé. Ce serait être fou, que de changer d'idées, de goûts, d'affections, de sentiments, et cela pour se mettre plus mal que l'on était sans avoir examiné avec tout le soin dont on est capable les raisons de ce changement.

Et considérons encore en quoi consistait cet examen nécessaire pour que le peuple ne fût pas trompé sur les miracles de Jésus-Christ et de ses disciples. S'agissait-il de raisonnements qui passassent sa portée ? Fallait-il des discussions profondes, des arguments abstraits ? Rien de tout cela assurément. Il suffisait d'avoir cette mesure de

bon sens dont le petit peuple est doué comme les hommes les plus considérables. On était si voisin des faits, que la vérification en était de la plus extrême facilité. Quand les apôtres prêchaient pour la première fois Jésus-Christ, ils parlaient à des gens qui avaient été personnellement témoins de ses miracles ou qui étaient environnés d'hommes qui les avaient vus. Quand ils disaient que leur Maître leur avait communiqué son pouvoir de faire des miracles, et qu'en conséquence ils en faisaient, on n'avait pas besoin de grandes méditations pour s'en assurer. Des yeux, et un jugement qui ne fût pas égaré, voilà tout ce qui était nécessaire. Parmi les premiers chrétiens, il n'y en avait aucun qui ne fût capable de cet examen. Quand il s'agit de faits bien palpables et bien solennels, le paysan le plus grossier peut en être aussi sûr que le plus habile philosophe.

En continuant de supposer que tous les premiers chrétiens, prosélytes de Jésus-Christ et de ses apôtres, hommes de la dernière classe du peuple, et dépourvus d'instruction, ont pu facilement se laisser abuser, il faut encore admettre que l'illusion a continué, lorsque au bout de quelque temps des hommes d'un état plus considérable, et ayant plus de lumières, sont entrés dans la nouvelle religion. Mais de cette conséquence nécessaire résultent deux graves absurdités : 1° il faut adopter de deux choses l'une ; ou que tous ces personnages éclairés ont embrassé le christianisme sans examen, malgré tous les intérêts qui devaient les en détourner, ou que l'examen de tous ces hommes éclairés leur a fait croire, contre toute espèce de raison, des faits dénués de vraisemblance. 2° Les illusions populaires, faites par des charlatans, durent jusqu'au temps où les hommes qui ont des lumières se mettent à examiner la chose, dissipent le prestige et désabusent le vulgaire. Dans le fait du christianisme, il serait donc arrivé le contraire de ce que l'expérience constante et le sens commun montrent qui doit arriver toujours. Ce seraient les hommes de l'ordre le plus humble de la société, les hommes sans esprit,

sans connaissance, sans habitude de raisonner, sans facilité de s'exprimer, qui auraient subjugué et amené à leur manière de voir tous les personnages les plus considérables, les plus savants, les plus éminemment doués de la force du raisonnement et de la parole.

De ce que les premiers néophytes étaient des hommes simples et pauvres, loin qu'il s'ensuive un argument contre la religion chrétienne, il résulte au contraire une considération en sa faveur ; c'est que ce choix de la Providence avait été prédit par les prophètes. Isaïe l'avait spécialement annoncé (1) ; et Jésus-Christ lui-même, dans plusieurs occasions, s'était appliqué cet oracle, en avait montré dans sa personne l'accomplissement, et avait réclamé ce témoignage de sa mission (2). Ainsi la prédication de l'Evangile, particulièrement aux pauvres, était un des caractères du Messie. Ce rapport du fait avec la prédiction montre que le fait, loin de former une difficulté contre la religion, donne au contraire une raison de plus d'y croire.

XXIV. Passons maintenant à l'examen du fait allégué, et voyons s'il est vrai, comme on le prétend, que l'Evangile ne fut d'abord reçu que par la plus basse populace, crédule et incapable de tout examen.

---

(1) Spiritus Domini super me, eo quod unxit Dominus me. Ad annuntiandum mansuetis misit me, ut mederer contritis corde, et prædicarem captivis indulgentiam, et clausis apertionem ; ut prædicarem annum placabilem Domino, et diem ultionis Deo nostro ; ut consolarer omnes lugentes. (*Is.* LXI, 1, 2.)

(2) Et traditus est ei liber Isaiæ prophetæ ; et ut revolvit librum, invenit locum ubi scriptum erat : Spiritus Domini super me, propter quod unxit me, evangelizare pauperibus misit me, sanare contritos corde ; prædicare captivis remissionem, et cæcis visum ; dimittere confractos in remissionem ; prædicare annum Domini acceptum, et diem retributionis.... Cœpit autem dicere ad illos : Quia hodie impleta est hæc scriptura in auribus vestris. (*Luc.* IV, 17 et seq.)

Et respondens dixit illis : Euntes renuntiate Joanni quæ audistis et vidistis : Quia cæci vident, claudi ambulant, leprosi mundantur, surdi audiunt, mortui resurgunt, pauperes evangelizantur. (*Idem*, VII, 22.)

Jésus-Christ vivait encore, et déjà il comptait parmi ses disciples plusieurs personnes de considération : Nicodème, un des chefs des Juifs (1), Joseph d'Arimathie, homme riche, noble décurion (2), le centenier dont il avait guéri le serviteur à Capharnaüm (3), au même endroit un autre officier dont il avait guéri le fils (4), beaucoup des principaux de la nation, que la crainte des Juifs empêchait de se déclarer (5). Ainsi, dès le temps de son ascension il n'était pas vrai que sa doctrine ne fût embrassée que par ce petit peuple qui ne sait rien examiner.

Il n'a pas plu à l'Esprit saint de nous apprendre de quel état étaient les huit mille hommes convertis dans les deux premières prédications de l'Evangile; mais ce qu'il nous dit, qu'immédiatement après la première de ces prédications ceux qui avaient des possessions les vendaient, et en distribuaient le prix aux indigents, selon leurs besoins (6), montre qu'il y avait des personnes d'un autre état que de la dernière classe du peuple. La foi était encore concentrée dans la Judée, et déjà une troupe de prêtres, c'est-à-dire des hommes les plus éclairés du peuple juif, lui obéissait (7).

De la Judée, je suis la publication de l'Evangile dans

---

(1) Erat autem homo ex pharisæis, Nicodemus nomine, princeps Judæorum. (*Joan.* III, 1.)

(2) Venit quidam homo dives ab Arimathæa, nomine Joseph, qui et ipse discipulus erat. (*Matth.* XXVII, 57.)

Venit Joseph ab Arimathæa nobilis decurio, qui et ipse erat expectans regnum Dei. (*Marc.* XV, 45.)

(3) *Matth.* VIII, et seq.

(4) Et credidit ipse (Regulus), et domus ejus tota. (*Joan.* IV, 53.)

(5) Verumtamen et ex principibus multi crediderunt in eum; sed propter pharisæos non confitebantur. (*Joan.* XII, 42.)

(6) Omnes autem qui credebant, erant pariter, et habebant omnia communia, possessiones et substantias vendebant, et dividebant illa omnibus, prout cuique opus erat. (*Act.* II, 44, 45.)

(7) Verbum Domini crescebat, et multiplicabatur numerus discipulorum in Jerusalem valde. Multa etiam turba sacerdotum obediebat fidei. (*Act.* VI, 7.)

les divers pays où va la porter le zèle des apôtres. Je les vois établissant le théâtre de leur prédication dans les villes les plus grandes et les plus célèbres, séjours des personnages les plus distingués, centres des connaissances les plus brillantes et les plus étendues. Serait-ce là qu'ils iraient se placer, si leur intention était seulement de convertir les gens de la lie du peuple? Je recherche les résultats de leurs exhortations. Je trouve sur le chemin de Gaza l'eunuque de la reine d'Ethiopie, homme puissant et sur-intendant de ses trésors (1); à Césarée, Corneille, centurion d'une cohorte (2); à Paphos, Sergius Paulus, proconsul romain (3); à Athènes, Denys, membre de l'aréopage (4); à Ephèse, Apollo, homme éloquent, et puissant dans les écritures (5); à Corinthe, Eraste, trésorier de la ville (6); à Rome, plusieurs saints dans la maison de César (7). Etaient-ils de la dernière classe du peuple ces chrétiens formés par les apôtres? Je demande aussi s'ils étaient incapables de tout examen, ces juifs de Bérée, les plus nobles de ceux de Thessalonique, qui reçurent la parole avec avidité, après avoir étudié avec soin, dans les Ecritures, si ce qu'on leur annonçait était véritable (8)? S'ils étaient des hommes sans aucunes

---

(1) Et ecce vir æthiops, eunuchus potens Candacis reginæ Æthiopum, qui erat super omnes gazas ejus. (*Act.* VIII, 27.)

(2) Vir autem quidam nomine Cornelius, centurio cohortis quæ dicitur italica. (*Act.* X, 1.)

(3) Cum proconsul vidisset factum, credidit admirans super doctrina Domini. (*Act.* XIII, 12.)

(4) Quidam vero adhærentes ei crediderunt, ex quibus et Dionysius areopagita. (*Act.* XVII, 34.)

(5) Judæus autem quidam, Apollo nomine, alexandrinus genere, vir eloquens, venit Ephesum, potens in scripturis. Hic erat edoctus viam Domini. (*Act.* XVIII, 24, 25.)

(6) Salutat vos Erastus, arcarius civitatis. (*Rom.* XVI, 23.)

(7) Salutant vos omnes sancti, maxime autem qui de domo Cæsaris sunt. (*Philipp.* XV, 22.)

(8) Hi autem nobiliores erant eorum qui sunt Thesalonicæ, qui susceperunt verbum cum omni aviditate, quotidie scrutantes scriptu-

connaissances, ces fidèles d'Ephèse, qui, s'étant livrés autrefois à l'étude des curiosités de la nature, brûlèrent, après leur conversion, des livres de leur frivole science, pour le prix de cinquante mille deniers (1)? Si c'étaient des ignorants, n'ayant la teinture d'aucune science, les nouveaux chrétiens de Colosses, que l'apôtre avertit de ne pas se laisser séduire par une vaine et fausse philosophie (2)? Si elles étaient de la populace grossière les femmes à qui St. Pierre et St. Paul interdisent les frisures élégantes, les parures magnifiques (3)? Nous soutiendra-t-on aussi que les Clément, les Ignace, les Polycarpe, prosélytes de la foi sous les apôtres, après eux ses défenseurs, étaient des hommes sans esprit et sans lumières? Les apôtres venaient de terminer leur carrière, et un grand nombre de ceux qui professaient le christianisme avaient été formés par leurs travaux, quand Pline écrivait à Trajan que la persécution à laquelle on dévouait les chrétiens mettait en péril des personnes de tout rang comme de tout âge et de tout sexe (4). Je m'arrête là, et je ne poursuis pas la recherche des personnes au-dessus du vulgaire converties à la religion, au-delà du temps de la prédication apostolique.

---

ras, si hæc ita se haberent. Et multi quidem crediderunt ex eis et mulierum gentilium honestarum, et viri non pauci. (*Act.* XVII, 11, 12.)

(1) Multi ex eis qui fuerant curiosa sectati contulerunt libros, et combusserunt coram omnibus, et computatis pretiis illorum, invenerunt pecuniam denariorum quinquaginta millium. (*Act.* XIX, 19.)

(2) Videte nequis vos decipiat per philosophiam et inanem fallaciam. (*Coloss.* II, 8.)

(3) Quarum non sit extrinsecus capillatura, aut circumdatio auri, aut indumenti vestimentorum cultus. (1. *Petr.* III, 3.)

Similiter et mulieres in vestitu ornato, cum verecundia et sobrietate ornantes se, et non in tortis crinibus, aut auro, aut margaritis, aut veste pretiosa. (*Timoth.*, II, 9.)

(4) Visa est mihi res digna consultatione propter periclitantium numerum. Multi enim omnis ætatis, omnis ordinis, utriusque sexus, etiam vocantur in periculum, et vocabuntur. (*Plin. secund. ad Trajanum.* lib. X, epist. 97.)

J'aurais trop d'avantages sur nos adversaires, et je n'imagine pas qu'eux-mêmes veuillent prétendre que le christianisme, à mesure qu'il s'est étendu, n'a pas acquis de néophytes dans les classes les plus élevées de la société.

Quel était donc, à cet égard, l'état de l'Eglise dans le temps des apôtres, et telle qu'ils l'avaient composée? St. Paul nous en donne l'idée, quand il dit qu'il n'y a pas un grand nombre de sages selon la chair, de puissants et de nobles (1). Il n'y en avait pas un grand nombre; il y en avait donc quelques-uns (2). L'apôtre aurait-il pu, aurait-il osé dire qu'il n'y avait pas dans le christianisme une grande quantité de savants et de puissants, s'il n'y en avait pas eu du tout? Sans doute, dans ces premiers temps, il y avait, comme il y aura

---

(1) Videte vocationem vestram, fratres; quia non multi sapientes secundum carnem, non multi potentes, non multi nobiles, sed quæ sunt stulta mundi elegit Deus, ut confundat fortia; et ignobilia mundi et contemptibilia elegit Deus, et ea quæ sunt destrueret. (1. *Cor.* 1, 26, 27, 28.)

(2) Fortasse etiam opinioni eorum, qui eruditum, aut sapientem, aut prudentem arbitrantur, in nostram societatem non recipi, locum dederit hic alius Pauli locus : *Videte vocationem vestram*, etc. At non dictum est : *Nemo sapiens secundum carnem;* sed, *non multi sapientes secundum carnem....* Injuste igitur Celsus in nos insurgit quasi diceremus : Nemo eruditus, nemo sapiens, nemo prudens ad nos accedat. Immo accedat eruditus, sapiens et prudens, cum voluerit; sed accedat nihilominus stolidus, ineruditus, puer. Pollicetur enim nostra doctrina se et illos homines sanaturam; si accesserint, quippe quæ omnes Deo dignos efficiat. Falsum et istud est, *fatuos*, *ignobiles*, *stupidos*, *mancipia*, *mulierculas*, *puerulos*, hos omnes solos esse, quos divinæ doctrinæ præcones sibi comparare velint. Hos enim nostra doctrina vocat quidem, ut meliores reddat; sed vocat et alios ab illis longe diversos. (*Origen. contra Cels.*, lib. III, n° 48, 49.)

Ne sibi contradicere videatur (Paulus); persuasit enim proconsuli, persuasit areopagitæ, persuasit Apollini; et alios etiam videmus sapientes, prædicationem secutos. Idcirco non dicit : *Nemo sapiens;* sed, *Non multi sapientes.* Si quidem non per sortem indoctos vocavit, dimisit autem sapientes; sed et hos accepit, et illos longe magis. (*S. Joan. Chrysost. in epist.* 1 *ad Corinth.*, Homil.)

toujours, plus de chrétiens de la classe populaire que d'autres. Il en est une raison naturelle ; c'est que cette classe est en tout temps et en tous lieux, de beaucoup la plus nombreuse (3). Mais St. Paul nous en donne une autre raison d'un ordre supérieur : c'est qu'il était dans les décrets divins, que ce fût par ce qu'il y a de plus faible aux yeux du monde, que la foi triomphât de ce que le monde a de plus fort. J'aurai occasion de revenir sur cette vue de la Providence, et d'en montrer la réalisation et la conséquence.

Il reste donc prouvé que, dans l'objection proposée, ni le fait qu'on allègue n'est exact, ni la conséquence qu'on en tire n'est juste.

XXV. Les incrédules insistent sur l'amour des hommes pour le merveilleux, et en concluent qu'il n'a pas été difficile de les induire en erreur sur les miracles du christianisme. « Le peuple, disent-ils, n'aime pas à « douter, il préfère de croire; et plus une chose est « extraordinaire, plus il la croit facilement. Il n'y a « peut-être pas eu, depuis l'origine du monde, un « fripon annonçant des merveilles et ayant l'air d'en « faire, qui n'ait trouvé des dupes. Notre siècle si éclairé « en fournit plusieurs exemples. Mais c'est surtout en « matière de religion qu'il est le plus facile de tromper « le monde. Le sentiment religieux l'emporte sur le « sens commun. Un homme qui professe une religion « peut être enthousiaste au point d'imaginer qu'il voit

---

(1) Quoniam autem plures ubique sunt ignari et rustici, quam in scientiis exercitati, necesse fuit in tanta eorum multitudine, qui doctrinæ manus dabant, plures esse rudes et rusticos, quam litteratos. Tamen Celsus nolens ad hæc animum advertere, benignam hanc doctrinam, et pertingentem ad omnem animam usque ad solis ortum, pro simplicitate habet; putatque illa doctrina solos rudes devictos esse propterea quod rudis ipsa est, et nequaquam ad persuadendum efficax. Neque tamen solos simplices dicit hac doctrina ad Dei secundum Jesum cultum adductos fuisse. Fatetur enim ex eis multos esse modestos, temperatos, prudentes, et qui allegoriam intelligant. (*Origen. contra Celsum*, lib. VII, cap. 39.)

« ce qu'il ne voit point, ce qui n'a aucune réalité. Il
« est même possible qu'avec les meilleures intentions
« du monde, et pour avancer les intérêts d'une si sainte
« cause, il raconte ce qu'il sait être faux. Ceux qui
« l'écoutent, ou n'auront pas assez de jugement pour
« apprécier la vérité de son rapport; ou, s'ils en ont,
« ils y renoncent, dès qu'il s'agit d'objets aussi sublimes.
« Dans le fait, quelle est la religion qui ne vante pas
« ses miracles? L'enlèvement de Romulus au ciel; le
« fait d'Altius-Nœvius, qui coupa un caillou avec un
« rasoir, et pour lequel on avait élevé à cet augure une
« statue; celui de Curtius qui, se jetant dans un gouffre,
« le fit fermer; les miracles d'Apollonius de Thyane,
« celui de Vespasien, ne sont plus crus par personne;
« ceux du diacre Pâris, qui de nos jours avaient séduit
« tant de gens de si grave autorité sont aussi tombés
« dans le mépris. Ce qui doit surtout altérer la foi des
« miracles chrétiens, c'est la quantité de faux miracles
« allégués en faveur du christianisme, qui remplissent
« les légendes, et dont tout le monde reconnaît le
« ridicule. Au reste, si on veut établir une religion sur
« les miracles, il faut donc discuter les miracles que
» produisent toutes les religions : et cet examen est
« impraticable à la presque totalité des hommes. Mais
« quand on voit les hommes si souvent trompés par de
« ridicules relations de miracles, produites pour soute-
« nir des religions, on doit juger que la seule circons-
« tance, qu'une chose extraordinaire est attachée à une
« religion, est une preuve de fraude, et doit, sans
« autre examen, faire rejeter le miracle. »

XXVI. Voici en quoi consiste toute cette objection, que les incrédules aiment beaucoup à répéter.

Il a été raconté souvent de faux miracles; donc il ne faut ajouter foi à aucun miracle.

Toutes les religions vantent leurs miracles; donc il n'y a aucune religion dont les miracles soient véritables.

L'enthousiasme fait croire trop facilement aux mi-

racles de la religion que l'on professe ; donc la foi trop facile aux miracles fait embrasser légèrement une religion nouvelle.

L'examen des miracles de toutes les religions est impraticable à la plupart des hommes ; donc tous les hommes doivent rejeter sans examen tous les miracles de toutes les religions.

Reprenons ces divers points, et après avoir fait sentir le ridicule de ces raisonnements, développons-en le vice.

XXVII. J'ai répondu, en examinant l'objection précédente, à ce qui est dit ici de l'amour du peuple pour le merveilleux. Ce merveilleux que le peuple aime, est celui qui flatte ses pensées et ses goûts. Tous ces fripons qu'on nous allègue, qui ont trouvé des dupes, promettaient des choses agréables : l'un, la pierre philosophale ; l'autre, des sources d'eau ; quelques-uns la vision de héros anciens ; la plupart, la santé. Mais que l'on cite un seul qui ait réussi à se donner des partisans par des illusions qui engageassent à de grands sacrifices, qui exposassent à de grands dangers ; car c'est à cela que les apôtres, en annonçant les miracles, ont amené ceux qui ont cru en eux.

De l'amour du peuple pour le merveilleux, il n'y a qu'une chose à conclure ; et, nous l'avons déjà dit, c'est qu'il faut être très-circonspect à croire les merveilles. Mais en inférer qu'il est nécessaire de rejeter tous les miracles, est une conséquence évidemment exagérée et déraisonnable. Il en est à cet égard des faits miraculeux comme des événements naturels. Il y a un grand nombre d'histoires fausses : faut-il, pour cela, ne croire aucune histoire ?

XXVIII. C'est surtout, ajoute-t-on, l'enthousiasme religieux, qui égare et qui fait perdre le jugement. Je réponds d'abord que le principe est ici très-exagéré. L'enthousiasme peut effectivement engager un homme à croire qu'il voit ce qu'il ne voit pas, s'il est éloigné de l'objet, s'il n'y apporte pas une grande attention,

si la fraude est tissue avec assez d'art pour échapper à son premier coup-d'œil. Mais ce n'est pas là notre question. Il s'agit de savoir si un homme peut être tellement emporté par son imagination exaltée, qu'il croie, comme on prétend que l'ont cru les apôtres, voir près de lui ce qu'il ne voit pas, entendre ce qu'il n'entend pas, toucher ce qu'il ne touche pas; qu'il croie tout cela sans fondement, non pas une fois, mais souvent, mais continuellement, mais pendant une longue suite de temps. Il s'agit de savoir, et ceci est bien plus fort encore, si une multitude de personnes, jouissant de leurs sens physiques et moraux, peut être tout entière dans la même illusion, et toute de la même manière, et y rester de même pendant longtemps.

Je réponds ensuite, qu'il est possible que l'enthousiasme d'une religion dont on est persuadé, fasse croire trop légèrement des miracles faits en faveur de cette religion; mais qu'il est absurde de prétendre que l'enthousiasme fasse admettre les miracles faits en faveur d'une religion nouvellement proposée et à laquelle on ne croit pas encore. Qu'un homme publie faussement, dans un pays chrétien, un miracle opéré en faveur de la religion chrétienne, je ne serai pas surpris que beaucoup de gens le croient légèrement. Mais qu'on vienne, dans ce même pays, annoncer un miracle fait pour accréditer la religion mahométane, je dis, et tout homme raisonnable en conviendra, que ce miracle ne sera pas cru légèrement; les uns le rejeteront sans examen, les autres voudront l'examiner. L'objection sort donc évidemment de la question. Elle suppose un homme qui professe une religion, qui en est persuadé, qui en est enthousiaste; et, entre nous et les incrédules il s'agit d'hommes qui, avant de voir les miracles, étaient dans une religion différente, qui par conséquent avaient des préjugés contraires à cette religion, que tous les intérêts humains devaient en éloigner. De tels hommes ont-ils pu admettre les miracles par enthousiasme? L'enthou-

siasme a pu être produit en eux par la vue des prodiges, et ce n'est assurément pas une preuve de leur fausseté. Mais il est déraisonnable jusqu'au ridicule de prétendre qu'un enthousiasme qu'ils n'avaient ni ne pouvaient avoir, leur ait fait voir de faux prodiges. L'enthousiasme a pu être l'effet de la persuasion des miracles, il n'a pu en être la cause.

XXIX. Voici une autre assertion aussi extraordinaire; c'est qu'avec de bonnes intentions un homme peut assurer de faux miracles pour l'avancement d'une cause sainte. D'abord, s'il croit la cause sainte, il est donc déjà persuadé de sa vérité; et, comme je viens de le dire, ce n'est pas là l'état de la question; il s'agit d'hommes convertis au christianisme par les miracles. De plus, s'il est possible qu'un homme soit assez mal organisé d'esprit pour concilier une telle imposture avec les sentiments de religion qu'on lui suppose, comment peut-on attribuer à une multitude d'hommes jouissant de leur raison, un mélange aussi extraordinaire de vertu et de crime? Comment veut-on que beaucoup d'hommes croyant une religion qui réprouve le mensonge, un Dieu qui le punit, inventent une fourberie, la concertent, la soutiennent unanimement, constamment, sans jamais se démentir; le tout avec les meilleures intentions du monde? Je crois difficile de présenter une idée plus incohérente.

XXX. Des témoins qui rapportent faussement un fait par enthousiasme, on passe à ceux qui les écoutent. On dit d'abord qu'ils n'ont pas assez de jugement pour apprécier la vérité du rapport, ensuite, que ceux qui en auraient y renoncent dès qu'il s'agit d'objets aussi sublimes. La première assertion peut avoir quelque vérité, quand il s'agit d'un imposteur qui choisit ses spectateurs; mais quand le fait est annoncé publiquement, comme l'ont été les miracles du christianisme, il y a nécessairement, dans la multitude, beaucoup de personnes qui sont en état d'examiner le rapport, et qui s'en donnent la peine. La seconde proposition est

absolument fausse. C'est, au contraire, quand il s'agit de la religion, que l'usage d'un jugement sain est le plus nécessaire. Qu'est-ce donc qui empêcherait des hommes que l'on suppose judicieux, d'examiner les preuves d'une religion qu'on leur annonce, et sur laquelle ils n'ont pas encore de préjugés?

XXXI. On dit que la discussion de tous les miracles, de toutes les religions, est impraticable à la plupart des hommes. Mais leur est-elle nécessaire? A-t-on besoin, pour être assuré d'une vérité, d'avoir réfuté toutes les objections qu'on y oppose? D'après cet étrange principe, il n'y aurait presque rien dont le vulgaire, c'est-à-dire à peu près tous les hommes, pussent être persuadés. Et les déistes eux-mêmes, que de choses ne croient-ils pas, sans avoir fait cet examen respectif des preuves et des difficultés? Il en est de la question des miracles comme de toutes les autres. Il ne faut pas de grandes lumières pour voir que ceux du christianisme sont au moins aussi bien prouvés qu'aucun autre fait puisse l'être. Le commun des hommes n'a pas besoin d'en voir davantage. Les théologiens examinent ensuite les difficultés qu'on oppose à la réalité des miracles du christianisme; ils les comparent à ceux des autres religions, et en font voir la différence. Toute la tourbe des déistes n'a pas approfondi les subtilités des athées. Ils n'en croient pas moins l'existence de Dieu. Toute la multitude des chrétiens n'a pas plus besoin, pour croire les miracles du christianisme, d'approfondir les sophismes des déistes, des idolâtres, des mahométans. Au reste, on exagère beaucoup ici la difficulté de la comparaison entre nos miracles et ceux des autres religions; et il ne faut assurément pas de grandes lumières pour en apercevoir la différence. Tout homme légèrement instruit est en état de juger que les uns n'ont pas été, comme les autres, prédits d'avance, opérés publiquement, attestés unanimement, constamment, invariablement, par beaucoup de témoins oculaires, irréprochables, que tous les intérêts humains détournaient

de les publier, et avoués par ceux qui étaient intéressés à les contester.

XXXII. On argumente de ces faux miracles qui ont été publiés dans les diverses religions. Pour donner du corps à ce raisonnement, il faudrait dire : On a été souvent trompé par des miracles attestés de la même manière que ceux du christianisme ; mais alors il serait évidemment faux. Ajoutons que l'erreur où on a pu être induit par ces miracles supposés, a été plus ou moins promptement découverte par la critique; au lieu que l'assentiment de tous les siècles donne un nouveau poids à nos miracles. Enfin, ces divers miracles étaient faits, non pas comme ceux du christianisme, pour établir une nouvelle croyance, mais pour favoriser des religions déjà existantes.

Comme l'incrédulité insiste beaucoup sur ces faux miracles, examinons ceux qu'elle nous oppose.

L'enlèvement de Romulus n'a eu pour témoin qu'un sénateur, nommé Proculus, intéressé à l'inventer, pour cacher l'assassinat de ce prince. Il n'est rapporté que par Plutarque, plus de neuf siècles après.

Le fait d'Attius-Nœvius est rapporté par Cicéron et par Tite-Live, postérieurs aussi de plusieurs siècles (1).

---

(1) Id quia inaugurato Romulus fecerat, negare Attius-Nævius inclytus ea tempestate augur, neque mutari, neque novum constitui, nisi aves addixissent, posse. Ex eo ira regi mota, eludensque artem (ut fecerunt); *Agedum*, inquit, *divine. Tu inaugura fieri ne possit quod nunc mente concipio.* Quum ille in augurio rem expertus, profecto futuram dixisset, *atque hæc animo, agitavi*, inquit, *te novacula cotem discissurum. Cape hæc, et perage quod aves tuæ fieri posse pertendunt.* Tum illum hanc cunctanter discidisse cotem ferunt. Statua Atti, capite velato, quo in loco res acta est, in comitio, in gradibus ipsis, ad lævam curiæ fuit. Cotem quoque eodem loco sitam fuisse memorant, ut esset ad posteros miraculi ejus monumentum. (*Tit. Liv.*, *Hist.*, lib. 1, cap. 36).

Ex quo factum est, ut eum ad se rex Priscus arcesseret. Cujus cum tentaret scientiam, auguratus dixit ei, cogitare se quiddam : id possetne fieri consuluit. Ille, augurio acto, posse respondit. Tarquinius autem dixit ei se cogitare cotem novacula posse precidi. Tum Attium

Celui-ci, loin de l'assurer, le donne comme un simple bruit, Cicéron qui en parle plus affirmativement, ne dit pas un mot de la statue, qui aurait été un monument du fait.

Tite-Live rapporte aussi que le nom de Curtius vient d'un chevalier romain de ce nom, qui avait comblé un gouffre en s'y précipitant; mais il donne ce récit comme une fable à laquelle il ne croit pas lui-même (2).

Les miracles d'Apollonius sont racontés par Philostrate, un siècle après sa mort, sur la foi d'un nommé Damis, homme inconnu, qui peut-être n'a jamais existé. On ne voit pas que de son temps, et jusqu'à celui de son historien, ils aient fait du bruit dans le monde. On ne connaît dans ce temps-là personne qui les ait crus. Ils ont été écrits, à ce qu'il paraît, pour les opposer à ceux de Jésus-Christ; et malgré l'intérêt

---

jussisse experiri, ita cotem in comitium allatam, inspectante et rege et populo, novacula esse discissam. Ex eo venit, ut et Tarquinius augure Attio-Nævio uteretur, et populis de suis rebus ad eum deferret. Cotem autem illam et novaculam defossam in comitio supraque impositum puteal accepimus. (*Cicer.*, *de Divinatione*, lib. I. cap. 17, n° 32, 33.)

(1) Eodem anno, seu motu terræ: seu qua vi alia, forum medium ferme specu vasto conlapsum in immensam altitudinem dicitur, neque eum voraginem conjectu terræ quam pro se quisque gereret expleri potuisse, priusquam Deum monitu quæri cœptum quo plurimum populus romanus posset. Id enim illi loco dicandum vates canebant, si rempublicam romanam perpetuam esse vellent. Tum M. Curtium juvenem bello egregium, castigasse ferunt dubitantes an ullum magis romanum bonum, quam arma, virtusque esset. Silentio facto, templa deorum immortalium, quæ foro imminent, Capitoliumque intuentem, et manus, nunc in cœlum, nunc in patentes terræ hiatus, ad Deos Manes porrigentem, se devovisse. Equo deinde, quam maxime poterat, exornato insidentem, se in specum immisisse; donaque ac fruges super eum a multitudine virorum ac mulierum congestas, lacumque curtium, non ab antiquo illo T. Tatii milite Curtio Metto, sed ab hoc appellatum. Cura non deesset si qua ad verum via inquirentem ferret. Nunc fama eorum standum est, ubi certam derogat vetustas fidem; et lacus nomen ab hoc recentiore insignitus fabula est. (*Tit. Liv.*, *Hist*, lib. VI, cap. 6).

qu'avaient les païens à les faire valoir, ils n'ont eu aucune suite, et n'ont donné à Apollonius aucun sectateur (1).

Les miracles attribués à Vespasien, et racontés par Tacite et par Suétone (2), ne peuvent pas plus que les autres être opposés à ceux de Jésus-Christ. 1° On ne rapporte de ce prince que deux miracles, sur lesquels la fraude est bien plus facile à supposer, que sur la multitude de ceux du Sauveur. 2° Ils ne sont rapportés que par deux écrivains, peu éloignés du temps, il est vrai, mais qui ne les avaient pas vus, et qui ne disent pas de qui ils les tiennent. Les faits miraculeux de Jésus-Christ ont pour écrivains des témoins oculaires qui en citent beaucoup d'autres. 3° On voit à Vespasien

---

(1) Quam multa fertur Appollonius ille Thyanæus fecisse. Verum uti scires omnia illa esse conficta, vana, nihil habentia veri, extincta sunt, et finem acceperunt. (*S. Joan. Chrys.*, *adv. Judæos*, Orat. IV, n° 3).

(2) Per eos menses quibus Vespasianus Alexandriæ statos æstivis flatibus dies, et certa maris opperiebatur, multa miracula evenere, quibus cœlestis favor, et quædam in Vespasianum inclinatio numinum ostenderetur. Ex plebe alexandrina quidam oculorum tabe notus, genua ejus advolvitur remedium cæcitatis exposcens gemitu, monitus Serapidis Dei, quem dedita gens superstitionibus ante alios colit, precaturque principem ut genas et oculorum orbes dignaretur respergere oris excremento. Alius manu æger, eodem Deo auctore, ut pede ac vestigio Cæsaris calcaretur, orabat. Vespasianus primo irridere, aspernari, atque aliis instantibus, modo famam vanitatis metuere, modo obsecratione ipsorum et vocibus adulantium in spem induci; postremo affirmari a medicis jubet an talis cæcitas ac debilitas ope humana superabiles forent. Medici varie disserere, huic non exesam vim luminis, et redituram si pellerentur obstantia; illi elapsos in pravum artus, si salutaris vix adhiberetur, posse integrari: id fortasse cordi dis et divino ministerio principem electum: deinde patrati remedii gloriam penes Cæsarem, irriti penes miseros fore. Igitur Vespasianus, cuncta fortunæ suæ patere ratus, nec quidquam ultra incredibile, læto ipse vultu, erecta quæ adstabat multitudine, jussa exequitur. Statim conversa ad usum manus, ac cæco reluxit dies. Utrumque qui interfuere, nunc quoque memorant, postquam nullum mendacio præmium. (*Tac. Hist.*, lib. IV, cap. 81).

Ex plebe quidam luminibus orbatus, item alius debilis crure, se-

un motif pour tromper ; il avait intérêt à se faire croire appelé du ciel à l'empire. Quel intérêt pouvait avoir Jésus, que ses miracles conduisaient, comme il le disait lui-même, à une mort ignominieuse? 4° Vespasien avait en main l'autorité, qui donne de grands moyens pour ourdir, soutenir, propager une imposture. La puissance publique était opposée à Jésus. 5° Les témoins de Vespasien sont ses courtisans désirant le flatter, intéressés à ne pas révéler une fraude. Ceux de Jésus sont ses ennemis, qui n'auraient pas manqué de divulguer une tromperie. 6° Il paraît par le récit de Tacite que les deux malades furent amenés à Vespasien par des courtisans. Jésus guérit indistinctement tous ceux qui se présentent à lui. 7° Selon Tacite, les médecins avaient déclaré que les deux malades pouvaient être guéris par des moyens humains. A-t-on jamais dit, peut-on dire la même chose de ceux qu'a guéris Jésus? Voici donc ce que l'on peut croire du double miracle de Vespasien, sans qu'aucune circonstance combatte cette présomption. Pour donner de la force au parti qui l'élevait à l'empire contre Vitellius, et pour inspirer du courage à ses soldats, lui, ou quelqu'un de ses partisans, imagina de présenter un miracle, par lequel la Divinité parût se déclarer en sa faveur. On choisit deux hommes, dont on s'assura aisément pour de l'argent, qui se dirent malades, qui peut-être l'avaient été. Pour donner plus de foi au prodige, l'empereur parut résister et se fit presser. Il n'y eut dans le secret que ces deux hommes, les médecins consultés, un ou deux courtisans. Le reste des assistants put croire de bonne foi que c'était un

---

dentem pro tribunali pariter adierunt ; orantes opem valetudinis demonstratam a Serapide per quietem, restituturum oculos, si conspuisset ; confirmaturum crus, si dignaretur calce contingere. Cum vix fides esset rem ullo modo successuram, ideo ne experiri quidem auderet, extremo, hortantibus amicis, palam pro concione utrumque tentavit, nec eventus defuit. (*Sueton. Cæsar.*, *vita Vespas.*, cap. 8).

miracle, le répandre, et le répéter encore, comme dit Tacite, lorsque après la mort de Vespasien et de ses enfants il n'y eut plus d'intérêt à le soutenir. Qu'on imagine une pareille présomption sur les miracles de l'origine du christianisme, une multitude de circonstances l'aura aussitôt dissipée.

Les miracles du diacre Pâris se faisaient sur des sujets du parti, que l'on avait soin de choisir et de préparer convenablement. Il fallait, pour qu'ils s'opérassent, qu'on s'y prît d'une certaine manière. Une information juridique, dont le procès-verbal fut déposé à l'officialité, en démontra la fausseté, et même auparavant les honnêtes gens de la secte rougissaient de ces manœuvres. Ce qui les a achevés, a été la proposition de la police de leur donner une loge à la foire. On n'a plus osé ni les continuer, ni y croire.

On nous oppose de faux miracles de nos vieilles légendes. Je conviens que beaucoup trop souvent la crédulité, la superstition, peut-être un zèle mal entendu, quelquefois, hélas! cela serait aussi possible, un vil intérêt, ont fait publier des miracles qui n'avaient aucune réalité, et qui cependant ont été reçus avec avidité : mais quelle différence de ces prétendus miracles avec ceux sur lesquels est fondé le christianisme! ne fût-ce que dans la manière dont les uns et les autres sont attestés. Que l'on examine ces miracles des légendes avec la même sévérité que ceux des livres saints; qu'on n'admette que ceux qui seront positivement démontrés, mais qu'on ne nous donne pas comme une preuve de la fausseté des miracles évangéliques, d'autres miracles postérieurs de beaucoup de siècles, et qui n'ont avec eux rien de commun.

XXXIII. De tous ces raisonnements, de tous ces faits, on conclut hardiment que puisqu'on est si facilement, et que l'on a été si souvent trompé par de faux miracles, il faut, dès qu'un fait merveilleux est lié à une religion, le rejeter, par cela même, sans examen.

Belle conséquence sans doute, et qui résulte bien directement du principe! Puisqu'il est facile et commun d'être trompé, il faut se garder d'examiner. Et moi, je dis, au contraire, que c'est lorsqu'un fait miraculeux est donné en preuve d'une religion, qu'on doit l'examiner avec plus de soin; d'abord, parce que c'est alors qu'il a plus d'importance; ensuite, parce que c'est alors seulement qu'il est possible. Que Dieu intervertisse l'ordre de la nature pour notre instruction, je le conçois sans peine, mais un miracle sans motif est nne chose incroyable.

XXXIV. « C'est surtout, disent encore les incrédules, « chez les peuples ignorants, grossiers et superstitieux, « que l'on voit une grande quantité de miracles; mais « à mesure que les peuples s'éclairent, cette foi aveugle « aux prodiges se dissipe. Aujourd'hui on ne voit plus « de miracles; serait-ce que le pouvoir de Dieu est « diminué? Non, sans doute; c'est que l'esprit de « l'homme s'est éclairé. Si la religion chrétienne était « réellement fondée sur des miracles, pourquoi n'en « ferait-il plus de nos jours? Aussi violemment atta- « quée que jamais, n'en a-t-elle pas un aussi grand « besoin? »

XXXV. Je demande si le siècle où les miracles évangéliques furent annoncés n'était pas le siècle le plus éclairé que l'on ait vu, le siècle par excellence des lettres et de la philosophie; si les grecs et les romains, auxquels ils ont été annoncés dès leur temps, et dont beaucoup y ont cru, étaient, surtout alors, des peuples ignorants et grossiers? Les juifs eux-mêmes, parmi lesquels ces miracles ont été opérés, n'étaient nullement un peuple ignorant; c'était un peuple commerçant et répandu dans toutes les nations. Chaque juif était obligé de savoir et de copier la loi de sa main; ils avaient donc tous un certain degré d'instruction. Il y avait, outre cela, à cette époque, parmi eux, plusieurs personnages très-savants, témoins Josèphe et

Philon. On ne peut donc pas attribuer la croyance qu'ont obtenue les miracles, à l'ignorance et à la grossièreté.

XXXVI. On demande, pourquoi donc ces dons miraculeux qui étaient, dit-on, si communs dans la primitive église, ne se voient-ils plus? Je réponds qu'ils ont cessé, parce qu'ils devaient cesser. Et l'apôtre saint Paul, qui, comme nous l'avons vu, en a parlé si souvent, en a annoncé la fin (1). Ils ont cessé d'exister, parce qu'ils ont cessé d'être nécessaires. Avant que le monde ne crût, dit St. Augustin, ils étaient nécessaires pour que le monde crût (2). Mais, l'Evangile publié, la foi établie, l'univers converti, leur objet est rempli, et leur terme arrivé (3). Il n'est pas dans l'ordre de la suprême sagesse de multiplier les prodiges sans nécessité. En devenant communs, ils cesseraient d'être frappants; et l'habitude d'en jouir les confondrait avec cette multitude d'effets naturels dont la cause est inconnue (4). De quelle nécessité est-il que ces miracles se

---

(1) Charitas nunquam excidit, sive prophetiæ evacuabuntur, sive linguæ cessabunt. (1. *Cor.* XIII, 8.)

(2) Cur, inquiunt, illa miracula, quæ prædicatis facta esse, non fiunt? Possum quidem dicere, necessaria fuisse priusquam crederet mundus, ad hoc ut crederet mundus. Quisquis adhuc prodigia, ut credat, inquirit, magnum ipse prodigium est, qui, mundo credente, non credit. (*S. Aug., de Civ. Dei*, lib. XXII, cap. 8, n° 1.)

(3) Porro in scripturis quoque vides solem retrocedentem, et lunam rursus cum eo stantem, et multa alia miracula. Quando enim ejus cognitio nondum extensa fuerat, hæc fiebant. Nunc autem non est amplius opus hac doctrina, cum res ipsæ clament et ostendant Dominum. (*S. Joan. Chrys., expos. in psalm.* CXLII, n° 5.)

Quidnum, fratres mei, quia ista signa non facitis, minime creditis? Sed hæc necessaria in exordio ecclesiæ fuerunt. Ut enim fides crescceret, miraculis fuerat nutrienda, quia et nos, cum arbusta plantamus, tandiu eis aquam infundimus, quousque ea in terra jam convaluisse videamus, et si semel radicem fixerint, in rigando cessamus. (*S. Gregor. Magn. in evangel.*, lib. II, Homil. 29, n° 4.)

(4) Cur, inquis, ista modo non fiunt? Quia non moverent, nisi mira essent; ad si solita essent; mira non essent. Num diei et noctis vices, et constantissimum ordinem rerum cœlestium, annorum qua-

renouvellent devant nos yeux? Sûrs qu'ils ont existé, avons-nous le même besoin que les premiers chrétiens de les voir pour établir notre foi? La religion est violemment attaquée; mais les preuves démonstratives qu'elle présente de sa vérité suffisent à sa défense. Dieu est-il tenu de les multiplier à mesure qu'on y résiste? Il a voulu que ces preuves qu'il nous donne des miracles rendissent notre foi raisonnable, et que l'éloignement des miracles la rendît méritoire. Heureux, a-t-il dit, ceux qui croient sans avoir vu (1)! Non, son

---

drifariam conversionem, redeuntes, decidentesque frondes arboribus, infinitam vim seminum, pulchritudinem lucis, colorum, sonorum, odorum, saporumque varietates, da qui primum videat atque sentiat, cum quo tamem loqui possimus, hebescit, obruiturque miraculis. Nos vero hæc omnia, non cognoscendi facilitate, quid enim causis horum obscurius? sed certe sentiendi assiduitate contemnimus. Facta sunt igitur illa opportunissime, ut in his multitudine credentium congregata, atque propagata in ipsos mores utilis converteretur auctoritas. (*S. Aug.*, *de Utilit. credendi;* cap. XVI, n° 34.)

(1) Quia vidisti me, Thoma, credidisti. Beati qui non viderunt, et crediderunt. (*Joan.* XX, 29.)

Verum signa quæritis, quæ illi ingressi faciebant; leprosos mundabant, dæmones ejiciebant, mortuos suscitabant. Sed et hoc nobilitatis vestræ maximum indicium est, quod sine pignoribus hujusmodi Deo credatis. Hac enim de causa cessavit Deus signa edere. (*S. Joan. Chrys.*, *in Matth.*, homil. XXXII, *al.* XXXIII, n° 7.)

Ne itaque ex eo quod nunc signa non fiant argumentum ducas, tunc etiam non fuisse. Etenim tunc utiliter fiebant, et nunc utiliter non fiunt.... Itaque quanto magis clara, et ad credendi necessitatem adducentia sunt illa, tanto magis fidei merces minuitur. Ideo nunc signa non fiunt. Et quod res se ita habeat, audi quid dicat ad Thomam! *Beati qui non viderunt, et crediderunt.* (*Idem*, *in epist.* I, *ad Cor.* homil. VI, n^es 2 et 3.)

Nemo itaque fratres, dicat, non facere ista (miracula) Dominum nostrum Jesum Christum, et propter hoc præsentibus ecclesiæ temporibus priora præponere. Quodam quippe loco idem Dominus videntibus, et ideo credentibus, præponit eos qui non viderunt et crediderunt.... Et quid Dominus illi jam confitenti et dicenti: *Dominus meus et Deus meus? Quia vidisti me*, inquit, *credidisti. Beati qui non vident et credunt.* Quos dixit, fratres, nisi nos! Non quia solos nos, sed et post nos. Post parvum enim tempus, postquam ab oculis mortalibus recessit, ut formaretur fides in cordibus, quicumque crediderunt, non videntes crediderunt! et magnum meritum habuit fides

pouvoir n'est pas diminué, et il nous en donne encore quelquefois des témoignages; car, en donnant, avec St. Augustin, les raisons pour lesquelles les miracles sont devenus très-rares, nous sommes, comme lui, bien éloignés d'avouer qu'il ne s'en opère plus du tout (1). Il est vrai de notre temps, comme du sien, que Dieu daigne encore nous en faire voir par intervalles, soit pour confondre les sectes hérétiques, soit pour manifester la sainteté de ses serviteurs, soit pour d'autres motifs qui meuvent sa sagesse suprême (2).

XXXVII. Disons un mot d'une autre objection proposée par quelques déistes, savoir que « les Pères ont « expliqué les miracles de Jésus-Christ dans un sens « allégorique; qu'ils ont donc cru qu'on ne devait pas « les prendre à la lettre, et que dans le sens littéral « ils sont absurdes. On ne peut donc, conclut-on, en « tirer aucune preuve. »

XXXVIII. Prétendre que les saints Pères, qui tous ont défendu la religion chrétienne par les miracles, n'ont pas cru la réalité des miracles, est certainement une des idées les plus ridicules qui soient jamais entrées dans l'esprit humain. Ils ont tiré des miracles des allégories; donc ils n'y ont vu que des allégories. Quel pitoyable raisonnement! Ils ont dit que la lèpre guérie par Jésus-Christ était l'image du péché; que l'aveu-

---

eorum, qui fidei comparandæ cor tantum admoverunt, non et palpantem manum. (*S. Aug.*, serm. LXXXVIII; *alias* XVIII, *de verbis Domini*, n° 2.)

(1) Sed non sic accipiendum est quod dixit; ut nunc, in Christi nomine fieri miracula nulla credantur. (*S. Aug.*, *Retract.*, lib. I, cap. XIII, n° 7.)

Alio loco cum miracula commemorassem quæ Dominus Jesus fecit, cum hic esset in carne, adjunxi dicens : *Cur, inquies, illa modo non fiant?* atque respondi : *Quia non moverent, nisi mira essent; si autem solita essent, mira non essent.* Hoc autem dixi, quia non tanta, nec omnia modo; non quia nulla sunt etiam modo. (*Ibid.*, cap. XIV, n° 5.)

(2) On peut voir les preuves de cette vérité dans le savant ouvrage de Benoît XIV, sur la canonisation des saints.

glement qu'il a dissipé dans quelques personnes était le symbole de l'aveuglement spirituel ; que les diverses infirmités qu'il faisait disparaître représentaient les infirmités auxquelles l'âme est sujette ; que la mort dont il a rappelé à la vie était la figure de la mort de l'âme. Mais aucun d'eux n'a jamais dit que Jésus-Christ n'eût ni guéri de l'épreux, d'aveugles, de malades, ni ressuscité de morts. Au contraire, ils supposaient la réalité des faits, pour en faire ressortir des emblèmes. Au sens littéral qu'ils défendaient contre les incrédules de leur temps, ils ont ajouté un sens allégorique, qu'ils exposaient aux fidèles pour régler leurs mœurs. Ils l'ont ajouté, ils ne l'ont pas substitué. Il serait si facile, en rapportant une multitude de passages de tous ces saints docteurs, de prouver qu'ils étaient persuadés de la vérité des miracles, que cela est inutile. Contentons-nous de citer les deux Pères qui ont le plus multiplié les allégories, et qu'on a le plus accusés de les avoir portées à l'excès : Origènes et St. Grégoire le Grand. Le premier défend, contre Celse, le christianisme par les miracles ; et il défend, ainsi que nous l'avons vu, les miracles contre l'imputation de magie. S'il avait cru que ce fussent de pures allégories, aurait-il pu employer de tels raisonnements? Il semble qu'il ait prévu qu'on lui ferait un jour l'absurde inculpation dont il s'agit, car dans un endroit il dit positivement qu'avant de se livrer au sens spirituel il faut commencer par admettre la vérité historique ; et dans un autre, il s'élève avec force contre ceux qui font ce qu'aujourd'hui on lui reproche, qui s'éloignant des décrets de l'Eglise se plaisent à de vaines allégories, et rappellent toutes les guérisons opérées par Jésus-Christ à la guérison de l'âme (1). Saint

(1) Hæc enim licet spiritualem habeant intellectum, tamen manente prius historiæ veritate, etiam spiritalis recipiendus est sensus. Licet enim cæcos semper curet secundum spiritalem intelligentiam, cum ignorantia excæcatas illuminat mentes, tamen et corporaliter tunc cæcum sanavit. Et mortuos semper suscitat; fecit tamen et tunc

Grégoire n'est pas moins précis. Il faut, dit-il, commencer par être persuadé de la vérité historique, pour chercher ensuite le sens spirituel; et l'ont goûte bien mieux l'allégorie quand elle est radicalement fondée sur la vérité de l'histoire (1).

Je ne prétends pas avoir réfuté toutes les difficultés que les incrédules de nos jours ont, ou réchauffées des temps anciens, ou imaginées de nouveau contre les miracles; mais je crois avoir répondu à toutes celles qui méritent une réponse, et qui peuvent faire quelque impression. Quand aux objections minutieuses, dont l'absurdité saute aux yeux aussitôt qu'on les présente, je crois devoir en épargner aux lecteurs l'inutile et ennuyeuse discussion. Je crois surtout devoir mépriser, laisser tomber dans l'oubli qu'elles méritent, les railleries et les injures dont les ennemis de la religion ont si souvent assaisonné leurs blasphèmes; armes bien dignes d'une telle cause, mais qu'il serait indigne de la cause sacrée que je défends, non-seulement d'employer, mais même de repousser.

---

hujuscemodi mirabilia, sicut filiam principis synagogæ, et filium viduæ, et Lazarum suscitando. Et quamvis semper, cum excitatur a discipulis, compescat ecclesiæ turbines vel procellas, tamen certum est tunc gesta esse quæ per historiam referuntur. (*Origen. in epist. ad Galat.*)

Suntque hæc potissimum dicenda his qui ab ecclesiæ decretis dissident, gaudentes allegoriis, et sanationum historiam reducentibus ad curationem animæ, quam Jesus liberat ab omni morbo et ab omni mollitie. (*Idem, in Joan.*, tom. xx, n° 18.)

(1) In verbis sacri eloquii, fratres charissimi, prius servanda est veritas historiæ, et postmodum requirenda spiritualis intelligentia allegoriæ. Tunc namque allegoriæ fructus suaviter carpitur, cum prius per historiam in veritatis radice solidatur. (*S. Gregor. Magn.*, *in evangel.*, lib. II, Homil. 40, n° 1.)

TROISIÈME DISSERTATION.

SUR LA PROPAGATION RAPIDE DU CHRISTIANISME.

I. Après avoir prouvé la vérité de notre sainte religion par les merveilles qui ont procuré son établissement, je passe à la merveille même de son établissement. J'entreprends, à la suite de tous les apologistes, de prouver que sa rapide propagation n'a été et n'a pu être l'effet d'aucune cause humaine, et qu'elle est incontestablement l'œuvre de la puissance divine. Cette vérité est le résultat nécessaire de deux propositions dont je vais montrer la certitude dans deux chapitres successifs. 1° Le christianisme s'est établi rapidement dans le monde. 2° Il n'a dû sa rapide diffusion à aucun principe humain ; et, au contraire, tous les principes humains y résistaient. J'ajouterai un troisième chapitre, pour répondre aux objections que forment les incrédules contre cette démonstration.

CHAPITRE I.

PREUVES DE LA PROMPTE PROPAGATION DU CHRISTIANISME.

Il semblerait qu'une vérité aussi claire n'aurait pas besoin d'être prouvée. Il suffit d'avoir une teinture légère de l'histoire (1), pour savoir qu'en moins de trois

(1) Ita, opitulante cœlesti virtute, salutaris Dei sermo, tanquam solis radius, universum terrarum orbem subito illustravit : et prout

siècles le christianisme, s'augmentant sans cesse, parvint à se répandre dans tout le monde alors connu, et que, spécialement dans l'empire romain, qui en faisait la plus grande partie, il devint la religion dominante et la plus nombreuse. Mais il n'y a rien de si évident que l'incrédulité ne s'efforce d'obscurcir, rien de si certain qu'elle ne veuille faire révoquer en doute. Reprenons donc les monuments de ces trois premiers siècles de la religion, et suivons ses progrès continuels pendant ce temps.

II. Nous avons vu que Jésus-Christ, lorsqu'il remonta dans les cieux, indépendamment des troupes nombreuses de peuple qui l'avaient suivi dans le cours de sa carrière, et dont une grande partie l'avait abandonné, indépendamment de ceux que la crainte avait empêchés de se déclarer pour lui, comptait plus de cinq cents disciples, auxquels il s'était montré apres sa résurrection (1). C'était beaucoup, quand on les considère comme les témoins de ce grand miracle; mais c'était bien peu, si on veut voir en eux la semence de cette multitude de chrétiens qui devaient peu à peu couvrir la face de la terre (2).

III. C'est après le retour du divin Sauveur dans les

---

in sacris litteris prædictum fuerat, in omnem terram exivit sonus evangelistarum, simul et apostolorum, et usque ad fines terræ verba eorum. Per omnes igitur civitates et vicos, ecclesiæ infinita hominum multitudine abundantes, velut areæ quædam frugibus refertæ brevi congregatæ sunt. (*Euseb.*, *Hist. Eccles.*, lib. II, cap. 3.)

In principio itaque imperatores, et reges omnes, et populi et civitates, et dæmonum phalanges, et ipsa diaboli tyrannis, et alia innumera invaserunt ecclesiam. Illa tamen omnia fracta et dissoluta sunt, et interierunt. Ipsa autem crevit; et in tantam provecta est altitudinem, ut ipsos etiam cœlos superaverit. (*S. Joann. Chrysost*, *Expos. in psalm.* CXLVII, n° 4.)

(1) Voyez deuxième Dissertation, part. 2, chap. I, n° III, note I, page 215.

(2) Manifestum quidem est paucos initio fuisse christianos, si comparentur cum multitudine quæ consecuta est : quanquam non omnino pauci erant. (*Origenes contra Celsum*, lib. III, n° 10.)

cieux, et au moment où ses disciples viennent de recevoir le Saint-Esprit, que commence, pour durer pendant près de trois cents ans, ce grand miracle de la promulgation de l'Evangile. Dès le premier jour où les apôtres ouvrent leur prédication, trois mille personnes sont converties (1). Peu de jours après, un second discours de saint Pierre fait cinq mille prosélytes (2). A peine la foi a franchi les limites de la Judée, et voilà une multitude d'églises fondées de tous côtés (3). Environ dix ans après la mort de son Maître, saint Pierre adresse sa première épître aux fidèles dispersés dans le Pont, dans la Galatie, dans la Cappadoce, dans l'Asie, dans la Bithynie (4). Nous avons des épîtres de saint Paul aux fidèles de Rome, de Corinthe, de Galatie, d'Ephèse, de Colosses, de Philippes, de Thessalonique, de Crète. Les Actes des apôtres font mention de beaucoup d'autres endroits où l'Evangile avait déjà des disciples, d'Antioche, d'Athènes, de Damas, de Césarée, de Milet, de plusieurs autres villes. Et il ne faut pas croire que ce fussent les seuls pays où la foi eût été plantée. Saint Paul, dans l'épître aux Romains, leur dit qu'il avait rempli de l'Evangile toutes les ré-

---

(1) Appositæ sunt in die illa animæ circiter tria millia. (*Act.* II, 41.)

(2) Multi autem eorum qui audiebant verbum crediderunt : et factus est numerus credentium quinque millia. (*Act.* IV, 4.)

(3) *Mare simul prædabuntur.* Non enim solum continentem divini apostoli, verum etiam mare obeuntes et insulas, spiritalis luminis radium intulerunt. Nam et in Cypro Barnabas et Paulus sacra copula ad culturam gentium destinati et Elymæ refutarunt mendacium, et veritatem demonstraverunt : et Cretæ apostolum Titum designavit beatus Paulus, et Timothæum Ephesi. Hæc igitur sanctissimus Spiritus per prophetam prædixit, quod non terram tantum, sed mare diripient; ac velut belli ductores quidam, gentes nonnullas quæ defecerunt, et ad tyrannum se adjunxerunt, devictas subactasque ad universorum regem adducerent; et maria trajicient; non judæos habentes gubernatores et nautas, sed alienigenas et allophylos. (*Theodoretus interp. in Is.*, cap. XI, vers. 14.)

(4) Petrus apostolus Jesu Christi electis advenis Ponti, Galatiæ, Cappadociæ, Asiæ et Bithyniæ. (I. *Pet.* I, 1.)

gions, en tournant depuis Jérusalem jusqu'à l'Illyrie (1). Il leur annonce que leur foi est célébrée dans tout le monde (2). Cette assertion ne doit pas nous étonner, quand nous voyons les autres apôtres dispersés sur toute la terre, portant la religion de Jésus-Christ dans l'Ethiopie, dans la Scythie, dans la Perse, et jusque dans l'Inde. Tel était déjà, lorsque les apôtres allèrent recevoir le prix de leurs travaux, c'est-à-dire environ trente ans après qu'ils les avaient commencés, l'état où ils laissaient la religion. Saint Clément, qui occupait le siége de Rome très-peu d'années après saint Pierre, atteste que de son temps le nombre des Chrétiens surpassait déjà celui des Juifs (3).

IV. Nous pouvons citer un témoin assurément non suspect, du grand nombre de Chrétiens formés par les apôtres dans le cours de leur ministère. C'est Tacite, qui parle du christianisme de la manière la plus dure et la plus méprisante. A l'occasion de l'incendie de Rome, arrivé la dixième année de Néron, il raconte que ce prince voulant détourner sur d'autres l'opinion publique qui l'accusait de ce crime, chercha à le rejeter sur les Chrétiens, et les livra aux supplices (4).

---

(1) Ita ut ab Jerusalem per circuitum, usque ad Illyricum repleverim evangelium Christi. (*Rom.* xv, 19.)

(2) Quia fides vestra annuntiatur in universo mundo (*Rom.* 1, 8.)

(3) Quod autem dixit : *quia multi filii desertæ, magis quam ejus quæ habet virum*, quando quidem populus noster desertus esse videbatur, et Deo orbatus. Nunc vero cum credidimus plures facti sumus iis qui Deum habere censebantur. (*S. Clemens*, epist. 2, n° 2.)

(4) Sed non ope humana, non largitionibus principis, aut deum placamentis, decedebat infamia quin jussum incendium crederetur. Ergo abolendo rumori Nero subdidit hos, et quæsitissimis pœnis affecit, quos per flagitia invisos vulgus *christianos* appellabat : Auctor nominis hujus Christus qui, Tiberio imperitante, per procuratorem Pontium Pilatum supplicio affectus erat. Repressaque in præsens exitiabilis superstitio, rursus erumpebat, non modo per Judæam originem hujusmodi, sed per urbem etiam, quo cuncta undique atrocia, aut pudenda confluunt, celebranturque. Igitur, primo correpti qui fatebantur, deinde indicio eorum multitudo ingens, haud perinde in

C'est la première persécution, dans laquelle saint Pierre et saint Paul subirent le martyre. Il y a sur le texte de Tacite plusieurs choses à remarquer : d'abord, le mot dont il se sert pour exprimer le nombre des Chrétiens. *Il y eut*, dit-il, *une multitude immense convaincue, non du crime de l'incendie, mais de la haine du genre humain.* Ensuite, il n'est question dans son récit que de la seule ville de Rome. On peut, d'après cette multitude immense de Chrétiens dans une ville, juger de ce qu'il y en avait dans les autres pays. Enfin, il y avait seulement vingt-cinq ans que saint Pierre était venu porter l'Evangile à Rome, et c'était dans ce court intervalle de temps que s'y était formée cette immense multitude de Chrétiens. Il n'est pas non plus hors de propos d'observer que ce récit de Tacite cadre avec ce que dit saint Paul, qu'il y avait des fidèles jusque dans la maison de César (1).

V. A l'époque dont parle Tacite, Sénèque vivait. Saint Augustin en rapporte un texte, dans lequel ce philosophe s'exprime ainsi sur les Juifs : « Les coutumes de cette nation scélérate ont fait de si énormes « progrès, qu'elles sont déjà reçues dans toute la terre. « Les vaincus ont donné des lois à leurs vainqueurs (2). » Saint Augustin dit qu'en nommant les Juifs, Sénèque a en vue les Chrétiens, que l'on confondait alors avec

---

crimine incendii, quam odio humani generis convicti sunt. Et pereuntibus addita ludibria, ut ferarum tergis contectii laniatu canum interirent : aut cruciibus affixi, aut flammandi, atque ubi defecisset dies in usum nocturni luminis uterentur. Hortos suos ei spectaculo Nero obtulerat ; et circense ludicrum edebat, habitu aurigæ permixtus plebi, vel curriculo insistens. Unde, quanquam adversus sontes, et novissima exempla meritos, miseratio oriebatur, tanquam non utilitate publica, sed in sævitiam unius absumerentur. (*Tacit. Annal.*, lib. xv, cap. 44.)

(1) Salutant vos omnes sancti, maxime autem qui de domo Cæsaris sunt. (*Philipp.* iv, 22.)

(2) Sceleratissimæ gentis consuetudo usque eo invaluit, ut per omnes jam terras recepta sit. Victi victoribus leges dederunt. (*S. August.*, *de Civ. Dei*, lib. vi, cap. 11.)

les Juifs, parce qu'ils tiraient leur origine du judaïsme. La conjecture du saint docteur est d'autant plus certaine, que les Juifs n'ont jamais eu l'ardeur de faire embrasser leur religion et adopter leurs mœurs et leurs coutumes aux autres peuples. Ainsi les expressions de Sénèque, appliquées à eux, seraient extraordinaires et même fausses; mais elles deviennent exactes, si on les entend des Chrétiens qui avaient le zèle de propager leur religion.

VI. Si, au rapport même des païens, le christianisme était déjà si grandement répandu, moins de quarante ans après son commencement, on ne doit pas s'étonner de voir, environ trente ans après, c'est-à-dire au commencement du second siècle, un autre païen, de haute considération, représenter la propagation de cette religion comme étant encore bien plus étendue. C'est Pline le jeune, gouverneur de la Bithynie, qui consulte l'empereur Trajan sur diverses difficultés relativement à sa conduite envers les Chrétiens. Son plus grand embarras est le grand nombre de ceux que la persécution met en danger. Il y en a de tout âge, de tout ordre, de l'un et de l'autre sexe. Ce n'est pas seulement dans les villes, c'est dans les bourgs, et jusque dans les campagnes, qu'a pénétré la contagion de cette superstition. Il ajoute qu'avant les moyens qu'il avait employés, et dont il espérait le succès, les temples commençaient à être abandonnés; que les solennités avaient été longtemps interrompues, et que les victimes étaient devenues très-rares (1).

---

(1) Visa est enim mihi res digna consultatione, maxime propter periclitantium numerum. Multi enim omnis ætatis, omnis ordinis, utriusque sexus etiam vocantur in periculum, et vocabuntur. Neque enim civitates tantum, sed vicos etiam atque agros superstitionis contagio pervagata est, quæ videtur sisti et corrigi posse. Certe jam satis constat prope jam desolata templa cœpisse celebrari, et sacra solemnia diu intermissa repeti; passimque venire victimas quarum adhuc rarissimus emptor inveniebatur. (*Plinius*, 2 *ad Trajanum*, *ep.*, lib. x, epist. 97.)

VII. Nous connaissons encore sur le même sujet une épître au même empereur, d'un autre gouverneur de province; c'est de Tibérianus, préfet de la première Palestine. Cotelier, qui rapporte cette lettre, doute de son authenticité, parce qu'Eusèbe n'en parle pas. Mais Fabricius et d'autres savants pensent que cet argument négatif ne doit pas la faire rejeter. Tibérianus rend compte à Trajan que, selon ses ordres, il s'est lassé à punir et à livrer à la mort les Galiléens, qui viennent à lui sous le nom de Chrétiens; qu'ils ne cessent de s'offrir d'eux-mêmes à la mort; que quelques exhortations, quelques menaces qu'il ait employées pour les détourner de se déclarer de cette religion, la persécution, les souffrances ne les arrêtent pas (1).

Au même siècle, deux auteurs païens, ennemis très-déclarés du christianisme, sont des témoins non suspects de sa grande diffusion.

VIII. Le premier est Lucien, qui introduit l'imposteur Alexandre, disant que la province de Pont est pleine d'athées et de Chrétiens, et que si on veut se rendre Dieu favorable, il faut les chasser à coups de pierres (2).

IX. Le second est Celse, qui tantôt reproche aux Juifs d'abandonner la loi de leurs pères pour un homme

---

(1) Defatigatus sum puniendo et neci tradendo galilæos qui nobis veniunt sub nomine christianorum secundum vestra mandata. Illi vero non cessant ad cædem sese patefacere. Et licet tam adhortationibus quam minis multum laboraverim, ut dogmatis illius esse se professores indicare mihi non auderent, persecutionem tamen passi, non quiescunt. Quæ igitur imperio vestro visa fuerint, edicere mihi dignetur majestas vestra. (*Tiberiani ad Trajanum de Christ. Relatio.* P. P. apost., tom. II, p. 181.)

(2) Cum multi jam prudentes viri, quasi ex profunda se ebrietate recipientes, contra ipsum consisterent, in primis quotquot Epicuri sodales essent, omnes illius præstigiæ, ac totus fabulæ apparatus ferriculamentum quoddam contra ipsos expedit, dicens atheis plenum esse et christianis Pontum, qui audebant pessima de se maledicta spargere; quos lapidibus jussit abigi, si propitium habere vellent Deum. (*Lucianus Alexander*, seu *Pseudomantis*, n° 25.)

puni du dernier supplice (1), tantôt regarde comme une absurdité, que, tandis que Jésus-Christ vivant n'a pu persuader personne, après sa mort ses disciples persuadent tant de choses à tous ceux qu'ils veulent (2).

X. Saint Justin, qui florissait vers le milieu de ce siècle, déclare qu'il n'y a aucune sorte d'hommes, Grecs ou barbares, et de quelque nom qu'ils soient appelés, soit hamaxabiens, qui habitent sur des charriots, soit nomades, qui n'ont point de maisons, soit scénites, qui vivent sous des tentes, parmi lesquels il ne soit offert des prières et des actions de grâces à Dieu le père, au nom de Jésus-Christ crucifié (3).

XI. Saint Irénée, postérieur à saint Justin de quelque temps, pour montrer que la foi est la même dans toute l'Eglise, fait mention des églises qui sont dans la Germanie, dans l'Espagne, dans les Gaules, dans l'Orient, dans l'Egypte, dans l'Afrique, dans les régions qui sont au milieu des terres (4).

XII. Saint Clément d'Alexandrie observe que les philosophes n'ont pu communiquer leur doctrine qu'à leurs compatriotes, parmi lesquels encore ils n'ont eu

---

(1) Deinde illius (Celsi) judæus eos qui e populo Jesum sicut sunt sic alloquitur : Heri et nudiustertius, cum in eum qui vobis os subliniebat animadversum est, a lege patria defecistis. (*Origen. cont. Cels.*, lib. II, n° 4.)

(2) Hæc igitur apud illum ordine sequitur. Si dum viveret nemini persuasit, post mortem autem ejus quicumque volunt tam multa persuadent, nonne res est perquam absurda? (*Ibid.* n° 46.)

(3) Nullum enim omnino genus est, sive græcorum, sive barbarorum, sive quolibet nomine appellentur, vel hamaxabiorum qui in plaustris degunt, vel nomadum qui domibus carent, vel scenitarum qui pecora pascentes habitant in tentoriis, nullum, inquam, hujusmodi genus est, in quo non per nomen crucifixi Jesu preces et gratiarum actiones patri et creatori universorum fiant. (*S. Justinus*, *Dial. cum. Triph.* cap. 117.)

(4) At neque hæ quæ Germaniis sunt ecclesiæ aliter credunt, aut aliter tradunt, neque in Hispaniis, aut in Galliis, aut in Oriente, aut in Ægypto, aut in Africa, aut in mediterraneis orbis regionibus sedem habent. (*S. Iren. cont. Hæres.*, lib. I, cap. 10, n° 2.)

qu'un petit nombre de disciples. Mais, ajoute-t-il, la parole de notre maître n'est pas restée resserrée dans la Judée, comme celle des philosophes dans la Grèce; elle s'est répandue par toute la terre, parmi les barbares comme parmi les Grecs; elle a porté la persuasion dans les nations, dans les bourgs, dans des villes entières; elle a amené à la vérité un grand nombre de ceux qui l'ont entendue, et même plusieurs philosophes (1).

XIII. Tertullien écrivait à la fin du second siècle, et au commencement du troisième. On peut juger avec sûreté de l'état où était le christianisme à cette époque, par ce qu'il en dit en plusieurs endroits. Dans son ouvrage aux nations : « Vous gémissez, leur dit-il, de « voir croître tous les jours le nombre des Chrétiens. « Vous criez que la cité en est obsédée. Vous déplorez « les pertes que vous faites de Chrétiens de tout sexe, « de tout âge, de toute dignité, qui vous abandonnent « dans les châteaux, dans les campagnes, dans les « îles (2). » Ecrivant à Scapula, gouverneur d'Afrique, qui était porté à la persécution : « Que ferez-vous, lui « dit-il, de tant de milliers d'hommes et de femmes de « tout âge, de toute dignité, qui viennent s'offrir à « vous? De combien de bûchers, de combien de glaives « n'aurez-vous pas besoin? Que ne souffrira pas Car-

---

(1) Philosophi græcis solis, neque iis omnibus placuere : sed Platoni quidem Socrates et Xenocrati Plato, Aristoteles Theophrasto, et Chleanti Zeno, qui suos solos persuaserunt asseclas. Magistri autem nostri verbum non mansit in sola Judæa, sicut philosophia in Græcia; sed diffusum est per totum orbem terræ, græcorum simul ac barbarorum, gentibus, et vicis, et totis urbibus persuadens totas domos; et sursum unumquemque ex iis qui auscultabant; et ex ipsis etiam philosophis, non paucos jam traducens ad veritatem. (*S. Clem. Alex. Stromat.*, lib. VI, cap. 18.)

(2) Adeo quotidie adolescentem numerum christianorum ingemitis. Obsessam vociferamini civitatem. In agris, in castellis, in insulis christianos, omnem sexum, omnem ætatem, omnem denique dignitatem transgredi a vobis, quasi detrimento doletis. (*Tertull. ad nationes*, lib. I, cap. I.)

« thage, qu'il vous faudra décimer, quand chacun aura « reconnu ses parents, ses commensaux; quand elle y « aura vu peut-être des hommes et des dames du plus « haut rang, et jusque dans votre ordre, des proches « et des amis de vos amis? Ayez pitié, sinon de nous, « au moins de vous-même. Ayez pitié, sinon de vous, « au moins de Carthage. Ayez pitié de cette province, « qui, dès que votre intention sera connue, se trouvera « exposée aux vexations des soldats et des ennemis de « chacun (1). » Mais il ne parle nulle part avec plus d'étendue et d'énergie que dans son apologétique. « Nous ne sommes que d'hier, et nous remplissons « tout votre empire, les villes, les îles, les châteaux, « les compagnies, les camps, les tribus, les décuries, « les palais, le sénat, le barreau : nous ne vous lais- « sons que vos temples. Nous pourrions même, sans « armes et sans révolte, mais par notre seule séparation, vous combattre. Si, étant une multitude aussi « nombreuse, nous allions nous retirer dans quelque « partie éloignée de l'univers, votre domination serait « confondue de la perte d'un si grand nombre de ci- « toyens. Leur seul éloignement vous punirait. Vous « frémiriez de la solitude où ils vous laisseraient, de ce « silence universel, et de la stupeur où resterait votre « univers comme mort. Vous chercheriez à qui com- « mander (2). » A ces textes si forts et si concluants

---

(1) Hoc si placuerit fieri, quid facies de tantis millibus hominum, tot viris ac feminis, omnis sexus, omnis ætatis, omnis dignitatis, offerentibus se tibi? Quantis ignibus, quantis gladiis opus erit? Quid ipsa Carthago passura est, decimanda a te; cum propinquos, cum contubernales suos, illic unusquisque cognoverit; cum viderit illic fortasse, et tui ordinis viros et matronas, et principales quasque personas, et amicorum tuorum, vel propinquos, vel amicos. Parce ergo tibi, si non nobis. Parce Carthagini, si non tibi. Parce provinciæ quæ, visa intentione tua, obnoxia facta est concussionibus et militum et inimicorum suorum cujusque. (*Idem*, *ad Scapulam*, cap. v, versus finem.)

(2) Hesterni sumus : et vestra omnia implevimus, urbes, insulas, castella, municipia, conciliabula, castra ipsa, tribus, decurias, pala-

les incrédules répondent que ce sont là des amplifications de rhéteur. Des amplifications! Passons le mot; mais sont-ce des exagérations? Observons que c'est dans des apologies de la religion que Tertullien s'exprime ainsi, et que c'est à des païens qu'il s'adresse, lesquels savaient indubitablement si les faits avancés étaient faux ou véritables. Aurait-il osé les assurer, sûr d'être démenti à l'instant par le cri public? On dit que son Apologétique eut du succès; qu'il arrêta dans quelques lieux la persécution, la modéra dans d'autres. Mais le ridicule qu'aurait jeté sur son ouvrage une exagération aussi grossière, n'en aurait-il pas empêché tout l'effet? Enfin, ne considérons pas son témoignage comme isolé; rapprochons-le de ceux qui le précèdent, et nous sentirons qu'il doit être vrai. Spécialement ce que dit Pline, sans exagération, du nombre des Chrétiens au commencement du second siècle, rend très-probable ce qu'en assure Tertullien à la fin du même siècle.

XIV. Origènes, qui vivait au troisième siècle, atteste la connaissance qu'a tout le monde de cette vérité, que la prédication de l'Evangile s'est propagée d'une extrémité de la terre jusqu'à l'autre, et que déjà il n'y a presqu'aucun lieu qui n'ait reçu la semence de la parole divine (1).

XV. Un fait important nous montre quelle crainte la grande multiplication des Chrétiens inspirait, à cette

---

tium, senatum, forum; sola vobis relinquimus templa. Potuimus et inermes, nec rebelles, sed tantummodo discordes, solius divortii invidia, adversus vos dimicasse. Si enim tanta vis hominum in aliquem remoti orbis sinum abrupissemus a vobis, suffudisset utique dominationem vestram tot qualiumcumque amissio civium; immo etiam et ipsa destitutione punisset. Procul dubio expavissetis ad solitudinem vestram, ad silentium rerum et stuporem quemdam quasi mortui orbis. Quæsissetis quibus imperaretis. (*Idem*, *Apol.*, cap. III.)

(1) Quis jam expositione indiget, ut sciat semen Christi quomodo multiplicetur, qui videt a finibus terræ, usque ad fines terræ, propagatam prædicationem evangelii, et nullum pene esse jam locum, qui non semen verbi susceperit. (*Origen. in Genes.*, Homil. IX, nº 2.)

époque, aux païens, de voir le christianisme devenir la religion universelle. L'empereur Alexandre-Sévère avait envie d'élever un temple à Jésus-Christ et de le placer au rang des dieux; mais il en fut détourné, parce qu'on l'assura qu'après avoir consulté les choses sacrées il avait été trouvé que, si son projet s'effectuait, tout le monde se ferait chrétien, et que les autres temples seraient abandonnés. Si c'était un écrivain chrétien qui rapportât ce trait, on pourrait en contester la vérité; mais il n'est pas possible de le révoquer en doute, quand on le lit dans Lampride, historien païen et contemporain (1).

XVI. Nous avons la preuve que le christianisme avait pénétré jusque dans la famille impériale, et y avait beaucoup de partisans, dans ce que rapporte Eusèbe, que la persécution excitée contre le christianisme, par Maximin, meurtrier et successeur d'Alexandre-Sévère, eut pour motif la haine que portait cet usurpateur à la famille de son prédécesseur, dans laquelle il y avait un grand nombre de Chrétiens (2).

XVII. Saint Cyprien compare l'Eglise de son temps, au soleil dont les rayons éclairent tout le monde; à un arbre dont les rameaux couvrent toute la terre; à un ruisseau qui répand partout ses eaux (3).

---

(1) Christo templum facere voluit (Alexander Severus eumque inter deos recipere.... Sed prohibitus est ab iis qui, consulentes sacra, repererunt omnes christianos futuros, si id optato evenisset, et templa alia deserenda. (*Lampridius vita Alexand. Sev.*, cap. XLIII.)

(2) Alexandro Romanorum imperatori, cum tredecim annis reipublicæ gubernaculis præfuisset, Maximinus Cæsar successit. Qui propter invidiam qua contra Alexandri familiam, in qua complures fideles et christiani versabantur; flagrabat, acerbam persecutionis tempestatem concitavit, jussitque solos ecclesiarum præsides, tanquam auctores doctrinæ evangelicæ neci dari. (*Euseb.*, *Hist. Eccl.*, lib. VI, cap. 28.)

(3) Ecclesia una est quæ in multitudinem latius incremento fœcunditatis extenditur. Quomodo solis multi radii, sed lumen unum; et rami arboris multi, sed robur unum tenaci radice fundatum; et cum de fonte uno rivi plurimi defluant. Sic et ecclesia Domini luce

XVIII. Nous voyons, par l'apologie de Minutius-Félix, que dans ce siècle les païens reprochaient aux Chrétiens les rapides accroissements de ce qu'ils appelaient leur exécrable superstition. Il leur répond en convenant de cette prodigieuse multiplication des Chrétiens. « Nous ne nous en glorifions pas, dit-il. A nos « yeux nous sommes très-nombreux ; devant Dieu nous « ne le sommes pas assez (1). »

XIX. Arnobe écrivait, vers la fin du troisième siècle, son ouvrage contre les nations. Il faisait aux païens d'alors le même raisonnement que nous adressons aux incrédules d'aujourd'hui. Il leur donnait de même, comme une preuve de la religion, sa diffusion rapide et universelle. Il presse cette preuve en divers endroits (2). « Si, comme vous le croyez, dit-il, l'histoire de ces « faits n'est pas véritable, comment a-t-il pu se faire « qu'en aussi peu de temps le monde entier se soit « trouvé rempli de cette religion? Comment des nations « de pays si éloignés, de climats si différents, ont-elle « pu se réunir dans un seul esprit? N'est-ce pas, re- « prend-il ailleurs, à vos yeux, un motif suffisant pour « croire, de voir dans un temps aussi court nos dog- « mes répandus sur toute la terre; de voir qu'il n'y a « aucune nation de mœurs si barbares et si éloignées de « toute douceur, qui, convertie par l'amour de Jésus-

---

perfusa, per totum orbem radios suos porrigit. Ramos suos in universam terram copia ubertatis extendit, profluentes largiter rivos latius expandit. (*S. Cyprianus*, *de Unit. Eccles.*)

(1) Ac jam ut fæcundius nequiora proveniunt serpentibus in dies perditis moribus per universum orbem, sacraria ista teterrimæ, impiæ coïtionis adolescunt, detestanda prorsus hæc et execranda superstitio... Nec nobis de nostra frequentia blandimur. Multi nobis videmur : sed Deo pauci sumus. (*Minucius Felix Octavius*, n° IX et XXXIII.)

(2) Quod si falsa, ut dicitis, historia illa rerum est, unde tam brevi tempore totus mundus illa religione completus est? Aut in unam coire qui potuerunt mentem gentes regionibus disjunctæ, ventis cœli, non convexionibusque dimotæ? (*Arnobius adv. gentes*, lib., cap. 55.)

« Christ, n'ait adouci sa rudesse, et, reprenant des « sentiments plus humains, n'ait recouvré sa tranquil- « lité (1)? » Dans un autre endroit, il attribue aux miracles du Sauveur et des prédicateurs de sa loi cette réunion de tant de nations et de peuples, si différents de coutumes, dans une seule foi et dans un même esprit; il parle des choses merveilleuses qui ont été opérées dans l'Inde, chez les Sères, chez les Perses, chez les Mèdes, dans l'Arabie, dans l'Egypte, dans l'Asie, dans la Syrie, parmi les Galates, les Parthes, les Phrygiens, dans l'Achaie, la Macédoine, l'Epire, dans les îles, dans toutes les provinces que parcourt le soleil levant et le soleil couchant; enfin dans Rome la dominatrice, dans laquelle les hommes attachés aux institutions de Numa et aux antiques superstitions n'ont pas laissé cependant d'abandonner les préjugés paternels, et de venir se réunir à la vérité chrétienne (2). Il fallait qu'à cette époque la diffusion universelle du christianisme fût une vérité bien reconnue, pour que les défenseurs de cette religion en fissent, contre leurs adversaires, la base d'une de leurs preuves, ne s'occupassent pas même à la prouver, mais raisonnassent d'après ce fait, comme d'après un principe certain et avoué de tout le monde.

---

(1) Nonne vel hæc saltem fidem vobis faciunt argumenta credendi, quod jam pene per omnes terras in tam brevi tempore et parvo, immensi hujus sacramenta sunt : quod nulla jam natio est tam barbari moris, et mansuetudinem nesciens, diffusa quæ non ejus amore versa, molliverit asperitatem suam, et in placidos sensus assumpta tranquillitate migraverit.... Nisi forte obtusi et fatui videntur hi vobis, qui per orbem jam totum coeunt et conspirant in unum istius credulitatis assensum. (*Ibid.* lib II, cap. 5.)

(2) Virtutes sub oculis positæ, inauditæ, illa vis rerum quæ vel ab ipso fiebat palam, vel ab ejus præconibus celebrabatur in toto orbe, eas subdidit appetitionum flammas et ad unius credulitatis assensum mente una concurrere gentes et populos fecit, et moribus dissimillimas nationes. Enumerari enim possunt atque in usum computationis venire, ea quæ in India gesta sunt, apud Seras, Persas et Medos, in Arabia, Ægypto, in Asia, Syria, apud Galatas, Parthos,

Toute cette chaîne de témoignages sur l'accroissement progressif et rapide de la religion chrétienne, nous conduit aux dernières années du troisième siècle, et au commencement du quatrième, et doit préparer à voir la religion chrétienne, devenue dans l'empire romain celle du plus grand nombre, en attendant que nous la voyions, très-peu de temps après, devenir la religion dominante par la conversion de Constantin.

XX. Nous apprenons de Lactance que Dioclétien, porté par son propre attachement, au paganisme, et de plus, excité par la rage de sa mère à persécuter les Chrétiens, fut cependant arrêté pendant longtemps, et délibéra pendant tout un hiver avant de s'y déterminer. Ce qui le retenait était la considération de la grande abondance de sang qu'il lui faudrait répandre, et la crainte du danger de troubler tout l'univers (1).

Mais voici des faits qui établissent bien plus clairement encore, qu'à cette époque notre religion l'emportait de beaucoup sur l'idolâtrie par le nombre de ses partisans.

XXI. Maxence, fils du persécuteur Maximin, aussi cruel que son père, et depuis persécuteur comme lui, ayant usurpé l'empire, fit semblant, dans le commencement de sa domination, de professer la religion chrétienne, et cela dans la vue de se conformer au peuple

---

Phrygas, in Achaia, Macedonia, Epiro, in insulis et provinciis omnibus quas sol oriens atque occidens lustrat; ipsam denique apud dominam Romam; in qua cum homines sunt Numæ regis artibus, atquæ antiquis superstitionibus occupati, non distulerunt tamen res patrias linquere, et veritati coalescere christianæ. (*Ibid.*, cap. 12.)

(1) Hinc (mater Diocletiani) concepit odium adversus eos (Christianos), ac filium suum non minus superstitiosum querelis muliebribus ad tollendos homines incitavit. Ergo, habito inter se per totum hiemem consilio, cum nemo admitteretur, et omnes de summo statu reipublicæ tractari arbitrarentur, diu senex furori ejus repugnavit, ostendens quam perniciosum esset inquietari orbem terræ, fundi sanguinem multorum. (*Lactant.*, *de Mort. Persec.*, cap. XI.)

romain et de lui plaire (1). Maxence croyait donc que le parti des Chrétiens était le plus nombreux et le plus fort, puisque, malgré ses préjugés, il croyait utile de s'y ranger.

XXII. Eusèbe nous a conservé deux actes authentiques de l'empereur Maximin second, qui établissent incontestablement la même vérité. Le premier est un édit de persécution qu'il avait lu sur une colonne, et dans lequel Maximin disait que les maux de l'empire étaient arrivés à cause de l'erreur pernicieuse des chrétiens, laquelle, entrant dans leurs esprits, avait répandu ses ténèbres sur l'univers presqu'entier (2). Le second est une lettre du même prince aux gouverneurs de province, dans laquelle il dit que les empereurs Dioclétien et Maximien s'étaient déterminés à persécuter le christianisme, parce que presque tous les hommes abandonnant le culte des dieux, allaient se mêler et s'unir à la gent chrétienne (3). Il est impossible de produire un témoignage plus positif et une autorité plus tranchante.

XXIII. Mais nous avons encore l'aveu de nos adversaires eux-mêmes. La plupart des incrédules assurent que ce ne furent ni la vue d'une croix miraculeuse, ni

---

(1) Hujus filius Maxentius, qui Romæ tyrannidem arripuit, principio quidem fidei nostræ professionem simulavit, ut in eo morem gereret, blandiretur que populo romano. (*Euseb.*, *Hist. Eccles.*, lib. VIII, cap. 14.)

(2) Atque ista universa acciderunt ob perniciosum illum et vanum errorem hominum nequam et improborum, christianorum videlicet errorem, qui quidem, cum in illorum animos illaberetur, universum prope dixerim orbem terrarum confusione quadam oppressit. (*Euseb.*, *Hist. Eccles.*, lib. IX, cap. 6.)

(3) Cum apud tuam gravitatem, tum apud omnes homines, satis increbuisse arbitror, dominos et patres nostros imperatores Diocletianum et Maximianum, quando omnes fere homines, relicto deorum cultu, se cum christianorum gente commiscuisse, conjunxisseque intellexerant, recte saneque mandasse ut cuncti qui a deorum suorum immortalium religione secessissent, aperta animadversione et supplicio, ad eorum venerationem denuo revocarentur. (*Ibid.*, cap. 8.)

l'examen des preuves du christianisme, qui déterminèrent Constantin à l'embrasser. Ce fut, disent-ils, la politique de ce prince qui lui conseilla de mettre les Chrétiens dans son parti. Nous sommes bien éloignés d'admettre la vérité de cette inculpation à la mémoire d'un empereur aussi religieux; mais, de cette assertion de ses ennemis, il résulte évidemment qu'ils reconnaissent la vérité, qu'ils nous forcent à prouver contre eux, savoir qu'avant l'avénement de Constantin au trône, le christianisme était déjà la religion la plus nombreuse. S'il ne l'avait pas été, la politique de Constantin eût été la plus maladroite et la plus fausse du monde.

XXIV. Il reste démontré par cette suite d'autorités, tant de Chrétiens que de païens, lesquels, malgré leur inimitié, s'accordent pour attester le même fait, que le christianisme, dans ses commencements, s'est progressivement et rapidement accru dans l'empire romain, qui formait alors la plus grande partie du monde connu (1), tellement qu'en moins de trois siècles il est devenu la religion la plus répandue, et qu'au commencement du quatrième le nombre des chrétiens excédait celui des païens. Nous n'avons pas autant de monuments des pays qui ne faisaient pas partie de l'empire, parce que nous ne connaissons pas d'historiens de ces nations; mais nous sommes assurés que la religion s'y était aussi établie. Nous venons de rapporter des textes de saint Justin, de saint Clément d'Alexandrie, d'Arnobe, qui le disent positivement. Eusèbe et Théodoret rapportent de même que la prédication apostolique

(1) Quin etiam qui occidentem incolunt, pariter cum his qui in locis versus Orientem habitant, ad eum eodem temporis momento collaudandum, ipsius præceptis perdocti sunt. Et qui versus Boream domicilia rerum suarum collocarunt, simul cum illis qui regiones versus Meridiem accolunt, uno concentu, eum prædicant piam vivendi modum consectantur, iisdem moribus et institutis, instructum unum Deum patrem, omnium gubernatorem prædicatione efferunt, unigenitum ejus Filium servatorem nostrum, omnium bonorum auctorem profitentur. (*Euseb.*, *Orat. de Laudibus Const.*)

s'étendit bien loin au-delà des limites de l'empire (1). On voit, du temps d'Origènes, se tenir en Arabie des conciles auxquels ce grand docteur est appelé. On sait qu'il y a eu en Perse de grandes persécutions (2).

La vérité de la propagation rapide du christianisme démontrée, passons à la seconde partie de notre preuve; et, le fait établi, établissons-en la conséquence.

---

(1) At vero apud omnes nomen Jesu prædicare, admirabiliaque ejus gesta, et in urbibus et in agris docere et alios quidem eorum imperium romanum, ipsamque omnium urbium reginam civitatem invadere, alios Persarum regnum, alios Armeniorum, Parthorum alios nationem, item alios Scytharum, quosdam etiam ad orbis terræ venisse fines, Indorumque regionem penetrasse; alios vero trans Oceanum evasisse ad eas insulas quæ Britanniæ vocantur. Hæc sane ego nunquam humana vi effecta putaverim : nedum conatu levium vulgariumque hominum; et multo minus seductorum, præstigiisque utentium. (*Euseb.*, *Demonstr. Evangel.*, lib. III, cap. 7.)

At piscatores nostri et publicani, sutorque, cunctis nationibus leges intulerunt. Neque solum Romanos, quique sub illorum vivunt imperio, sed et Scythicas et sarmaticas gentes, et Indos, et Æthiopes, et Persas, et Seras, et Hyrcanos, et Baotrianos, et Britannos, et Cimbros, et Germanos, atque, ut semel dicam, omne hominum genus, nationesque omnes induxerunt, ut crucifixi leges acciperent. (*Theod.* serm. IX, *de Legibus.*)

(2) Hinc igitur exorsa procella gravissimos et sævissimos contra pietatis alumnos excitavit, et triginta jam annis elapsis tempestas a magis, velut a turbinibus quibusdam agitata duravit. Magos vero Persæ eos vocant qui elementa deos faciunt quorum nos fabulas alio in opere ostendimus, in quo ad quæstiones illorum solutiones attulimus. Et Varrarones quidem Isdegerdæ filius post mortem patris, una cum regno bellum etiam adversus pietatem suscepit. Moriens enim ille ambo conjuncta filio reliquit. Tormentorum vero genera, et exquisiti cruciatus, quibus pios affecerunt, verbis exprimi vix possunt. Nam quorumdam manibus, aliorum dorsis cutem detraxere; aliorum capita a fronte ad barbam usque pellibus nudarunt : alios semisectos arundinibus circumdantes, et qua parte incisæ erant corpori applicantes, firmis deinde vinculis a capite ad pedes usque adstringentes vi arundines singulas extrahere, ut vicinam cutem dilaniantes, acerbiores dolores efficerent. Lacubus etiam effossis ac diligenter obturatis, magnorum murium greges conclusere, pietatisque athletas illis devorandos objecere, manibus eorum ac pedibus constrictis : ne abigere a se bestias possent. Mures vero fame pressi carnes sanctorum sensim depascebantur, longum illis et acre suppli-

CHAPITRE II.

PREUVES QUE LA PROPAGATION DU CHRISTIANISME EST L'OEUVRE DE DIEU.

XXV. L'établissement de la religion est l'œuvre de Dieu ou des hommes. S'il a été opéré par des moyens surnaturels, sa cause est divine : si elle est humaine, il a été produit par des moyens naturels : les hommes n'ont que ceux-là en leur pouvoir; tout ce qui excède la nature surpasse leurs forces. La question se réduit donc à ce point très-simple : Est-ce par des moyens naturels que le christianisme s'est propagé aussi rapidement et aussi universellement? Si ce n'est pas par de tels moyens, c'est donc par des moyens supérieurs à la nature; c'est donc par une force divine; le christianisme vient donc de Dieu?

Nous disons que non-seulement les moyens que peut fournir la nature n'ont point concouru à la rapide diffusion de notre religion, mais que même toutes les causes naturelles connues s'y opposaient; et que, pour s'établir dans le monde, il a fallu que le christianisme surmontât les obstacles de tout genre qu'elles opposaient à son agrandissement.

XXVI. Reportons-nous en esprit au temps où notre religion fut donnée au monde. Considérons en lui-même le projet de son auteur. Lorsqu'il donnait à ses apôtres la mission d'aller instruire toutes les nations, il les chargeait d'opérer dans l'univers la révolution la plus extra-

---

cium inferentes. Quin et alias quoque his graviores pœnas excogitarunt, infesti naturæ dæmonis, veritatisque hosis magisterio eruditi. Athletarum tamen fortitudinem non fregere. Sua enim sponte occurrebant, mortem quæ immortalem vitam parit oppetere cupientes. (*Theod.*, *Hist. Eccles.*, lib. v, cap. 38.)

ordinaire, la plus vaste, dont l'histoire des siècles fasse mention. Les hommes avaient vu plusieurs fois des états changer de face, les empires s'écrouler, et d'autres empires s'élever sur leurs débris. Mais qu'étaient ces événements auprès de celui que Jésus ordonne à ses apôtres d'exécuter? Il est bien plus difficile de changer les nations que de les soumettre (1). Vous compterez vingt conquérants pour un réformateur. Et ici ce n'est pas seulement un peuple, ce ne sont pas quelques peuples qu'il s'agit de transformer, c'est l'universalité des peuples dont il faut réformer toutes les opinions; c'est la totalité de toutes les pensées humaines à changer. Il faut apporter et faire recevoir aux hommes d'autres principes, une autre morale, d'autres dogmes, un autre culte, un autre Dieu. Il faut, du monde actuel, faire un monde tout nouveau.

XXVII. Au seul aperçu de cette immense entreprise, l'esprit étonné se demande : Et quels sont donc les moyens qui ont de la proportion avec un si prodigieux effet? Quelle force humaine est assez grande pour soulever et tourner ainsi le genre humain entier? Mais ne nous arrêtons pas à cette vue générale; entrons dans le détail des causes naturelles qui peuvent faire recevoir et adopter aux hommes une doctrine quelconque. Nous pouvons les rapporter à cinq chefs principaux :

1° La nature de la doctrine en elle-même.

2° Les dispositions des hommes à qui on la présente.

3° Les qualités de ceux qui la publient.

4° La manière dont ils font usage pour la faire recevoir.

5° L'autorité employée pour l'établir.

---

(1) Sic præsertim meam ostendam fortitudinem, cum oves lupos vicerint, etiamsi in medio luporum sint, et innumeris morsibus lacerentur, non modo non deleantur, sed etiam lupos convertant: quod longe mirabilius est quam si occiderent, si nempe eorum mutent voluntatem, animumque transforment. (*S. J. Chrysost.*, *in Matth.*, homil. XXXIII; *al.* XXXIV, n° 1.)

Appliquons ces diverses causes à la propagation de l'Evangile, et voyons si elles ont dû la favoriser ou s'y opposer.

ARTICLE PREMIER.

Les dispositions des peuples étaient-elles favorables ou contraires au christianisme?

J'intervertis ici l'ordre que je viens de présenter. Avant d'examiner quelle était en elle-même la doctrine prêchée par les apôtres, je regarde ce qui existait antérieurement à sa publication; je considère l'état où elle trouve le monde : j'observe le caractère du siècle auquel elle fut présentée, et les dispositions qu'apportaient à la recevoir les peuples auxquels on la proposait. Je considère ces dispositions sous quatre points de vue principaux; savoir : les lumières, les dogmes religieux, les principes moraux, les maximes politiques.

XXVIII. En premier lieu, de tous les siècles qui s'étaient écoulés depuis la création, celui où le christianisme fut donné à la terre était certainement le plus éclairé. Jamais les sciences et les lettres n'avaient été portées à un si haut degré de perfection. Les plus beaux génies dont l'humanité se glorifie, avaient rempli la terre de leurs productions. La philosophie, surtout, était alors au faîte de la gloire. Chacun aspirait à l'honneur d'être philosophe; les empereurs eux-mêmes y prétendaient. C'était le ton général, et comme une mode universelle; tout ce qu'il y avait d'hommes un peu instruits, religieusement attachés à leur secte philosophique, y plaçaient leur amour-propre, et employaient, à la faire prévaloir, tout ce qu'ils avaient de connaissances, de raison, de talents et d'éloquence. Le siècle où les sciences étaient aussi répandues et aussi approfondies, était certainement celui auquel il était le plus difficile d'en imposer. Des hommes accoutumés à tout soumettre au jugement de leur raison, ne pouvaient

adopter une religion nouvelle qu'avec de longues et mûres réflexions. Ainsi le christianisme dut, à sa naissance, éprouver de toutes parts des examens sévères ; et déjà, sous ce premier point de vue, que d'obstacles ne devait-il pas trouver à son établissement! obstacles qui fussent devenus insurmontables, s'il eût présenté à la critique un côté faible.

XXIX. En second lieu, les idées religieuses des peuples s'opposaient encore plus fortement à la propagation du christianisme. Il fut présenté à deux classes d'hommes, aux juifs et aux païens. La haine des premiers contre notre religion, laquelle dure encore, ne peut pas être douteuse. Ils avaient crucifié son auteur ; ils persécutèrent en tout lieu ses fondateurs, et nous avons vu que dès les premiers temps ils excitèrent contre elle la haine des païens, et envoyèrent de tous côtés des émissaires pour la faire persécuter(1).

XXX. Parmi les païens les principes religieux s'étaient autant dégradés que les lumières s'étaient perfectionnées. L'idée de la Divinité était, sinon entièrement effacée, au moins absolument défigurée. Des diverses idolâtries, imaginées dans tous les pays et dans tous les temps, s'était formé le paganisme. Cet amas de cultes, dont aucun n'était exclusif, parce qu'aucun n'était véritable, que rien ne divisait, et que le besoin commun d'une tolérance générale tenait réunis, était devenu la religion de l'univers connu. Les peuples étaient fortement attachés à leurs superstitions par des préjugés de divers genres.

XXXI. Préjugés d'éducation. L'incrédule prétend aujourd'hui réduire les principes de la foi à ces premières impressions que l'on reçoit dans les premières années, qui se gravent profondément dans l'esprit encore tendre, et qui y laissent des traces durables. Il

---

(1) Voyez deuxième Dissertation, 2e part., chapit. 2, n° III, note 3, page 265.

doit sentir combien ces mêmes impressions avaient alors de force pour repousser la foi. Outre la mythologie générale, commune à tous les peuples, chaque nation, chaque ville, chaque famille avaient leurs divinités particulières, qu'elles révéraient, qu'elles chérissaient comme la portion la plus précieuse de l'héritage de leurs pères et de toute la suite de leurs ancêtres. C'était à ces attachements, tellement enracinés dans eux, qu'ils y étaient comme innés, et que l'habitude en avait fait comme une seconde nature, qu'il fallait les arracher (1).

XXXII. Préjugés d'imagination. Les fables du paganisme, embellies de tous les charmes de la poésie, à laquelle elles devaient en grande partie leur origine, présentaient à l'esprit les images les plus agréables. Tout était animé par ces brillantes fictions. Les champs,

---

(1) Etenim etiamsi decem annorum tantum ; nec dico tanti temporis, etsi paucorum hominum, nec dico totius orbis consuetudinem agressi illi fuissent, sic quoque mutatio difficilis fuisset. Nunc autem et sophistæ et viatores, et patres, et avi, et abavi, et multi antiquiores, errore erant præoccupati. Et terra, mare, montes, saltus, barbarorum omnia genera, græcorum populi omnes, sapientes, idiotæ, principes, subditi, mulieres et viri, juvenes et senes, heri et servi, agricolæ et artifices, qui urbes et qui vicos incolebant, omnes, et par erat illos omnes catechumenos dicere.... Quot etiam nunc videmus homines ex præjudicata opinione in impietate detentos ; qui nihil possunt ratione consonum dicere cum accusantur, quod ut gentiles sentiant : allegantque patres, avos et proavos. Inde exterorum quidam consuetudinem secundam naturam vocant. Cum autem in dogmatibus consuetudo adest, ea firmior est. Omnia enim facilius mutaverint quam cultum. Et pudor, una cum consuetudine, ad impediendum satis erat, et quod videantur in extrema senectute dediscere, etiamque ab iis qui minus intelligerent.... Apostolorum vero tempore aliud erat majus impedimentum, quod non modo consuetudo tam antiqua mutaretur, sed quod mutatio illa cum periculo fieret. Non modo enim a consuetudine ad consuetudinem trahebant sed a consuetudine securitatem habente, ad rem pericula minitantem. Credentem statim accidebat publicari, pelli, a patria excidere, ab omnibus odio haberi, communem hostem esse et suis et alienis. Itaque etiamsi vocassent a novitate ad consuetudinem, etiam sic res difficilis fuisset. Cum autem a consuetudine ad novitatem vocarent, et hæc adessent mala, cogita quantum erat illud impedimentum. (*S. Joann. Chrysost.*, *in primam epist. ad Cor.*, homil. VII, n° 1.)

les bois, les eaux, la nature entière était peuplée de divinités. Dans les astres même qui brillaient sur sa tête, le païen admirait ses dieux, et les hommes célèbres qui avaient mérité de le devenir. Les apothéoses de ces premiers héros, la solennité des fêtes instituées pour les honorer, la pompe des sacrifices qu'on leur offrait, la magnificence des jeux et des spectacles où des nations entières couraient de divers côtés pour se rassembler, pour honorer leur mémoire, toutes les parties de cette religion avaient pour objet de réveiller l'attention, d'amuser l'esprit, de ranimer sans cesse l'imagination. Ces brillantes rêveries, ces illusions séduisantes, ces songes flatteurs entretenaient doucement le genre humain dans le sommeil de ses erreurs, où il se plaisait, et dont le réveil ne pouvait que lui être désagréable et pénible.

XXXIII. Préjugés d'antiquité. Emerveillés de leurs fictions, les peuples ne connaissaient rien qui fût plus ancien qu'elles. Les fables dont ils embellissaient leur origine la reportaient aux divinités de qui ils faisaient descendre leurs fondateurs. Trouvant leur culte antérieur à leurs lois, ils croyaient que rien ne l'avait précédé. Leur religion déjà si chère, leur devenait infiniment vénérable par l'autorité de tant de siècles, et par cette longue perpétuité qui était à leurs yeux un garant de sa vérité. A ce seul titre, avec quel désavantage ne se présentait pas une religion jusque-là inconnue, un Dieu qui s'annonce, en disant : Voilà que je rends tout nouveau (1)?

Que peut répondre à ces faits l'incrédulité? Dira-t-elle qu'ils ne sont pas vrais? Elle sera démentie au même instant par quiconque a la plus légère connaissance de l'antiquité. Prétendra-t-elle qu'ils ne formaient pas des

---

(1) Ecce ego facio nova, et nunc orientur : utique cognoscetis ea. (*Is.* XLIII, 49.)

obstacles à la fondation du christianisme? Ce serait une absurdité qui ne mérite pas qu'on la réfute.

XXXIV. En troisième lieu, en dégradant la religion, le genre humain avait aussi corrompu la morale. C'était une réciprocité d'erreurs et de vices, qui se soutenaient mutuellement. Le cœur avait séduit l'esprit, et l'esprit entretenait, aggravait la dépravation du cœur. En se donnant des dieux au gré de son imagination, l'homme avait eu soin de les forger favorables à sa corruption. Il n'y a pas de passion, quelque vile, quelque odieuse qu'elle pût être, qui n'eût ses dieux, ses temples, ses autels, ses prêtres, son culte; et souvent ses mystères secrets. Les passions divinisées, on n'hésita plus de s'y livrer avec une entière sécurité. Parvenu à adorer ce qu'il avait pratiqué, l'homme ne rougit plus de pratique ce qu'il adorait. Une fois en possession du ciel, les vices ne trouvèrent plus de résistance à l'empire de la terre. On en vint même jusqu'à faire des actions les plus honteuses des actes de religion; et n'est-ce pas une idée assez naturelle, de croire qu'on honore la Divinité, et qu'on lui plaît en l'imitant? Rome, surtout, devenue la maîtresse et le modèle du monde, donnait hautement aux peuples soumis et empressés à l'imiter l'exemple de tous les crimes. En envahissant les nations, elle s'était appropriée leurs dieux et leurs vices (1). La pudeur ne peut soutenir la lecture des satires qui dévoilent ses dissolutions. Par la licence avec laquelle les hommes vertueux de ce temps peignent ces désordres, jugeons de l'effrénée liberté avec laquelle les autres les commettaient. Parmi les philosophes, les deux sectes dominantes favorisaient les deux passions les plus chères à l'homme; le stoïcisme fomentait l'orgueil, l'épicuréisme attirait à la volupté. Les riches étalaient un luxe dont les détails pa-

(1) Tot sacrilegia Romanorum, quot trophæa; tot de diis, quot de gentibus triumphis. (*Tertull. ad. nat.* lib. II, cap. 17.)

raissent incroyables, même à notre siècle, et qu'ils entretenaient par les énormes usures dont ils dévoraient les pauvres. Le peuple aimait avec passion les jeux, le cirque, les théatres, et se livrait avec transport à ces divertissements. L'ambition des grands, érigée en vertu, et regardée comme une grandeur d'âme, après avoir longtemps troublé la république, l'avait enfin abattue, et menaçait sans cesse le trône qu'elle avait élevé. Les vengeances des hommes puissants avaient souvent rempli de proscriptions, et inondé de sang, et la ville et tout l'état. Imaginez toutes les passions déchaînées se livrant avec fureur à toute leur impétuosité, et vous concevrez une idée de la morale de l'empire romain au moment où l'Evangile lui fut présenté.

Je le demande avec confiance : Cet ordre de choses était-il favorable à l'introduction d'une nouvelle morale? L'attachement des peuples à des jouissances où ils plaçaient leur bonheur, auxquelles l'inclination les portait, dont l'habitude leur faisait un besoin, que le préjugé général leur faisait regarder comme légitimes, que consacrait l'exemple des divinités, n'était-il pas un obstacle très-puissant, et supérieur à toutes les forces humaines, à l'établissement d'une religion qui le contrariait?

XXXV. En quatrième lieu, dans cet empire universel que Rome exerçait, un lien intime unissait la religion à l'état. La politique de Numa l'avait formé; celle du sénat l'avait resserré; celle des Césars en faisait un des principaux ressorts de leur gouvernement. Le sacerdoce et l'empire, réunis dans la même main, augmentaient réciproquement le respect pour l'un, la soumission à l'autre. De magnifiques temples décoraient les villes et attiraient le concours des peuples. De nombreux colléges de prêtres, en augmentant la pompe du culte, multipliaient les intéressés à sa conservation. Des vestales, décorées de superbes priviléges, entretenaient continuellement le feu sacré, emblème de celui du patriotisme. Toutes les entreprises publiques commen-

çaient par des actes religieux. On offrait des pompeux sacrifices, on interrogeait les augures, on consultait les oracles. Dans les prospérités, on rendait grâces aux dieux ; dans les revers on les apaisait. L'opinion universelle était que Rome devait sa grandeur à leur protection. Que l'on juge quel devait être l'attachement de tout l'empire, souverain et sujets, grands et petits, pour une religion à laquelle ils croyaient attachées les destinées de l'état ; quel était leur éloignement de toute religion qui tendait à la détruire.

Ainsi, tout ce qui existait à cette époque, et de bien, et de mal, et de principes, et de prejugés, et de lois, et de coutumes, et d'affections, et d'antipathies, se réunissait, et formait comme une ligue, pour s'opposer à l'admission de la religion nouvelle. Voyons maintenant ce que cette religion apportait par elle-même, et indépendamment de tout secours surnaturel, pour triompher de ces obstacles.

ARTICLE II.

La doctrine chrétienne était-elle par elle-même de nature à être reçue favorablement, ou à être contredite ?

XXXVI. Le premier caractère que je remarque dans le christianisme est son opposition essentielle à toute autre doctrine, son impossibilité absolue à s'y amalgamer. Il différait par là de toutes les religions qui étaient venues successivement s'incorporer dans l'ancienne. Il présentait au monde une religion insociable, un culte incompatible avec tous les cultes, un Dieu ennemi de tous les autres dieux (1). Croit-on que cette manière de

(1) At enim odio dignus est quod ex orbe religiones expulit, quod ad deorum cultum prohibuit accedi ? Ergone ille religionis extinctor, et impietatis auctor arguitur, qui veram in orbe religionem induxit ? (*Arnob. adv. gentes*, lib. II, cap. 2.)

s'annoncer dans le monde fût bien propre à l'y faire recevoir (1)?

Mais entrons dans le détail; voyons ce qu'il y avait, dans la doctrine chrétienne, qui dût plaire ou déplaire aux nations, et les engager à l'adopter ou à la rejeter. Comparons ce qu'elle proposait au monde, avec les obstacles que nous avons vu le monde lui oppser; et examinons si elle était de nature à lever ou à augmenter ces difficultés.

XXXVII. Un enthousiasme philosophique avait saisi tous les esprits; la doctrine chrétienne commençait par anéantir tous les systèmes de philosophie alors existants, et par traiter de folie ce que le monde entier regardait comme le chef-d'œuvre de la plus haute sagesse (2). Il

---

(1) Decretis vero et regum, et eorum qui leges priscas condiderint, et philosophorum et poetarum et theologorum contrarias leges ponere, quæ simulacrorum cultum oppugnent, quæque quas volunt obtineant, easdemque inexpugnabiles et invictas in perpetuum constituere, quis ex omnibus qui unquam fuerint præstigiator cogitavit? At enim Salvator et Dominus noster, non sic quidem cogitavit, hoc ut aggredi non sit ausus; neque vero sic aggressus est, ut postea non perfecerit. Sed uno verbo, unaque voce, cum dixisset ad suos discipulos: *ite, instruite omnes gentes, docentes eas servare quæcumque mandavi vobis;* verbo rem atque efficaciam adjecit. Atque e vestigio in disciplinam venit brevi tempore omne genus et græcorum et barbarorum, et leges in cunctas nationes disseminatæ sunt, antiquæ superstitioni adversantes, leges dæmonum oppugnatrices, et omnes in multorum deorum culta inimicæ; leges Scytharum et Persarum et aliorum barbarorum moderatrices, et quæ damnaverint omnem ab omni jure alienum et ferinum cultum; leges quæ everterint quæcumque instituta habuerint Græci ab initio humani generis, et novam veramque pietatem induxerint. Cur igitur antiquis præstigiatoribus, ante Jesu tempora, aut etiam post, nihil tale aut simile inceptum est; ut probabiliter affirmare possimus illum ab aliis in iis quæ ad præstigias pertinent adjutum fuisse? Quod si nemo illi similem quempiam proferre possit (nullus enim illi tantæ auctor virtutis); jam ergo fatendum sit inusitatam quamdam divinamque naturam inter homines esse versatam, quæ sola et prima, ea quæ nunquam humanis auribus audita sint perfecerit. (*Euseb.*, *Demonst. Evang.*, lib. III.)

(2) Quod stultum est Dei, sapientius est hominibus. (1. *Cor.* 1, 25.) Una igitur spes hominibus vita est, unus portus salutis, unum re-

ne pouvait rester dans notre religion ni stoïciens, ni académiciens, ni péripatéticiens, ni épicuriens; il ne pouvait y avoir que des chrétiens. Cette philosophie nouvelle, ainsi l'ont appelée plusieurs saints Pères, était absolument exclusive. Toutes les sectes philosophiques avaient pour principe commun d'exalter la raison humaine, en soumettant tout, sans exception, à ses jugements; et le christianisme humiliait la raison, en lui montrant ses limites, en la soumettant à la foi, en lui présentant des mystères qu'il est ordonné de croire, défendu de sonder, impossible d'approfondir (1). Pouvons-nous, d'après cela, être étonnés, quand nous voyons les philosophes de toutes les classes, déposant leurs oppositions naturelles, se liguer et conspirer contre le christianisme? et ne conçoit-on pas aisément quelle était sur l'opinion publique l'influence de tous les hommes éclairés, réunis dans les mêmes principes, et combattant tous ensemble, de concert, la religion naissante (2).

XXXVIII. Nous avons vu, en second lieu, les na-

---

fugium libertatis, si abjectis quibus tenebantur erroribus, aperiant oculos mentis suæ, Deumque cognoscant in quo solo domicilium veritatis est, terrena et de terra ficta contemnere; philosophiam quæ apud Deum stultitia est, pro nihilo computent; et vera sapientia, id est, religione suscepta, fiant immortales hæredes. (*Lactant.*, *Epit. Divin. Institut.*, cap. 52.)

(1) Dat se Deus credendum et non definiendum. Mihi enim credere jussum est, non disputare permissum est. (*S. Athanas.*, *de Assumptione Hominis*, lib. III.)

(1) Quid sibi vult illud: ubi sapiens? Ac si diceret, ubi sunt illa philosophorum, ubi rhetorum, ubi sophistarum, ubi scriptorum? Facessunt omnia, et perierunt et evanuere. Nam ita splendida fuit victoria, ut illa jam ne compareant quidem. Ideo illis omnibus sic tanquam pulvis dissipatis, interrogat et ait: ubi sapiens? Apparuit crux; et illa omnia soluta sunt. Insonuit prædicatio: et facilius quam araneæ tela dissipata sunt. Ubi sapiens? Ubi verborum fastus? Ubi facundiæ pulchritudo? Ubi sophismatum gravitas? Ubi verborum vis? Ubi lingua acuta? Ubi conventus et concessus? Illa omnia detracta sunt, perierunt, corrupta sunt, abierunt, terga dederunt. (*S. Joann. Chrysost.*, Homil. *de Eleazaro, et de Septem Pueris*, n° 4.)

tions fortement attachées à leurs superstitions, et tenant à leurs idées religieuses par des préjugés fortement enracinés. Le christianisme arrive, prétendant déraciner tous les attachements, heurtant de front tous les préjugés.

L'éducation les avait profondément gravés dans les cœurs et dans les esprits. Les hérauts de l'Evangile crient hautement de tous côtés : « Peuples, égarés dans « les régions de l'erreur, tout ce que vous avez cru « jusqu'ici est des fables, tout ce que vous avez révéré « est des chimères; tout ce que vous avez adoré est des « démons. Arrachez de vos esprits les principes que « vous suçâtes avec le lait; étouffez dans vos cœurs les « affections dans lesquelles une longue habitude vous « fait placer votre bonheur ; abjurez au pied des nou- « veaux autels les dogmes que, par une succession « immémoriale, vous ont transmis vos ancêtres; ou- « bliez tout ce que vous avez appris, détestez tout ce « que vous avez chéri, méprisez tout ce que vous avez « respecté. »

Et que substituera le christianisme à tout ce qu'il ôte? Par quoi remplacera-t-il ce qu'il anéantit? Au lieu de ces fictions enchanteresses qui charmaient et séduisaient les esprits, il ordonne de croire des dogmes austères et incompréhensibles. Au lieu de ces fêtes pompeuses, de ces magnifiques cérémonies qui élevaient l'âme en l'amusant, et qui flattaient par les souvenirs agréables auxquels elles étaient liées, il prescrit un culte spirituel. Au lieu de ces divinités dans lesquelles le peuple admirait ses anciens héros, et que l'imagination multipliait et embellissait à son gré, il offrait aux adorations de la terre un homme sorti du peuple le plus méprisé, et dont la vie, passée dans l'état le plus bas, a été terminée, par l'ordre d'un président romain, dans un supplice infâme (1). Nous sommes instruits,

(1) Quid autem de illo dicentes videbantur fide digni? Quod cru-

accoutumés à révérer la croix, que nous regardons comme l'instrument de notre salut; mais transportons-nous au siècle auquel Jésus-Christ y fut attaché. C'était, dans l'opinion générale, le plus humiliant de tous les supplices, un supplice réservé aux esclaves, et dont un citoyen romain ne devait pas être souillé (1). L'idée seule d'adorer un crucifié jetait sur la religion qui la proposait, une prévention de mépris et de dégoût, et élevait un des plus puissants obstacles à sa propagation.

La nouveauté même du christianisme, que l'on comparait à l'antiquité révérée de l'idolâtrie, formait contre lui un violent préjugé; et nous voyons ses apologistes

---

cifixus esset; quod ex paupere muliere judæa natus esset, quæ desponsata fuerat judæo fabro; quod ex gente esset orbi odiosa. Verum hæc omnia non modo non apta erant ad persuadendos et alliciendos auditores, sed ad omnes adversum concitandos idonea. (*S. Joann. Chrysost.*, *in primam epist. ad Cor.*, Homil. v, n° 5.)

Nec enim visibile aliquod regnum sectatoribus suis proponunt purpura ornatum, et corona refulgens, scrutatorumque et stipatorum numero et magnitudine circumseptum, et copiosum habens exercitum, ac duces fortiter in bello se gerentes, alia denique omnia quæ fama illustres possessores suos efficiant, sed speluncam, et præsepe, et pauperculam virginem et tenui fascia obvolutum infantulum illo in præsepi reclinatum; et oppidum in quo hæc gesta sunt pusillum et ignobile: crescentis ad hæc Infantis paupertatem, et famem, et sitim, et languorem de via: et post hæc passionem ab omnibus decantatam; alapas in maxillam inconcussas: terga flagris discissa, crucem, clavos, fel, acetum, mortem. Et tamen, cum hæc et similia narrent apostolorum scripta, fidem faciunt. (*Theod.*, sermo VIII, *de Martyribus.*)

(1) Misera est ignominia judiciorum publicorum, misera mutatio bonorum, miserum exilium, sed tamen in omni calamitate retinetur aliquod vestigium libertatis. Mors denique si proponitur, in libertate moriamur. Carnifex autem, et obductio capitis, et nomen ipsum crucis, absit, non modo a corpore civium romanorum, sed etiam a cogitatione, oculis, auribus. Harum enim omnium rerum, non solum eventus atque perpessio, sed etiam conditio, expectatio, mentio ipso denique, indigna cive romano, atque homine libero est. (*Cicer.*, *pro M. Rabirio*, n° 5.)

occupés à réfuter cette objection de ses adversaires (1). Les peuples voyaient avec dédain le commencement du christianisme dans la venue toute récente du Christ. Ils ne connaissaient pas cette chaîne de prophéties, qui font remonter l'origine de notre religion jusqu'à celle du monde, et qui lient le réparateur du péché au premier auteur du péché (2). Le respect naturel pour l'antiquité, le sentiment inné qui porte à révérer, comme des vérités incontestables, ce qui est consacré par l'assentiment des siècles, les attachant à un culte dont l'origine se perdait dans la nuit des temps; les éloignait de celui qui, dans leurs idées, était sorti de terre depuis quelques jours.

XXXIX. Le troisième obstacle que nous avons observé dans les dispositions des peuples à la propagation de l'Evangile était la corruption universelle de la morale; et la morale évangélique était, par sa sévérité, la plus propre à augmenter encore, et à porter au plus haut degré cette difficulté. Les hommes se livraient sans retenue, comme sans scrupule, à toutes leurs passions; et la loi chrétienne ne tolère aucune passion, n'en ménage aucune, ne compose avec aucune; elle

---

(1) Adversus hæc igitur nobis negotium est, adversus institutiones majorum; adversus vetustatem, consuetudinem, necessitatem, adversus exempla, prodigia, miracula, quæ omnia adulterinam istam divinitatem corroboraverunt. (*Tertull. ad Mat.*, lib. II, cap. I.)

Sed quod agimus novum est: quod autem apud vos priscum est, et nimiæ vetustatis. Ecquid istud vos juvat, aut nostram causam, rationemque contristat? (*Arnob. adv. Gentes*, lib. II, cap. 71.)

(2) Errant igitur qui deorum cultus ab exordio rerum fuisse contendunt; et priorem esse gentilitatem, quam Dei religionem; quam putant posterius inventam, quia fontem et originem veritatis ignorant. (*Lactant., div. Instit.*, lib. II, cap. 14.)

Nam res ipsa quæ nunc christiana religio nuncupatur erat apud antiquos, nec defuit ab initio generis humani, quousque ipse Christus veniret in carne. Unde vera religio quæ jam erat, cœpit appellari christiana. (*S. August., retract.* lib. I, cap. 13. *Vid. id. ep.* CII, *ad Deogratias*, quæst. secun. n° 12, et serm. CCCI; al. CIX, *de Div.* n°s 1 et 2.)

ordonne de les combattre, de les réprimer toutes. Les hommes plaçaient leur bonheur dans leurs jouissances, dont ils usaient avec l'immodération la plus effrénée; et la loi chrétienne en prescrit impérieusement le sacrifice : elle ordonnait aux peuples, qui n'avaient jamais entendu ce langage, de remplacer les agréments du luxe par les rigueurs de la mortification, d'enchaîner les projets de l'ambition dans les liens de l'abnégation, d'abaisser les prétentions de l'orgueil sous le joug de l'humilité, d'étouffer les fureurs de la vengeance dans les embrassements de la charité, de répandre les trésors de l'avarice dans les profusions de l'aumône, d'éteindre le feu de la volupté par les larmes de la pénitence. Se faire chrétien, était commencer une vie diamétralement opposée à celle que jusque-là on avait menée avec une entière sécurité de conscience (1). Pour y engager les nations, il fallait changer leurs goûts, redresser leurs penchants, abolir leurs coutumes, plier leurs habitudes, anéantir eurs affections. La profession du christianisme était le renoncement à tout ce dont on avait fait son souverain bien, l'adoption de ce qu'on avait toujours regardé comme le comble du malheur, le détachement de toutes choses auxquelles porte la nature, l'attachement à toutes celles auxquelles la nature répugne. Si on a tant de

---

(1) Præter ea autem quæ dicta sunt, aliud non levius erat quod mutationem difficilem redderet. Ad consuetudinem enim, et ad pericula, id addas quod hæc præcepta onerosiora essent, et ea a quibus abducebant levia et facilia. Nam a fornicatione ad castitatem vocabant; ab amore vitæ ad mortem, ab ebrietate ad jejunium, a risu ad lacrymas et compunctionem, ab avaritia ad paupertatem, a securitate ad pericula : et per omnia extremam exigebant accurationem. Nam ait : *turpitudo et stultiloquium et scurrilitas ne exeant ab ore vestro.* Et hæc dicebant iis qui nihil aliud sciebant, quam inebriari, ventri indulgere ; iis qui dies festos agebant non alio modo consistentes, quam ex turpitudine, risu et universa comœdia. Itaque, non modo quod philosophiam exigerent onerosa illa præcepta erant, sed quod hominibus proferrentur, qui in licentia, turpitudine, stultiloquio, risu, rebusque comicis educati essent. (*S. Joan. Chrysost.*, *in primam epist. ad Cor.*; Homil. VII, n° 3.)

peine à engager des hommes nés et élevés dans le seins du christianisme, et qui sont persuadés de sa vérité, à pratiquer dans leur exactitude ses saintes règles, quelle énorme difficulté ne devait-on pas avoir à y amener des hommes élevés dans des principes absolument contraires? Et parmi les incrédules de nos jours, presque tous, tous peut-être, ne renoncent à la religion que pour secouer le joug onéreux de sa morale. Peuvent-ils de bonne foi imaginer qu'il fût dans la nature de déterminer à s'en charger, des hommes qui l'avaient en aversion par principes, comme par inclination et par habitude, et dans qui l'horreur naturelle pour la double mortification des passions et des sens, était soutenue par le préjugé antique, fortifiée par l'exemple universel et consacrée par celui des dieux (1)?

XL. Enfin le préjugé national, né de la politique et entretenu par elle, qui attachait l'universalité des peuples au paganisme, eût suffi lui seul pour les détourner d'embrasser notre religion. Le sacerdoce et l'empire étaient réunis dans la même main; le christianisme les séparait. A côté du trône des Césars il élevait la chaire des pontifes. Il établissait vis-à-vis de la puissance civile une puissance spirituelle, non pas opposée sans doute, mais qu'on pouvait, dans les idées mondaines, craindre qui ne le devînt, et que malheureusement on a trop souvent, au préjudice de l'une et de l'autre, regardée comme rivale. Les immenses prospérités de l'empire romain étaient, dans l'opinion universelle, attribuées aux divinités qu'il adorait. Le sénat

(1) Etenim quos remotis etiam vitiorum illecebris a malo avertere, atque a deteriori parte ad meliorem traducere difficile est. Quis tandem his, ut placidi et moderati sint, persuaserit : cum deos vitiosarum affectionum duces ac patronos habeant : ubi vitiosum esse, non modo non turpe, sed honorificum etiam existimatur? Ut pote deorum aliquem defensorem ac patronum assumens, qui vitiosa hac affectione laboret; atque aris et sacrificiis ornatur; legitimamque libertatem nacta est. (*S. Gregor. Naz. adv. Julianum*, Orat. III, n° 115.)

était venu à bout de persuader que, longtemps avant, elles avaient été prédites par les sibylles. Comment faire adopter un Dieu qui proscrivait, qui réduisait en poudre tous ces dieux protecteurs? Et ce n'est pas ici un raisonnement de pure spéculation. Lisez les écrits des anciens, et vous verrez que c'était là une des difficultés que les ennemis du christianisme lui opposaient. Tout ce qui était arrivé de splendeur à l'état, il le devait à sa religion (1) : tout ce qui arrivait de maux dans le monde, la religion chrétienne en était responsable (2). Pense-t-on que ce fut une chose aisée de faire revenir le peuple d'une prévention aussi générale, aussi invétérée, liée à d'antiques prophéties dont il croyait voir l'accomplissement?

---

(1) Sed quam verum est fastigium romani dominii religiositatis meritis deputare cum post imperium sive adhuc regnum, auctis jam rebus, religio profecerit. Nam etsi a Numa concepta est curiositas superstitiosa, nondum tamen, aut simulacris, aut templis, res divina apud Romanos constabat..... Nondum enim tunc ingenia Græcorum atque Thaseorum fingendis simulacris urbem inundaverant. Ergo non ante religiosi romani quam magni : ideoque non hoc magni quia religiosi. (*Tertull.*, *apol.*, cap. xxv.)

(2) Prætexentes ad odii defensionem illam quoque vanitatem, quod existiment omnis publicæ cladis, omnis popularis incommodi christianos esse in causa. Si Tiberis ascendit in mœnia ; si Nilus non ascendit in arva, si cœlum stetit, si terra movit, si fames, si lues, statim christianos ad leonem. (*Tertull.*, *Apol.*, cap. xxxix.)

Qui nostram omnibus modis doctrinam calumniantur, existimant causam tantæ quæ nunc est rerum perturbationis eam esse, quod fidelium numerus increscit; nec eos profligandos curent præsides, ut superioribus temporibus factitatum. (*Origen. contra Celsum*, lib. III, n° 15.)

Sed enim cum dicas plurimos conqueri quod bella crebrius surgant, quod lues, quod fames seviant, quodque imbres et pluvias serena longa suspendant, nobis imputari : tacere ultra non oportet ; ne jam non verecundiæ, sed diffidentiæ esse incipiat quod tacemus : et dum criminationes falsas contemnimus refutare, videamur crimen agnoscere. (*S. Cypriam. ad Demetriam.*)

Cum igitur hæc ita sint, neque ulla irruperit novitas, quæ tenorem perpetuum rerum dissociata continuatione deduxerit, quid est istud quod dicitur, invectam esse labem terris, postquam religio christia-

Il est donc certain que non-seulement la doctrine chrétienne n'était pas, par sa nature, propre à lever les obstacles qu'apportaient à sa propagation les dispositions des peuples, mais que sa nature même était un obstacle très-puissant à ce qu'elle se propageât.

ARTICLE III.

Les premiers prédicateurs de la religion chrétienne étaient-ils choisis de manière à la faire admettre ou rejeter?

XLI. On conçoit aisément que le nom d'un auteur contribue à faire recevoir sa doctrine. Le rang, les talents, la célébrité donnent de l'influence sur l'opinion publique. Les anciennes sectes philosophiques devaient un grand nombre de leurs partisans à la réputation de leurs fondateurs, et il y avait telle école où la dernière raison qu'on donnait d'une assertion, était : Le maître l'a dit. Et ne pouvons-nous pas observer aussi que ce sont les funestes talents, la déplorable célébrité de plusieurs des chefs de l'incrédulité, qui attirent dans leur parti un grand nombre d'esprits superficiels, qui, incapables de toute étude, se font un point d'honneur de penser comme ceux dont ils admirent le génie? Examinons donc ici quels étaient ceux qui les premiers ont répandu l'Evangile dans le monde. Voyons s'ils étaient tels, qu'ils dussent naturellement opérer la grande révolution qui a suivi leur prédication, ou si,

---

na intulit se mundo, et veritatis absconditæ sacramenta patefecit. Sed pestilentias, inquiunt, et siccitates, frugum inopiam, locustas, mures, et grandines, resque alias noxias, quibus negotia incursantur humana, dii nobis important, injuriis vestris atque offensionibus exasperati. (*Arnob. adv. Gentes*, lib. I, cap. 3.)

Illis enim qui contra christianam fidem querelas impias jactare non quiescunt, dicentes quod antequam ista doctrina per mundum prædicaretur, tanta mala non patiebatur genus humanum, facile est ex evangelio respondere. (*S. Aug.* epist. CXI; al. CXXII, *ad Victorianum*, n° 2.)

au contraire, leurs personnes n'étaient pas un obstacle naturel à leurs succès.

XLII. Où Jésus-Christ trouve-t-il les instruments propres à l'exécution de son vaste projet? Où va-t-il chercher les hommes qu'il charge d'aller jusqu'aux extrémités de la terre, faire adopter sa religion à toutes les nations? Choisit-il, parmi ceux qui ont reçu sa doctrine, des hommes doués de génie, puissants en éloquence, ornés de connaissances? Envoie-t-il un Joseph d'Arimathie, un Nicodème, un Nathanaël, qui sont entre les chefs du peuple, et dont le nom et les lumières pourront donner du poids à leur enseignement? Non. Pour l'entreprise la plus difficile que la terre eût jamais vue, pour faire abjurer à tous les peuples du monde une religion à laquelle ils tiennent par tous les genres de liens, pour leur faire adopter universellement une doctrine qui répugne à toutes leurs pensées comme à toutes leurs affections, il ramasse sur les sables de la mer, dans des comptoirs de péagers, douze hommes de la dernière classe du peuple, de l'intelligence la plus bornée, dépourvus d'éducation, n'ayant aucune notion des premiers éléments des sciences, aucune idée des arts, aucune teinture des lettres (1). Voilà les hommes à qui il donne la mission de changer la face de l'univers. Ils sont faibles et timides; à son premier danger ils l'ont abandonné lâchement; le chef qu'il leur donne l'a

---

(1) Elegit discipulos quos et apostolos nominavit, humiliter natos, inhonoratos, illiteratos, ut quidquid magnum essent et facerent, ipse in eis esset et faceret. (*S. August. de Civit. Dei*, lib XVIII, cap. 49.)

Prædicatores infimos, abjectosque habere studuit, qui fideles populos ad spiritalis patriæ ædificia superna colligerent: Unde in evangelio Dominus Nathanaelem laudat; nec tamen in sorte prædicantium numerat: quia ad prædicandum eum tales venire debuerant, qui de laude propria nihil habebant: ut tanto solidius veritatis esse cognosceretur quod agerent, quanto et aperte cerneretur quia ad id agendum per se idonei non fuissent. Ut ergo mira potestas per prædicatorum linguas elucesceret, prius mirabilius actum est ut eorumdem prædicantium meritum nullum esset. (*S. Gregor. Mag. Moral.* lib. XXXIII, cap. 16, n° 33.)

même formellement renié : et c'est à eux qu'il ordonne de braver toutes les persécutions, tous les supplices qu'attirera sur eux leur prédication (1). Ils sont grossiers et de la plus profonde ignorance, ne sachant que la langue de leur pays; et ce sont eux qu'il envoie défier les génies les plus puissants et les plus exercés, et confondre, dans toutes les langues, les plus habiles philosophes du siècle le plus éclairé.

XLIII. Quelle énorme disproportion entre l'ouvrage qu'entreprend Jésus et les instruments qu'il y emploie (2)! Son intention est-elle donc de rendre son

---

(1) Sed quæ tandem vox laudis ejus audiri efficienda est, neque eâ quod credentium animos posuerit in vitam, quod apostolicæ prædicationi, et martyrum confessioni constantiam et perseverantiam largitus sit confitendi; quorum discursibus orbem terræ, quibusdam quasi pedibus, cœlestis regni prædicatio transcurrit..... Non enim humanarum comminationum terriculis apostoli deflexi sunt; neque firmitas pedum insistentium a fidei gressu commota est, qui super judicii et regni æterni dominum prædicarent. (*S. Hilar., Tract. in psalm.* LXV, n° 19.)

(2) Cum enim cogitasset id quod nullus unquam cogitavit, proprias leges, novamque doctrinam, in omnes disseminare nationes, omneque hominum genus eam docere pietatem quæ unum supremum Deum veneratur, hujusce rei se magistrum exhibere, omnium maxime agrestibus, maximeque ignobilibus putavit sibi esse utendum hujus consilii ministris : utpote cum verisimile sit illum censuisse præter omnium rationem hæc se facturum. Quo enim pacto qui ne deducere quidem os idonei erant, saltem uniuscujuspiam hominis præceptores fieri potuerunt; nedum virorum conventus. Quomodo autem multitudinem alioqui erat instruere, qui ab omni eruditione abhorrebant. Ac hoc quidem fecit, quod et divinum consilium, et vim divinam, quæ in illis et cum illis ipsum opus obibat, declararet. Ergo cum illos vocasset, tum primum dixit : *venite, sequimini me : et faciam vos piscatores hominum.* Cum vero jam illos sectatores esset adeptus, divinaque sua vi afflasset, roboreque atque animi confidentia complesset, jamque veluti quoddam vere Dei verbum ipseque Deus tantorum auctor miraculorum intelligentium rationaliumque animarum creatores illos constituisset, remque ipsam atque efficaciam voci illi qua dixerat : *venite, sequimini me, et faciam vos piscatores hominum*, simulque et operarios et magistros pietatis illos fecisset, tum in omnes gentes dimisit, suæque doctrinæ præcones declaravit. Quis autem non stupescat? Quis non incredibile merito existimet id quod omnem fidem superat miracu-

grand dessein, déjà hérissé de difficultés si énormes, plus impraticable encore? Oui, ce sont là véritablement ses vues. Il choisit, ce sont les apôtres eux-mêmes qui le disent, ce qu'il y a de plus inepte dans le monde pour confondre tous les sages du monde; ce que le monde a de plus faible, pour triompher de ce qu'il y a de plus fort; ce que le monde regarde comme le plus vil et le plus méprisable, ce qui n'existe en quelque sorte pas à ses yeux, pour abattre ce qu'il y a dans le monde de plus grand (1). Nous voyons le résultat de ce combat d'un genre tout nouveau, entre la simplicité et la dialectique la plus sublime, entre l'ignorance et l'érudition

---

lum? Nullus certe eorum qui unquam alicujus claritatis inter homines fuerunt, non rex, non legum inventor, non philosophus, non græcus, non barbarus, hujusmodi quicquam cogitasse narratur: ac ne somniasse quidem aliquid quod ad hoc proxime accedat. Satis enim superque unusquisque talium semper habuit, dummodo in sua regione institutum suum propositumque compleret, et quæ bonæ utilesque vitæ essent leges eas in una saltem sua ipsius gente sancire ac tueri posset. At hic noster nihil mortale aut humanum molitur. Considera vero cum rursus tanquam vere Deus vocem emiserit, ubi suis illis adeo ignobilibus ad verbum dixit discipulis: *euntes*, *docete omnes gentes*. Quid? Si discipuli, ut fit, suo præceptori respondissent, ac dixissent: Quo tandem modo istud a nobis fieri poterit? Quomodo Romanos, exempli gratia, publice docebimus? Quomodo autem Ægyptios alloquemur? Qua vero lingua homines unam syriacam vocem audire soliti, apud Græcos utemur? Qua apud Persas, Armenos, Chaldæos, Scythas, Judos, ac denique omnes quascumque offendemus barbaricas gentes? Quomodo illis persuadebimus, ut deos quidem patrios deserant, unum vero omnium quæcumque sunt Deum opificem colant? Qua porro dicendi vi freti, tantum facinus aggrediemur? Quæ autem perficiendi spes aderit hominibus, qui leges figere audeant contrarias legibus quascumque omnes gentes de patriis diis a condito ævo servaverint? Quibus tandem copiis, et qua vi nobis liceat isti audaciæ superesse? (*Euseb.*, *Demons. Evang.*, lib. III.)

(1) Quæ stulta sunt mundi elegit Deus, ut confundat sapientes; et infirma mundi elegit Deus, ut confundat fortia: et ignobilia mundi et contemptibilia elegit Deus, et ea quæ non sunt, ut ea quæ sunt destrueret. (1. *Cor.* 1, 17, 28.)

Infirma mundi elegit Deus, *ut confundat fortia*: ignobiles vocavit ut nobiles vinceret; piscatores elegit ut reges subjugaret. (*S. Gregor. Magn.*, *Expos. in* 7 *psalm. pœnit. in* 5 *psalm.*, n° 23.)

la plus profonde, entre la grossièreté et l'éloquence la plus brillante (1). Riches, pauvres, nobles, rois, savants, orateurs, philosophes, tout a fini par venir se prendre dans le filet des pêcheurs (2). Figurez-vous, cette comparaison est de St. Chrysostôme, douze hommes sans armes et faibles de corps, se jetant au milieu d'une nombreuse multitude de guerriers armés, ne recevant aucun mal des traits innombrables qu'on leur lance, et sans autres armes que leurs mains, vainquant leurs ennemis, tuant les uns, amenant les autres captifs. Direz-vous que cette victoire est due à une force humaine? Mais, ajoute le saint docteur, le triomphe des apôtres est bien plus admirable encore. Il est moins étonnant de voir des hommes nus n'être pas blessés, et vaincre leurs nombreux ennemis, que de voir des hommes sans connaissances, sans lettres, de simples pêcheurs, devenir les lumières du monde en surmontant de si énormes obstacles, et n'être arrêtés dans leur marche, ni par leur petit nombre, ni par leur pauvreté, ni par leur ignorance, ni par leur timidité, ni par l'universalité des anciennes coutumes, ni par la grande sévérité de la doctrine qu'ils prêchent, ni par les morts cruelles dont ils sont à chaque moment menacés, ni par l'immense multitude de ceux qui sont engagés dans l'erreur, ni par l'autorité imposante de ceux qui les y

---

(1) Elegit quippe stulta mundi, ut confundat sapientes. Prius namque collegit indoctos, et postmodum philosophos; et non per oratores docuit piscatores, sed mira potentia per piscatores subegit oratores (*S. Gregor. Magn.*, *Moral.*, lib. XXXIII, cap. 18, n° 35.)

(2) Ille qui discipulos suos fecit piscatores hominum intra retia sua omne genus auctoritatis inclusit. Si multitudini credendum est, quid copiosius ecclesia toto orbe diffusa? Si divitibus credendum est, attendant quot pauperum millia. Si nobilibus intus est, jam pene tota nobilitas. Si regibus, videant omnes subditos Christo. Si eloquentioribus, doctioribus, prudentioribus intueantur, quanti oratores, quanti periti, quanti philosophi hujus mundi ab illis piscatoribus irretiti sunt, ut ad salutem de profundo adtraherentur. (*S. August.* serm. 4; *al. de Div.* LXIII, n° 4.)

ont entraînés (1). Nous le disons aux incrédules avec confiance : Plus vous ravalez et avilissez les apôtres, plus vous relevez leur courage. Plus vous faites sentir leur incapacité, leur impuissance à établir la religion, plus vous prouvez qu'elle a été établie par une puissance supérieure à la leur (2). En supposant avec vous

---

(1) Dei enim, si duodecim viri rei militaris imperiti, in armatam pugnatorum innumerabilium aciem irrumpentes, non inermes tantum, sed corpore infirmi, ab illis nihil male paterentur, neque innumerabilibus telis impetiti sauciarentur : habentes autem tela infixa corpori nudo omnes prosternerent, non armis utentes, sed manu ferientes, deinde alios occiderent, alios captivos abducerent, nullis acceptis vulneribus ; an quis diceret rem talem gestum humanum esse ? Atqui apostolorum tropœum longe illo mirabilius est. Longe enim mirabilius est quam nudum non vulnerari, quod imperitus, et illiteratus atque piscator, tantum superet gravitatem ; ac neque a paucitate, neque a paupertate, neque a periculis, neque a prævia consuetudine, neque a severitate rerum quas præcipiebant, neque a quotidianis mortibus, neque ab eorum qui decepti fuerant multitudine, neque ab eorum qui deceperant auctoritate impedirentur. (*S. Joann. Chrysost.*, *in ep. primam ad Cor.* Homil. III, n° 5.)

(2) Adstruamus igitur piscatoris artem frequentius, ut plenius de virtute credamus. Fuerit minister ignobilis, ut sit evangelista nobilior ; paupertate egenus, ut virtute locupletior. Vilis ad honorem videatur, sed pretiosus ad fidem. Quanto minus creditur piscatori, tanto amplius creditur : quia non sua, sed divina sunt quæ locutus est. Obsequitur plebea conditio : expectationem aufert sapientiæ sæcularis ; opinionem auget sapientia spiritalis. Qui legem non didicit, et quæ legis sunt sapit, ipse sibi lex est. Qui legem non didicit, et ultra legem loquitur, ab eo accepit a quo lex venit. (*S. Ambros. de Virginitate*, cap. XX, n° 132.)

Et cum dixerint illos agrestes fuisse apostolos, non addamus etiam fuisse indoctos, illiteratos, pauperes, viles et obscuros. Non sunt hæc maledicta apostolis illata : sed ad illorum gloriam cedit, quod tales cum essent, toto orbe terrarum fuerint clariores. Hi enim idiotæ, agrestes, indocti, sapientes illos, potentes tyrannos qui divitiis, gloria, et externis cæteris rebus fruebantur et gloriabantur quasi nec viri essent, profligarunt. Unde palam est magnam esse crucis potentiam ; et hæc non humana vi facta esse. Non enim humanæ naturæ sunt illa ; sed supra naturam patrata sunt. Cum autem supra naturam, et admodum ultra naturam quædam efficiuntur cum decoro et utilitate, palam est illa ex divina quadam virtute operatione facta esse. (*S. Joann. Chrysost.*, *in epist. primam ad Cor.* homil. III, n° 4.)

qu'il n'y a eu, pour opérer cette immense révolution, que des moyens naturels, c'est, qu'on me pardonne cette expression, une ridicule absurdité à Jésus-Christ d'en charger des hommes tels que les apôtres : c'en est une autre tout aussi révoltante que des hommes tels que les apôtres aient osé l'entreprendre (1). Mais ce qui est plus inconcevable, ce qui répugne plus encore que tout le reste, c'est que des hommes tels que les apôtres aient réussi, et que l'univers entier se soit soumis à eux. Au contraire, en admettant, comme Jésus-Christ l'annonçait, comme les apôtres le publiaient, comme le monde l'a reconnu, que c'est une puissance surnaturelle qui se déploie, Jésus-Christ, les apôtres, le monde agissent raisonnablement. Il n'avait pas besoin de choisir des hommes doués de talents et de connaissances, celui qui avait droit de leur dire : Quand vous serez interrogés, ne vous mettez pas en peine de ce que vous aurez à répondre. Ce ne sera pas vous qui parlerez, ce sera l'Esprit divin qui parlera par vous (2). Il leur était inutile d'étaler dans leur prédication les discours persuasifs de l'éloquence humaine, à ceux qui avaient reçu le pouvoir de montrer les dons de l'Esprit saint, et la

---

(1) At illi non modo exempla non habebant queis se superaturos sperarent ; sed etiam habebant quod superaturi non essent. Multi namque qui innovare tentaverant extincti fuerant. Non de Græcorum rebus loquor : illæ quippe nondum erant, sed de ipsis Judæis eodem tempore, non cum duodecim hominibus, sed cum magna multitudine res aggressis. Nam Theudas et Judas magnos habentes hominum cœtus, cum discipulis perierant. Et ex his exemplis ortus timor poterat illos deterrere, nisi admodum persuasi fuissent sine divina virtute non posse quempiam superare. Quod si etiam se vincere posse sperabant, qua spe fulti tanta adiissent pericula nisi ad futura respexissent ? (*S. Joann. Chrysost.*, *in epist. primam ad Cor.* homil. v, n° 3.)

(1) Cum autem tradent vos, nolite cogitare quomodo aut quid loquimini. Dabitur enim vobis in illa hora quid loquamini. Non enim vos estis qui loquimini. Sed Spiritus Patris vestri qui loquitur in vobis. (*Matth.* x, 19, 20.)

force divine (1). Il ne leur était pas nécessaire d'examiner quels étaient les discours des apôtres, à ceux qui voyaient leurs œuvres miraculeuses (2).

XLIV. Jésus-Christ a choisi, pour établir sa religion, des hommes à qui tout manquait pour un aussi grand ouvrage. Quel a donc pu être son motif? Il n'en a eu, il n'a pu en avoir d'autre que celui que déclare son apôtre : il a voulu que l'établissement de sa religion ne pût jamais être attribué à la sagesse humaine, mais manifestât clairement la force de Dieu (3). En donnant à la terre sa religion, il s'est proposé non-seulement de la répandre dans tous les pays, mais de la perpétuer dans tous les siècles. Son intention a été que l'établissement même de la foi fût dans tous les temps la confirmation et la preuve de la foi. Il a cherché exprès, pour fonder sa religion, les hommes qui en étaient les plus incapables, afin que nous, qui dans la suite des siècles serions appelés à contempler ce magnifique ouvrage, n'y puissions trouver aucune trace d'une main humaine, et que nous vissions partout empreinte la main divine dont il est sorti (4).

---

(1) Sermo meus, et prædicatio mea, non in persuasibilibus humanæ sapientiæ verbis, sed in ostensione spiritus et virtutis. (1. *Cor.* II, 4.)

(2) In quibus (apostolis) syllogismos Aristotelis contortaque Chrysippi acumina resurgens mortuus confutabat.. (*S. Hieron.* epistola XXXIII, *ad Pammachium.*)

(3) Ut fides vestra, non in sapientia hominum, sed in virtute Dei. (1. *Cor.* II, 5.)

(4) Ergo ad hæc respondeo : qui prudenter et candide res ab apostolis Jesu gesta possunt examinare, iis manifestum fieri hos divina virtute roboratos fuisse oportere, ut edocerent christianam religionem, et homines verbo Dei subjicerent. Non enim iis secundum artes græcorum dialecticas, aut rhetoricas discendi facultas et disserendi ratio inerat, qua auditores sibi conciliarent. Atque etiamsi Jesus elegisset, et doctrinæ suæ ministros adhibuisset eos qui multorum opinione sapientes habentur, et aut cogitandi subtilitate, aut sermonis facundia multitudinis plausus captare possunt, juxta, meo quidem

ARTICLE IV.

Les moyens employés par les apôtres étaient-ils, par leur nature, propres à favoriser ou à empêcher la propagation de la religion ?

XLV. Oublions pour un moment ce que nous venons de dire de l'incapacité profonde des apôtres ; supposons-

---

judicio, suspicio fuisset simili cum ratione atque via qua philosophi sectæ cujuspiam auctores usi sunt ; neque quod promissum est de doctrinæ ejus divinitate videretur adimpletum. Nam sermo et prædicatio fuissent in persuasione illius sapientiæ, quæ verborum lenocinia, et aptæ compositionis blanditias affectat : et fides hæc nostra perinde ac ea quam sui dogmatis habent hujusmodi philosophi fuisset *in sapientia hominum et non in virtute Dei*. Nunc autem ecquis est, qui cum videt piscatores et publicanos, vel primorum elementorum imperitos, id enim de illis scriptura testatur, et Celsus ipsis inscitiam suam vere describentibus credit), confidenter de fide Jesu adjungenda : non modo apud judæos disputare, sed etiam apud reliquas gentes prospere Jesum annuntiare, non quæsierit unde illis inesset persuadendi facultas. Neque enim erat vulgaris. Ecquis non dixerit Jesum in apostolis divina quadam virtute executum fuisse quod his promiserat verbis : *venite post me ; faciam vos piscatores hominum*. (*Origen. contra Celsum*, lib. I, n° 62.)

Admirabiles illi, prorsusque divini apostoli Servatoris nostri, cum essent vita quidem et moribus castigatissimi, et omnibus virtutibus ornati, sermone autem ipso rudes essent atque inculti, freti divina et mirifica virtute ipsis a Servatore concessa, artificioso verborum ornatu magistri sui præcepta exponere, neque noverant, neque item conabantur. Sed adjuvantis ipsos Spiritus sancti demonstratione et virtute Christi, quæ per ipsos plurima perpetrabat miracula, tantummodo utentes, notitiam regni cœlorum orbi terrarum nuntiabant. (*Euseb.*, *Hist. Eccles.* lib. III, cap. 24.)

Vocavit discipulos suos et elegit duodecim ex ipsis, quos ad propagandum auxilium salutis humanæ per terrarum orbem satores fidei destinare. Simul adverte cœleste consilium. Non sapientes aliquos, non divites, non nobiles, sed piscatores et publicanos quos dirigeret, elegit : ne traduxisse prudentia, ne redemisse divitiis, ne potentiæ, nobilitatisque auctoritate, traxisse aliquos ad suam gratiam videatur ; ut veritatis ratio, non disputationis gratia prævaleret. (*S. Ambros.*, *Expos. evang. Lucæ*, lib. V, n° 44.)

Nam tum demum Dei vis maxime elucet, cum per viles et abjec-

les, au contraire, contre l'évidence, contre l'opinion même de nos adversaires, des hommes profondément habiles, des imposteurs de l'adresse la plus raffinée. Examinons comment s'y prendraient de tels hommes pour répandre une doctrine nouvelle; cherchons les moyens qu'ils employeraient pour lui attirer des sectateurs. D'abord, ils travailleraient à se donner à eux-mêmes du relief, et à accréditer leur prédication par la considération personnelle qu'ils se concilieraient; ensuite ils auraient soin de composer une doctrine analogue aux idées les plus généralement reçues, et que l'on pût aisément gouter. Ils la prôneraient comme conforme à la saine raison; ils la produiraient avec précaution, d'abord, dans les lieux où ils espéreraient trouver le moins de difficultés; ils pourraient même, selon les circonstances, ne la produire que peu à peu, par degrés, et successivement dans ses diverses parties. Voilà les seuls moyens raisonnables, les seuls qui soient dans la nature, pour répandre et faire adopter une doctrine nouvelle et fausse. Des fourbes habiles, tels que dans ce moment on suppose les premiers prédicateurs de l'Evangile, ne pourraient pas en adopter d'autres. Tout plan contraire à celui-là les éloignerait évidemment de leur but, le leur ferait certainement manquer. Lors donc que nous voyons les apôtres employer précisément tous les moyens con-

---

tos ingentes res patrat. Ac proinde in alio etiam loco aiebat : *Virtus mea in infirmitate perficitur.* Qui in veteri quoque testamento per culices et muscas totos barbarorum exercitus in fugam vertebat..... Eodem itaque modo, hic quoque missis solum duodecim viris de orbe victoriam adeptus est. Idque etiam cum sibi infesta omnia haberent, ac bello in omnibus vexarentur. Dei ergo potentiam admiremur et adoremus. Sciscitemur a Judæis; sciscitemur ex gentilibus, quisnam universo terrarum orbi persuaserit ut a patriis institutis abscederet, atque ad alteram vivendi rationem sese conferret. Piscator, an tentoriorum effector? Publicanus, an indoctus et litterarum expers? Quam autem rationem haberet, nisi vis divina fuisset, quæ per illos omnia conficeret? (*S. Joan. Chrysost.*, *in epist. secundam ad Cor.*, homil. VIII, n° 4.)

traires à ces moyens que présente la nature, que prescrit le bon sens, il faut en conclure que, s'ils étaient des imposteurs, ils étaient des imposteurs bien maladroits. Mais leur prodigieux succès ne permet pas qu'on les taxe de maladresse. En un mot, ils n'étaient ni des fourbes habiles, puisqu'ils prenaient toutes les mesures qui devaient les écarter de leur objet, ni des fourbes imbéciles, puisqu'ils ont converti le monde. Ils n'étaient donc pas des fourbes, des imposteurs. Nous devons donc croire ce qu'ils ont dit, que c'était par une force divine qu'ils agissaient.

XLVI. Nous avons à prouver le fait, c'est-à-dire, que tous les moyens dont nous venons de parler, qu'auraient pris des hommes agissant d'après les lumières de la raison, non-seulement n'ont pas été suivis, mais ont été contrariés en tout point par les apôtres, et que leur marche a été diamétralement opposée à toutes les idées de la sagesse humaine. Cette discussion nous ramène à des choses que nous avons déjà traitées, mais sur lesquelles il est nécessaire de revenir.

XLVII. Nous avons vu que, loin de chercher à se donner du relief dans le monde, les apôtres ont rapporté, avec une sincérité qu'on ne voit dans aucun autre écrivain, tout ce qui pouvait leur nuire dans l'opinion de ceux à qui ils parlaient; qu'ils faisaient ces aveux spontanément; qu'ils n'y étaient pas obligés par la suite de leur narration; que l'histoire évangélique ne serait pas moins complète, quand ces aveux ne s'y trouveraient pas; enfin, que sans eux nous ignorerions ces circonstances humiliantes pour eux (1). Etait-ce un moyen de se faire valoir aux yeux des peuples, que de publier, comme ils le faisaient, leur basse extraction, et leur premier métier qui les éloignait de toute instruction?

Quelle idée donnaient-ils d'eux aux auditeurs, quand ils racontaient leurs propres imperfections et leurs dé-

---

(1) Voyez deuxième Dissert., part. 2, chap. I, n° XIII, page 224.

fauts, leur ambition qui aspirait à des grandeurs, leur jalousie qui excitait entre eux des querelles pour les places du royaume de Jésus-Christ, leur jactance loin du danger; leur lâcheté dès qu'il était commencé ? Engageaient-ils bien puissamment à adopter leur doctrine, quand ils racontaient qu'eux-mêmes ne l'avaient pas comprise, lorsqu'elle leur avait été enseignée, tant ils étaient bornés? Si on veut s'obstiner à soutenir que ce sont là des charlatans, il faut dire que ce sont des charlatans d'un genre bien extraordinaire, tels que jamais on n'en a vu, et que probablement on n'en reverra jamais; qui, pour se faire croire, imaginent de débiter tout ce qui doit leur ôter créance; qui, pour se faire chefs d'une grande révolution dans le monde, commencent par s'avilir eux-mêmes, et par rapporter sur leur propre compte ce qui peut leur faire perdre toute considération et toute estime.

XLVIII. Ainsi dégradés aux yeux du monde, quelle est la doctrine qu'ils viennent lui apporter? Nous l'avons encore vu (1); c'est la doctrine la plus faite pour être rejetée par le monde, la plus diamétralement opposée à toutes les idées alors reçues dans le monde, la plus propre, par la sévérité de sa morale, à révolter le monde profondément corrompu, et par l'incompréhensibilité de ses dogmes, à dégoûter le monde engoué de ses propres lumières.

Et cette doctrine si nouvelle, si opposée à tout ce que l'on pense, à tout ce que l'on aime, ils ne mettent aucune adresse à la publier; ils ne cherchent point à pallier l'incompatibilité de leur morale avec tous les principes qui dirigent alors les actions humaines. Ils veulent, dit-on, séduire le monde; et pour y parvenir, ils commencent par déclarer nettement qu'il est impossible de servir Dieu et le monde (2); que le monde est l'en-

---

(1) Voyez ci-dessus, article second, page 428.

(2) Non potestis Deo servire et mammonæ. *Luc.* XVI, 13.)

nemi de Dieu (1) ; que la sagesse du monde est opposée à celle de Dieu (2) ; que c'est un devoir de ne pas aimer le monde et tout ce qu'il renferme, parce que tout ce qui est dans le monde est criminel (3). Afin de se rendre agréables à leurs auditeurs et de capter leurs suffages, ils leur prescrivent, sans aucun ménagement, de renoncer à tout ce qui leur est cher et sacré. Préjugés, inclinations, mœurs, habitudes, affections, religion, ils ordonnent impérieusement de tout déposer. Ils parlent de même, sans feinte et sans détour, des mystères qu'ils annoncent. Ils conviennent nettement que la religion d'un crucifié est une folie aux yeux des nations (4), et ils exigent que les nations y croient. Ils reconnaissent que leur prédication doit paraître une folie (5), et ils prétendent que c'est le seul moyen d'être sauvé. Ils déclarent que ce qui semble raisonnable aux hommes est aux yeux de Dieu une déraison, et que ce qui est insensé devant Dieu est pour les hommes une sagesse (6) : et par une telle prédication ils imaginent de convertir, et ils convertissent en effet des hommes enthousiasmés de leur prétendue sagesse.

XLIX. Et où vont-ils prêcher avec tant de maladresse et si peu de ménagement une doctrine ainsi faite pour rebuter leur siècle? C'est précisément dans les lieux où

---

(1) Nescitis quia amicitia hujus mundi inimica est Deo? Quicumque ergo voluerit amicus esse sæculi hujus, inimicus Dei constituitur. (*Jac.* IV, 3.)

(2) Sapientia carnis inimica est Deo. (*Rom.* VIII, 7.)

(3) Nolite diligere mundum, neque ea quæ in mundo sunt. Si quis diligit mundum, non est caritas Patris in eo. Quoniam omne quod est in mundo concupiscentia carnis est, et concupiscentia oculorum et superbia vitæ, quæ non est ex Patre, sed ex mundo est. (1 *Joan.* II, 16.)

(4) Prædicamus Christum crucifixum..... gentibus stultitiam. (1. *Cor.* I, 23.)

(5) Placuit Deo per stultitiam prædicationis salvos facere credentes. (1. *Cor.* I, 21.)

(6) Nonne stultam fecit Deus sapientiam hujus mundi....? Quod stultum est Dei sapientius est hominibus. (1. *Cor.* I, 20, 25.)

elle doit être le moins accueillie, et où ils doivent trouver le plus d'obstacles à leur enseignement. Ils fondent leur religion sur des faits miraculeux; et pour les publier, ils choisissent, nous l'avons encore vu, le temps où ils viennent de se passer, la ville où ils ont eu lieu, l'occasion d'une fête qui rassemble un grand nombre de témoins de leur réalité ou de leur fausseté (1). Ce n'est qu'après que ces faits ont été constatés par ceux qui le pouvaient aisément, qu'après qu'ils ont été crus par beaucoup de personnes, qu'après que la religion a été professée dans la région où elle est née, qu'après que plusieurs églises y ont été fondées, que les apôtres en partent pour aller, selon l'ordre de leur maître, de Jérusalem, de la Judée et de la Samarie, faire retentir leur témoignage jusqu'aux extrémités de la terre (2). Voyez ces hommes si faibles, si grossiers, se jeter audacieusement au milieu du monde, non pas dans les petites bourgades, où ils pouraient espérer de convertir des hommes aussi peu instruits qu'eux, mais dans les villes les plus célèbres, où les lettres sont le plus cultivées, les sciences le plus florissantes, la philosophie le plus en honneur; c'est là, c'est où ils trouveront plus de vicieux à réformer, plus de superstitieux à éclairer, plus d'incrédules à convaincre, plus de savants à confondre, plus de fatigues à essuyer, plus de dangers à braver, plus d'obstacles de tout genre à surmonter, qu'ils vont arborer l'étendard de la foi. Suivez Pierre à Antioche et à Rome, Paul à Ephèse, à Corinthe, à Athènes : partout où vous saurez que sont les lumières, les talents, les connaissances, c'est là que vous trouverez les apôtres (3).

---

(1) Voyez deuxième Dissert., part. 2, chap. I, n° XVI, p. 228.

(2) Eritis mihi testes in Jerusalem, et in omni Judæa et Samaria, et usque ad ultimum terræ. (*Act.* I, 8.)

(3) Sane dum ego mecum in studio veritatis hujusce rei rationem exploro, nullam plane in ea vim ad probandum idoneam, neque grave quidquam aut fide dignum invenio, at ne probabile quidem; usque adeo ut fatuum saltem quempiam illi in suam sententiam tra-

L. Je crois que le fait que je m'étais proposé de prouver, l'est complètement; savoir : que par la manière dont les apôtres s'y sont pris pour prêcher l'Evangile, ils ont ajouté de nouvelles difficultés aux difficultés déjà si énormes que présentait leur prédication. Il reste donc certain que non-seulement ils ont méprisé, rejeté tous les moyens humains, mais que même ils les ont mis contre eux, et qu'ils se sont fait des obstacles de tout ce qui aurait pu leur servir de ressources.

ARTICLE V.

L'autorité publique était-elle favorable ou contraire à la propagation du christianisme ?

LI. Le christianisme, pendant ses trois premiers siècles, a été constamment contrarié, et presque toujours persécuté par l'autorité souveraine. Cette vérité est évidente pour quiconque a la plus légère notion de l'histoire de ces siècles.

La religion chrétienne était encore concentrée dans la Judée, et déjà la fureur persécutrice, qui avait fait périr son auteur, se déployait contre elle. Dieu a voulu que, dès l'instant de sa naissance, avant qu'elle eût pu prendre aucune force, elle fût en butte à la rage de l'enfer, afin de montrer aussi clairement qu'il soit pos-

---

here possent. At rursus dum ad ipsius verbi potentiam respicio, ut innumerabilibus hominum conventibus persuaserit, atque ut ab ipsis illis ignobilissimis, et agrestibus Jesu discipulis numerosissimæ ecclesiæ constitutæ sint, non in quibusdam ignotis atque obscuris locis, sed in clarissimis civitatibus erectæ, in ipsa, inquam, aliarum urbium regina romana urbe, in Alexandrina, in Anthiochensi, per totam Ægyptum ac Libiam, per Europam atque Asiam, in vicis et regionibus, omnique modo variis gentibus; retro cogor necessitate quadam ad ipsius rei causam inquirendam recurrere, faterique, non aliter ipsos facinus tam audax obtinuisse, quam diviniori quædam longeque humanam superante potentia. (*Euseb.*, *demonst. Evang.*, lib. III.)

sible, que ce n'était pas par sa propre puissance, mais par une vertu toute divine, qu'elle résistait aux terribles efforts de ses ennemis (1). A peine les apôtres ont-ils ouvert leur prédication, nous voyons le sanhédrin les menacer, s'ils osent la continuer, et, sur leur désobéissance, les emprisonner et les faire battre de verges (2). Bientôt après vient le martyre de St. Etienne (3); il est suivi d'une persécution qui disperse les fidèles dans toute la Judée (4). Saül, depuis l'un des chefs du christianisme, l'est d'abord de ses persécuteurs (5). Bientôt le roi Hérode se joint aux Juifs, il fait périr par le glaive

---

(1) Quot enim bella adversus ecclesiam concitata sunt! Quot exercitus instructi! quæ arma mota! quod non cruciatus et supplicii genus excogitatum; sartagines, catapultæ, lebetes, fornaces, lacus et præcipitia, bestiarum dentes, maria et proscriptiones, aliaque tormentorum genera, neque dictis memoranda, neque factis toleranda.... Nihil tamen horum dissolvit ecclesiam; ac ne infirmiorem quidem reddidit. Atque id sane mirum et incredibile, quod hæc ex ipsis statim primordiis mota sunt. Nam si tunc irruissent hæc acerba, postquam radices jam egerat, et ubique terrarum plantatum erat evangelium, haud perinde fuisset admirandum non fuisse subversam ecclesiam. Cæterum cum in ipso doctrinæ exordio, nuper jacto fidei semine, teneris etiamnum auditorum mentibus, tot bella eruperint, res nostras non solum nulla ex parte fuisse diminutas, verum etiam multam accessionem adjunctam fuisse, hoc nimirum superat omne miraculum. Ne quis autem dicere possit quod nunc ecclesia, post pacem a regibus præbitam constituta sit, cum esset minor, cum videretur imbecillior, tunc illam oppugnari permisit. Deus, ut ediscas, etiam quod nunc in tuto sit, non tribuendum esse paci quam præstant reges; sed a potentia Dei proficisci. (*S. Joann. Chrysost.*, *contra Judæos*, Orat. IV, n° 2.)

(2) Voyez Act., cap. III et IV.

(3) Voyez Act., cap. VII.

(4) Facta est autem in illa die persecutio magna in ecclesia quæ erat Jerosolymis: et omnes dispersi sunt per regiones Judeæ, exceptis apostolis. (*Act.* VIII, 1.)

(5) Saulus autem devastabat ecclesiam, per domos intrans, et trahens viros ac mulieres tradebat in custodiam (*Ibid.* 3.)

Saulus autem spirans minarum et cædis in discipulos Domini accessit ad principem sacerdotum, et petiit ab eo epistolas in Damascum ad synagogas; ut si quos invenisset hujus vitæ, vinctos perduceret in Jerusalem. (*Ibid.*, IX, 1, 2.)

St. Jacques le majeur; il fait mettre en prison, pour le livrer au supplice, après la Pâque, l'apôtre saint Pierre (1), qui est miraculeusement délivré (2).

De la Judée, les apôtres vont se répandre dans les diverses nations, pour les convertir à la foi. La haine des Juifs les y suit (3). Ils écrivent dans tous les pays pour soulever contre eux les esprits. Ils sont la cause principale des contradictions que le ministère apostolique éprouve de toutes parts dans les commencements de la dispersion (4).

LII. Cependant le christianisme, triomphant de ces premiers obstacles, prend de tous côtés de nouveaux accroissements, et en même temps la rage de ses ennemis prend de nouvelles forces. Une scène de persécution bien plus désastreuse va s'ouvrir. L'orgueil philosophique humilié, les préjugés de tout genre combattus, les passions réprimées ont intéressé à leur cause les maîtres de la terre, plus vains, plus entêtés, plus corrompus encore que leurs sujets. Voilà les Néron, les Domitien, armés de toute leur cruauté, et poursuivant de toute leur puissance la religion naissante. Ici commence, pour durer pendant deux cent cinquante ans, entre l'empire et l'Eglise, une lutte d'un genre extraordinaire, que les siècles précédents n'avaient jamais vue, qui fera l'étonnement de tous les siècles qui sui-

---

(1) Eodem tempore misit Herodes rex manus, ut affligeret quosdam de ecclesia. Occidit autem Jacobum fratem Joannis gladio. Videns autem quia placeret judæis apposuit ut apprehenderet et Petrum. Erat autem dies azymorum. Quem cum apprehendisset, misit in carcerem, tradens quatuor quaternionibus militum custodiendum, volens post pascha producere eum populo (*Ibid* 1, 2, 3, 4.)

(2) Voyez Act. v, et suiv.

(3) Unde etiam nunc judæi non moventur adversus gentiles, adversum eos qui idola colunt et Deum blasphemant, et eos non oderunt, nec indignantur adversus eos. Adversum christianos vero insatiabili odio feruntur, qui utique relictis idolis ad Deum conversi sunt. (*Origen. in psalm.* xxxvi, homil. 1, n° 1.)

(4) Voyez deuxième dissert. chap. 2, n° III, note 3, page 267.

vront (1). Deux siècles et demi s'écoulent, sans que le glaive destructeur s'arrête. On compte, il est vrai, vulgairement, dix persécutions formelles; mais on peut dire que réellement il n'y a eu qu'une persécution

---

(1) Historia rerum gestarum manifesta est, nec explanatione indiget. Ex iis tamen quæ gesta sunt visibilibus, nostri domini Jesu Salvatoris bella et triumphos quos egerit contemplamur : quamvis etiam in ipso hæc visibiliter cernamus expleta. Convenerunt enim reges terræ, senatus populusque, et principes romani, ut expugnarent nomen Jesu, et Israël simul. Decreverunt enim legibus suis, ut non sint christiani. Omnis civitas, omnis ordo christianorum nomen impugnat. Sed sicut tunc omnes illi reges contra Jesum nihil facere potuerunt, ita vel principes, vel potestates istæ contrariæ, ut non christianorum genus latius ac profusius propagetur, obtinere non valebunt. (*Origen. in lib. Jesu Nav.*, homil. IX, n° 10.)

Possumus hoc et de persecutionibus quæ nostro accidere populo, a diebus Neronis, de quo scribit apostolus, *et liberatus est de ore leonis*, usque ad Maximini tempora dicere. (*S. Hieron.*, *comm. in Jerem.*, lib. III, cap. 16.)

Idcirco bellum exarsit grave, omniumque sævissimum. Omnia tumultu, perturbationé ac seditione redundabant; urbes, omnes populi, ac domus omnis, omnis regio, sive inculta esset, sive deserta, quod nimirum antiquæ consuetudines labefactarentur, et quæ tandiu obtinuerat anticipata opinio convelleretur, cum nova dogmata inveherentur, quæ nemo unquam audiverat, adversus ista sæviebant reges, indignabantur magistratus, privati tumultuabantur, fora perturbabantur, tribunalia concitabantur, stringebantur enses, arma parabantur, et leges succensebant. Inde supplicia, pœnæ, minæque, ac cuncta commovebantur quæ inter homines gravia censentur. Quemadmodum cum iratum est mare atque infausta naufragia parturit, nihilominus in meliori erat in statu orbis terrarum, cum religionis causa filium pater abdicaret, a socru nurus discederet, fratres dividerentur, domini in famulos indignarentur, natura quodammodo in se ipsam seditione commota insurgeret; nec civile tantum, sed gentile bellum domos omnes pervaderet. Verbum enim, gladii in morem penetrans, et quod morbidum erat a sano resecans, magnam ubique seditionem, et contentionem excitabat : et efficiebat ut innumeræ undique adversus fideles inimicitiæ, pugnæque insurgerent. Hinc fiebat ut in carcerem alii detruderentur, alii ad judicia raperentur, et ad viam quæ ducit ad mortem : atque horum quidem bona publicabantur, illi vero patria et vita ipsa persæpe privabantur : et ex omni parte, crebrius quam nix decidat, malis obsidebatur. (*S. Joann.*, *Chrys.*, homil. *de Gloria in tribul.*, n° 1.)

continuée pendant tout ce temps. Tous les empereurs n'ont pas donné des édits pour faire punir les chrétiens; mais presque tous, ou ont ordonné, ou ont souffert qu'on exécutât ceux de leurs prédécesseurs. A peine sur le grand nombre de princes qui ont occupé le trône depuis Néron jusqu'à Constantin, s'en trouve-t-il trois ou quatre qui aient défendu la persécution. On ne voit pas que le fanatisme atroce des gouverneurs de provinces, qui excédaient les ordres de leurs souverains, ait jamais été réprimé, et on connaît des martyrs sous presque tous les règnes (1).

---

(1) Numera quot tyranni ab illo tempore adversus illam instruxerunt aciem, quot gravissimas persecutiones excitarunt, quo in statu fides fuerit toto illo quod præteriit tempore, quando recens plantata erat, quando teneriores erant hominum mentes. Gentiles erant imperatores, Augustus, Tiberius, Caïus, Nero, Vespasianus, Titus, et post illum omnes usque ad tempus beati Constantini imperatoris : omnesque illi alii minus, alii vehementius ecclesiam oppugnabant. Oppugnabant tamen omnes. Quod si qui eorum visi sunt mitius agere, hoc ipsum tamen quod imperatores palam in impietate viverent, materia bellorum erat : cum alii, qui ipsis adulabantur, gratiam illorum captantes, ecclesiæ bellum inferrent. (*S. Joann. Chrys.*, Homil. *quod Christus sit Deus*, n° 15.)

Piscatorum vero et Publicanorum, tentotiorumque opificis leges, non Caïus, non Claudius dissolvere poterunt, nec illorum successor Nero. Hic enim, tametsi duos optimos legislatores sustulerit (Petrum namque et Paulum interfici jussit), at leges cum legislatoribus non sustulit. Non Vespasianus, non Titus, non Domitianus; quamvis multis ac variis machinationibus eam oppugnaret. Multos enim qui se legibus illis addixerant de medio sustulit, omne tormentorum genus in eos intendens. Trajanus insuper, atque Adrianus vehementer contra has leges insurrexerunt. At Trajanus Persarum quidem imperium subvertit, Armeniosque Romanorum freno subjecit, et scythas nationes sceptris suis parere compulit : piscatorum tamen, sutorisque leges abolere non potuit. Et Adrianus urbem eorum qui Jesum crucifixerant funditus evertit : sed eos qui in illum crediderant abducere ab ejus servitute non potuit. Antoninus quoque qui Adriano successit, et Verus ejus filius multa et præclara, devictis barbaris, trophæa excitaverunt, suoque jure viventibus populis jugum romanæ ditionis imposuerunt : neque tamen eos qui salutare crucis jugum adamarunt, aut vi, aut suasionibus impulerunt ut missum facerent quod adamarant : quamvis illos, et magnis minis terrerent, et pluri-

Jetons un moment les yeux sur les affreuses conséquences qu'entraînait la profession du christianisme. Se déclarer chrétien était, d'une part, s'assujettir à la pratique des vertus les plus austères, et de l'autre, se livrer au mépris qu'inspirent les vices les plus détestables. La foi des chrétiens était accusée d'athéisme (1);

---

mis suppliciis cruciarent. Atque ut Commodum, Maximinumque omittam, cæterosque omnes, qui ad Aurelianum usque, et Carum Carinumque regnarunt, quis Diocletiani et Maximiani, Maxentii, Maximini, Liciniique contra christianam pietatem furor fuerit, quis ignorat? Neque enim singulos isti, binosve aut ternos e christianis impetebant: sed plurimos gregatim, et millenos simul, et decies millenos trucidabant. Quibusdam etiam in urbibus plenas viris et feminis et pueris ecclesias incenderunt: atque in ipso salutiferæ passionis die, in quo et passionis et resurrectionis dominicæ memoriam celebramus, omnes ecclesias quæ in romanis finibus erant destruxerunt. Verum illi lapidum quidem structuram, compagemque demoliti sunt: animarum vero pietatem non sustulerunt. (*Theod.*, serm. IX, *de Legibus.*)

(1) Inde ortum est ut athei appellaremur. Atque atheos quidem nos esse confitemur, si de opinatis ejusmodi diis agatur. Secus vero si de verissimo illo et justitiæ ac temperantiæ, ac cæterarum virtutum patre, nulla admixta vitiositate, Deo. (*S. Justin.*, *Apol.* I, *cap.* 6.)

Vide igitur an possint qui talia edocentur indifferenter vivere, et in nefariis flagitis volutari, aut quod omnem impietatem superat, carnes humanas attingere. (*Theoph. ad Autol.*, lib. III, cap. I.)

Tria nobis affingunt crimina; atheismum, thiesteas cœnas, œdipodeos concubitus. Quæ si vera sunt, nulli parcite generi: pœnas scelerum repetite: radicitus nos, cum uxoribus et pueris delete si quis ferarum ritu vivit. (*Athenag.*, *legat. pro Christ.*, n° 5.)

Nunc enim ad illam occultorum facinorum infamiam respondebo, ut viam mihi ad manifestiora purgem. Dicimur sceleratissimi de sacramento, infanticidii, et pabulo ante et post convivium incestos, quod eversores luminum canes, lenones scilicet tenebras tum et libidinum impiarum inverecundiæ procurent. (*Tert.*, *Apol.*, cap. VII.)

Qua in re similis (Celsus) videtur esse judæis, qui cum primum christiana doceretur religio, calumnias adversus illam spargebant, mactari a christianis puerum, ejus carnibus vesci illos, et opera tenebrarum peragere volentes, extinctis luminibus, cum obvia quaque singulos commisceri. (*Origen. contra Celsum*, lib. VI, n° 27.)

Et nos enim idem fuimus, et eadem vobiscum quondam adhuc cæci et hebetes sentiebamus, quasi christiani monstra colerent, infantes

leurs assemblées, des barbaries les plus atroces; leur culte, des dissolutions les plus honteuses. Tout chrétien était, aux yeux du peuple aveuglé, un infâme ennemi des mœurs, un scélérat ennemi de la patrie, un rebelle ennemi des Césars, un impie ennemi des dieux.

LIV. Et ce n'était pas seulement au mépris public que les chrétiens se dévouaient; c'était avec le mépris, l'exécration générale qu'ils encouraient, les persécutions les plus violentes qu'ils subissaient. Un écrivain anglais a prétendu que le nombre des martyrs avait été fort exagéré (1). Ce n'est pas ici le lieu de discuter son opinion; contentons-nous de renvoyer aux réfutations qu'en ont faites plusieurs savants, spécialement D. Ruynart (2). Mais ce que Dodwel reconnaît d'après les témoignages de toute l'antiquité, c'est l'atrocité des tourments infligés aux chrétiens. Les spoliations, les bannissements, les emprisonnements, la mort, sont leurs moindres supplices. Il n'est permis à leurs bourreaux de les faire périr, que lorsqu'ils se seront lassés à les tourmenter. Tout ce que la rage des hommes, guidée par les fureurs de l'enfer, peut inventer de tortures, est souvent réuni sur un seul chrétien. Tantôt on varie les tourments pour les faire plus douloureusement ressentir; tantôt on les suspend, pour se donner le plaisir d'en voir prolonger la durée. Le sexe le plus aible, l'âge le plus tendre, sont en proie à ces barbaries raffinées (3). Que l'on ne nous accuse pas ici d'exagé-

---

vocarent, convivia incesta miscerent. (*Minutius Felix Octavius*, cap. XXVIII.)

Ergone impiæ religionis sumus apud vos rei, et quod caput rerum et columem venerabilibus adimus obsequiis, ut convitio utamur vestro, infausti et athei nuncupamur? (*Arnob. adv. gentes*, lib. I, cap. 29.)

(1) Dodwel, dissertationes cyprianicæ: dissert. XI, *de Paucitate Martyrum.*

(2) Acta sincera martyrum. *Præfatio.*

(3) Et quid tam longa nobis antiquorum exempla revolvimus? In oculis nostris sæpe vidimus mulieres et virgines primæ adhuc ætatis,

ration. Il n'y a qu'à relire le texte de Tacite que nous avons rapporté ; on y verra Néron se faisant de sa cruauté un amusement, tantôt couvrir les chrétiens de peaux de bêtes pour les faire déchirer par les chiens, tantôt les attacher en croix, tantôt les enduire de matières enflammées pour éclairer ses jardins pendant la nuit (1). Libanius, philosophe païen, rapporte aussi les énormes cruautés exercées contre les chrétiens ; et il dit que l'empereur Julien s'en abstint, parce qu'il en avait reconnu l'inutilité (2). Ces récits d'historiens, qu'on

---

pro martyrio tyrannica pertulisse tormenta, quibus ad infirmitatem sexus novellæ adhuc vitæ fragilitas addebatur. (*Origen. in librum Judicum*, Homil. IX, n° I.)

Cujus numero nec virgines desunt, quibus ad sexagenarium fructum centenus accessit, quasque ad cœlestem coronam gloria gemina provexit. In paucis quæque virtus major ætate annos suos confessionis laude transcendit ; ut martyrii vestri beatum gregem, et sexus et ætas omnis ornaret. (*S. Cyprian.*, epist. LXXVII, *ad Nemesianum*, *et cæter. Mart.*)

Beatas etiam feminas quæ vobiscum sunt in eadem confessionis gloria constitutæ, quæ dominicam fidem tenentes, et sexu suo fortiores, non solum ipsæ ad gloriæ coronam proximæ sunt, sed et cæteris quoque feminis exemplum de sua constantia præbuerunt. Ac ne quid deesset ad gloriam numeri vestri, ut omnis vobiscum et sexus et ætas esset in honore, pueros etiam vobis gloriosa confessione sociavit divina dignatio ; repræsentans nobis tale aliquid, quale Ananias, Azarias et Misael, illustres pueri aliquando fecerunt. (*Idem*, epist. LXXXI, *ad Sergium Rogationum et cæt. Conf.*)

(1) Voyez ci dessus n° VI, note 4, page 405.

(2) Et multum quidem metuebant ii qui corruptam sequebantur religionem ; planeque expectabant fore ut oculi ipsis eriperentur, capite præscinderentur, et ob cædes multiplices sanguinei existerent fluvii, novaque Dominum novum tormentorum genera credebant inventurum, cum quibus comparata levia viderentur, ferrum et ignis, submersionesque et vivorum defossiones, mutilationes item et amputationes. Talibus enim in eos suppliciis qui olim imperarunt fuerant usi ; multo autem graviora nunc expectabantur. Julianus tamen ab iis qui ista, adversus eos patraverunt toto animo dissensit ; utpote qui id intendebant consecuti non fuerint ; ipseque nihil ejusmodi tormentis utilitatis inesse animadvertit..... His itaque subnixus rationibus, resque illorum cædibus capere incrementa edoctus, vitavit illa quæ approbare non poterat. (*Liban.*, *orat. parentalis in Julianum*, n° 58, 59.)

n'accusera certainement pas de partialité en faveur du christianisme, confirment et rendent croyable tout ce que les auteurs ecclésiastiques les plus respectables racontent des barbaries exercées contre les chrétiens (1).

LV. Au milieu de ces épouvantables persécutions, comment l'Eglise, encore dans la faiblesse de son enfance, peut-elle se soutenir? Disons plus : comment, sous les coups dont elle est continuellement frappée,

---

(1) Innoxios, justos, Deo charos, domo privas, patrimonio spolias, catenis premis, carcere includis, gladio, bestiis, ignibus punis : nec saltem contentus es domorum nostrorum compendio, et simplici ac veloci brevitate pœnarum, admoves laniandis corporibus longa tormenta; multiplicas lacerandis visceribus numerosa supplicia : nec feritas atque immanitas tua usitatis potest esse contenta tormentis. Excogitat novas pœnas ingeniosa crudelitas. Quæ hæc est insatiabilis carnificinæ rabies? Quæ inexplebilis libido sævitiæ? (*S. Cyprian. ad Demetriam.*)

Cum deligati fuissent, subdebatur primo pedibus levis flamma tamdiu donec callum solorum contractum igne ab ossibus revelleretur. Deinde incensæ faces et extinctæ admovebantur singulis membris : ita ut locus nullus in corpore relinqueretur intactus : et inter hæc suffundebatur facies aqua frigida, et os humore abluebatur; ne arescentibus siccitate faucibus cito spiritus redderetur : quod postremo accidebat, cum per multam diem, decocta omni cute, eis ignis ad intima viscera penetrasset. Corpora jam cremata, lecta ossa, et in pulverem comminuta jactabantur in flumine ac in mari. (*Lactant., de Mort. Persec.*, cap. XXI.)

Depingamus ergo in anima nostra hos jacentes in sartagine, illos autem super carbones extensos, hos in lebetes dejectos, illos in mare demersos, alios laceratos, alios in rota distortos, alios in præcipitium actos; atque hos quidem cum bestiis depugnantes, illos vero in barathrum devolutos, alios, ut cuique contigit, mortem obeuntes. (*S. Joann. Chrysost., Homil. in SS. Martyres*, n° 3.)

Neque vero simpliciter fidem fecerunt : sed tantam fidem plurimis infixerunt, ut mortem pro his dogmatis libentissime oppeterent, ea quæ inficiari jubentibus linguas minime proderent : sed flagris humeros cædere volentibus, et lampadibus, ungulisque latera, et cervices gladiis supponerent; et tympanis ac fidiculis extenderentur, et palis infigerentur; et flammis exurerentur; et ab immanibus feris laniari corpora sua conficerent. (*Theod.*, Serm. VIII, *de Martyr.*)

Quæ enim pœnarum genera novimus, quæ non jam vires martyrum exercuisse gaudemus. Alios namque improviso ictu immersus jugulo gladius stravit : alios crucis patibulum affixit; in quo et mors

peut-elle croître et se fortifier (1)? Dans l'ordre des choses humaines, le meurtre des chefs est l'anéantissement de leur parti; ici, il en est l'agrandissement. Le zèle ardent des apôtres paraissait nécessaire à l'affermissement du christianisme; c'est par leur mort que le christianisme s'affermit (2). Les colonnes qui soutenaient

---

provocata repellitur, et repulsa provocatur : alios hirsutis serra dentibus attrivit : alios armata ferro insulcans ungula carpsit : alios belluina rabies morsibus detruncando comminuit : alios ab intimis viscerum per cutem pressa vis verborum rapit : alios effossos terra viventes operuit : alios in altum demersos in mortem præcipitium fregit : alios in se projectos aqua replendo absorbuit : alios edax flamma usque ad cineres depasta consumpsit. (*S. Gregor. Magn. Moral.*, lib. XXXII, cap. 15, n° 24.)

(1) Neminem autem esse qui nos in Jesum per totum orbem terrarum credentes exterreat, et in servitutem redigat, in promptu est. Dum enim gladio percutimur, dum crucifigimur, dum feris tradimur, et vinculis et igni, et omnibus aliis tormentis, a confessione ut manifestum est, non discedimus : sed quanto magis magisque talia nobis infliguntur, eo plures alii per nomen Jesu fideles et pii fiunt. Quemadmodum vitis, si quis partes illius amputet quæ fructum ferunt, ita proficit, ut alios florentes et fructiferos palmites rursus proferat. Idem nobis quoque evenit. (*S. Justin, dial. cum Tryph.*, cap. CX.)

Nam sane in ecclesia mirabile est, non quod vicerit sed quod ita vicerit. Impulsa enim, vexata, innumeris confusa modis, non modo non minuebatur, sed major evadebat : et eos qui id facere tentabant, patiendo tandum profligabat; id quod adamas ferro impetitus facit, dum percussus tantum solvit percutientis robur. (*S. Joann. Chrysost., interp. in Isaiam*, cap. II, n° 2.)

Ab initio in sanctos quoque Israel impii sævierunt : sed ecclesia, sive in juventute sua, sive in ætate majore, sive in senectute ultimi sæculi, nullis oppressionibus, nullis est victa suppliciis; cuique passiones et mortes suorum coronæ semper triumphique creverunt. (*S. Prosper, Expos. in psalm.* CXXVIII.)

(2) Immo vero longe majora sunt et clariora quæ ab illis postquam hinc abiere gesta sunt. Cum enim corpore induti inter homines versabantur, modo ad hos, modo ad illos populos accedebant; et nunc Romanos, nunc Hispanos aut Celsas alloquebantur. Postquam vero ad illum se receperunt a quo missi fuerant, omnes illis continuo perfruuntur, non solum Romani, quique Romanorum jugum amant, et ab illis gubernantur, sed et Persæ, et Scythæ et Massagetes, et

l'édifice sont abattues, et l'édifice n'en devient que plus solide. De leur tombeau sort une multitude de chrétiens, qui volent au même martyre, pour devenir souvent à leur tour une semence de nouveaux chrétiens. Plus on en massacre, plus il s'en forme (1). Pour un que l'on égorge, mille entourent les échafauds, avides d'y monter. La cruauté des tourments est l'attrait qui fait les chrétiens. Paul, de persécuteur, devenu apôtre, trouve une multitude d'imitateurs, et les bourreaux eux-mêmes souvent ambitionnent de devenir victimes. Ils pourraient, ces hommes que l'on place entre les récompenses, s'ils abjurent, et une mort affreuse, s'ils persévèrent, détourner d'un seul mot ces tortures de leurs têtes (2); mais c'est à les subir qu'ils aspirent (3).

Sarmatæ, et Indi, et Æthiopes, atque, ut semel dicam, omnes fines terræ. (*Theod.*, serm. VIII, *de Martyribus.*)

(1) Nec quidam tamen proficit. Exquisitior quippe crudelitas vestra illecebra est magis sectæ. Plures efficimur, quoties metimur a vobis. Semen est martyrum sanguis christianorum. (*Tertull.*, *Apol.*, cap. XLVIII.)

Nobis autem sunt quotidie redundantes martyrum fontes, qui nostris spectantur oculis, qui torrentur, torquentur et capite truncantur. (*S. Clemens Alex. Strom.* lib. II, cap. 20.)

Scimus enim plures sacramentorum divinorum ignaros exemplo martyrum ad martyrium cucurrisse; et extra scientiam fidei ante viventes, facto fidei præsentis edoctos, ipsam illam consummatæ in martyrio fidei gloriam consecutos. (*S. Hilar.*, *Tract. in psalm.* LXV, n° 26.)

Occisi sunt et martyres: ad multiplicandam ecclesiam valuit sanctus sangnis effusus: seminationi accessit et mors martyrum. (*S. August.*, *Enarr. in psalm.* XL, n° 1.)

(2) Eant Romani, et Mutio glorientur, aut Regulo, quorum alter necandum se hostibus tradidit, quod captivum puduit vivere, alter ab hostibus deprehensus, cum videret mortem se vitare non posse, manum foco injecit, ut pro facinore suo satisfaceret hosti quem voluerat occidere, eaque pœna veniam quam non meruerat accepit. Ecce sexus infirmus, et fragilis, ætas dilacerari se toto corpore, uriqne perpetitur, non necessitate, quia licet ei vitare si vellet, sed voluntate, quia confidunt Deo. (*Lactant.*, *Inst. Div.*, lib. V, cap. 13.)

(3) Denique cum omni sævitia vestra concertamus, etiam ultro

Ils pourraient, ces hommes si nombreux, et animés d'un tel mépris de la vie, opposant la force à la violence,

---

erumpentes, magisque damnati quam absoluti gaudemus. (*Tertulliann. ad Scapulam*, cap. I.)

Majora certamina majora sequuntur præmia. Crudelitas vestra gloria est nostra. Vide tantum ne hoc ipso quod talia sustinemus, ad hoc solum videamur erumpere, ut hoc ipsum probemus nos hæc non timere, sed ultro vocare. (*Ibid.* cap. IV et V.)

Ad hæc dicimus unum, nobis rationi consentaneum videri ex hac vita exitum, cum scilicet pietatis, virtutisque causa morimur. (*Origen. contra Celsum*, lib. VIII, n° 55.)

Quam pulchrum spectaculum Deo cum christianus cum dolore congreditur; cum adversus minas, et supplicia, et tormenta componitur; cum strepitum mortis et horrorem carnificis irridens insultat; cum libertatem suam adversus reges ac principes eripit, soli Deo cujus est cedit; cum triumphator et victor, ipsi qui adversum se sententiam dixit, insultat. Vicit enim qui quod contendit obtinuit. (*Minut. Fel. Octav.*, cap. XXXVII.)

Quo quidem tempore mirabilem imprimis animi ardorem, vereque divinam virtutem, et alacritatem eorum qui in Christum Dei crediderunt, oculis nostris conspeximus. Etenim vixdum adversus primos lata erat sententia, cum alii, aliunde ad tribunal judicis prosilierunt, christianos sese confessi. Et pericula quidem cunctaque multiformium tormentorum genera parvi ducebant. Supremi vero omnium numinis cultum libera voce absque ullo metu profitebantur, et cum gaudio et hilaritate ridentes, capitalem sententiam excipiebant : adeo ut in laudem conditoris omnium Dei, psalmos, hymnosque et gratiarum actiones, ad extremum usque spiritum concinerent. (*Euseb. Hist. Eccl.*, lib. VIII, cap. 9.)

Tentationum autem genera ut diversas martyrum victorias contuentes, scimus quibus modis anima ponatur ad vitam, cujus contemptu, desævientibus pœnarum ingeniis, a fidei gressu et testimonio non moventur. Alii enim in vinculis carcerem gloriantur, alii cæsi in verberibus gratulantur; alii potestati irreligiosorum desecanda felicium capitum colla submittunt. Plures in extructos rogos currunt, et trepidantibus pænæ ministris ignem saltu devotæ festinationis insiliunt. Alii in profundum demergendi, non in aquas necaturas, sed in refrigerium æternæ beatudinis decidunt, toto ipso se corpore Deo tanquam holocausta præbentes. (*S. Hilar.*, *Tract. in psalm.* LXV, n° 21.)

Nunquam nobis amplius contulerunt, quam cum verberari christianos, atque proscribi ac necari juberent. Præmium fecit religio, quod perfidia putabat esse supplicium. Per injurias, per inopiam,

faire à leur tour trembler leurs ennemis (1); mais un devoir sacré les soumet à leurs persécuteurs. En bravant le fer qui les frappe, ils respectent la main qui l'emploie. Sous les coups de leurs tyrans ils ne cessent de prier pour eux, et leurs derniers vœux sont encore pour la prospérité de leurs bourreaux (2).

LVI. Voilà par quel moyen s'est établie la religion chrétienne; c'est de persécution en persécution qu'elle s'est étendue progressivement sur la terre; c'est sous les coups que du trône des Césars on n'a cessé de faire tomber sur elle pour l'abattre, qu'elle s'est continuelle-

---

per supplicia nos crevimus. (*S. Ambros.*, epist. XVIII, *Valentiniano*, nº 11.)

Non inviti martyres passi sunt, sed sponte; et cum penes illos esset non pati, adamante quolibet firmiorem exhibuere virtutem. (*S. Joann. Chrysost. in epist. primam ad Cor.*, Homil. IV, nº 4.)

(1) Quid tamen unquam denotastis de tam conspiratis, de tam animatis ad mortem usque pro injuria repensatum? Quando vel una nox pauculis faculis largitor ultionis posset operari, si malum malo dispungi penes nos liceret. Sed absit ut, aut igni humano vindicetur divina secta, aut doleat pati in quo probatur. Si enim et hostes exertos, non tantum vindices occultos agere vellemus, deesset nobis vis numerorum et copiarum? (*Tertull. Apol.*, cap. XXXVII.)

Inde est quod nemo nostrum, quando apprehenditur, reluctatur; nec se adversus injustam violentiam vestram, quamvis nimius, et copiosus noster sit populus, ulciscitur. (*S. Cyprian. ad Demetriam.*)

(2) Inde est imperator, unde et homo antequam imperator. Inde potestas illi, unde et spiritus. Illuc suscipientes christiani, manibus expansis quia innocuis, capite nudo quia non erubescimus, denique sine monitore, quia de pectore oramus pro omnibus imperatoribus vitam illis prolixam, imperium securum, domum tutam, exercitus fortes, senatum fidelem, populum probum, orbem quietum, et quæcumque hominis et Cæsaris vota sunt.... Sic ita nos ad Deum expansos ungulæ fodiant, cruces suspendant, ignes lambant, gladii guttura detruncent, bestiæ insiliant : paratus est ad omne supplicium habitus orantis christiani. Hoc agite boni præsides : extorquete animam Deo supplicantem pro imperatore (*Tertull. Apol.*, cap. XXX.)

Odiis vestris benevolentiam reddimus : et pro tormentis ac suppliciis quæ nobis inferuntur, salutis itinera monstramus. (*S. Cyprian. ad Demetrian.*)

ment élevée (1), jusqu'à ce qu'enfin elle se soit assise sur ce trône qui voulait l'écraser (2). Je le demande à tout homme doué de raison : est-ce là un moyen naturel de propager une doctrine? N'est-ce pas, au contraire, le moyen le plus puissant pour empêcher une doctrine

---

(1) Audiant gentes, audiant judæi, benefacta nostra audiant, magnam ecclesiæ præeminentiam. A quam multis oppugnata est ecclesia, nec tamen victa! Quot tyranni, quod duces, quot imperatores, Augustus, Tiberius, Caius, Claudius, Nero, homines litteris ornati, potentes. Tot modis oppugnarent recentem ac teneram : at non radicitus sustulerunt.... Oppugnati sunt undecim discipuli : totus orbis oppugnabat. Verum qui oppugnabantur vicerunt : qui oppugnabant sublati sunt. Oves devicere lupos. (*S. Joann. Chrysost.*, in illud *vidi Dominum*, Hom. IV, n° 3.)

Fundendo sanguinem et patiendo, magis quam faciendo contumelias, fundata est ecclesia. Persecutionibus crevit : martyriis conorata est. (*S. Hieron.*, epist. XXXIX, *ad Theophil.*)

Ubi sunt qui dicebant : pereat nomen christianorum de terra. Certe aut moriuntur, aut convertuntur.... Cum dicunt ista, partim crediderunt, partim perierunt, partim timidi remanserunt. Quanta ira inimicorum sæviebat, quando sanguis martyrum fundebatur.... Ecce illi qui martyres persequebantur, memorias martyrum inquirunt. (*S. Augustin. Enarr. in psalm.* CXXXVII, n° 14.)

Ligabantur, includebantur, cædebantur, torquebantur, urebantur, laniabantur, trucidabantur, et multiplicabantur. (*Idem*, *de Civit. Dei*, lib. I, cap. XIV, n° 5.)

Nec ullo crudelitatis genere destrui potest sacramento crucis Christi fundata religio. Non minuitur persecutionibus ecclesia : sed augetur ; et semper dominicus ager segeti ditiori vestitur, dum grana quæ singula cadunt multiplicata nascuntur. Unde quo ista præclara divini seminis germina in quantam sobolem germinarint, beatorum millia martyrum prosequuntur; qui apostolicorum æmuli triumphorum urbem nostram purpuratis, et longe lateque rutilantibus populis ambierunt, et quasi multarum honore gemmarum conserto uno diademate coronarunt. (*S. Leo*, serm. LXXX, *in nat. SS. apostolorum Petri et Pauli*, cap. 6.)

(2) Quis in initio nascentis ecclesiæ crederet, dum contra eam ille indomitus principatus terræ, tot minis et cruciatibus sæviret, quia rhinoceros ille Deo sementem redderet; id est acceptum prædicationis verbum operibus repensaret... Ecce enim modo pro ecclesia leges promulgat, qui dudum contra eam per varia tormenta sæviebat. (*S. Gregor. Magn.*, *Moral.*, lib. XXXI, cap. 7, n° 9.)

qui serait purement humaine, de se répandre (1)? Que l'on nous cite une autre doctrine qui se soit agrandie de même par les efforts qu'on faisait pour la réprimer (2). La nature de la chose, l'expérience, tout démontre que le christianisme n'aurait pas pu se fonder, s'affermir, s'étendre dans les violentes persécutions qu'on lui a fait éprouver, s'il n'avait eu d'autre appui que les causes naturelles. La force humaine employée contre lui, étant la plus puissante qui existe, aucune autre force humaine n'aurait pu le défendre et le conserver.

ARTICLE VI.

Résultat et confirmation des articles précédents.

LVII. Telle est donc, ainsi que nous venons de le voir, la religion, dont nous soutenons la vérité, et dont nous disons que l'établissement même prouve la divinité. C'est une religion regardée comme nouvelle, qui fait disparaitre tout ce que faisait révérer une antiquité immémoriale. C'est une religion, ennemie de toutes les autres, qui les attaque sans ménagement et les abat

---

(1) Sed et christianos quod spectat, senatum romanum, imperatores diversis temporibus, milites, populos; ipsos eorum qui credebant parentes, in eorum doctrinam conspirasse, ut tot undique hostium insidiis circumvaliata, haud dubie oppressa fuisset, nisi divina virtute sustentata, non modo evasisset atque emersisset, sed etiam orbem universum vicisset in se conjuratum. (*Origen. contra Celsum*, lib. I, n° 3.)

(2) Et græcam quidem philosophiam, si quivis magistratus prohibuerit, ea statim perit. Nostram autem doctrinam a prima usque prædicatione prohibent simul, reges et tyranni, et singuli duces, et magistratus cum universis satellitibus, et innumerabilibus etiam hominibus in nos belligerantes, nosque pro viribus excindere conantes. Illa autem magis etiam floret. Non enim emoritur ut doctrina humana, neque flacessit ut donum imbecillum (nullum enim Dei donum est imbecillum.) Manet autem hujusmodi, ut prohiberi nequeat; cum prædictum sit fore ut ea perpetuo patiatur persecutionem. (*S. Clem. Alex.*, *Strom.*, lib. VI, cap. 18.)

sans retour. C'est une religion qui fait croire des dogmes qui paraissent à la raison une folie, et qui, rompant des attachements invétérés et généralement regardés comme légitimes, fait chérir et pratiquer ce qui répugne le plus à la nature. C'est une religion qui humilie, sous la foi des mystères incompréhensibles, l'orgueil philosophique jaloux de tout soumettre à ses lumières. C'est une religion qui renverse tous les autels cimentés par l'éducation, par l'habitude, par la politique, abat toutes les idoles, et sur leurs débris dispersés élève un gibet, et fait adorer celui qui y est suspendu. C'est une religion qui, dissipant toutes les fictions, abolissant toutes les fêtes dont l'imagination publique était enchantée, y fait substituer des dogmes austères et un culte spirituel. C'est une religion qui fait adopter la morale la plus sévère qu'aucun siècle eût connue, au siècle le plus corrompu qui fut jamais, et qui, à des peuples dont le bonheur consistait dans l'usage immodéré des passions, fait abjurer toutes les passions. C'est une religion qui, avant de convertir le monde entier, commence par transformer ceux mêmes qui l'annoncent; qui, d'hommes timides jusqu'à la lâcheté fait des héros de la plus extraordinaire intrépidité, et de pêcheurs ignorants et grossiers, des orateurs dont les discours ont le succès le plus rapide et le plus universel qu'on ait vu. C'est une religion qui inspire à ceux qui la prêchent le mépris de la vie et l'ardeur de répandre leur sang, comme en effet ils finissent par le répandre, pour la soutenir et la défendre; qui fait passer le même enthousiasme à tous ceux qui la reçoivent, et le transmet de génération en génération à tous ses prosélytes pendant plusieurs siècles. C'est une religion que les persécutions les plus violentes, les plus soutenues, presque non interrompues pendant une suite de deux cent cinquante ans, non-seulement n'abattent pas, non-seulement n'arrêtent pas dans son progrès, mais semblent au contraire propager; qui, à mesure qu'on immole de ses disciples, en acquiert sans cesse de nouveaux en plus

grand nombre; et qui, à force d'être contrariée, vexée, tourmentée, finit par devenir la religion du genre humain.

Il faut nécessairement dire de trois choses l'une: ou que la propagation de cette religion s'est opérée sans cause suffisante, et uniquement par le hasard, ou qu'elle a été produite par une cause naturelle, ou enfin qu'elle est due à la puissance surnaturelle de Dieu.

LVIII. Dire que l'établissement de la religion n'a point eu de cause serait une absurdité grossière. Il n'existe point dans la nature d'effet sans cause. Le hasard n'est rien; c'est un mot inventé par notre amour-propre, pour voiler notre ignorance sur l'origine des choses (1). Que ceux qui voudraient soutenir ce ridicule système, nous expliquent comment le hasard aurait pu produire un effet aussi prodigieux, aussi universel, et engager la totalité des hommes au sacrifice de leurs opinions, de leurs lumières, de leurs goûts, de leurs affections, de leurs plaisirs, de leurs intérêts, de leur honneur, de leur religion, de leur vie.

LIX. Si on aime mieux soutenir que c'est une cause naturelle qui a produit la diffusion du christianisme, il faut la nommer. Cette cause n'aurait pu employer que des moyens de deux sortes, ou de persuasion, ou de violence. Nous venons d'examiner les moyens de l'un et de l'autre genre, et de voir que non-seulement ils n'ont pas concouru à l'établissement de notre religion, mais qu'au contraire tous, sans exception, ont été des

---

(1) Fortuna ergo per se nihil est, nec sic habendum est, tanquam sit in aliquo sensu. Si quidem fortuna est accidentium rerum fortuitus atque inopinatus eventus. Verum philosophi nequando non errent in re stulta volunt esse sapientes, qui fortunæ sexum mutant, eamque non deam, sicut vulgus, sed deum esse dicunt. Eamdem tamen interdum naturam, interdum fortunam vocant. *Quod multa*, inquit Cicero, *effici ut inopinata nobis, propter obscuritatem ignorantiamque causarum.* Cum igitur causas ignorent propter quas fiat aliquid, et ipsum qui faciat ignorent necesse est. (*Lactant., Divin. Instit.*, lib. III, cap. 29.)

obstacles que la religion a été obligée de surmonter pour s'établir.

LX. Il reste donc, et c'est la conséquence nécessaire de tout ce que nous avons démontré, que le christianisme ait été propagé par une force divine, qui ait dissipé toutes les difficultés qui s'y opposaient (1).

Cette conséquence est encore confirmée par diverses considérations importantes.

---

(1) Neque enim gentes quæ erant *alienæ a testimonio Dei et conversatione Israel* credere poterant evangelio, nisi per gratiam quæ apostolis fuerat data, per quam prædicantibus apostolis in fidem obedire dicitur, et in omnem terram de nomine Christi sonus gratiæ eorum commemoratur exisse. (*Orig. in epist. ad Rom.*, lib. I, n° 7.)

Sed nescio an homo ausus per universum orbem suam religionem, doctrinamque suam disseminare, posset sine Deo facere omnia pro arbitrio, superareque eos omnes qui suæ doctrinæ promulgationi adversarentur, reges, imperatores, senatum romanum, omnes omnium gentium principes, populum. Quomodo autem et hominis natura nihil habens in seipsa præstantius posset tantæ multitudinis animos immutare, nec tantum sapientium, quod mirum esset, sed eorum etiam qui nulla ratione ducuntur, qui vitiis dediti sunt, quique eo difficilius ad continentiam adducuntur, quominus rationi sunt obsequentes. Quoniam vero Christus erat, et Dei virtus et Patris sapientia, hæc omnia fecit, et etiam nunc facit. (*Idem, contra Celsum*, lib. II, n° 79.)

Atque in principio quidem ex uno multi nati sunt, cum lege naturæ crescret multitudo : et ideo res tardius processit. Tempore autem apostolorum, non lege naturæ, sed gratia crescebat multitudo : et ideo una statim, deinde tria millia, deinde quinque millia, dendie innumerabiles, deinde universus orbis terræ, per pulchram hanc regenerationem edidit, aucti sunt et multiplicati sunt, et quam acceperant benedictionem factis ipsis ostenderunt. (*S. Joann. Chrys.*, *Expos. in psalm.* CXLVII, n° 4.)

Divina quippe virtus erat, quæ hæc omnia operabatur apud universos. Etenim si non ita se res habuisset, quomodo publicanus, piscator, et illiteratus, hæc potuissent philosophari? Quæ enim ne per somnium quidem cæteri imaginari potuerant; hæc cum autoritate magna hi annuntiant et suadent, idque non solum in vivis agentes, sed etiam defuncti; non duobus vel vigenti hominibus, non centenis vel millenis, vel decies millenis; sed urbibus, gentibus, populis, terræ marique, Græciæ, barbarorum regionibus, orbi et desertis : idque cum de scriptis ageretur naturam nostram admodum exsuperantibus. (*Idem, in Matth.*, proœmium, Hom I, n° 4.)

LXI. J'ai dit qu'aucune cause naturelle n'a influé sur l'établissement de notre religion; mais je puis aller plus loin, et prétendre qu'il n'y a pas de causes naturelles qui puissent établir aussi universellement une religion quelconque, qui ne serait pas véritable. Que les athées, les déistes, tous les ennemis de la foi cherchent dans les ressources de la plus habile politique les moyens correspondants à une telle entreprise; qu'ils trouvent dans la nature des choses, des causes qui agissent à la fois dans les régions les plus éloignées, et les plus diverses de coutumes et de mœurs, comme de climats; dont le temps n'affaiblisse point l'influence; qui aient un égal empire sur tous les âges, sur tous les sexes, sur toutes les conditions, sur tous les esprits, sur tous les caractères; et qui, à une universalité aussi étendue, joignent une force assez puissante pour déterminer à tous les sacrifices qu'exige le passage d'une religion à une autre. Qu'ils appliquent ces moyens à la religion qu'ils auront inventée. Tous ceux qu'ils auront pu imaginer se réduiront, comme je le disais il n'y a qu'un moment, à la force ou à la persuasion. Les moyens de force pècheront toujours en deux points : ils ne pourront avoir ni l'universalité, ni la continuité nécessaire. Ce qu'ordonnera le souverain d'un pays, celui d'une autre nation le défendra. En admettant qu'ils se soient accordés sur le fond de la doctrine, ils ne tarderont pas à varier dans les détails; et bientôt la religion ne sera pas la même dans les diverses régions. Peut-on se flatter aussi que pendant plusieurs siècles toutes les autorités qui se succéderont, auront les mêmes principes, mettront le même zèle à maintenir, à propager une religion qu'elles sauront être fausse? Pour soutenir cette hypothèse, que la force publique peut faire recevoir une doctrine religieuse, comme a été reçue la foi chrétienne, il faut supposer, ce qu'il est raisonnable d'imaginer, un concert unanime, d'abord de tous les souverains, ensuite de tous leurs successeurs, après cela continué pendant deux cent

cinquante ans, enfin soutenu constamment sur tous les mêmes points. Les moyens de persuasion pèchent par leur faiblesse. Quelque génie que vous accordiez à un philosophe, à un orateur, ses discours manqueront toujours d'autorité. Ses auditeurs se croyant, et étant véritablement en droit de juger ses raisonnements, n'en adopteront que ce qu'il leur plaira; et c'est une des causes principales, comme l'observe Lactance, qui empêchait les enseignements des plus grands philosophes d'acquérir l'universalité (1). Mais d'ailleurs, de quelque art, de quelque éloquence qu'on enveloppe une erreur, peut-on croire que, dans tout le genre humain, il ne se trouvera pas des hommes éclairés qui la découvriront, et la feront apercevoir aux autres? Il n'y a que celui dont l'autorité sur le genre humain est universelle et toute puissante, qui ait la force de lui faire recevoir sa doctrine. Il n'y a que celui qui peut inspirer la foi, qui ait le moyen de la persuader à tous les hommes.

LXII. Nous avons un exemple sensible de cette impuissance des moyens humains à établir une religion universelle et uniforme. L'idolâtrie, parce qu'elle flattait les sens, parce qu'elle amusait l'imagination, parce qu'elle favorisait les passions, était généralement répandue; mais ce n'était pas une seule et même religion. L'idolâtrie des Grecs, celle des Egyptiens, celle des Chaldéens, celle des Perses, celle des Indiens, celle des Gaulois, celle des peuples du nord, n'étaient pas les mêmes. C'étaient, chez ces différents peuples, divers dieux, divers dogmes, divers cultes. Rome reçut à la fin toutes les divinités des pays qu'elle avait conquis; mais elle ne força pas les peuples à recevoir cet amas de dieux. Toutes ces religions continuèrent de différer et

---

(1) Quid igitur? Nihilne illi simile præcipiunt? Immò per multa, et ad verum frequenter accedunt. Sed nihil ponderis habent ista præcepta; quia sunt humana, et autoritate majori, id est divini illa carent. Nemo gitur credit: quia tam se hominem putat esse, quam est ille qui præcipit (*Lactant.*, *Div. Inst.* lib. III, cap. 26.)

d'objets et de principes, jusqu'à ce que toutes les idoles étant renversées, et Jésus-Christ ayant pris leur place sur les autels, sa religion fût devenue celle du monde.

LXIII. L'auteur de l'*Esprit des Lois* avance qu'humainement parlant, le climat met des bornes à la religion (1). Je n'examine pas ici si ce principe est véritable; mais je crois pouvoir m'en servir contre les incrédules, qui regardent cet écrivain comme un de leurs coryphées, et dont plusieurs ont, d'après son autorité, répété la même maxime et sans les mêmes ménagements. Si le climat met humainement des bornes à la religion, c'est donc une puissance surhumaine qui a fondé et propagé la religion à laquelle la force du climat n'a pas pu mettre de bornes, qui s'est étendue de l'un à l'autre pôle, dans les nations brûlées du soleil du midi, comme parmi les peuples qui vivent dans les glaces du nord.

LXIV. « Le christianisme était prêché en même « temps aux juifs et aux gentils. S'il n'eût trouvé de « sectateurs que parmi les juifs, on ne manquerait pas « de rejeter le succès sur l'ignorance, la crédulité, la « superstition, si souvent reprochées à cette nation par « les écrivains profanes. S'il n'eût été embrassé que par « des Grecs et des Romains, on pourrait se défier d'une « opinion qui se serait formée loin du théâtre des « événements. Mais que répondre au suffrage réuni des « compatriotes et des étrangers (2)? »

LXV. Le christianisme, dans ses premiers temps, a été embrassé par des hommes de tout rang et de toute condition, par des savants et par des ignorants. Nous avons prouvé cette vérité (3). S'il n'eût été, comme l'ont dit quelques incrédules, adopté que par la lie du

---

(1) Esprit des lois, liv. XXIV, chap. 26.

(2) Démonstration évangelique par M. Duvoisin, cinquième édition, page 178.

(3) Voyez deuxième Dissertation, part. 2, chap. IV, n° XXIV, page 380.

peuple, cela donnerait du poids à leur objection, qu'on a pu aisément tromper des hommes crédules et incapables d'examen. S'il n'avait eu de prosélytes que dans la classe des hommes éclairés, on prétendrait, avec quelques autres incrédules, que des hommes qui reconnaissaient l'absurdité dn paganisme avaient été facilement amenés à une autre religion. Mais le christianisme ayant triomphé des préjugés des unes et des lumières des autres, est évidemment au-dessus de ces vaines difficultés.

LXVI. Pour se donner le droit de ne pas croire la religion, les incrédules réchauffent les difficultés de ses anciens ennemis, de Celse, de Porphyre, etc. Comment ne sentent-ils pas que l'établissement merveilleux de cette religion retourne contre eux leurs objections? C'est malgré leurs sophismes, leurs subtilités, leurs railleries, que l'univers s'est soumis à la foi. Tous ces arguments que faisaient alors valoir les préjugés, les intérêts, les passions, ont été connus et pesés dans la balance d'une raison intéressée à les adopter. Le genre humain a prononcé, malgré les sacrifices auxquels il se dévouait, que tous ces raisonnements étaient vains et frivoles. Il a rendu cet arrêt solennel, lorsque les faits, aujourd'hui contestés, étaient encore tout récents, et pouvaient facilement être vérifiés. Il l'a donc rendu, il n'a pu le rendre que dans la plus entière connaissance de cause et forcé par l'évidence. Toutes ces raisons, qu'on reproduit aujourd'hui, ont fait partie des obstacles que la foi a surmontés. On lui oppose des ennemis qu'elle a depuis longtemps terrassés.

Aucune cause naturelle n'a établi et n'aurait pu établir le christianisme. Quels sont donc, demandera-t-on, les moyens surnaturels qui l'ont répandu? Je pourrais ne pas répondre à cette question, et de ce que aucune cause humaine n'a opéré ce grand événement, conclure avec certitude qu'il est évidemment l'œuvre de la puissance surnaturelle. Mais ne nous arrêtons pas à ce point; montrons par quels moyens la propagation

de la religion a été opérée. J'en remarque deux tout divins : l'influence intérieure du Saint-Esprit, et la force extérieure des miracles.

LXVII. En premier lieu, tout homme qui n'est pas athée est obligé de convenir que Dieu possède, dans les trésors de sa puissance et de sa sagesse, toutes les grâces propres à l'avancement de sa religion; et que, lorsqu'il daigne dicter aux hommes une loi, il peut, par ses inspirations, donner la grâce de force à ceux qu'il charge de la publier, la grâce de docilité à ceux devant qui il ordonne de la prêcher. Aucun pouvoir ne manque au Tout-Puissant. S'il était dans l'impuissance d'influer intérieurement sur les cœurs, il ne serait pas Dieu. La question est donc de savoir si Dieu a fait usage de ce pouvoir pour établir la religion chrétienne (1). Mais pouvons-nous en douter, quand, d'une part, nous entendons Jésus-Christ dire à ses apôtres, à plusieurs reprises, que ce sera par la vertu du Saint-Esprit qu'ils agiront (2), et ses apôtres répéter, d'après

---

(1) Pharisæi stupent ad doctrinam Domini; et mirantur in Petro et Joanne quomodo legem sciant, cum litteras non didicerint. Quidquid enim aliis exercitatio, et quotidiana in lege meditatio, tribuere solet, illis Spiritus sanctus suggerebat. (*S. Hieron.*, epist. 1, *ad Paulinam* secunda.)

Ipse enim est qui Spiritu sancto ditavit corda pauperum, et exinanitas animas confitendo peccata implevit opulentia justitiæ : qui potuit divitem facere piscatorem, dimittendo retia sua, quòd habebat contemnentem, quod non habebat haurientem. Infirma enim elegit Deus, ut confunderet fortia; et non de oratore piscatorem, sed de piscatore lucratus est oratorem. (*R. August.*, *Enar. in psalm.* XXXVI, serm. 2, n° 24.)

(2) Voyez ci-dessus, notes, page 441.

Ecce ego vobiscum sum omnibus diebus usque ad consummationem seculi. (*Matth.* XXXVIII, 20.)

Ecce ego mitto promissum Patris mei in vos. Vos autem sedete in civitate, quoadusque induamini virtute ex alto. (*Luc.* XXIV, 49.)

Ego rogabo Patrem, et alium Paracletum dabit vobis, ut maneat vobiscum in æternum. (*Joann.* XIV, 16.)

Expedit vobis ut ego vadam : si enim non abiero, Paracletus non veniet ad vos : si autem abiero, mittam illum ad vos.... Cùm autem

sa parole, que c'est le Saint-Esprit qui agit dans eux (1); et quand, de l'autre, nous voyons la prédiction du maître et l'assertion des disciples suivies d'un effet qui cadre si parfaitement? Rappelons-nous les preuves qui ont été données dans la Dissertation précédente, du grand miracle de la descente du Saint-Esprit, et des miracles qui la suivirent immédiatement. Le miracle de l'établissement de la religion en est la continuation; c'est la même cause qui, agissant sans interruption, ne cesse de produire son effet. Pour attribuer la conversion du monde à un autre principe, il faut de deux choses l'une : ou nier que les apôtres aient rapporté cette promesse de leur maître, et annoncé que c'était d'après son exécution qu'ils agissaient, et ce serait contredire l'authenticité du Nouveau Testament, qui a été démontrée dans la première Dissertation; ou soutenir que les apôtres, en produisant publiquement ces déclarations, se sont trompés, et que c'est par leurs propres forces qu'ils ont produit un effet tellement hors de proportion avec leurs forces, et ce serait une absurdité.

LXVIII. En second lieu, nous avons, dans la précédente Dissertation (2), démontré la réalité des miracles que les apôtres disaient avoir été opérés par Jésus-Christ, et de ceux que, dans le cours de leur prédication, ils opéraient eux-mêmes. Ici nous en voyons l'effet (3). S'ils ont été crus, ils ont dû produire

---

venerit ille Spiritus veritatis, docebit vos omnem veritatem. (*Joann.* XVI, 7, 13.)

Accipietis virtutem Spiritus sancti in vos. (*Act.* I, 8.)

(1) Voyez deuxième Diss., partie 2 ch. III, n° VI. notes 4 et 5, p. 329.

(2) Voyez même Dissert., n° II, page 138 et suiv.

(3) Apostolorum etiam quos ad promulgandum evangelium misit Jesus peregrinationem per universum orbem consideranti, res humanis viribus major suscepta Dei jussu videbitur, et si perpendamus quo pacto homines novam doctrinam, peregrinosque sermones audientes, ad apostolos se se applicuerint, et quomodo voluntatem illis insidiandi posuerint, divina quadam victi potestate, quæ eorum sa-

une grande sensation ; et, réciproquement, si, à la suite de la publication de ces miracles, on voit une grande révolution survenue dans le monde, il est certain qu'ils ont été crus. Mais deux autres vérités

---

luti consulebat, nulli dubitabimus eos miracula quoque edidisse, sermonibus ipsorum testimonium reddente Deo per signa et prodigia, et varias virtutes. (*Orig.*, *de Principiis*, lib. IV, n° 5.)

Ad hæc commemorat David quomodo prævaluerint apostoli dicens : *Dominus dabit verbum evangelizantibus virtute multa.* Non enim armis, non pecunia, non robore corporis, non exercituum copiis, neque alio simili modo superarunt; sed verbo simplici et multam habente virtutem, miraculorum nempe ostentum. Crucifixum enim prædicantes, et miracula patrantes, sic orbem subegerunt. Ideo ait : *Dominus dabit verbum evangelizantibus virtute multa*, sic miracula vocans. Nam ineffabilis virtus erat piscatorem, publicanum, tentoriorum opificem, solo præcepto mortuos suscitare, dæmones expellere, mortem abigere, philosophorum linguam refrenare, rhetorum ora consuere, reges ac principes vincere, barbaris, græcis, omnique nationi imperare. Et apposite sic locutus est. Nam hæc omnia verbo illo perfecerunt; et virtute multa mortuos in vivos mutarunt, peccatores in justos, cæcos in videntes, morbos naturæ et animæ nequitiam expellentes. (*S. Joann. Chrysost.*, *Quod Christus sit Deus*, n° 5.)

Jam ergo tria sunt incredibilia quæ tamen facta sunt. Incredibile est Christum resurrexisse in carne, et in cœlum ascendisse cum carne. Incredibile est mundum rem tam incredibilem credidisse. Incredibile est homines ignobiles, infirmos, paucissimos, imperitos, rem tam incredibilem tam efficacter mundo, et in illo etiam doctis persuadere potuisse. Horum trium incredibilium primum nolunt isti cum quibus agimus credere. Secundum coguntur et cernere, quod non inveniunt unde sit factum, si non credant tertium. Resurrectio certe Christi, et in cœlum cum carne in qua resurrexit ascensio, toto jam mundo prædicatur. Si credibilis non est, unde toto terrarum orbe jam credita est? Si multi nobiles, sublimes, docti, eam se vidisse dixerunt, et quod viderunt diffamare curarunt, eis mundum credidisse non mirum est. Sed istos adhuc credere nolle perdurum est. Si autem, ut verum est, paucis, obscuris, minimis, indoctis, eum se vidisse discentibus et scribentibus credidit mundus, cur pauci obstinatissimi qui remanserunt, mundo jam credenti adhuc usque non credunt; qui propterea numero exiguo ignobilium, infirmorum, imperitorum hominum credidit, quia in tam contemptibilibus testibus multo mirabilius divinitas seipsa persuasit. Eloquia namque persuadentium quæ dicebant, mira fuerunt facta, non verba. Qui enim Christum in carne resurrexisse, et cum illa in cœlum ascendisse non

sont également certaines : la première, qu'il était alors facile de constater les miracles de Jésus-Christ qui étaient récents, et plus encore ceux que les apôtres opéraient actuellement et journellement ; la seconde, qu'on n'ajoutait pas foi légèrement et sans examen à des miracles dont la foi obligeait à tous les genres de sacrifices, sans même excepter celui de la vie. La conversion du monde prouve donc la vérité des miracles, et la vérité des miracles explique la conversion du monde. Si, à l'examen, les miracles annoncés par les apôtres avaient été trouvés faux, l'univers ne se serait pas fait chrétien, et si l'univers ne se fût pas converti à l'annonce et à la vue des miracles, on en tirerait une grande objection contre leur réalité. Ces deux preuves de la vérité de la religion sont intimement liées l'une à l'autre, et se communiquent réciproquement une grande force. Nous disons à l'incrédule : Comment pouvez-vous croire que le monde eût embrassé le christianisme, si on lui eût présenté de faux miracles? Et comment pouvez-vous regarder aujour-

---

viderunt, id se vidisse narrantibus, non loquentibus tantum, sed etiam mirifica facientibus signa credebant. Homines quippe quos unius, vel ut multum duarum linguarum fuisse noverant, repente linguis omnium gentium loquentes mirabiliter audiebant; claudum ab uberibus matris ad eorum verbum in Christi nomine post quadraginta annos incolumem constitisse, sudaria de corporibus eorum ablata sanandis profuisse languentibus, in via qua fuerunt transituri positos in ordine innumerabiles variis morbis laborantes, ut ambulantium super eos umbra transiret, continuo salutem solere recipere, et alia multa stupenda in Christi nomine per eos facta, postremo etiam mortuos resurrexisse cernebant. Quæ si, ut leguntur, gesta esse concedunt, ecce tot incredibilia tribus illis incredibilibus adduntur. Et ut credatur unum incredibile, quod de carnis resurrectione atque in cœlum ascensione dicitur, multorum incredibilium testimonia tanta congerimus, et nondum ad credendum horrenda duritia incredulos flectimus. (*S. August.*, *de Civ. Dei*, lib. XXII, cap. 5.)

Quod impossibile hominibus fuit, Deo difficile non fuit, qui potestates hujus mundi rigidas non verbis sed miraculis fregit. (*S. Greg. Mag.*, *Moral.*, lib. XXXI, cap. 2, n° 2.)

d'hui comme faux des miracles qui, dans leur temps, ont converti le monde (1)?

LXIX. Au reste, la preuve que nous tirons de la propagation du christianisme n'a pas besoin, pour se soutenir, des miracles qui l'ont opérée. Cette propagation est elle-même un miracle si éclatant, que si elle ne suppose pas tous les autres, elle les supplée. C'est ce que disaient St. Chrysostôme et St. Augustin à ceux qui, de leur temps, s'obstinaient à ne pas croire en Jésus-Christ. Si les apôtres ont triomphé de l'univers sans faire des miracles, c'est un miracle bien plus admirable (2). Vous voudriez, pour croire, voir les prodiges que l'on vous raconte. En voici un plus grand

---

(1) Jam si posita omni de miraculis præjudicata opinione quæri oportet bonone an malo consilio quis illa fecerit, ut ne aut omnia vituperemus, aut omnia tanquam divina admiremur et admittamus, annon perspicuum est, et Moysis Jesuque miraculis, quibus integræ gentes constitutæ sunt, eos divina potestate fecisse, quæ scripturæ narrant. Neque enim malis artibus, magicisque præstigiis, constituta fuisset gens tota, quæ despectis non solum simulacris, falsisque numinibus quæ reliqui homines colebant, sed etiam rebus omnibus creatis, ad Deum rerum omnium principium, principio carentem, ipsum assurgit. (*Origen. contra Celsum*, lib. II, cap. 52.)

Quapropter ex miraculis indubitatam redditure surrectionem : ita ut non illis tantum tunc temporis hominibus, sed omnibus certa foret resurrectio. Quod enim in illis effecerunt conspecta signa, hoc in posteris omnibus per fidem futurum erat. Ideo hinc incredulos argumenti impetimus. Si non resurrexit, sed mortuus manet, quomodo in nomine ejus apostoli signa fecerunt? At non fecere miracula. Quomodo ergo gens nostra constitit? Non enim huic veritati obsistent; neque pugnabunt contra ea quæ sub conspectum cadunt. (*S. Joann. Chrysost.*, *in Acta Apost.*, homil. I, n° 4.)

(2) Quomodo autem persuasissent, nisi signa edidissent? Si faciebant quidem, et utique faciebant, Christi virtus erat id quod fiebat. Si autem non faciebant, et tamen vincebant, longe mirabilius erat illud. (*S. Joann. Chrys.*, *in primam epis. ad Cor.*, homil. V, n° 5.)

Itaque quando dicunt non facta fuisse miracula, tanto magis se confundunt. Hoc enim maximum esset miraculum, si sine miraculis totus orbis accurrisset a duodecim pauperibus et illiteratis hominibus captus. (*Idem. in Acta Apost.*, homil. I, n° 4.)

Si vero per apostolos Christi, ut eis crederetur, resurrectionem atque ascensionem prædicantibus Christi, etiam ista miracula facta

encore : ce n'est pas un mort ressuscité, un aveugle rendu à la lumière, un lépreux guéri ; ce sont les ténèbres qui couvraient la terre dissipées ; la lèpre du péché effacée dans tout le genre humain. Quel plus grand miracle pouvez-vous demander quand vous voyez une aussi admirable métamorphose (1)? Celui qui, pour croire, exige de nouveaux prodiges, est lui-même un prodige étonnant, puisque la foi du monde entier ne peut pas déterminer la sienne (2).

Je terminerai ce chapitre par une réflexion qui donne à tous les raisonnements qui viennent d'être faits un nouveau degré de force, et qui porte au plus haut point d'évidence notre démonstration, c'est que la propagation de l'Evangile avait été formellement prédite, soit dans l'ancien, soit dans le nouveau Testament.

LXX. Les oracles sur ce grand événement sont très-clairs et très-multipliés dans l'ancienne loi. Toutes les nations de la terre, disait le Seigneur à Abraham, seront bénies dans votre postérité (3). Nous voyons dans les psaumes le Seigneur disant au Messie : Demandez-

---

esse non credunt, hoc nobis unum grande miraculum sufficit, quod terrarum orbis sine miraculis credidit. (*S. August. de civit. Dei*, lib. XXII, cap. 5.)

(1) An vero cupis etiamnum signa cernere ? Tibi ergo illa et majora prioribus ostendam. Non unum mortuum suscitatum ; non visum uni cæco restitutum ; sed descussas erroris tenebras quæ totam terram occupaverant : non unum leprosum mundatum, sed tot gentes quæ peccati lepram absterserunt, a : per lavacrum regenerationis mundatæ sunt. Quod signum majus his quæris, mi homo ? cum tantam, et tam aperte factam mundationem conspicias. (*S. Joann. Chrys.*, homil. *Cur in pentec.*, n° 8.)

(2) Cur, inquiunt, nunc illa miracula quæ prædicatis facta esse, non fiunt ? Possum quidem dicere necessaria fuisse priusquam crederet mundus, ad hoc ut crederet mundus. Quisquis adhuc prodigia ut credat inquirit, magnum est ipse prodigium, qui mundo credente non credit. (*S. August.*, *de Civ. Dei*, lib. XII, cap. 8. n° 1.)

(3) Benedicentur in semine tuo omnes gentes terræ. (*Gen.* XXII, 18 ; *Item*, XII, 3 ; XXVI, 4 ; XXVIII, 4.)

moi, et je vous donnerai les nations pour héritage, et les extrémités de la terre pour possession (1). Le psalmiste annonce encore que tous les confins de la terre se convertiront au Seigneur; que toutes les familles des nations seront en adoration devant lui (2); que le Messie dominera d'une mer jusqu'à l'autre, et depuis le fleuve jusqu'aux extrémités de la terre; que tous les rois de la terre l'adoreront; que toutes les nations le serviront (3). C'est peu, s'écrie Isaïe, que tu sois mon serviteur, pour ranimer les tribus de Jacob et pour convertir la lie d'Israël, voilà que je t'ai établi la lumière des nations, pour que tu portes le salut qui vient de moi jusqu'aux extrémités de la terre (4). Le Seigneur a préparé son bras aux yeux de toutes les nations, et toutes les extrémités de la terre verront le salut qui vient de notre Dieu (5). Malachie voit dans un esprit prophétique les juifs rejetés, le nom du Seigneur glorifié dans toutes les nations, du couchant à l'aurore, et une victime pure offerte en tout lieu à son saint nom (6). Bien d'autres prophéties encore annonçaient, avant la venue de Jésus-Christ, la conversion du monde à sa loi. Je les omets pour passer à celles de Jésus-Christ

---

(1) Postula a me et dabo tibi gentes hæreditatem tuam, et possessionem tuam terminos terræ. (*Psalm.* II, 8.)

(2) Convertentur ad Dominum, universi fines terræ : et adorabunt in conspectu ejus universæ familiæ gentium. (*Psalm.* XXI, 18.)

(3) Dominabitur a mari usque ad mare, et a flumine usque ad terminos orbis terrarum. . . . et adorabunt eum omnes reges terræ; omnes gentes servient ei. (*Psalm.* LXXI, 8, 11.)

(4) Et dixit : parum est ut sis mihi servus ad suscitandas tribus Jacob, et fæces Israël convertendas : Ecce dedi te in lucem gentium, ut sit salus mea usque ad terminum terræ. (*Is.* XLIX, 6.)

(5) Paravit Dominus brachium suum in oculis omnium gentium : et videbunt omnes fines terræ salutare Dei nostri. (*Is.* LII, 10.)

(6) Non est mihi voluntas in vobis, dixit Dominus exercituum, et munus non suscipiam de manu vestra. Ab ortu enim solis usque ad occasum, magnum est nomen meum in gentibus : et in omni loco sacrificatur et offertur nomini meo oblatio munda. (*Malach.* I, 10, 11.) Voyez aussi Matth. chap. XIII.

lui-même, lesquelles sont encore plus positives et plus claires.

LXXI. Nous le voyons, tantôt parlant en paraboles, comparer les accroissements de sa religion à la plus petite des semences, devenue, au bout de peu de temps, le plus grand des légumes ; au levain qui, mêlé en petite quantité avec la pâte, la fait fermenter tout entière et la dilate (1); tantôt, s'expliquant plus clairement, annoncer que beaucoap d'étrangers viendraient d'Orient et d'Occident siéger dans le royaume des cieux avec Abraham, Isaac et Jacob, tandis que les enfants du royaume seraient jetés dans les ténèbres extérieures (2); dans d'autres endroits, déclarer que son Evangile sera prêché dans tout le monde (3); ailleurs, dire que quand il sera élevé de terre, c'est de sa mort qu'il parle, il attirera tout à lui (4); enfin, terminer sa carrière par ordonner à ses apôtres d'aller enseigner et baptiser toutes les nations, et les instruire à observer ses commandements (5). Ce n'est pas tout encore : il prédit la manière dont s'effectuera ce grand événement; il annonce à ses apôtres les oppositions qu'ils éprouveront, les persécutions violentes qu'ils auront à essuyer, les morts cruelles qui termineront tous ces maux (6); il

---

(1) Dico autem vobis quod multi ab oriente et occidente venient et recumbent cum Abraham et Isaac et Jacob; filii autem regni ejicientur in tenebras exteriores. (*Matth.* VIII, 11, 12.)

(2) Et prædicabitur hoc evangelium in universo orbe, in testimonium omnibus gentibus. (*Matth.* XXIV, 14.)

(3) Amen, amen dico vobis : ubicumque prædicatum fuerit hoc evangelium in toto mundo, dicetur et quod hæc fecit. (*Ibid.* XXVI, 13.)

(4) Et ego si exaltatus fuero a terra, omnia traham ad me ipsum. Hoc autem dicebat, significans qua morte esset moriturus. (*Joann.* XII, 32, 33.)

(5) Euntes ergo, docete omnes gentes, baptisantes eos in nomine Patris, et Filii, et Spiritus sancti; docentes eos servare omnia quæcumque mandavi vobis. (*Matth.* XXVIII, 1æ, 20.)

(6) Ecce ego mitto vos sicut oves in medio luporum. (*Matth.* X, 16.)

les encourage, en leur déclarant qu'il a vaincu ce monde dont ils auront tant à souffrir (1), et en leur promettant qu'ils seront éclairés et fortifiés par l'assistance du Saint-Esprit (2). La conversion du monde, les détails de cette conversion, les moyens par lesquels elle s'est opérée, Jésus-Christ a tout prédit. Tout ce qui s'est passé pendant les trois siècles de la persécution et de l'agrandissement de son église, n'est que l'exécution de ses ordres et l'effet de sa volonté antérieurement manifestée.

LXXII. Ce n'est pas seulement de nos jours qu'a été fait ce rapprochement des oracles sacrés avec l'établissement de la loi sainte. Les pères de la primitive église l'opposaient aux incrédules de leur temps. Ils leur prouvaient et la divine origine des prophéties, par l'admirable accomplissement dont elles étaient suivies, et la cause divine de l'établissement de la foi, par les prophéties qui l'avaient précédé. En faisant aux incrédules de nos jours le même raisonnement, nous ne faisons que répéter ce que disaient les Origènes (3), les

---

Cavete autem ab hominibus. Tradent enim vos in conciliis, et in synagogis suis flagellabunt vos; et ad præsides et ad reges ducemini propter me, in testimonium illis et gentibus. (*Ibid.*, 17, 18.)

Tradet autem frater fratrem in mortem, et pater filium : et insurgent filii in parentes, et morte eos afficient ; et eritis odio omnibus, propter nomen meum. (*Ibid.*, 21, 22.)

Venit hora ut omnis qui interficit vos arbitretur obsequium se præstare Deo. (*Joann.* XVI, 2.) *Et alibi passim.*

(1) In mundo pressuram habebitis : sed confidite : ego vici mundum. (*Joann.* XVI, 33.)

(2) Voyez ci-dessus, n° LXVII, note 1, page 473.

(3) Criminatur deinde discipulos *quod finxerint præscisse illum, et prædixisse quæcumque sibi acciderunt.* Sed hoc verum esse, vel invito Celso demonstrabimus. Præsto enim sunt multa quæ Jesus edidit vaticinia de rebus quæ christianis contigerunt, etiam subsecutis temporibus. Ecquis non admiraretur istud? *Ante reges et præsides ducemini propter me in testimonium illis et gentibus* aliave similia, ubi prænuntiat futurum esse ut sui discipuli vexationem patiantur.... Ecquis enim fingens fuisse se cum Christus loqueretur non admirabitur istud : *prædicabitur evangelium istud in toto mundo, in testimonium illis et gentibus*, si modo secum recogitet Jesu Christi evangelium, ut

Cyprien (1), les Eusèbe, les Chrysostôme, les Jérôme, les Augustin, les Prospère, les Théodoret.

---

ipse prædixerat, omnibus, græcis, barbaris, sapientibus et insipientibus, ubique terrarum fuisse prædicatum. Omnem enim humanam naturam subegi verbum cum virtute prædicatum : nec ullum videre est hominum genus quod Jesu doctrinam admittere recusaverit. (*Origen. contra Celsum*, lib. II, n° I.)

Et est videre quomodo brevi tempore ipsa religio crevit, pœnis cultorum, mortibusque proficiens ; sed et honorum direptionibus, atque ab his omni genere suppliciorum tolerato. Et eo maxime mirum est, quod ne doctores ipsi, vel satis idonei sunt, vel satis plures. Prædicatur tamen sermo iste in toto orbe terrarum : ita ut græci, barbari, sapientes, et insipientes, religionem doctrinæ christianæ recipiant. Ex quo dubium non est hoc humanis viribus, aut opibus non agi, ut cum omni credulitate et potestate sermo Christi Jesu apud omnium mentes, atque animos convalescat. Nam et prædicta esse ab eo hæc ipsa, et divinis ab eo responsis confirmata manifestum est cum dicit : *quia apud præsides et judices ducemini propter me in testimonium ipsis et gentibas.* Et rursum : *prædicabitur hoc evangelium in omnibus gentibus.* Et iterum : *multi mihi dicent in illa die : Domine, Domine, nonne in nomine tuo manducavimus et bibimus, et in tuo nomine dæmonia ejecimus? Et dicam eis : discedite a me operarii iniquitatis; nunquam cognovi vos.* Quæ si ita quidem dicta ab eo fuissent, nec tamen ad finem ea quæ prædicta sunt pervenissent, fortasse minus vera esse viderentur, nec habere aliquid auctoritatis. Nunc vero, cum ad affectum ea quæ fuerunt ab eo dicta perveniant, cum tanta autem potestate atque auctoritate prædicta sint, manifestissime declaratur verum esse, quia homo factus salutaria præcepta hominibus tradidit. (*Origen. de Principiis*, lib. IV, n° 2.)

(1) Necnon Deus ante prædixerat fore ut vergente sæculo, et mundi fine jam proximo, ex omni gente et populo et loco, cultores sibi adlegeret Deus (*S. Cyprianus, de Idol. Vanit.*, cap. VI.)

Quis unquam ab omni sæculorum memoria, aut rex, aut princeps, aut philosophus, aut legislator, aut propheta, seu græcus, seu barbarus ille fuerit, tantum virtutis decus est consecutus, non dicam post mortem, sed dum adhuc viveret, spiritumque duceret, multumque valeret potentia, ut ipsius nomen ad hominum omnium aures, qui in terris degebant, ætatem permaneret inque omnium ore ac sermone versaretur? nemo certe istud, nisi unus et solus Salvator noster, post victoriam a morte reportatam, præstitit : qui quidem discipulis suis hoc verbum dixerat, et idem et revera explevit, nimirum : *docete omnes gentes in nomine meo* : quique ante prædixerat *suum evangelium prædicandum fore in universo mundo, in testimonium omnibus gentibus.* Quod ut verbis prædixerat, sic reipsa perfecit. Nam haud ita

LXXIII. Elles étaient bien hardies au moment où Jésus-Christ les faisait ces prédictions, ces promesses, ces injonctions. Jamais ni roi, ni législateur, ni philosophe,

---

multo post totus orbis terrarum ejus verbo et doctrina completus fuit. (*Euseb.*, *orat. de laud. Const. V*, *idem*, *præp. ev*, *lib.* I, cap. 3.)

Pervade ratione universum orbem, mare, Græciam, barbarorum sedes, terram habitabilem et inhabitabilem, urbes quæ sunt in terra, insulas quæ in mari, montes denique et saltus : et cum videris ubique Christi relucere potentiam, omnesque præstantissimum ejus nomen prædicare, reputa apud te eum, qui tot et tanta potuit, etiam futura pollicitum esse. (*S. Joan. Chrys.*, *Expos. in psalm*, CIX, n° 6.)

Quid igitur dixit, et orbe fere toto in impietate detento prædixit? *Super hanc petram ædificabo ecclesiam : et portæ inferi non prævalebunt adversus eam.* Examina hoc dictum ut libet, et veriratem ejus refulgentem.... Vidistisne verba rebus lucentia, et vim insuperabilem omnia nullo negotio facientem. Etsi enim breve sit dictum illud *ædificabo ecclesiam meam;* ne simpliciter prætereas : sed in mente revolve et cogita quantum sit totum orbem, tam brevi tempore ecclesiis replevisse, tantas convertisse gentes; populis persuasisse ut paternis solutis legibus radicatam consuetudinem evellerent, voluptatis tyrannidem, nequitiæ vim ut pulverem ejicerent; aras, templa, idola, mysteria, profanas solemnitates, impurumque nidorem, quasi fumum quemdam delerent; ubique altare excitarent in regione Romanorum, Persarum, Scytharum, Maurorum, Indorum : Quid dico? vel extra orbem nostrum. Nam et britannicæ insulæ quæ extra hoc mare sitæ sunt, et in ipso oceano, vim verbi senserunt. (*Idem*, Homil. *Quod Christus sit Deus*, n° 12.)

Ubi manifestissima prophetia est, et de Christi atque apostolorum ejus prædicatur adventu, et fide universarum gentium nihil amplius requiramus. (*S. Hierom. comm. in Zachar.*, lib. II, cap. 9.)

Ibi scriptum est de ecclesia, et videtur quia est. Ibi scriptum est de idolis quia non erunt : et videtur quia non sunt. (*S. August.*, *Enarr. in psalm.* XXIX, n° 28.)

Videtis certe simulacrorum templa, partim sine reparatione collapsa, partim diruta, partim clausa, partim in usus alios commutata, ipsaque simulacra, vel confringi, vel incendi, vel includi, vel destrui; atque ipsas hujus sæculi potestates, quæ aliquando pro simulacris populum christianum persequebantur, victas et domitas non a repugnantibus sed a morientibus christianis, et contra eadem simulacra, pro quibus christianos occidebant, impetus suos, legesque vertisse; et imperii nobilissimum culmen ad sepulcrum piscatoris Petri submisso diademate supplicare. Hæc omnia scripturæ divinæ, quæ in manu omnium jam venerunt, ante longissima tempora futura esse testatæ sunt. Hæc omnia tanto robustiore fide lætamur fieri, quanto majore autoritate prædicata

n'avait osé produire des pareilles pensées (1). A considérer la raison humaine, et l'expérience de tous les temps, qui jamais eût pu imaginer qu'elles obtinssent leur effet?

---

esse in sanctis litteris invenimus. (*Idem* epist. CCXXXII; *al.* XXII, *ad Madauranses*, nº 3 et 4.)

Quando dicebatur ecclesia Christi futura per totum orbem terrarum, dicebatur a paucis et ridebatur a multis. Modo jam impletum est, quod tanto ante prædictum est. Diffusa est ecclesia per totum orbem terrarum. Ante millia annorum promissum est Abrahæ *In semine tuo benedicentur omnes gentes.* Venit Christus ex semine Abrahæ; benedictæ sunt in Christo jam omnes gentes. Prædicta sunt schismata et hæreses futuræ: videmus illa. Prædictæ sunt persecutiones: factæ sunt a regibus colentibus idola. Pro ipsis idolis adversus nomen Christi, repleta est terra martyribus. Sparsum est semen sanguinis: surrexit seges ecclesiæ. Nec frustra oravit ecclesia pro inimicis suis: crediderunt et qui persequebantur. Prædictum est etiam quia ipsa idola evertenda essent per nomen Christi: nam et hoc invenimus in scripturis. Ante paucos annos Christiani illa legebant, et non videbant: adhuc futura illa expectabant; et sic abierunt. Non illa viderunt: sed tamen credentes quod futura essent, cum fide abierunt ad Dominum. Nostris temporibus etiam ista cernuntur. Omnia quæ ante prædicta sunt de ecclesia, videmus impleta. (*Idem*, sermo XXII, *de verbis Psalm.*, al. CIX, *de temp.* nº 4. Vid. idem, *de Fide rerum quæ non videntur*, cap. IV, nº 7.)

Puto autem quod nemo audeat dicere ullam mundi gentem, ullam terræ prætermittendam esse regionem, in qua non sint ecclesiæ tabernacula dilatanda: dicente Deo ad filium: *Postula a me, et dabo tibi gentes hæreditatem tuam; et possessionem tuam terminos terræ* et terum: *Reminiscentur et convertentur ad Dominum universi fines terræ: et adorabunt in conspectu ejus omnes patriæ gentium:* dicente quoque ipso Domino: *Prædicabitur hoc evangelium in universo mundo in testimonium gentibus: et tunc veniet finis.* Quæcumque ergo nondum audierunt, audient evangelium. (*S. Prosper, epist. ad Ruf.* nº 16.)

Quid his verbis manifestius? Tanquam præsens enim, spectansque orbis terrarum mutationem, et quasi audiret gentes ad pœnitentiam conversas, deridentesque idolorum imbecillitatem, sic oracula sua conscripsit. (*Theod.* serm. X, *de Oraculo.*)

(1) Cum enim inter græcos et barbaros, quam plurimi extiterint legumlatores, doctores, item qui veritatis notitiam præceptis suis pollicerentur, nullum tamen fuisse accepimus legislatorem, qui reliquis gentibus legum suarum suscipiendi studium ingenerare potuerit. Et quamvis philosophi, cum multo prodirent demonstrationem apparatu, quæ e ratione petitæ viderentur, quæque multum probabilitatis habe-

Comment, s'il n'était pas éclairé d'une lumière divine, cet homme, si pauvre qu'il n'avait pas où reposer sa tête, osait-il annoncer avec assurance que bientôt l'univers serait soumis à sa loi? Comment pouvait-il promettre avec vérité à cette poignée de disciples qui le suivaient, qu'incessamment elle serait remplacée par tous les peuples de la terre? Ce qui fut pour tous les contemporains de Jésus-Christ une prophétie, n'en est plus une pour nous. Cet événement, inimaginable lorsqu'il fut annoncé, nous le voyons, nous en jouissons, nous en faisons nous-mêmes partie. Pour le prédire, il fallait la prescience de Dieu; pour l'effectuer, il a fallu sa toute-puissance. Nous disons avec confiance : la propagation rapide de l'Evangile, n'eût-elle pas été prédite, serait déjà une preuve complète de la vérité de l'Evangile; mais l'ayant été, de quel poids n'est-elle pas? Et quel esprit raisonnable péut se refuser à la démonstration évidente qui en résulte (1)?

---

rent, nemo ex illis fuit qui probatam sibi veritatem diversis populis, vel unius gentis præcipuæ multitudini persuadere potuerit. Atqui peroptassent legislatores et doctores illi iis quas bonas putabant legibus universum, si fieri potuisset, hominum genus subjici. Hi quam animo conceperant veritatem ubique terrarum disseminare. Sed utpote non idonei qui alterius linguæ, multarumque gentium homines ad legum suarum observationem, et ad suam disciplinam suscipiendam adducerunt, ne aggressi quidem sunt id efficere. Prudenter enim præviderunt id se consequi nullo modo posse. (*Orig. de Principus*, lib. IV, n° I.)

(1) Etiamsi de Christo et de ecclesia testimonia nulla præcederent, quem non movere deberet ut crederet repente illuxisse divinam humano generi caritatem, quando videmus relictis diis falsis, et eorum confractis usquequaque simulacris, templis subversis, sive in usus alios commutatis, atque ab humana veterrima consuetudine tot vanis ritibus extirpatis, unum verum Deum invocari : et hoc esse factum per unum hominem ab hominibus illusum, comprehensum, vinctum, flagellatum, expalmatum, exprobratum, crucifixum, occisum..... Quando tantum crucifixus ille potuisset, nisi Deus hominem suscepisset; etiamsi nulla per prophetas futura talia prædixisset. Cum vero tam magnum pietatis sacramentum habuerit antecedentes vates suos atque præcones, quorum divinis vocibus est prænuntiatum, et sic venerit quemadmodum est prænuntiatum, quis ita sit demens,

LXXIV. Pour l'affaiblir, que peut dire l'incrédulité? Niera-t-elle la réalité des prophéties? Mais d'abord celles de l'ancienne loi nous viennent des juifs, ennemis acharnés du christianisme; ils en reconnaissent comme nous la vérité. Il faudra donc soutenir qu'ils se sont accordés avec les chrétiens pour corrompre leurs livres, pour supposer des oracles dont les chrétiens se servent avec tant d'avantage contre eux. Quant à celles de Jésus-Christ, elles ont été rapportées par les évangélistes avant que l'événement les vérifiât. D'ailleurs, que gagnerait l'incrédulité à les ôter à Jésus-Christ, si elle est forcée de les attribuer à ses apôtres? Dira-t-elle que ces prophéties ne prouvent rien, et que leur accomplissement a pu être l'ouvrage du hasard? Mais, nous le dirons toujours, qu'on se reporte au temps où elles ont été faites, et on verra combien l'événement qu'elles annoncent était contraire à toute vraisemblance; qu'on examine tous les détails avec lesquels la conversion du monde est annoncée par Jésus-Christ, et on sentira que le pur hasard n'a pas pu opérer une si grande conformité, et de l'événement et de toutes ces circonstances, avec les prophéties. Non-seulement c'est ici une preuve directe de la divinité de l'établissement du christianisme, et par une conséquence nécessaire, de la divinité du christianisme lui-même; mais, comme je l'ai déjà dit, c'est une preuve qui influe sur toutes les autres, et qui les corrobore. Que l'on reprenne tous les obstacles dont nous avons vu la religion triompher, on verra qu'il avait été prédit qu'elle en triompherait, et que conséquemment c'est à une vertu divine qu'elle a dû son triomphe. Qu'on applique de même cette considération aux diverses causes naturelles par lesquelles l'incrédulité prétend que la révolution du christianisme a pu s'opérer, et que j'examinerai dans un moment, on sentira

---

ut dicat apostolos de Christo fuisse mentitos. (*S. August.*, *de Fide Rerum quæ non videntur*, cap. VII, n° 10.)

qu'aucune cause naturelle n'a pu faire prédire cette révolution dans un temps où elle était si éloignée de l'ordre des choses et de toutes les pensées humaines. Je fais d'avance cette réflexion, pour n'avoir plus à y revenir.

CHAPITRE III.

OBJECTION CONTRE LA PREUVE TIRÉE DE LA PROPAGATION DU CHRISTIANISME.

Telle est, dit St. Jean-Chrysostôme, la nature de la vérité, que tout ce que font ses ennemis pour l'ébranler, sert à l'affermir davantage, et qu'en s'efforçant de l'obscurcir on la fait briller d'un nouvel éclat (1). D'après cette maxime bien certaine, nous allons donner à notre démonstration une nouvelle force, en rapportant toutes les chicanes par lesquelles l'incrédulité essaye de l'affaiblir. Elle en emploie de trois espèces. Elle nie que la religion se soit aussi rapidement établie que nous le disons. Elle prétend que la prompte propagation d'une religion ne prouve rien en sa faveur. Elle soutient que le christianisme a dû son agrandissement à des causes naturelles.

LXXV. « D'abord l'incrédulité nie que le christianisme se soit étendu aussi rapidement et aussi universellement que nous l'avons dit. Elle prétend qu'à la fin du quatrième siècle le paganisme était encore la religion la plus nombreuse de l'état; que spécialement le sénat romain était encore tout entier païen. A l'appui de cette assertion, elle cite la requête présentée par Symmaque au nom du sénat entier, dans laquelle il dit que cette compagnie l'a nommé son

(1) Verum ipsa veritatis natura iisdem ipsis firmatur quibus ab insidiatoribus impetitur, iisdem fulget quibus obscurari tentatur. (*S. Joann. Chrys.*, *in Joan.*, Homil. LVII; *al.* LVI, n° I.)

« député pour solliciter le rétablissement de l'autel de « la victoire (1). »

LXXVI. Quant il serait vrai que sous le règne de Valentinien II, la plus grande partie du sénat romain fût encore païenne, pourrait-on en conclure que, dans tout le reste de l'empire, la religion chrétienne ne fût pas la plus nombreuse? Nous avons vu des empereurs païens et persécuteurs en convenir quatre-vingts ans auparavant. Le fait particulier, allégué par Symmaque, en le supposant vrai, détruirait-il leurs aveux? Et peut-on douter que quatre-vingts ans de faveur et de protection continuelles (excepté les dix-huit mois du règne de Julien) n'eussent encore beaucoup multiplié les chrétiens et diminué le nombre des païens?

Mais ce qui renverse absolument la difficulté, c'est que le fait avancé par Symmaque, pour donner du poids à sa requête, est formellement démenti par deux auteurs de la plus grave autorité. Le premier est St. Ambroise, lequel dit qu'il s'en faut de beaucoup que ce soit le sénat qui ait fait la demande du rétablissement de l'autel de la victoire, et que c'est un petit nombre de païens qui se sont servis d'une expression générale. Il cite l'autorité du pape Damase, qui, deux ans auparavant, lorsque les païens faisaient une semblable tentative, lui avait envoyé un écrit des sénateurs chrétiens, en nombre innombrable. Ces sénateurs déclaraient qu'ils n'avaient rien demandé de semblable; qu'il ne leur convenait point de donner leur consentement à une telle demande; et ils disaient, en particulier et en public, que si elle obtenait son effet, ils ne paraîtraient plus au sénat (2). Le second est Prudence, qui, réfutant en vers

---

(1) Ubi primum senatus amplissimus, semperque vester, subacta legibus vitia cognovit, et a principibus piis vidit purgari famam proximorum temporum, boni sæculi auctoritatem secutus, evomuit diu pressum dolorem : atque iterum me querelarum suarum jussit esse legatum. (*Symmachi postul. ad imp. epist.*, lib. x, epist. 61.)

(2) Sed absit ut hoc senatus petiisse dicatur. Pauci gentiles com-

la requête de Symmaque, lui dit que le sénat, que le peuple, sont chrétiens; que Rome entière est chrétienne; et qu'il compte pour rien un petit nombre d'hommes qui refusent d'ouvrir les yeux à la lumière (1). Je crois que les autorités de St. Ambroise et de Prudence sont un peu plus considérables que celles de Symmaque, intéressé, pour obtenir sa demande, à grossir le nombre de ceux qui la faisaient.

LXXVII. « Le christianisme, dit-on ensuite, ne s'est « étendu que peu à peu et par degrés; il a mis trois « siècles à s'établir. Son progrès a donc été une œuvre « purement humaine. Dieu, voulant donner au monde

---

muni utuntur nomine. Nam et ante biennium ferme cum hoc pariter tentarent, misit ad me sanctus Damasus romanæ ecclesiæ sacerdos, judicio Dei actus, libellum quem senatores christiani dederant, et quidem innumeri; postulantes nihil se tale mandasse, non congruere gentilium hujusmodi petitioni nos præbere consensum. Questi etiam publice, privatimque se non conversuros ad curiam, si tale quid decerneretur. (*S. Ambros.* epist. XVII, *ad Valentinianum imp.* n° 10.)

(2) Si persona aliqua est, aut si status orbis in his est
Si formam patriæ facit excellentior ordo,
Hi faciunt, juncta est quoties sententia plebis.
Atque unum sapiunt plures simul et potiores.
Respice ad illustrem lux est ubi publica cellam.
Vix pauca invenies gentilibus obsita nugis
Ingenia, obtritos ægre retinentia cultus;
Et quibus exactas placeat servare tenebras;
Splendentemque die medio non cernere solem.
Posthinc ad populum converte oculos. Quota pars est
Quæ Jovis infectam sanie non despuat aram?
Omnis qui celsa scandit cœnacula vulgus,
Quique terit silicem variis discursibus atrum
Et quem panis alit gradibus dispersus ab altis,
Aut Vaticano tumulum sub monte frequentat,
Quo cinis ille latet genitoris amabilis obses,
Cætibus aut magnis lateranas currit ad ædes,
Unde sacrum referat regali chrismate signum.
Et dubitamus adhuc Romam tibi, Christe, dicatam
In leges transisse tuas; omnique volentem
Cum populo, ac summis cum civibus, ardua magni
Jam super astra poli terrenum extendere regnum.
Nec moveor quod pars hominum rarissima clausos

« une doctrine, n'aurait pas mis un si long temps à la « répandre. »

LXXVIII. Voici en quoi consiste la difficulté. Dieu pouvait répandre universellement tout d'un coup sa religion; donc de ce que la religion n'a été universellement répandue qu'au bout de trois siècles, il résulte qu'elle ne vient pas de Dieu. Entre la conséquence et le principe il y a une proposition intermédiaire, dont il aurait été, selon les règles de la logique, nécessaire d'établir la vérité; c'est que Dieu doit tout ce qu'il peut. Sans doute Dieu peut mettre plus ou moins de temps à propager la doctrine qu'il donne au genre humain; il peut même, s'il lui plaît, sans révélation extérieure, l'inspirer subitement à tous les esprits. En conclura-t-on qu'il y est tenu? La question n'est pas de savoir si le miracle de la diffusion du christianisme aurait pu être opéré plus promptement : elle consiste à savoir si cette diffusion, opérée en deux siècles et demi, est ou n'est pas un miracle. Il faut, ou nommer une cause humaine qui ait pu la produire dans cet espace de temps, ou ne pas dire que puisqu'elle n'a été produite que dans cet espace de temps, elle l'a été par une cause humaine. La religion, adoptée subitement et sans résistance, par tous les hommes, au premier moment où elle leur a été annoncée, eût présenté un miracle; cela est vrai. Mais la religion adoptée plus lentement, et malgré les résistances de tous les genres que les hommes puissent opposer, présente un autre miracle, ou plutôt une suite et une continuité de miracles. Dieu n'a-t-il pas pu vouloir que tous les obstacles qu'opposeraient au christianisme l'enfer et la terre, retardassent son progrès, pour qu'il fût évident que c'était le ciel qui ordonnait, qui dirigeait, qui assurait sa marche? Il a pu lui laisser li-

---

Non aperit sub luce oculos, et gressibus errat
Quamlibet illustres meritis, et sanguine clari.
(*Prudent. cont. Symm.* lib. I, vers 510 et seq.)

vrer des combats pour lui donner des triomphes. Déistes, d'où savez-vous ce que vous avancez avec tant de confiance, que Dieu n'aurait pas mis un si long temps à propager sa doctrine? Demandez-lui pourquoi il a préféré le genre de miracle que nous voyons, à celui qu'il vous plaît d'imaginer? Nous n'avons pas à vous répondre sur ce point.

LXXIX. « On nous objecte ensuite des religions « fausses, qui se sont établies et répandues plus rapide- « ment encore que la religion chrétienne : on cite spé- « cialement d'abord le mahométisme ; et on en conclut « que la propagation du christianisme en trois siècles « n'est pas une preuve de sa divinité. »

LXXX. Prétend-on assimiler le siècle où parut Mahomet à celui qui donna Jésus-Christ au monde; les lumières de la nation arabe d'alors, à celles des Romains du siècle qui suivit Auguste; la doctrine musulmane, qui favorise la passion la plus chère au commum des hommes, à la doctrine chrétienne qui la réprime sévèrement; les guerres par lesquelles les mahométans ont répandu leur doctrine, à la patience par laquelle les chrétiens ont fait triompher la leur? Tous les moyens humains qui favorisaient le mahométisme, avaient combattu le christianisme. Pour ne parler que d'un seul de ces moyens, il est évident que c'est principalement au succès de ses armées que l'islamisme a dû celui de sa doctrine, puisqu'où se sont arrêtées ses armes, là a été posée à sa doctrine une barrière impénétrable.

LXXXI. « Un autre exemple qu'on nous oppose, est « la révolution à laquelle Luther et Calvin ont donné « lieu. Tous les pays dont les princes ont embrassé la « doctrine de ces hommes célèbres, ne sont remplis que « de luthériens et de calvinistes. Et c'est ce que l'on « voit partout où un souverain embrasse une doctrine « nouvelle ; bientôt la moitié de son état change de re- « ligion. Supposons que, lorsque Luther et Calvin dé- « clamaient contre la religion romaine, toute l'Europe « eût été sous la domination d'un seul prince qui eût

« penché pour la nouveauté ; les catholiques seraient « aujourd'hui réduits à un petit nombre. »

LXXXII. La réponse à cette objection est dans l'objection même. Si, comme il n'est que trop vrai, le peuple est porté à suivre la religion de son prince, il ne devait donc pas, dans les premiers siècles, embrasser la foi chrétienne, que persécutaient les princes. Plus on exalte la malheureuse influence des souverains, plus on fait sentir quel énorme obstacle était, à la propagation du christianisme, le paganisme des empereurs, et leur zèle si ardent à le soutenir.

La déplorable politique qui, dans le seizième siècle, fit adopter à plusieurs souverains les innovations de Luther et de Calvin, a été, et on en convient ici, la cause de la propagation de ces hérésies. Il y a donc entre l'établissement du protestantisme et celui du christianisme cette essentielle différence, que l'un s'est établi par la protection des princes, et l'autre par la persécution des princes ; et que ce qui a été d'un côté un moyen naturel, a été, de l'autre, dans l'ordre de la nature, un obstacle. Comment donc peut-on établir une comparaison entre la propagation de ces deux religions ?

Mais ce n'est pas la seule différence qu'il y ait entre l'établissement du christianisme et celui du protestantisme. Dans le siècle où le protestantisme se produisit, les lettres commençaient à peine à renaître : le siècle où se montra le christianisme, était celui de toutes les connaissances. Le protestantisme affectait un grand respect pour la religion ; sa prétention était de la rendre pure et sans tache, par la réforme de quelques abus : le christianisme heurtait de front, et prétendait détruire la religion existante. Le christianisme captivait l'intelligence, en soumettant la croyance à une autorité infaillible : le protestantisme, en renversant cette autorité, flattait la raison, dont il étendait l'empire, en la rendant juge de la foi. Le christianisme mettait un frein à toutes les passions alors très-exaltées, et assujettissait l'homme à un joug sévère : le protestantisme adoucissait le joug de

l'Eglise romaine, supprimait la confession auriculaire, anéantissait plusieurs sacrements, abolissait les observances de l'Eglise, s'emparait de ses biens, dissolvait les vœux, autorisait le divorce. Le christianisme exposait ceux qui l'embrassaient aux persécutions, aux confiscations, aux emprisonnements, aux supplices : le protestantisme, favorisé par les princes, ne faisait rien craindre de tout cela. Enfin, le christianisme n'opposait à ses ennemis qu'une inaltérable patience, et ne faisait couler d'autre sang que celui de ses membres. Que de révoltes a excitées, que de guerres a fait naître, que de sang a fait répandre le protestantisme partout où il a pénétré! Qu'on cesse donc d'opposer l'établissement des autres religions à celui de la nôtre, et qu'on ne nous donne pas des disparates pour des comparaisons.

On nous dit que, si du temps de Luther et de Calvin, tous les états n'avaient eu qu'un souverain qui eût embrassé leur doctrine, le catholicisme serait aujourd'hui considérablement diminué. Cela est vrai, humainement parlant, et indépendamment du secours divin; mais de là même il résulte, je le répète, que la propagation du christianisme est divine. Lorsqu'il s'est établi, l'hypothèse que l'on fait ici était réalisée. L'autorité sur la plus grande partie de l'univers connu était réunie dans une seule main, et cette main si puissante frappait avec une force terrible sur quiconque se faisait chrétien.

LXXXIII. Enfin, les ennemis du christianisme prétendent que sans recourir à la puissance divine pour expliquer la propagation du christianisme, il est facile d'en trouver la cause dans les principes naturels. Nous pouvons rapporter à trois chefs principaux les causes naturelles auxquelles les divers incrédules attribuent cet événement. Nous avons montré que les dispositions des peuples, que la nature de la doctrine, que l'autorité persécutrice des souverains, avaient été des obstacles à l'agrandissement de la religion. Ils prétendent, au contraire, trouver dans ces trois choses des moyens qui y ont concouru.

« Ils prétendent d'abord que les dispositions natu-
« relles des hommes, et les dispositions particulières
« des esprits, à la naissance du christianisme, au lieu
« de contrarier, favorisaient son succès. »

LXXXIV. « On connaît l'inconstance naturelle du
« peuple. Tout ce qui est nouveau a de l'attrait pour
« lui; et à ce titre, le christianisme, qui contrariait les
« idées reçues, devait lui plaire. La liberté, naturelle à
« l'esprit humain, le fit adopter dans sa naissance,
« comme elle l'a fait souvent rejeter dans sa vieillesse.
« Cette indépendance, plus amoureuse de la nouveauté
« que de la vérité, devait lui procurer un grand nom-
« bre de sectateurs. Donnez-moi, dit un déiste, une
« douzaine d'hommes à qui je puisse persuader que ce
« n'est pas le soleil qui fait le jour, je ne désespère pas
« que des nations entières n'embrassent cette opinion.

« Un autre principe, qui est pareillement dans la
« nature humaine, a dû aussi attirer à la religion
« beaucoup de partisans. Il faut au peuple du mer-
« veilleux. Ce qui frappe son imagination est ce qu'il
« croit le plus facilement. Quelle est la merveille la
« plus absurde qui, étant annoncée, n'ait pas été crue?
« Et sans sortir de notre temps, qui est si éclairé, n'a-
« vons-nous pas tous vu Cagliostro, Mesmer, le Sour-
« cier, faire une multitude de dupes, et s'attirer des
« partisans dans toutes les conditions? Une religion que
« l'on fondait sur des miracles, qui présentait des mys-
« tères incompréhensibles, était naturellement du goût
« du peuple : plus ils étaient extraordinaires, plus il
« etait porté à les croire. »

LXXXV. « Mais si les dispositions naturelles de
« l'esprit humain concouraient par elles-mêmes à l'é-
« tablissement du christianisme, celles où étaient alors
« les esprits leur donnaient une grande force, et de-
« vaient entraîner dans ce parti un grand nombre de
« personnes. La raison humaine avait remporté un
« triomphe facile sur les superstitions païennes. Le
« paganisme vieilli ne présentait plus aux hommes que

« des fables absurdes. L'incrédulité était devenue géné-
« rale, non-seulement parmi les savants, mais encore
« parmi le peuple, et même parmi les esclaves. Si on
« en doute, qu'on lise ce qu'en disaient Cicéron, Lu-
« crèce, Sénèque, et tant d'autres. L'homme est telle-
« ment enclin à la superstition, que, si on lui en
« enlève une, il retombe aussitôt dans une autre. Les
« peuples se trouvaient tout disposés à adopter tout
« autre objet de culte à la place de celui que la philo-
« sophie leur avait enlévé. Dans cet état de choses, une
« religion nouvelle, qui annonçait un Dieu unique,
« créateur, tout-puissant, rémunérateur de la vertu et
« vengeur du vice, se présentait avec bien de l'avan-
« tage. Ajoutons à cela que la philosophie avait mis à la
« mode les discussions, les disputes, les diversités
« d'opinion. On voit aussi que dans ce temps l'imagi-
« nation seule régnait. On croyait facilement aux vi-
« sions. Les miracles trouvaient aisément créance. Les
« esprits, les prestiges, les maléfices étaient crus uni-
« versellement. Faut-il s'étonner qu'on ait cru une
« religion qui favorisait tout cela? L'état civil et poli-
« tique de l'empire était même, pour le christianisme,
« une cause d'accroissement. Les peuples étaient livrés
« à toutes sortes de maux par la barbarie des tyrans
« qui régissaient l'empire, par les vexations des gou-
« verneurs de provinces, par les extorsions et les
« rapines des employés de tout genre, par les inon-
« dations des barbares, par les fléaux multipliés qui
« ravageaient alors la terre. Il est tout simple que les
« peuples désolés, qui ne voyaient sur la terre que des
« oppresseurs, aient cherché du secours dans le ciel;
« et que, déjà dégoûtés de leur vieille religion, qui
« d'ailleurs n'apportait aucun remède à leurs malheurs,
« ils se soient retournés vers la religion nouvelle, qui
« apprend à souffrir, et qui console l'infortuné par les
« immenses dédommagements qu'elle lui présente. »

LXXXVI. « Loin que la doctrine chrétienne fût de
« nature à être contredite, elle était au contraire très-

« propre à être accueillie, à raison de ses dogmes, de
« sa morale et de sa discipline. »

LXXXVII. « Elle offrait, à la vérité, à l'adoration
« des peuples un crucifié ; mais on disait que ce crucifié
« était Dieu ; on annonçait qu'il avait fait des miracles :
« les premiers chrétiens avaient aussi la prétention d'en
« faire. Tout cela devait faire impression sur un peuple
« incapable de réflexion et d'examen. Tandis qu'on
« frappait son esprit du récit de ses merveilles, on
« touchait son cœur en disant que c'était pour son salut
« que ce crucifié était mort. La croyance inébranlable
« d'une vie future était aussi très-propre à concilier à
« la nouvelle doctrine beaucoup de partisans. Parmi
« les philosophes, très-peu croyaient à l'immortalité
« de l'âme ; et ceux qui admettaient cette vérité se
« moquaient des peines et des récompenses futures,
« que le peuple croyait réservées aux méchants et
« aux bons. Les chrétiens ayant établi comme un dogme
« certain la réalité de la vie future, qui jusque-là
« n'avait été proposée que comme un système, durent
« d'abord engager par là dans leur parti tous ceux qui
« sentent le besoin qu'a la morale de cet appui. Il
« n'est pas étonnant ensuite que la magnifique pro-
« messe qu'ils faisaient d'une vie souverainement et
« éternellement heureuse, à condition d'embrasser l'E-
« vangile et de pratiquer ses commandements, ait fait
« la plus grande sensation, et ait été accueillie d'un
« grand nombre de personnes. La croyance où on était,
« dans la primitive Eglise, que la fin du monde et le
« royaume du ciel étaient proches, faisait encore sur
« les esprits une vive impression, et les disposait à
« recevoir favorablement la religion. »

LXXXVIII. « A ces dogmes étonnants et consolants
« on joignait la morale la plus propre à être adoptée.
« Pendant que les vices abominables des souverains
« sapaient le paganisme, les vertus qui accompagnent
« toujours le prosélytisme achevaient de le renverser.
« Une religion née dans les calamités publiques, devait

« donner à ceux qui la prêchaient beaucoup d'empire « snr les malheureux qui se réfugiaient dans son sein. « La charité, l'union des premiers chrétiens entre eux, « était un charme qui engageait à se réunir à eux; et « les aumônes abondantes qu'ils répandaient, un appât « qui leur attirait tous les misérables. Le désir de « soutenir la bonne réputation de leur société était un « motif qui influait principalement sur leur conduite « pure et sainte, et cette réputation qu'ils se donnaient « grossissait encore le nombre de leurs prosélytes. La « facilité d'obtenir le pardon de ses péchés, dans cette « religion, y attirait aussi beaucoup de païens agités « de remords de leur vie passée, et ne trouvant dans « leurs temples aucuns moyens de réconciliation. Un « autre point de la morale chrétienne, très-propre à la « faire fleurir, était le zèle exclusif et intolérant qu'elle « inspirait à ses sectateurs. Regardant comme réprouvés « tous ceux qui professaient une autre religion, les « chrétiens se faisaient un devoir de prêcher la leur et « de l'étendre. Elle prêchait, à la vérité, la mortifi- « cation des passions et des sens; mais, bien loin que « le peuple soit éloigné d'embrasser une religion con- « traire aux sens, elle est en cela plus de son goût. »

LXXXIX. « La constitution de l'Eglise était aussi « très-propre à son agrandissement. Elle avait d'abord « été gouvernée par des prophètes; mais le don de « prophétie ayant cessé, on établit des évêques, ou « anciens, pour la régir, et des ministres de différents « ordres. Ces places flattaient l'ambition et la cupidité « des chrétiens, et les attachaient de plus en plus à leur « religion. D'ailleurs, ces ministres dirigeaient et « conduisaient les autres fidèles, les retenaient dans le « même esprit, entretenaient en eux le zèle de la « religion, et donnaient à leurs efforts la supériorité « qu'un petit nombre de volontaires bien conduits ont « sur une multitude sans discipline. »

XC. « Enfin les persécutions, que l'on regarde comme « un obstacle à l'accroissement du christianisme, n'y

« ont pas nui, comme on veut le croire. Il s'en faut « de beaucoup qu'elles aient été perpétuelles. Il y a « eu des alternatives de persécution et de tolérance « qui ont servi le christianisme. La persécution a hâté « les progrès que lui avait ouverts la tolérance. On sait « combien l'esprit de parti a de force, surtout dans un « parti persécuté. Le silence et la proscription, la clé- « mence et la rigueur, tout est devenu utile à celui-là. « Si on eût continué constamment à déployer contre « les chrétiens une exacte sévérité, on aurait détruit la « secte. Si on avait toujours suivi le plan de la mépriser, « la secte serait tombée d'elle-même. On a d'autant « plus tort de faire valoir, en faveur du christianisme, « les persécutions, que c'est aux persécutions qu'il a « intentées qu'il a dû son agrandissement et son affer- « missement. Constantin, despote crédule et barbare, « poursuivit de toute sa puissance l'idolâtrie, défendit « les sacrifices, dépouilla des temples, en fit démolir « d'autres, et couronna son zèle par la mort du philo- « sophe Sopâtre, uniquement par haine contre le paga- » nisme, ainsi que le rapporte Suidas (1). Les succes- « seurs de ce prince, tous persécuteurs ainsi que lui, « achevèrent, par leur cruauté, la ruine du paganisme. « Le zèle intolérant des empereurs païens avait com- « mencé l'ouvrage de l'élévation du christianisme; le « zèle intolérant des empereurs chrétiens l'acheva. »

XCI. Voilà, je crois, toutes les causes auxquelles l'incrédulité attribue l'établissement de la religion. En rapprochant ce qui est épars dans les écrits des différents déistes, je ne crois pas l'affaiblir. On pourrait même trouver, dans la réunion de ces divers moyens, quelque chose de plus spécieux que dans chacun d'eux isolé, et dire que si aucun n'était assez

(1) Sopater apamensis, sophista et philosophus, discipulus Jamblici, quem Cæsar Constantinus interfecit, ut confirmaret se non amplius esse gentili religioni addictum. Erat enim ei familiaris prius. (*Suidas in Sopatro.*)

fort en lui-même pour opérer la révolution dont il s'agit, chacun a pu y contribuer pour sa portion, et que, de leur coopération simultanée, l'effet général a a pu résulter. Mais s'il est vrai qu'aucune de ces causes n'a eu part à l'établissement du christianisme, il est évident que leur concours n'a pas pu l'effectuer. Si aucune n'en a opéré une partie, l'ensemble n'a pas produit le tout. Reprenons donc, article par article, toutes les parties de l'objection, et montrons que de tous les moyens naturels qu'on nous oppose, il n'y en a aucun qui ait contribué à la propagation du christianisme, que plusieurs même y ont été des obstacles.

XCII. On nous parle de l'inconstance naturelle au peuple, de son amour pour la nouveauté. Mais, revenons à considérer ce qu'exigeait des néophytes la profession du christianisme. Il leur fallait d'abord renoncer aux préjugés, aux habitudes, aux affections, aux jouissances dont depuis longtemps ils faisaient leur bonheur; il leur fallait ensuite s'exposer au mépris, aux spoliations, aux emprisonnements, aux supplices, à la mort. Je demande si l'inconstance et l'amour de la nouveauté auraient pu déterminer les hommes à tous ces sacrifices? Est-ce l'inconstance qui produit des opinions tellement constantes, ou l'amour de la nouveauté qui excite des attachements tellement solides, qu'on meurt pour les soutenir? Supposons un homme que ces motifs eussent attiré dans le christianisme : il n'y serait pas resté longtemps; il en serait au moins sûrement sorti très-promptement, dès qu'il aurait commencé à souffrir quelques-uns des maux qu'entraînait la pratique de la religion.

XCIII. On nous parle de la liberté naturelle à l'esprit humain, de l'indépendance amoureuse de la nouveauté. Mais ces sentiments de liberté et d'indépendance devaient retenir dans le paganisme, qui laissait toutes les opinions libres, qui permettait de prendre dans la religion et d'en rejeter tout ce que l'on voulait, comme on le voit dans les diverses sectes philosophiques. Ils

devaient, au contraire, éloigner de la religion chrétienne, qui assujettit la raison à son autorité, et lui ordonne de croire ses mystères, en lui défendant de les approfondir.

XCIV. L'hypothèse que fait un déiste, d'une douzaine d'hommes à qui on persuade, et qui persuaderont ensuite à des nations entières, que le soleil ne produit pas le jour, est à mes yeux un aveu de la faiblesse de sa cause. Il faut se sentir bien dépourvu de raison pour recourir à une supposition aussi absurde et aussi ridicule. Je crois n'avoir à y faire qu'une réponse. Je veux bien convenir qu'il est aussi possible que des moyens humains aient propagé la religion, qu'il est possible que douze hommes, qui ne sont pas fous, d'abord se persuadent que le jour ne vient pas du soleil, et ensuite le persuadent à des peuples entiers.

XCV. On objecte l'amour des peuples pour le merveilleux. Mais ce motif aurait dû plutôt retenir les peuples attachés aux fictions enchanteresses du paganisme, que les attirer aux dogmes austères de l'Evangile. J'ai d'ailleurs répondu à cette difficulté (1). 1° Le peuple s'engoue du merveilleux, mais de celui qui frappe ses idées et ses goûts. Son enthousiasme ne porte jamais sur les doctrines métaphysiques, beaucoup moins encore sur ce qui exige, comme le christianisme, de grands sacrifices. Mesmer promettait la santé; Cagliostro, de plus, flattait de l'idée de voir des héros morts depuis des siècles; Bleton devait faire trouver des fontaines utiles. On ne citera jamais que de tels exemples. Que l'on nous nomme un charlatan qui ait abusé le monde sur des objets qui présentassent autant de maux à souffrir, qu'en présentait alors la profession du christianisme. 2° Les charlatans, quelque admirables que soient leurs promesses, quelque merveilleux que soient leurs tours,

(1) Voyez 2e Dissert., part. 2, ch. IV, n° XXIII, page 372.

n'abusent que le menu peuple, et quelques têtes chaudes, qui à cet égard sont peuple; mais l'illusion est bientôt dissipée quand les hommes raisonnables et de sang-froid l'examinent. Combien ont duré celles que l'on cite?

XCVI. On prétend que tout le monde était dégoûté du paganisme; que personne dans aucune classe n'y croyait plus. D'abord, en supposant l'idolâtrie facile à détruire, il ne s'en suivrait nullement que le christianisme fût aisé à établir. Il y avait encore loin de renverser les idoles de leurs autels, à y placer Jésus-Christ. Ensuite, sur quoi fonde-t-on l'assertion? Sur les ouvrages de trois ou quatre écrivains qui avaient senti le ridicule des fables populaires. Mais où les conduisait leur prétendue sagesse? Elle avait amené l'épicurien Lucrèce à rejeter jusqu'à l'existence de Dieu; Cicéron et Sénèque, qui sentaient la nécessité d'une religion, à déclarer qu'on doit suivre celle qu'on trouve établie (1). Je demande si, même dans le petit nombre d'auteurs que l'on cite, c'étaient là des dispositions à embrasser la religion chrétienne. Mais voit-on que le grand nombre des hommes instruits partageassent l'opinion de ceux-là sur le paganisme? Ne sont-ce pas, au contraire, des philosophes, Celse, Porphyre, Jamblique, Hiéroclès, Julien, Libanius, Symmaque, qui se font, contre notre Dieu, les défenseurs des divinités païennes? et la masse du public, la presque totalité, disons même la totalité du peuple, loin d'être désabusée des superstitions, y

---

(1) A patribus acceptos deos placuit coli... Illud ex institutis pontificum et aruspicum non mutandum est, quibus hostiis immolandum cuique Deo. (*Cicer.*, *de Legibus*, lib. II.)

In his sacris civilis theologiæ has partes potius elegit Seneca sapienti, ut eas in animi religione non habeat, sed in actibus fingat. Ait enim : *quæ omnia sapiens servabit, tanquam legibus jussa, non tanquam diis grata..... Omnem istam ignobilem deorum turbam, quam longo ævo superstitio congessit, sic adorabimus, ut meminerimus cultum ejus magis ad morem, quam ad rem pertinere.* (S. August., de Civ. Dei, lib. VI, ch. 10, n° 5.)

conservait le même attachement. Le culte était toujours aussi fréquenté; la religion faisait autant que jamais une partie de l'ordre public. Si les absurdités du paganisme étaient universellement reconnues, pourquoi n'ont-elles été rejetées que quand les apôtres les ont combattues?

XCVII. On ajoute que les discussions étaient alors de mode. Je conviens du fait, et j'en conclus le contraire de ce que prétendent nos adversaires. Si on aimait à discuter, on discuta donc, et beaucoup, les motifs de crédibilité du christianisme; il ne fut donc adopté qu'après un très-long, très-sérieux et très-profond examen.

XCVIII. Je nie formellement que lorsque le christianisme parut, l'imagination seule régnât. Il n'y a pas eu, au contraire, de temps où la philosophie et le raisonnement aient été plus à la mode. Il était arrivé au siècle qui suivit celui d'Auguste, ce que nous voyons dans le nôtre, qui vient à la suite de Louis XIV. Aux talents et au génie avait succédé la philosophie, ou sa prétention. C'est la marche ordinaire de l'esprit humain, que la manie de raisonner s'augmente dans les siècles éclairés, à mesure que l'imagination se dessèche et s'éteint.

XCIX. Il y avait dans ce temps-là, comme il y en a dans tous les temps, des têtes échauffées, des esprits simples, qui croyaient facilement aux visions, aux prodiges; mais ce n'était pas plus la manie de ce siècle que des autres; c'était même, beaucoup moins que jamais, l'inclination des hommes éclairés. Les épicuriens rejetaient sans examen, comme des fables, tout ce qui sortait du cours naturel. Les académiciens avaient pour principe de tout soumettre à la discussion, et de n'admettre que ce qui leur était prouvé par la raison. La maxime des stoïciens était de s'en tenir aux doctrines antiques. Les pythagoriciens reconnaissaient pour règles les décisions de leur maître. Tous ces hommes étaient-ils disposés à adopter aisément des visions? Lorsque le

christianisme est venu se présenter à eux, leur apportant ses miracles, pense-t-on qu'ils les aient crus sur parole et sans examen?

C. On nous parle de maux physiques qui pesaient sur les peuples, et qui attiraient naturellement à une religion consolatrice.

J'observe, d'abord, que parmi ces fléaux auxquels l'incrédule veut rapporter l'origine du christianisme, il place les inondations des barbares, qui ne commencent qu'au cinquième siècle, lorsque le christianisme était certainement bien établi. Cet anachronisme grossier ne doit pas donner une haute idée du reste de l'objection.

On insiste sur les vexations des tyrans et sur les malheurs des peuples sous leurs règnes. Mais que l'on considère donc qu'un des temps où le christianisme a le plus étendu ses progrès a été le second siècle, sous la domination de Trajan, d'Adrien, d'Antonin, et de Marc-Aurèle; ce qui forme un espace de quatre-vingt-deux ans. Jamais royaume n'a été plus sagement gouverné, jamais les peuples n'ont été plus heureux que sous ces quatre empereurs.

Il est d'ailleurs tellement contraire à la vérité que les malheurs publics attirassent le peuple au christianisme, que c'était au contraire au christianisme qu'il les attribuait, et qu'ils étaient un prétexte de persécution. Nous avons vu la preuve de cette imputation, et les défenseurs de la religion se plaindre de cette injustice et la réfuter (1).

Je passe au second genre de moyens naturels que l'on prétend avoir concouru à la propagation du christianisme, et que l'on tire de sa doctrine.

CI. On argumente, d'abord, de ce qu'en présentant aux adorations des hommes un crucifié, on leur disait que ce crucifié avait fait des miracles; et de ce que les

---

(1) Voyez ci-dessus, nº XL, note 1, page 436.

prédicateurs de sa doctrine prétendaient avoir encore le pouvoir d'en faire.

Sur les miracles de Jésus-Christ je propose à l'incrédulité cette alternative : Ces faits miraculeux étaient-ils prouvés, ne l'étaient-ils pas? Si on convient qu'ils l'étaient, la question est décidée. La religion s'est établie par le moyen surnaturel des miracles. Si on prétend que les prodiges attribués à Jésus-Christ n'étaient pas prouvés, je dis que la conversion du monde, par l'annonce des miracles, est un phénomène insoluble à la raison; et pour le montrer, je fais cet autre dilemme. Ou le public fut persuadé de la réalité de ces miracles, ou il ne le fut pas. Qu'on admette l'un ou l'autre, on tombe dans une absurdité. Soutenir que l'univers ait cru, sans preuves, des miracles aussi extraordinaires; que sur la foi aussi légèrement conçue de ces miracles, et sans en avoir aucune raison, il ait consenti à admettre des mystères aussi au-dessus de la raison, et se soit déterminé aux plus rigoureux sacrifices, est souverainement déraisonnable. Des miracles pour lesquels il faut souffrir tout ce qu'entraînait de maux la profession du christianisme, ne sont pas crus sur parole et sans de très-fortes preuves. Si on aime mieux prétendre que la religion chrétienne fut embrassée par l'univers, quoiqu'il ne crût pas vrais les miracles de son auteur, ce sera une assertion souverainement ridicule. Le monde se serait laissé entraîner à adorer un crucifié sur l'annonce de ses miracles, quoiqu'il fût persuadé de la fausseté de ces miracles.

Par rapport aux miracles des premiers chrétiens, l'objection est, s'il est possible, plus pitoyable encore. Ils se vantaient de faire actuellement des miracles. Pour savoir si leur prétention était fondée, il n'y avait pas besoin de raisonnement, il ne fallait que des yeux. On ne pouvait pas sur ce point être dans l'erreur, ni même dans l'incertitude. S'ils opéraient les prodiges qu'ils promettaient, la religion a été établie par un moyen surnaturel et par la puissance divine. Si, promettant des

miracles, ils n'en avaient point opéré, ils auraient perdu toute créance et décrédité leur doctrine. L'annonce des miracles était un moyen puissant de fonder le christianisme, s'ils étaient réels, mais en même temps elle était un obstacle insurmontable à la fondation du christianisme, s'ils étaient faux. Le christianisme a été établi par l'annonce des miracles; donc les miracles ont été véritablement opérés.

CII. On nous donne comme un moyen naturel d'attirer au christianisme les païens, la doctrine du christianisme sur la vie future, où la vertu et le vice recevront leur salaire. Ce n'était que dans quelques écoles de philosophie que les peines et les récompenses d'une autre vie étaient rendues problématiques. Le peuple n'en doutait point. L'élysée et le tartare faisaient partie de la religion généralement reçue. Celle que l'on présentait éclaircissait et confirmait ce qu'enseignait l'ancienne. Etait-ce une raison pour en changer? D'ailleurs, si cette ferme croyance d'une autre vie devait naturellement attirer les hommes dans une doctrine, pourquoi ne les avait-elle pas tous attirés dans le stoïcisme, qui en faisait un dogme fondamental? Comment, après l'établissement de cette secte, se trouvait-il encore des épicuriens qui rejetaient l'autre vie, des académiciens qui en doutaient? Quelle force a existé dans le christianisme, pour opérer ce que, durant trois siècles, le stoïcisme n'avait pu faire?

CIII. On nous donne comme la croyance de toute la primitive église, une opinion que très-peu de personnes, que peut-être personne n'avait; savoir, que la fin du monde était proche. L'apôtre St. Paul avait réfuté cette erreur, et dissipé l'illusion où avaient pu être quelques esprits (1). D'ailleurs, supposant sans

(1) Rogamus autem vos fratres;... ut non cito moveamini a vestro sensu, neque terreamini, neque per spiritum, neque per epistolam, tanquam per nos missam, quasi instet dies Domini. (2. *Thessal.* II, 1, 2.)

fondement, et contre la vérité, que c'était une croyance générale dans l'Eglise, comment aurait-elle pu y attirer les païens, qui ne l'avaient pas? Pour leur imprimer cette terreur de la fin du monde, il aurait fallu commencer par leur prouver la vérité de la religion; mais cette terreur ne pouvait pas être pour eux une raison de croire que la religion fût véritable.

CIV. On nous donne comme un moyen naturel de la propagation du christianisme, la beauté de sa morale, la manière dont elle était pratiquée, la charité et l'union des premiers chrétiens. Je crois bien que le spectacle, si nouveau parmi les païens, de la vie pure et pleine de vertus que menaient les premiers chrétiens, dût faire une grande impression, et disposer les esprits raisonnables, qui se donnaient la peine d'examiner, en faveur de la religion qui procurait ce bien à l'humanité. Mais je demanderai d'abord si on peut regarder comme une chose naturelle, que douze pêcheurs, d'un esprit simple et grossier, aient présenté au genre humain une morale aussi sublime, aussi parfaite, qui surpasse de beaucoup tout ce qu'avaient pu imaginer les plus profonds philosophes? Je demanderai ensuite si c'est encore une chose naturelle, que cette morale si austère, qui non-seulement conseille, mais commande les vertus les plus contraires à la nature et aux inclinations de l'homme, ait été adoptée si généralement à la voix de ces douze hommes sans autorité comme sans lumières; qu'ils aient eu le pouvoir d'engager un si grand nombre d'hommes à se dépouiller des vices qu'ils avaient pratiqués toute leur vie sans scrupules et sans frein, et dans lesquels ils plaçaient leur bonheur, en leur faisant embrasser subitement toutes les vertus contraires: à l'égoïste, la charité fraternelle; à l'orgueilleux, l'humilité; à l'ambitieux, le désintéressement; à l'avare, le mépris des richesses; au vindicatif, l'amour des ennemis; aux voluptueux, la mortification. Que l'on compare ce qu'avaient produit depuis plusieurs siècles, pour la perfection de la morale, les plus beaux génies

dont l'humanité se glorifie, à ce qu'ont opéré, dès le premier moment de leur prédication, ces esprits si épais et si bornés, et qu'on vienne nous dire ensuite que le succès de ceux-ci est un effet naturel. On nous donne comme une cause naturelle de ces vertus de l'Eglise primitive, le désir de soutenir la bonne réputation de la société. C'était véritablement un sentiment naturel à des hommes pénétrés de la vérité et de la sainteté de leur religion, de désirer en persuader tous les autres. Mais, 1° ce motif seul aurait-il été capable de les porter à tous les sacrifices qu'exigeait le christianisme? 2° Le désir de procurer au christianisme une bonne réputation, pouvait-il attirer au christianisme les païens?

CV. Pour faire regarder comme naturelles les mœurs vertueuses et pures des premiers chrétiens, on dit que les vertus accompagnent toujours le prosélytisme. Cette assertion n'est assurément pas exacte. Combien de sectaires ont été des hommes sans vertus! combien de sectes ont dû leurs progrès à ce qu'elles lâchaient la bride aux passions!

CVI. « Comment l'incrédule ose-t-il compter parmi « les moyens de séduction les espérances, les consola- « tions, et jusqu'aux aumônes que le christianisme « offrait à ses prosélytes? Les espérances et les conso- « lations de la foi chrétienne n'étaient pas de nature à « éblouir la multitude; elles ne pouvaient faire quelque « impression que sur des âmes vertueuses, fortement « déterminées à sacrifier tous les intérêts du monde et « des passions au désir du salut éternel. Que le peuple « se laisse prendre à l'appât de la licence et de l'impu- « nité, c'est une chose naturelle et trop ordinaire; « mais que, sans motif, sans examen, malgré tous ses « préjugés, il embrasse une doctrine qui l'oblige à la « vertu la plus austère, qui ne lui présente aucun « avantage temporel, et qui l'expose à de nouvelles « peines et à de nouveaux dangers, c'est un genre de « séduction dont il n'y avait pas encore eu d'exemple. « Ces aumônes, si recommandées dans les épîtres de

« St. Paul, étaient un bien faible dédommagement « pour la gêne et les périls inséparables alors de la « profession du christianisme. Il s'en fallait de beaucoup « qu'elles pussent suffire aux besoins de tous les con- « vertis, et certainement elles n'étaient pas destinées à « nourrir l'oisiveté. Car St. Paul fait une loi rigoureuse « du travail, en disant que celui qui ne travaille pas ne « mérite pas de manger (1). Quelle injustice, quel « travers d'esprit, de chercher un argument contre le « christianisme dans une institution où l'on ne devrait « qu'admirer le désintéressement et la charité qu'il « inspire! Quelle inconséquence de ranger les aumônes « parmi les moyens de séduction, quand on prétend « que l'Eglise n'était alors composée que de misérables? « Etaient-ce les juifs ou les païens qui en faisaient les « fonds? Et si c'étaient des chrétiens, comme il faut « bien le supposer, par quels motifs ces hommes opu- « lents avaient-ils été gagnés à la nouvelle religion (2)? »

CVII. On nous présente encore comme un moyen de grossir le parti chrétien la facilité qu'on y trouvait d'obtenir le pardon de ses péchés, ce que n'offrait pas le paganisme. D'abord cette dernière partie de l'objection n'est pas vraie. On connaît les initiations par lesquelles les prêtres des faux dieux prétendaient faire pardonner les plus grands crimes. D'ailleurs ce motif n'aurait pu attirer au christianisme qu'un bien petit nombre de personnes. La vie austère et pénitente qu'il prescrivait, était bien plus propre à en éloigner les grands pécheurs. Enfin, pour chercher dans une religion le pardon de ses fautes, il faut avoir reconnu la vérité de cette religion. Un homme assez repentant de ses péchés pour vouloir les expier, n'ira pas tête baissée s'adresser à une secte qu'il ne croit pas véritable.

---

(1) Si quis non vult operari, nec manducet. (2. *Thessal.* III, 10.)

(2) Démonstration évangélique, par M. Duvoisin; cinquième édition, pages 181 et 182.

CVIII. Il est vrai que la religion de Jésus-Christ est intolérante, en ce qu'elle est une, et qu'elle n'admet le mélange d'aucune erreur, à la différence du paganisme, qui était un composé de diverses idolâtries. Mais cette insociabilité du christianisme avec les autres religions, au lieu d'être un attrait pour ceux qui professaient ces religions, devait être au contraire un obstacle qui les repoussât. Je conçois aisément qu'un païen admît sans beaucoup de difficulté un Dieu qui ne l'empêchait pas d'adorer ses autres dieux; mais que, pour recevoir un Dieu nouveau, on abjurât tout ce qu'on avait de préjugés de naissance, d'éducation, d'exemple, cela n'est pas aussi aisé à croire. La persuasion où étaient les chrétiens, de la vérité de leur religion, et de la fausseté de toutes les autres, était bien une raison pour donner à leur prédication de l'activité, mais nullement pour lui attirer du succès.

CIX. On prétend qu'une religion qui prêche la mortification des passions et des sens, loin d'éloigner le peuple, est en cela même plus de son goût. Quand on avance une assertion aussi contraire à toutes les idées reçues, il faudrait en donner quelque preuve, tirée du raisonnement ou de l'expérience. Tous les hommes, en général, sont portés au plaisir des sens, à la satisfaction des passions. Si on se bornait à dire qu'il peut se trouver quelques esprits amateurs des idées abstraites, qui, se montant au goût de la métaphysique, s'enthousiasmèrent d'une doctrine qui ordonnait de renoncer aux sens, on pourrait passer cette assertion. Mais les esprits de cette trempe sont excessivement rares, ils font une exception très-peu nombreuse dans la masse du genre humain, qui est d'une nature absolument contraire, et pour qui par conséquent les sacrifices exigés par le christianisme étaient une très-forte raison de le rejeter. On nous citera peut-être le stoïcisme comme un exemple de l'empire que peut avoir une doctrine qui réprime les passions, et qui est contraire aux sens. Mais d'abord, est-il vrai que le stoïcisme interdit les plaisirs des sens,

que le christianisme condamne? Ensuite le motif qui animait les stoïciens n'était-il pas l'orgueil et l'amour de la réputation? Ils ne réprimaient les autres passions que pour donner plus de carrière à celle-là, que le christianisme réprouve ainsi que toutes les autres. Enfin, si le sacrifice des passions et des sens est naturel à l'homme, pourquoi le stoïcisme, depuis Zénon, avait-il fait peu de prosélytes? Pourquoi le christianisme, sous les apôtres, fit-il tant de conquêtes?

CX. La morale chrétienne est sublime; mais elle était calomniée. On accusait les chrétiens des barbaries les plus atroces, des dissolutions les plus honteuses; c'était là ce que le vulgaire croyait de leurs mœurs. Nous avons vu qu'un des principaux objets des apologistes était de justifier le christianisme de ces imputations, qui le rendaient généralement odieux (1). Il n'est donc pas vrai que la beauté de sa morale attirât en général les païens dans son sein.

CXI. De la morale de notre religion on passe à sa discipline. On donne la constitution de l'Eglise comme un moyen naturel, qui a dû contribuer à son agrandissement. Sur cela, j'observe d'abord que ce qui est dit de cette constitution est absolument faux. On prétend que l'Eglise, gouvernée d'abord par des prophètes, le fut, après la cessation du don de prophétie, par des évêques. Il y a eu dès le premier temps, et lorsque le don de prophétie existait encore, des évêques à la tête des églises. Les apôtres, à mesure qu'ils en avaient fondé une, y préposaient un évêque, et St. Paul, qui fait souvent mention du don de prophétie, comme existant, avait établi des évêques en divers lieux de sa prédication.

On dit que les diverses places établies dans le clergé excitaient l'ambition des chrétiens. C'étaient de bien misérables objets de l'ambition humaine, que ceux qui,

---

(1) Voyez ci-dessus, n° LIII, note 1, page 456.

ne rapportant aucun avantage temporel, dévouaient à de plus grandes fatigues, et exposaient, dans ces temps de persécution, à de plus grands dangers. D'ailleurs, ces divers ministères excitaient-ils aussi l'ambition des païens pour les faire entrer dans le christianisme?

On ajoute que ces ministres, dirigeant les infidèles, unissaient les efforts de leur zèle. Mais je voudrais savoir comment des évêques, répandus d'une extrémité du monde connu jusqu'à l'autre, et qui n'avaient entre eux que de très-difficiles communications, auraient pu donner cette unité à un zèle qui n'aurait pas été fondé sur la vérité. Je voudrais aussi que l'on me dît si les efforts dirigés contre le christianisme par un seul souverain, revêtu d'une immense puissance, ne devaient pas avoir plus d'unité que ceux que pouvait faire cette multitude d'évêques dispersés. Les nombreux volontaires, puisqu'on se sert de cette comparaison, qui combattaient la religion, devaient, humainement parlant, être mieux disciplinés que le petit nombre de volontaires qui la défendaient.

CXII. Il ne me reste à répondre qu'à la dernière partie de l'objection, qui donne les persécutions comme un moyen qui a dû naturellement contribuer à l'agrandissement du christianisme. Elles n'y ont pas nui, dit-on. Si on entend par là qu'elles ne l'ont pas empêché de se propager, on ne dit rien que de vrai; mais de cette vérité il résulte qu'une force supérieure (1) à celle des souverains l'a protégé contre leur

---

(1) Quibusnam suffragiis ad prædicandum evangelium apostoli usi sunt? Quibus adjuti potestatibus Christum prædicaverunt, gentesque fere omnes ab idolis ad Deum transulerunt? Anne aliquam sibi assumebant e palatio dignitatem, hymnum Deo in carcere inter catenas, et post flagella cantantes, edictisque regiis Paulus cum in theatro spectaculum ipse esset Christo ecclesiam congregabat? Nerone se, credo, aut Vespasiano aut Decio, patrocinantibus tuebatur, quorum in nos odiis confessio divinæ prædicationis effloruit. Illi manu atque opere se celantes, intra cœnacula secretaque coeuntes, vicos et castella, gentesque fere omnes, terra ac mari, contra senatusconsulta,

violence. Si on prétend que les persécutions ont servi le christianisme, je demanderai que l'on montre comment la persécution est un moyen naturel de propager une religion, et que l'on donne quelque raison de ce singulier paradoxe.

On croit l'expliquer, et lui donner un air de vérité, en disant que la persécution ne fut pas perpétuelle, qu'il y eut des alternatives, et que la persécution hâta les progrès qu'avait ouvert la tolérance! La tolérance! et dans quel temps ouvrit-elle les progrès du christianisme? Nous avons vu que ceux mêmes des empereurs qui n'avaient pas donné d'édits pour persécuter les chrétiens, n'avaient pas révoqué ceux de leurs prédécesseurs. Nous avons vu que sous les empereurs les moins portés à la persécution, le zèle barbare de plusieurs gouverneurs de provinces, abusant des lois anciennes, sévissait contre les chrétiens, sans que jamais on le réprimât. Nous avons vu que pendant deux cent cinquante ans il y eut contre l'Eglise une persécution continue, qui était redoublée par intervalles. Il est aussi contraire à la vérité de dire que la tolérance a ouvert les voies au christianisme, qu'il répugne à la raison que la persécution ait pu hâter ses progrès.

CXIII. On parle de l'esprit de parti qui attache surtout à une religion persécutée. Tertullien répondait, il y a seize cents ans : Nous fûmes autrefois des vôtres ; on devient, on ne naît pas chrétien (1). L'esprit de parti ne fait pas changer de parti. On ne montre point son attachement à sa secte, en la quittant. Que l'on accuse de cette opiniâtreté les païens, qui refusaient de se convertir; mais il est déraisonnable et ridicule de l'imputer

---

et regum edicta peragrantes, claves regni cœlorum non habebant? Aut non manifesta se tum Dei virtus contra odia humana porrexit, cum tanto magis Christus prædicaretur, quanto magis prædicari inhiberetur. (*S. Hilarius contra Auxentium*, n° 3.)

(1) Aliquando de vestris fuimus. Fiunt, non nascuntur christiani. (*Tertull.*, *Apol.*, cap. XVIII.)

aux néophytes chrétiens qui commençaient par fouler aux pieds les opinions auxquelles ils avaient été attachés.

D'où savent les incrédules que, si on avait continué de persécuter avec la même violence le christianisme, pendant une longue suite d'années, on l'aurait étouffé; et que si on avait toujours suivi le plan de le mépriser, on l'aurait fait tomber de lui-même? Ce n'est point par des présomptions qu'il faut combattre des faits positifs. Tout ce que l'on peut dire, c'est que la persécution et le mépris sont des moyens propres à faire tomber une fausse doctrine. Mais cette vérité milite pour notre religion. Elle a subi la double persécution de la cruauté et du mépris, plus de temps qu'il n'en aurait fallu pour anéantir dix religions qui auraient été fausses.

CXIV. On veut enfin attribuer l'accroissement du christianisme aux persécutions des empereurs chrétiens contre le paganisme. Avant d'examiner le fait, examinons ce qu'on peut en conclure. Deux siècles et demi de persécution, depuis Néron jusqu'à Constantin, ont agrandi le christianisme. Un peu plus d'un siècle de persécution, depuis Constantin jusqu'à Marcien, ont anéanti le paganisme. Quelle peut être la raison de cette différence, sinon la vérité de l'une de ces religions, et la fausseté de l'autre?

Reprenant l'assertion en elle-même, je dis qu'elle est tellement démentie par tous les monuments historiques, qu'il est étonnant qu'on ait osé la produire. Le christianisme était, au commencement du règne de Constantin, la religion la plus nombreuse. J'ai prouvé cette vérité par l'autorité des païens, des persécuteurs eux-mêmes, par la conduite de Maxence, par les édits de Maximin (1). Comment peut-on attribuer aux persécutions

(1) Voyez ci-dessus, n° XXI et XXII, page 417, note 1 et 3.

de Constantin et de ses successeurs un accroissement qui existait avant Constantin?

CXV. Les ennemis du christianisme déchirent ce prince qui, le premier, a professé et protégé le christianisme. Je n'entreprends point de venger la mémoire de ce grand empereur; je laisse ce soin à l'histoire. Elle lui reproche quelques défauts, quelques fautes; mais avec la même impartialité elle raconte ses hautes vertus, ses brillantes qualités, ses grandes actions. Je n'ai ici à le laver que de l'inculpation de persécution.

Si Constantin avait été persécuteur, Eusèbe aurait-il osé avancer le contraire, à la face de tout l'empire qui l'aurait démenti? Ce qui est plus fort encore, si Constantin eût été persécuteur, Zozime, si ardent contre sa mémoire, Julien, Libanius, Ammien-Marcellin, Eunape, tous écrivains païens, ne le lui auraient-ils pas reproché?

Pour justifier entièrement Constantin à ce sujet, il n'y a qu'à lire l'édit qu'il donna en faveur de la religion chrétienne, où il permet formellement l'exercice de l'idolâtrie. Eusèbe nous l'a conservé en entier (1).

Il serait trop long de suivre le détail des imputations faites à ce prince sur l'interdiction de l'idolâtrie, la des-

---

(1) Equidem populum tuum pacate ac sine ulla ditione degere, pro communi totius orbis et cunctorum mortalium utilitate desidero. Qui autem gentilitatis errore implicati sunt, ipsi quoque eamdem cum fidelibus pacis et quietis oblectationem læti percipiant. Hæc enim communionis et societatis mutuæ reparatio ad homines in rectam viam reducendos plurimum valet. Nemo alteri molestiam facessat. Quod utrique libitum fuerit, id agat. Illud tamen apud eos qui recte sentiunt fixum, ratumque esse oportet, solos illos sancte, casteque esse victuros, quos tu ipse ad hoc vocasti, ut sacrosanctis tuis legibus acquiescant. Qui vero se ipsos subtrahunt, habeant sibi mendaciorum delubra, quando ita volunt. Nos splendidissimam domum veritatis tuæ, quam nascentibus nobis donasti retinemus. Id ipsum quoque illis optamus, ut scilicet ex communi omnium consensu, atque concordia maximam capiant voluptatem. (*Euseb. vita Constantini*, lib. II, cap. 56.)

truction et la spoliation des temples. Ce point a été savamment discuté dans un mémoire de M. le baron de la Bastie, sur le souverain pontificat des empereurs romains (1). Il y établit que si Constantin supprima quelques cultes, c'etaient ceux qui servaient d'occasion au libertinage; que si ce prince se saisit des revenus des temples, et fit enlever quelques-unes de leurs statues pour décorer sa ville de Constantinople, il les laissa, en tout le reste, dans leur premier état; ce qu'il prouve par les autorités non suspectes de Libanius et de Julien. Il cite une loi de Constance et de Constant, fils de Constantin, par laquelle ils confirment la loi de leur père sur les sacrifices, mais sans aller au-delà. Il convient qu'il existe dans le code Théodosien des lois de sang contre la pratique de l'idolâtrie; mais il ajoute que ces lois n'ont jamais été exécutées, ni même publiées, et que Théodose le Jeune les a fait mettre dans son recueil, parce qu'on les avait trouvées dans les papiers de la secrétairerie d'état. Il confirme son assertion par l'autorité de Simmaque, qui dit positivement que cet empereur ne porta aucune atteinte à l'ancien culte, et par des monuments que rapporte Gruter, lesquels prouvent que les fêtes païennes se célébraient malgré ces prétendues lois.

Nous avons de très-graves autorités qui prouvent que ni Constantin, ni ses successeurs dans le quatrième siècle, et au commencement du cinquième, n'intentèrent contre les païens les violentes persécutions qu'on leur impute.

Saint Ambroise, écrivant à Valentinien II, lui dit qu'il est juste qu'on lui laisse la liberté de pratiquer sa religion, comme lui-même l'accorde aux autres (2).

---

(1) Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, tom. XV, in-4°, page 90 et suiv.

(2) Invitum non cogitis colere quod nolit. Hoc idem vobis liceat imperator : et unusquisque patienter ferat si non extorqueat imperatori, quod moleste ferret si ei extorquere cuperet imperator. (*S. Ambros.*, epist. XVII, *ad Valentinianum*, n° 6.)

Prudence, dans son poëme en réponse à Symmaque, dit que c'est librement, de cœur, et sans contrainte, qu'on se donne à la religion chrétienne. Il ajoute que la profession du paganisme n'exclut personne des honneurs qu'il a mérités; et il cite par exemple Symmaque lui-même, élevé par l'empereur à la dignité de consul (2).

Saint Jean Chrysostôme déclare en propres termes qu'aucun des empereurs chrétiens n'a employé la violence pour faire embrasser le christianisme; mais que l'idolâtrie, malgré la paix dont on la laissait jouir, s'est détruite d'elle-même, semblable aux corps intérieurement gangrenés, qui, sans qu'on les touche, tombent en dissolution (1).

---

(1) Qua vocat egregii sententia principis, illuc
Libera, cum pedibus, tum corde frequentia transit.
Nec locus invidiæ est : nullum vis aspera terret;
Ante oculos sic velle patet : cunctique probatum,
Non jussum, sola capti ratione sequuntur.
Denique pro meritis terrestribus æqua rependens
Munera, sacricolis æquos impertit honores
Dux bonus, et certare sinit cum laude suorum.
Nec pago implicitos per debita culmina mundi
Ire viros prohibet : quoniam cœlestia nunquam
Terrenis solitum per iter gradientibus obstant.
Ipse magistratum tibi consulis, ipse tribunal
Contulit, auratumque togæ donavit amictum,
Cujus religio tibi displicet, o pereuntum
Assertor Divum!

(*Prudent. cont. Symmach.* lib. I, vers. 612 et seq.).

(2) Nullus autem ex piis imperatoribus unquam abductus est ut virum infidelem torqueret, ac suppliciis cogeret ab errore discedere. (*S. Joan. Chrysost.*, Homil. *de Droside*, n° 2.)

Et nostrarum quidem rerum illa est ratio : vestras autem res oppugnavit nemo unquam. Neque enim fas est christianis necessitate ac violentia errorem subvertere; sed suadela, sermone et mansuetudine hominum salus curanda est. Quamobrem nemo ex christianis imperatoribus talia contra vos posuit decreta, qualia contra nos ii qui dæmones colebant. Attamen error ille gentilium, tantam consecutus quietem, et a nemine turbatus unquam, per se tamen extinctus est, et in se ipse corruit : more corporum, quæ diuturna tabe

Nous voyons dans ce même temps plusieurs païens, honorés de places distinguées, spécialement, outre Symmaque, Boèce, et Macrobe proconsul d'Afrique et grand chambellan de Théodose II. Des empereurs persécuteurs du paganisme auraient-ils traité ainsi des païens célèbres?

CXVI. Quand nous disons que le christianisme a essuyé, pendant deux siècles et demi, de violentes et sanglantes persécutions, nous en produisons les preuves. Nous montrons une suite continue et très-nombreuse de martyrs, dont le sang a été répandu en haine de la religion. Pour soutenir que les mêmes persécutions ont eu lieu contre le paganisme, les incrédules devraient produire la même preuve; ils devraient nommer ceux qui ont été mis à mort pour les forcer à quitter l'idolâtrie. Mais ils ont eu beau se retourner de tous côtés, chercher dans tous les écrivains, chrétiens et païens, contemporains et postérieurs, ils n'ont pu trouver que le seul philosophe Sopâtre, décapité, disent-ils, pour cause de religion; et c'est sur ce seul fait qu'ils assurent qu'il y a eu une persécution continue et violente, sous Constantin et ses successeurs : mais leur assertion même est fausse, et il est aisé de le démontrer.

Le seul écrivain qui attribue la mort de Sopâtre à l'aversion de Constantin contre le paganisme, est Suidas, postérieur de cinq ou six siècles, et dont l'autorité n'est pas en elle-même fort considérée. Mais nous avons à lui opposer deux auteurs beaucoup plus croyables; d'abord, parce qu'étant très-voisins du fait, ils ont dû en être bien instruits; ensuite, parce qu'étant païens et haïssant violemment Constantin, leur témoignage en sa faveur ne peut être dicté que par la vérité. Le premier est Zozime, lequel rapporte que Constantin le jeune condamna à mort Abladius, préfet du prétoire, parce qu'il

---

infecta, nemine lædente, per se corrumpuntur, et paulatim dissoluta perenunt. (*S. Joann Chrysost.*, lib. *in S. Babylam*, n° 3.)

avait fait périr Sopâtre par ses intrigues, étant jaloux de la familiarité dont l'honorait Constantin (1). L'autre est Eucrape, qui entre dans un peu plus de détails. Selon son récit, Sopâtre vint à la cour pour calmer par ses raisons la haine de Constantin contre le paganisme. Il acquit auprès de ce prince tant de faveur, et reçut de lui tant d'honneurs, qu'il donna de l'envie aux courtisans. Ils profitèrent d'un moment où Byzance souffrait d'une disette de blé, pour accuser Sopâtre de retenir les vents par son art magique, et d'empêcher les navires d'apporter les grains. L'auteur de cette intrigue fut Abladius, préfet du prétoire, jaloux de la supériorité qu'avait sur lui Sopâtre. Constantin crut la calomnie, et fit mourir Sopâtre (2). Il résulte de la narration de ces auteurs deux choses : 1° Que ce fut une intrigue de cour, et non un motif de religion qui fit mourir Sopâtre. 2° Que Constantin vivait avec lui dans une grande intimité, quoiqu'il sût fort bien qu'il était païen ; ce que dit aussi Suidas. Un prince qui admettait des païens à sa familiarité, ne persécutait certainement pas les païens.

---

(1) Tunc et Abladius præfectus prætorio necatus est, ipsa vindicta merita hominem pœna mulctante, quod per insidias Sopatro philosopho mortem machinatus fuisset, dum ei Constantini familiaritatem invideret. (*Zozimi Historia*, lib. II, cap. 40.)

(2) At Sopater cæteris eloquentior, natura sublimiorum honorum appetens, animoque magnus et ferox, aspernatus reliqua in turba ætatem degere, magna celeritate ad aulam imperatoriam accurrit, quasi Constantini propositum atque impetum domiturus, et ratione superaturus. Certe eo existimationis potentiæque pervenit, ut imperator delinitus, captusque ab homine, assessorem eum ad dexteram publice habuerit : res auditu, visuque incredibilis : proceres aulici invidia dirupti.... Accidit forte ut cum Bysantii positu male conveniret navium appellantium accessus, ni secundus, purusque auster afflaret... Interea invidi opportunum cum primis tempus se invenisse rati, Sopater, inquiunt, tantis per te honoribus cumulatus beneficio summæ peritiæ quæ te quoque laudatorem habet, et per quam imperatorio in solio residet, ventos vinxit. Quo audito credulus Constantinus securi virum percuti mandat. Malevoli dicto citius exequi

CXVII. A toutes ces preuves que je viens de donner, qu'il n'est pas vrai que les empereurs chrétiens aient propagé leur religion par des persécutions contre l'idolâtrie, j'ajouterai ce que répondait Théodoret à ceux qui auraient pu dire que l'autorité impériale a été le principe de l'agrandissement du christianisme. Si l'on veut croire que l'autorité des empereurs a donné quelque poids aux dogmes prêchés par les pêcheurs, que l'on considère quelle a été la force de ces dogmes. Les princes n'auraient jamais abandonné les lois antiques, les institutions des ancêtres, la coutume immémoriale, s'ils n'avaient pas admiré la vérité de notre doctrine. Pour combattre cette opinion que la puissance des Césars a contribué à augmenter l'Eglise, il rappelle les persécutions qu'un grand nombre d'entre eux ont suscitées contre l'Eglise, et par lesquelles l'Eglise s'est accrue. Il rend cette preuve encore plus sensible, en rapportant la persécution récemment élevée en Perse contre les chrétiens, et qui ne peut pas détacher les chrétiens de leur religion (1). Je le dirai à la suite de ce célèbre

---

jussa festinant. Illius mali auctor fuit Ablavius prætorii præfectus, qui à Sopatro claritate superabatur. (*Eunap.*, *in vita Edesii.*)

(1) Quod si quis existimat fidem christianam imperatorum robur piscatorum dogmatibus addidisse, vel hoc ipso quanta dogmatum illorum vis fuerit ostendit. Neque enim et antiquas leges et majorum scripta monumenta et inolitam consuetudinem, et patria instituta contempsissent, nisi illorum admirati essent veritatem, istorum odium concepissent. Cur autem memoria non repetitis illata ecclesiæ bella. Inde enim profecto opinionem istam facile diluetis. Si enim tot tantique imperatores omni contentione contra ecclesiam pugnantes, cunctis illatis machinis, ne minimam quidem concussionem illius manibus attulerunt, stolidus profecto ac plane stupidus homo sit, qui non divinam putat esse piscatorum virtutem, sed hanc imperatorum potentia auctam fuisse opinatur. Quod ut vobis clarius innotescat, audite, quæso, qualia Persæ nuper sint ausi. Quod enim supplicii genus in christianos non est excogitatum? Non excoriationes, non manuum, pedumque abscissiones; non aurium, nariumque mutilationes; et ad doloris excessum comparata vincla; et foveæ accuratissime oblitæ, muribusque maximis refertæ, qui colligatos devorent. Et tamen, cum tantos cruciatus, atque his similes contra

écrivain : Si c'était la persécution des empereurs chrétiens contre le paganisme qui de son temps eût élevé le christianisme sur les débris de l'idolâtrie, qui est-ce qui dans le même temps soutenait en Perse le christianisme contre la persécution des rois ?

CXVIII. Je viens, en reprenant toutes les causes naturelles que l'incrédulité a pu imaginer pour leur attribuer la grande révolution opérée dans le monde par le christianisme, de montrer qu'aucune d'elles n'y a concouru. Je termine cette réponse par une réflexion générale. Pour qu'une chose puisse être regardée comme la cause naturelle de l'établissement du christianisme, il faut d'abord qu'elle soit naturelle en elle-même ; ensuite, que par sa nature elle ait dû produire l'effet de faire embrasser la religion chrétienne. Or, tout ce qu'on nous présente de prétendues causes naturelles de la propagation du christianisme ne peut pas l'être, au moins par le défaut de l'une de ces conditions, quelquefois même par l'absence de toutes les deux.

---

christianos exercerent, concidunt quidem illis corpora et obtruncant, penitusque destruunt : fidei autem thesaurum diripere non possunt : atque aliis quidem legibus suis succumbere subditos suos cogunt : at piscatorum leges ut ejicerent, fidelibus non persuadent. (*Theod. de Provid.*, serm. IX, *de Legibus.*)

FIN.

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME.

PREMIÈRE DISSERTATION.

SUR L'AUTHENTICITÉ DES LIVRES DU NOUVEAU TESTAMENT.

Pages.

Discours préliminaire. 5

CHAPITRE PREMIER.

Authenticité du Nouveau Testament.

ARTICLE PREMIER.

Preuves de l'authenticité.

I. Notion de l'authenticité. 33
II. Division de la dissertation. *Ibid.*
III. On peut être assuré de l'authenticité d'un livre. 34
IV. Motifs d'après lesquels on peut être certain d'une authenticité. 35
V. Première preuve : Conformité du Nouveau Testament avec l'histoire. 36
VI. Et avec les circonstances particulières du temps. 37
VII. Seconde preuve : Le Nouveau Testament écrit avant la ruine de Jérusalem. 38
VIII. Troisième preuve : Impossibilité de tromper les églises sur les épîtres apostoliques. 39
IX. Quatrième preuve : Publicité du Nouveau Testament. *Ibid.*
X. Cinquième preuve : Le Nouveau Testament cité dès les premiers siècles. 41
XI. Saint Clément, pape. 42
XII. Saint Barnabé. 45

Pages.

XIII. Saint Ignace. 46
XIV. Saint Polycarpe. 47
XV. Papias. *Ibid.*
XVI. Hermias. 49
XVII. Saint Justin. 50
XVIII. Tatien. 52
XIX. Hermias. *Ibid.*
XX. Athénagore. 53
XXI. Théophile d'Antioche. *Ibid.*
XXII. Saint Irénée. 54
XXIII. Tertullien. 57
XXIV. Saint Clément d'Alexandrie. 58
XXV. Conséquences de ces autorités. 59
XXVI. Sixième preuve : Tradition ancienne et universelle. 60
XXVII. Septième preuve : Difficulté de tromper une société intéressée. 64
XXVIII. Surtout si elle est fort répandue. *Ibid.*
XXIX. Huitième preuve : Accord des hérétiques. 65
XXX. Neuvième preuve : La supposition impossible dans aucun temps. 68
XXXI. Dixième preuve : Aveux des ennemis du christianisme. 69
XXXII. Conclusion. 70

ARTICE II.

Objections contre l'authenticité.

XXXIII. Première objection, tirée des livres apocryphes. 71
XXXIV. Réponse. 72
XXXV. Première observation : Livres apocryphes, catholiques et hérétiques. *Ibid.*
XXXVI. Seconde observation : Temps où ils ont été composés. 76
XXXVII. Troisième observation : Sur le mot *Apocryphe*. 78
XXXVIII. Réponse à l'existence des livres apocryphes. 79
XXXIX. Quels partisans avaient les apocryphes hérétiques ? 80
XL. En quel sens en avaient les apocryphes catholiques ? 81
XLI. On n'a pas été trompé sur les apocryphes. 82
XLII. Les faux évangiles prouvent l'authenticité des nôtres. 83

Pages.

XLIII. Prétendues citations des apocryphes par les premiers pères. 84

XLIV. Conséquences de ces citations. 89

XLV. Les premiers pères n'ont cité que des livres authentiques. 90

XLVI. Ils n'ont cité que des ouvrages pieux. *Ibid.*

XLVII. Ils n'ont pas égalé les apocryphes aux canoniques. 92

XLVIII. Réponse à l'objection que tous les premiers pères n'ont pas cité le Nouveau Testament. 94

XLIX. Contradiction des incrédules. 95

L. Réponse à l'objection que les premiers pères n'ont pas cité les évangélistes. 96

LI. Réponse à l'objection que les premiers pères ont cité d'après une tradition. *Ibid.*

LII. Réponse à l'objection que les citations des premiers pères peuvent être d'après les apocryphes. 97

LIII. Les saints pères du second âge prouvent la doctrine de ceux du premier. 98

LIV. Les pères du second siècle n'ont pas cité indifféremment les canoniques et les apocryphes. 99

LV. Texte de saint Sérapion. 100

LVI. Résumé de l'objection et de la réponse. 101

LVII. Seconde objection. Style du Nouveau Testament, désordre, anachronisme, obscurité, contradictions. 102

LVIII. Réponse à l'objection sur le style. *Ibid.*

LIX. Réponse à l'objection du désordre et des anachronismes. 107

LX. Réponse à l'objection des obscurités. 108

LXI. Réponse à l'objection des contradictions. *Ibid.*

LXII. Troisième objection. L'authenticité du Nouveau Testament n'a jamais été prouvée. *Ibid.*

LXIII. Réponse : 1° Elle n'a pas été prouvée quand elle n'était pas contestée. 109

LXIV. 2° Elle a été prouvée aussitôt qu'elle a été attaquée. 110

LXV. Quatrième objection. Plusieurs livres du Nouveau Testament n'étaient pas reçus autrefois. 114

LXVI. Réponse. L'authenticité des principaux livres a toujours été reconnue. 115

LXVII. Ce qui résulte des doutes sur les autres. 116

LXVIII. Comment le concile de Nicée a jugé l'authenticité. 117

Pages

LXIX. Réponse à l'objection d'un cercle vicieux. 117

LXX. Cinquième objection. Le Nouveau Testament fabriqué après les ruines de Jérusalem. Fraudes pieuses dans ce temps. Clandestinité des Livres saints. 118

LXXI. Réponse, 1° à la fabrication du Nouveau Testament après les ruines de Jérusalem. 119

LXXII. 2° Aux fraudes pieuses. *Ibid.*

LXXIII. 3° A la clandestinité. 120

LXXIV. Sixième objection. On ignore le temps où ont été écrits les livres du Nouveau Testament. 121

LXXV. Réponse. *Ibid.*

LXXVI. Septième objection. Anachronisme de l'évangile sur Zacharie, fils de Barachie. *Ibid.*

LXXVII. Réponse. 122

CHAPITRE II.

Intégrité du Nouveau Testament.

LXXVIII. Exposition de la question. 124

LXXIX. Objection contre cette exposition. 125

LXXX. Réponse. *Ibid.*

LXXXI. Première preuve : Uniformité des exemplaires. 126

LXXXII. Deuxième preuve : Diffusion du Nouveau Testament dans toutes les églises. 127

LXXXIII. Troisième preuve : Tentatives sans effets des hérétiques. *Ibid.*

LXXXIV. Quatrième preuve : Attention à conserver le texte pur. 130

LXXXV. Fait de Spiridion. *Ibid.*

LXXXVI. Fait de Théodoret. 131

LXXXVII. Fait relatif à la version de saint Jérôme. 132

LXXXVIII. Cinquième preuve : Citations faites par les saints pères. 133

LXXXIX. Première objection, tirée d'Origènes. *Ibid.*

XC. Réponse. *Ibid.*

XCI. Seconde objection : Suppression de l'histoire de la femme adultère. 134

XCII. Réponse. *Ibid.*

XCIII. Troisième objection, tirée de Victor de Tmu's. 135

XCIV. Réponse. 136

SECONDE DISSERTATION.

DES MIRACLES SUR LESQUELS EST FONDÉE LA CERTITUDE DU CHRISTIANISME.

PREMIÈRE PARTIE.

DU MIRACLE EN GÉNÉRAL.

Pages.

I. Division de cette partie. 138

CHAPITRE PREMIER.

Possibilité du miracle.

II. Notion du miracle. *Ibid.*
III. Le miracle ne peut être opéré que de Dieu. 140
IV. Objet du miracle. *Ibid.*
V. Aveu d'un déiste sur la possibilité du miracle. 141
VI. Objection universelle de cette possibilité. *Ibid.*
VII. Le miracle ne répugne pas en lui-même. 142
VIII. Le miracle n'est pas au-dessus de la puissance de Dieu. *Ibid.*
IX. Le miracle est très-conforme à la puissance divine. 143
X. Le miracle est un langage digne de Dieu. *Ibid.*
XI. Le miracle est un langage très-adapté à la nature de l'homme. *Ibid.*
XII. Le miracle forme une démonstration rigoureuse. 144
XIII. La démonstration opérée par le miracle est à la portée de tous les esprits. 145
XIV. Objection. Inutilité des miracles. 146
XV. Réponse : 1° Quand on n'en verrait pas l'utilité, on ne devrait pas en nier la possibilité. *Ibid.*
XVI. 2° Utilité du miracle. Autres moyens qui pourraient être employés. *Ibid.*
XVII. Le miracle convinc les présents et les absents. 147
XVIII. Objection. Dieu pourrait n'enseigner que des vérités évidentes. *Ibid.*

Pages.

XIX. Réponse. Quelles sont ces vérités d'une telle évidence qu'on soit forcé de les admettre? 147

XX. Objection. Le miracle serait un changement dans Dieu et dans ses immuables décrets. 149

XXI. Réponse. Le miracle n'est pas un changement dans Dieu. *Ibid.*

XXII. Ni dans les décrets de Dieu. *Ibid.*

XXIII. S'il n'y a pas de succession dans Dieu, il n'y a pas de changement. 150

XXIV. Dieu a décrété le miracle en même temps que la loi générale. *Ibid.*

XXV. Autre manière dont on présente la même objection, et réponse. 153

CHAPITRE II.

Possibilité de la certitude du miracle.

XXVI. Division de ce chapitre. 154

ARTICLE PREMIER.

Notion de la certitude.

XXVII. Qu'est-ce que la certitude? 155

XXVIII. La certitude est un point fixe; elle n'admet pas le plus et le moins. *Ibid.*

XXIX. Certitude de l'objet, certitude du sujet. 156

XXX, Certitude métaphysique, physique et morale. *Ibid.*

XXXI. Notion de la certitude métaphysique. *Ibid.*

XXXII. Et de la certitude physique. *Ibid.*

XXXIII. Et de la certitude morale. 157

XXXIV. Il existe un ordre moral. *Ibid.*

XXXV. Différence entre l'ordre physique et l'ordre moral. 158

XXXVI. Objection. Diversité des actions des hommes. *Ibid.*

XXXVII. Réponse. 159

XXXVIII. Le témoignage des hommes, motif le plus ordinaire de la certitude morale. 160

XXXIX. Différence entre la certitude métaphysique et les deux autres. 161

Pages.

XL. Caractère auquel on peut reconnaître la certitude morale. 162

XLI. Les déistes nient la certitude morale. *Ibid.*

ARTICLE II.

Existence de la certitude morale.

§ I. Preuves de l'existence de la certitude morale. 163

XLII. Première preuve. Dieu nous a donné la certitude morale, puisqu'elle nous est nécessaire. *Ibid.*

XLIII. Deuxième preuve. La certitude morale règle toute la société. 164

XLIV. Troisième preuve. Faits éloignés aussi fermement crus que ceux qu'on voit. 166

XLV. Quatrième preuve. Analyse des principes des certitudes physique et morale. 167

XLVI. La certitude métaphysique n'est pas plus grande, quoique scientifique. 169

XLVII. Caractère que doit avoir un témoignage pour opérer la certitude. *Ibid.*

XLVIII. Les caractères se trouvent, 1° quand le témoignage est rendu par une nombreuse multitude. 171

XLIX. 2° Quand la qualité des témoins supplée à leur quantité : conditions nécessaires à cet effet. 173

L. Les caractères ne garantissent la certitude que du simple fait palpable. 174

§ II. Réponse aux objections contre l'existence de la certitude morale. 175

LI. Première objection. Tout le monde est plus certain de ce qu'il voit, que de ce qu'il entend dire. *Ibid.*

LII. Réponse. On confond la certitude du fait avec l'impression qu'il produit. *Ibid.*

LIII. Cas où on croit plus les témoins que ses propres sens. *Ibid.*

LIV. Seconde objection. Les témoignages ne donnent que des probabilités qui ne peuvent former une certitude. 176

LV. Réponse. Pourquoi un grand nombre de probabilités n'opérerait-il pas la certitude? *Ibid*

LVI. Raison de l'illusion à ce sujet. 178

LVII. Troisième objection. Le témoignage perd de sa force à mesure qu'il s'éloigne de sa source. *Ibid.*

Pages.

LVIII. Réponse. Le témoignage conserve sa force tant qu'on est sûr qu'il a été rendu avec vérité. 179

LIX. Ce n'est pas l'ancienneté, mais l'ignorance des motifs de crédibilité, qui rend incertaine l'histoire. 181

LX. Pourquoi on croit plus un fait de la première main que de la seconde, et ainsi des autres. 182

LXI. La certitude peut acquérir de nouveaux motifs dans le cours des siècles. *Ibid.*

LXII. Réponse au prétendu calcul sur la décroissance de la persuasion. 183

LXIII. Divers moyens par lesquels un fait se transmet. 184

LXIV. Tradition orale. *Ibid.*

LXV. Monuments publics. 185

LXVI. Histoire écrite. *Ibid.*

LXVII. L'histoire contemporaine et non contredite prouve la certitude du temps où elle est écrite. 186

LXVIII. Et la fait passer sans altération de siècle en siècle. 187

LXIX. Quatrième objection. Il y a beaucoup d'histoires apocryphes. 188

LXX. Réponse. *Ibid.*

LXXI. Cinquième objection. Fausseté des histoires, préjugés, passions, etc., des historiens : leurs contradictions, leurs diverses manières de voir. 189

LXXII. Réponse à la fausseté des histoires. *Ibid*

LXXIII. Réponse aux préjugés, aux passions, etc., des historiens. 190

LXXIV. Réponse à leurs contradictions. *Ibid.*

LXXV. Réponse à leurs diverses manières de voir. 191

ARTICLE III.

Possibilité de la certitude morale des miracles.

LXXVI. Le miracle est, comme l'événement naturel, un fait sensible, susceptible d'être connu par le témoignage, comme par le sens. 192

LXXVII. Cas où on doit ajouter plus de foi, sur un miracle, au témoignage qu'aux sens. 193

LXXVIII. Si j'étais trompé, sur le miracle, par le témoignage idoine, je le serais par Dieu. *Ibid.*

LXXIX. Première objection. Tous les hommes croient plus facilement les faits naturels que les miracles. 194

Pages.

LXXX. Réponse. 1° Tous les hommes croient aux miracles. 194

LXXXI. 2° Raisons pour exiger plus strictement les preuves du miracle que du fait naturel. *Ibid.*

LXXXII. Deuxième objection. Pour croire au miracle, il y a à surmonter l'obstacle de son impossibilité physique. 195

LXXXIII. Réponse. Il n'y a pas plus de difficulté à croire ce que Dieu n'a pas plus de difficulté à faire. 196

LXXXIV. Explication du mot *Impossibilité physique.* *Ibid.*

LXXXV. Troisième objection. La certitude morale repose sur l'expérience, qui est plus constante contre le miracle que pour. 197

LXXXVI. Réponse. Il n'est pas raisonnable de nier l'œuvre de Dieu sur le fondement de l'expérience. *Ibid.*

LXXXVII. Comment l'expérience nous conduit à la croyance certaine du miracle. 198

LXXXVIII. L'expérience de l'ordre physique et celle de l'ordre moral ne sont point opposées. 199

LXXXIX. Le faux témoignage d'un peuple sur un fait qu'il a vu, serait un prodige aussi grand qu'une résurrection. 200

XC. Et un prodige bien moins croyable. 201

XCI. Quatrième objection. Hypothèse d'un fait bien éclatant supposé, et cependant pleinement attesté. *Ibid.*

XCII. Réponse. 202

XCIII. Cinquième objection. Pourquoi faut-il qu'il y ait entre Dieu et moi des intermédiaires ? 203

XCIV. Réponse. *Ibid.*

XCV. Sixième objection. C'est une grande tentation que celle de se faire passer pour un envoyé céleste. 204

XCVI. Réponse. *Ibid.*

XCVII. Septième objection. Exemples de peuples entiers abusés par de prétendus miracles. *Ibid.*

XCVIII. Réponse. Ils ont été abusés sur la qualité des faits, et non sur leur réalité. *Ibid.*

XCIX. Huitième objection. Il n'y a pas de miracles dont la réalité ne soit combattue par d'autres miracles. 206

C. Réponse. *Ibid.*

CI. Neuvième objection. Pour être certain d'un miracle, il faudrait connaître toutes les lois de la nature. 207

CII. Réponse. 208

Pages.

CIII. Dixième objection. Miracles du démon. Cercle vicieux. 209
CIV. Réponse. 1° Aux miracles du démon. 210
CV. 2° Au cercle vicieux. 212

DEUXIÈME PARTIE.

DES MIRACLES DU CHRISTIANISME.

CHAPITRE PREMIER.

Miracles de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

I. Un fait est certain quand l'historien n'est ni trompé, ni trompeur. 215
II. Les écrivains sacrés n'ont pas pu être à la fois trompés et trompeurs. *Ibid.*
III. Grand nombre de témoins des miracles de Jésus-Christ. *Ibid.*
IV. Preuve que les disciples de Jésus-Christ n'ont pas été abusés. 216
V. Ils n'étaient pas insensés. 219
VI. Ils étaient ignorants et crédules. *Ibid.*
VII. Réponse au reproche d'ignorance. *Ibid.*
VIII. Objection. Réponse au reproche de crédulité. 220
IX. Les témoins des miracles de Jésus-Christ n'ont pas voulu tromper. 221
X. Le projet seul de tromper eût été une extravagance. *Ibid.*
XI. Si les apôtres avaient voulu tromper, ils auraient été de très-grands scélérats. 222
XII. Probité des premiers prédicateurs de la foi prouvée, 1° par leurs écrits. 223
XIII. 2° Par la suite de leur vie. 224
XIV. Par l'aveu de leurs ennemis. 227
XV. Simplicité de leur narration. *Ibid.*
XVI. Circonstances dans lesquelles les apôtres ouvrent leur prédication. 228
XVII. Les apôtres appellent en témoignage des miracles ceux à qui ils les prêchent. 229
XVIII. Invariable conformité du témoignage rendu aux miracles de Jésus-Christ. 230

Pages.

XIX. Quelques différences dans le mode du témoignage en prouvent encore la vérité. 231

XX. Inébranlable persévérance des témoins jusque dans les supplices. 233

XXI. Jésus-Christ se forme des apôtres, en leur promettant des souffrances. 234

XXII. Les apôtres entraient dans leur ministère avec la persuasion des maux qu'il leur attirerait. 235

XXIII. Maux affreux auxquels ils se livrent volontairement. 236

XXIV. Objection. Les autres religions ont eu aussi des martyrs : et réponse. 238

XXV. Objection. Les apôtres trouvaient dans leur ministère une vie assuré et douce ; et réponse. 239

XXVI. Objection. C'est une grande tentation que celle de former une secte. 240

XXVII. Réponse. *Ibid.*

XXVIII. Tous les intérêts humains devaient détourner les apôtres du témoignage. 241

XXIX. Autre preuve de la sincérité du témoignage ; repentir de saint Pierre et de Judas. *Ibid.*

XXX. Les miracles de Jésus-Christ avoués formellement par ses ennemis. 243

XXXI. Les chefs des Juifs auraient nié ces miracles s'ils l'avaient pu. *Ibid.*

XXXII. La réalité des miracles n'a point été contestée. 244

XXXIII. Imputation de magie faite par les pharisiens à Jésus-Christ sur ses miracles. 245

XXXIV. Et renouvelée après eux par les rabbins. 247

XXXV. Aveu des païens des premiers siècles sur la réalité des miracles de Jésus-Christ. 248

XXXVI. Conséquence de ces aveux et de l'imputation de magie. 251

XXXVII. Objection. Les aveux des philosophes ne prouvent pas plus les miracles de Jésus-Christ, que ceux des pères les miracles du paganisme. 253

XXXVIII. Réponse. 254

XXXIX. Les miracles de Jésus-Christ prouvent sa religion. 258

XL. Ces miracles n'ont pas été opérés par une puissance intermédiaire entre Dieu et l'homme. 259

XLI. Ils ne sont pas non plus des effets de l'adresse humaine. 260

Pages.

XLII. Ils viennent donc de Dieu, et prouvent la religion chrétienne. 263

XLIII. Objection. Les miracles de Jésus-Christ sont des œuvres de bienfaisance, et n'ont pas pour objet de prouver sa religion. *Ibid.*

XLIV. Réponse. *Ibid.*

CHAPITRE II.

Résurrection de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

I. La résurrection est le principal fondement de la foi. 265

II. Récit des témoins de la résurrection. 266

III. Récit des Juifs, du corps de Jésus-Christ furtivement enlevé. 267

IV. Il n'a pas été opposé au récit des témoins d'autre fait que celui de l'enlèvement. 268

V. Les circonstances dans lesquelles s'accordent les deux récits sont certaines. *Ibid.*

VI. Jésus-Christ est très-certainement mort. 269

VII. Gardes mis au tombeau : preuves que Jésus-Christ avait prédit sa résurrection. 270

VIII. On ne peut opposer aujourd'hui au fait de la résurrection que celui de l'enlèvement. *Ibid.*

IX. Preuves de la vérité du témoignage rendu à la résurrection. 272

X. Les témoins de la résurrection n'ont pas pu y être trompés. *Ibid.*

XI. Ils n'avaient pas l'esprit aliéné. *Ibid.*

XII. Ils connaissaient parfaitement Jésus-Christ. *Ibid.*

XIII. Ils n'ont pas pu être dans l'erreur sur ce qu'ils racontent d'eux-mêmes. *Ibid.*

XIV. Les témoins ont été en grand nombre. 273

XV. Ils ont vu, souvent Jésus-Christ pendant quarante jours. *Ibid.*

XVI. Pendant tout ce temps ils ont vu, entendu, touché Jésus-Christ. *Ibid.*

XVII. On ne peut pas dire que les disciples croyant voir Jésus-Christ, n'ont rien vu. 275

XVIII. Ni qu'ils ont pris un autre homme pour lui. *Ibid.*

XIX. Ni qu'au lieu de lui ils avaient vu un fantôme. *Ibid.*

Pages.

XX. Objection. Les apôtres étaient préoccupés de la résurrection, et très-crédules. 276

XXI. Réponse. *Ibid.*

XXII. Les témoins de la résurrection n'ont pas voulu tromper. 278

XXIII. Sincérité des témoins; circonstances, uniformité, persévérance du témoignage. *Ibid.*

XXIV. Toutes les probabilités étaient contre les témoins. 279

XXV. Jésus-Christ mort, les apôtres n'avaient rien à en espérer. *Ibid.*

XXVI. Sa mort aurait dû les détacher de lui. 280

XXVII. Risques qu'auraient courus les témoins, si le fait eût été faux. 282

XXVIII. Circonstances qu'ils joignent à leur relation. *Ibid.*

XXIX. Fausseté de l'enlèvement furtif du corps de Jésus-Christ. 283

XXX. Timidité des disciples. 284

XXXI. Nombre de ceux qui auraient été dans le secret. 285

XXXII. Les seuls témoins de l'accusation sont des hommes endormis. 286

XXXIII. Impossibilité que les disciples aient enlevé le corps pendant le sommeil des gardes. *Ibid.*

XXXIV. Maladresse et dextérité supposées à la fois dans les disciples. 287

XXXV. Les gardes n'ont pas été punis. 288

XXXVI. Les apôtres ne l'ont pas été non plus. *Ibid.*

XXXVII. Le sanhédrin passe sous silence ce prétendu délit. 289

XXXVIII. Fait qui prouve que le sanhédrin ne croyait pas à l'enlèvement. 290

XXXIX. Récapitulation des preuves ci-dessus. 292

XL. Objections contre la résurrection; confusion, contradictions des relations. 293

XLI. Observations générales sur ces objections. *Ibid.*

XLII. Rapprochement et concorde des quatre relations évangéliques. 294

XLIII. Objection. Inutilité de l'embaumement. 300

XLIV. Réponse. *Ibid.*

XLV. Objection. Contradictions sur les visites des saintes femmes au tombeau. 301

XLVI. Réponse. *Ibid.*

Pages.

XLVII. Objection. Contradictions sur la visite particulière de Madeleine. 302
XLVIII. Réponse. *Ibid.*
XLIX. Objection. Contradictions relatives aux anges. 303
L. Réponse. *Ibid.*
LI. Objection. Contradictions sur les apparitions de Jésus-Christ aux saintes femmes. *Ibid.*
LII. Réponse. 304
LIII. Objection. Contradictions sur le récit des saintes femmes aux apôtres. *Ibid.*
LIV. Réponse. *Ibid.*
LV. Objection. Contradictions sur l'ordre donné aux apôtres d'aller en Galilée. 305
LVI. Réponse. *Ibid.*
LVII. Objection. Jésus-Christ n'a pas été reconnu dans plusieurs apparitions. *Ibid.*
LVIII. Réponse. *Ibid.*
LIX. Objection. Contradictions entre les apparitions de Jésus-Christ à ses apôtres. 306
LX. Réponse. 307
LXI. Objection. Jésus-Christ avait-il un corps immatériel? 308
LXII. Réponse. *Ibid.*
LXIII. Objection. Saint Paul n'a pas vu les apparitions dont il parle. *Ibid.*
LXIV. Réponse. 309
LXV. Objection. Personne n'a vu Jésus-Christ ressusciter. *Ibid.*
LXVI. Réponse. *Ibid.*
LXVII. Objection. Jésus-Christ ne devait ressusciter qu'après trois jours et trois nuits. 311
LXVIII. Réponse. *Ibid.*
LXIX. Objection tirée du scellé apposé au tombeau. 312
LXX. Réponse. *Ibid*
LXXI. Objection. Invraisemblance de l'argent donné aux gardes. Probabilité de ce qui a dû arriver. 313
LXXII. Réponse. *Ibid.*
LXXIII. Objection. La résurrection aurait dû être aussi publique que la mort. 315
LXXIV. Réponse. 316

CHAPITRE III.

Miracles des disciples de Jésus-Christ.

Pages.

I. Les apôtres, en annonçant que Jésus-Christ leur avait donné le don des miracles, s'engageaient à en faire. 324

II. Première preuve. Miracle de la descente du Saint-Esprit. 326

III. Certitude de ce miracle. *Ibid.*

IV. Circonstances qui suivent immédiatement la descente du Saint-Esprit. 328

V. Certitude des circonstances miraculeuses. *Ibid.*

VI. Elles sont les effets de la descente du Saint-Esprit. 329

VII. Seconde preuve. Eglises fondées par les apôtres. 332

VIII. Troisième preuve. Miracles rapportés aux actes des apôtres. 334

IX. Saint Luc n'a pas pu être induit en erreur sur ces miracles. 335

X. Il n'a pas voulu non plus en imposer. *Ibid.*

XI. Quatrième preuve. Conversion de saint Paul. 338

XII. Cinquième preuve. Miracles que saint Paul dit avoir opérés. 339

XIII. Sixième preuve. Miracles que saint Paul dit à ses disciples qu'ils opéraient eux-mêmes. 341

XIV. Septième preuve. Dons miraculeux existants dans les premiers siècles de l'Eglise. 343

XV. Les saints pères attestent hautement l'existence de ces dons. *Ibid.*

XVI. Les païens en conviennent. 347

CHAPITRE IV.

Objections contre les miracles du christianisme.

I. Première objection. Les miracles ne sont attestés que par des auteurs chrétiens. 349

II. Réponse. 350

III. L'assertion des chrétiens, la non dénégation des païens forment une preuve. *Ibid.*

IV. L'objection n'est qu'un argument négatif entre les preuves positives. 351

V. Disparité d'un exemple allégué. *Ibid.*

VI. Les histoires écrites par les hommes du pays. *Ibid.*

Pages

VII. Les écrivains sur une religion ne peuvent pas être entièrement impartiaux. 351

VIII. Ceux qui rapportent les miracles avaient été d'autres religions. 352

IX. Les miracles du christianisme attestés par ses ennemis. 354

X. Deuxième objection. Silence de l'historien Josèphe. 355

XI. Réponse. Passage de Josèphe sur Jésus-Christ. 356

XII. Raisons de croire que ce passage est de lui. 357

XIII. Supposant le passage interpolé, qu'en résulte-t-il? 361

XIV. Troisième objection. De vrais miracles auraient tout converti; opposition générale; écrits par lesquels on les combattait. 365

XV. Réponse à ce qui est dit des écrits contre les miracles. 367

XVI. Réponse à l'objection de l'obstination des Juifs. 369

XVII. Ceux que les miracles ont convertis ont plus d'autorité que ceux qui sont restés incrédules. 372

XVIII. Pourquoi il n'a pas été fait d'information sur les miracles. 373

XIX. Quatrième objection. Oppositions que la foi des miracles a éprouvées jusque dans le christianisme. 374

XX. Réponse. 375

XXI. Cinquième objection. Les premiers chrétiens étaient une populace ignorante et crédule. 377

XXII. Réponse. *Ibid.*

XXIII. 1° Supposant tous les premiers chrétiens hommes du peuple, on ne peut rien en conclure. 378

XXIV. 2° Fausseté du fait. Premiers chrétiens hommes de considération et de mérite. 380

XXV. Sixième objection. Facilité de tromper le peuple, surtout en matière de religion. Exemples de faux miracles. 385

XXVI. Réponse. 387

XXVII. Que résulte-t-il de l'amour du peuple pour le merveilleux? 387

XXVIII. L'enthousiasme religieux n'a pas pu faire croire légèrement les miracles de la religion chrétienne nouvellement annoncée. *Ibid.*

XXIX. Impossibilité que les apôtres aient menti par enthousiasme. 389

XXX. Et que les premiers chrétiens aient cru sans examen. *Ibid.*

XXXI. Pour croire les miracles chrétiens, il n'est pas nécessaire de discuter ceux des autres religions. 390

Pages.

XXXII. Examen des miracles objectés. 391
XXXIII. Conclusion absurde des incrédules. 395
XXXIV. Septième objection. Les miracles communs chez les peuples ignorants. Pourquoi ne s'en fait-il plus? 396
XXXV. Réponse. Les peuples à qui on a annoncé nos miracles n'étaient point ignorants. *Ibid.*
XXXVI. Pourquoi les miracles sont rares. 397
XXXVII. Huitième objection. Les pères ont expliqué les miracles dans un sens allégorique. 399
XXXVIII. Réponse. *Ibid.*

TROISIÈME DISSERTATION.

SUR LA PROPAGATION RAPIDE DU CHRISTIANISME.

Pages.

I. Division de cette dissertation. 402

CHAPITRE PREMIER.

Preuves de la propagation rapide du christianisme.

II. Etat du christianisme au retour de Jésus-Christ dans les cieux. 403
III. Progrès de la religion sous les apôtres. *Ibid.*
IV. Témoignage de Tacite. 405
V. De Sénèque. 406
VI. De Pline. 407
VII. De Tibérianus. 408
VIII. De Lucien. *Ibid.*
IX. De Celse. *Ibid.*
X. De saint Justin. 409
XI. De saint Irénée. *Ibid.*
XII. De saint Clément d'Alexandrie. *Ibid.*
XIII. De Tertullien. 410
XIV. D'Origènes. 412
XV. Fait relatif à Alexandre-Sévère. *Ibid.*
XVI. Cause de la persécution de Maximin I. 413

Pages.

XVII. Témoignage de saint Cyprien. 413
XVIII. De Minucius Félix. 414
XIX. D'Arnobe. *Ibid.*
XX. Hésitation de Dioclétien à persécuter les chrétiens, à cause de leur nombre. 416
XXI. Maxence fait semblant de professer le christianisme. *Ibid.*
XXII. Edits de Maximin II. 417
XXIII. La conversion de Constantin attribuée par les incrédules à la politique. *Ibid.*
XXIV. Conclusion de ce chapitre. 418

CHAPITRE II.

Preuves que la propagation du christianisme est l'œuvre de Dieu.

XXV. Etat de la question. 420
XXVI. Combien en soi était difficile l'établissement du christianisme. *Ibid.*
XXVII. Cinq causes naturelles qui peuvent faire recevoir une doctrine. 421.

ARTICLE PREMIER.

Les dispositions des peuples étaient-elles favorables ou contraires au christianisme ?

XXVIII. Les lumières du siècle ; premier obstacle. 422
XXIX. Idées religieuses du peuple ; second obstacle. 423
XXX. Divers préjugés qui attachaient les païens à leurs idées. *Ibid.*
XXXI. Préjugés d'éducation. *Ibid.*
XXXII. Préjugés d'imagination. 424
XXXIII. Préjugés d'antiquité. 425
XXXIV. Corruption de la morale ; troisième obstacle. 426
XXXV. Union de la religion et de l'état ; quatrième obstacle. 427

ARTICLE II.

La doctrine chrétienne était-elle par elle-même de nature à être reçue favorablement, ou à être contredite ?

XXXVI. Incompatibilité du christianisme avec les autres religions. 428

Pages.

XXXVII. Le christianisme confondait tous les principes philosophiques. 429

XXXVIII. Il dissipait toutes les idées religieuses. 430

XXXIX. Il réformait la morale corrompue à laquelle on était attaché. 433

XL. Il rompait le lien politique entre la religion et l'état. 435

ARTICLE III.

Les premiers prédicateurs de la religion chrétienne étaient-ils choisis de manière à la faire admettre ou rejeter ?

XLI. Les qualités du chef d'une secte contribuent à la répandre. 437

XLII. Quels étaient les apôtres. 438

XLIII. Pourquoi Jésus-Christ les a choisis tels. Leurs succès. 439

XLIV. Ce succès ne peut être attribué qu'à une force divine. 444

ARTICLE IV.

Les moyens employés par les apôtres étaient-ils par leur nature propres à favoriser ou à empêcher la propagation de la religion ?

XLV. Quels moyens auraient employés des imposteurs. 445

XLVI. Les apôtres emploient tous les moyens contraires. 447

XLVII. Ils commencent par se décrier eux-mêmes. *Ibid.*

XLVIII. Ils prêchent sans ménagements une doctrine opposée à toutes les idées reçues. 448

XLIX. Temps et lieux que choisissent les apôtres pour leur prédication. 449

L. Ils ont rejeté tous les moyens qui auraient pu les servir. 451

ARTICLE V.

L'autorité publique était-elle favorable ou contraire à la propagation de la religion ?

LI. Le christianisme persécuté dès le commencement dans la Judée. 451

LII. Et ensuite, pendant deux siècles et demi, dans l'empire romain. 453

Pages.

LIII. Accusations injurieuses intentées aux premiers chrétiens. 456

LIV. Supplices atroces qu'on leur fait subir. 457

LV. Le christianisme s'élève dans les persécutions. 459

LVI. Son accroissement n'est donc pas l'ouvrage des hommes. 463

ARTICLE VI.

Résultat et confirmation des articles précédents.

LVII. Résumé des précédents articles. 465

LVIII. La propagation du christianisme n'est pas un effet du hasard. 467

LIX. Elle ne peut être attribuée à aucune cause naturelle. *Ibid.*

LX. Elle est donc l'œuvre de Dieu. 468

LXI. Aucune cause naturelle ne pourrait faire recevoir de même une doctrine fausse. 469

LXII. L'idolâtrie n'était pas partout la même religion. 470

LXIII. Le climat n'a pas mis de bornes à la propagation du christianisme. 471

LXIV. Le christianisme prêché aux Juifs et aux païens. *Ibid.*

LXV. Aux hommes du peuple et aux hommes éclairés. *Ibid.*

LXVI. Les objections des ennemis du christianisme, que répètent nos incrédules, ne l'ont pas empêché de s'établir. 472

LXVII. Le christianisme établi par l'influence surnaturelle du Saint-Esprit. 473

LXVIII. Et par la force divine des miracles. 474

LXIX. La propagation de la religion la prouve, indépendamment des miracles. 477

LXX. L'établissement de la religion prédit dans l'Ancien Testament. 478

LXXI. Et dans le Nouveau. 480

LXXII. Les saints pères opposaient ces prophéties aux incrédules de leur temps. 481

LXXIII. Force que donnent ces prophéties à notre preuve. 483

LXXIV. On ne peut rien y opposer de raisonnable. 486

CHAPITRE III.

Objections contre la preuve tirée de la propagation du christianisme.

LXXV. Première objection. Le christianisme ne s'est pas répandu aussi rapidement qu'on le dit. 487

Pages.

LXXVI. Réponse. 488

LXXVII. Deuxième objection. Le christianisme a mis trois siècles à s'établir. 489

LXXVIII. Réponse. 490

LXXIX. Troisième objection. Religions fausses établies plus rapidement. Premier exemple, le mahométisme. 491

LXXX. Réponse. *Ibid.*

LXXXI. Deuxième exemple, le protestantisme. *Ibid.*

LXXXII. Réponse. 492

LXXXIII. Quatrième objection. Moyens naturels qui ont pu établir le christianisme. 493

LXXXIV. Premier moyen. Dispositions naturelles des hommes. 494

LXXXV. Et dispositions particulières des esprits à la naissance du christianisme. *Ibid.*

LXXXVI. Deuxième moyen. La doctrine du christianisme. 495

LXXXVII. Ses dogmes. 496

LXXXVIII. Sa morale. *Ibid.*

LXXXIX. Sa constitution. 497

XC. Troisième moyen. Les persécutions. *Ibid.*

XCI. Réponse. 498

XCII. A ce qui est dit de l'inconstance du peuple. 499

XCIII. Et de la liberté naturelle de l'esprit humain. *Ibid.*

XCIV. Et de l'hypothèse d'un déiste. 500

XCV. Et de l'amour du merveilleux. *Ibid*

XCVI. Et du dégoût où on était du paganisme. 501

XCVII. Et de la mode des discussions. 502

XCVIII. Et du règne de l'imagination. *Ibid.*

XCIX. Et de la crédulité aux visions. *Ibid.*

C. Et des maux physiques qui désolaient l'empire. 503

CI. Réponse à ce qui est objecté sur l'annonce des miracles. *Ibid.*

CII. Et sur la doctrine de la vie future. 505

CIII. Et sur l'opinion de la fin du monde. *Ibid.*

CIV. Ce n'était pas une chose naturelle que douze pêcheurs propageassent la morale chrétienne. 506

CV. Les vertus n'accompagnent pas toujours le prosélytisme. 507

CVI. Les espérances et les aumônes du christianisme ne pouvaient pas le propager. *Ibid.*

CVII. La facilité d'obtenir le pardon des péchés n'était pas un moyen de propagation. 508

Pages.

CVIII. Non plus que le zèle intolérant des chrétiens. 509

CIX. Une religion qui prêche la mortification n'est pas du goût du peuple. *Ibid.*

CX. Calomnies répandues contre la morale chrétienne. 510

CXI. La constitution de l'Eglise n'a pas été une cause de son extension. *Ibid.*

CXII. Les persécutions que la religion a souffertes n'ont pas pu l'accroître. 511

CXIII. L'esprit de parti n'a pas pu attirer au christianisme les païens. 512

CXIV. Les persécutions des empereurs chrétiens contre le paganisme n'ont pas établi le christianisme. 513

CXV. Constantin et ses successeurs n'ont pas persécuté les idolâtres. 514

CXVI. Ce n'est pas un motif de religion qui a fait périr Sopâtre. 517

CXVII. Réponse de Théodoret à l'objection que l'autorité impériale a agrandi l'Eglise. 519

CXVIII. Réflexion générale sur les moyens auxquels on attribue la révolution opérée par le christianisme. 520

FIN DE LA TABLE.

SOISSONS. — IMPRIMERIE DE EM. FOSSÉ DARCOSSE,
IMPRIMEUR DE L'ÉVÊCHÉ, RUE DES RATS, 10.
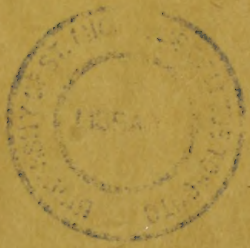
BX 1752 .L3 1843
SMC
La Luzerne,
Cisar-Guillaume de,
Dissertations sur la
viriti de la
AZD-9524 (mcih)